BnF Gallica

Les trafiquants de l'antisémitisme : la maison Drumont and C° / Jules Guérin

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Guérin, Jules (1860-1910). Auteur du texte. Les trafiquants de l'antisémitisme : la maison Drumont and C° / Jules Guérin. 1905.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

JULES GUÉRIN

LES TRAFIQUANTS DE L'ANTISÉMITISME

2444

LA MAISON

DRUMONT AND C°

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LL57
14126

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R F
IMPRIMÉS

Les Trafiquants

de

l'Antisémitisme

OU MÊME AUTEUR

En préparation

La Révolution prochaine

Le Mouvement ouvrier

L'Action des Syndicats

JULES GUÉRIN

Les Trafiquants de l'Antisémitisme

La maison Drumond and Co

Dépôt légal
Seine
N° 1224
1906

PARIS
Société d'Édition et de Publications
Librairie FÉLIX JUVEN
122, Rue Réaumur (2e Arrt)

Tous droits de traduction et de reproduction réservés en tout pays, y compris la Suède, la Norvège, la Hollande et le Danemark.

Published 12 april. Privilege of copyright in the U. S. A. reserved under the act approved March 1905.
by Société d'Edition et de Publications, *Paris.*

EXPLICATIONS

A nos Camarades du Grand Occident de France,
A tous nos Concitoyens.

Je désirais, depuis longtemps, écrire ce livre ; mais il m'a fallu me résigner à un repos indispensable au rétablissement de ma santé, si gravement compromise au cours de ces dix-huit années de luttes incessantes, remplies d'épreuves de toutes sortes.

Ces épreuves ne m'ont été épargnées, ni par des adversaires capables de tout, ni par d'anciens amis heureux de profiter de la prison et de l'exil qui m'étaient infligés, pour essayer de se débarrasser d'un homme, dont l'indépendance les gênait, et de l'organisation qu'il avait fondée.

Ma santé avait déjà subi une rude atteinte en 1892, à la suite d'un surmenage auquel n'aurait pu résister la constitution la plus robuste.

Après trois années de batailles journalières, dont chaque heure avait été l'occasion d'un effort accompli avec Morès et ses Amis *pour la propagande de nos idées, je dus m'arrêter à bout de force.*

A peine rétabli, la lutte reprend et devient plus ardente que jamais.

Les conférences se multiplient, non seulement à Paris mais dans la France entière.

C'est la période qui suit la fondation du journal de Drumont, accueilli par tous avec joie, car nous ignorions de quelle façon et avec qui le « signataire » de la France Juive *avait traité et quels étaient ses associés dans cette entreprise plus financière que politique.*

En 1895, nouvelle rechute ; et le Dr Paquelin, qui surveillait amicalement la santé de Morès et la mienne, nous mit en garde contre les conséquences d'une existence qui ne nous laissait ni une heure de liberté ni un instant de repos.

Enfin, en 1898, à mon retour d'Algérie, à la suite d'une campagne électorale qui valut à Drumont un siège de Député, que les Algériens désabusés lui enlevèrent quatre ans après, je dus, à nouveau, m'aliter pendant plus de six semaines.

On sait ce qu'ont été la fin de 1898 et les huit premiers mois de 1899, dont pas une minute ne fut exempte de préoccupations de toute nature et qui comptèrent pour moi, du jour où je me relevai jusqu'au coup de force des Waldeck, Millerand, Monis et consorts, plus d'arrestations, de perquisitions et de procès de toutes sortes, qu'aucun adversaire du gouvernement n'en subit jamais, même à l'époque des plus dures batailles politiques des dernières années de l'Empire.

Procès de simple police, innombrables comparutions devant les tribunaux correctionnels, la Cour d'assises et enfin, pour finir, la Haute Cour ; tout fut mis en œuvre.

Ce fut, ensuite, la résistance du Fort Chabrol, *les six semaines d'un siège pendant lequel l'eau même*

nous fut supprimée ; ce qui me valut, à moi, grand buveur d'eau, la plus pénible et la plus néfaste des privations.

L'eau que nous recueillîmes, après une longue attente, sur les toits un jour d'orage, était si chargée des poussières et des fumées de Paris que j'en éprouve encore les effets, aggravés par les deux années de captivité subies.

Faut-il que je rappelle dans quelles conditions je sortis de Clairvaux pour prendre, pendant quatre années encore, le chemin de l'exil ; commutation de peine due aux conséquences d'une erreur commise dans l'installation du poële dans ma cellule.

A peine libre, mais en exil, j'eus le très grand tort de me remettre au travail.

Et quel travail !

Mes amis, même ceux qui devinrent par la suite mes ennemis, parce que je me refusais énergiquement à devenir leur complice, le savent et ne pourraient le nier,

Ajoutez à cela la nécessité de veiller sur l'organisation à laquelle j'avais consacré ma vie et tout sacrifié pour la défendre, non seulement contre ses adversaires naturels, mais aussi contre ceux qui voulaient sa disparition à cause de son indépendance, de son désintéressement et de la vigueur de son action.

Cette action faisait ressortir, avec trop de netteté, leur faiblesse, leur couardise et gênait les louches compromissions auxquelles se livraient les Trafiquants de l'Antisémitisme *et du* Nationalisme *d'affaires.*

J'allai ainsi jusqu'en septembre 1903, réagissant autant que je le pouvais contre l'affaiblissement de ma santé physique.

Mais ce nouveau surmenage m'avait valu, de juillet 1901 à septembre 1903, durée de mon séjour à Bruxelles, quatorze mois passés dans mon lit ou à la chambre sur les vingt-sept que je venais de vivre déjà en exil.

Enfin, je dus obéir aux prescriptions des médecins et me résigner à un repos absolu pour rétablir ma santé.

Ce repos était nécessaire, non seulement pour continuer l'œuvre entreprise, mais aussi pour châtier les misérables qui avaient escompté ma mort, rue de Chabrol, à Clairvaux et même à Bruxelles, espérant avoir pour tribune, une nouvelle tombe et un nouveau cadavre à exploiter et à mettre en actions.

Pendant une année entière, j'interrompis donc tout travail, ou du moins je ne fis que ce qui était rigoureusement indispensable pour déjouer les manœuvres de mes adversaires dont les espions ne cessaient de rôder autour de ma demeure.

Le peu que je fis, et aussi les soucis et les préoccupations qui accablent les proscrits éloignés de leurs affections, provoquèrent une nouvelle rechute, la dernière je l'espère.

Et je viens de profiter de la santé, que j'ai en partie reconquise, pour écrire ce livre qui vient à son heure.

La bataille des idées continue et les Camarades et les Amis, qui combattent toujours pour notre cause,

ont, plus que jamais, besoin de savoir avec qui ils peuvent marcher, sans crainte des trahisons et des louches trafics qui ont été les causes principales de la défaite de ces quatre dernières années.

Les auteurs de ces compromissions et de ces trafics n'ont eu d'audace que pour injurier et calomnier les prisonniers et les proscrits, que les grilles et les murs des prisons ou les frontières fermées condamnaient à l'impuissance.

Jules GUÉRIN.

Mars 1905

Les Trafiquants
de
L'Antisémitisme



I

Avant la « France Juive »
La première
« Ligue antisémitique de France »

La *France juive*. — Une œuvre collective. — Le rôle de Drumont. — Le Père Du Lac. — Une rencontre. — Juifs convertis. — Les Dreyfus de Pontchartrain. — Intérêts mal défendus. — Les économies de Drumont. — Mgr d'Hulst. — A l'*Institut Catholique*. — Le philosémite Anatole Leroy-Beaulieu. — Echec à Drumont. — Succès d'argent. — Réconciliation avec le juif Arthur Meyer. — Sur le *Terrain des Affaires*. — *La Ligue antisémitique*. — L'adhésion de Morès. — *Morès et ses Amis*. — Enquête sur les *Viandes à soldats*. — Le 1er mai 1890. — Arrestation de Morès. — La fuite de Drumont. — Ligueurs désillusionnés. — La fin de la première Ligue. — Création de la *Libre Parole*.

Mon intention n'est pas d'entreprendre, ici, une histoire de l'*Antisémitisme* depuis l'apparition de la *France juive* et la fondation de la première *Ligue antisémitique* par Drumont et Jacques de Biez.

Mais il me faut parler, aussi brièvement que possible, pour ne pas dépasser les limites de ce volume, des faits qui ont précédé la *Haute Cour* de 1899 et des événements de ces dernières années.

Ces faits sont, dans l'ordre où ils ont eu lieu, depuis 1886 :

La fondation de cette première *Ligue antisémitique* qui dura quelques mois à peine ; la collaboration de *Morès et ses Amis* à l'œuvre de libération nationale et sociale entreprise, la création de la *Libre Parole ;* et, depuis la mort de Morès, la constitution de la seconde *Ligue*, devenue le *Grand Occident de France*.

De la *France juive* il est inutile de parler longuement et je me bornerai à rétablir la vérité, quant à la façon dont elle vint au monde.

Ce ne fut pas, à proprement parler, l'œuvre personnelle de Drumont, mais le résultat d'un long travail, fruit de nombreuses collaborations religieuses et laïques.

L'idée de cette œuvre appartient tout entière, il serait puéril de le contester, au Père Du Lac, et Drumont n'eut qu'à condenser les éléments qui devaient la composer et à lier entre elles ses différentes parties.

Aux éléments qui lui furent fournis il en ajouta un certain nombre d'autres qui ne furent, il faut le reconnaître, ni les meilleurs ni les plus utiles, au contraire.

Parmi ces derniers on trouve la plupart de ceux qui furent convaincus d'inexactitude, ou tout au moins d'exagération ; ce qui, pour beaucoup, atténua considérablement la portée du livre.

Ces inexactitudes et ces exagérations servirent d'armes aux adversaires de l'*Antisémitisme* et ils en usèrent pour essayer de jeter le discrédit sur l'ensemble des accusations, parfaitement fondées, portées contre la Juiverie et le régime politique et financier qu'elle a réussi à imposer à la France.

Je tiens à ajouter que ce que j'affirme, quant à l'origine véritable de la *France juive,* ne saurait, suivant moi, en diminuer l'importance.

Née de religieux ou de laïques, l'œuvre conserve son

utilité, et sa portée ne peut, en aucune façon, être amoindrie.

La vérité n'est pas subordonnée à la bouche appelée à la proclamer ; et, c'est en parfaite connaissance de cause que je puis restituer au Père Du Lac et aux religieux la part qui leur revient dans une tâche, dont on pouvait espérer un meilleur résultat que celui obtenu jusqu'ici, par la faute de l'homme qui en a bénéficié de toutes façons.

J'ai même un certain mérite à agir ainsi, car les groupements d'action antijuive dont j'ai fait partie ou que j'ai créés n'ont pas été traités sympathiquement par le supérieur des jésuites et ses amis.

C'était du moins la pensée de Morès, et Drumont m'a souvent affirmé que le Père Du Lac nous était personnellement très hostile.

Cela ne m'a pas étonné outre mesure et je me souviens encore de la rencontre que je fis, un jour, du Père Du Lac, en compagnie de Morès, alors que nous nous rendions à une conférence antijuive dans le VII[e] arrondissement.

C'était quelques jours après la réunion que nous fîmes à Pontchartrain contre les Dreyfus des guanos et des blés russes.

Morès s'arrêta pour saluer le Père Du Lac et il me présenta à lui.

Les premiers mots de l'éminent religieux furent pour reprocher à Morès cette réunion de Pontchartrain.

— Vous m'avez causé un grand chagrin, mon cher enfant, en attaquant ces excellents Dreyfus qui ne sont pas juifs, mais de bons catholiques depuis plus de quarante ans.

Et, comme la surprise que me causaient ces paroles se lisait sur ma figure, le Père Du Lac, s'adressant à moi, ajouta :

— Vous voyez, monsieur Guérin, quelle erreur, mon cher Morès et vous, vous avez commise.

Ce qui m'amena à lui répondre que je ne considérais pas la raison de la conversion des Dreyfus au catholicisme comme suffisante à notre point de vue.

— Baptisez un loup, agneau, lui dis-je, lui aurez-vous enlevé ses instincts carnassiers ?

Il en est de même pour les Dreyfus et pour tous les Juifs convertis ; et, la meilleure preuve que vos amis sont restés juifs, c'est que, non contents de jouir d'une fortune acquise par les pires spéculations, ils agissent à Pontchartrain en châtelains insolents et féroces. Non seulement ils barrent des chemins, ouverts depuis toujours à la libre circulation, mais ils les encombrent de pièges à loups où les habitants et leurs bestiaux vont se faire briser les membres.

Voilà pourquoi nous sommes allés à Pontchartrain, d'accord avec la municipalité de cette commune et à la grande satisfaction de ses habitants, pour protester contre des agissements scandaleux.

Le Père Du Lac se borna à lever les yeux au ciel, et notre entretien s'arrêta là.

Ce sont les seuls rapports que nous eûmes avec lui, ce qui n'a pas empêché la presse juive et philosémite de nous qualifier constamment « d'agents des Jésuites et du Pape ».

Je dois ajouter que, comme je m'étonnais, un jour, des ménagements dont bénéficiaient les gouvernants de la part de certains chefs religieux, des plus qualifiés pour agir et faire agir contre la politique judéo-maçonnique, il me fut répondu par un député catholique :

— Ils ont de si grands intérêts à protéger !

Leur façon de les protéger était de réserver leur sympathie, ou tout au moins leur tolérance, aux gouvernants enjuivés jusqu'aux moelles et de nous considérer comme des énergumènes dangereux !

Le résultat de cette politique est, aujourd'hui, tel qu'on pouvait le prévoir; et l'avenir ne profitera pas des leçons que le présent donne aux chefs catholiques.

Ils continueront à négocier et à ménager leurs pires ennemis, jusqu'au jour où la religion, elle-même, aura le sort des communautés.

Drumont a souvent nié avoir été le simple collaborateur de la *France juive*, chargé de la mettre au point et de la signer.

Il s'est appliqué, de son mieux, à créer la légende de « l'écrivain risquant ses économies, laborieusement amassées, pour créer une œuvre libératrice ».

C'est là l'un des trucs qui lui sont coutumiers et où il excelle.

« Plantez le décor, donnez la note émue », dit-il, lorsqu'il donne un conseil ou critique un article.

La vérité est que Drumont, au moment de la *France juive*, n'avait aucune économie et que ce qu'il gagnait, à la *Liberté* des Pereire, et par d'autres travaux, suffisait à peine à ses besoins, qui n'ont jamais été aussi modestes qu'il aime l'affirmer.

De plus, il faudrait bien peu le connaître pour le croire capable d'aventurer un centime de son argent dans une entreprise quelconque comportant un risque, si faible soit-il.

Tout est chez lui calcul et spéculation, et nul Juif ne saurait être, à ce point de vue, plus avisé ni plus pratique.

Les frais de la *France juive* ne furent donc pas avancés par lui et les deux volumes qui la composent ne lui ont pas coûté un centime.

Il fut même très déconfit lorsqu'il les vit se vendre très mal au début, l'ouvrage ayant contre lui la presse presque tout entière, intéressée à faire le silence.

Combien de fois Drumont n'a-t-il pas protesté contre ce qu'il se plaisait à appeler « l'abominable conspiration du silence », qui gênait la vente de ses livres et l'empêchait d'en tirer tout le profit espéré.

Il est vrai que, depuis, il a usé, sans scrupules, du même moyen à l'égard de quiconque lui portait ombrage ; et nombreux sont ceux qu'il a menacés « de les mettre à l'index » dans son journal, lorsqu'ils se refusaient à subir ses exigences ou protestaient contre ses trafics.

Pour remplacer la publicité, qui lui faisait ainsi défaut,

Drumont s'adressa naturellement au Père Du Lac, et il trouva également un concours efficace auprès de Mgr d'Hulst, pour assurer à la *France juive* la propagande de tous les braves curés de campagne et de tous les prêtres et religieux qui reçurent le mot d'ordre de leurs supérieurs.

Alors, *mais alors seulement*, le succès s'affirma, et, comme il l'écrivait, « les deux lourds volumes s'enlevèrent comme une plume ».

Depuis, Mgr d'Hulst, et aussi le Père Du Lac, furent souvent violemment maltraités par leur peu reconnaissant obligé.

Aussi suis-je moins surpris, aujourd'hui que j'ai appris beaucoup de choses, que j'ignorais alors qu'on me voyait défendre Drumont, le croyant sincère et désintéressé, qu'à l'époque où je me rendais à *l'Institut Catholique* de la rue d'Assas pour protester, au nom de tous les Antijuifs et au mien, contre un projet de conférence du très philosémite Anatole Leroy-Beaulieu, conférence qui devait avoir lieu dans la salle de cette association.

Cette conférence ne put être empêchée, mais il fut convenu qu'une seconde serait faite, également sur la question antijuive, que M. Leroy-Beaulieu avait traitée, et, cette fois, par un orateur antijuif autorisé.

Qui, mieux que Drumont, pouvait sembler à même de répondre au conférencier philosémite !

Ce fut la pensée de tous — et celle de Drumont particulièrement — et je fus chargé, par lui, et par nos amis, d'aller demander, à la Direction de *l'Institut Catholique* l'exécution de la promesse faite d'une conférence-réplique par le Directeur de la *Libre Parole*.

Je fus stupéfait de l'opposition soulevée par le nom de Drumont, dont personne, parmi les dirigeants de l'Institut, ne voulait entendre parler.

— Son ingratitude à l'égard de Mgr d'Hulst ne nous permet pas de l'admettre comme conférencier chez nous, me dit-on.

La colère de Drumont fut extrême lorsque je lui fis

part du résultat de ma mission, et elle atteignit son degré le plus élevé lorsque nous connûmes le nom du conférencier choisi à sa place.

Ce fut M. Rouyer qui avait présidé le jury appelé à se prononcer sur les œuvres soumises à un concours organisé par la *Libre Parole*.

La fureur de celui qui aime s'entendre appeler le *Chef incontesté de l'Antisémitisme* fut telle que nous en entendîmes de raides sur le compte des Directeurs de l'*Institut Catholique*, de Mgr d'Hulst et de leur conférencier préféré.

Mais, revenons, pour un instant encore, à la *France juive* qui avait, enfin, procuré à Drumont, ce qu'il en espérait avant toute chose « un gros succès d'argent ».

En homme habile, il en tira tous les profits possibles et son duel avec le Directeur du *Gaulois*, le Juif Arthur Meyer, vint, par les incidents qui s'y produisirent, compléter la « bonne réclame » tant attendue.

Dans cette rencontre, sur le « terrain de l'honneur », Arthur Meyer fit un usage abusif de la main gauche, ce qui lui valut de nouvelles pages indignées dans les livres qui suivirent la *France juive*.

Depuis, Drumont s'est rencontré à nouveau, avec le Juif Arthur Meyer, mais alors, sur le *Terrain des Affaires* et une réconciliation intervint — naturellement — à laquelle présida M. Léon Daudet, ami et collaborateur des deux anciens adversaires... au cours d'un déjeuner intime... plein d'abandon et de cordialité !

La *France juive* une fois lancée, Drumont tira plusieurs moutures du même sac, et d'autres livres, d'un rapport plus modeste, quoique encore important, naquirent.

En même temps que l'argent affluait dans sa caisse, pour sa plus grande satisfaction, Drumont vit venir à lui tous les Antijuifs heureux de trouver un centre de ralliement.

Les dévouements qui se manifestèrent furent nombreux

et Drumont devint aussi ambitieux de compliments et d'acclamations qu'il était avide d'argent.

C'est à ce moment, qu'avec Jacques de Biez comme second, il pensa à créer la *Ligue antisémitique*.

Il espérait qu'en adjoignant à ses livres une organisation, dont il serait le « Grand maître », les subventions viendraient augmenter les profits qu'il escomptait.

Il fut encore une fois favorisé par les circonstances, et c'est avec enthousiasme qu'il accueillit l'adhésion de Morès, qui revenait d'Amérique et du Tonkin avec la réputation d'un grand seigneur, richissime, et généreux jusqu'aux plus extrêmes prodigalités.

Morès avait appris à connaître les Juifs et nos gouvernants, d'abord aux Etats-Unis, puis en Indo-Chine, et son premier acte, à son retour en France, avait été de soutenir, avec une énergie qui surprenait, la candidature antigouvernementale de M. Paul de Susini à Toulouse.

Malheureusement, pour les calculs de Drumont, Morès avait sacrifié des sommes considérables au Tonkin et à Toulouse ; et il dut se borner à pourvoir aux dépenses de propagande de la *Ligue*, sans remplir les tiroirs de son cupide fondateur.

Drumont ne pardonna jamais à Morès cette cruelle désillusion et l'avenir a apporté la preuve de cette rancune.

Cependant les dépenses que Morès fit pour la *Ligue* s'élevèrent à des sommes relativement importantes, les cotisations et les dons qu'attendait Drumont restant peu nombreux.

J'avais, moi-même, quelque temps auparavant, apporté mon adhésion et ma cotisation à Jacques de Biez et, sans avoir encore aperçu Drumont au siège de la *Ligue*, j'étais devenu l'un de ses militants.

J'assistai en auditeur attentif, avec quelques-uns de nos *Camarades de la Villette*, aux deux réunions organisées par la *Ligue*, à Neuilly, salle Gallice, et dans un

grand local de la rue Rochechouart qui pouvait contenir une nombreuse assistance.

J'étais, comme les Camarades qui m'accompagnaient, curieux de voir un marquis authentique se mêler activement au mouvement populaire, mais notre curiosité restait sceptique.

On était si peu accoutumé, surtout à cette époque, à voir des gentilshommes véritables montrer de la sympathie pour le monde des travailleurs, que nous nous demandions ce que venait faire Morès parmi nous.

Nous ne fûmes pas longs à le juger ce qu'il était : brave, loyal, intelligent et capable d'agir en accord absolu avec ses déclarations.

C'est à la salle de la rue Rochechouart que Morès nous plut particulièrement.

La réunion était agitée et les adversaires nombreux et souvent menaçants.

Morès leur tint tête admirablement, et son sang-froid et son énergie peu commune en imposèrent aux plus déterminés, sans que nous eussions besoin d'intervenir pour l'aider à mettre les adversaires à la raison.

Ils avaient reconnu en lui : un homme.

C'est alors que nous fîmes connaissance ; et, à la suite de plusieurs visites qu'il nous fit à la Villette, notre intimité s'affirma telle qu'elle est restée jusqu'au jour de sa mort héroïque dans le guet-apens qui lui fut tendu.

De cette intimité, que partageaient nos dévoués *Amis de la Villette :* Bernard Roux, Gaston Dumay, Moitry, Violet, Sarazin et tant d'autres Camarades que je ne pourrai tous nommer ici, naquirent une affection et une confiance qui résistèrent à toutes les vilaines intrigues et aux dures épreuves d'une existence de luttes continuelles.

Puis vinrent les élections municipales de 1890, qui furent l'occasion de nombreuses réunions de *Morès et ses Amis ;* et, aussi, cette enquête sur les *Viandes à soldats* que nos Camarades de la Boucherie nous encouragèrent et nous aidèrent à faire.

Avec leur concours dévoué nous partîmes, Morès et

moi, à Verdun, accompagnant un troupeau de bêtes tuberculeuses que des bouchers juifs de cette ville comptaient livrer, encore une fois, aux troupes de la garnison.

Aussitôt les animaux débarqués, nous prévînmes le colonel de Farny, faisant alors les fonctions de général en remplacement du général juif Hinstin en congé, et aussi le procureur de la République.

Ce dernier nous reçut fort mal ; mais il dut tenir compte de notre enquête.

Nous eûmes la satisfaction, avant même de quitter Verdun, d'apprendre, par les journaux, qu'une ordonnance du ministre de la Guerre, Freycinet, créait des *Boucheries militaires* pour sauvegarder la santé des soldats et empêcher le retour des attentats commis depuis trop longtemps contre elle.

Drumont restait absolument étranger à ces actes de protection des intérêts généraux de nos concitoyens et de propagande incessante en faveur de nos idées.

Il n'y participait ni de sa personne ni de sa bourse.

Il s'était, depuis longtemps, retiré sous sa tente, occupé exclusivement de l'encaissement de ses bénéfices.

La *Ligue antisémitique*, qu'il avait fondée, ne fut pas de longue durée.

Créée en 1889, elle disparaissait en 1890, à la suite de la manifestation du 1er mai de cette année.

On se souvient des inquiétudes causées par cette manifestation socialiste révolutionnaire, qui alarma si fort le le gouvernement et qui se termina de lamentable façon, grâce à la *sagesse* des meneurs du socialisme, déjà préoccupés de leur future participation aux profits du pouvoir.

Sans se mêler aux socialistes et aux anarchistes plus ou moins enjuivés, la *Ligue antisémitique* pouvait donner son opinion et agir conformément à son programme, à l'occasion d'une date choisie par le prolétariat français pour exprimer ses revendications.

Les Juifs, qui s'appliquaient à canaliser le mouvement socialiste et à le détourner de leurs officines d'agiotage

et de spéculation, craignaient fort l'intervention des Antijuifs.

Ceux-ci pouvaient, en effet, donner au mouvement une direction plus saine et plus conforme aux véritables intérêts des Travailleurs.

La presse juive et philosémite s'empressa de dénoncer avec fureur les Antijuifs aux foudres gouvernementales.

Morès fut arrêté pour un manifeste qu'il avait publié et Drumont... prit la fuite, après avoir envoyé aux journaux une déclaration commençant ainsi :

Habitants de Paris,

On nous écrit de tous côtés pour nous demander quelle sera l'attitude de la *Ligue* dans la journée du 1er *mai*.

Cette attitude nous est dictée par les événements.

Nous ne pouvons prendre et nous n'avons pris aucune responsabilité dans cette manifestation.....

Nous n'avons jamais cessé et nous ne cesserons jamais de vouloir affranchir notre malheureux pays du joug de la Juiverie allemande.

Nous n'avons jamais prêché le pillage, comme on l'a mensongèrement affirmé ; nous avons tous, au contraire, demandé que l'on poursuive ceux qui avaient pillé.....

Prets à aller en prison pour notre cause, nous conjurons nos amis de ne pas s'exposer à y aller en se mêlant à d'équivoques manifestations.

Et, une fois ce manifeste expédié, Drumont disparaît si bien que pendant longtemps on ne put le découvrir nulle part.

Les Membres de la *Ligue*, qui se présentèrent nombreux au siège : 48, rue Lepic, ne trouvèrent personne et demandèrent inutilement à tous les échos ce qu'était devenu le futur « incontesté ».

Morès fut jugé et condamné sans que Drumont songeât à autre chose qu'à sa précieuse personne et sans qu'il se

décidât à sortir de la retraite où il s'était si rapidement mis à l'abri.

Un Antijuif, membre de la *Ligue*, Julien Mauvrac, que nous perdîmes de vue depuis, raconta cette aventure et la fuite de Drumont dans un livre, très spirituellement écrit, et qu'il ne fit pas signer par un mouchard repris de justice, livre intitulé : *Sous les tentes de Japhet.*

On voit comment Drumont comprenait cette phrase de sa déclaration disant « que l'attitude à prendre était celle dictée par les événements ».

Les événements lui dictèrent de se sauver et de lâcher ses amis ; comme il le fit encore en 1894 dans des circonstances dont j'aurai l'occasion de parler.

Depuis cette première démonstration de la terreur que lui inspire la moindre menace d'arrestation, Drumont a séjourné quelques semaines à Sainte-Pélagie, avec un régime de faveur absolument exceptionnel ; et le souvenir de cet emprisonnement, aussi court que bénin, lui cause encore, à l'heure actuelle, une telle épouvante que la seule perspective d'une nouvelle incarcération le ferait fuir au bout du monde.

C'est pourquoi il a pris la précaution de placer la presque totalité de sa « très grosse fortune » actuelle en valeurs étrangères et de façon à pouvoir la retrouver hors frontières à la première alerte.

Naturellement les Ligueurs de 1890 furent profondément désillusionnés sur le compte de leur chef, et leur nombre, au lieu d'augmenter, diminua dans de si grandes proportions que, le 20 octobre 1890, après la publication d'un compte rendu des travaux de la *Ligue*, au cours de sa première et unique année d'existence, celle-ci disparut et personne n'entendit plus parler d'elle.

Drumont continua à s'occuper du placement fructueux de ses livres et *Morès et ses Amis* continuèrent seuls la lutte active.

Un jour, alors que depuis bien longtemps nous ne songions plus à Drumont et que nous ignorions s'il était à

Paris ou toujours à sa confortable villégiature de Soisy-sous-Etiolles, Morès vint nous prévenir qu'il avait reçu une lettre lui demandant d'assister « avec ses Amis » à l'inauguration des bureaux du journal *la Libre Parole* dont Drumont devait être le directeur et le souverain maître.

Cette invitation nous surprit un peu et Morès me demanda de l'accompagner chez Drumont, que je revis pour la troisième ou quatrième fois, je crois, n'ayant, auparavant, fait que l'entrevoir, une fois au siège de la Ligue, rue Lepic, et, ensuite, dans les deux ou trois réunions auxquelles il se « résigna » à assister.

Nous nous rendîmes, donc, au petit hôtel de la rue de l'Université où je fis plus longuement connaissance avec le futur ami de l'agent Oswald de la *Sûreté générale*.

Drumont se montra à peu près aimable — il avait besoin de nous — et je ne fus pas peu surpris de le voir, à un moment, me demander de lui confier ma main dont il examina les lignes.

Cet exercice bizarre, et auquel j'étais loin de m'attendre, n'ayant que peu de goût pour les horoscopes et les farceurs qui vivent de la crédulité de leurs dupes, me fut expliqué par Morès.

— Drumont, me dit-il, est très méfiant ; il n'a confiance en personne (sans doute parce qu'il ne comprend pas qu'on puisse avoir confiance en lui) ; aussi, lorsqu'on lui présente quelqu'un, qui peut être mêlé à sa vie, il interroge les lignes de sa main pour savoir si le nouveau venu est loyal et de tempérament généreux et dévoué.

— Il a fait de même avec moi, ajouta Morès.

Il faut croire que l'examen de Drumont me fut favorable, car, depuis, il ne cessa de proclamer mon désintéressement et ma loyauté ; jusqu'au jour où j'eus l'audace de trouver mauvais ses trafics, dont il se cachait avec le plus grand soin et qu'il imputait à son entourage, lorsque le bruit s'en répandait.

Drumont nous confirma son invitation à l'inauguration

de son journal, fondé, nous affirmait-il, avec le concours d'Antijuifs convaincus et ayant « depuis longtemps » donné des preuves de leur indiscutable sincérité.

Ceci se passait dans les premiers jours d'avril 1892 et, le 20 du même mois, paraissait le premier numéro de la *Libre Parole*, que nous accueillîmes tous avec autant de satisfaction que d'enthousiasme.

II

La « Libre Parole » est créée.

Inauguration des bureaux. — Un organe antijuif et indépendant!! — Pas d'affaires. — Drumont et son financier. — Les précautions de Drumont. — MM. J.-B. Gérin et Wiallard. — Les Rédacteurs de la *Libre Parole*. — Ses Administrateurs. — Le philosémitisme de M. Gérin. — Son antisémitisme. — Deux circulaires. — Arrestation de M. J.-B. Gérin. — Une opération financière. — La souscription obligatoire. — Un client récalcitrant. — L'Administrateur masqué. — M. Odelin intervient. — Un habile arrangement. — Le traité Drumont-Wiallard. — Le traité Drumont-Gérin. — La grande colère de Drumont. — Encore une tuile. — Monsieur l'Administrateur est juif. — Gaston Méry *le dernier venu*, s'amuse. — Pas Wiallard mais Crémieux. — Les mouchards de Drumont. — Le gros Devos dénonce. — Piège pour les abonnés. — Drumont touche et... continue.

J'ai dit que, tous, nous avions accueilli, avec satisfaction et enthousiasme, la nouvelle de la création d'un journal nettement antijuif ; et la devise, placée par Drumont en tête de son premier numéro : *La France aux Français*, résumait admirablement, dans ses quatre mots, notre programme national et social, dont la réalisation n'est subordonnée à aucune forme politique.

Tous les partis peuvent, en effet, y coopérer et en assurer l'exécution, à la condition, toutefois, de faire passer l'intérêt général du pays avant toutes les préoc-

cupations de coterie et de secte ; et, surtout, en plaçant cet intérêt général au-dessus des intérêts particuliers.

Nous éprouvions, depuis trop longtemps, les effets de la mauvaise foi de la presse juive et enjuivée, dénaturant tous nos actes, travestissant toutes nos pensées et nous prêtant des intentions et des projets aussi fantaisistes qu'odieux, pour ne pas apprendre, avec joie, la fondation d'un organe indépendant, dont tous les collaborateurs auraient, enfin, le courage de dire toute la vérité sur les agioteurs et les spéculateurs et de dénoncer leurs criminels agissements.

Cet organe venait d'autant mieux à son heure, que la presse se taisait, presque toujours, lorsqu'il s'agissait d'un scandale financier provoqué par la Haute Banque et les riches accapareurs, juifs ou judaïsants, qui sont les commanditaires, les inspirateurs et les véritables Directeurs de la politique française à l'intérieur comme à l'extérieur.

Mais, pour que cette indépendance fût réelle, il était nécessaire que le nouveau journal restât étranger à toutes les affaires financières et que son Directeur et ses rédacteurs comme son Administrateur fussent, sans aucune exception, entièrement dévoués aux idées antijuives, d'un désintéressement absolu et entreprenant, non une affaire, mais un véritable apostolat.

C'est dans ce sens que nous parlâmes, Morès et moi, à Drumont, lors de notre visite à la suite de son invitation à l'inauguration des bureaux de la *Libre Parole*.

Pour nous convaincre que, dans tous les cas, nul ne pourrait, ni dans le présent, ni dans l'avenir, engager le futur organe de l'Antisémitisme dans une voie contraire à celle qu'il devait suivre, Drumont nous affirma qu'il s'était réservé, outre la Direction politique, un droit de contrôle absolu.

Et, pour souligner son affirmation, il ajouta :

— Du reste nous pouvons tous être tranquilles à ce sujet, personne ne pourra détourner la *Libre Parole* de

son but, ni la compromettre dans des affaires juives ; ni, non plus nous mettre à la porte avec nos Amis, comme je l'ai vu faire souvent pour d'autres journaux. Ma longue expérience des « choses du journalisme » m'a permis de tout prévoir.

Et, prenant, dans le tiroir de sa table de travail, une feuille de papier timbré, il nous lut, d'abord, le début, puis trois articles d'un traité, que je retrouvai un jour, en 1901 ou 1902, dans une série de documents qui me furent communiqués, par un personnage touchant de très près à l'exploitation financière de la *Libre Parole* et, par conséquent, aussi complètement qu'exactement renseigné.

De cette lecture il résultait que Drumont fondait en association avec un sieur J.-B. Gérin, un journal quotidien appelé la *Libre Parole* avec un sous-titre : *La France aux Français*, et qu'il était le maître exclusif de toute la rédaction depuis le titre du journal jusqu'à sa dernière ligne, avec et y compris les annonces, dont aucune ne pouvait passer sans son contrôle et son approbation.

— Vous voyez, nous dit Drumont, en terminant sa lecture, que j'ai bien pris toutes mes précautions et que nous pouvons, tous, être absolument tranquilles.

Nous le fûmes en effet et nous communiquâmes à nos dévoués Camarades, de notre groupement d'action, le résultat de notre visite.

Le nom de Gérin était aussi inconnu de Morès que de moi et nous n'avions été frappés, pendant la lecture rapide de Drumont, que par son J.-B. Gérin que nous avions compris « Gibet-Gérin ».

Drumont remarqua notre mouvement et il nous dit en souriant :

— C'est J.-B., Jean-Baptiste probablement ; mais, moi aussi, à la lecture du projet que M. Gérin me soumettait, j'avais entendu Gibet et je trouvais que ce financier avait un singulier nom.

Quelques jours après nous étions 14, boulevard Mont-

martre, pour l'inauguration du local choisi par M. Drumont et par M. Gérin, que nous croyions toujours être l'Administrateur de la *Libre Parole*.

Les pièces étaient à peine meublées ; les maçons, peintres, menuisiers et tapissiers avaient seuls achevé leurs travaux.

On signala à notre admiration le cabinet de Drumont, celui du Secrétaire de Rédaction, et Jacques de Biez nous fut indiqué comme devant remplir cette importante fonction ; nous visitâmes ensuite la Composition et aussi le bureau de M. l'Administrateur.

La Rédaction était reléguée dans une pièce obscure et de dimensions plus que modestes donnant sur la cour.

Après nous avoir fait faire ainsi le traditionnel « tour du propriétaire », Drumont procéda aux présentations, car nous connaissions peu de personnes parmi celles présentes.

— D'abord : M. J.-B. Gérin dont je vous ai parlé, ensuite M. Wiallard, « notre excellent Administrateur », ajouta Drumont.

Morès fut surpris et moi non moins.

S'agissait-il d'un second Administrateur ?

Au nombre des invités de Drumont et de son financier, se trouvaient quelques-uns de nos Camarades de la défunte *Ligue* de la rue Lepic.

Parmi eux, naturellement, Jacques de Biez qui, deux jours après et à peine installé Secrétaire de la Rédaction, quittait le journal et Drumont, l'attitude de celui-ci, à son égard, étant devenue plus que désagréable.

Jean Drault et Boisandré comptaient aussi au nombre des collaborateurs de la *Libre Parole*.

Et, comme nous observions l'attitude des nouveaux venus, nous constatâmes que, de leur côté, MM. Gérin et Wiallard nous examinaient, Morès et moi, et aussi les quelques militants que nous avions amenés à la demande de Drumont, avec une curiosité qui nous parut dénuée de sympathie.

Nous eûmes l'impression d'être, pour ces Messieurs, ce que l'on appelle des « gêneurs ».

Nous ne tardâmes pas à être confirmés dans cette idée.

Cependant, nous ne nous doutions pas, à ce moment, des découvertes que l'avenir nous réservait à leur sujet.

La cérémonie fut simple et pleine de cordialité..., tout au moins entre les Antijuifs qui se rencontraient là et parmi lesquels ne se trouvait pas, et pour une cause sur laquelle je reviendrai en parlant spécialement du personnage, l'actuel Secrétaire — général ! ! ne l'oublions pas — de la *Libre Parole :* M. Gaston Méry.

— Tous nos amis sont des Antijuifs sincères et convaincus, nous disait Drumont, et leur passé de dévouement à nos idées nous répond de leur loyauté dans l'avenir.

Nous ne pouvions qu'accepter ces affirmations, car, absolument étrangers l'un et l'autre à ce que Drumont aime à appeler « les choses du journalisme », Morès ni moi ne connaissions en aucune façon M. Gérin, pas plus que le personnel qu'il avait amené avec lui pour occuper les diverses fonctions de l'administration, dont l'Administrateur en nom : M. Wiallard.

Nous ignorions, par exemple, que le même M. Gérin était l'auteur de la circulaire suivante, expédiée par ses soins juste deux ans, jour pour jour, avant l'apparition du premier numéro de la *Libre Parole.*

LE NATIONAL
50e année — 2e série.

J.-B. GÉRIN, *Directeur.* Paris, le 20 avril 1890.

Direction.

Monsieur et cher Coreligionnaire,

Les Israélites sont, depuis quelque temps, en butte *aux calomnies les plus odieuses qui s'étalent à l'envi dans les colonnes d'une certaine presse.*

Des personnes éminentes, qui appartiennent au Judaïsme et qui se préoccupent non seulement de son avenir, mais de sa sécurité présente, ont pensé qu'il serait utile, sinon indispensable, qu'un organe sérieux prît la défense de nos Coreligionnaires chaque fois qu'ils seraient attaqués, de quelque façon que ce fût, soit sur le territoire de la République française, soit dans les différentes parties du monde qu'ils habitent.

Le *National*, grand journal quotidien politique, nous ouvre ses colonnes pour cette défense bien légitime de nos intérêts, qu'approuveraient encore les illustres fondateurs de cette feuille, les Thiers, les Armand Carrel, qui ont toujours combattu pour le bon droit et la défense des immortels principes de 89.

Le *National* s'est donné pour but de faire pénétrer dans les masses les principes de tolérance politique et religieuse.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous demander votre concours pour notre œuvre de propagande, en souscrivant un abonnement au *National*.

Lorsque cette circulaire, signée par un Juif, associé de M. J.-B. Gérin, me fut révélée, au moment où Drumont protégé par mon exil me faisait injurier, j'eus une nouvelle explication de bien des faits constatés depuis 1892 et qui m'avaient causé, comme à tant de nos amis, des surprises aussi nombreuses que variées.

Faut-il faire remarquer que les *calomnies les plus odieuses*, qui indignaient si fort M. J.-B. Gérin et son collaborateur juif n'étaient autres que la *France Juive* et les différents livres de Drumont, ainsi que les articles et les conférences que nous faisions, et qui se publiaient sur la question juive et tout ce qui en dérivait.

Il faut croire que les Juifs n'avaient pas eu assez de confiance dans le *National* et son Directeur, même assisté d'un « pon goreligionnaire » puisque M. Gérin, changeant son fusil d'épaule et orientant son coffre-fort vers un autre milieu, supposé par lui de meilleur rapport, s'était abouché, depuis, avec Drumont, lequel ne devait pas, comme nous, simples profanes, ignorer la manifestation sémitique de M. J.-B. Gérin, qui appartenait en plein aux

« choses du journalisme », ou du moins à certain journalisme, dont il possédait déjà, à cette époque, une pratique et une expérience qui ont beaucoup progressé depuis.

Le 14 avril 1892, M. J.-B. Gérin, Directeur de la *Semaine Financière*, tenait un tout autre langage que celui du Directeur du *National*, et il lançait cet appel en faveur de la *Libre Parole*.

LA SEMAINE FINANCIÈRE
JOURNAL HEBDOMADAIRE
37e année.

—

CAISSE DE LA SEMAINE FINANCIÈRE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 1.200.000 francs.

—

8, rue Saint-Augustin.
PARIS

Paris, le 14 avril 1892.

Monsieur,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la communication confidentielle suivante, que nous n'hésitons pas à vous faire en raison, d'une part, de son extrême importance morale et sociale et, d'autre part, de l'avenir le plus fructueux qui lui est réservé en tant qu'affaire proprement dite.

M. Edouard Drumont, le célèbre auteur de la *France juive* et de tant d'autres ouvrages qui ont eu des succès retentissants, va continuer, par le journal, l'œuvre qu'il a si brillamment commencée par ses livres.

Notre Société a accepté de se charger de l'organisation financière de ce journal, qui aura pour titre la *Libre Parole* et qui défendra nos intérêts nationaux avec une indépendance et une impartialité d'autant plus goûtées par le public, que ces qualités sont devenues plus rares dans la presse trop souvent vénale.

Le talent, la popularité et la vaillance de M. Drumont, qui possède les éléments inédits de nombreuses campagnes très passionnantes, assureront à son journal une vogue, au moins égale à celle obtenue par l'*Intransigeant* et l'*Autorité*, qui sont des entreprises excessivement fructueuses et très prospères.

La Société du journal *la Libre Parole* a été définitivement constituée le 2 avril en Société en commandite simple, par parts d'intérêts ; celles-ci sont au nombre de 800 sur lesquelles nous avons pu nous en réserver un certain nombre que nous pouvons céder à 2,000 francs chacune jusqu'au 20 avril, jour où doit paraître le premier numéro de la *Libre Parole*.

Les bénéfices seront répartis : 25 0/0 pour le fondateur, le conseil de surveillance et les collaborateurs, 75 0/0 pour les Porteurs de parts.

Les Parts des journaux similaires que nous avons cités ont acquis une plus-value importante et la valeur des parts de la *Libre Parole* sera, sans aucun doute, rapidement supérieure au prix initial de 2,000 francs.

C'est donc en toute connaissance de cause que nous vous présentons cette affaire de premier ordre à tous les points de vue.

Veuillez agréer, etc.....

Le Directeur de la « Semaine financière »,

J.-B. GÉRIN.

Comme on le voit, dans cette circulaire il n'est pas question des « intérêts des Israélites » et de leur « défense bien légitime » ; les « odieuses calomnies » dont ils étaient victimes en 1890, sont devenues, en 1892, une preuve de « l'indépendance et de l'impartialité » de Drumont ; et, comme, lorsqu'on bat la caisse pour que celle des clients de la *Semaine Financière* se vide dans les poches de M. J.-B. Gérin et de ses associés de la *Libre Parole* et de son officine financière, il faut ne ménager rien ni personne, l'ex-Directeur du *National* traite les journaux qui n'osent parler des Juifs, et ceux plus audacieux qui les défendent, de « feuilles appartenant à la presse vénale ».

Si les citoyens auxquels on faisait ainsi appel, et par de pareils moyens, avaient connu les antécédents philosémites de M. J.-B. Gérin, il est probable, sinon absolument certain, qu'ils se seraient empressés de négliger la lettre qui leur était adressée au nom de Drumont par la *Semaine Financière*, entreprise dont les opérations sont plus que discutables.

J'aurai, du reste, l'occasion d'en reparler bientôt.

Ce que les souscripteurs sollicités ignoraient, Drumont l'ignorait-il aussi ?

Evidemment non ; et, il est hors de doute que c'est en connaissance de cause qu'il nous présentait M. J.-B. Gérin comme un Antijuif sincère, alors qu'en réalité ce financier n'avait vu dans la *Libre Parole* qu'une bonne affaire et un filon à exploiter.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés, depuis le premier numéro de la *Libre Parole,* que les journaux annonçaient l'arrestation de M. J.-B. Gérin pour abus de confiance commis au préjudice d'un client de sa *Semaine Financière.*

La *Libre Parole* parlait ainsi de cette arrestation, dans son numéro du 3 février 1893 :

Arrestation de M. Gérin.

M. Gérin, ancien Directeur du *National*, a été arrêté avant-hier soir, par M. Touny, commissaire aux délégations judiciaires, sur mandat de M. Welter, juge d'instruction...

M. Gérin est inculpé d'abus de confiance.

Selon une version, qui nous paraît assez vraisemblable, étant données les indications que nous avons pu recueillir, l'arrestation de M. Gérin serait, à la fois, le résultat de vengeances politiques et de dénonciations émanant d'un agent de police démasqué.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons, aujourd'hui, que rectifier une inexactitude volontaire, relevée dans un journal officieux du soir.

Ce journal prétend que M. Gérin est l'Administrateur de la *Libre Parole.*

Rien n'est plus inexact.

M. Gérin a pris part à l'organisation matérielle du journal, au moment de sa fondation ; mais il n'en a jamais été l'Administrateur, de même qu'il n'a jamais eu à intervenir dans la rédaction dont M. Drumont a toujours été le chef et le maître absolu.

La Rédaction.

La *Libre Parole,* journal quotidien publiant chaque matin tous les événements de la veille, même ceux de la

dernière heure de la nuit, avait eu besoin d'attendre un jour entier pour parler de cet incident concernant M. Gérin, et la version qui « paraissait vraisemblable » était le résultat d'une laborieuse consultation de Drumont et de ses associés, préoccupés de bien peser les termes à employer pour faire passer un événement gênant pour une « manœuvre policière et une vengeance politique », sans toutefois nommer ni le ou les auteurs de ladite vengeance ni non plus l'agent de police démasqué.

Et pour cause !

Le 10 février, la *Libre Parole* annonçait la mise en liberté de M. Gérin, sans aucun commentaire, par une note que je reproduis ici :

Mise en liberté de M. Gérin.

M. Gérin a été mis en liberté hier soir à 6 heures 1/2.

Quelle était la vérité sur cette arrestation et ses causes réelles ?

Etait-ce, comme l'affirmait Drumont dans son article qu'il avait signé la « Rédaction » sans consulter celle-ci — qui ne connut la chose que par le journal le lendemain matin — et comme nous le croyions tous, d'après ses dires : « une manœuvre policière et gouvernementale, dirigée contre un homme qui avait pris part à l'organisation matérielle de la *Libre Parole* au moment de sa fondation ».

Non, et rien de ce que publiait Drumont n'était exact.

L'un de nos Camarades, rencontrant, un jour en 1902, une personne des mieux informées sur la *Libre Parole*, la conversation s'engagea naturellement sur la conduite de Drumont à mon égard.

— Cette conduite ne me surprend pas, dit cette personne bien informée, et si Drumont n'a pas agi plus tôt c'est qu'il craignait Guérin libre et qu'il préférait l'avoir avec lui que contre lui.

Mais Guérin prisonnier, ou en exil pour longtemps, devait, à son tour, éprouver l'excellence des sentiments du

Directeur de la *Libre Parole* pour tous ceux qui lui portent ombrage ou peuvent le gêner.

Pour nuire à celui qu'il couvrit de fleurs pendant si longtemps, il ment comme il l'a toujours fait en toutes circonstances.

Ces circonstances furent passées en revue et, entre autres, celles de l'arrestation du financier Gérin en 1893.

— Il n'y a eu, affirma la personne bien informée, aucune manœuvre gouvernementale ou policière dans cette affaire ; mais, purement et simplement, une plainte d'un client de J.-B. Gérin, pour abus de confiance, commis par celui-ci à son préjudice.

M. Gérin avait, en effet, répondu à une demande de restitution d'une somme très importante confiée à son officine, par la proposition de rendre, au lieu et place des espèces à lui versées comme dépôt, un fort paquet de parts de la *Libre Parole*, comptées au prix fort de deux mille francs.

Bien entendu, cette somme, que M. Gérin prétendait ainsi garder, n'était entrée ni en totalité ni en partie dans la caisse du journal et les parts imposées par ce moyen cavalier au « souscripteur malgré lui », avaient été prises parmi celles que MM. Drumont et Gérin s'étaient réservées personnellement, parts dont le nombre fut considérablement, autant qu'abusivement, augmenté depuis.

Quant à prétendre que M. Gérin s'était borné à prendre part à l'organisation matérielle du journal au moment de sa fondation, c'est l'un des mensonges les plus impudents commis par Drumont.

— Et la preuve, dit la « personne bien informée », c'est qu'à l'heure actuelle, soit plus de dix ans après son arrestation, M. Gérin est encore, ce qu'il n'a jamais cessé d'être, Membre du *Conseil des Intéressés* de la Société de la *Libre Parole ;* Conseil qui est, sous ce nom, un véritable Conseil d'Administration, l'Administrateur en nom ne pouvant et ne devant rien faire ni rien décider sans l'avis préalable de Drumont et du Conseil dit des Intéressés.

En 1893, l'Administrateur en nom était M. Wiallard, mais c'était Gérin l'administrateur de fait.

Presque chaque jour il venait, soit 14, boulevard Montmartre, soit chez Drumont, se mettre d'accord avec ce dernier pour toutes les opérations du journal et pour les instructions à donner aux différents services.

Pour obtenir sa mise en liberté provisoire et l'ordonnance de non-lieu qui suivit, il fallut, d'abord, déposer une très forte caution, quatre-vingt mille francs, caution qui fut fournie, non par Drumont — rassurons ceux qui pourraient prêter au Directeur de la *Libre Parole* une idée généreuse à l'égard d'un homme qui était et devait rester son associé et dont il avait partagé la mauvaise action — mais par M. Odelin, le même que Drumont appela « *Odelin la Crapule* » dans un article publié deux ans plus tard.

Puis, les choses s'arrangèrent définitivement entre M. Gérin et son client ; et il fut convenu que, pour compléter la satisfaction à accorder au « souscripteur par force » on colloquerait les parts, qu'on voulait lui faire avaler, à d'autres braves gens moins récalcitrants..

On verra par la suite que la « personne bien informée » l'était exactement et que M. Gérin n'a jamais cessé de collaborer activement et sans aucune interruption à l'Administration et surtout à « l'exploitation » de la *Libre Parole.*

Ici, je crois bon de donner quelques renseignements au sujet du traité Drumont-Gérin, du 10 mars 1892.

Lorsque *l'Antijuif*, répondant aux attaques et aux perfidies incessantes dont le *Grand Occident de France*, son Délégué général, ses Amis et leur journal étaient l'objet, de la part de Drumont et de quelques individus de son entourage,. publia certaines pièces et, entre autres, le traité en question, Drumont fulmina :

— C'est une infamie, clamait-il, ce traité est un faux, ses chiffres sont inexacts, etc., etc...

Et, pour justifier son indignation, qui ne pouvait plus nous émouvoir, il nous opposait, comme seul véritable et

authentique, son contrat du 2 avril 1892 avec M. Wiallard, contrat ainsi conçu :

Entre les soussignés.

M. G. Wiallard, gérant de la société des parts d'Intérêts de la *Libre Parole*, demeurant à Levallois-Perret, Seine, 17, rue des Arts, d'une part,

Et M. Edouard Drumont, publiciste, demeurant à Paris, 157, rue de l'Université, d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

M. Wiallard a soumis à M. Drumont les statuts de la Société qu'il se propose de créer pour la publication et l'exploitation du journal quotidien à cinq centimes dont le titre est la *Libre Parole* avec le sous-titre *La France aux Français.*

M. Drumont ayant donné son approbation auxdits statuts, les parties soussignées ont arrêté entre elles les conventions suivantes.

Article premier. — M. Drumont abandonne à la Société à créer, pendant la durée de celle-ci, soit pendant douze années, la jouissance des titre et sous-titre du journal, lesquels demeurent sa propriété exclusive.

Il est expressément entendu qu'en cas de dissolution de la société à créer avant le terme fixé, et ce, pour quelque cause que ce soit, M. Drumont reprendrait la libre disposition des titre et sous-titre.

Art. 2. — M. Drumont *aura seul et sans contrôle la direction politique, économique, industrielle et financière du journal la* Libre Parole, *y compris les annonces et le Bulletin financier.*

Il aura seul qualité pour accepter ou refuser tous articles ainsi que pour agréer ou congédier tous rédacteurs.

Art. 3. — M. Drumont aura droit à un traitement annuel de 24,000 francs, que la société à créer devra lui verser par douzièmes à raison de 2,000 francs par mois.

Art. 4. — M. Drumont aura droit, avant *tout partage de bénéfices entre les porteurs de parts,* à un prélèvement de 10 0/0 sur les bénéfices nets annuels de la société.

Art. 5. — Il sera remis à M. Drumont cent cinquante parts, sur les huit cents à créer aux termes des statuts de la société à constituer par M. Wiallard.

Art. 6. — Le budget fixe de la rédaction, non compris les

appointements de M. Drumont, ne pourra dépasser 5,000 fr. par mois.

Cependant M. Drumont aura la libre disposition, pour frais supplémentaires de rédaction, d'une somme mensuelle de 1,500 francs, à prélever sur le montant d'une allocation mensuelle de 3,000 francs, à déterminer par la société à créer, pour la publicité relative au développement du journal.

A partir de 75,000 numéros, vente effective, le budget de la rédaction sera portée à 7,500 francs.

A partir de 100,000 il sera porté à 12,000 francs et à partir de 150,000, à 18,000 francs, en dehors de l'allocation supplémentaire ci-dessus prévue.

Art. 7. — M. Drumont prendra connaissance, quand il le jugera convenable, de la caisse, de la comptabilité et des écritures sociales, soit par lui-même, soit par un fondé de pouvoirs spécial.

Art. 8. — M. Drumont s'engage, pendant douze années consécutives, c'est-à-dire pendant toute la durée de la société, à donner ses soins assidus à la publication du journal la *Libre Parole* et à n'écrire ou à collaborer, à aucun titre, dans un autre journal.

Art. 9. — En cas de procès, tous frais et condamnations judiciaires seront à la charge de la société.

Art. 10. — Les présentes conventions sont faites pour une durée de douze années, égale à celle qui sera donnée à la société à créer. En aucun cas, ni pour aucun motif que ce soit, les engagements pris à l'égard de M. Drumont, et ceux pris par lui même, ne pourront être résiliés avant l'expiration de cette période de douze années.

Art. 11. — Les frais d'enregistrement des présentes seront à la charge de celle des parties qui y donnera lieu.

Fait en double, à Paris, le 2 avril 1892.

Lu et approuvé :	*Lu et approuvé :*
WIALLARD & Cie.	Edouard DRUMONT.

Le texte de ce contrat est reproduit tel qu'il fut fourni par un membre du Conseil des Intéressés, M. Aubry.

Nous ne doutons pas de la réalité de ce contrat et il est très possible qu'il existe, en dehors et à côté de celui passé entre MM. Gérin et Drumont, lors de l'origine des

pourparlers entre ces Messieurs pour la création de la *Libre Parole.*

L'intervention de M. Wiallard dans cette affaire, intervention que nous n'avions apprise que le jour de l'inauguration des bureaux de la *Libre Parole*, Drumont ne nous ayant parlé que de M. Gérin lors de notre entrevue avec lui, nous avait causé quelque surprise.

Aucune explication ne fut jamais donnée par les intéressés à ce sujet et on doit en conclure que M. Wiallard était bien, ce que tout le monde a toujours pensé, le représentant de M. Gérin dans la mise à exécution de l'entreprise décidée entre MM. Drumont et Gérin conformément à leur traité du 10 mars 1892.

Le nouveau personnage interposé nécessitait un nouveau traité, avec son nom, puisque la raison sociale devenait *Wiallard et Cie* et non *Gérin et Cie*.

Pourquoi M. Gérin se dissimulait-il derrière ce M. Wiallard ?

Très certainement par suite d'une entente avec Drumont qui craignait que les adversaires, autant que lui au courant des « choses du journalisme », révélassent le philosémitisme de son associé et les différentes affaires auxquelles M. Gérin avait été mêlé précédemment ; affaires qui le désignaient peu pour administrer un journal antijuif destiné à être l'adversaire des *feuilles vénales et dépendantes de la finance juive et du gouvernement.*

Drumont est un homme de précaution, toujours appliqué « à sauver la face », comme disent les Orientaux.

Pour se convaincre du soin que Drumont apporte à « sauver les apparences et garantir ses intérêts personnels » il suffit de lire, avec un peu d'attention, ce traité communiqué, il y a quelques mois seulement, à notre bon ami Bouttier, qui réclamait des comptes à Drumont et à ses collègues du Conseil des Intéressés de la *Libre Parole*, en qualité de porteur de parts du journal.

D'abord la clause le laissant seul maître de toute la rédaction et de toute la publicité, de façon que nul ne

puisse faire une affaire sans lui en réserver une part ; et nous verrons, par la suite, que les parts qu'il prélevait étaient toujours les plus importantes.

Puis, outre les 24,000 francs d'appointements annuels, denier pourtant suffisant pour un apôtre, même moderne, le prélèvement de 10 0/0 des bénéfices, prélèvement à faire avant toute répartition aux porteurs de Parts, qui, eux, pourtant ne recevaient aucun intérêt fixe de leur argent et couraient le maximum de risques pendant que Drumont exigeait le maximum de garanties.

Non content de ces profits, Drumont se fait allouer encore 1,500 francs par mois, *dont il a la libre disposition.*

Ce sont ses « fonds secrets ». Et lorsque les rédacteurs eurent, pour la première fois, connaissance de cette allocation spéciale, par un membre du Conseil des Intéressés qui recevait des plaintes à propos de la modicité des appointements accordés à la rédaction, ils se demandèrent quel emploi Drumont pouvait bien faire de ces 18,000 fr. annuels.

Je me souviens même, qu'un soir, en arrivant à la *Libre Parole*, je trouvai le « dévoué » Gaston Méry occupé à aligner des colonnes de chiffres pour établir, disait-il, le compte total des appointements de la rédaction.

Il savait, affirmait-il, que 5,000 francs plus 1,500 francs devaient être répartis entre les collaborateurs et il n'arrivait pas à ce chiffre global de 6,500 francs par mois, même en y comprenant les appointements du secrétaire particulier de Drumont.

Aussi reprochait-il, — et en termes combien violents ! — au « cher maître » de filouter ses rédacteurs.

M. Gaston Méry est, comme son patron, un homme dont le dévouement et le désintéressement sont tout de façade et il entend que son Antisémitisme lui rapporte les moyens de vivre à son gré.

C'est, pour lui, un métier comme un autre et il sait exercer les plus variés lorsqu'il les estime profitables.

Cette question des appointements n'était pas la seule qui provoquait les récriminations de M. Gaston Méry

contre ce « vieil avare » de Drumont, ce « filou » de Gérin et son « homme de paille » Wiallard.

La « petite rédaction » en entendit de raides sur ce thème-là, à cette époque ; et aussi depuis qu'à Wiallard succéda, comme administrateur, celui que M. Méry n'appelait jamais autrement que « ce portefaix de Devos », lorsqu'il ne traitait pas cet individu plus durement encore et devant qui voulait l'entendre.

Je crois bon de donner aussi, tout au moins dans ses parties essentielles, le traité Drumont-Gérin, dont la publication, il y a quelques années, mit le directeur de la *Libre Parole* dans une si grande fureur.

Nous eûmes une seconde édition de cette colère quand l'*Antijuif* reproduisit en 1892 ce document intéressant.

Entre les soussignés,

M. Edouard Drumont, publiciste, demeurant à Paris, 157, rue de l'Université d'une part,

Et M.-J.-B. Gérin, publiciste, demeurant à Paris, 37, rue Bassano, d'autre part,

Il a été exposé que :

M. Drumont désirant fonder un journal grand format, quotidien à cinq centimes, dont le titre est la *Libre Parole* avec le sous-titre *La France aux Français*, M. Gérin, lui a offert de constituer une société ayant pour objet la publication et l'exploitation dudit journal.

M. Drumont ayant accepté ces propositions, les parties ont arrêté entre elles les conclusions suivantes :

***Article premier.* — M. Gérin s'engage à constituer, dans le délai d'un mois à partir de ce jour, une société en commandite par Parts d'intérêt ayant pour objet la publication et l'exploitation du journal dit la *Libre Parole*, dont « les statuts devront être soumis à M. Drumont et approuvés par lui ».**

***Art. 2.* — M. Gérin s'engage vis-à-vis de M. Drumont à fournir à ladite société une somme de trois cent mille francs décomposée comme suit : cent mille francs en espèce et deux cent mille francs en matériel d'imprimerie, frais d'impression et papier.**

Art. 3. — Dans le cas où M. Gérin ne verserait que 100,000 francs en espèces, il ne sera tenu de faire les deux cent mille francs de surplus, en matériel d'imprimerie, frais d'impression et papier, que si les recettes du journal étaient insuffisantes pour permettre à la société de faire face aux frais d'établissement dudit matériel, de l'impression et du papier.

Art. 4. — Dans tous les cas il ne sera distribué aucun bénéfice avant le remboursement à M. Gérin des sommes qu'il aurait pu avancer en matériel d'imprimerie, impression et papier pour le compte de la société, ainsi qu'il vient d'être dit ci-dessus.

Art. 5. — Le nombre des parts de la société à créer est fixé à huit cents, dont cent cinquante sont attribuées à M. Drumont et cent cinquante à M. Gérin.

Art. 6. — M. Drumont, de son côté, s'engage à prendre la direction politique et la rédaction en chef du journal *la Libre Parole.*

Art. 7. — M. Drumont demeure propriétaire exclusif du titre dudit journal, qu'il abandonne à la société pendant la durée de celle-ci, soit pendant douze années, mais il est expressément entendu qu'en cas de dissolution de la société à créer avant le terme fixé, et ce, pour quelque cause que ce soit, M. Drumont reprendra la libre disposition du titre dudit journal.

Art. 8. — M. Drumont aura seul le contrôle et la direction politique, économique, industrielle et financière du journal *la Libre Parole*, y compris les annonces et le Bulletin financier.

Art. 9. — M. Drumont aura droit à un traitement annuel de vingt-quatre mille francs, que la société à créer devra lui compter par douzième à raison de deux mille francs par mois.

Art. 10. — M. Drumont aura droit, avant tout partage de bénéfices entre les porteurs de Parts, à un prélèvement de 10 0/0 sur les bénéfices nets annuels de la société.

Art. 11. — Le budget fixe de la rédaction, non compris les appointements de M. Drumont, ne pourra pas dépasser cinq mille francs par mois. Cependant, M. Drumont aura la libre disposition, pour frais supplémentaires de rédaction, si besoin est, d'une somme mensuelle de quinze cents francs à pré-

lover sur le montant d'une allocation mensuelle de trois mille francs, à déterminer par la société à créer pour la publicité relative au développement du journal.

Art. 12. — MM. Gérin et Drumont devront se mettre d'accord sur tout ce qui concerne le lancement du journal.

Art. 13. — M. Drumont prendra connaissance, quand il le jugera convenable, de la caisse, de la comptabilité et des écritures sociales, soit par lui, soit par un fondé de pouvoirs spécial.

. . . . . .

Art. 17. — Les présentes conventions seront résiliées de plein droit, sans aucune indemnité de part et d'autre, dans le cas où M. Gérin n'aurait pas constitué la société à créer dans le délai d'un mois à partir de ce jour.

Art. 18. — Les frais d'enregistrement des présentes seront à la charge de celle des parties qui y donnera lieu.

Fait en double à Paris, le dix mars mil huit cent quatre-vingt-douze.

Lu et approuvé : Édouard DRUMONT.

Lu et approuvé : J.-B. GÉRIN.

J'ai donné la presque totalité de ce traité et les articles que je ne reproduis pas ici sont répétés textuellement dans le traité Drumont-Wiallard, aux titres 8, 9 et 10.

Il n'est évidemment pas nécessaire de posséder une compétence spéciale en matière de conventions commerciales pour voir que le traité Drumont-Wiallard n'est que la conséquence du traité Drumont-Gérin.

Les conventions du 2 avril répètent celles du 10 mars, qui furent passées entre MM. Drumont et Gérin lorsqu'ils se mirent en rapport par l'entremise de M. Gadobert.

M. Gadobert fut même l'un des premiers rédacteurs de la *Libre Parole*. Il la quitta à la suite d'une discussion d'intérêts concernant les participations qu'on lui avait promises pour ses bons offices, ses peines et démarches, participations qui lui furent contestées ensuite et qu'il ne reçut jamais, affirma-t-il, en diverses circonstances.

L'obstination apportée par Drumont et aussi par M. Gérin, à nier l'existence de ce traité, ne peut s'expliquer que par leur commun désir de cacher, aux porteurs de parts de la *Libre Parole*, la façon dont les engagements, préalablement pris pour la fondation de la société, avaient été tenus par les contractants.

M. Gérin s'était, en effet, engagé, sous peine de résiliation des conventions du 10 mars 1892, à fournir à la Société à créer, une somme de cent mille francs en espèces et aussi, si besoin était, deux cent mille francs en matériel, frais et papier.

Au cas où il aurait dû fournir tout ou partie de ces deux cent mille francs de matériel, de frais d'impression et de papier, prévus par les articles 2 et 3, l'article 4 spécifiait leur remboursement à M. Gérin « avant toute répartition de bénéfices ».

Mais les cent mille francs en espèces restaient acquis à la Société.

Et, c'est en compensation de cet « apport espèces » et de ses soins apportés à la constitution de la Société, que M. Gérin recevait, suivant l'article 5, cent cinquante parts de la *Libre Parole*, estimées, par lui-même, dans sa circulaire de la *Semaine Financière*, deux mille francs chacune.

Les cent cinquante parts, que s'attribuait M. Gérin, représentaient donc, d'après ses propres évaluations, trois cent mille francs et lui procuraient un bénéfice net de deux cents mille francs, jolie rémunération de son concours.

Drumont, de son côté, recevait également trois cents mille francs de parts ; et nous verrons que ces deux « apôtres » de la cause antijuive n'ont pas, par la suite, borné leurs appétits à ces avantages pourtant assez importants.

Les protestations de Drumont contre la reproduction, dans l'*Antijuif*, de son traité avec M. J.-B. Gérin, déjà publié en 1896, ne nous émurent pas.

Nous commencions à être habitué à la « sincérité » de cet « excellent homme ».

Il s'inquiéta de notre incrédulité et il nous expédia quelques-uns de ses officieux qui, pleins de sollicitude pour nous, vinrent nous dire :

— Prenez garde, vous avez été trompé, ce traité est fantaisiste et Drumont va en profiter pour vous poursuivre pour faux et usage de faux ; et, ainsi discréditer l'ensemble de ce que vous avez publié sur les trafics qui lui sont reprochés.

Nous rassurâmes ces « aimables commissionnaires » et, en même temps, les Amis et les Camarades sincères qui avaient été, eux aussi, inquiétés de la même façon.

— Ne vous préoccupez pas des menaces de Drumont et de ses associés, le traité est parfaitement exact et si Drumont ou Gérin avaient pu en poursuivre le divulgateur, ils n'auraient pas attendu si longtemps pour le faire ; sa première publication datant alors de six années au moins.

L'occasion est encore propice pour Drumont et s'il veut me poursuivre, pour cette nouvelle publicité donnée au traité qu'il voulait dissimuler avec tant de soin, je suis tout prêt à lui répondre, ainsi qu'à son associé M. J.-B. Gérin, au cas où ce financier désirerait se joindre à lui et m'assigner devant les tribunaux compétents.

Mais je resterai bien tranquille à ce sujet — n'est-ce pas, Messieurs Drumont et Gérin — et vous ne commettrez jamais la grave imprudence de provoquer pareil débat devant un tribunal quelconque ?

On conçoit, du reste, la fureur de Drumont et la véhémence de ses démentis, quand on songe aux procédés qu'il a employés pour empêcher les porteurs de parts de son journal de savoir où sont passés les 1,600,000 fr. versés pour les titres qui leur ont été colloqués.

Je reviendrai sur ce sujet dans un chapitre suivant.

L'arrestation de M. J.-B. Gérin ne fut pas le seul incident des débuts de la *Libre Parole*.

Un jour, le 30 juin 1892, en arrivant, avec Morès, au

journal vers 5 heures nous trouvâmes tout le monde en grande agitation.

Le personnel de l'Administration comme les rédacteurs paraissaient en proie à une émotion qui nous surprit et les garçons de bureaux, eux-mêmes, semblaient ahuris.

Nous nous informâmes et M. Gaston Méry, qui se faisait volontiers le messager des nouvelles désagréables à ses meilleurs amis — il n'a pas changé depuis, m'a-t-on affirmé — répondit avec empressement à nos questions.

— Comment ! vous ne savez rien ? vous n'avez pas lu l'article de Charles Laurent ?

— Non, nous arrivons en voiture et nous n'avons lu aucun journal du soir.

— Eh bien, elle est bonne et si ce que dit le *Jour* est vrai, les adversaires vont s'amuser.

M. Gaston Méry, en nous disant cela, n'avait pas l'air, lui non plus, de s'ennuyer.

— Mais de quoi s'agit-il ?

Et Méry de nous répondre, dans un éclat de rire :

— Wiallard, notre administrateur, est un Youpin.

Il ne s'appelle pas Wiallard mais Crémieux et Gérin l'a collé à Drumont. Elle est bonne, n'est-ce pas ?

Nous ne partagions pas la gaieté de notre complaisant informateur, et nous trouvions, Morès et moi, que, si le fait était exact, il était déplorable à tous points de vue.

Notre première réponse fut donc :

— Et Drumont, que dit-il de cela ?

— Drumont n'est pas encore là, on lui a téléphoné et on l'attend.

En effet, quelques instants après, Drumont arrivait et, aussitôt, nous priait de venir causer avec lui dans son cabinet.

Ses premières paroles furent :

— Qu'en dites-vous ?

Et notre réponse immédiate :

— Mais, est-ce vrai ?

— Oui, nous dit Drumont, et c'est très embêtant, cette

histoire-là. Je vous ai demandé de venir ici pour interroger Wiallard devant vous. Je vais l'appeler.

Une porte donnant sur le cabinet de Drumont, celle du bureau de M. l'Administrateur, ouverte, un « Monsieur Wiallard, voulez-vous venir » et nous nous trouvâmes devant ledit « Crémieux » dénoncé par le *Jour*.

Questionné, il avoua être juif, s'appeler de son vrai nom Crémieux ; « mais, ajouta-t-il, je suis converti, j'ai été baptisé et j'ai fait ma première Communion. »

Nous vîmes Drumont pousser un soupir de soulagement et il dit :

— Avez-vous au moins votre acte de baptême pour le publier de suite ?

— Non, mais je puis demander, à Saint-Mandé, un certificat attestant que j'y ai fait ma première Communion.

— Ce sera suffisant, dit Drumont, qui parut content de pouvoir parer le coup qui lui était porté par le *Jour*.

Nous ne partageâmes pas la satisfaction de Drumont et pour nous Wiallard-Crémieux, même converti, baptisé et ayant fait sa première Communion, restait, quand même, le Juif introduit à la *Libre Parole* et qui n'y était pas à sa place.

Le lendemain, la *Libre Parole* publiait un article dans lequel Drumont donnait bien à son Administrateur son nom de Crémieux, mais en se gardant de reconnaître qu'il était juif d'origine « de crainte des désabonnements », avouait-il.

Voici cet article du 1er juillet 1892 :

A Monsieur Charles Laurent.

M. Charles Laurent a insinué que M. Gaston Crémieux dit Wiallard, Administrateur du journal *la Libre Parole*, était juif.

Nous ne voulons pas nous contenter d'un simple démenti.

L'acte de baptême, demandé à Marseille, n'étant pas encore arrivé, voici, dès à présent, le certificat de Première Communion de M. Gaston Crémieux.

Paroisse de Saint-Mandé.

Je certifie que M. Gaston Crémieux a fait sa Première Communion dans l'église NOTRE-DAME de Saint-Mandé en 1860.

Saint-Mandé, le 30 juin 1892.

J. MARCHANT, *premier vicaire*.

Puis on ne parla plus de cette déplorable affaire.

Drumont se borna à nous assurer qu'il se débarrasserait de ce *sale Juif qui s'était introduit chez lui!!* le plus vite possible.

Il le garda encore trois ans ; et, si Crémieux dit Wiallard quitta le journal, ce ne fut pas parce qu'il était juif, mais, parce que, à ce moment, en 1895, Drumont s'était brouillé, pour des questions de partage de profits, avec son associé Gérin et qu'il désirait avoir comme administrateur en nom un homme à lui, au lieu et place de celui qu'on appelait couramment « l'homme de paille de Gérin ».

Cette brouille amena le départ de Crémieux dit Wiallard et, aussi, une séparation violente entre Drumont et son ami, M. Odelin ; mais Gérin reste associé du Directeur de la *Libre Parole* et toujours membre du Conseil dit des « Intéressés » de la Société.

Drumont aurait certainement voulu lâcher Gérin, *pour ne plus partager avec lui ;* mais Gérin n'était pas disposé à se laisser écarter d'une affaire qui pouvait encore lui procurer des profits importants.

Et Drumont, qui avait écrit contre M. Odelin, son article *Odelin la crapule*, n'osa pas, quelque désir qu'il en eût, en faire un semblable contre M. Gérin, déterminé, lui, à se défendre et à lui riposter :

— Pardon, Crapule soit, mais vous en êtes une autre.

Drumont se résigna au partage, tout en réservant de le limiter à ce qu'il ne pourrait pas dissimuler.

On verra, par la suite, que les deux compères ont sou-

vent chicané sur les sommes qu'ils avaient à toucher dans les résultats de l'exploitation de la *Libre Parole*, qui fut, et est encore, l'exploitation de l'*Antisémitisme*.

Comme on le voit, la *Libre Parole* était en bonnes mains avec, d'une part, M. Gérin du *National* et de la circulaire de 1890 adressée aux Juifs de France et de l'étranger ; et, de l'autre, Gaston Crémieux dit Wiallard, le Juif authentique, quoique converti.

Israël n'avait pas besoin de revendiquer Drumont comme l'un des siens, en le dénonçant comme « Dreimund » ; il était représenté, 14, boulevard Montmartre, de suffisante façon, par un Judaïsant et un Juif pur, ayant seulement accompli une formalité religieuse qui ne lui ajoutait rien, pas même ce que le rabbin sacrificateur lui avait retranché à sa naissance.

Le remplaçant du Juif Crémieux dit Wiallard fut un gros garçon nommé Devos, ancien commis de quincaillerie à Lille, neveu de la bonne de Drumont, que celle-ci, à l'arrivée à Paris de son parent, sans situation et sans moyens d'existence, avait réussi à faire entrer, comme petit employé, à l'administration du journal.

Ce gros garçon, qui rendait souvent visite à sa tante, cherchait tous les moyens possibles de se rendre agréable à Drumont.

Celui-ci le remarqua particulièrement lors de son changement de domicile, de la petite maison de la rue de l'Université à l'hôtel infiniment plus luxueux et plus confortable — sans être pour cela plus propre — du passage Landrieu.

Le gros Devos s'attela avec ardeur à la voiture à bras que Drumont employait pour son déménagement et le « patron » songea à utiliser sa bonne volonté prête à tout.

Il en fit son espion à l'Administration du journal, comme Gaston Méry l'était déjà à la Rédaction.

L'idée de prendre pour espion le gros garçon qui lui charriait si volontiers ses meubles, était venue à Drumont après avoir trouvé, un jour, parmi son courrier, une lettre

que je reproduis ici, suivant un brouillon écrit tout entier de la main de Devos et qu'il remit au net avant de l'expédier à son destinataire :

LA LIBRE PAROLE
Journal politique quotidien.

Directeur :
ÉDOUARD DRUMONT

Paris, le 13 décembre 1892.

Administration.

Monsieur Drumont,

Je prends la liberté de porter à votre connaissance les bruits fâcheux qui circulent sur votre journal.

La manière de procéder de l'Administration n'est pas certes pour les démentir et les tiraillements pour payer, non seulement les rédacteurs, mais l'imprimeur que ces Messieurs ont fait revenir pour le solde de sa facture ne feront que confirmer les doutes que l'on a sur l'avenir du journal.

M. Biron parle à tort et à travers et déjà deux abonnés sont venus me demander s'ils pouvaient renouveler, sans crainte, Mme Schwaab la première.

Votre Conseil, M. Odelin, est leur homme, Kuenzi voudrait faire passer un article favorable aux grands magasins, cela dans le but de plaire au Louvre et à Jaluzot pour sa *Cocarde ;* c'est M. Odelin qui s'est chargé de vous gagner, c'est le véritable lieutenant de M. Gérin, deux inséparables.

L'attitude de M. Gérin laisse à supposer qu'il a un coup à tenter, les parts étant prises, il est couvert, et en vrai financier voudrait pêcher, en eau trouble, une seconde édition du *National.*

Ils ont une haine profonde contre vos véritables amis ; MM. Morès Lamase et Guérin, à qui ils ne veulent même pas faire le service gratuit du journal ; malgré vos ordres l'annonce Guérin ne passe plus.

Cette semaine on a fait diminuer les quantités aux kiosques, de cette façon pour les numéros à sensation Panama, etc., à midi on ne trouvait plus de numéros.

Je crois devoir aussi vous signaler la façon peu courtoise avec laquelle M. Mourlon reçoit les visiteurs.

Le Directeur des Menus-Plaisirs est un Juif, grand ami de M. Wiallard avec lequel il dîne souvent et M. Gadobert encense presque journellement ce Youdi.

La petite note qui suit le Calendrier Financier est un piège tendu à vos abonnés, votre bonne foi est légendaire et quiconque a de l'argent à placer croit ne pouvoir mieux faire que d'écrire au Rédacteur du journal de M. Drumont, M. Gérin saute là-dessus et *donne de bons conseils.*

Recevez, je vous prie, les sincères salutations de votre dévoué serviteur,

DEVOS.

Cette lettre est intéressante à plus d'un titre.

Non seulement elle dénonce les instincts de mouchard du gros Devos, que les intérêts de Drumont et de la « cause » ne préoccupaient pas exclusivement comme on le pense bien ; mais elle montre aussi que nous avions eu raison de croire, Morès et moi, que pas plus que nos amis, militants de l'Antisémitisme, nous n'étions vus d'un œil sympathique par le personnel financier du journal.

Elle confirme, également, le rôle prépondérant joué par M. Gérin à la *Libre Parole* à côté de Drumont.

Ses amis et ses représentants, MM. Odelin, Wiallard et Léo Biron, étaient dénoncés ainsi que M. Kuenzi, le fermier de la publicité qu'il avait amené personnellement.

Devos mettait Drumont en garde contre *un coup de* M. Gérin à la *Libre Parole* à côté de Drumont.

Le secrétaire de Drumont, M. Mourlon, qui le quitta plus tard en assez mauvais termes, n'était pas mieux partagé. Il manquait d'amabilité, paraît-il.

Je me hâte d'ajouter que la sollicitude du gros Devos, pour ceux qu'il appelait dans ses rapports *les meilleurs amis de Drumont*, ne dura que juste le temps nécessaire à remplacer le Juif Wiallard par l'*Intendant* d'aujourd'hui.

Celui-ci, à peine en fonctions, comme administrateur en nom, reprit, en l'exagérant encore, le système d'hostilités que MM. Gérin et consorts mettaient en œuvre con-

tre les hommes dont l'action gênait leurs combinaisons financières.

La seule différence entre cette époque et les temps présents, c'est, qu'à ce moment, nous croyions Drumont ignorant de tous ces trafics, dont il partageait déjà tous les profits ; et que, depuis, il les imagine, les surveille ou les conduit personnellement, ne laissant à ses associés, et à ses instruments que ce qu'il veut bien leur accorder.

Il est vrai que ce peu qu'il leur accorde représente un total suffisamment important pour leur constituer de véritables fortunes dont le chiffre donne une idée des sommes globales amassées par les opérations de cet « éminent homme d'affaires ».

Mais n'anticipons pas et mettons chaque chose, comme chaque individu, à sa place.

De cette lettre je relèverai le passage relatif à *la petite note qui suit le Calendrier Financier* qualifiée par le mouchard Devos : *piège tendu aux abonnés* qui, ayant de l'argent à placer, ne pouvaient mieux faire que d'écrire au Rédacteur financier du journal de Drumont « dont la bonne foi est légendaire ».

Il serait plus exact de dire que la bonne foi de Drumont est une « légende » — et quelle légende !

Le « délateur » Devos ajoute, encore : *alors M. Gérin saute là-dessus et donne de bons conseils*, en soulignant ces quatre derniers mots.

Si ces mots sont soulignés, ce n'est pas, évidemment, dans le but de faire comprendre que les bons conseils de M. Gérin pouvaient être profitables aux abonnés, au contraire.

Voici cette note faisant suite au Calendrier Financier de novembre 1892 :

P.-S. — De nombreux lecteurs nous font l'honneur de nous écrire pour nous demander des renseignements sur certaines questions financières. Lorsque ces questions seront d'ordre

tout privé, et qu'un timbre accompagnera la demande, nous répondrons sous pli cacheté dans la huitaine.

Quand elles seront d'intérêt général nous répondrons dans le journal.

F. C...

F.-C. voulait dire *François Conscience*, signature habituelle — à cette époque — du rédacteur du *Calendrier Financier de la « Libre Parole »*.

Cette signature était, naturellement, un pseudonyme et la *Conscience* en question était celle de M. Gérin, rédacteur, ou tout au moins inspirateur, de cette partie de la rédaction accordée à sa *Semaine Financière*.

Ce qui prouve que Drumont avait, une fois de plus, menti lorsqu'il disait, dans sa note sur l'arrestation de M. Gérin, que celui-ci *n'avait jamais eu à intervenir dans la Rédaction de la « Libre Parole »*.

Dans la lettre de Devos il est aussi question d'une annonce m'intéressant et que MM. Gérin et Wiallard supprimaient, paraît-il, malgré les ordres de Drumont.

Je me souviens, en effet, que Drumont m'avait, un jour, offert d'insérer dans son journal une annonce relative à un éclairage que j'avais créé en concurrence avec nos tout-puissants Raffineurs de Pétrole.

Ma collaboration à la *Libre Parole* ayant été toujours gratuite, j'acceptai volontiers la proposition de Drumont désireux, sans doute, de s'acquitter envers moi du concours que je lui apportais amicalement, sans toutefois lui avoir jamais demandé de le rétribuer de quelque façon que ce soit ; ce qui lui plaisait infiniment et était, je m'en suis rendu compte, l'une des raisons de ses « bons sentiments » à mon égard, aussi longtemps que j'ai pu lui être utile.

L'annonce passa trois ou quatre fois, à intervalles très irréguliers, et je constatai, un jour, sa suppression définitive.

La lettre du gros Devos, que je connais depuis quelques jours à peine, m'apprend que MM. Gérin et consorts

étaient les auteurs de cette suppression, malgré les ordres de Drumont.

Je crois ce « malgré » peu fondé, car, depuis que Drumont reçut ce rapport de son espion, l'annonce ne passa pas davantage ; d'où je conclus que Drumont, « souverain maître de toute la rédaction, depuis les questions les plus graves de la politique jusqu'aux annonces », n'employa jamais son autorité pour faire exécuter l'offre qu'il m'avait faite « si obligeamment ».

Je reconnais là la « manière » de cet « excellent ami » et... je passe.

Il résulte de tout cela que, pour Drumont comme pour MM. Gérin, Wiallard et Cie, la *Libre Parole* était une affaire et rien autre chose.

De cette affaire, ils s'appliquaient à tirer tous les bénéfices possibles et par tous les moyens possibles, ne laissant apercevoir leurs façons de faire et leurs appétits qu'aux heures, souvent difficiles, du partage des dépouilles des Antijuifs et de l'*Antisémitisme*.

Le départ du Juif Wiallard, qui survint en janvier 1895, dans les circonstances que j'ai indiquées, permit à Drumont de mettre à sa place son « homme » et de rester plus maître que jamais de l'administration comme de la rédaction.

Ce changement de personne, comme administrateur en nom, ne modifia en rien les procédés de la maison *Drumont and Co.*

On le verra par la suite.

III

Association Drumont, J.-B. Gérin et Crémieux dit Wiallard.

Avril 1892 — Janvier 1895.

Les « bonnes affaires ». — Le *Calendrier Financier*. — J.-B. Gérin, Rédacteur. — Les réflexions de Gaston Méry. — Contre le *Crédit Foncier*. — Une campagne acharnée. — Une note en « première ». — *François Conscience* et *Jacques Lefranc*. — On négocie. — M. Christophle comprend. — Il « marche » et tout s'arrange. — La forte somme. — Deux collaborateurs évincés. — Les indemnités. — Nouveau journal et nouvelle Société. — La *Libre Parole illustrée*. — Encore 80,000 francs de nouvelles actions et 80,000 francs de nouveaux apports. — Journal disparu. — Dividende fictif. — Les *Grands Magasins*. — Une comédie expliquée. — Les Juifs Schwoob et le tenancier Bertrand. — Encore une campagne. — Fâcheuses rumeurs. — Les *Boucs émissaires*. — Fuite de Drumont. — Les scellés du Panama. — M. J.-B. Gérin fait interrompre. — Drumont et Odelin. — Crémieux dit Wiallard s'en va. — L'espion Devos devient rentier et administrateur.

Maintenant que j'ai montré en quelles mains la *Libre Parole* se trouvait et quels étaient les « Antijuifs sincères et convaincus » dont Drumont était l'associé parfaitement informé, il me faut exposer la façon dont le trio Drumont, Gérin, Crémieux, exploita l'organe officiel de l'*Antisémitisme* et quelles affaires furent imaginées par ces Messieurs.

Il me serait impossible, toutefois, de les énumérer toutes ici ; un livre entier, comme celui-ci, n'y suffirait pas ; je me bornerai donc à signaler les plus importantes.

Je suis d'autant plus tenu à me limiter que lorsque j'arriverai aux « Trafics » de ces dernières années (de 1895 à aujourd'hui) il me faudra leur consacrer une place considérable, sans pouvoir non plus dire tout ce qui serait nécessaire, toujours à cause des dimensions trop restreintes de ce volume.

M. J.-B. Gérin étant, avant tout et surtout, un « Financier » s'était assuré, dès la première heure, le *Bulletin Financier* du journal, qu'il appela *Calendrier Financier* et qu'il signa, du 20 avril 1892 au 2 janvier 1893, du pseudonyme *François Conscience !!!*

La copie de ce *Calendrier Financier*, rédigé ou inspiré par M. J.-B. Gérin, était apportée chaque jour 14, boulevard Montmartre, vers 6 heures du soir, par un employé de la *Semaine Financière*, ou par M. Gérin lui-même, et elle était remise directement à la composition sans jamais passer par le Secrétariat de la Rédaction.

L'épreuve en était seulement soumise à Drumont qui donnait le « Bon à insérer ».

Ni Morès ni moi, ni aucun de nos Amis n'étions au courant de ces détails de la cuisine intime du journal, que la plupart des rédacteurs, sinon tous, ignoraient également.

Pendant nos courtes apparitions dans les bureaux de la *Libre Parole* nous entendions seulement, quelquefois, de singulières réflexions de Gaston Méry, qui, en même temps qu'il espionnait la Rédaction pour le compte de Drumont, se livrait au même espionnage sur les différents services du journal pour son compte personnel.

Les réflexions acrimonieuses de Gaston Méry ne visaient pas uniquement MM. Gérin, Crémieux dit Wiallard et les Secrétaires de Rédaction qui se sont succédé.

MM. Georges Duval, Boisandré, Albert Monniot et Joseph Ménard n'ont pas été épargnés par lui jusqu'au jour où, parvenu à ses fins, il est devenu ce qu'il voulait

être « Mossieu le Secrétaire — général » ! ! — de la Rédaction de la *Libre Parole ;* en attendant d'en devenir le Rédacteur en chef, et même le Directeur au lieu et place de Drumont à qui il conseille, et surtout fait habilement conseiller, un repos bien mérité !

Malgré toutes les précautions prises par Drumont pour cacher les trafics d'argent qui se commettaient sous le couvert de l'Antisémitisme, de temps à autre des bruits couraient et on parla, vers la fin de 1892, d'un chantage organisé à la *Libre Parole* contre le *Crédit Foncier.*

Comme tout le monde, ne doutant pas de la bonne foi de Drumont, nous regrettions qu'il ait pu être trompé et nous souhaitions ardemment le voir enfin débarrassé de son entourage de financiers et de tripoteurs, qui compromettaient, par leur seule présence, l'œuvre entreprise.

Les bruits qui couraient à propos du *Crédit Foncier* commençaient à prendre une certaine consistance et à émouvoir tout le monde lorsque, le 10 janvier 1893, parut, en première page de la *Libre Parole,* la note suivante :

Au milieu du désarroi causé par les scandales du Panama, on nous écrit un si grand nombre de lettres sur le *Crédit Foncier,* que nous ne pouvons nous dispenser de donner nettement notre avis.

N'ayant aucun rapport avec le *Crédit Foncier,* la *Libre Parole* est plus autorisée que n'importe quel organe pour dire ce qu'elle pense de cet établissement.

En faisant toutes réserves sur la façon dont est gérée l'institution, devant les avis contradictoires des polémiques engagées, nous ne voyons, pour le moment, que poindre une manœuvre des plus dangereuses pour notre épargne nationale, exécutée par les Juifs allemands qui essaient de jeter la panique parmi les porteurs d'obligations foncières et communales.

Nous croyons donc utile de mettre en garde le public contre les coupables agissements des coreligionnaires de MM. de Rothschild, ces rois de la finance, dont on se rappelle encore la vigoureuse campagne à la baisse sur l'emprunt russe émis par notre second établissement national.

Dans un but facile à deviner, ces forbans internationaux vont essayer encore d'enlever à l'épargne quelques centaines de millions, et, si l'on considère que les porteurs de titres du *Crédit Foncier* se chiffrent par deux millions, représentant un capital de 4 milliards, on se rendra compte du péril.

Notre devoir était de dévoiler le scandale ; voilà qui est fait.

J. L.

Lorsque nous lûmes cette note, nous approuvâmes absolument l'attitude de la *Libre Parole* qui semblait se mettre résolument en travers des projets de la finance juive, cherchant à faire tomber à rien les titres du *Crédit Foncier* pour les racheter à vil prix et devenir créancière de la propriété foncière française.

Quelle plus éloquente réponse, que cette note, aux bruits de chantages qu'on faisait circuler ; et, encore une fois, chacun fut convaincu qu'on avait voulu nuire à la *Libre Parole* et à son directeur en répandant des calomnies.

Nous pensions ainsi parce que nous ignorions que les auteurs des manœuvres à la baisse n'étaient autres que les individus associés pour l'exploitation de la *Libre Parole* et parce que nous n'avions pas lu les notes insérées dans le *Calendrier Financier* du journal, notes qui avaient ému le gouverneur du *Crédit Foncier* et avaient eu une répercussion grave sur les cours des actions et des obligations de cet établissement.

Les « agissements coupables des coreligionnaires de MM. de Rothschild et les manœuvres des forbans internationaux » avaient été aidés et complétés par M. J.-B. Gérin, dit *François Conscience*, d'accord avec Drumont, lequel avait visé toutes les épreuves du *Calendrier Financier* et en avait autorisé personnellement l'insertion.

Et, maintenant, on s'explique pourquoi le 2 janvier 1893 M. François Conscience avait abandonné à M. Jacques Lefranc la rédaction du *Calendrier Financier*.

Drumont ne pouvait, en effet, conserver chez lui un rédacteur pouvant être soupçonné, même injustement, d'a-

voir pris part à une campagne déloyale contre une banque française.

En réalité, on le sait aujourd'hui, il n'y avait là qu'un moyen employé par Drumont pour « sauver la face » et M. J.-B. Gérin de la *Semaine Financière* restait, comme auparavant, le rédacteur ou l'inspirateur du *Calendrier Financier*.

Seulement la *Conscience* discréditée de M. François était remplacée par la *Franchise* plus récente de M. Jacques et le tour fut joué.

Voici quelles étaient les notes qui avaient ému et inquiété le Gouverneur du *Crédit Foncier :*

22 octobre 1893. — Le *Calendrier financier*, parlant d'une décision prise par le Crédit Foncier de rembourser par anticipation les titres de son emprunt de 1875, annonce que les porteurs des obligations de cet emprunt protestent et parlent de constituer un syndicat pour faire un procès au *Crédit Foncier* qui supprime quatre tirages par an de 200,000 francs chacun jusqu'en 1934, époque prévue pour le remboursement complet de l'emprunt de 1875.

Naturellement l'emprunt fut remboursé par anticipation et nul syndicat ne fut constitué ; le syndicat menaçant étant un simple produit de la *Conscience* exigeante de M. J.-B. Gérin.

La conscience de M. Gérin persiste à fonctionner et d'autres notes suivent la première.

10 décembre. — La *Banque de France* continue à baisser et descend à 3,865. Le Crédit Foncier à 1078,75.

21 décembre. — On parle, ces jours-ci, à la Bourse, de l'éventualité d'une reprise du projet de reconstitution de l'affaire du Panama et l'on associe, à ce projet, le nom de M. Christophle. Il est exact que, si le gouvernement lui exprime le désir de le voir reprendre l'étude de cette affaire, le Gouverneur du *Crédit Foncier* s'y prêterait volontiers.

23 décembre. — Le *Foncier* finit à 1,010... La perspective de l'entrée de son Gouverneur dans l'équipe de sauvetage du Panama ne lui porte décidément pas bonheur.

25 décembre. — Le *Crédit Foncier* est largement éprouvé. Il réactionne à 987,50 et les *Obligations Communales* sont toutes plus ou moins atteintes.

29 décembre. — Le *Crédit Foncier* remonte à 1,007,50... Cet établissement envoie une circulaire pour prier ses clients de dédaigner les calomnies dont il est l'objet et de ne point vendre leurs titres. Un conseil contraire eût été surprenant.

30 décembre. — Le *Crédit Foncier* décroche le cours de 1,000 francs. Il reste à 997,50. Que serait-ce s'il n'avait pas envoyé de circulaires.

31 décembre. — *Crédit Foncier*, 997,50. Les obligations toujours visées malgré les petites notes optimistes.

Il faut admirer la façon dont ces perfidies sont distillées et comment on invente un jour la nouvelle qu'on souligne le lendemain.

Témoin l'histoire de reconstitution du Panama qui, à ce moment-là surtout, devait particulièrement émouvoir les porteurs de titres.

Ce qui prouve que c'était bien la *Libre Parole* qui menait la campagne contre le *Crédit Foncier*, c'est que M. J.-B. Gérin répond immédiatement aux circulaires, dont il provoque l'envoi aux actionnaires et obligataires pour mettre ceux-ci en garde contre les calomnies dirigées contre le *Crédit Foncier* et les empêcher d'obéir à la panique que l'on veut créer parmi eux en les poussant à vendre leurs titres à n'importe quel prix.

Le *Crédit Foncier* ne pouvait que craindre les conséquences d'une campagne, menée à une époque si critique pour tous les établissements financiers et dans un journal antijuif qui avait dévoilé les scandales et les vols du Panama.

Aussi, pour enrayer le mal, ne pouvant le supprimer, M. Christophle se résigna-t-il à négocier la paix.

Il connaissait M. J.-B. Gérin de longue date et les seules difficultés vinrent du prix demandé.

Depuis que la *Conscience* du Directeur de la *Semaine Financière* s'était confondue avec celle de Drumont, elle

était devenue très exigeante, deux parts devant être plus importantes qu'une seule et coûter beaucoup plus cher.

Aussi les notes hostiles, qui avaient été interrompues du 31 décembre au 4 janvier, en même temps qu'on modifiait la signature du *Calendrier Financier*, reprirent-elles le 5 janvier, jour où parut celle-ci :

Le *Crédit Foncier* clôture à 972,50. Cette valeur est en butte, depuis quelques jours, à de violentes attaques. Elle a dû payer un fort tribut à la baisse, étant donnée la rigueur de la campagne menée contre ses titres et il est à craindre que le mouvement rétrograde n'ait pas dit son dernier mot.

On ne peut plus clairement dire à M. Christophle qu'il est temps, pour lui, de subir les conditions des « forbans » et, comme il hésite encore à « casquer la forte somme », le 8, on dit :

Le *Crédit Foncier*, encore fortement atteint, finit à 915...,

Alors, tout s'arrange au mieux ; le Gouverneur du *Crédit Foncier* paie, et, dès le lendemain 9 janvier, la *Franchise* de MM. Drumont et Gérin prépare la note signée J. L. (Jacques Lefranc) qui paraît en « Une » le 10 janvier 1893.

Le 11 commencent les couplets de la nouvelle chanson sur un air tout différent et on lit, dans le *Calendrier Financier* :

Les actions du Crédit Foncier se sont largement associées au mouvement de hausse.

Il est difficile d'avouer plus cyniquement qu'il a suffi que la *Libre Parole* n'attaquât plus le *Crédit Foncier* pour que la baisse soit enrayée.

Un financier « bien renseigné » disait, un jour, à quelqu'un qui le questionnait sur cette affaire de la *Libre Parole* et du *Crédit Foncier*, que M. Christophle avait été contraint de payer pour arrêter la campagne entreprise

et qu'interrogé sur le chiffre que cela avait coûté, il s'était borné à lever deux doigts en l'air en disant :

— Que voulez-vous, il a bien fallu y passer !

Ce geste et ces deux doigts indicateurs furent interprétés comme voulant dire que deux cent mille francs avaient été versés ; et on ajouta, sans que MM. Drumont et Gérin poursuivent les auteurs de cette divulgation, que le chèque avait été fait, cette fois, comme toujours pour des opérations du même genre, au nom de la *Semaine Financière*, la *Libre Parole* et son directeur paraissant absolument étrangers à ces chantages.

Lorsqu'on parla de ces deux cent mille francs, Drumont protesta de toutes ses forces... dans l'intimité ; et il s'affirma, en tous cas, en dehors de cette affaire, laissant sous-entendre, toutefois, que Gérin était bien compromettant et qu'il regrettait, chaque jour davantage, la part qu'il possédait dans le journal.

Et nous crûmes, bons naïfs que nous étions, Drumont innocente victime de la malhonnêteté de M. J.-B. Gérin.

Nous sommes devenus moins crédules et moins confiants, depuis que nous l'avons vu opérer sans Gérin et de sa propre initiative dans des circonstances ne permettant plus aucun doute pour personne.

Il est certain, en effet, que s'il ne pouvait, à cette époque, se débarrasser de MM. Gérin et Wiallard aussi rapidement que nous le désirions tous, il lui était possible, tout au moins, de les empêcher de nuire à la bonne réputation du journal et d'entreprendre des chantages et des affaires louches puisque, d'après les traités qu'il possédait, il était « seul maître et sans contrôle » de toute la Rédaction, depuis le titre du journal jusqu'aux plus modestes annonces.

Et puis, n'avait-il pas, en sus de ces droits, celui de chasser de la *Libre Parole* ceux qui lui nuisaient et en compromettaient si gravement les intérêts par des agissements aussi coupables !

S'il n'a pas agi ainsi, c'est qu'il était, dès le premier

jour, absolument d'accord avec ses associés et qu'il prenait seulement la précaution de leur imputer toute la responsabilité des affaires malpropres, afin de sauvegarder sa réputation personnelle et de se donner, vis-à-vis des Antijuifs, le rôle d'un homme trompé par des individus sans scrupules.

Si Drumont avait voulu écarter MM. Gérin et Wiallard, dès 1892, il pouvait, d'abord, invoquer l'abus de confiance qui avait motivé l'arrestation du premier et l'origine juive avouée du second.

Mais il eut fallu encourir les risques d'un procès avec MM. Wiallard-Crémieux et J.-B. Gérin et ces Messieurs, privés des bénéfices qu'ils escomptaient, n'eussent pas manqué d'opposer, aux prétentions de Drumont, les parts qu'il avait prélevées sur toutes les opérations faites d'accord.

En même temps que MM. Drumont et J.-B. Gérin menaient à bien leur entreprise contre le *Crédit Foncier*, ils réalisaient une autre affaire avantageuse en évinçant de la *Libre Parole* deux collaborateurs de la première heure : MM. Léo Biron et Benjamin Gadobert.

M. Gadobert avait été, on s'en souvient, l'intermédiaire entre MM. Drumont et Gérin pour le traité passé entre eux le 10 mars 1892.

Quant à M. Léo Biron, il était, depuis longtemps, le collaborateur de M. J.-B. Gérin.

C'est même lui qui prit la direction du *National* lorsque M. Gérin dut la quitter, à la suite de sa condamnation à cent mille francs de dommages et intérêts en faveur du *Crédit Industriel et Commercial*, que le *National* avait traité aussi rudement que le fut plus tard le *Crédit Foncier*, mais avec moins de succès.

En rémunération de leurs bons offices et de leurs soins, peines et démarches, il fut accordé, par Lettres-traités à M. Léo Biron la situation, pendant douze ans, de rédacter à la *Libre Parole* pour la politique étrangère aux appointements annuels de six mille francs ; et à M. Gado-

bert, pour la même durée, le *Courrier théâtral* avec trois cents francs d'honoraires mensuels.

De plus, les mêmes Lettres-traités leur faisaient, à tous deux, promesse d'un certain nombre de parts de la *Libre Parole*, sur les trois cents que MM. Drumont et Gérin s'étaient réservées.

Les avantages de M. Léo Biron étaient plus importants, à cause de la mission particulière qui lui fut confiée, et qu'il remplit de son mieux, de parcourir la France et d'aller solliciter les souscriptions des Antijuifs connus, pour les parts de la *Libre Parole*.

Pour l'aider dans cette tâche, Drumont remit à M. Léo Biron des lettres de recommandation auprès de toutes les personnes riches qui lui avaient écrit, à propos de la *France juive*, pour le féliciter.

Dans ses voyages, M. Léo Biron récolta des sommes importantes qui n'entrèrent, affirme-t-on, jamais dans la caisse du journal.

Une fois le journal lancé, Drumont et son ami J.-B. Gérin n'eurent plus qu'une pensée, touchant MM. Léo Biron et Gadobert, qui avaient pris possession de leurs postes à la rédaction : se débarrasser le plus vite possible de ces deux témoins, de leurs négociations et les priver des avantages qui leur avaient été accordés.

Ce projet fut exécuté et, les deux évincés ayant regimbé, il fallut leur payer des indemnités assez élevées, prises dans la caisse de la Société, alors qu'il s'agissait d'engagements contractés par Drumont et Gérin personnellement.

Les deux associés avaient, encore une fois, fait une « ponne bedide avaire ».

Le succès de la *Libre Parole* s'affirmant chaque jour davantage, grâce au dévouement de tous, MM. Drumont et Gérin songèrent à lui adjoindre une autre entreprise.

Ce fut, alors, la création de la *Libre Parole Illustrée*.

Cette petite sœur de la *Libre Parole* quotidienne naquit le 5 janvier 1893, et une nouvelle Société, qui n'était pas

nécessaire puisque la première pouvait parfaitement publier un supplément illustré, fut constituée, suivant acte reçu le 6 juillet 1893 par Me Piérard, notaire à Paris.

Cette nouvelle Société fut de la forme « anonyme » et voici quelques extraits de ses statuts :

Article premier. — Il est formé, entre les propriétaires des actions ci-après créées, une Société anonyme ayant pour objet la publication et l'exploitation d'un journal hebdomadaire illustré dit la *Libre Parole illustrée* et toutes les opérations accessoires se rattachant à l'objet principal, notamment l'acquisition, sous toutes formes, de tous journaux aux fins de fusionner avec le journal présentement créé.

Art. 3. — Le siège de la Société est fixé à Paris, 14, boulevard Montmartre...

Art. 5. — Le fonds social est fixé à la somme de cent soixante mille francs et divisé en seize cents actions, de cent francs chacune.

Art. 6. — M. Wiallard, agissant au nom et comme gérant de la société en commandite du journal la *Libre Parole*, apporte à la Société l'idée de la création du journal et son titre, le droit au bail des locaux spéciaux sis à Paris, 14, boulevard Montmartre, ainsi que le bénéfice des conventions verbales passées avec le fabricant de papier, l'imprimeur et les agences de publicité et autres.

Art. 14. — L'administration active et passive des biens et affaires de la Société est exercée par un administrateur-directeur nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

La durée de ses fonctions ne pourra excéder six années. Il est rééligible.

Art. 15. — En cas de décès ou de démission, de retrait ou empêchement de l'administrateur, l'assemblée générale des actionnaires sera immédiatement convoquée par les soins du ou des commissaires de surveillance pour qu'il soit pourvu à son remplacement.

Art. 18. — L'assemblée générale des actionnaires doit désigner en conformité des prescriptions de la loi du 24 juillet 1867, un ou plusieurs commissaires chargés de faire un rapport à l'assemblée générale suivante sur la situation de la

Société, sur le bilan et sur les comptes présentés par l'administrateur.

Art. 21. — Il est tenu, chaque année, une assemblée générale ordinaire avant la fin du mois de décembre, à Paris, au siège social ou dans tout autre local que l'administration désigne.

Art. 22. — La convocation des assemblées générales sera faite sur avis inséré dans l'un des journaux indiqués à Paris pour les anonnces légales.

Cet avis doit indiquer sommairement l'ordre du jour de l'assemblée.

Il doit paraître dans le journal quinze jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 30. — Les produits nets, défalcation faite des charges de la Société, constituent les bénéfices.

Sur ces bénéfices il est prélevé :

5 0/0 pour former le fonds de réserve prescrit par la loi.

Et la somme nécessaire pour servir un intérêt de 6 0/0 aux actions sur le montant de leur libération.

Le surplus des bénéfices restant, après ces prélèvements, sera réparti de la façon suivante, etc.

En lisant les statuts de cette nouvelle Société on y trouve la preuve que Drumont ne désirait pas sincèrement se séparer de ses associés MM. Crémieux-Wiallard et Gérin, puisque, sans y être aucunement forcé par personne ni par rien, il fondait, avec eux, une nouvelle entreprise pour la publication et « l'exploitation » d'un nouveau journal qu'il couvrait de son nom et de celui de la *Libre Parole* quotidienne.

Bien loin d'écarter de lui ces deux Messieurs, c'est encore le Juif Wiallard-Crémieux qui intervient pour constituer une nouvelle Société et faire réserver, aux trois associés, quatre-vingt mille francs d'actions d'apports représentant la moitié du capital social, suivant ce paragraphe supplémentaire de l'article 6 :

En représentation de ses apports il est attribué à M. Wiallard, ès qualité, huit cents actions au porteur de cent francs entièrement libérées.

A qui M. Wiallard a-t-il remis ces huit cents actions au porteur qui lui étaient attribuées « comme gérant de la Société en commandite de la *Libre Parole* quotidienne » ?

Aux actionnaires de cette Société ?

Pas que l'on sache, car nombreux sont ceux que nous connaissons qui n'ont jamais reçu aucun de ces titres de la *Libre Parole Illustrée*.

Pourtant M. Wiallard n'a pas gardé pour lui la totalité de ces huit cents actions, puisque le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive, du 8 juillet 1893, dit que sur six cent vingt-deux actions représentées par cent vingt-cinq actionnaires présents ou représentés, M. Wiallard ne figure que pour un actionnaire et cinq actions d'apport.

Les 795 autres actions d'apport ne sont pas représentées à cette première et très importante Assemblée ; et, sur les 800 actions souscrites, 617 appartenant à 125 actionnaires sur 187 souscripteurs, figurent à la feuille de présence.

Un acte déposé chez Me Piérard, notaire, mentionne, en effet, que ces 800 actions ont été souscrites avec versement de :

25 francs, soit un quart pour 553 ;
39, 50 pour 2 ;
50 francs, soit moitié pour 3 ;
Et 100 francs, ou la totalité pour 242.

La Société débutait, donc, avec un fonds de roulement réalisé de 38,254 francs versés et 41,746 francs à recevoir dans les délais indiqués par l'article 9.

Art. 9. — Le montant des actions est payable à Paris savoir :

Un quart en souscrivant,
Le deuxième quart à la répartition,
Et les troisième et quatrième, trois mois après la constitution définitive de la Société.

Les 80,000 francs de capital espèces ont donc dû rentrer dans la caisse sociale au plus tard le 8 octobre 1893.

La Libre Parole Illustrée parut, pour la première fois, le 17 juillet 1893.

Sa publication se continua péniblement jusqu'en juin 1897, époque à laquelle on la supprima, faute de lecteurs et d'abonnés en nombre suffisant (1).

Elle reparut presque aussitôt, par les soins d'un des rédacteurs de la *Libre Parole* à qui on en laissa toutes les charges. Mais cet Antijuif de bonne volonté fut si mal secondé par l'Administration du journal qu'il dut, au bout de quelques semaines, renoncer à sa tentative qui lui avait coûté beaucoup d'ennuis et pas mal d'argent.

Depuis cette époque nul n'entendit plus parler de la *Libre Parole Illustrée* et on doit se demander comment il se fait que, l'exploitation du journal ayant cessé depuis si longtemps, son administrateur puisse toujours distribuer, chaque année, un dividende aux actions.

S'il y a dividende à distribuer, c'est qu'il y a un bénéfice et, alors, d'où peut venir ce bénéfice ?

Et, s'il y a bénéfice, même sans faire paraître le journal, pour quelles raisons en a-t-on interrompu la publication en pleine prospérité ?

On se pose logiquement ces questions, comme on se demande ce qu'est devenu le capital versé de 80,000 fr., qui doit être intact, puisque les actions touchent régulièrement et chaque année un intérêt, cet intérêt fut-il de 3 francs par titre, au lieu des 6 prévus par l'article 30 des statuts.

Doit-on croire que cet intérêt, produit de si extraordinaire façon, est purement fictif et destiné à empêcher les actionnaires souscripteurs de demander des comptes que l'absence d'assemblée générale dénonce comme bien difficiles à rendre.

Il y aurait là de graves infractions à la loi sur les Sociétés anonymes par actions, qui devraient entraîner de désagréables surprises pour leurs auteurs.

(1) La Société de la *Libre Parole Illustrée* a été dissoute depuis, et je dirai dans quelles conditions !

La *Libre Parole* publie chaque année, en octobre ou novembre, un avis, généralement placé à la suite du *Calendrier Financier*, annonçant la répartition de l'intérêt annuel, mais elle ne parle jamais de l'Assemblée générale prévue par l'article 21.

Pourtant, si on juge que les actionnaires de la *Libre Parole Illustrée* peuvent être ainsi utilement avisés de ce qui les concerne, quant au paiement du dividende annuel qu'on leur verse pour les amadouer, pourquoi ne pas les aviser également des Assemblées générales qui les intéressent, sans pour cela renoncer à l'annonce dans une feuille légale, qu'ils doivent lire moins fréquemment et moins facilement que la *Libre Parole* quotidienne.

Tout cela reste très mystérieux et on peut en conclure, sans risquer de porter un téméraire jugement, que les 160,000 francs du capital social ont disparu ; et, avec eux, les sommes résultant du prélèvement de 5 0/0 des bénéfices destiné à constituer la réserve légale, prélèvement qui doit être effectué avant toute répartition aux actionnaires.

Il est aussi une question qui se pose, c'est celle qui touche l'Administrateur-Directeur de la *Libre Parole Illustrée.*

L'Assemblée générale du 17 juillet 1893, qui était appelée à se prononcer sur la sincérité des apports évalués à une somme de 80 000 francs, nomma M. Wiallard Administrateur-Directeur pour une période de trois années avec des appointements annuels de 4,000 francs...

Est-il toujours en fonctions ; et, s'il a quitté ce poste de confiance, pour quelles raisons et par qui a-t-il été remplacé ?

On voit, par ce trop rapide exposé, combien il est difficile, sinon complètement impossible, aux actionnaires de MM. Drumont et Gérin de connaître l'emploi des sommes considérables qu'ils ont confiées à ces Messieurs.

Tout cela finira bien par s'éclaircir un jour ; et, ce jour-là, il est possible que l'édifice construit par les *Trafiquants de l'Antisémitisme* s'écroule, enfin ! pour la plus

grande honte de ceux qui ont fait et font encore plus de mal à notre cause que les plus violentes attaques de ses adversaires et les pires persécutions, dont nous avons été les victimes résolues à tout risquer et à tout supporter pour le triomphe de nos idées.

Ici je dois revenir sur une phrase de la lettre du dénonciateur Devos, phrase concernant les *Grands Magasins*, et que je répète :

Kuenzi voudrait faire passer un article favorable aux *Grands Magasins* et cela dans le but de plaire au *Louvre* et à Jaluzot pour sa *Cocarde*. C'est M. Odelin qui s'est chargé de vous gagner.

J'ignore tout du rôle prêté à MM. Odelin et Kuenzi ; je ne connais pas du tout ce dernier ; quant à M. Odelin je ne l'ai plus revu depuis bien longtemps avant sa brouille retentissante avec Drumont, il y a dix ans (1).

Mais ce que j'ai pu constater, après avoir eu connaissance de la lettre de l'espion de Drumont, c'est qu'en effet un article favorable aux *Grands Magasins* est bien passé quelque temps après la lettre Devos.

Cet article m'a remis en mémoire les incidents qui se produisirent à son sujet.

Il parut sous la signature de M. Demachy le 22 février 1893, pendant que nous étions, Morès et moi, à Lyon pour une grande conférence contradictoire qui donna lieu à des luttes ardentes soutenues contre les adversaires des Antijuifs et de l'*Antisémitisme*.

Nous questionnâmes Drumont à propos de cet article bien fait pour nous surprendre.

Pour nous répondre, Drumont prit son air le plus paternel :

— Oui, Demachy m'a demandé de répondre à une lettre que nous avions publiée de M. Le Veillé, député socialiste de Limoges, lettre parue dans le numéro du 20 février.

(1) J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Odelin depuis mon retour d'exil, et je parlerai de cette rencontre dans un chapitre suivant.

Vous savez, mes chers amis, que la *Libre Parole* est une tribune ouverte à tous et je ne pouvais refuser à Demachy, qui est des nôtres, de donner son opinion personnelle.

Rien n'était, en effet, plus naturel à nos yeux et nous demandâmes à Drumont de nous réserver, à nous aussi, au nom du groupe *Morès et ses Amis*, une place pour donner notre manière de voir.

— Mais certainement, nous dit Drumont, c'est entendu, et vous répondrez comme vous le voudrez et quand vous voudrez ; le journal est à votre disposition.

Mais, malheureusement, lorsqu'il fallut faire passer notre réponse, le journal se trouva si longtemps encombré de copie d'actualités urgentes, que des jours et des jours s'écoulèrent sans que ladite réponse pût être insérée.

A peine de retour de Lyon, nous fûmes appelés pour d'autres conférences, à Paris et en province et il ne fut plus parlé de cet article sur les *Grands Magasins*.

Et, aujourd'hui que je suis mieux informé, je me rends parfaitement compte de la comédie jouée par Drumont pour expliquer la publication de l'article favorable aux *Grands Magasins* et... aux bonnes affaires.

Drumont ne pouvait songer à faire l'article lui-même, et il manœuvra avec sa coutumière habileté en insérant, tout d'abord une lettre de M. Le Veillé, député socialiste et antijuif, qui devait provoquer et expliquer l'article Demachy, que l'on comptait bien, celui-là, laisser sans réplique.

D'où cet « encombrement opportun » du journal par les questions brûlantes de l'actualité, que l'on savait si bien faire attendre lorsqu'il y avait un article profitable à insérer.

Il m'a été affirmé, aussi, que cet article favorable aux *Grands Magasins* était d'autant plus nécessaire à certaines affaires, de publicité et autres, que j'avais eu le très grand tort de faire passer, dans la *Libre Parole* du 2 octobre 1892, et en tête du journal, un article sur les

Employés de Commerce, article qui avait déplu à certains grands employeurs, lesquels en gardaient rigueur à Drumont et à son journal.

Cet article, sur les Employés de Commerce, devait faire partie d'une série pour laquelle une place de tête devait être réservée à Morès, à moi et à nos amis.

Depuis, comme pour la réponse à l'article Demachy, la place fut toujours prise malgré les observations de Morès et aussi les miennes, auxquelles Drumont répondait d'un air bonhomme :

— Hein ! comme c'est ennuyeux de n'avoir que quatre malheureuses pages pour dire tout ce qu'il faudrait dire. Nous sommes encombrés de copie à ne savoir comment faire pour satisfaire tous nos correspondants. Si vous saviez, mes chers amis, combien de réclamations je reçois tous les jours ; il y a des moments où j'en suis malade, tellement je voudrais faire plaisir à tout le monde.

Nous plaignions Drumont de ne pouvoir donner satisfaction à tout le monde et de recevoir tant de réclamations dans son courrier quotidien.

Et, naturellement, nous lui disions :

— Faites passer nos amis avant nous, qui pouvons, au moins, développer nos idées dans nos multiples conférences.

Quels bons garçons nous étions, n'est-ce pas, Drumont, et comme vous nous aimiez dans ces moments-là !!!

Dans la même année 1893, au mois de septembre, la *Libre Parole* publia un certain nombre d'articles, plus violents les uns que les autres au sujet d'une affaire concernant des Juifs nommés Schwoob et un tenancier de cercle : Bertrand.

Ces articles étaient signés, soit Drumont, soit Gaston Méry ou encore *Verax*.

Leurs titres étaient en rapport avec les textes ; j'en cite quelques-uns au hasard : *L'affaire Schwoob*, *Le jeu à Paris*, *Le vertueux Schwoob et l'honnête Bertrand*, *M. Lépine et les jeux*, etc., etc.

Dans ces articles, les Juifs Schwoob, accusés de vols et d'escroqueries, étaient vigoureusement malmenés et, avec eux et autant qu'eux, M. Bertrand.

La campagne fut longue et acharnée, les notes succédaient aux articles et les articles aux notes ; lorsque, tout à coup, de nouveaux bruits, analogues à ceux qui coururent au sujet du *Crédit Foncier*, se répandirent dans le monde des cercles et dans celui de la politique, qui se pénètrent et se mélangent si volontiers.

On parlait de chantages, de sommes extorquées au tenancier Bertrand, et on ajoutait que celui-ci n'était pas le seul menacé de révélations, plus scandaleuses et plus regrettables les unes que les autres.

Le 12 octobre avait paru dans le numéro de la *Libre Parole* de ce jour, et en première page, un article sur une écuyère, la baronne de Radhen, qui avait été mêlée à un drame quelque temps auparavant et qui avait reçu la visite d'un rédacteur de M. Drumont à la veille de débuter en public aux *Folies-Bergère*.

Devait-on soupçonner Drumont, non de « battre » les écuyères, mais de « les taper » comme s'il s'agissait d'un gouverneur de banque, d'une entreprise douteuse ou d'un tenancier de cercle ?

Les Antijuifs ne se seraient, à cette époque, jamais arrêtés à une pareille idée, sinon pour la qualifier de folle et ridicule.

Cependant, il faut croire qu'il y avait tout de même quelque chose, car, le 3 novembre, on apprenait le renvoi brusque et inexpliqué de deux rédacteurs de la *Libre Parole*, *Boucs émissaires* chargés des « péchés » d'Israël-Crémieux, Drumont et Cie.

L'un d'eux, au moins, ne se laissa pas éconduire sans exiger une compensation ; et, comme on la lui refusait, il assigna la *Libre Parole* qui lui paya aussitôt, et sans laisser l'affaire aller jusqu'au tribunal, l'indemnité réclamée.

Le *Bouc émissaire* récalcitrant avait, dit-on, annoncé qu'il ne se gênerait pas pour initier les profanes aux se-

crets les mieux et les plus soigneusement cachés de la maison du boulevard Montmartre.

Le silence se fit sur le tenancier Bertrand et la *Libre Parole* laissa en paix la baronne écuyère.

Quelque temps après une nouvelle exécution fut encore nécessaire, pour calmer de nouvelles inquiétudes et faire cesser de nouveaux bruits désobligeants.

L'exécuté, chargé de la rubrique socialiste, se laissa faire et se contenta de toucher, lui aussi, une indemnité de départ, trop brusque à son gré.

Mais M. Gaston Méry, qui s'était associé, comme Drumont du reste, à la campagne contre les cercles et M. Bertrand, festa le collaborateur le plus dévoué du « Maître », prêt à le seconder et à le remplacer si besoin était.

Il est vrai, qu'en retour, Drumont le remplaça, ou au moins le suppléa, dans ses « fonctions » qui n'ont que des rapports très indirects avec le journalisme en général et la *Libre Parole* en particulier.

Sans entrer dans le détail des affaires de toutes sortes, qui furent encore traitées par Drumont et ses associés, ce qui m'entraînerait à donner à ce chapitre des développements trop étendus, je ne puis passer sous silence la publication, subitement arrêtée, des scellés du Panama.

La *Libre Parole* commença, en janvier 1895, la publication des pièces saisies chez les banquiers Propper, dépositaire des papiers du baron Jacques Reinach, oncle et beau-père de Joseph Reinach, plus connu sous le nom de *Boule de Juif*.

Différents documents, concernant les clients et amis du suicidé de Nivillers, notamment MM. François et Henri Deloncle, Arton, Barbe, Béral, Aigouin, Grodet, Cuvinot, Jules Cambon, Camille Dreyfus, Gomot, Artigues, Yves Guyot et Chabert, avaient déjà été reproduits, lorsque, tout à coup, la *Libre Parole* devint muette, à la grande surprise de tous ses lecteurs.

M. J.-B. Gérin s'était rendu à Bruxelles, où se trouvait Drumont depuis qu'il avait pris la poudre d'escam-

pette, et avait demandé à celui-ci de ne plus continuer la publication commencée pour lui éviter, à lui Gérin, de nouvelles poursuites et une nouvelle arrestation, le plaignant, qui l'avait déjà une fois fait coucher à Mazas, n'étant pas le seul menaçant.

Certes, à ce moment, Drumont, qui venait de publier son article sur *Odelin la Crapule*, ne demandait pas mieux que d'être désagréable à son associé ; mais il lui fallait compter avec la mauvaise humeur de celui-ci qui, sacrifié, n'aurait pas manqué d'entraîner Drumont, et d'autres avec lui, dans sa chute définitive.

C'est pourquoi, la mort dans l'âme, Drumont dut se rendre aux raisons de M. J.-B. Gérin et lui donner la satisfaction qu'il réclamait et dont dépendait sa tranquillité.

On ne parla plus des scellés du Panama, dont la série était, cependant, bien loin d'être épuisée.

Ces derniers incidents se produisirent après la séparation violente de Morès avec Drumont, qui devait entraîner, quelque temps après, ma brouille personnelle avec le Directeur de la *Libre Parole*, pour des raisons dont je reparlerai dans le chapitre que je consacrerai spécialement à la conduite de Drumont à l'égard de Morès.

Peut-être pourrais-je dire encore quelques mots de l'affaire dite des *Terrains de la Napoule*, commencée par l'association Drumont, Gérin et Wiallard ; mais, comme elle fut continuée ensuite par Drumont et Devos, j'aurai l'occasion d'y revenir plus tard.

En janvier 1895, le départ de Crémieux dit Wiallard fut décidé et il devint officiel, pour le public, le 1er février 1895, à la suite d'un article de Drumont dans la *Libre Parole* de cette date, article annonçant que le gros Devos remplaçait le Juif Crémieux, comme Administrateur en nom.

Voici cet article, intéressant à plus d'un point de vue :

A partir d'aujourd'hui, ainsi qu'il appert d'actes publiés par le journal *la Loi*, à la suite de la démission de M. Gaston

Wiallard, M. Charles Devos devient l'Administrateur de la *Libre Parole*.

Au moment où M. Wiallard nous quitte, il me semble juste de constater qu'il nous quitte dans des conditions absolument honorables. Il nous semble juste de le remercier du concours qu'il a donné à la *Libre Parole*, à ses débuts, grâce à ses connaissances professionnelles en tout ce qui touche au détail matériel d'organisation d'un journal.

A l'époque orageuse où la *Libre Parole* a été une cible à toutes les flèches, dont quelques-unes étaient empoisonnées, M. Gaston Wiallard a eu sa part des attaques qui ne nous ont pas été épargnées. On a prétendu qu'il était Juif, qu'il s'appelait Crémieux. Il s'est défendu avec énergie, il m'a apporté son acte de baptême, son certificat de Première Communion ; il m'a prouvé qu'une de ses sœurs était religieuse à Chartres ; il a invoqué le témoignage d'excellents prêtres qui attestaient que les filles de M. Wiallard étaient de ferventes chrétiennes.

Avouez que, dans ces conditions, il était bien difficile de céder aux sommations de gens qui, évidemment, n'étaient pas mus seulement par le désir d'être utiles à notre œuvre.

Après le coup infructueux et bruyant, tenté par Odelin pour s'emparer d'une partie de mes droits, M. Gaston Wiallard éprouva le désir, assez naturel, d'aller exercer ses talents d'administrateur, qui sont réels, dans des régions moins agitées et des milieux moins passionnés. C'est un sentiment que je comprends.

Nul choix, je crois, ne pouvait être plus heureux que celui de M. Charles Devos.

Personne ne pourra reprocher à celui-ci le plus léger mélange d'un sang qui ne soit pas chrétien ; c'est un Antisémite de la première heure. Il est notre ami à tous ; et, tous ceux qui sont intéressés au journal ont pu apprécier en lui un dévouement qui n'a d'égal qu'un calme imperturbable au milieu des tempêtes.

Avec lui nous pouvons attendre patiemment que l'on nous livre un nouvel assaut.

E. D.

Toutes les phrases de cet article seraient à examiner, les unes après les autres, surtout aujourd'hui que nous connaissons et Drumont et le gros Devos, et que nous les avons vus à l'œuvre.

Pour le Juif Crémieux dit Wiallard on sent, sous les fleurs dont Drumont l'accable, la joie d'en être enfin débarrassé ; et, si son origine juive incontestable n'est pas avouée, c'est pour ne par émouvoir, même à l'heure de son départ, les Antijuifs lecteurs du journal.

Aussi Drumont s'applique-t-il à ne l'appeler que « M. Wiallard » alors que le certificat de première Communion, la seule pièce qui fût produite et que nous vîmes publier, le 1er juillet 1892, dit :

Je certifie que M. Gaston-Joseph Crémieux a fait sa Première Communion dans l'église Notre-Dame de Saint-Mandé en 1860.

Le nom de Wiallard, pris depuis par Gaston-Joseph Crémieux, n'est même pas indiqué dans ce certificat.

Dans son article, Drumont parle des actes publiés par le journal *la Loi*, nommant Devos remplaçant du Juif Crémieux.

Ces actes se bornent à la publication suivante, faite dans *la Loi* du 30 janvier 1895 :

SOCIÉTÉS

Suivant acte passé devant Me Pierard, notaire à Paris, soussigné, le 26 janvier 1895.

M. Charles-Henri Devos, *rentier*, demeurant à Paris, 38, rue Ramey...

A déposé, au rang des minutes dudit Me Pierard, l'extrait du procès verbal d'une délibération prise, le 20 janvier, par le Conseil des intéressés de la Société du journal *la Libre Parole*, G. Wiallard & Cie, dont le siège est à Paris, 14, boulevard Montmartre, aux termes de laquelle délibération ledit Conseil des Intéressés a pris acte de la démission donnée par M. Wiallard de ses fonctions de gérant de la Société et a nommé M. Devos, gérant, aux lieu et place de M. Wiallard, ce que M. Devos a déclaré accepter.

Dans ledit acte de dépôt, M. Devos a fait observer que par suite, la raison sociale de la Société, dont s'agit, avait cessé d'être : G. Wiallard & Cie et était devenue : C. Devos & Cie.

On voit, par cet acte, que Devos, employé depuis deux ans et demi à l'administration de la *Libre Parole*, où il remplissait la double fonction de comptable des abonnements et de surveillant, pour le compte particulier de Drumont, était qualifié *rentier*.

Rentier, il ne l'était pas encore ; mais il allait bientôt faire tout le possible pour le devenir, en servant de docile instrument à son patron Drumont et même en ajoutant, aux affaires imaginées et conduites par celui-ci, quelques trafics personnels pour lesquels il fallait beaucoup moins de scrupules que de savoir-faire.

IV

Morès et Drumont.

Après le procès Ducret-Norton. — Réponse de Morès à Clémenceau. — L'avarice de Drumont. — Chez Cornélius Herz. — Son « Insolence Cornélius ». — Ce que Morès affirme, et ce que Drumont raconte. — Un « truc » trop connu. — La pauvreté de Drumont. — Pour émouvoir le lecteur. — Envoi de témoins. — Une fête de famille manquée. — Drumont mécontent. — Une leçon méritée. — Je quitte Drumont. — La fuite de Drumont. — M. Arthur Meyer et un article du *Gaulois*. — A Bruxelles. — Sentiments modifiés. — Rapprochement. — Entrée de Séverine à la *Libre Parole*. — L'amnistie. — Un retour difficile. — Morès et le « Vieux Misérable ». — Le départ de Morès. — Ses dernières lettres. — Sa mort héroïque. — L'article de Drumont. — La statue de Morès. — Encore une « affaire ». — Drumont et la famille Morès. — La haine de Drumont. — Ce qu'il est et ce qu'il veut paraître.

Avant d'examiner ce que fut l'exploitation de la *Libre Parole* par Drumont, ayant à sa disposition absolue un Administrateur en nom de son choix, je crois utile de remonter un peu en arrière et de parler des incidents qui amenèrent la séparation de Morès et de Drumont.

J'ai fait, incidemment, allusion à cette séparation dans un paragraphe du chapitre précédant celui-ci et en me réservant d'y revenir.

Morès et Drumont se trouvaient en désaccord ; la fran-

chise et le désintéressement du premier jurant avec la fourberie et la cupidité du second.

A diverses reprises des conflits faillirent éclater ; et l'un des plus graves eut pour raison l'attitude de Drumont lorsque Morès eut l'idée de faire un journal dont le titre était la *Délivrance*.

Cette attitude de Drumont fut telle que le bruit courut d'une rupture et que Morès, à notre prière et à celle du Directeur de la *Libre Parole*, fit passer une note dans ce journal pour démentir.

La *Délivrance* ne put paraître pour des raisons multiples ; et ce que je sais aujourd'hui semble démontrer que les difficultés rencontrées par Morès, dans la mise à exécution de son projet de journal quotidien, eurent Drumont pour principal auteur.

Craignant une concurrence à son journal, qu'il a toujours considéré comme une affaire financière et commerciale, il mit en œuvre tous les moyens pour entraver la création de la *Délivrance*.

Aussi, lorsque parut, tout à coup, une feuille louche, avec le titre choisi par Morès, certains affirmèrent, sans que nous puissions les croire à cette époque, que Drumont et ses associés avaient été les véritables organisateurs de cette manœuvre.

Pour détourner, encore une fois, les soupçons qui pouvaient provoquer une enquête plus approfondie de Morès, Drumont fit paraître une note dans son journal visant la « déloyauté » du procédé employé contre notre ami et son projet de quotidien antijuif.

Je ne sais si Morès fut absolument convaincu de l'innocence de Drumont en cette circonstance ; mais, à ce moment, il ne crut pas plus que nous tous que le Directeur de la *Libre Parole* avait pu tremper dans l'affaire de la fausse *Délivrance*.

La rupture, évitée à ce moment, et encore une fois, devait se produire un peu plus tard et dans de si graves

conditions qu'il n'était plus possible, à personne, de rien tenter pour l'empêcher.

On se souvient de ce que fut l'affaire des faux papiers du nègre Norton, véritable piège tendu par Constans et Clémenceau à leurs adversaires.

Le principal collaborateur du nègre avait été un sieur Cesti, ex-agent de Constans et du *Boulangisme*, qui avait réussi à s'introduire chez Morès.

Cet individu déplaisait à nombre de nos Amis et à moi ; mais nous ne pûmes jamais obtenir qu'il fût écarté.

Il opposait à toutes les avanies que nous lui faisions une obstination à rester près de Morès qui nous le rendait encore plus suspect ; et, personnellement, je fis tout au monde, d'accord avec nos Camarades et sur leur prière, pour provoquer son départ.

Il fallut l'affaire Norton pour décider Morès ; et, aussi, un vol dont il fut victime de la part de Cesti, à qui il commit l'imprudence de confier un jour 25,000 francs à porter chez un tiers et qui n'arrivèrent pas à destination.

Si nous étions désolés de voir Morès conserver Cesti auprès de lui, nous fûmes encore bien plus surpris lorsque Morès l'ayant chassé, Drumont lui fit un accueil particulièrement aimable et le chargea même d'organiser ses Comités électoraux lors de sa candidature à Amiens en août 1893.

Cet accueil, tout particulièrement empressé de Drumont, fit même naître le bruit, qui ne nous surprendrait plus aujourd'hui, que Cesti ne pouvait rester auprès de Morès que parce que Drumont trompait notre ami sur le compte de l'ex-agent du *Boulangisme*, qui était aussi le sien et surveillait Morès pour son compte, comme il faisait surveiller la rédaction et l'administration de son journal par ses deux espions : Gaston Méry et le gros Devos.

Drumont avait débuté dans la vie politique comme complice de Marchal de Bussy — l'agent 580 du Préfet Caussidière — il continuait par le Cesti de Constans en

attendant de s'associer plus tard, contre moi, avec l'agent Charles Spiard dit Oswald.

Pour revenir à l'affaire Norton, et à l'incident qui provoqua la rupture entre Morès et Drumont, je dois rappeler que Clemenceau ayant cru devoir prendre Morès à partie, notre ami répondit à son attaque par une lettre, adressée au *Figaro*, dont un rédacteur était venu l'interviewer.

Je reproduis ici les termes de cette lettre répondant à l'incident soulevé par Clémenceau.

A ma sortie de prison, par suite des sacrifices que je m'étais imposés et de l'impossibilité où j'avais été, pendant mon incarcération, de m'occuper de mes affaires, je me trouvais dans une situation très difficile.

Au printemps de 1891, je fus obligé de payer, dans un court délai, une somme de 20,000 francs ; je m'adressai à quelques amis ; j'étais un vaincu, je trouvai partout portes closes.

Finalement, je me rendis chez M. Andrieux, avec lequel j'étais en bons termes, et lui fis part de ma situation. Il me répondit : « Je vais m'en occuper, revenez demain. »

Le lendemain, il me dit : « Un seul homme à Paris vous prêtera cet argent, c'est Cornélius Herz ; mais, pour cela, il veut que Drumont lui en fasse la demande. »

Je me rendis chez ce dernier, que je n'avais pas vu depuis longtemps.

Drumont savait les sacrifices que j'avais faits pour la cause; il me déclara ne pas pouvoir m'aider, mais il accepta de rendre visite à Cornélius Herz.

Rendez-vous fut pris pour discuter les conditions de l'emprunt, ainsi que l'atteste une lettre de l'avoué de M. Herz, lettre qui est en ma possession.

Une première entrevue eut lieu avenue Henri-Martin ; MM. Herz, Drumont, Andrieux et moi y assistions. La conversation entre Drumont et Herz dura plus d'une heure. Je n'ai jamais senti pareillement la puissance effroyable de l'argent. Herz déclara à Drumont que l'intérêt de son prêt était la présence de Drumont chez lui. Il expliqua ses projets, son existence et les obstacles qu'il avait eus à surmonter dans la vie.

Rendez-vous fut pris à une date ultérieure pour la conclusion de l'affaire. A notre deuxième visite, Herz avait changé d'avis ;

il demanda la signature de Drumont. Je refusai. Finalement Cornélius Herz remit l'argent à M. Andrieux et un prêt d'un an fut consenti...

Au début des affaires de Panama on m'offrit, de la part de Cornélius Herz, un reçu constatant le paiement de ma dette. Je répondis que je prendrais un reçu quand j'aurais payé et que je n'avais pas de cadeaux à recevoir...

Quelque temps après, Cornélius Herz se servit de ce moyen pour empêcher que son nom ne fût mentionné dans la *Libre Parole*, à propos des intrigues anglaises en Egypte.

J'allai trouver Drumont et je lui dis : « Je ne veux pas que cet individu vous fasse chanter à cause de moi ; je vais publier une lettre racontant toute l'histoire. »

Drumont se fâcha et s'y opposa.

Je parvins à me procurer les fonds nécessaires et, deux jours après, je remis à M. Andrieux 24,000 francs représentant le capital et les intérêts de ma dette, somme pour laquelle il m'a donné ma quittance dont je publierai le texte. La somme fut versée à M. Andrieux en présence de deux de mes amis.

Ce remboursement avait bien été effectué comme le disait Morès ; et c'est le Dr Paquelin et moi qu'il pria de porter la somme à M. Andrieux, à qui nous la remîmes à son domicile de l'avenue de Friedland.

A ce moment Morès n'avait pas les 24,000 francs à restituer et ce fut un ami qui les lui prêta ; inutile de dire que cet ami ne fut pas Drumont qui, pourtant à cette époque, possédait une fortune considérablement supérieure à celle qu'il avait déjà réalisée dans l'*Antisémitisme* au printemps de 1891, avant la visite à Cornelius Herz.

Et, puisque Drumont et Gaston Méry ont parlé les premiers d'un service que je rendis à Morès quelques mois après, je n'ai aucune raison pour ne pas en parler ici.

Morès s'était engagé à rendre cette somme de 24,000 fr. dans un délai assez court qu'il espérait suffisant ; mais, de nouvelles difficultés étant venues l'assaillir, je le vis, un jour, extrêmement ennuyé de son impuissance à tenir ses engagements.

Quoique n'ayant jamais tiré le moindre profit personnel de l'*Antisémitisme* et n'ayant pas la fortune de Dru-

mont, je ne pus supporter la pensée que Morès était dans l'embarras pour une question d'argent.

J'usai du modeste crédit que je pouvais avoir, pour lui procurer, au moins une partie de la somme qui lui était indispensable.

Je lui remis 10,000 francs empruntés par moi, à mon nom, avec engagement de restitution dans le délai d'une année au plus tard.

Notre ami Octave Houdaille réunit, de son côté, une certaine somme, dont le chiffre n'est plus présent à ma mémoire ; et, avec ce que Morès put réaliser d'autre part, il lui fut possible de se dégager.

Malheureusement pour moi, Morès ne fut pas en mesure à l'échéance que j'avais acceptée de mon prêteur et il mourut sans pouvoir me rembourser mon avance.

Cela me valut bien des ennuis et des difficultés de toutes sortes pour obtenir délais sur délais.

Ces délais finirent par me coûter, en frais et intérêts, plus élevés les uns que les autres, plus du double de la somme empruntée, sans compter mille ennuis et difficultés qui causèrent une catastrophe que la famille de Morès aurait pu empêcher sans qu'elle y ait jamais songé.

Plus tard, beaucoup plus tard, j'obtins le remboursement de cette somme de 10,000 francs et des intérêts réguliers, par des acomptes péniblement versés ; mais je gardai la charge des frais de poursuite et des intérêts usuraires, que je dus acquitter avec le principal, en même temps que je supportai, en sus, les conséquences de la catastrophe que mon emprunt non remboursé en temps convenu avait causée.

Je ne parle de cela que parce que, comme je l'ai dit, Drumont, qui laissa Morès aux prises avec les plus grands ennuis sans lui prêter aide, en a fait parler le premier dans les articles signés Méry, en cherchant une occasion de plus de répandre sur moi ses calomnies.

Il me faudra revenir sur cette infamie, commise par Drumont contre Morès autant que contre moi, lorsque je parlerai de Gaston Méry, dans un chapitre spécial, pour

dire ce qui doit être dit à son sujet et montrer quelle combinaison financière cachaient encore les racontars mensongers destinés à extorquer la forte somme à la famille de Morès, en même temps qu'à me nuire.

Je ne crois pas que les parents de Morès se soient laissé faire ; mais, en ce qui me concerne, je n'y suis pas disposé et aujourd'hui moins que jamais.

Les loyales déclarations de Morès, répondant aux attaques de Clemenceau, lequel ne fut pas l'emprunteur remboursant le prêt et les intérêts, mais le servile commanditè du Juif Cornélius Herz, déplurent profondément à Drumont.

Elles révélaient, de sa part, un égoïsme féroce et une indifférence coupable à l'égard du plus estimé de ses amis, qui avait collaboré, de sa personne et de ses deniers, à l'œuvre *Antijuive* et qui devait ses embarras à sa participation au mouvement politique dont Drumont tirait une fortune grandissante.

Pour essayer de tromper ses lecteurs sur le rôle qu'il avait joué dans cette affaire, il publia, dans la *Libre Parole*, le 8 août 1893, un article, qui ne lui fut jamais pardonné par personne.

Le souvenir de cet article a souvent pesé sur nos relations avec lui, malgré le désir que nous avions tous de faire taire nos ressentiments devant les adversaires de nos idées.

Une lettre de M. de Morès.

Le marquis de Morès, pris à partie au cours du procès Norton, par Clemenceau, qui lui reprochait d'avoir emprunté de l'argent à Cornélius Herz, a publié, à ce sujet, dans le *Figaro*, une lettre qu'on lira plus loin.

A ce débat, il crut devoir mêler mon nom, et j'avoue que cette idée me paraît d'un goût assez contestable.

Les choses, comme il arrive en pareil cas, sont un peu arrangées dans le récit de Morès.

Au printemps de 1891, Morès avait perdu une assez forte somme au cercle de la rue Royale ; il ne pouvait payer, il

allait être affiché — ce qui, paraît-il, est très grave dans ces endroits-là — il parlait de se brûler la cervelle.

Il s'adressa d'abord à Andrieux.

Père de famille, Andrieux ne put fournir les 20,000 francs qui étaient nécessaires.

Quant à moi, je ne le pouvais pas davantage...

... Chacun organise sa vie comme il l'entend, Morès, avec la prodigalité d'un patricien, a dévoré une fortune dans la vie charmante de jeune officier de cavalerie.

Pendant ce temps, je restais quelquefois des journées entières sans manger, je ne savais pas souvent où dormir...

... Tout ce que nous pûmes faire, Andrieux et moi, ce fut de prêter quelques billets de mille francs à Morès, qu'il nous rendit d'ailleurs deux ou trois jours après.

Ce fut, alors, qu'une fantaisie de millionnaire juif passa dans la tête de Cornélius Herz. Il dit à Andrieux : « Je veux bien obliger M. de Morès, mais je veux que M. Drumont vienne chez moi. »

C'était le pendant de la visite de la baronne Hulot chez Crevel.

Je dis à Morès : « J'aimerais mieux être fouetté que d'aller là. Je ne ferais point cela pour mon frère, si j'en avais un; mais, enfin, puisque vous vous êtes dévoué pour la cause, je vais me dévouer aussi... ».

Je me transportai chez Cornélius et je dois dire qu'il fut très bien... et moi aussi. Il avait éloigné tous les domestiques pour qu'on ne m'annonçât pas et les portes s'ouvraient toutes seules...

Ce que je trouve extraordinaire, c'est que Morès ait cru devoir prononcer mon nom, que Clemenceau a eu le bon goût de ne pas prononcer.

En 1891, on était en pleine accalmie ; il n'était question ni du Panama ni d'aucune affaire financière. Les esprits les plus prévenus reconnaîtront que je n'ai été là que pour rendre service à un ami, pour accomplir une de ces corvées comme il s'en présente à chaque instant dans la vie parisienne...

En faisant chez Cornélius une démarche ennuyeuse pour sortir Morès d'embarras, je n'avais qu'un désir : être utile à un ami...

Je n'ai reproduit que les passages principaux de cet article de Drumont.

Lorsque Drumont affirma que Morès avait *arrangé* son récit, il ne convainquit personne ; et, entre sa version et celle de notre infortuné ami, nul n'hésita et on eut bien de la peine, à ce moment, à empêcher des manifestations plus que désobligeantes pour Drumont, dont nombre d'Antijuifs connaissaient la fortune déjà considérable, qu'il avait réalisée par ses livres, et trouvaient odieux qu'il eût accompagné Morès chez un prêteur juif plutôt que de lui avancer la somme nécessaire, vingtième partie à peine de ses « économies » en 1891.

Drumont, qui prétend toujours qu'il se tirera des plus désagréables histoires par ce qu'il appelle modestement « un bel article », a cru en commettre un pour expliquer sa conduite dans cette affaire du prêt de Cornélius.

Il y fait un rapprochement entre sa visite chez celui-ci et celle de la baronne Hulot chez Crevel, oubliant que si la malheureuse épouse du peu sympathique baron Hulot allait, chez le financier, implorer sa pitié et s'offrir à ses exigences, c'était à bout de toutes ressources et pour sauver celui dont elle portait le nom et qu'elle avait la faiblesse d'aimer encore.

Et, lorsqu'il dit avoir répondu à Morès « qu'il aimerait mieux être fouetté que d'aller chez Cornélius faire une visite humiliante », non seulement il ne dit pas la vérité, mais, en invoquant ces propos, il avoue qu'il préférerait être fouetté, même par un Juif, que sortir de l'argent de son coffre-fort.

C'est là un aveu bien répugnant, car parmi les Juifs les plus hébraïsants, on trouverait certainement des individus qui se résigneraient plus volontiers à payer qu'à être battus ignominieusement.

C'est ce qui valut à Drumont cette réponse, d'un Antijuif, qui discutait son attitude dans cette affaire, et qui lui disait, qu'en la circonstance, il s'était montré « plus Juif que le dernier des Juifs ».

Drumont a, depuis, justifié cette appréciation dans des proportions que le plus prévenu de ses censeurs n'aurait pu concevoir.

Le but de Drumont, en écrivant son article sur l'incident provoqué par Clemenceau et par la loyale réponse de Morès, était d'accréditer la légende, qu'il s'applique encore actuellement à entretenir, de sa pauvreté et de son désintéressement.

Drumont, aujourd'hui archi-millionnaire, se lamente lorsqu'un malheureux, terrassé par l'adversité, est assez naïf pour aller solliciter son aide.

Et, pourtant, non seulement, il est très riche, mais il reçoit constamment des sommes pour ses « pauvres » et « ses bonnes œuvres », dont il garde la presque totalité, ne se résignant à en distribuer quelques bribes qu'avec une significative grimace d'harpagon, désespéré de donner une aumône.

Qui n'a pas vu Drumont fouiller ses poches pour donner 10 centimes à un pauvre, n'a rien vu ; et ce spectacle a souvent sollicité l'attention des rédacteurs de la *Libre Parole*, lorsqu'on annonçait au *Maître* la visite d'un solliciteur.

— Que veut-il encore celui-là ? Encore un « tapeur ». Mon Dieu ! que ces gens-là sont désagréables ; ils empoisonnent mon existence. On ne peut pas être tranquille. Enfin, voyez si la caisse de secours a encore de l'argent et donnez-lui 20 sous.

— Mais, « cher Maître », il dit qu'il a une femme malade et quatre enfants ; et... avec 20 sous ! ! !

— Laissez-moi donc tranquille ; je les connais, ces gaillards-là ; ils ont toujours une femme malade et une tripotée d'enfants. Enfin, donnez-lui 40 sous, pour s'en débarrasser.

Combien de fois l'aumône, si dure à arracher à Drumont, à qui, pourtant elle ne coûtait rien, au contraire, ne fut-elle pas complétée par Morès, par un rédacteur, ou par l'un de nous ; et, cependant, ce n'est pas dans notre poche qu'entraient les envois des Antijuifs soucieux de contribuer à soulager les infortunes et d'aider les victimes de nos luttes antijuives.

Il ne faut pas non plus croire un mot des jeûnes dont

Drumont parle et qu'il aurait supportés « alors que Morès menait la vie charmante du jeune officier de cavalerie ».

A ce moment-là, c'est Drumont qui l'a dit dans ses articles et dans ses livres, il gagnait 500 francs par mois, comme rédacteur à la *Liberté* des Pereire, et il réalisait une somme pareille avec d'autres collaborations.

Avec 1,000 francs par mois on peut manger tous les jours, et si tous les Français disposaient d'un pareil budget, ils ne prétendraient pas, comme Drumont, apitoyer leurs concitoyens « sur leur malheureux sort ».

Il n'y avait là, une fois de plus, que le « truc » habituel de Drumont, employé par lui chaque fois qu'il a besoin de créer chez le lecteur une émotion capable de l'empêcher de réfléchir et de juger le Directeur de la ***Libre Parole*** et ses actes à leur exacte valeur.

A la suite de l'article de Drumont, Morès, justement indigné, voulut lui envoyer deux témoins et c'est l'excellent Dr Paquelin et moi qui avons pu arriver à l'empêcher de provoquer Drumont, qui tremblait à l'idée d'une rencontre avec un homme dont il connaissait le courage exceptionnel et la vigueur.

Il nous remercia chaudement de notre intervention, qui lui épargna un duel avec un adversaire si différent des Arthur Meyer, des Crémieux-Foa, des Camille Dreyfus ou des Bernard Lazare qu'il affrontait assez volontiers... alors !

J'ai dit que Morès ne pardonna jamais à Drumont sa conduite à son égard.

Il mourut, de la mort héroïque qu'il trouva au milieu du désert africain, sans s'être jamais réconcilié avec le Directeur de la *Libre Parole*, malgré les tentatives de rapprochement qui furent essayées à diverses reprises, et malgré celle que je tentai moi-même, sur la prière de Séverine et de MM. de Labruyère, Gaston Méry et Devos, à la veille de la rentrée de Drumont à Paris en février 1895.

La séparation de Morès et de Drumont avait entraîné,

quelque temps après, une brouille entre Drumont et moi.

Voici dans quelles circonstances :

J'étais resté en rapport avec Drumont, dans la pensée d'amener, si possible, un jour, une réconciliation entre deux hommes qui combattaient pour une cause qui nous était commune.

Le 30 décembre 1893 je reçus de Drumont une invitation à assister à un lunch pour la nuit du 31 décembre au 1er janvier 1894.

On devait fêter, à minuit, l'entrée de la *Libre Parole* dans la troisième année de sa fondation.

Mais il se trouva que le 31 décembre, ayant passé la soirée avec Morès, ainsi que cela m'arrivait souvent, surtout depuis qu'il était plus seul, je restai causer avec lui de tout ce qui nous tenait au cœur ; et c'est ensemble que nous franchîmes le seuil de la nouvelle année.

Drumont fut très mécontent de mon absence et elle le rendit d'autant plus furieux que nos *Amis de la Villette*, sur la présence desquels il comptait pour donner à sa petite soirée un caractère démocratique et une animation plus vive, permettant de « corser » le compte rendu à en publier dans la *Libre Parole*, ne vinrent pas non plus.

Aussi, quelques jours après, lorsque je passai par la *Libre Parole*, Drumont m'accueillit avec une figure renfrognée, et une explication s'ensuivit.

Drumont débuta sur le ton larmoyant :

— J'ai été très peiné, mon cher Guérin, de ne pas vous voir avec vos Amis à notre petite réunion de famille de dimanche soir. Nous comptions bien sur vous et sur eux et nous avons tous été surpris de votre absence.

— Cette absence, mon cher Drumont, est bien explicable. Je comptais venir chez vous et passer prendre nos Camarades de la Villette qui m'auraient accompagné ; mais j'avais passé la soirée avec Morès, notre causerie s'est prolongée et minuit était passé que nous bavardions encore sans songer à l'heure. Lorsque j'ai pensé à votre réunion je me suis dit que vous étiez ici, entouré de tous vos collaborateurs, alors que Morès était seul et

je suis resté avec lui. Rien de plus naturel, n'est-ce pas ?

Du moins pensais-je ainsi.

Ah ! bien, oui ; il s'agissait bien de cela ; et, loin de trouver Drumont ému à la pensée que celui qu'il appelait quelques mois encore auparavant « notre grand, notre chevaleresque, notre généreux et brave Morès », pouvait n'avoir auprès de lui qu'un ami, à l'heure de la nouvelle année, il grimaça haineusement et me répondit :

— Entre Morès et moi vous auriez dû choisir depuis longtemps, et je n'excuse pas votre absence alors que je vous avais envoyé une invitation.

— Pardon, lui dis-je, vous oubliez que je ne suis ni votre employé ni votre obligé. Je suis l'un des partisans les plus déterminés de la cause que vous servez vous-même, et si je suis devenu votre ami, c'est que je vous ai supposé des sentiments généreux. Je n'ai compte à vous rendre, ni de mes pensées ni de mes actes ; je suis resté neutre entre vous et Morès, dans l'espoir d'amener un jour la paix entre vous ; mais, dès l'instant où vous me faites un reproche de mon affection pour Morès, c'est vous que je quitte. Adieu !

Et je laissai Drumont planté au milieu de son bureau, un peu « épaté ».

* * *

Le « cher Maître » de Gaston Méry m'avoua plus tard avoir été estomaqué de la façon dont je l'avais rembarré.

En quittant le bureau de Drumont, je retrouvai, dans la salle d'attente, trois ou quatre Amis de notre groupement d'action antijuive, qui m'avaient accompagné pour une réunion qui devait avoir lieu le soir. Je les mis au courant de l'incident qui venait de se produire et je conclus en leur disant :

— Nous n'avons plus rien à faire dans cette maison.

Tous, parfaitement d'accord, nous partîmes, satisfaits d'avoir donné une leçon à Drumont.

Depuis, aucun d'eux ne consentit à revenir à la *Libre Parole*, malgré les pressantes démarches dont ils furent l'objet.

Entre Morès et Drumont, le choix était aisé à faire pour tous et il le fut promptement, comme on l'a vu.

Je ne devais revoir Drumont qu'à Bruxelles, alors qu'il s'y trouvait en « exil volontaire », conséquence de sa fuite dans la nuit du 14 au 15 juillet 1894.

On sait qu'à cette époque la Chambre se préparait à voter la loi contre les menées anarchistes qui fut « bâclée » en « cinq secs ».

L'un des mouchards gouvernementaux qui, à cette époque, étaient les mieux accueillis par Drumont et ses satellites, joua le mauvais tour à Drumont de lui faire croire qu'il serait perquisitionné et arrêté une fois la loi votée.

Il n'en fallut pas plus pour lui donner une « frousse » intense et le faire filer hors frontière.

Il prit seulement la précaution de donner rendez-vous, pour le lundi, à divers de ses collaborateurs, pour mieux cacher son départ, et de faire passer en Belgique, où il allait les rejoindre, ses valeurs étrangères qui constituent toute la grosse — très grosse — fortune qu'il doit à une exploitation habile de l'*Antisémitisme* et de ses dérivés.

Au moment où ses collaborateurs se trouvaient réunis 14, boulevard Montmartre, attendant le « Cher Maître », celui-ci était déjà tranquillement installé à Bruxelles, hôtel Mengelle, sans s'occuper si les Amis qu'il laissait ainsi à Paris n'étaient pas exposés, eux aussi, aux perquisitions et aux arrestations qu'il craignait tant..... pour lui.

Et, la preuve que nul n'avait été avisé de la fuite de Drumont, c'est que la *Libre Parole* publiait un article de lui, le samedi 14 juillet, sur la Fête Nationale, le dimanche un article signé Cœlio et, que le lundi paraissait tout à fait en tête du journal une note disant :

Une absence de notre Directeur nous prive, pour aujourd'hui seulement, de son article quotidien.

Le lendemain, Drumont, toujours absent et pour long-

temps, envoyait de Bruxelles, son article, qu'il intitulait *Impressions de voyage*, sans toutefois oser avouer qu'il était, non simplement en voyage, mais bien en fuite.

Je vais, y disait-il, visiter la Bruges de Rodenbach et voir la procession de sainte Gudule.

La visite à Bruges dura huit mois et, depuis longtemps, la procession annuelle de Sainte-Gudule était passée, lorsque le vaillant Drumont se décida à revoir son *Vieux Paris*.

Pour masquer sa fuite, il avait fait, encore une fois, usage de son vieux « truc » du « Bel article » et il s'en tirait par un effet de littérature.

La presse ayant donné, à cette fuite, d'autres motifs, les vrais, que celui d'un simple voyage de plaisir, Drumont se décida à l'avouer et déclara, avec sa modestie bien connue, qu'il avait franchi la frontière parce que « la Liberté de la pensée était menacée en sa personne » et qu'il avait mis cette précieuse « Liberté » à l'abri.

C'est ainsi qu'il s'exprimait dans la *Libre Parole*, le 18 juillet 1894, pendant que son fidèle Boisandré, alors Secrétaire de la Rédaction si mes souvenirs sont exacts à ce sujet, administrait une volée de bois vert à M. Arthur Meyer et à son journal *le Gaulois*, qui s'était permis de dire que le « Maître » voulait se débarrasser de son journal et qu'il avait même essayé de le vendre déjà plusieurs fois et, pour la dernière, il y avait quinze jours à peine.

A ce moment-là on n'aimait pas le Juif Arthur Meyer, « Arthur Main gauche » comme on l'appelait, à la *Libre Parole*.

Depuis, les choses ont bien changé et l'ex- « assassin de Drumont », le « disqualifié » d'un duel que Drumont aimait à rappeler si souvent jadis, est devenu ce « bon Arthur Meyer » auquel « on ne voudrait pas être désagréable ».

Le Directeur du *Gaulois* a su trouver le chemin du cœur de son ancien adversaire et les « affaires » ont utilement

réuni ceux que les « idées » — les fâcheuses idées — avaient séparés.

En septembre 1894, je fus appelé à Anvers pour les affaires de pétrole dont je m'occupais alors.

A Bruxelles je rencontrai un ami, de passage dans cette ville, qui me donna des nouvelles de Drumont, qu'il devait revoir dans l'après-midi.

A mon retour d'Anvers, le lendemain, cet ami me reparla de Drumont et il me dit la satisfaction manifestée par celui-ci de me savoir en Belgique et d'apprendre que je devais repasser par Bruxelles.

— Ce cher Guérin, avait dit Drumont, il y a bien longtemps que je ne l'ai vu. Nous avons été séparés par un petit « malentendu » ; dites-lui que j'aurais le plus grand plaisir à le voir et à lui serrer la main sur cette terre d'exil. Demandez-lui donc de venir déjeuner demain avec vous ici.

Drumont était exilé — volontairement il est vrai, mais hors de France tout de même — il affirmait qu'un « simple malentendu » nous avait séparés ; je n'avais donc aucune raison pour refuser de le voir dans ces conditions.

Je remis mon départ pour Paris au jour suivant et je retrouvai, hôtel Mengelle, celui que j'avais quitté boulevard Montmartre quelques mois auparavant.

L'entrevue fut cordiale et Drumont dissipa de son mieux le « malentendu », mettant sur le compte de sa nervosité la regrettable observation qu'il s'était permise, touchant mes relations avec Morès.

Nous déjeunâmes en compagnie d'une des « nièces » de Drumont et de l'ami qui nous avait rapprochés.

A ce moment, je ne pouvais me douter que, huit ans plus tard, je devais éprouver les effets de la haine de Drumont contre tous ceux qui gênent ses combinaisons d'argent ; et cela pendant un exil — forcé celui-là — et après deux années passées dans ces prisons, dont la seule menace, faite par nos gouvernants au Directeur de la *Libre Parole*, le ferait fuir au bout du monde.

Je rentrai à Paris ; mais quoique en meilleurs termes

avec Drumont, j'évitai de retourner à son journal pour ne pas y rencontrer le sieur Papillaud qui, au cours d'une campagne électorale dans l'arrondissement de Melle, s'était permis d'attaquer Morès.

Je dois dire que cette campagne électorale fut peu heureuse pour « l'ami des Ministres à fonds secrets ».

C'est ainsi que M. Gaston Méry appelait couramment son « bien cher Papillaud » actuel qui récolta une veste de première taille, les électeurs ayant encore préféré un Judaïsant à l'antijuif Papillaud ; ce qui n'est pas surprenant.

Depuis, le même M. Papillaud a, de côté et d'autres, collectionné des « vestes » de toutes grandeurs, et j'aurai l'occasion de revenir sur sa dernière campagne électorale dans le chapitre que je consacrerai à l'intermédiaire habituel de Drumont auprès de tous les ministères.

Par considération pour notre cause je ne voulais pas être exposé à corriger pareil individu dans les bureaux mêmes de la *Libre Parole*.

Malgré notre séparation d'avec Drumont nous comptions toujours au journal de bons et loyaux amis qu'il nous était agréable de rencontrer.

Ils regrettaient autant que nous les incidents qui avaient amené une scission et ils espéraient, autant que moi, la voir un jour cesser.

Morès avait, à ce moment, quitté Paris depuis quelques semaines, pour aller en Touraine rétablir sa santé ébranlée par les fatigues et les soucis des dernières années.

Dans les derniers jours de janvier 1895, je reçus la visite d'un ami, envoyé par Séverine et MM. de Labruyère, Gaston Méry et Devos, ce dernier nouvel administrateur de la *Libre Parole* m'apprit-on, pour me prier de passer 14, boulevard Montmartre où l'on se préoccupait du prochain retour de Drumont.

L'amnistie, votée par la Chambre le 28 janvier, fut également votée par le Sénat le 31 du même mois.

Cette amnistie ouvrait les frontières à Rochefort, banni par la Haute Cour de 1890 et les portes de Sainte-Pélagie

à M. Gérault-Richard, qui, à ce moment, n'était ni l'ennemi des Antijuifs ni celui du Directeur de l'*Intransigeant*.

Le retour de Rochefort devait être triomphal et c'était justice ; mais celui de Drumont n'avait pas le même caractère.

Aussi, me dit-on chez Séverine, faudrait-il convoquer tous les Antijuifs, afin que la manifestation de sa rentrée fasse oublier la façon dont il était parti huit mois auparavant.

A cette époque, et depuis le 16 septembre 1894, Séverine collaborait régulièrement à la *Libre Parole* et y avait conquis une très grande influence.

J'avais trouvé chez elle, au rendez-vous qui m'avait été donné, MM. de Labruyère, Gaston Méry et Devos ; et, ces deux derniers, qui s'agitaient du mieux qu'ils pouvaient pour le retour du « cher Maître », insistèrent tout particulièrement pour que je prisse une part active à la manifestation tant désirée par les collaborateurs de Drumont et, surtout, par celui-ci.

— Si l'on pouvait décider Morès à se réconcilier avec Drumont à cette occasion, disaient Méry et Devos, quel bonheur pour l'*Antisémitisme*, et vous devriez, mon cher Guérin, amener ce rapprochement dont nous vous serions tous si reconnaissants.

Je ne refusai pas de l'essayer, quoique les sentiments de Morès pour Drumont n'eussent pas plus changé que son opinion sur lui.

— Ne croyez pas un mot de ce que ce « vieux coquin » vous a dit, me disait Morès quelques jours avant et, s'il fait montre, aujourd'hui, de si bons sentiments à votre égard et au nôtre c'est qu'il prévoit qu'il aura encore besoin de nous et que notre concours à tous peut lui « devenir utile prochainement ».

Néanmoins, je promis d'écrire aussitôt à Morès, ce que je fis le jour même, en l'informant des changements survenus à la *Libre Parole*, changements qui me paraissaient, à ce moment-là, de bon augure pour l'avenir.

Quelles illusions étaient les miennes !

Il me répondit immédiatement, comme je l'en avais prié. Je reproduis sa réponse :

Je comprends très bien, mon cher ami, le sentiment qui vous guide en tentant cette démarche, surtout dans les circonstances actuelles, mais mon opinion sur Drumont n'a pas varié ; elle s'est au contraire documentée et affermie et je regrette ne pouvoir répondre à votre appel par mon retour immédiat à Paris, pour y recevoir Drumont avec vous et nos amis. Rappelez- vous ce que je vous ai dit dans nos derniers entretiens, et restez convaincu que ce n'est pas sans de très graves raisons que j'ai résolu de ne plus jamais mettre ma main dans celle de ce « vieux misérable ». Dieu veuille que vous n'ayez pas, à votre tour, à vous plaindre de lui et à éprouver les effets de sa fourberie et de son ingratitude.

Au reçu de cette lettre, dont j'étais le premier à regretter le contenu, puisqu'elle accentuait encore la gravité de la séparation entre Morès et Drumont, j'informai Séverine et MM. de Labruyère, Méry et Devos de l'insuccès de ma démarche.

Cette communication ne parut pas surprendre beaucoup Séverine et M. de Labruyère, mais elle consterna MM. Devos et Méry qui craignaient me voir renoncer à leur prêter mon concours pour le retour de Drumont.

Je les rassurai volontiers et leur dis mon espoir de voir, un peu plus tard, l'état d'esprit de Morès se modifier si Drumont, de son côté, reconnaissait ses torts à l'égard de celui qu'il refusa d'aider dans une circonstance difficile avec laquelle des amis, moins riches que le « cher Maître », — il s'en faut et de beaucoup — ne l'auraient pas laissé aux prises.

Lorsque, quelques jours après, je revis Morès, de retour à Paris, il approuva ce que j'avais fait, d'accord avec nos Camarades et dans l'intérêt de la cause que nous servions tous ; mais il n'avait pas changé d'opinion sur Drumont et il se montrait plus déterminé que jamais à n'accepter aucun rapprochement.

Cette attitude s'est maintenue jusqu'à sa dernière heure et je l'entends encore, le jour où il quitta Paris pour s'embarquer pour la Tunisie, en mars 1896, dans la petite salle de la Maxéville, me dire en m'embrassant :

— Prenez bien garde à Drumont, il aime l'argent et les honneurs plus que le plus dévoué de ses amis et plus que nos idées ; méfiez-vous de lui et de son entourage intime.

Il était venu, ce jour-là à Aubervilliers, où se trouvait notre entrepôt de Pétroles pour me dire adieu ; pendant que je m'étais rendu chez lui pour l'embrasser avant son départ. Par téléphone nous nous étions rejoints et avions convenu de nous rencontrer 14, boulevard Montmartre ; mais, comme il ne voulait pas venir à la *Libre Parole*, c'est dans une petite salle particulière du café de la Maxéville que nous nous vîmes et que nous causâmes, pour la dernière fois, hélas !

Je lui disais :

— Pourquoi partir si vite ? Attendez quelques mois encore, vous n'en serez que mieux prêt ; et moi-même je pourrai consacrer ce temps à sortir des difficultés effroyables qui me sont faites en ce moment par ma lutte contre les Pétroleurs coalisés. Une fois mes affaires en ordre et les miens à l'abri des ennuis qu'on veut leur créer pour mieux m'atteindre, je pourrai vous accompagner. A deux, surtout dans des aventures pareilles, on se défend mieux que tout seul. Depuis six ans que nous combattons côte à côte, que nous nous sommes mutuellement protégés, nos ennemis communs ne pouvaient nous attaquer traîtreusement et trouvaient toujours devant eux des yeux bien ouverts, deux bras solides et une poitrine qui les faisaient reculer. Où vous allez et pour ce que vous voulez faire, c'est plus utile que jamais.

Morès approuvait, mais il répondit :

— Oui, vous avez raison, mais je ne puis plus attendre. La vie est ici impossible, on ne combat pas l'ennemi sur son propre terrain et, avec les difficultés qui me sont créées de tous côtés et les chagrins qui m'accablent, je ne peux plus être moi-même. J'ai besoin d'agir avec l'es-

pace devant moi et un but à atteindre. Ce but, je l'ai trouvé ; et, si je me suis déterminé à partir, c'est que l'heure a sonné pour moi. Vous saurez toujours où je serai ; et, si, plus tard, vous pouvez venir me joindre, nous continuerons ensemble, là-bas et dans le même ordre d'idées, ce que nous avons commencé ici.

Je savais, mieux que personne, avec nos dévoués Camarades Gaston Dumay et Bernard Roux, quels étaient les difficultés et les chagrins qui éprouvaient notre Ami ; il nous en avait fait souvent très fraternellement la confidence, à nous qui étions sa seconde famille, et qui ne l'aimions ni pour son nom ni pour sa fortune, mais pour son courage, son cœur, son désintéressement et son dévouement à nos idées et à ses Amis.

Nous aurions, et nous avons tout fait, pour lui éviter un chagrin et pour essayer de le consoler de ceux qui lui étaient causés ailleurs ; et nous aurions vendu notre chemise pour lui épargner une difficulté.

Il le savait et nous rendait à tous l'affection que nous avions pour lui.

Je retrouve, dans sa lettre qu'il m'écrivait de Tunis le 22 avril 1896, les mêmes préoccupations et le même désir ardent de se mettre en route le plus vite possible.

Les dérnières nouvelles que je reçus de lui m'arrivèrent par une dépêche de Tunis du 25 avril 1896, m'annonçant une lettre détaillée qui me parvint quelque temps après, avec un retard auquel ma correspondance était accoutumée.

Il me disait :

Lettre partie mercredi. Vous écris en détail. Avenir satisfaisant.

Morès.

Il termina en mai ses préparatifs et il était à peine en route que nous recevions la nouvelle de son assassinat.

Et, Drumont, qui ne pourrait nier la haine et le mépris qu'il inspirait à Morès, dont il avait entravé de son

mieux tous les projets, par basse jalousie et par orgueil inquiet autant que par intérêt pécuniaire, écrivait le 19 juin 1896 dans son journal :

L'affreuse nouvelle, dont on pouvait douter hier, est confirmée aujourd'hui.

Ce *vaillant*, ce *noble fils* de la race humaine, cet *être de dévouement, de générosité et d'imprudence* qu'était Morès, est allé se faire tuer stupidement dans quelque embuscade de Touareg !

J'avoue que je me sens incapable, ce soir, de parler comme il conviendrait de celui qui vient de disparaître.

Pauvre Morès! Ce cri résume ce que nous éprouvons tous dans ce journal, où il a tenu une place si importante, qu'il a rempli de son mouvement et animé si longtemps de la vie un peu turbulente qui était en lui...

J'ai été pour lui un grand frère, trop raisonnable pour être écouté, et c'est un frère qui les yeux mouillés des vraies larmes de la sincère affection, envoie, au nom de la *Libre Parole*, un adieu à cet ami tombé sur cette terre d'Afrique, dévoratrice de héros.

Les larmes de Drumont n'ont jamais été aperçues de personne et elles étaient un effet de « littérature » destiné à émouvoir le lecteur à la pensée de la douleur du « frère si raisonnable » du héros dont le cadavre allait être excellent à exploiter.

Aussi, Morès mort, et mort héroïquement, redevenait-il soudain « le vaillant », le « noble fils » de la race humaine, « l'être de dévouement et de générosité » dont il peut être profitable de chanter les louanges, à l'heure où il ne peut plus porter ombrage à la vanité du « Chef incontesté de l'Antisémitisme » et son exploiteur cupide.

Il est vrai que Morès était qualifié aussi « être d'imprudence » qui avait été mourir « stupidement » dans une embuscade du désert africain.

Si, au lieu de partir ainsi à l'aventure, Morès avait imité son « grand frère si raisonnable », et s'il avait fait, de l'*Antisémitisme*, une entreprise aux trafics variés au-

tant que productifs d'or et de billets bleus, il n'aurait pas risqué de tomber comme un héros, après avoir rempli de terreur et de respect ses cent assassins.

Mais il eût risqué de finir dans l'ordure et dans la boue.

Nous comprenons tous, si grand que soit le chagrin causé par sa mort, qu'il ait préféré tomber en se battant, la face au grand soleil, au lieu de mener l'existence du grippe-sous, prêt à toutes les turpitudes et à toutes les ignominies comme à toutes les trahisons, pour amasser chaque jour plus d'or que la veille.

Et puis, si au lieu de mourir « stupidement » au fond du désert, Morès s'était fait tuer sous les fenêtres de la maison *Drumont and Co*, quelle réclame triomphante pour le *Traitement du Chartreux* ou le *Vin des Chabannes*, et quelle extension à donner aux opérations de la « boutique du boulevard Montmartre » !

Drumont, qui n'avait vu dans la mort de Morès que les articles à faire, avec un sujet palpitant sur un événement qui arrivait juste au moment où les éléments manquaient le plus, tira de la mort de Morès tout ce qu'un homme habile pouvait lui faire produire.

Il vit la bonne et fructueuse affaire lorsque, d'accord avec nos Camarades du groupement *Morès et ses Amis* devenu par la mort de son fondateur *Les Amis de Morès*, il fut question d'élever un monument à la mémoire de notre Ami.

J'avais vu les différents journaux où Morès comptait des amitiés et des affections fidèles, pour leur demander de s'associer à cette idée, en dehors de toute politique.

Nous voulions surtout une manifestation en l'honneur du pionnier français parti à la découverte et succombant, comme tant d'autres explorateurs hardis, en accomplissant une mission française et civilisatrice.

Les souscriptions recueillies pour cette œuvre devaient être centralisées par un Comité, composé d'un délégué des différents journaux participant à la souscription, et le même Comité aurait pris le soin de demander et d'ob-

tenir un emplacement pour élever le monument sur l'une des places de Paris.

Drumont, par orgueil et par intérêt personnel, fit échouer l'idée conçue et que plusieurs journaux avaient accepté de patronner telle que nous l'avions présentée.

Il émit la prétention de rester le maître de ce Comité et il fit tant et si bien qu'il le réduisit à une simple combinaison de son journal, écartant du souvenir de Morès tous les concours que nous avions réunis.

Un Comité réduit fut donc constitué et notre groupement *Les Amis de Morès* y fut représenté par nos Camarades Dumay et Bernard Roux, me mettant volontairement en dehors pour conserver plus de liberté au cas où il serait possible de provoquer de nouvelles adhésions pour reconstituer l'idée première.

C'est dans un article du 1er juillet 1896, que Drumont acheva de décourager les bonnes volontés qui s'étaient manifestées en faveur de Morès ; et, tout en m'y couvrant de fleurs à son habitude — ainsi qu'il le fit constamment aussi longtemps que je pouvais lui être utile — il éreinta de son mieux toutes les collaborations étrangères à la *Libre Parole*.

M. de Rodays, alors Directeur du *Figaro*, et qui était au mieux avec Morès, se vengea en envoyant sa cotisation au *Comité du monument de Morès*, malgré les attaques de Drumont contre lui et son journal.

J'ai su, depuis, que la colère de Drumont contre le *Figaro* datait de la publication, par ce journal, de la lettre de Morès répondant à Clemenceau à propos de la visite à Cornélius Herz.

La souscription lancée par la *Libre Parole* seule fut, de plus, entravée par Drumont et ses associés, lesquels pour ne plus compter parmi eux le Juif Crémieux dit Wiallard, étaient plus hostiles que jamais aux hommes d'action, capables d'agir en dehors et à côté de la *Libre Parole*.

Cette souscription atteignit, cependant, une trentaine de mille francs ; et, au moment de désigner l'artiste à

charger de l'exécution du monument, il se produisit, du côté de Drumont, une intrigue assez louche, que nous ne pûmes jamais éclaircir et qui faillit amener la démission de nos Camarades Dumay et Bernard Roux. Nos Camarades trouvaient étrange ce qui se passait, à ce moment, à la *Libre Parole* et se montraient inquiets de certaines manœuvres assez obscures dont le but était d'imposer au Comité un projet et un artiste désigné par avance.

Depuis, ni nos Camarades Dumay et Bernard Roux, ni aucun des nôtres, ni moi-même nous n'avons jamais vu le monument, paraît-il, terminé. Nous avons su seulement que l'exécution, qu'on en avait faite, ne ressemblait en rien au projet vanté par Drumont pour l'imposer au choix des arbitres, projet assez compliqué et comportant plusieurs sujets à côté de la statue elle-même, sujets qui furent, nous dit-on, supprimés sans consulter personne.

D'où, naturellement, notable réduction des dépenses, sans cependant qu'on ait appris que le montant de cette singulière économie soit disponible quelque part.

Ce que nous savons, malheureusement, c'est que faute des concours que nous avions trouvés chez les *Amis de Morès* et dans les journaux parisiens, le monument, même incomplet, est toujours remisé dans un endroit ignoré de nous et que nous ne le verrons peut-être jamais érigé au grand jour (1).

Pourtant nous avons eu une majorité nationaliste et antijuive à l'Hôtel-de-Ville de Paris, et une proposition fut faite de désigner une place pour y édifier la statue de Morès.

Si mes souvenirs sont exacts, c'est Gaston Méry qui, à la demande de Drumont et..... à la sienne, fut désigné pour porter la question à la tribune du Conseil. La proposition fut renvoyée à la commission compétente qui lui fit, d'accord avec son auteur, un enterrement de première classe.

(1) Dans un chapitre suivant je dirai ce qu'est devenue la statue de Morès, l'ayant appris depuis mon retour d'exil, et alors que cette partie de mon livre était écrite.

Quand on parle de la complaisance montrée par Gaston Méry à laisser étouffer sa proposition, des gens, qui prétendent être bien informés disent que Drumont et son commis sont parfaitement d'accord pour qu'il ne soit plus jamais parlé de Morès et de sa statue, et ils prêtent à Drumont cette réflexion qui ne saurait nous surprendre :

— Nous avons fait suffisamment pour Morès ; et puis il serait raide que l'un des partisans de l'idée que j'ai créée ait une statue à Paris alors que je ne suis pas certain que plus tard on y érige la mienne !

Ça, c'est du Drumont de derrière les fagots, et tout l'homme et son orgueil et sa vanité sont résumés dans ces quelques paroles.

J'ai dit que Drumont n'avait vu dans le trépas de Morès, que le cadavre à exploiter et rien autre chose. Je trouve une preuve de ce calcul intéressé dans la mauvaise humeur qu'il manifesta lors du transfert à Cannes du corps de Morès, que nous avions conduit le 19 juillet 1896 au cimetière Montmartre, au milieu d'une foule considérable et recueillie, accourue pour rendre hommage au héros d'El Ouatia.

A ce moment, nous trouvâmes, comme Drumont, que la famille de notre ami Morès aurait pu, au moins, aviser les amis personnels de Morès de ce transfert, qui éloignait de nous un lieu de pèlerinage que notre affection pour le mort nous faisait visiter fréquemment.

Mais, notre surprise se manifesta de façon moins violente — parce que plus sincère — que celle affectée par Drumont qui écrivit dans la *Libre Parole* du 22 décembre 1896 :

Il faut reconnaître que de la part d'une famille qui compte tant de ducs, de marquis et de comtes le procédé est un peu muffle.

Nous, les Amis de Morès, ses Camarades fidèles, nous étions affligés ; Drumont, qui avait haï Morès, comme il sait haïr qui le gêne ou lui porte ombrage, éprouvait une

violente colère à la pensée qu'on lui enlevait le cadavre, dont il comptait périodiquement transformer la tombe en tréteaux productifs de la bonne et fructueuse réclame.

La preuve de cette haine m'était apparue, un jour, à la veille de la dernière réunion que nous organisâmes, Morès et moi.

Nous devions nous rendre à Melun pour parler sur le cas du Juif Ephrussi qui, pour arroser les pelouses de son château de Vaux-le-Pénil, avait drainé toute l'eau du village et obligeait les habitants à se rendre à la Seine, soit un parcours de près d'une lieue, pour y quérir l'eau indispensable à leur consommation.

Fontaines, lavoirs et abreuvoirs étaient complètement à sec, mais le Juif Ephrussi avait la satisfaction de voir ses pelouses verdir et rester touffues malgré la sécheresse.

La Révolution fut faite contre les grands seigneurs, mais leurs châteaux restent, et ils sont habités par nos financiers juifs et judaïsants, seigneurs insolents et impitoyables, pour lesquels les humbles et les pauvres ne sont que de « vagues humanités sans importance et conséquemment négligeables ».

Je demandai donc à Drumont d'envoyer un rédacteur à Melun pour le compte rendu de cette conférence, que le Juif Ephrussi devait, nous disait-on, faire troubler par des hommes à lui et notamment par la troupe de ses gardes-chasse.

Cette menace ne fut pas exécutée, car les braconniers de la région, à la nouvelle que le Juif Ephrussi devait nous faire assaillir par son personnel, accoururent à la réunion et se placèrent autour des gens envoyés par le châtelain juif qui s'empressèrent de filer, sans tambours ni trompettes et sans essayer de troubler notre conférence. Cette soudaine intervention des braconniers nous amusa beaucoup et les habitants de Melun et de Vaux-le-Pénil, qui étaient venus nombreux à la réunion, firent, aux envoyés du Juif, une sortie plutôt mouvementée.

L'envoi à Melun d'un rédacteur de la *Libre Parole* se

justifiait donc parfaitement. Drumont fut de cet avis, mais il ajouta :

— Seulement il est entendu que la *Libre Parole* ne parlera pas de Morès ; elle vous nommera seul.

Je n'acceptai pas cela et, si le compte rendu s'en ressentit, d'après les ordres particuliers de Drumont, renouvelés le soir même de la réunion par téléphone au secrétaire de la Rédaction, le nom de Morès fut cité au même titre que le mien.

Drumont n'était pas habitué à ces résistances à ses volontés ; et, je crois que le jour où il me fit attaquer dans son journal, il le fit non seulement pour m'empêcher de nuire à ses combinaisons d'argent, mais aussi pour satisfaire la rancune qu'il avait amassée contre moi lorsque je défendais Morès contre lui.

Quand il me fit cette ridicule objection, à propos de la conférence de Melun, je ne lui cachai pas ma manière de voir et il en résulta, à nouveau, un certain froid entre nous, qu'il s'appliqua ensuite à dissiper. Il n'y parvint qu'au moment de la mort de Morès, alors que l'émotion qui nous étreignait nous poussait à croire à la sincérité des manifestations de sympathie dont le nom de Morès était l'objet.

Depuis cette époque, je me suis rappelé bien souvent les paroles de Morès, lors de notre dernière entrevue :

— Prenez garde à Drumont, il aime l'argent et les honneurs plus que le plus dévoué de ses amis ; méfiez-vous de lui et de son entourage intime.

Morès, marchant vers la mort, avait raison et c'est en prison et en exil que je devais apprendre à connaître Drumont, non tel qu'il s'applique à paraître à la foule, mais tel qu'il est.

V

Les Amis de Morès. — La Ligue antisémitique. — Le Grand Occident de France.

Les « obsèques de Morès ». — Les *Amis de la Villette*. — Les Adieux de Bernard Roux en leur nom. — L'œuvre de Morès. — Les *Amis de Morès*. — La *Ligue antisémitique*. — L'opposition de Drumont. — Sa générosité. — La *Ligue* et la *Libre Parole*. — Premiers incidents. — L'*Antijuif*. — Un mot aimable. — Correspondance édifiante. — La parole de Drumont et la conduite de Drumont. — Devos. — Un procédé malhonnête. — Le courage de MM. Devos, Gaston Méry et Papillaud. — Le *Grand Occident de France*. — Ses résultats et le procès des *Ligues*. — Autre langage de Drumont mais même attitude. — Ses manœuvres auprès de la *Jeunesse antisémite*. — Une visite à Clairvaux. — Drumont contre Dubuc et Déroulède. — Le procès de Grenoble et l'indifférence de Drumont. — Drumont et Max Régis. — La « Générosité » de Drumont et notre « égoïsme ». — Violente manifestation judéo-socialiste. — Une sortie mouvementée. — « A moi, Guérin! On me bat! » — L'estomac de Drumont et ses exigences. — Avant le *Fort Chabrol*.

La mort de Morès privait de son chef le groupe *Morès et ses Amis*, lequel devint, au lendemain des obsèques, qui eurent lieu à Paris le 19 juillet 1896, l'association *les Amis de Morès*.

Cette décision avait été prise en même temps que nos Camarades nous désignaient, Bernard Roux et moi, pour parler en leur nom sur la tombe de notre Ami.

Bernard Roux parla, en termes émus et qui produisirent une grande impression, des origines de l'affection qui unissait si intimement Morès à nos dévoués *Amis de la Villette*.

Messieurs et Chers Concitoyens,

Comme membre de la Boucherie de la Villette, je viens, au nom des *Amis de la Villette*, apporter ici un dernier hommage au grand patriote que nous pleurons tous.

Les *Amis de la Villette* ont, envers Morès, contracté une dette dont ils doivent s'acquitter à cette tribune, la dette de l'affection et de la reconnaissance qu'il leur a toujours si généreusement prodiguées.

Nous nous acquitterons de ce devoir sacré en nous rappelant les origines de ces amitiés robustes, que ses admirables qualités de cœur avaient fait naître dans notre milieu, si avancé comme opinions et si profondément patriote.

C'est à la suite d'une enquête faite à Verdun, sur les viandes malsaines, livrées aux troupes par certains fournisseurs de l'armée, que Morès conquit à la Villette sa grande popularité.

Nous avions eu l'occasion d'entretenir Morès de l'importante question de l'alimentation du soldat et nous lui avions signalé les lamentables acquisitions faites sur notre marché, sous l'écœurant vocable *Viandes à soldats*.

Notre Ami, ne cherchant, comme en toutes circonstances, que l'occasion de se rendre utile à ses semblables et à son pays, se proposa de remédier à l'abus monstrueux que nous lui indiquions.

Il organisa une mission à ce sujet ; et, déguisé en bouvier, avec la blouse traditionnelle, en compagnie de Guérin et de Gaston Dumay, il suivit un convoi de bêtes, destinées à l'armée, jusque sur les lieux d'abatage. Il contesta les agissements des fournisseurs coupables, les dénonça et les flétrit publiquement.

Cette enquête eut pour résultat de conduire Morès en correctionnelle ; mais elle eut aussi pour effet d'attirer l'attention du gouvernement sur les actes de certains adjudicataires, actes délictueux et constituant un grave danger pour la santé publique.

Et, si, aujourd'hui, nombre de villes possèdent des *Boucheries militaires*, où les troupes peuvent s'approvisionner de

viandes saines et à des prix modérés, les garnisons le doivent à la courageuse campagne entreprise par Morès.

A ce titre, Morès a droit à la reconnaissance des patriotes ; je tenais à le proclamer hautement au moment où nous exaltons ses mérites et ses vertus.

. . . . . .

Voilà, Messieurs, comme Morès se fit connaître du peuple dans notre faubourg et pourquoi le peuple l'aima...

Aussi, sommes-nous tous là : ouvriers, employés, petits artisans de la Villette, qui furent, dans la vie militante de ce héros, ses amis et ses compagnons de lutte, pour saluer une dernière fois, la dépouille du courageux et du vaillant dont la fin, quoique glorieuse, termine, hélas ! trop tôt, une existence consacrée tout entière à la gloire de la patrie.

Honneur et gloire à Morès ! Vive la France !

Après notre Camarade Bernard Roux je pris la parole au nom des membres de notre groupe *Morès et ses Amis.*

Je ne reproduis ici qu'une partie du discours prononcé au nom de nos Camarades, celle qui précisait les idées de Morès au point de vue de la défense des intérêts du travail en lutte contre la spéculation.

La tâche de Morès n'a pas été inféconde.

Il a proclamé cette indiscutable vérité que nos gouvernants sont les prisonniers des grands financiers.

Il a affirmé la nécessité de modifier les procédés de gouvernement, en obligeant les représentants du peuple travailleur et producteur à légiférer en sa faveur, au lieu de servir continuellement les intérêts de la Haute Banque et des spéculateurs cosmopolites.

Il a propagé, parmi les ouvriers de l'industrie et de la terre, l'idée de *l'homme valeur* par le *Crédit*, en même temps que force productrice ; c'est-à-dire l'Indépendance par le Travail.

Il savait que toutes les tentatives, soi-disant faites dans l'ordre économique actuel, pour modifier le sort du producteur et du consommateur, étaient autant de manœuvres trompeuses et mensongères destinées à maintenir le salarié en servage, pendant que la finance s'accorde les monopoles de la Monnaie et du Crédit, avec la complicité payée des politiciens traîtres à leurs engagements.

Il a contribué, dans une très large part, à montrer, sous son vrai jour, l'œuvre des accapareurs et des agioteurs.

Il a traité, devant les populations des campagnes, cette si grave question de l'Argent et du Change, au moyen de laquelle des individus, qui n'ont jamais fait le moindre effort pour tirer de la terre un épi, ruinent et désespèrent des millions d'agriculteurs et affament ou exploitent tous les consommateurs.

Celui qui osait servir de telles idées, et qui les répandait de tous côtés avec une si belle énergie, ne pouvait être inutile et ses efforts ne pouvaient rester stériles.

Les théories économiques, défendues par Morès, sont celles qui, seules, peuvent affranchir le Travail et les Travailleurs et les arracher à l'esclavage définitif.

Très nettes dans leurs grandes lignes, elles deviendront peu à peu précises dans les détails relatifs à leur pratique application, et elles constitueront la décentralisation financière, indispensable à la protection de l'individu producteur et consommateur.

Morès était tellement persuadé que chacun doit accomplir loyalement une fonction sociale, ses efforts personnels le démontrent, qu'il pensait faire de ses deux fils, non des oisifs se contentant de vivre luxueusement sans faire le moindre effort, mais des ingénieurs des Arts et Métiers, capables de rendre des services à leur pays et à leurs concitoyens.

Il voulait les voir, dans l'avenir, plus près des ouvriers qu'il connaissait et dont il était l'ami sincère et désintéressé.

Donc, notre cher Morès s'était dévoué à une œuvre utile au Peuple, puisqu'il voulait l'arracher aux griffes des spéculateurs et des financiers.

C'est encore en voulant être utile aux Travailleurs, auxquels il rêvait d'ouvrir de nouveaux débouchés par le commerce avec le centre de l'Afrique accaparé par les Anglais, qu'il a trouvé la mort glorieuse devant laquelle tous se sont respectueusement inclinés.

C'est à peine si, d'un ou de deux côtés, des notes discordantes se sont fait entendre.

Le mépris, plus que l'indignation et la colère, ont fait justice de ces odieuses et bien tardives attaques.

Nous avions le devoir de dire ce qu'avait été Morès et quel homme courageux et utile nous avons perdu.

Nous avons accompli cette première partie de notre tâche ;

il nous reste la seconde : celle de continuer, sans crainte et sans faiblesse, l'œuvre de délivrance commencée et qui a coûté la vie au plus brave et au meilleur d'entre nous.

Le dernier adieu à Morès ne peut être qu'un cri de ralliement, pour les combattants de demain.

Les *Amis de Morès*, fidèles à leur cher mort, continueront la lutte avec plus d'ardeur et d'énergie que jamais.

L'un des nôtres est tombé ; que le sang répandu soit une semence féconde.

J'ai voulu reproduire, ici, les paroles prononcées sur la tombe de Morès par ses amis personnels ; ceux qui avaient été, sans interruption, ses compagnons de lutte et qui l'avaient soutenu dans tous ses efforts et de toutes leurs forces comme de tous leurs moyens, surtout, lorsque, trahi, abandonné, il avait plus besoin de nos affections et de notre aide.

Je les ai reproduites parce qu'elles précisent les idées et le programme social de *Morès et ses Amis ;* repris, après la mort de Morès, par *Les Amis de Morès*.

Aussi, loin de se séparer, après la disparition de leur chef et Ami, se sont-ils groupés, plus intimement encore que par le passé, dans la pensée de continuer l'œuvre entreprise six ans auparavant et de perpétuer, par leur action, le souvenir du héros aux côtés de qui ils l'avaient commencée.

Les quelques mois qui suivirent le drame de El-Ouatia virent la liquidation du Panama, les Affaires Arton, et aussi, les agitations occasionnées par la question crétoise et la guerre gréco-turque, lesquelles amenèrent des manifestations en faveur de la Grèce et des meetings organisés par la jeunesse du quartier latin.

Les *Amis de Morès* ne perdaient pas de vue leur campagne antijuive et, au commencement de 1897, il fut jugé utile de compléter notre organisation en mettant à exécution un projet, souvent caressé par Morès, celui de la reconstitution de la *Ligue antisémitique de France*, que Drumont avait abandonnée dès les premières difficultés, et lorsqu'il lui fallut passer de la littérature, comportant

plus de profits que de risques, aux actes, qui, au contraire, comportent plus de risques que de profits.

Une fois le projet mis au point, je fus chargé de voir Drumont et, par déférence, de lui offrir la présidence d'honneur de notre nouvelle organisation.

Drumont fut flatté, comme il l'est chaque fois que son nom est mis en avant d'agréable façon, mais il ne tarit pas en objections de toutes sortes pour nous faire renoncer à notre idée.

— Vous allez au-devant de difficultés dont vous ne paraissez pas vous douter, me dit-il ; c'est difficile, très difficile, de constituer une *Ligue* comportant une organisation complète. Vous savez que je l'ai essayé il y a 7 ans et que je n'ai pas pu réussir. Voyez-vous, mon cher Guérin, les Français sont devenus trop égoïstes et trop timorés et vous ne serez pas aidé dans votre tâche comme vous l'espérez avec vos Amis et comme vous le méritez.

Pour organiser il faut des ressources importantes et vous n'en trouverez nulle part. J'ai l'expérience de ces choses, c'est pourquoi je vous parle ainsi ; je ne veux pas vous décourager, mais je dois vous prévenir.

A ces objections, je répondis, naturellement, que les difficultés ne nous trouveraient ni surpris ni découragés, et que plus elles seraient grandes, plus nous apporterions de volonté et de persistance à les surmonter.

J'ajoutai que, quant aux ressources, nous pensions bien ne pouvoir disposer de sommes importantes, ne comptant que sur nos moyens personnels et..... les cotisations de nos Amis et des partisans de notre cause ; mais que, d'autre part, si l'on ne tentait rien, on obtiendrait encore bien moins de concours.

Notre désir était de franchir résolument les limites trop étroites d'un cercle vicieux et de ne pas nous en tenir à des raisonnements qui ne pouvaient que montrer notre impuissance à rien tenter et à rien accomplir.

Drumont, voyant que ses discours ne me convainquaient pas, accepta la présidence d'honneur, en me

priant de remercier nos Camarades de leur déférente attention pour l' « Auteur » de la *France Juive;* et, pour don de joyeuse entrée, il me remit une cotisation de..... cent francs, en me servant son habituel boniment :

— Vous savez, mon cher Guérin, que je ne suis pas riche et que j'ai de grosses charges. Plus tard je tâcherai de donner encore quelque chose à la *Ligue* pour vous aider à couvrir les frais.

Pauvre Drumont ! comme il mérite qu'on s'apitoie sur son infortune !

Mais, si Drumont ne se montrait pas généreux souscripteur, alors que nous, infiniment moins riches et ne tirant aucun profit de l'*Antisémitisme,* nous couvrions à deux ou trois tous les premiers frais de l'installation du siège de notre Ligue, pour réserver les cotisations aux dépenses des réunions de propagande, il pouvait, tout au moins, donner à notre organisation, pour ses communications et ses réunions, une place assez large dans son journal et aussi lui consacrer un article de tête de la *Libre Parole.*

Il me promit tout cela sans difficulté ; mais, malheureusement pour nous, le journal était si « perpétuellement encombré » que nous avions toutes les peines du monde à obtenir un pauvre petit coin, très irrégulièrement, pour nos avis et pour nos convocations.

Le premier de ces avis parut le 22 février 1897 et ne put obtenir une petite place en « première ».

Pourtant notre note de début n'était pas très encombrante qu'on en juge :

Ligue antisémitique de France.

Edouard DRUMONT, *Président d'honneur.*

Nos Amis sont informés que le siège de la *Ligue Antisémitique de France* est 7, rue Alphonse-Poitevin (rue Condorcet, IXe arrondissement).

Ils y seront les bienvenus et pourront y adresser leurs communications.

Une permanence est installée tous les jours (non fériés) de 8 heures à 10 heures du soir.

Prière d'adresser la correspondance à notre Ami, Jules Guérin, au siège de la *Ligue*.

On voit que nous n'abusions vraiment pas de la « large hospitalité » que Drumont m'avait offerte..... et qui nous était accordée si difficilement.

A ce moment nous ne pouvions supposer qu'il y eût mauvaise volonté ; et, si nous récriminions, c'était uniquement contre les exigences de l'actualité, mais ni contre Drumont ni contre l'un quelconque de ses collaborateurs, que nous supposions animés à notre égard des mêmes sentiments de cordialité que nous éprouvions pour eux.

Même le sieur Papillaud avait cessé de nous être antipathique, depuis que le lendemain de la mort de Morès il était venu à moi, en proie à une émotion que je crus sincère à ce moment, pour me dire quelle part il prenait au chagrin qui nous étreignait tous si violemment.

Notre première insertion fut reléguée en « seconde », mais les suivantes eurent un sort encore moins favorable, quand elles n'étaient pas simplement supprimées avec cette perpétuelle raison :

— On a été obligé de remanier, à la dernière heure, et votre communication est restée sur le marbre où Gruson — le metteur en page — l'a oubliée.

Nous allions trouver le brave Gruson ; il était bien surpris de notre cordiale réclamation ; mais, le secret professionnel aidant, il acceptait le doux reproche que nous lui faisions ; s'excusait d'une omission, qu'il n'avait commise que par ordre ; et nous promettait de ne plus laisser à l'avenir nos communications sur le marbre en « remaniant à la dernière heure et en hâte ».

Cependant, quelquefois nous trouvions que nos « bons amis » nous traitaient avec un peu trop de désinvolture ; alors que de multiples autres communications, absolu-

ment étrangères à l'*Antisémitisme*, passaient, pendant que les nôtres restaient « sur le marbre ».

Les raisons qui nous étaient alors données ne pouvaient pas toujours nous satisfaire et des incidents se produisirent, en mon absence, à la suite de réclamations motivées de nos Camarades, chargés de porter nos avis au journal et d'en demander l'insertion en temps utile.

J'arrivais à calmer les légitimes mécontentements, causés par ces procédés et Drumont m'assurait, chaque fois, que le « fâcheux malentendu » était encore la cause du nuage qui était survenu entre mes Camarades et le Secrétariat de la rédaction.

Les causes réelles de ces conflits nous apparaissent plus clairement aujourd'hui et nous savons que la responsabilité en remontait à Drumont lui-même, qui voyait d'un œil inquiet une organisation indépendante et insuffisamment docile à ses volontés et à ses combinaisons personnelles.

Une ou deux fois les incidents, dont je viens de parler, faillirent amener des complications graves.

Le premier incident se produisit au lendemain de l'installation, comme Secrétaire de la Rédaction, de M. Joseph Ménard, qui arrivait au journal avec les prétentions d'un grand réformateur et pour prendre la succession de M. Albert Monniot.

Celui-ci s'était maintenu très difficilement dans son poste, continuellement aux prises avec les perfidies de Gaston Méry, qui ambitionnait depuis longtemps sa place et ne cessait de critiquer, en termes infiniment désobligeants, tous les actes de ses collaborateurs dont aucun, soit à la rédaction, soit à l'administration, ne pouvait le sentir.

Je reviendrai sur l'incident Ménard lorsque j'aurai à parler de l'attitude de ce singulier personnage, qui devrait bien choisir entre sa carrière d'avocat et le métier de politicien ambitieux, qui l'entraîne à des actes d'une loyauté et d'une honorabilité au moins discutables.

Une autre fois, ce fut pendant mon séjour en Algérie,

au moment de l'élection d'Alger, que mes Camarades eurent maille à partir avec la sous-direction du journal de Drumont.

Tous ces ennuis, et la répétition d'incidents menaçant de causer une scission entre la *Ligue* et Drumont et son journal, nous conduisirent à étudier la création d'un organe de notre association pouvant nous permettre de rester en rapports, sinon quotidiens, au moins hebdomadaires, avec nos Camarades de la France entière, autrement que par des correspondances particulières, coûteuses de temps et d'argent.

C'est pourquoi l'*Antijuif* fut créé au mois d'août 1898.

Si Drumont ne montra qu'un enthousiasme très relatif, lorsque nous voulûmes reconstituer la *Ligue antisémitique*, qu'il avait laissé disparaître, il se révéla presque nettement hostile à notre, pourtant bien modeste, *Antijuif*.

Cette hostilité apparut si vivement, dans l'attitude de son Administrateur Devos, à la veille de l'apparition du premier numéro de notre organe hebdomadaire, que je crus utile de poser à Drumont, alors en villégiature, une question très nette au sujet de la conduite qu'il se réservait d'avoir à notre égard en cette occasion.

Il me répondit courtoisement, mais sans pouvoir dissimuler le mécontentement que lui causait cette nouvelle initiative.

Qu'on en juge par sa lettre que je reproduis ici !

Linas, par Montlhéry (S.-&-O.),
15 août 1898.

Mon cher Guérin,

Nous annoncerons, bien volontiers, le premier numéro de *l'Antijuif*, avec un mot aimable ; mais il me paraît difficile de faire plus. La *Libre Parole* ne peut vraiment pas dire que le seul journal officiel de l'*Antisémitisme* soit l'*Antijuif*. Ce serait un peu exagéré.

Je n'ai pas besoin de vous dire, qu'en ce qui me concerne

personnellement, je fais des vœux bien sincères pour votre bonheur.

Je ne saisis pas absolument l'utilité d'un nouveau journal, mais je suis si indépendant par nature que je comprends très bien votre désir d'avoir un chez vous et d'y être le maître.

Permettez à ma vieille amitié un dernier conseil. Ne soyez pas exclusif, trop pontifiant.

On me dit que d'autres Amis veulent fonder une nouvelle *Ligue*, sur d'autres bases, et qu'ils ont trouvé, eux aussi, des fonds pour faire un journal.

Cela ferait bien des *Ligues* et bien des journaux.

Attendons la victoire définitive pour nous désunir.

Cordialement à vous.

Edouard DRUMONT.

Le mot aimable de la *Libre Parole* ne le fut que très approximativement.

Il parut en « première », mais dissimulé entre deux articles, sans le plus minuscule titre et avec infiniment moins d'éclat que le simple filet en « une » *invitant le* lecteur à lire, dans le corps du journal, l'annonce du *Traitement du faux Chartreux Dom Marie*, de Mary Raynaud ou du Juif Fischer, annonces que nous trouverons bientôt dans de très nombreux numéros de la *Libre Parole*.

Voici ce filet :

(*Libre Parole* du 18 août 1898). — Aujourd'hui paraît, avec M. Jules Guérin comme Directeur, le premier numéro de l'*Antijuif*, qui sera le bulletin de la *Ligue antisémitique*. Nous n'avons pas besoin de dire que nous souhaitons de tout cœur bon succès à nos Amis.

L'amabilité de Drumont se manifestait au point que je n'était plus, en cette occasion, *notre Ami Jules Guérin* mais *M. Jules Guérin*, considéré et traité comme un « concurrent ».

Et, pourtant, je revenais de passer, avec Drumont, deux mois en Algérie où je m'étais consacré, de toutes mes

forces, de toute mon énergie à faire triompher la candidature du Directeur de la *Libre Parole*.

Cette candidature de 1898 est restée la seule heureuse jusqu'à ce jour, et elle fut sans lendemain, car Drumont n'est ni un candidat sympathique ni un élu scrupuleux.

La lettre de Drumont lui attira une réponse, que je lui adressai aussitôt et dans laquelle je lui demandais s'il avait voulu rire en me donnant, à moi, le conseil de n'être « ni exclusif ; ni pontifiant », ce qui, de sa part surtout, était au moins comique.

Je lui posai la même question plus tard, lors de notre première rencontre à son retour, et il dut reconnaître qu'il s'était permis à mon égard une plaisanterie un peu lourde et dont j'avais le droit de m'égayer.

Je lui dis, également, que nul ne lui avait jamais demandé de publier que l'*Antijuif* était le seul journal officiel de l'*Antisémitisme* et que s'il aimait son indépendance, il n'accordait pas volontiers à ses Amis le même avantage, malgré ce qu'il m'en écrivait.

Quant à la nouvelle qu'il me donnait d'un projet de fondation d'une nouvelle *Ligue* et d'une nouvelle feuille antijuives, je lui confirmai, ce que je lui avais dit auparavant, que mes Camarades et moi ne verrions jamais aucun inconvénient à de semblables créations, bien au contraire, et que plus les efforts seraient sincères et nombreux, plus nous en serions satisfaits.

Drumont loua notre désintéressement, qu'il éprouva si souvent ; mais il comprit que sa mauvaise humeur ne nous avait pas échappé et que nous pressentions ses sentiments moins amènes qu'il nous les affirmait.

Il en était du reste ainsi chaque fois que nous causions ensemble, face à face ; et nos entretiens se terminaient toujours par de nouvelles protestations d'amitié de sa part et par la confirmation, que je lui renouvelais, que nous considérions, mes Camarades et moi, les sacrifices à faire à notre cause, mais jamais les profits à en tirer.

C'est pourquoi je suis certain, encore à l'heure présente, que jamais Drumont n'aurait agi contre moi ainsi

qu'il l'a fait, s'il ne m'avait su exilé et dans l'impossibilité d'avoir avec lui une conversation au cours de laquelle il aurait dû reconnaître ses graves torts et me prier de l'en excuser dans l'intérêt de la Cause..... et dans son intérêt aussi.

De notre désintéressement à tous, Drumont n'a jamais douté, et ne doute pas encore à l'heure présente ; cependant le concours qu'il nous apporta fut toujours nul, quand il ne chercha pas à nuire à notre œuvre, au moins aussi utile, que celle qu'il qualifie « sienne » en toutes circonstances.

Nous avions d'ailleurs, quelques semaines auparavant, expérimenté sa bonne volonté à notre égard.

Mon voyage en Algérie, où je ne devais rester que quinze jours s'était prolongé, car Drumont, affolé par les difficultés d'une campagne électorale, qui le mettait aux prises avec des adversaires déterminés à tout employer contre sa candidature, me suppliait chaque jour de ne pas l'abandonner.

Cette absence n'avait enrichi ni notre jeune *Ligue*, ni moi-même, bien au contraire, car je tiens à le déclarer ici, de façon bien catégorique : le concours que j'accordai à Drumont, pour sa candidature à Alger, comme à la *Libre Parole* et ailleurs, pendant tout le temps que je collaborai à côté de lui à la propagande de nos idées, fut toujours absolument gratuit, et jamais je ne reçus de lui, ni de son journal la moindre rémunération ou la plus faible indemnité.

Aussi, à mon retour je trouvai la Caisse de la *Ligue* plus qu'à sec et avec des charges assez lourdes à remplir, à la suite d'une campagne électorale pendant laquelle notre propagande avait eu toute l'activité que nos moyens et même notre crédit nous permettaient.

Pour combler le déficit, et continuer notre action, nous nous frappâmes de nouvelles contributions personnelles et nous résolûmes de faire appel à tous nos amis antijuifs.

Je vis Drumont, encore à Paris et lui demandai de nous

aider en faisant encarter, dans la *Libre Parole*, notre appel, que je lui communiquai.

Il ne fit pas d'objections, ni son agent Devos non plus.

Certes je ne les trouvai pas aussi bien disposés que nous étions en droit de l'espérer ; mais, avec ou sans enthousiasme, leur concours fut convenu dans la forme que nous désirions.

Drumont partit pour son château, qui avait remplacé, depuis plusieurs années, l'ex-modeste cottage de Soisy ; et ayant été obligé de m'aliter, à la suite d'un froid pris à la sortie d'une réunion de la *Jeunesse Antisémitique*, qui s'était tenue dans son local en sous-sol du Quartier latin, je priai l'un des nôtres de porter à la *Libre Parole* les circulaires dont j'avais communiqué le texte à Drumont, pour qu'elles fussent encartées, comme entendu.

Notre Camarade, ne pouvant voir Drumont absent, dut s'adresser à son Administrateur Devos ; et, notre surprise ne fut pas mince lorsque nous apprîmes que celui-ci, parlant au nom de Drumont, refusait de tenir l'engagement pris.

J'écrivis, de mon lit, une lettre à Drumont, qui lui fut portée à Linas, sous les frais ombrages où il se reposait de ses fatigues... et des nôtres.

Paris, le 16 juin 1898.

Mon cher Drumont,

Je suis très étonné de la réponse faite par Devos au sujet de l'encartage des appels de la *Ligue* que je vous ai montrés.

Lorsque j'ai parlé de cet encartage à Devos, il ne m'a pas fait prévoir une objection de votre part, sans quoi je n'aurais pas fait cette nouvelle dépense de 150 francs d'imprimés.

Je ne sais pas ce que vous avez refusé à Morès et à M. Gérin.

M. Gérin est un financier qui a pu vous demander d'aider une affaire financière à propos de laquelle vous ne sauriez établir de parallèle avec notre *Ligue*.

Si nos Camarades et moi-même nous avons pensé à faire cet appel, c'est que nous le jugeons absolument indispensable pour

essayer de créer à notre organisation les ressources nécessaires à son existence.

Vous ne paraissez pas vous douter le moins du monde de ce que coûte, en peines, fatigues et argent, une organisation de ce genre.

A l'heure actuelle, en frais de poste, d'imprimés, de secrétariat, de loyer, d'éclairage, etc., la *Ligue* nous coûte plus de 30 francs par jour, sans compter les multiples autres frais qu'entraînent les déplacements journaliers pour les réunions des sections de Paris et de la Banlieue.

La dernière fois que je vous ai vu, avant d'être cloué dans mon lit, comme je le suis encore aujourd'hui à la suite d'un froid pincé en sortant d'une réunion, je vous ai dit quel avait été le résultat de notre budget de mars 1897 à maintenant.

Recettes totales.....	12,227 francs
Dépenses	14,761 —

Ces chiffres comprennent l'ensemble de toutes les dépenses et de toutes les recettes.

Il en résulte un excédent de dépenses de 2,534 francs, qui ont été couverts, par Bernard Roux pour 300 et quelques francs et par moi pour le reste.

Nous avons la satisfaction d'avoir obtenu un résultat, mais nos moyens personnels ne nous permettent pas de contribuer dans une telle mesure à la création d'une organisation, surtout si les aides sur lesquels nous devons légitimement compter nous font défaut.

J'ai encore en perspective, en plus des sommes ci-dessus, le paiement du solde des loyers et différentes petites factures, dont l'ensemble va encore faire 600 ou 700 francs.

C'est à cause de cette situation que nous avons rédigé l'appel que je vous ai communiqué, appel dont le résultat pourrait nous permettre de liquider le passé et d'avoir l'avenir assuré pour un an.

Nous espérions aussi que le résultat de notre appel pourrait nous permettre, en augmentant un peu notre loyer, d'avoir un local plus pratique pour nos réunions, celui de la rue Lentonnet étant à la fois trop cher et trop petit.

La solution que nous avons trouvée est donc la meilleure et la seule pratique, à moins que vous n'en ayez une préférable à nous indiquer.

C'est pourquoi, étant donné l'urgence d'une solution, j'insiste auprès de vous pour obtenir l'encartage demandé.

Votre refus nous contraindrait à abandonner notre organisation, votre concours nous étant refusé pour la mener à bien.

Nos Amis, les militants de la *Ligue*, qui sont tous très dévoués, paieraient volontiers de leur personne pour vous défendre, mais leur bourse n'est pas assez garnie pour qu'ils puissent faire, seuls, tous les frais de la bataille.

Si je n'étais aussi malade, j'aurais été vous voir, au lieu de vous écrire ; mais il m'est impossible de mettre un pied devant l'autre et je suis condamné à garder le lit.

J'espère que votre refus ne tuera pas la *Ligue* et je vous serai très reconnaissant de me faire connaître votre décision, de suite, par un mot à mon adresse.

Bien à vous,

Jules GUÉRIN.

La réponse de Drumont me parvint par le même courrier :

16 juin 1898.

Mon cher Guérin,

Ce que vous me demandez est impossible et, en y réfléchissant, je suis convaincu que vous serez de mon avis et que vous trouverez que j'ai raison, comme cela m'est arrivé souvent.

A la suite de l'encartage nos Amis enverront, non seulement à la *Ligue*, mais surtout à moi et à Devos.

Or, la *Libre Parole* est une Société commerciale, ayant des intéressés, dont la comptabilité doit être absolument nette (1), et qui ne peut intervenir directement ou indirectement dans ces appels de fonds qui donnent toujours lieu à des réclamations.

En dehors d'un appel précis, ayant un but déterminé comme pour le monument de Morès, il vaut mieux laisser nos lecteurs tranquilles. On a beaucoup insisté auprès de moi pour que je fasse une souscription pour les frais de mon élection. Je n'ai pas voulu et vous savez, cependant, mieux que

(1) Dans un chapitre suivant, j'aurai à parler de la « netteté ! » de la comptabilité de Drumont et Cie.

personne, quelles charges lourdes cela m'eût épargnées, puisque tout n'est pas entièrement réglé.

Permettez-moi de vous dire, mon cher Guérin, que je ne vous ai pas demandé de fonder la Ligue antisémitique. *Vous êtes trop loyal pour ne pas reconnaître qu'au contraire je vous ai fait les plus sérieuses objections et que je vous ai indiqué, avec la plus grande énergie, les difficultés pécuniaires auxquelles l'ancienne Ligue s'était heurtée et auxquelles vous vous heurtez aujourd'hui.*

Si vous m'aviez parlé de l'encartage avant de faire imprimer votre appel, je vous aurais dit : « Ne faites pas imprimer. »

Maintenant que c'est fait, faites envoyer à Devos la facture la plus réduite possible et Devos et moi nous paierons personnellement chacun la moitié.

Je vais voir, encore, si je puis trouver des amis pour vous aider un peu, mais cela ne me paraît pas facile. J'ai appris avec chagrin que vous étiez souffrant, mais je pense que vous serez rétabli bientôt. Soignez-vous bien cependant, car la seule différence entre le pays enchanté d'où nous venons et notre Paris maussade serait suffisante à rendre malade.

Cordialement à vous,

Edouard Drumont.

A cette lettre je répondis immédiatement pour remettre les choses au point et montrer à Drumont que nous n'étions, en aucune façon, convaincus par ses singulières raisons.

Mon cher Drumont,

Votre lettre a été communiquée à ceux de nos Amis qui s'occupent le plus activement de la *Ligue* avec moi.

Malgré tout notre désir d'être convaincus par votre raisonnement, j'avoue que nous ne l'avons été ni les uns ni les autres.

En effet, si vous recevez, ainsi que Devos, des fonds pour la *Ligue*, à la suite de cet appel, vous nous les remettrez et nous ne voyons pas très bien quelles réclamations viendraient ensuite de la part des donateurs ayant envoyé leurs dons, en connaissance de cause, à une organisation qu'ils ont appris à connaître depuis quinze mois et dont ils approuvent les actes en lui accordant leur concours.

La *Libre Parole* n'a donc aucun engagement à prendre et une réclamation ne pourrait naître que dans le cas où un souscripteur adresserait des fonds pour un objet déterminé, étranger à la propagande ou à l'organisation de la *Ligue*.

Le fait s'est présenté une fois et nous avons fait ce qui était logique; nous avons prié le donateur de conserver son offrande.

Je veux donc croire que l'impossibilité que vous me signalez cessera après un nouvel examen de votre part.

Vous me dites que vous ne m'avez jamais demandé de fonder la *Ligue*. Vous savez bien, mon cher Drumont, qu'il n'est jamais besoin de me demander quelque chose, lorsque je sais cette chose utile. J'en prends, toujours bien volontiers, l'initiative et je m'applique, pour mener la tâche à bien, à vaincre à la fois les difficultés et les mauvaises volontés.

J'ai rencontré les unes et les autres depuis quinze mois, vous ne l'ignorez pas, et j'ai eu, cependant, la satisfaction, grâce aux amis dévoués que j'ai pu réunir et grouper, d'atteindre un certain résultat.

Si, comme je l'espère, nous arrivons à surmonter toutes les difficultés et à faire de la *Ligue* une organisation puissante, je suis convaincu que nombreux seront ceux qui en revendiqueront l'initiative.

Vous savez que si la *Ligue* n'avait pas existé, beaucoup de choses, dans ces derniers mois, n'auraient pu être accomplies et entre autres, votre rentrée à Paris qui aurait donné à vos amis une grande inquiétude.

Sans la *Ligue*, il ne serait pas possible à l'*Antisémitisme* de s'affirmer, ni dans la rue, ni dans aucune réunion.

Sans les *Ligues antijuives algériennes*, jamais le mouvement antijuif n'aurait marché aussi vite en Algérie.

Sans la *Ligue antisémitique de France*, et ses sections de Paris et de Province, que tous nos efforts doivent tendre à augmenter en nombre et en importance, aucun élu antijuif ne pourrait manifester ses sentiments, en dehors de son cabinet, de son journal ou du Parlement.

C'est parce que je suis, comme tout le monde, convaincu de cela, que je suis heureux d'avoir reconstitué la *Ligue antisémitique* et que je désire, avec le concours de nos dévoués Camarades, en augmenter la puissance et par conséquent l'utilité.

Si, malgré tout ce que je vous dis, et dont à votre tour vous

apprécierez toute l'exactitude et le bien-fondé, vous persistez dans votre première décision, je vous propose un autre moyen, que nous n'avons écarté que parce qu'il était plus coûteux.

Au lieu de faire un encartage, qui nous aurait coûté un ou deux centimes seulement et qui eût été plus rapidement fait, nous vous proposons d'envoyer à Devos nos appels sous enveloppes, timbrées par nous à 5 centimes, et sur lesquelles il n'aura qu'à faire mettre les adresses des abonnés destinataires.

La *Ligue* supporterait naturellement les frais d'imprimés, d'enveloppes et de timbres et elle paierait, au personnel du journal, qui voudrait bien faire ce travail des adresses, les heures supplémentaires afin de ne pas gêner votre travail journalier.

De cette façon, la *Libre Parole* ne sera nullement engagée et toute liberté restera aux donateurs.

Nous demanderons seulement que ce travail soit fait progressivement, pour ne pas obérer la *Ligue* d'un seul coup en lui imposant, en une fois, les frais importants que cette mise sous enveloppes timbrées nécessitera.

Vous excuserez cette longue lettre, nécessaire pour vous expliquer d'urgence la situation. Ma santé continue à n'être pas assez brillante pour me permettre de sortir d'ici plusieurs jours.

Un *mot*, je vous prie, pour me donner votre décision sur la première ou la seconde de nos propositions ; en continuant à vous marquer nos préférences pour la première, à cause de son économie et de sa rapidité.

Bien cordialement vôtre,

Jules Guérin.

P. S. — Vous nous proposez de nous rembourser les 150 fr. d'imprimés ; ce n'est pas cette dépense qui nous obérera outre mesure, étant donné ce que nous avons déjà payé, et ce remboursement aurait un caractère qui ne conviendrait pas à nos Amis.

Ce fut à la seconde proposition que Drumont et son agent Devos donnèrent la préférence. J'en fus informé par le mot suivant :

Mardi,

Mon cher Guérin,

C'est entendu. Envoyez vos imprimés sous enveloppes et Devos les expédiera sans que le journal intervienne.

Bien cordialement à vous.

E. D.

Nous préparâmes donc nos enveloppes par séries et, en douze fois, nous en remîmes 15,000 au gros Devos.

Nous n'eûmes jamais la moindre réponse à ces circulaires et nous en manifestâmes souvent notre surprise à Drumont et à son agent, qui se bornaient à nous répondre :

— C'est curieux, pourtant vos circulaires sont bien parties. A moins, ajoutaient-ils, que ces canailles du gouvernement ne les aient supprimées en route.

C'était possible, mais ce n'était pas vrai ; et nous apprîmes plus tard, beaucoup plus tard, en même temps que tout ce que nous savons aujourd'hui, parce que nombre de gens ont pu ou ont osé parler, le vrai motif de ce silence que nous ne pouvions nous expliquer.

Voici un extrait d'une lettre que je recevais d'un ancien employé de l'Administration de la *Libre Parole* que les tripotages de Drumont et de Devos révoltaient et qui quitta le journal pour ne pas s'exposer à être renvoyé, comme plusieurs de ses collègues, pour avoir manifesté trop haut leur façon de penser sur les trafics auxquels ils assistaient journellement.

Je cite la partie de sa lettre concernant les circulaires de la *Ligue :*

J'ai assisté à un fait monstrueux. C'est celui des circulaires que vous aviez données pour être mises à la poste.

Il s'agit de la circulaire faisant appel pour la L. A. F.

Ces circulaires, remises affranchies par vous, *n'ont jamais été envoyées* et, lorsque j'ai quitté la L. P..., elles étaient encore enfouies dans un placard de l'Administration.

Ainsi, non seulement Drumont avait fait toutes les difficultés possibles pour aider la *Ligue* par un moyen, qui

ne lui coûtait ni une peine, ni un centime, ni la plus minime responsabilité ; mais, obligé de nous donner satisfaction, pour ne pas nous dénoncer trop ouvertement son hostilité, il nous faisait faire des frais considérables et donnait l'ordre de ne pas envoyer nos circulaires si difficilement acceptées par lui.

J'avais fait demander à Devos combien il fallait de circulaires pour ses abonnés et il m'avait fait répondre :

— Au moins 15,000.

Et j'ai su, depuis, que jamais la *Libre Parole* n'eut plus de 9 à 10,000 abonnés d'un an, de six mois, de trois mois, et même d'un mois, pendant les saisons des bains de mer.

C'était donc, déjà, nous faire dépenser en pure perte 5,000 circulaires, 5,000 enveloppes et 5,000 timbres de 5 centimes, plus le travail de pliage et de mise sous enveloppe.

Je puis donc dire que Drumont et son agent ont soustrait par un procédé absolument odieux 225 francs... d'imprimés (nous avions fait tirer 5,000 exemplaires supplémentaires pour les 5,000 abonnés que notre primitif tirage à 10,000 n'aurait pu satisfaire), 105 francs d'enveloppes et 750 francs de timbres et, cela au moment où Drumont savait notre *Ligue* pauvre et nous-mêmes déjà excédés de charges.

Nous ne reçûmes aucune souscription, pas plus des abonnés non prévenus, que des personnes « amies de Drumont » que celui-ci me promettait de voir, dans sa lettre du 16 juin 1898.

On voit de quelle façon nous étions aidés par Drumont et son journal, et combien notre tâche a été rude, entre des adversaires qui ne nous ménageaient pas les attaques les plus dangereuses et les plus violentes, et un *Président d'honneur* qui employait contre nous de telles perfidies.

Cela n'empêchait pas Drumont, au moindre danger pour lui ou son journal, de nous appeler à son secours.

Pour se rendre compte des services que nous lui rendîmes en échange de ses abominables procédés, il suffit

de revoir la collection de la *Libre Parole* et les comptes rendus des réunions et des innombrables manifestations dont les ligueurs antijuifs firent tous les frais et supportèrent tous les dangers.

L'énumération en serait impossible dans le cadre de ce livre.

Faut-il ajouter que jamais nous ne vîmes, dans les bagarres des réunions ou de la rue, même et surtout à l'époque la plus violente de l'affaire Dreyfus, ni le gros Devos, ni le précieux Gaston Méry, ni non plus le terrible pourfendeur Papillaud, descendre sur le boulevard et barrer la route du journal aux bandes de Sébastien Faure qui, un jour, on s'en souvient certainement encore, avait même écrit à Drumont qu'il viendrait, à la tête de ses Amis, chambarder la *Libre Parole* et..... son Directeur.

Ce jour-là, Drumont me fit courir après par quatre de ses employés, partout où il supposait pouvoir me trouver avant l'après-midi, pour me demander de venir, avec nos Camarades, le défendre et le protéger.

Nous nous rendîmes à son appel et M. Sébastien Faure laissa en repos ceux qu'il voulait si bien chambarder.

Lorsque des batailles avaient lieu entre anarchistes de gouvernement et Dreyfusards, d'une part, et nos Camarades de l'autre, les Méry, les Papillaud et les Devos se tenaient volontiers au balcon de la *Libre Parole* et applaudissaient à la résistance que nous opposions aux assauts des adversaires, que nous finissions toujours par reconduire plus vite encore qu'ils n'étaient venus.

Pendant que nous nous battions et que nous recevions des coups, car les bandes dreyfusardes ne se laissaient pas expulser sans combat, Drumont et ses trois acolytes se gardaient bien de descendre nous aider et j'ai vu que, depuis, ces individus ont continué à se conduire de la même façon prudente.

Aussi, combien j'ai plaint ces infortunés *Volontaires de la liberté* d'avoir pour « chef » un Gaston Méry.

Il est vrai que les « bons amis » du Secrétaire Général ! de la *Libre Parole* affirment que ces *Volontaires* existent

surtout dans les comptes rendus de la *Libre Parole*, qui célèbrent les vertus et le courage de M. Gaston Méry au point d'en inquiéter Drumont, qui les trouve tout de même un peu exagérés.

Les sincères et les convaincus, qui s'étaient égarés dans cette si maigre cohorte, s'en sont retirés écœurés.

Si Drumont montrait ainsi son hostilité pour notre association et pour le journal que nous avions décidé de créer, il n'hésitait pas, cependant, lorsque les événements l'y contraignaient, à reconnaître que la *Ligue antisémitique* rendait de grands services à la cause et à lui-même ; services qu'il appréciait d'autant plus que, depuis l'affaire de nos circulaires, nous ne demandâmes jamais plus le concours de Drumont ou celui de son journal.

Il est vrai que notre association progressait et s'affirmait chaque jour davantage.

Au moment de sa lutte la plus ardente contre cette force organisée qu'est la *Judéo-Maçonnerie*, je crus le moment venu de faire, de notre modeste *Ligue* l'association du *Grand Occident de France*.

Et, alors, Drumont, qui m'écrivait *ne pas m'avoir demandé de fonder la Ligue*, pour me faire mieux comprendre qu'il eût préféré ne pas la voir renaître du tombeau où il l'avait enfouie en 1890, publia, dans la *Libre Parole* du 12 avril 1899, un article dont j'extrais le passage suivant :

> S'il est exact, qu'absorbé par mes occupations de Député et de Directeur de la *Libre Parole*, je n'ai pris qu'une part très restreinte à l'organisation matérielle de la *Ligue* actuelle, dont mon ami Guérin s'est occupé avec une activité infatigable et un admirable dévouement, il n'en est pas moins vrai que l'on ne conçoit pas une association de ce genre poursuivie sans que je sois moi-même mis en cause.
>
> C'est de mon œuvre seule, de mes travaux, de ma pensée, de mon influence sur l'esprit de mes contemporains, de mes appels incessants à l'opinion qu'une telle *Ligue* est sortie...
>
> On a craint, sans doute, que je n'arrive au prétoire portant le tablier et le cordon du *Grand Occident*...

En voyant ce qu'il y a sur mon tablier de *Grand Occidental*, qui date du dix-huitième siècle...

Voilà un langage singulièrement différent de celui de sa lettre du 16 juin 1898, et comme j'avais raison de lui répondre :

— Si, comme je l'espère, nous arrivons à surmonter toutes les difficultés et à faire de la *Ligue* une organisation puissante, je suis convaincu que nombreux seront ceux qui en revendiqueront l'initiative.

Drumont faisait mieux qu'en revendiquer l'initiative, qui ne lui revenait pas, on l'a vu, puisqu'il écrivait que « sans lui rien ne se serait jamais fait ».

La vérité est que la *Ligue* fut reconstituée « malgré lui », et que les plus graves difficultés que nous rencontrâmes, dans l'accomplissement de la tâche que nous nous étions assignée, nous furent créées par lui et de façon particulièrement nuisible, puisque ce n'étaient pas des attaques franches et loyales, mais des perfidies et des malpropretés qui n'ont fait que s'aggraver dès que la *Haute Cour* m'eût envoyé en prison et en exil pour dix années.

Le 17 avril 1899, Drumont revient sur le procès des Ligues et il écrit :

J'ai adressé, l'autre jour, une lettre ouverte au Garde des sceaux pour essayer de lui démontrer ce qu'il y avait d'illogique et de funambulesque à poursuivre Guérin, comme *Délégué général* de la *Ligue antisémitique*, alors qu'on ne me poursuit pas, moi, qui en suis le *Président d'honneur*.

On voit bien, à l'heure présente, pourquoi le gouvernement, suivant ce que disait Drumont dans ce même article, *faisait perquisitionner chez Guérin en son absence, saisir sa correspondance privée et allait jusqu'à fouiller dans les tiroirs de sa mère.*

Les Dupuy, les Lépine, les Puibaraud, et autres persécuteurs et policiers, connaissaient, par l'entourage de Drumont, les manœuvres de celui-ci contre nous.

Aussi se gardaient-ils bien d'aller l'ennuyer chez lui et de déranger ses papiers ou d'ouvrir ses tiroirs et son coffre-fort, plein de « bonnes valeurs... étrangères ».

En avril, quelques jours après les articles de Drumont que je viens de citer, je passai en police correctionnelle, comme délégué de la *Ligue antisémitique*, devenue le *Grand Occident de France*, pour bien montrer que nous étions les adversaires résolus, non seulement de la Juiverie internationale, mais aussi des organisations politiques qu'elle avait domestiquées et qui lui servaient d'instruments dociles pour l'exécution de ses projets antifrançais et antisociaux.

Non seulement nous avions, en moins de deux années, obtenu des résultats, quant à notre organisation intérieure ; mais le gouvernement devait s'inquiéter de notre action, dont l'influence allait grandissante et constituait, pour les financiers juifs et pour les politiciens à leur dévotion, un danger si menaçant que nous détenons encore le record incontestable des perquisitions, des arrestations, des poursuites et des condamnations politiques de toutes sortes et devant toutes les juridictions.

Dans le procès des *Ligues*, je fus le seul condamné ne bénéficiant pas de la loi Bérenger, qui avait été appliquée au représentant de la *Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen*, des Trarieux, des Pressensé et des Zola et consorts, ainsi qu'aux directeurs de la *Patrie Française* et des autres associations poursuivies.

Le motif de cette exception, qui m'honorait infiniment, est que mon casier judiciaire mentionnait une condamnation, à huit jours de prison, qui m'avait été infligée à Alger, et sur l'ordre de Lépine, alors gouverneur général, pour avoir protégé Drumont contre les anarchistes que le Comité des Rothschild, des Isaïe Levaillant et de leur *homme de main* Puibaraud, avait expédiés en Algérie sous la conduite de Sébastien Faure.

Mais, comme cette condamnation consacrait l'utilité de notre organisation antijuive et démontrait les services

qu'elle rendait à notre cause, Drumont n'hésita plus à parler du *Grand Occident de France;* et, chaque fois, pour s'affirmer son fondateur et son premier inspirateur.

Cela m'amusait quelquefois ; et, avec nos dévoués Camarades, nous relisions les déclarations de Drumont et nous nous félicitions de l'avoir..... converti à notre œuvre.

Cette conversion n'était qu'apparente et les articles uniquement destinés à faire croire aux lecteurs que le Directeur de la *Libre Parole* était le fondateur et le plus ferme soutien de notre association.

Drumont, comme toujours, s'appliquait à *sauver la face ;* mais il n'en continuait pas moins à saper notre modeste œuvre de son mieux.

C'est ainsi que nous constatâmes, à diverses reprises, une opposition assez nette de la *Jeunesse antisémite,* à ce moment dirigée par Dubuc et Cailly, qui semblaient hostiles à notre *Grand Occident de France,* sans que nous pussions définir avec précision les raisons d'une attitude qui nous étonnait et qui faillit, plusieurs fois, amener des difficultés assez graves que je réussis à empêcher.

Nous n'eûmes que beaucoup plus tard, à la fin de 1901 et en 1902, l'explication de ces faits qui nous surprenaient.

Ce fut lorsque la *Jeunesse antisémite,* qui avait eu, elle aussi, sa part d'épreuves dans les arrestations et les détentions préventives de la Haute Cour, voulut étendre son organisation et essayer d'agir dans un rayon plus vaste que celui où sa propagande particulière s'était, jusqu'alors, manifestée.

Un conflit éclata, alors, entre Drumont et Devos d'une part et Dubuc et Cailly d'autre part.

On se rappelle les lettres qui furent publiées à ce sujet et nous apprîmes que Drumont et Devos avaient été les inspirateurs de l'opposition que le *Grand Occident de France* et la *Ligue antisémitique* avaient rencontrée en 1897, 1898 et 1899 de la part de la *Jeunesse antisémite,* ou du moins de quelques-uns de ses dirigeants.

Dubuc déclara publiquement que Devos, mandataire évident de Drumont, avait été jusqu'à lui proposer son aide pécuniaire pour organiser des réunions contre nous.

Pendant qu'on montait la tête à nos jeunes coreligionnaires politiques de la *Jeunesse antisémite*, Devos et Drumont complétaient leurs machinations en jetant un doute dans l'esprit des Antijuifs, qu'ils pouvaient espérer influencer, sur le compte de Dubuc qu'ils affirmaient en douteuses relations avec la police.

Et lorsque, naturellement, on leur faisait des objections et réclamait d'eux des accusations précises, ils se défilaient en disant :

— Voyez notre ami d'Elissagaray, il en sait long sur Dubuc.

J'ai été moi-même, à diverses reprises, le confident indirect de ces racontars et, ayant interrogé d'Elissagaray, je fus quelque peu surpris de lui voir me confirmer ces accusations.

Celles-ci se répétèrent au moment de la Haute Cour pendant que nous attendions, les uns à la Santé, les autres au Luxembourg, dans les deux prisons réservées aux accusés du grand complot, la première audience d'un tribunal politique qui devait juger ses adversaires.

On voit, par ce nouvel exemple, de la duplicité de Drumont et ses acolytes, combien leur système de calomnie à l'égard des militants était étendu et susceptible de servir contre qui les gênait et pouvait entraver leurs combinaisons personnelles.

Dubuc et Cailly, après avoir été inconsciemment les instruments de ces malhonnêtes agissements, en éprouvaient ensuite les effets.

Il leur avait suffi, pour cela, de vouloir essayer de prendre une initiative qui pouvait contrecarrer les projets financiers de Drumont et Cie.

Et, à ce propos, je me souviens encore de la dernière visite que Drumont me fit à Clairvaux, en juillet 1901, quelques jours avant que ma détention ne fût convertie en exil.

Mon frère et Joseph Ménard étaient présents.

Au cours de notre conversation, sur les différentes choses qui pouvaient nous intéresser tous, je vis tout à coup Drumont s'emballer à propos de Dubuc et de « ses prétentions à représenter, avec sa *Jeunesse*, tout l'*Antisémitisme* ».

Et, il fallait entendre Drumont dire : *avec toute sa Jeunesse*, pour se rendre compte de l'expression de dédain, voire même de mépris, qu'il affectait d'employer pour parler d'une organisation, modeste soit, mais qui avait cependant rendu des services et à laquelle il en avait demandé de si inavouables pour nous nuire.

Je m'étonnai de ce langage, bien fait pour me surprendre, et j'appris, alors, que l'indignation de Drumont était causée par un congrès organisé par Dubuc, Cailly et leurs amis, congrès qui devait décider de la création d'un *Parti national antijuif*.

— Voyez-vous, mon cher Guérin, Dubuc dirigeant le parti antijuif à lui tout seul ; comme si sa personnalité suffisait à ce rôle !

J'eus beau faire mes efforts pour ne pas contrarier Drumont, qui venait à Clairvaux me voir, mais je ne pus tout de même pas partager la violence de son indignation, laquelle se traduisait en termes plutôt extraordinaires de la part d'un homme qui s'affirmait si souvent le plus respectueux de la liberté des autres !

Je répondis à Drumont :

— Laissez faire Dubuc ; s'il réussit à donner à son organisation une ampleur plus grande que celle que vous le pensez capable de créer, tant mieux pour nos idées ; et, s'il ne réussit pas, notre parti ne sera pas affaibli, puisque vous, de votre côté, et nous du nôtre, nous continuerons à faire tous nos efforts pour la propagande antijuive.

Cette sortie contre Dubuc et son *Parti national antijuif* fut suivie, presque immédiatement d'une autre, d'un caractère encore plus violent, contre Déroulède, sa *Ligue*

des Patriotes et son *Drapeau* quotidien, dont la chute eut le don de réjouir si fort Drumont.

Je reviendrai sur cette attitude de Drumont vis-à-vis de Déroulède, dans un chapitre suivant et j'en dirai les causes véritables, telles qu'elles me furent expliquées par Drumont lui-même.

Pour ne pas donner, à cette partie de mon étude des événements de ces dernières années une étendue trop grande, je passerai rapidement sur les faits qui précédèrent le coup de force de Waldeck et de son ministère.

Le 4 mai 1899, Drumont fit un nouvel article sur le *Grand Occident* contre le *Grand Orient*, dans lequel il disait :

Cette violation, par trop cynique, du principe de l'égalité devant la loi a eu, en effet, pour conséquence de dresser le *Grand Occident* contre le *Grand Orient*...

Le *Grand Occident* a, dès maintenant, pour lui, sinon les adhésions formelles, du moins les encouragements sincères et chaleureux de tous les citoyens qui ont assez du régime actuel...

Il est probable que je ne verrai jamais Brisson exécuter la gigue en trois points, mais bien que nous n'ayons nous autres — ainsi que l'a dit Guérin — que deux poings pour nous défendre, nous assisterons certainement à des spectacles pour le moins aussi intéressants quoique probablement moins joyeux.

Drumont nous en a offert un, en effet, celui de s'associer, pour la seconde fois au moins, au plus répugnant des policiers pour injurier et calomnier un proscrit et, cela, afin de continuer ses trafics et ses tripotages que mon indépendance gênait.

Pendant les mois de juin et de juillet nous multipliâmes les réunions de propagande en vue des élections municipales de l'année suivante et nous pûmes disposer d'un local, infiniment plus vaste et plus commode pour nos assemblées, que ceux que nous avions eus jusqu'à ce jour.

Tous ces résultats matériels et moraux ne s'obtinrent pas sans peines, sans sacrifices nombreux et importants et sans un travail opiniâtre, nécessaire pour vaincre les obstacles et triompher des difficultés et des hostilités qui, sourdes ou bien ouvertement manifestées, venaient constamment entraver nos travaux.

Un jour, cependant, malgré les précautions prises par Drumont et son agent Devos, je fus informé, de façon assez précise, des manœuvres dirigées contre notre association, contre notre journal et contre moi-même, pour me permettre de confesser Devos dont certains propos venaient de m'être signalés.

Je me rendis à la *Libre Parole*, à l'heure où je savais trouver l'agent de Drumont, et l'invitai à s'expliquer sur les agissements qui lui étaient attribués.

Je ne surprendrai personne en disant que l'attitude de cet individu fut d'une platitude et d'une obséquiosité telles que je me demandai, une nouvelle fois, comment Drumont avait pu confier les fonctions d'Administrateur à un personnage aussi dénué de dignité et de courage.

Il nia les propos, qu'on lui attribuait avec raison, et me fit toutes les protestations d'amitié qui auraient pu me faire croire — à ce moment — qu'on s'était trompé sur son compte.

Je l'avisai néanmoins, que déjà à diverses reprises on nous avait répété ses dires désobligeants et qu'il nous serait impossible de laisser se reproduire pareils incidents.

Je le quittai en l'invitant à peser, à l'avenir, ses paroles et ses actes, s'il ne voulait s'exposer à être traité par moi, non comme l'Administrateur d'un journal ami, mais comme un adversaire déloyal.

Il me reconduisit jusque sur l'escalier, me renouvelant ses protestations de dévouement et de sympathie pour notre association et pour moi-même, et en m'affirmant, sous la foi des serments les plus solennels, que nous n'avions, mes Camarades et moi, aucun ami plus sincère que lui.

Devos profita donc, en la circonstance que je viens de rappeler, du doute resté dans mon esprit sur son véritable rôle à notre égard ; et, aussi, de notre désir à tous de ne pas diviser les Antijuifs à une époque aussi troublée que l'affaire Dreyfus.

Drumont et ses acolytes usèrent, jusqu'au plus extrême abus, de cette pensée qui nous guida toujours ; et, ils poussèrent les choses à un tel point, lorsqu'ils me virent en prison et en exil, que nous dûmes les démasquer et défendre contre eux et leurs trafics malpropres, notre œuvre personnelle, qui valait bien celle dont Drumont revendique — si modestement ! — le monopole, et l'*Antisémitisme* qu'il compromet et déconsidère en se livrant, *sous son couvert*, à un mercantilisme capable de faire rougir de honte les plus Juifs des Juifs.

Si le *Grand Occident* et ses sections de Paris, de la Banlieue et de la Province, rendaient des services à notre cause et au pays, il était également utile aux Antijuifs si souvent désignés aux coups des gouvernants, de leurs magistrats ou de leurs policiers.

Il n'était pas nécessaire, pour que nos dévoués Camarades intervinssent et de leur personne et de leur bourse, de faire partie de notre association ; et, nombreux furent les Antijuifs qui trouvèrent chez nous aide et secours, que Drumont leur refusait constamment lorsqu'il n'y avait pas un intérêt personnel, soit pour lui, soit pour son journal.

Et, même, lorsqu'il était personnellement engagé, il n'hésitait pas à nous envoyer les solliciteurs pour se débarrasser d'eux et de leurs demandes de places, de secours ou de concours quelconques.

Drumont ne *m'avait pas demandé de fonder la Ligue et le Grand Occident*, mais dès l'instant où ils existaient, malgré lui et à son grand mécontentement intime, c'était bien le moins qu'ils pussent lui servir à se débarrasser de ceux qu'il appelait les *Raseurs ;* comme ils lui servaient

à le défendre contre les pseudo-anarchistes de Sébastien Faure.

Parmi ces *Raseurs* ne se trouvaient pas seulement des Antijuifs, simples lecteurs de la *Libre Parole*, et s'adressant logiquement au Directeur du journal qu'ils faisaient vivre de leur clientèle et dans lequel ils lisaient couramment, sous la signature de son Directeur, « qu'on y pratiquait la solidarité la plus cordiale et la plus étroite à l'égard des vaincus de la vie ou des victimes de nos luttes contre le pouvoir de l'argent allié à la tyrannie des politiciens ».

Lorsque Drumont fut élu député d'Alger, les Algériens, appelés à Paris par les besoins de leurs affaires ou par la nécessité de chercher une situation qu'ils ne trouvaient pas là-bas, se présentaient à leur « député », et..... ils étaient régulièrement éconduits.

— Encore un ! disait Drumont, lorsqu'on lui passait le nom d'un visiteur sollicitant de lui un emploi, une recommandation ou un secours. J'en ai assez de ces gaillards-là ; si on les écoutait, on donnerait jusqu'à sa chemise. En voilà une scie, ils empoisonnent mon existence, je ne peux pas être une minute tranquille. Dites que je suis très occupé, qu'ils reviennent un autre jour.

Et puis, après un moment de réflexion, cette décision, toujours la même :

— Tenez, donnez-lui ma carte avec un mot pour Guérin ; avec sa *Ligue* il leur trouvera quelque chose.

Et, le lendemain, ou le jour même, suivant l'heure où ils avaient été éconduits de cette façon par *Mossieu le député d'Alger, chef incontesté de l'Antisémitisme*, je recevais la visite de l'Algérien, qui m'exposait ses désirs et me manifestait sa surprise de n'avoir pu même entrevoir son député.

Nous tachions de venir en aide à notre visiteur, et les Algériens seront les premiers à reconnaître qu'ils trouvèrent à l'*Antijuif* et au *Grand Occident* de France un accueil infiniment plus cordial, et surtout plus utile, que celui qu'ils avaient rencontré chez leur député.

Et, puisque Drumont s'est permis de faire dire par son porte-plume Gaston Méry, que nous n'aidions pas nos Camarades dans la peine, je me bornerai à déclarer, pour le convaincre de mauvaise foi, lui qui nous a recommandé de si nombreux solliciteurs, que le *Grand Occident*, *l'Antijuif* et l'imprimerie que nous avions fondée ont, rien que pour les Algériens, consacré, en quatre années, près de 40,000 francs en salaires, appointements, secours ou dons de différente nature.

Et, tout cela, pour obliger les électeurs du Directeur de la *Libre Parole*, que celui-ci éconduisait la plupart du temps sans leur donner autre chose qu'une carte de recommandation pour « ce bon Guérin », ou une pièce de 20 sous ou de 40, prise sur les sommes très importantes que Drumont recevait de ses lecteurs, pour ses pauvres.

A ce propos je donnerai ce renseignement précis, qui me fut fourni à Bruxelles par un ex-abonné de Drumont, indigné de sa conduite à mon égard.

Cet ami me disait que la rapacité de Drumont le scandalisait d'autant plus que, personnellement, il lui avait envoyé, pour les secours à distribuer aux Antijuifs dans la peine, plus de 700 francs.

La plus grande partie des 700 francs de notre dévoué ami L. P. sont restés dans la poche de Drumont, en compagnie de bien d'autres dons, convertis en bons titres étrangers, faciles à transporter de l'autre côté de la frontière à la première alerte.

J'ai dit que notre concours était acquis aux Antijuifs ayant besoin d'être secourus ou aidés et cela dans la plus large mesure qui nous était praticable.

J'en citerai un exemple, car il est précis et connu de tous, sinon dans ses détails, au moins à cause de ce qui en fut révélé publiquement.

On se rappelle qu'à la suite d'un discours à la salle Chaynes à Paris, Max Régis, alors tout-puissant électeur à Alger, fut arrêté et renvoyé devant la Cour d'assises de l'Isère, à Grenoble, pour y répondre du crime d'excitation

au pillage et de pillage des magasins juifs, à l'époque des troubles d'Alger en Février 1898.

Lorsque Max Régis comparut devant le Jury de l'Isère, Drumont était déjà député d'Alger ; et on voyait poindre en lui le souci que lui causait la popularité, encore très vive, de son jeune ami.

Nous étions tous très inquiets de ce renvoi de Régis devant une Cour d'Assises, choisie par nos adversaires, surtout après qu'un des magistrats, qui s'était montré des plus violents ennemis des Antijuifs algériens, était, précisément, devenu le chef du Parquet de Grenoble.

Nos inquiétudes étaient partagées, non seulement par nos Amis d'Algérie, mais aussi par tous nos Camarades de Paris et de la Province et, particulièrement, par nos adhérents de l'Isère.

Je fis part à Drumont des nouvelles qui nous parvenaient de tous côtés et je fus assez désagréablement surpris de constater le calme, presque l'indifférence, qu'il opposait à nos appréhensions.

Suivant sa coutume, lorsqu'il veut se débarrasser d'un importun ou d'une affaire qui l'ennuie ou peut lui occasionner sacrifices ou dérangements, il commença par reprocher à Régis ses imprudences et ce qu'il appelait paternellement — Oh ! le bon père ! — ses « regrettables emballements ».

Je lui fis observer que l'heure était, en tout cas, mal choisie pour faire le procès de Régis et de ses « emballements », ce procès devant être l'œuvre de nos adversaires qui paraissaient vouloir le mener plus loin encore que nous le supposions et profiter de l'inculpation de pillage pour arracher au Jury une condamnation exceptionnelle.

Il fut convenu que nous ferions tous nos efforts pour renseigner le Jury et lui permettre d'apprécier, comme il le fallait, en toute justice et exactitude, les événements qualifiés *Troubles d'Algérie*, événements provoqués par l'assassinat d'un non-juif par les Juifs, déjà si insupportables à la population.

Je proposai à Drumont qui, disait-il, n'avait personne disponible à son journal pour une pareille mission, de la confier à l'un de nos dévoués Camarades.

Notre fidèle Dupin de Valène fut désigné et il partit aussitôt pour Grenoble pour voir quelles pièces étaient nécessaires à la défense de Régis, rechercher les concours utiles au procès, réunir les documents de l'instruction, transmis d'Alger au Parquet de Grenoble et couvrir les frais indispensables à une affaire de cette gravité et de cette importance.

Dupin de Valène séjourna assez longtemps à Grenoble ; il fit tout le nécessaire pour que le procès fût aussi prêt du côté de Régis, qu'il l'était du côté de nos ennemis ; et les frais de son séjour, de ses démarches, comme le versement à l'avoué, furent supportés par notre modeste caisse, ainsi que le démontrent les reçus que je possède encore.

Les démarches de notre Camarade furent d'autant plus longues que, d'accord avec nos adhérents de Grenoble, tous les Jurés furent renseignés sur les causes de l'arrestation de Régis et les origines réelles des événements qui l'amenaient devant eux.

Jamais Drumont ne nous proposa de nous rembourser ces dépenses ; et, de notre côté, nous ne songeâmes jamais à les lui réclamer.

Pourtant il pouvait nous sembler que le procès fait à Régis, à propos des faits qui avaient provoqué l'élection de Drumont et lui avaient procuré un titre de député qu'il désirait depuis bien longtemps, quoi qu'il ait osé affirmer, suivant son système habituel de jouer la comédie du désintéressement devant le public ; il pouvait nous sembler, dis-je, que ce procès regardait spécialement l'obligé de l'accusé et non nous, qui ne devions à Régis ni un service, ni un concours quelconque, utile à nos intérêts particuliers, en dehors, naturellement de la solidarité qui nous unissait à tous les combattants de notre cause.

Du reste, je ne parle de cette question des frais lais-

sés à notre charge, que pour faire ressortir la mauvaise foi de Drumont osant nous reprocher notre égoïsme, lui, dont l'égoïsme le plus forcené est une règle de conduite dont il ne s'est jamais départi, même lorsqu'il s'est agi de ceux qu'il comble de ses protestations d'amitié ou d'affection.

La conduite de Drumont, à l'occasion du procès de Régis à Grenoble, s'explique mieux aujourd'hui qu'alors ; et l'indifférence qu'il manifesta, lorsque je lui dis les inquiétudes de nos amis de France et d'Algérie et mes craintes personnelles, résultait de son désir de voir le terrain électoral à Alger débarrassé d'un concurrent futur, possible, dont la condamnation lui eût procuré, en outre, d'excellents sujets d'articles et de discours, qui lui font si souvent défaut.

Drumont se borna à aller déposer à Grenoble en faveur de Régis ; et ceux de nos Amis qui se déplacèrent, comme moi-même, durent supporter les frais de leur déplacement, sans que Drumont ait offert de prendre ces dépenses à sa charge.

Ce fut l'occasion d'une nouvelle saignée à notre caisse, ne voulant pas priver Max Régis de témoignages utiles, parce que des témoins, qui pouvaient le sauver des griffes de nos adversaires, étaient trop pauvres pour pourvoir aux frais d'un voyage, coûteux en temps et en argent.

A la sortie de l'audience, qui se clôtura par un verdict d'acquittement, les Socialistes de Grenoble, excités par les Juifs David, grands électeurs de Zévaes — l'un de ces Juifs devait passer quelque temps après devant le tribunal pour tentative d'assassinat — se livrèrent contre les Antijuifs en général, et contre Drumont en particulier, à des manifestations hostiles qui ne tardèrent pas, grâce à l'évidente complicité du Commissaire central Roche, à dégénérer en violences.

Les manifestants, au nombre de plus d'un millier, nous prirent à la sortie du Palais de Justice ; et, lorsque nous nous engageâmes dans l'étroite rue qui conduit de ce mo-

nument à la place Grenette, les voies de fait avaient succédé aux cris de : *Barbe à Poux ! Barbe à Poux !* si bien que je dus, sur un appel de Drumont, criant : *A moi, Guérin, on me bat !* rompre les rangs des Socialistes qui, dans une furieuse bousculade, venaient de nous séparer.

D'une violente poussée je réussis à écarter les agresseurs de Drumont, et je pus confier celui-ci, qui n'en menait pas large, à nos Camarades de la ville pour le conduire, entouré par eux, à notre hôtel, pendant que, seul avec un Algérien, je tins tête à la bande de nos assaillants.

J'avais même réussi à faire assez de place autour de nous, Drumont le reconnaît dans son article du 20 mai 1899, lorsque le Commissaire Roche jugea bon de me saisir la canne avec laquelle j'avais « esquissé » quelques moulinets utiles.

Une fois Drumont au milieu de nos Camarades, et assez loin pour que je fusse assuré qu'il ne serait plus maltraité, je commençai, avec mon compagnon, une retraite en bon ordre vers la place Grenette et au travers de cette immense quadrilatère avec, comme seuls porte-respect, nos poings et nos pieds, qui ne restèrent pas inactifs comme on le pense aisément.

Nous passâmes là une bonne vingtaine de minutes plutôt chaudes ; et, lorsque nous parvînmes à l'hôtel, sans avoir reçu autre chose que quelques horions, rendus avec une générosité dont quelques figures et quelques côtes adversaires durent garder le souvenir, ce ne fut pas un luxe, mais une nécessité pour moi, comme pour mon compagnon, de changer de linge avant de songer à nous mettre à table.

Pour être un historien fidèle, il me faut ajouter que, si j'avais prié nos Camarades de notre Section de Grenoble, d'entourer Drumont et de le conduire à l'hôtel, le confiant à leur énergie autant qu'à leur connaissance de la ville, je n'avais pas demandé à MM. Firmin Faure et Boisandré de se faire protéger, eux, hommes jeunes et

vaillants ! ! par l'escorte donnée à leur collègue et Directeur. Ils pouvaient être utiles à protéger sa retraite en ma compagnie et celle du courageux Algérien qui resta solide au poste à mes côtés.

MM. Firmin Faure et Boisandré disparurent avec une rapidité qui fait plus honneur à leur prudence qu'à leur courage et cela ne me surprit pas beaucoup alors..... et me surprend encore moins aujourd'hui.

Je les retrouvai à table, ne s'occupant nullement de savoir si j'avais pu traverser les rangs de nos agresseurs et assez impatients de voir arriver le potage que Drumont fit servir sans même nous attendre.

Et, comme je me rhabillais dans ma chambre, après de salutaires ablutions, j'y vis arriver Drumont, sans doute un peu honteux de ne pas avoir attendu ceux qui avaient couvert sa retraite précipitée, pour entamer le dîner. Drumont me dit d'un air à moitié satisfait :

— Que faites-vous donc, Guérin ? mais voilà un quart d'heure que nous sommes à table. Votre potage vous attend.

— C'est bien aimable de sa part, lui répondis-je, mais, comme j'ai eu encore plus chaud que lui, vous voyez, je répare le désordre de ma toilette, quelque peu dérangée par le petit exercice auquel je viens de me livrer pour vous ménager une sortie moins désagréable que celle qui vous avait été préparée par MM. les Judéo-Socialistes de Grenoble. J'en ai pour une minute encore ; mais que cela ne vous prive pas de dîner et puisque vous avez commencé sans nous, faites comme le nègre : Continuez !

Drumont comprit la petite leçon que je lui donnai ; il s'excusa en invoquant l'émotion qui lui avait « creusé l'appétit » et il retourna à ses asperges qui menaçaient de refroidir.

Je dois dire que j'ai rarement vu un homme plus esclave de son estomac que Drumont. Manger et boire sont, pour lui, fonctions essentielles de l'existence ; et rien ne pourrait lui faire retarder l'heure de son repas, ni

lui faire pardonner à qui l'empêcherait de manger ses fraises ou ses asperges, ou de prendre son café et ses petits verres en toute tranquillité.

Contre le misérable coupable d'un tel forfait, il serait capable d'écrire un « bel article », voire même un livre..., pour peu que celui-ci fût d'une vente profitable.

Le 23 mai 1899, en réponse aux journaux dreyfusards qui le plaisantaient sur la « frousse », que lui avait causée la *conduite de Grenoble* que les Judéo-Socialistes se vantaient de nous avoir infligée, à 2,000 contre un groupe de témoins peu préparés à une semblable et si sauvage agression, Drumont publiait un troisième article sur ces incidents, et il l'intitulait *Récit succinct mais exact de ce qui s'est passé à Grenoble.*

J'y lis ce passage, par lequel Drumont voulait réparer son incartade à mon égard :

Quant à Guérin, il avait le calme imperturbable qui ne l'abandonne jamais. Il était rentré ayant chaud et avait profité de la circonstance pour se livrer à des ablutions et se frictionner d'eau de Cologne, ce qui est très hygiénique quand on est en sueur. Je crois, du reste, que pour abattre celui-là, il faudrait se mettre à quelques-uns.

C'est pourquoi dans l'espoir de m'abattre en exil, comme il l'avait déjà essayé alors que j'étais en prison, Drumont s'est adjoint, contre moi, les Méry, les Devos, les Syveton, comprenant dans son équipe l'agent Oswald qui, en cette occasion, rappelait si bien le Marchal de Bussy, — agent 580 du préfet Caussidière, — de l'époque de l'Empire.

Max Régis acquitté, nous reprîmes avec plus d'ardeur et d'activité que jamais notre propagande et nous parvînmes, avec le concours de nos Camarades, à organiser ce qui devait être, quelques semaines après, sous le nom de *Fort Chabrol* le centre de la résistance à l'arbitraire gouvernemental ; et où nous fûmes heureux de montrer ce que l'énergie d'une poignée d'hommes déterminés peut

accomplir, même en présence des forces publiques mises au service de la Judéo-Maçonnerie, habituée depuis trop longtemps, dans notre malheureux pays, à voir tout céder devant elle et à commettre, impunément et sans protestations autres que de la littérature parlée ou écrite, les pires abus de pouvoir et les plus odieuses persécutions.

VI

Le « Fort Chabrol ».

La coalition judéo-maçonnique. — Les divisions de l'opposition. — Une organisation antijuive. — Inquiétudes des gouvernants. — *Pour la Patrie par le Travail.* — Victimes impuissantes. — *Israël chez nous* et l'*Antijuif*. — Sous le papier timbré. — Un nouveau ministère. — Un avertissement. — Le coup de force de Waldeck, Millerand et Cie. — Les arrestations en masse. — Nos Camarades emprisonnés. — Les Policiers à ma recherche. — Factionnaires de Lépine et de Puibaraud. — Au *Grand Occident de France.* — On résistera. — Signification du mandat d'arrêt. — Le *Fort Chabrol.* — Le blocus. — Par la faim et par la soif. — Ministres embarrassés. — Un cas imprévu. — Nos approvisionnements. — Interventions diverses. — Les députés nationalistes et antijuifs. — Notre ultimatum. — La Mare aux Grenouilles. — Nos *bons Amis.* — L'incident Lasies, Ménard et Papillaud. — Notre *vaillant Président d'honneur.* — Ses domiciles respectés. — On perquisitionne... chez son secrétaire. — Drumont se décide à quitter sa villégiature. — Gaston Méry et le Maître, ou *le pavé de l'Ours.* — Les Négociateurs échouent. — La duplicité de Waldeck et de ses amis. — Incidents du siège. — Trois individus suspects. — Les hommes de Puibaraud. — Six semaines de blocus. — Notre « témoin » Millevoye. — Le Gouvernement capitule. — Tous nos Camarades mis en liberté.

Pendant les dix années que j'ai passées, de 1887 à 1897, à combattre les forces, si bien et si puissamment organisées de la spéculation financière, j'avais constaté, de

toutes parts, la stérilité des efforts tentés pour vaincre la coalition judéo-maçonnique ; aussi bien du côté des Conservateurs et des Révolutionnaires, que de celui des Catholiques et des Libres Penseurs non inféodés aux gens de la Haute Banque et aux syndicats d'accaparement, tels que celui créé par les Pétroleurs.

Toutes ces troupes d'opposition étaient constamment divisées par des querelles de chapelles ou par des soucis d'intérêts particuliers ; et elles restaient incapables de constituer une association, ou même une fédération, susceptible, par la combinaison des efforts de tous, de faire naître un mouvement d'opinion utile à la défense des intérêts communs et des idées, sociales et nationales, qui constituaient le fond des revendications des unes et des autres.

Morès et moi, tous deux indépendants au point de vue politique, et profondément respectueux de toutes les croyances religieuses, nous avions pu converser et discuter avec les dirigeants des différentes organisations monarchistes et républicaines, catholiques et libres penseuses, ainsi que nous, adversaires de la finance internationale.

Nous avions trouvé, du côté des troupes, sinon du côté des chefs — ou au moins de certains d'entre eux — une quasi unanimité pour approuver notre campagne nationale et sociale contre la Juiverie et ses satellites, qu'elle peut faire agir à son gré en restant habilement et prudemment dans la coulisse.

Le résultat de notre action personnelle, dans les différents milieux, se constatait dans la composition de notre premier groupe *Morès et ses Amis*, qui comportait des libertaires et des autoritaires, des Croyants et des Athées, mais tous étroitement unis et d'accord contre les ennemis du Travail et de la Patrie.

Lorsque je fis revivre, avec nos Camarades, la première *Ligue antisémitique*, si bien enterrée par Drumont — on sait aujourd'hui pourquoi — les mêmes éléments se retrouvèrent et nous vîmes le nombre de nos partisans

s'augmenter au point d'inquiéter vivement la Juiverie et nos Gouvernants.

Je n'en veux pour preuve que la déclaration faite par le préfet Lépine, devant la Haute Cour, lorsqu'il disait, parlant des différentes Ligues d'opposition — je cite cette partie de sa déposition textuellement :

> Le parti antisémite avait, lui aussi, créé ses sections et ses Sous-Sections et sa Ligue était plus fortement constituée et plus disciplinée que les deux autres (Ligue des Patriotes et Comité royaliste). Le sens pratique de son Délégué Général, M. Jules Guérin, en avait fait une machine de guerre perfectionnée avec laquelle la police devait compter.

Nous avions, en effet, vu venir à nous tous les éléments les plus actifs et les plus énergiques de toute l'opposition et c'était, comme c'est encore, la preuve que l'on pouvait — comme on le peut toujours — créer une force puissante d'opposition antijuive et antigouvernementale, à la condition d'apporter à une œuvre de cette importance et de cette utilité un « sens pratique », résultat de l'observation des faits et des leçons du passé, ancien ou récent, trop souvent négligées ; et aussi — il ne faut pas l'oublier — un dévouement de chaque jour, secondé par un esprit de sacrifice poussé jusqu'à ses plus extrêmes limites.

Nous avions donc démontré la possibilité d'unir des Français, sans distinction d'opinions et de croyances et de rendre effective notre devise *La France aux Français* dans la *petite France* qu'était, et sera encore demain de façon effective, notre association du *Grand Occident de France*.

Nous avions établi entre nous la solidarité la plus étroite, nous étions aussi dévoués les uns aux autres qu'aux idées qui nous avaient groupés et qui se synthétisaient dans ces deux mots : *Patrie, Travail.*

Nous sommes, en effet, tous des Patriotes et des Tra-

vailleurs, unis pour défendre leurs droits à l'existence chez eux, dans leur Patrie et pour combattre, conséquemment, les spéculateurs cosmopolites, alliés aux politiciens ambitieux et sans scrupules, devenus tout-puissants en France par la seule force de l'or amassé en dépouillant l'épargne, en exploitant cyniquement les producteurs et en imposant, ensuite, à tous les consommateurs, pour les produits qui leur sont indispensables, les prix les plus élevés, décrétés par des syndicats de coalition, créant, à leur gré, des impôts qui surpassent, dans des proportions effroyables, ceux que nos législateurs, trop domestiqués, votent dans nos assemblées.

Au cours de nos luttes, ininterrompues, pendant dix années, nous avions pu constater aussi que, si nos gouvernants successifs, tous également à la dévotion des puissances financières actuelles, nous imposaient arrestations et perquisitions, et cela sous les motifs les plus fantaisistes qu'ils imaginaient ou faisaient inventer par les individus à leur solde, les policiers, chargés d'exécuter leurs ordres, apportaient, trop souvent, dans l'accomplissement de leurs missions vexatoires, une insolence et une brutalité bien faites pour exaspérer les victimes de ces agissements.

Je dois dire que, comme Morès, je ne me laissai jamais malmener par les magistrats ou les hommes de police qui furent, si souvent, chargés de nous arrêter, de nous juger ou de procéder à notre domicile à des visites, aussi matinales que désagréables à recevoir.

Mais tous nos Camarades et tous nos Amis ne purent toujours, aussi énergiquement qu'ils l'auraient voulu, se défendre contre les abus dont ils furent victimes, avec accompagnement de violences et de grossièretés qui les trouvaient désarmés, parce que surpris et mal préparés à ces manifestations odieuses de la goujaterie de certains policiers de l'école des Clément et des Puibaraud.

De 1889 à 1899, c'est-à-dire pendant onze années, nous avons détenu incontestablement le record, peu enviable, des arrestations et des perquisitions, comme aussi celui

des comparutions devant tous les tribunaux de toutes les juridictions.

Pour ma part personnelle, je crois pouvoir affirmer que nul n'eut plus de procès à soutenir, depuis la simple police jusqu'à la Cour d'Assises, qui eut deux fois à me juger... et à m'acquitter, en passant par les tribunaux civils, commerciaux et de police correctionnelle, devant lesquels j'eus à déjouer les innombrables pièges, les plus savamment organisés, qu'on pouvait tendre sous les pas d'un homme dont l'unique crime — mais combien effroyable ! — avait été de ne pas s'incliner devant la toute-puissance des Rothschild, des Deutsch et autres grands détenteurs de millions aussi nombreux que mal acquis.

Rien que de 1897 à 1899 je reçus plus de 1,200 assignations — vous lisez bien 1,200 — et le papier timbré des Juifs et des Judaïsants, pour lesquels notre organe *l'Antijuif* se montrait sévère autant que juste, m'arrivait encore, en telle quantité, jusque dans ma cellule, à Clairvaux, que le Directeur de la prison, M. Souriaux, par les mains de qui passait tout ce qui m'était destiné, avec et y compris ma correspondance et celle de ma famille et de mes amis, m'avouait n'avoir vu de sa vie autant de papiers d'huissiers et d'avoués.

Un jour, en une seule fois, j'en reçus une liasse qui pesait plus de 15 kilos, dont les expéditeurs me réclamaient, quoique prisonnier pour dix années, la bagatelle de centaines de milliers de francs de dommages et intérêts, pour la seule raison que l'*Antijuif* avait mis leurs noms dans une liste intitulée *Israël chez nous* et donnant une sorte de recensement, très incomplet, hélas ! de tous les fils d'Israël campés en France, comme en pays conquis, au point qu'ils emprisonnent ou proscrivent qui leur déplait ou gêne leurs entreprises.

Cet envoi de papier timbré, qui stupéfiait si fort le Directeur de la prison de Clairvaux, et lui faisait me dire :

— Mais, qu'est-ce qu'ils peuvent bien vous vouloir encore tous ces gens-là, puisque vous êtes mon pension-

naire pour dix ans ! — m'amena à adresser la lettre citée plus loin au Président du Tribunal civil de la Seine, devant qui les auteurs des assignations, reçues en telle masse, m'appelaient.

Je cite ici l'article de la *Libre Parole* du 12 mai 1900, reproduisant ma lettre, afin de bien montrer la mauvaise foi de Drumont, se manifestant en toutes circonstances, puisque dans les articles qu'il publia, contre moi, dans son journal, sous la signature de Gaston Méry, il osait dire *qu'à l' « Antijuif » on n'attaquait les Juifs que pour la galerie.*

Si nous ne les avions pas attaqués *pour la galerie,* quelle quantité de papier timbré m'auraient-ils donc envoyée et à quelle peine m'auraient-ils fait condamner par leur Haute Cour, où le Procureur Bernard demanda, sinon ma tête, mais au moins les travaux forcés à perpétuité.

Il est vrai que la condamnation à la peine dite capitale — qu'il n'osait réclamer — les sénateurs Gérente — celui-ci ne me pardonnait pas d'avoir fait élire Drumont contre sa volonté et contre son parti en 1898 à Alger, — et Vuillod, l'ancien homme-canon des Folies-Bergères, devenu législateur sous notre beau régime, la votèrent d'enthousiasme.

Voici la lettre en question et l'article de la *Libre Parole :*

Jules Guérin contre les Juifs.

Les Juifs continuent à harceler notre ami Jules Guérin, jusque dans sa cellule à Clairvaux et à lui faire procès sur procès, alors que Waldeck-Millerand et Cie isolent de plus en plus le prisonnier des Juifs pour le mettre dans l'impossibilité de se défendre (1).

Voici la lettre que notre Ami a adressée au Président du Tribunal civil, devant lequel ces Juifs le citent :

(1) Ce qui prouve bien, n'est-ce pas, Drumont ? que j'étais d'accord avec eux.

« Clairvaux, le 6 mai 1900.

« Monsieur le Président de la première Chambre du Tribunal civil de la Seine,

« On me remet, ce soir, 38 assignations à comparaître, le 9 courant, devant votre Tribunal.

« Ces 38 assignations me sont adressées par 38 fils d'Israël et par l'entremise de mon ami Dupin de Valène, mon tuteur laïque et obligatoire.

« Ces 38 Sémites ne sont pas encore satisfaits de me voir accomplir la peine à laquelle le traître Dreyfus a été condamné, soit dix ans de détention ; ils croient devoir y ajouter des dommages et intérêts s'élevant à la somme de 117,000 francs, plus 760 insertions dans des journaux à leur choix.

« C'est peut-être excessif.

« Je ne sais quel sort vous ferez à ces demandes ; j'ignore si vous accorderez les 117,000 francs qu'elles me réclament, parce que l'*Antijuif* a publié des noms dans ses listes intitulées *Israël chez nous*.

« Je ne puis dire, non plus, si vous leur accorderez les 760 insertions que ces Juifs désirent et je ne puis en fixer le montant total.

« Si vous les leur accordez et si vous adoptez le tarif du Président Mariage, cela me coûtera 760,000 francs...

« Si vous appliquez le tarif Labori, ce ne sera que 152,000 fr.

« Enfin, si vous décidez l'application du tarif de « 5 louis » — un saint essentiellement juif — je m'en tirerai avec 76,000 fr. seulement.

« Bref, si vous ajoutez, à mes dix années de détention, ce que me réclament ces 38 juifs nommés : Cahen, Libermann, Strauss, Marc Bloch, Lang, Samuel, Gerschel, Klotz, Weiller, Mantoux et Rottembourg, Rothschild fils, Sylvain fils, Daniel Lévy, Weil, Mayer, Cohen, Paquin, Oscar Cahen, Bloch, E. & K. Bloch, E. Cohen, Rosemberg, Moïse Lang, Blum, Wertheimer, Nathan Lévy, Bernheim, H. Lévy, Cahen, Benjamin, Achille Lévy, Weil Léon, Lang, Risser, Picart, Alphan, Paul Weil, Israel, Cerf et Bloch, je suis exposé à avoir à leur payer 189,000 francs, 269,000 ou 837,000 francs.

« Si je manque d'indications précises, quant à la somme que votre Tribunal fixerait, au cas où il en admettrait une quelconque, il est une chose que je sais, c'est que je serais incapable de la payer, même la plus faible.

« Ici, les profits des prisonniers sont plutôt maigres ; et, même en admettant qu'on me donne une place d'ouvrier chez l'entrepreneur, le Juif Berl, qui occupe les détenus de Clairvaux, c'est tout au plus, si, en travaillant de 5 heures 1/2 du matin à 7 heures 1/2 du soir, je pourrais gagner 1 fr. 50, à fabriquer des lits militaires ou civils.

« Et, encore, me faudrait-il en abandonner au moins les 5/10es à l'Etat ; ce qui me laisserait, au maximum, 75 centimes par jour ; soit à peu près de 19 à 20 francs par mois.

« Pour m'acquitter, il me faudrait donc travailler, pour le Juif Berl, pendant 787, 1,125 ou 4,185 années.

« Ce serait vraiment, vous en conviendrez volontiers, une aggravation de peine.

« Je ne sais le temps que je resterai prisonnier ici ; les avis sont assez différents sur ce point, suivant qu'on consulte les désirs des Juifs ou ceux des Français ; mais je doute que je puisse y vivre jusqu'en l'an 2687, à seule fin d'arriver à acquitter le minimum des condamnations demandées par les 38 juifs qui m'appellent à votre barre.

« Si je pouvais résoudre, de telle façon, le grave problème de la prolongation de l'existence humaine, j'aurais plus d'avantage à en concéder les applications, qui me rapporteraient plus, que de travailler à 75 centimes de salaire quotidien, pour le Juif Berl, du lever au coucher du soleil.

« C'est là un tarif qui ne saurait être considéré, par Son Excellence le citoyen Millerand, comme susceptible d'élever le salaire des ouvriers libres de l'industrie des lits en fer, dans laquelle le juif Berl, grâce à lui, doit occuper une situation au moins privilégiée.

« Après avoir exposé ainsi les préoccupations que ces demandes des 38 Juifs ont fait naître dans mon esprit, je dois ajouter que le régime qui m'est imposé ici, ainsi qu'aux amis qui peuvent collaborer à la constitution des dossiers des innombrables procès que les Juifs m'intentent, gêne considérablement ma défense et la rend même impossible.

« Ne pouvant me résigner à solliciter la moindre modification à ce régime spécial, ayant la coutume de subir sans me plaindre toutes les conséquences de la lutte que j'ai engagée pour le triomphe de mes idées, je devais, cependant, vous exposer ce qui précède, en attendant les décisions que vous croirez devoir prendre.

« Jules GUÉRIN. »

Et la *Libre Parole* ajoutait :

Comme on le voit, notre ami ne se laisse pas déprimer par le régime d'isolement auquel on le soumet ; et son énergie morale résiste à la suppression de tous les exercices d'activité, auxquels il était accoutumé et qui sont indispensables à sa santé.

Notez qu'au moment où les Juifs encombraient ma cellule de papier timbré, je n'avais pu encore obtenir la visite de mon avocat et que j'étais assigné le 6 pour le 9.

Malgré ces innombrables procès, plus nombreux incontestablement que ceux qui furent faits à la *Libre Parole* et à Drumont depuis quinze ans, on sait ce que celui-ci osa publier contre moi et contre l'*Antijuif*, lequel ne fit jamais aucune affaire, ni avec les Juifs, ni avec qui que ce soit.

A toutes les juridictions, devant lesquelles j'avais été assigné jusqu'à ce jour, il n'en manquait plus qu'une seule : la Haute Cour.

Nos Gouvernants devaient combler cette lacune et, après avoir chargé de notre exécution les magistrats procédant pour leur compte contre leurs adversaires politiques, les politiciens enjuivés se décidèrent, en 1899, à imiter la manière préconisée par le célèbre photographe Pierre Petit, en « opérant eux-mêmes ».

C'est ce projet, conçu par le ministère Waldeck, Millerand, Galliffet et Cie, qui valut, à l'opposition, représentée en la circonstance par ceux de ses membres réputés les plus énergiques, le coup de force de la nuit du 11 au 12 août 1899.

Ce soir-là, après deux conférences faites à nos Camarades de deux arrondissements de Paris, je m'étais rendu à la *Libre Parole*, où divers amis devaient me rejoindre après les réunions.

J'étais sorti du journal vers deux heures du matin, en compagnie de mon frère et de quelques amis pour rentrer chez moi.

A la porte de l'immeuble du boulevard Montmartre, je fus accosté par un individu qui me dit simplement, en me remettant un pli :

— Un mot pour vous, monsieur Guérin.

Je crus à une quelconque demande de secours ou de place, comme il m'en était adressé quotidiennement ; et, sans surprise extrême, car à ce moment on pouvait s'attendre à tout, surtout aux pires éventualités, je lus, sur un petit carré de papier contenu dans l'enveloppe que je venais d'ouvrir :

Il y aura arrestations et perquisitions cette nuit ; prenez vos précautions.

Un ami antisémite.

Déjà, plusieurs fois, depuis que nous avions entamé la bataille, des avis nous étaient ainsi parvenus, à Morès, comme à moi-même et à Drumont, qui les mit à profit plus utilement que nous, pour sa tranquillité et ses intérêts.

Sans attacher une très grande importance à l'avis qui venait de me parvenir ainsi et pour ne pas inquiéter inutilement mon frère et les miens, je prétextai un travail urgent à terminer avant de me coucher et la nécessité d'être rue de Chabrol à la première heure le matin, pour reconduire mon cher Louis chez notre mère et retourner ensuite au siège du *Grand Occident*, où se trouvaient également les bureaux de mon journal.

Je ne pouvais supposer que la police commettrait l'imbécillité, pour ne pas dire l'infamie, d'aller perquisitionner chez ma mère, où, naturellement, je me serais bien gardé de laisser traîner le moindre papier compromettant, à cause surtout de son état de santé, déjà si inquiétant à cette époque.

Je lus mon courrier arrivé dans la soirée ; et, à tout hasard, je m'étendis, tout vêtu, sur un lit, en recommandant au Camarade de garde cette nuit-là dans l'immeuble, de n'ouvrir à qui que ce fût, sans m'avoir d'abord prévenu.

Vers cinq heures du matin, je fus tiré de mon demi-

sommeil par la cloche de la porte d'entrée et je me trouvai en présence de mon frère qui me dit :

— On est venu perquisitionner à la maison et on te cherche pour t'arrêter en vertu d'un mandat d'amener du Préfet de Police.

— Et mère ? lui dis-je inquiet.

— Elle n'a rien su, elle dormait et le commissaire de police et ses agents se sont conduits convenablement.

Rassuré au sujet de ma mère, qu'une émotion violente pouvait tuer, et que je n'ai plus revue et ne reverrai plus — si Drumont et sa bande savaient ce que je pense de leur conduite et de leurs calomnies en écrivant ces mots qui me font revivre les heures les plus cruelles de ma vie de prisonnier et de proscrit ! — je songeai à la conduite à tenir envers les policiers au cas où ils se présenteraient rue de Chabrol.

A cet instant, je me croyais encore seul visé et j'ignorais que d'autres Français et de si nombreux Camarades du *Grand Occident de France* étaient également menacés et arrêtés.

A peine si j'avais échangé avec mon frère quelques impressions sur les événements de la nuit que, de nouveau, la cloche d'entrée annonçait la venue d'autres visiteurs.

Ce n'était pas la police, mais des amis, qui, de tous côtés, accouraient pour nous annoncer les arrestations qui avaient eu lieu partout dans la nuit.

C'est par ces visiteurs de la première heure que nous apprîmes l'arrestation de nos amis et Camarades : Gaston Dumay, Sarrazin, Violet et son frère — ce dernier n'avait jamais fait partie de notre association ni été mêlé de si loin que ce fût, à nos luttes politiques et sociales.

On alla, dans cette folie d'arrestations, jusqu'à emprisonner un jeune garçon de 14 ans en même temps que ses trois frères aînés, tous de modestes et laborieux ouvriers, comme du reste tous nos autres Camarades.

L'Empire, si décrié par nos Républicains, n'avait jamais fait rien de plus brutal ni de plus arbitraire.

Lorsque je n'avais à envisager que la menace de l'ar-

restation dont j'étais l'objet, je pouvais hésiter à y faire résistance et à entraîner, dans ma légitime protestation, nos Camarades, que je savais déterminés à se solidariser avec moi, comme en toutes circonstances j'étais solidaire d'eux.

Mais, dès l'instant où le mandat d'amener, lancé contre moi, n'était qu'un exemplaire d'une série dont les nôtres, en trop grand nombre, étaient également victimes, ma décision fut immédiatement prise ; et, puisque je me trouvais en mesure de résister, je décidai de le faire de toute mon énergie et avec tout le sang-froid dont j'étais capable, afin de conquérir, au moins, la liberté de mes Camarades arrêtés, sacrifiant volontiers la mienne et davantage si cela était nécessaire.

Je priai quelques Camarades de veiller aux abords de notre siège social et d'en inspecter les alentours, pendant que, de mon côté, je faisais, du haut de nos toits, le tour de notre maison pour me rendre compte de ce qui se passait dans le rayon que mon regard pouvait embrasser.

Nos éclaireurs m'apprirent la présence de nombreux individus, à allures policières, rôdant autour de l'îlot d'immeubles englobant ce qui devait être appelé, quelques heures plus tard, le *Fort Chabrol*.

J'avais, personnellement, constaté que deux groupes des mêmes personnages stationnaient près de notre porte qu'ils encadraient ; et, sur le trottoir en face, guettant avec une attention soutenue les entrées et les sorties, un autre groupe prêt, sans doute, à m'appréhender à la première occasion.

Ces factionnaires de Puibaraud et de Lépine en furent pour leurs frais de surveillance ; et, les laissant à leur ingrate mission, je m'occupai de l'organisation de la résistance que j'avais résolu d'opposer au coup de force du ministère Waldeck.

Si ce coup de force nous surprenait, quant aux nécessités matérielles résultant de l'acte à accomplir, moralement il nous trouvait prêts aux pires éventualités.

Dès que ma détermination fut connue de nos Camarades, ils vinrent en foule m'offrir leur concours, et j'eus toutes les peines du monde à leur faire comprendre que, moins nombreux nous serions à l'intérieur, plus nous suporterions facilement les conséquences d'un assaut, ou d'un blocus auquel je ne croyais pas à ce moment, m'attendant plutôt à une tentative violente.

De plus, je considérais que nos Camarades nous seraient très utiles au dehors, pour prendre, le cas échéant, les forces policières entre deux actions vigoureuses, l'une venant de la défense des assiégés, et l'autre des nôtres attaquant les assiégeants.

Cette tactique était d'autant plus sage et pratique — l'expérience le démontra du reste — que, d'abord, nous n'avions, à cet instant, aucun approvisionnement, en dehors de deux fûts de bière et de quelques liqueurs hygiéniques destinés à notre buvette, installée au local de notre petit cercle quotidien, et de quelques bouteilles d'eau minérale pour mon usage personnel, qui se trouvaient dans notre cave.

Si je ne croyais pas avoir à envisager la possibilité d'un blocus de longue durée, comme celui que nous subîmes ; de son côté, le gouvernement pensait, sans doute, à une simple manifestation de ma part.

Nos politiciens enjuivés ont, depuis si longtemps, pris l'habitude de tout se permettre sans avoir à craindre autre chose que des protestations trop platoniques, se bornant à des bavardages de réunions, plus au moins publiques, ou à de fulminants articles de journaux et de revues, préconisant les *actes les plus énergiques pour défendre le droit et la liberté menacés par d'affreux tyrans ;* et cela à la façon dont les figurants d'opéra-comique clament : *Marchons ! marchons !* tout en ne bougeant pas de place.

Mon acte était bien fait pour les étonner, et les exemples qui se sont produits, au cours de ces dernières années, de résistances analogues, inspirées par des motifs différents, prouvent bien que si ceux qui parlent toujours

d'agir énergiquement, sans avoir jamais eu l'intention de le faire étaient sincères et décidés à passer des conseils... — qu'ils donnent volontiers aux autres — aux actes, les maîtres de notre pays y regarderaient à deux fois avant de se livrer à certaines entreprises, que quelques hommes déterminés pourraient rendre d'une exécution difficile.

La surprise, causée au gouvernement et à ses agents d'exécution, me fut confirmée dès le début du blocus, par une conversation entendue au travers de notre porte d'entrée, entre deux des agents placés à cet endroit par les chefs des assiégeants.

— Comment va-t-on venir à bout de ce Guérin, disait l'un ; les patrons n'osent pas entrer là-dedans de force ?

— On y arrivera bien, répondait le second ; on a bien pris les couvents qui étaient plus solidement construits que cette maison-là.

— Oui, répondit le premier, mais c'est pas des Capucins qu'il y a là-dedans !

Et il avait bien raison, le planton de M. Lépine ; si son patron avait tenté un coup de force, il n'eût pas trouvé autant de facilité à nous occire qu'à forcer les couvents de moines et de sœurs, dont un si grand nombre ont, depuis, été envahis sans qu'un seul de nos « va-t-en guerre » à la Drumont ait osé résister autrement que par des déclamations puériles ou ridicules.

Les exemples d'énergie, au moins relative, ont été d'autant plus rares que les chefs étaient les premiers à conseiller la soumission, de crainte d'être obligés de prendre leur part des responsabilités et d'être, à leur tour, à la peine et aux risques, alors qu'il leur plaît infiniment plus de rester aux honneurs et aux profits.

Gyp a merveilleusement défini ces terribles foudres de guerre dans ses *Chapons* (1), les bien nommés.

La journée du 12 août, qui suivit la nuit des arrestations en masse, se passa donc en préparatifs et à recevoir les nombreux Camarades et Amis qui, de tous côtés,

(1) *Les Chapons*, Juven, éditeur.

accouraient vers nous, réclamant leur place au danger et des instructions pour agir utilement.

La seule personne que nous ne vîmes, ni ce jour-là, ni les suivants, ce fut notre vaillant « Président d'honneur » ; j'ai nommé Monsieur Edouard Drumont.

Le *Chef incontesté de l'Antisémitisme*, pendant qu'on arrêtait à tort et à travers à Paris et en Province, restait tranquillement installé sous les frais ombrages de la somptueuse villégiature qu'il se choisit chaque année, en Seine-et-Oise ou Seine-et-Marne, suivant qu'il trouve mieux à son goût tel ou tel château, loué chaque saison aux « riches amateurs » de séjours agréables.

Naturellement les Lépine, les Puibaraud, les Waldeck et consorts s'étaient bien gardés d'aller troubler M. Edouard Drumont sous les ombrages où il se reposait de ses fatigues... et des nôtres ; et les policiers n'allèrent pas davantage perquisitionner dans l'hôtel confortable du passage Landrieu, afin de ne pas déranger les papiers et les objets d'art du « Maître ».

Mais, comme on ne pouvait décemment arrêter et emprisonner, sous prétexte d'*Antisémitisme*, des ouvriers, membres ou non de notre *Grand Occident de France*, et jusqu'à des enfants de 14 ans pour complot contre la sûreté de l'Etat, — les régimes déchus, style judéo-républicain, n'en auraient pas trouvé de ce calibre-là — sans au moins donner au Directeur de la *Libre Parole* un embryon de palme du martyre, des perquisitions furent ordonnées... chez M. Lambs, secrétaire particulier de Drumont, lequel, cependant, ne s'est jamais occupé de politique militante.

La police ne trouva rien chez M. Lambs, même pas le maître de la maison ; car, pendant que le commissaire, chargé de cette mission ridicule, se rendait à Asnières, chez le secrétaire de Drumont, le collaborateur du Directeur de la *Libre Parole* était de garde passage Landrieu où il veillait sur le domicile de son patron.

Ces incidents bizarres prennent une signification éloquente, lorsqu'on songe aux traitements subis par les uns,

de la part de nos Gouvernants et de leurs policiers et magistrats ; alors que les autres jouissent d'immunités spéciales, les mettant toujours à l'abri des vexations et des condamnations subies par les militants sincères et déterminés, immunités dont les bénéficiaires acquittèrent la dette par les injures et les calomnies adressées, plus tard, aux prisonniers et aux proscrits.

La nuit du Samedi au Dimanche se passa sans incidents graves, comme aussi le Dimanche et la nuit qui suivit.

Nous constatâmes, seulement, que la surveillance autour du *Fort Chabrol* était devenue plus étroite et que le nombre des agents en bourgeois et en uniforme avait été considérablement augmenté.

Une animation inusitée se manifestait également au Commissariat de la cité d'Hauteville, situé juste derrière notre siège social.

Les visites d'amis et de journalistes, que je recevais, m'apprenaient que ma résistance, si imprévue, avait jeté le désarroi dans le monde gouvernemental, qui n'avait pas pensé qu'un citoyen, décrété d'arrestation arbitraire, pourrait défendre l'accès de son domicile aux Agents dits de « la force publique ».

Les nouvelles les plus contradictoires étaient mises en circulation sans qu'on parvînt à m'émouvoir, pas plus du reste que nos Camarades dont le calme restait tel que, le lundi matin, tout le personnel de l'*Antijuif* et de l'imprimerie — rédacteurs, employés, mécaniciens et typos — était à son poste de travail et s'attelait à la besogne courante, comme si rien d'extraordinaire ne s'était produit depuis deux jours.

Le lundi encore, on les laissait librement entrer au 51 de la rue de Chabrol et la consigne des Agents, postés autour de nous, paraissait se borner à guetter ma sortie pour m'arrêter sans risquer les difficultés que présenterait l'envahissement de notre immeuble.

Toutefois, lorsque le dimanche, je vis qu'on ne tentait aucun coup de force pour m'enlever et exécuter *manu*

militari le mandat lancé contre moi, je songeai, à tout hasard, à constituer une certaine réserve de vivres.

Quoique un jour férié soit peu propice à un approvisionnement de cette nature, je chargeai notre Camarade Soibinet, qui dirigeait l'administration de notre *Antijuif*, d'aller s'entendre avec notre fournisseur habituel M. Ligney, négociant épicier, dont les magasins se trouvaient non loin de notre domicile, 122, Faubourg-Saint-Denis, au coin de la rue de Strasbourg.

Il fut convenu, avec ce négociant, qui, heureusement, se trouvait encore chez lui, qu'il chargerait une voiture à bras des provisions dont j'avais dressé une liste, liste qui dut être très modifiée, suivant les disponibilités en magasin, notre commande arrivant à l'improviste.

Cette voiture devait être conduite par deux commis de M. Ligney, choisis parmi les plus vigoureux, et une dizaine de nos Camarades, également solides, la suivraient sans se faire remarquer des agents en surveillance autour de nous.

La grande porte de notre immeuble serait ouverte rapidement, au moment où la voiture arriverait à sa hauteur ; et, d'une poussée vigoureuse, employés du négociant et Camarades accompagnants, engouffreraient le véhicule sous notre vestibule.

J'avais, de plus, pris la précaution, qui pouvait être utile au cas d'une tentative des agents en faction près de notre porte, de faire garder celle-ci par une quarantaine des nôtres qui se tenaient sur notre trottoir et de chaque côté de l'entrée.

Grâce à la bonne obligeance de M. Ligney, le chargement fut effectué aussi rapidement que possible et la voiture se mit en route.

Je guettais son arrivée d'une fenêtre et le programme fixé à l'avance s'exécuta comme il avait été convenu.

Sur un signal la porte s'ouvrit brusquement ; et, dans une poussée irrésistible, les employés de notre fournisseur et nos dix Camarades l'enlevèrent.

Lorsque les agents s'aperçurent de la manœuvre, il était

trop tard pour l'empêcher ; et, lorsqu'ils eurent l'idée de s'élancer à la suite de la charrette, notre porte était à nouveau bouclée et, devant elle, ils trouvaient 40 gaillards peu disposés à les laisser faire, au cas où la fantaisie eut pu leur prendre d'aller plus loin que notre seuil.

Ils n'insistèrent pas, du reste ; je pus me rendre parfaitement compte, et je ne fus pas le seul, que la façon intelligente et vigoureuse dont nos Camarades s'entendaient pour exécuter nos consignes, les étonnaient et les confirmaient dans la pensée qu'ils se trouvaient, décidément, en présence d'une organisation sérieuse et dont on ne viendrait pas aussi facilement à bout qu'on pouvait le croire chez leurs chefs.

D'où ce parallèle, entre les couvents et le *Fort Chabrol* (que je citais tout à l'heure) qui, au dire de l'un de nos factionnaires, *n'était pas gardé par des Capucins*.

Une heure après, la voiture, sous la bâche de laquelle nous avions trouvé les approvisionnements utiles, sortait de chez nous avec la même rapidité qu'elle y était entrée.

J'ai encore la facture de M. *Ligney*, donnant le détail de ce que nous avions pu recevoir ainsi, et je la reproduis ici, à titre documentaire :

GRANDE ÉPICERIE DES DEUX GARES

J. Ligney. — *14, rue de Strasbourg et 122, Faubourg Saint-Denis.*

Monsieur **Guérin**. — *51, rue de Chabrol.*

Doit :

Paris, le 13 août 1899.

19	Boîtes Corn Beef	18 fr. 05
11	— Ham Jambon	12 10
1	— Poulet Bresse	5 50
1	— — dito	3 25
1	Flacon Anchois	1 50
10	Kilos Sucre mécanique	11 50
6	Citrons	0 90

1 Kilo Chocolat Ménier.....	3	20
1 — 500 Café	9	00
300 Bouteilles Eau de Couzan.....	90	00
3 Kilos 650 Conserves abricots.....	7	30
7 — 820 Confitures mirabelles.....	14	05
50 Demies Pois fins.....	37	50
50 Quarts Sardines.....	45	00
25 Demies Thon	22	50
20 Boîtes Goûter des Chasseurs.....	18	00
10 Pots Confitures	3	00
1 Litre Cognac et 1/2 litre Rhum.....	8	50
1 Litre Vinaigre	1	20
250 Grammes Thé noir.....	3	00
20 Boîtes Conserves diverses.....	65	00
Total.....	380 fr.	05

On voit, par la composition de cet approvisionnement, que si nous avions été surpris par l'attaque gouvernementale, tout en cherchant à y parer de notre mieux, notre fournisseur était, lui aussi, pris à l'improviste et nous avait livré tout ce qui, dans son magasin, pouvait servir à constituer une réserve de vivres.

La nuit du 13 au 14 et la journée du lundi se passèrent sans que fût tenté le coup de force, dont on parlait un peu de tous côtés et que conseillaient quelques reptiles de la presse fondsecrétière, pour la plupart ex-farouches révolutionnaires.

Ces personnages dénonçaient, dans leurs articles, la fureur qu'ils éprouvaient de notre résistance et de notre manifestation énergique en faveur de cette liberté individuelle qu'ils réclamaient si fort..... lorsqu'ils n'étaient pas encore en mesure de commettre des attentats contre la liberté de leurs adversaires.

L'attitude de nos Camarades et de nos Amis, en permanence rue de Chabrol et dans notre quartier, rendait une aventure pareille des plus hasardeuses.

Elle suffisait à expliquer les hésitations de Waldeck et de ses complices, à provoquer une échauffourée qui

aurait singulièrement aggravé le Coup d'Etat, qu'ils étaient en train de commettre contre des citoyens n'ayant fait qu'user du droit de critiquer le Gouvernement et de répandre les idées antijuives ou antiministérielles.

Les explications, données à la Haute Cour par le préfet Lépine et son digne collègue le sieur Puibaraud, nous firent connaître, plus tard, les conciliabules engagés entre le Gouvernement et ses agents d'exécution pour vaincre mon obstination et s'emparer de ma gênante personne.

Enfin, dans la nuit du lundi au mardi, lorsque tous les pièges qui m'avaient été tendus, pour m'attirer au dehors furent démontrés sans effet, on se décida à me signifier le mandat lancé contre moi, en même temps que contre MM. Buffet, de Lur-Saluces, Déroulède, Marcel Habert, Godefroy, de Fréchencourt, Cailly, Dubuc, de Bourmont, de Vaux, etc..., qui comparurent en même temps que moi, trois mois plus tard, devant la Haute Cour et que les policiers avaient arrêtés en même temps que mes Camarades du *Grand Occident*.

Ceux-ci restèrent trente-cinq jours enfermés à la prison de la Santé, et « j'exigeai » leur mise en liberté *préalable*, lorsque des médiateurs intervinrent dans le duel que j'avais engagé contre toutes les forces organisées, mises aux services de la pire des politiques.

On sait quelle réponse je fis à M. Hamard, qui fut chargé de me notifier l'ordre de me rendre, et dans quelles conditions j'attendis la mise à exécution des menaces qui me parvenaient depuis trois jours, de tous côtés, dans l'espoir, bien ridicule du reste, de m'intimider.

S'il me plaisait, ici, de parler de certaines manœuvres de quelques « Bons Amis » nationalistes ou antijuifs, soigneusement ménagés par Waldeck et sa police et dont la conduite s'explique mieux aujourd'hui que je les ai vus à l'œuvre, au cours de ma captivité et de mon exil, on verrait de quels moyens et de quels « auxiliaires » nos gouvernants peuvent disposer dans l'opposition, pour réduire les résistances possibles et « prévenir » les projets qu'ils peuvent craindre.

Mais j'aurai assez à reparler de ces choses et de ces individus plus tard pour leur consacrer une place particulière ; et j'expliquerai nombre de faits qui, en août 1899 notamment, paraissaient plus qu'anormaux, lorsqu'on constatait, par exemple, que des jeunes gens comme Brunet et Cailly, presque des enfants, puisque Brunet n'avait même pas à ce moment tiré au sort, étaient brutalement arrachés à leur famille et emprisonnés pour complot contre la sûreté de l'Etat.

Pendant que ces vaillants jeunes gens restaient prisonniers, on voyait des politiciens pleins de prétentions et s'affirmant, depuis des années, comme des agitateurs — des agités conviendrait mieux sans doute — rester tranquillement chez eux ou bénéficier d'ordonnances de non-lieu, refusées à de modestes autant que sincères soldats de l'opposition.

Aussi ces modestes et ces sincères durent-ils attendre, pendant quarante-cinq audiences, la décision de la Haute Cour qui les reconnaissait innocents du crime de complot contre la sûreté de l'Etat, pour lequel on les tenait depuis cinq mois dans les geôles de notre troisième République.

La signification de M. Hamard s'était produite au lever du soleil, entre 3 heures 1/2 et 4 heures du matin ; et, comme à 7 heures rien de nouveau ne s'était encore passé, le personnel du journal et de l'imprimerie, qui, la veille, avait quitté le travail à l'heure habitulle, revint prendre ses occupations quotidiennes.

Les Amis et les Camarades qui, avec moi, avaient passé la nuit précédente, s'en retournèrent chez eux rassurer leur famille pour revenir ensuite, du moins ceux dont le temps pouvait être libre.

A 8 heures du matin il ne restait plus au *Fort Chabrol* que les employés et les ouvriers de l'imprimerie et de l'Administration de l'*Antijuif* et un rédacteur de notre organe hebdomadaire, de service ce jour-là.

J'attendais, donc, patiemment les événements, lorsqu'on vint m'annoncer l'arrestation, à leur sortie de l'immeuble, de notre Administrateur Soibinet et de deux Camarades

se rendant, avec lui, chez des fournisseurs pour les besoins de l'imprimerie et du journal.

On commençait le « Blocus », qui devait durer six semaines, et on arrêtait toutes les personnes sortant de chez nous ou se présentant pour y entrer.

C'est à ce moment que je reçus un mot de deux individus qui avaient coutume, depuis longtemps, de solliciter des secours, comme ils le faisaient un peu partout où les portes ne leur étaient pas encore fermées.

Ces deux individus, nommés Otto et Mayence, avaient, en effet, demandé à me voir dans le milieu de la nuit, pour me prier, vu l'urgence et l'incertitude où ils étaient de pouvoir me solliciter plus tard, de leur remettre un nouveau secours.

Je leur avais fait donner une petite somme et je les croyais, depuis longtemps, dehors et loin, lorsque j'appris leur présence par un mot me demandant de les recevoir pour me faire une « grave communication ».

Je les fis monter à mon bureau et ils me dirent leur crainte d'être arrêtés à leur sortie, comme les trois personnes que des agents venaient d'emmener soudainement, au moment où eux-mêmes, qui s'étaient attardés à causer avec nos employés, s'apprêtaient à sortir.

Ils me dirent qu'ils avaient été, tous deux, condamnés pour « délit de Presse » (1) quelques mois auparavant, à une année de prison avec la loi Bérenger et qu'ils risquaient, s'ils étaient pris, sortant du *Fort*, non seulement de subir une nouvelle condamnation, mais de se voir contraints de supporter aussi la première.

Et, comme ils me demandaient à rester, au moins jusqu'à nouvel avis chez nous, je leur accordai cette faculté, mon rôle ne pouvant être de livrer aux policiers qui que ce fût.

Je leur accordais d'autant plus volontiers l'hospitalité qu'ils me demandaient que je venais de constater qu'une

(1) J'ai acquis la conviction, depuis que le motif de leurs craintes était infiniment moins honorable et avouable.

troupe assez nombreuse d'agents en bourgeois et en uniformes barraient notre porte et que nous étions, cette fois, absolument bloqués.

A ce moment je ne pouvais me douter de ce qu'étaient ces deux personnages et je reviendrai sur leur compte, plus tard, en parlant du rôle qu'ils jouèrent, avec les Syveton et les Drumont, lors de la campagne d'injures et de diffamations entreprise contre moi en 1902.

Parmi les personnes présentes, à cet instant du « début du siège », se trouvait le sieur Spiard, employé du journal et de l'imprimerie, et qui nous avait été recommandé, comme un très honnête employé, sortant du journal *La France*, que M. Hostein venait d'abandonner à un sort meilleur.

Spiard était introduit chez nous par un membre de divers groupes nationalistes, inscrit également chez nous, M. Deglos, lequel se portait garant de son honnêteté et de ses convictions antijuives.

Depuis, je veux croire que M. Deglos a regretté la recommandation qu'il avait accordée au sieur Spiard, en me demandant de venir en aide à un *sincère et honorable partisan de nos idées*, tombé dans une gêne si grande, faute de situation, que c'est à peine si le sieur Spiard avait des souliers aux pieds, lorsque je lui procurai un emploi lui permettant de vivre honorablement.

On sait de quelle façon je fus récompensé et quelle besogne notre obligé ajoutait à celle qu'il avait sollicitée de notre bienveillance.

Et les Gouvernants, magistrats et policiers, qui ont utilisé les services de ce Spiard, sont les mêmes hommes qui — sous l'Empire — flétrissaient si violemment les abominables procédés de la police impériale, peuplée de malfaiteurs capables de toutes les infamies, pour mériter les salaires promis à leurs rapports de bas espions, dont la moralité valait celle de leurs employeurs.

Aussi, lorsqu'on songe à ce que fut le rapport Hennion, qui servit de base à la Haute Cour pour débarrasser le Gouvernement et les Juifs de la Haute Banque des

seuls adversaires qu'ils craignaient, on a le droit de prétendre doublement que le verdict des Sénateurs fut une forfaiture, puisque, malgré l'espionnage des Spiard, des Claude Actan-Rochetal et autres individus de même sorte, nul document policier ne fut plus creux et plus nul que celui qui souleva l'indignation et le mépris de tous les hommes de bon sens et de loyauté.

Je ne raconterai pas, ici, ce que fut le siège du *Fort Chabrol*, ni les incidents multiples qui se produisirent au cours des six semaines qui séparèrent le 11 août, date des arrestations en masse, de ma *reddition volontaire* le 20 septembre, après avoir *imposé* mes conditions à Waldeck et à sa bande.

Les journaux les ont fait connaître suffisamment et le *Journal du Siège*, que notre organe publia, en a fait un récit détaillé.

Il me faut, cependant, parler de quelques incidents qui ne furent que peu ou pas connus du tout, leur importance n'ayant pas apparu à ce moment ; et mon absence, pendant de *si longues et pénibles années*, ne m'ayant pas permis de les révéler comme il convenait.

Parmi ces incidents, il en est un de particulièrement intéressant.

Il se produisit au cours d'une des visites que me fit M. Lasies, député du Gers, qui, de sa propre initiative, avait engagé, avec le ministère, des pourparlers pour éviter, si possible, les événements tragiques que, de tous côtés, on affirmait imminents.

M. Lasies vint me voir au *Fort Chabrol*, d'abord seul, puis en compagnie de MM. Magne, Firmin Faure, Gervaize et du général Jacquey, députés.

Je reçus également la visite de Massard, directeur de la *Patrie*, et de Montégut et Possien, alors rédacteurs à l'*Intransigeant*, et aussi de MM. Léopold Stévens et de Talleyrand-Périgord, le second accompagnant le premier qui, seul, était connu de moi auparavant.

Tous avaient pour but d'éviter un conflit sanglant ; et,

quoique ne les ayant chargés d'aucune mission de ce genre, dont je n'avais pas à prendre l'initiative, je rendis très volontiers justice à l'excellence des sentiments qui les animaient, sentiments qui étaient évidemment sincères chez la plupart d'entre eux, sinon chez tous, car je dois faire des réserves au sujet du sieur Firmin Faure, dont la conduite ultérieure justifie toutes les sévérités.

La seconde fois que M. Lasies vint me voir, je constatai une violente émotion, que le trouble de son visage dénonçait.

Je crus, tout d'abord, qu'il avait à m'annoncer l'assaut, auquel nous nous attendions constamment, et qu'il était impressionné par les conséquences qui pouvaient en résulter pour mes amis et pour moi-même.

Et, comme il avait peine à articuler une parole, je lui dis :

— Qu'avez-vous donc ? Est-ce l'assaut décidé et dont vous m'apportez la nouvelle, qui vous met dans cet état ? En ce cas calmez-vous et, quoi qu'il arrive, restez convaincu que nous ferons, ici, notre devoir jusqu'au bout, avec autant de sang-froid et de courage que de détermination.

— Ce n'est pas du ministère et de ses entreprises que viennent l'émotion et l'indignation que j'éprouve, mais de nos propres amis qui se conduisent de la façon la plus misérable qui soit.

Et, comme surpris et à juste titre, je lui répliquais :

— Mais de qui et de quoi est-il question ?

M. Lasies me répondit :

— Je viens d'être violemment pris à partie par Papillaud et par Ménard, qui me reprochent de venir ici vous donner de mauvais conseils. Ils m'ont dit que je ferais mieux de rester tranquille, au lieu de faire le jeu du Gouvernement *en empêchant* des braves gens de faire leur devoir. On voit bien, mon cher Guérin, que ces gens-là ne sont pas ici à votre place, ni même avec vous.

On pense si je fus étonné à une telle nouvelle.

Je répondis à Lasies que, ne lui ayant rien demandé, ni

à lui ni à qui que ce fût, j'étais mieux à même que personne d'apprécier l'initiative qu'il avait prise ; que je l'attribuais aux meilleurs sentiments et aux mobiles et intentions les plus honorables ; et, qu'en tout cas, dès l'instant où je ne désapprouvais pas sa conduite, que mes compagnons appréciaient comme moi, nul ne pouvait se montrer plus sévère censeur de ses actes, nous concernant, que nous-mêmes.

J'ajoutai que, de la part de Papillaud, je n'étais pas surpris de cette attitude ; et que si ce monsieur avait une observation à faire, il pouvait solliciter l'autorisation de me la communiquer personnellement ; ce qui lui était d'autant plus aisé à obtenir qu'il est un des habitués de toutes les antichambres ministérielles, quels que soient les ministres en fonctions.

En ce qui concernait M. Joseph Ménard je montrai plus d'étonnement.

Depuis trois années je connais mieux ce M' .ional bavard, vantard et retors, dont l'ambi . et le désir de paraître et de parvenir ménagen' encore d'autres surprises dans l'avenir.

J'en causerai en temps u'.e et dans les termes qui conviendront, en attendan' de rencontrer « mon dévoué défenseur » plus tard et de lui communiquer mes impressions sur son « arrivisme » (1).

Pour calmer Lasies, accusé déjà, à cette époque, d'être « l'auxiliaire du ministère », c'est-à-dire bien avant que Drumont songeât, si odieusement et si ridiculement, à m'imputer ce rôle, je lui remis une lettre approuvant sa conduite ; et, comme je lui demandais :

— Mais Drumont, dont je n'ai pas encore entendu parler, quelle est son attitude ?

— Drumont ? me répondit le député du Gers, il est toujours à la campagne ; nous lui avons demandé de venir et il ne paraît pas, jusqu'à présent, disposé à quitter sa villégiature.

(1) Cette rencontre a eu lieu, et j'en parlerai plus loin.

Je me contentai de sourire.

Je retrouvais là une nouvelle preuve de la *prudence* de Drumont, lors de tout événement grave, comportant d'autres risques que ceux résultant d'un article, même le plus violent.

« Ecrire et agir sont deux », s'est toujours dit Drumont et, comme le nègre, il continue et continuera, soyez-en tous bien convaincus.

Le Directeur de la *Libre Parole* ne se décida à quitter les frais ombrages de la somptueuse demeure où il passe chaque année d'agréables mois de douce quiétude, buvant frais et mangeant chaud et à l'heure, qu'après avoir *longtemps et très attentivement écouté souffler le vent* ; et j'ai le droit de dire, sans qu'il ose protester contre mon affirmation présente, que lorsque je le vis au *Fort Chabrol* il m'apparut un *bien petit garçon.*

C'est qu'il n'était plus question de dissertations philosophiques ou de sophismes habilement délayés le long de deux ou trois colonnes, avec accompagnement des artifices habituels de sa littérature à 5 centimes le numéro, pourvue du condiment recherché des bonnes et fructueuses réclames juives ou des affaires de finance interlopes, additionnée d'entreprises de drogueries, telles que les remèdes charlatanesques que la cervelle de notre *Sociologue national* a su imaginer.

Un « acte » était accompli et il devait se continuer jusqu'au but poursuivi : « la mise en liberté immédiate de tous nos Camarades arrêtés comme membres de notre *Grand Occident de France* », dont je comprenais ma situation de *Délégué général* de façon évidemment très différente de celle dont Drumont concevait la sienne de *Président d'honneur* de notre association.

Comme *Président d'honneur* il restait aux *honneurs* et nous à la peine ; et son égoïsme se plaisait à cette pratique conception, si en accord avec ses idées personnelles.

Lors de la visite qu'il se décida enfin à faire au *Fort Chabrol*, j'expliquai à Drumont les raisons de notre résistance, ma détermination et celle de mes compagnons,

secondés par nos Camarades et nos Amis au dehors et je l'entends encore me dire, après m'avoir écouté regard perdu et bouche bée :

— Que voulez-vous, mon cher Guérin, je vous écoute, je vous comprends ; mais ce que vous me dites et ce que vous faites est tellement étranger à notre époque de veulerie, de lâcheté que je ne sais que vous dire. On ne donne pas de conseils à des hommes comme vous, on les admire, on les aime et... je ne sais plus qu'ajouter.

Il attendit que je fusse en prison et en exil pour compléter son petit discours ; et, encore, n'a-t-il pas osé signer de son nom les infamies qu'il fit publier dans sa feuille, sous le nom de Méry, le seul individu capable d'une pareille besogne.

Dans l'un de ces articles, Gaston Méry asséna au *cher Maître* un coup du pavé de l'ours de la fable en disant *qu'il lui avait fallu, à lui, Gaston Méry, rappeler à Drumont de faire un article sur notre acte de protestation contre l'arbitraire gouvernemental, pour que le Directeur de la « Libre Parole » se décidât à sortir de sa « réserve habituelle »*.

De cette prudente réserve on trouve trace à chaque incident important des luttes de ces dernières années.

L'intervention de M. Lasies et du groupe parlementaire nationaliste, représenté encore par MM. Magne et par le général Jacquey, eut, comme conséquence, de me faire formuler les conditions auxquelles, le cas échéant, la *reddition* du *Fort Chabrol* serait consentie par les assiégés.

Ces conditions furent consignées dans une déclaration, remise à MM. Magne et Jacquey, et dont je reproduis les termes ici :

GRAND OCCIDENT DE FRANCE

Décision du vendredi 18 août 1899.

Considérant que l'arrestation arbitraire de leurs Camarades du *Grand Occident* et le mandat d'arrêt lancé contre leur

Délégué général, Jules Guérin, ont été les raisons de leur attitude ;

Les Camarades de Jules Guérin, enfermés avec lui au siège du *Grand Occident de France*,

Décident :

De rester fidèles à leur engagement de combattre jusqu'au bout si la liberté de Jules Guérin n'est pas acceptée et si les Camarades arrêtés le 11 août et jours suivants ne sont pas remis en liberté.

Jules Guérin et les incarcérés n'ont commis aucun crime. Aucun tribunal ne les a condamnés ; seul le gouvernement est responsable des arrestations arbitraires exécutées ou tentées.

Cette attitude du gouvernement est contraire à la légalité et à la justice et elle constitue une violation de la *Liberté individuelle*.

En conséquence :

Les Camarades de Jules Guérin déclarent qu'ils ne quitteront le siège du *Grand Occident* qu'aux conditions suivantes :

1° Les *Bouchers de la Villette* et tous les Camarades arrêtés, comme membres de la *Ligue antisémitique de France* et du *Grand Occident* et pour avoir pris part à un complot imaginaire, seront relâchés et se tiendront libres à la disposition de la justice ;

2° Les Antijuifs, actuellement enfermés au *Grand Occident*, ne seront ni poursuivis ni inquiétés ;

3° Les trois Camarades arrêtés le 15 août, à leur sortie du *Grand Occident* et au moment d'y entrer, seront mis en liberté ;

4° L'immeuble du 51, rue de Chabrol ne sera pas occupé et sera laissé à sa destination ordinaire, sans aucune entrave pour la publication de l'*Antijuif*, l'imprimerie et les réunions qui y seront régulièrement organisées ;

5° Jules Guérin restera libre, comme tous ses Camarades, en prenant l'engagement d'honneur de se tenir à la disposition de M. Fabre, juge d'instruction, en se rendant à ses convocations.

Si ces conditions, les seules qu'ils puissent accepter comme honorables pour eux et conformes à leurs déclarations premières, n'étaient pas admises, les Antijuifs préfèrent continuer la lutte, quelles qu'en puissent être les conséquences pour eux, etc.

On a imaginé nombre d'histoires au sujet de cette intervention des députés antisémites et nationalistes.

MM. Drumont et Méry, ainsi que leur digne collaborateur Spiard, ont inventé cette fable *de nos conditions entièrement acceptées par le gouvernement;* mais, qu'après coup, et aussitôt la réception d'une lettre *mystérieuse*, j'aurais décidé de revenir sur *mes engagements de me rendre* pour faire *durer* le siège, afin de *créer une diversion* et de *distraire l'attention publique* du procès de Rennes.

Il faut que le Directeur de la *Libre Parole* ait bien peu d'estime pour le bon sens et l'intelligence de ses lecteurs pour oser publier des inepties de ce calibre.

Qui donc empêchait le *vaillant* Drumont, soigneusement terré dans sa somptueuse villégiature, et les non moins courageux « Méry, Devos et Papillaud », d'empêcher cette *diversion* et de donner au procès de Rennes tout le retentissement, qu'il avait du reste, puisque, non seulement la Presse française, mais celle du monde entier avaient leurs correspondants au procès du traître Dreyfus et publiaient, chaque jour, des comptes rendus occupant la presque totalité de leurs colonnes.

La *Libre Parole*, elle-même, avait à ce moment créé une édition quotidienne supplémentaire, qui paraissait l'après-midi, à seule fin que *sa clientèle n'achetât pas les feuilles concurrentes publiées dans la journée.*

Je ne sais exactement le nombre de lecteurs de Drumont qui ont *gobé cette indigeste pilule;* mais, s'ils sont nombreux, ce que je ne puis croire, la cause antijuive, telle que la comprennent le Directeur de la *Libre Parole*, ses trois collaborateurs — ses trois complices serait plus juste — et leurs trop crédules lecteurs, est bien malade.

Il suffit, du reste, pour en juger, de rappeler les propos des journalistes, amis et adversaires, Français et étrangers, qui disaient au moment où le sieur Méry si-

gnait les articles que Drumont et lui imaginaient contre moi et mes Camarades :

— Comment Drumont ose-t-il servir à ses lecteurs de semblables histoires ; il se couvre de ridicule et il montre combien il considère ceux qui achètent son journal comme des imbéciles.

Pour l'honneur des lecteurs de Drumont, je dois dire que les protestations, provoquées par cette campagne de la *Libre Parole* contre moi, furent aussi nombreuses qu'énergiques et que la feuille du boulevard Montmartre y a perdu la meilleure et la plus fidèle partie de sa clientèle, malgré la réclame effrénée à laquelle on s'est livré pour essayer de « relever » l'ex-organe de l'*Antisémitisme*, devenu une entreprise commerciale inférieure, comme moralité et comme honorabilité, aux pires officines juives et judaïsantes que la *France juive* flétrissait avec tant d'énergie.

La vérité était, comme toujours, infiniment plus simple ; et, suivant l'expression employée par l'un des médiateurs entre le gouvernement et nous, notre *ultimatum* était tombé au ministère *comme un pavé dans une mare à grenouilles*.

Les uns voulaient accepter, de crainte des complications pouvant résulter de notre résistance ; les autres, croyant nous *réduire* facilement — ce que le policier Puibaraud leur affirmait chaque jour — se refusaient à composer avec ceux qu'ils appelaient, si emphatiquement et si ridiculement, *des rebelles*.

Nous étions des *rebelles* pour ces ex-révolutionnaires, membres ou souteneurs du ministère Waldeck-Millerand, si largement nantis aujourd'hui et qui appréhendaient si fort les conséquences de notre acte de protestation.

Il est vrai que cet acte était bien différent des stériles déclamations des pantins de notre politique contemporaine, toujours disposés à se réconcilier sur le dos des gouvernés, moyennant partage des dépouilles et des pro-

fits, aussi nombreux que variés, que procure le pouvoir exercé à la façon de nos maîtres actuels.

Ainsi qu'il arrive, presque toujours, en pareille circonstance, si nos adversaires se trouvaient divisés sur la solution à accepter ou à obtenir, nos médiateurs l'étaient non moins.

Les uns étaient d'avis que je pouvais me *rendre* et que les Waldeck et consorts n'oseraient jamais manquer à des engagements dont eux, députés, auraient été les témoins.

— Rendez-vous, concluaient-ils, en excellents amis qu'ils étaient, et le gouvernement ne pourra faire moins que de libérer vos Camarades déjà arrêtés, sans inquiéter, non plus, comme vous le voulez, vos compagnons de résistance.

Les autres, au contraire, se montraient plus défiants et paraissaient d'accord avec moi, malgré que l'heure des vacances parlementaires eût depuis longtemps sonné, pour penser qu'une fois entre les murs d'une cellule et dans l'impossibilité de *dicter* mes conditions et de protéger par des *actes* mes Camarades, ceux-ci, déjà arrêtés ou encore au *Fort Chabrol*, resteraient sans défense à la merci de nos ennemis.

Je n'avais pas besoin, du reste, de l'approbation, qui me venait ainsi, pour prendre un parti conforme aux intérêts et à la sécurité de mes Camarades, dont le sort me préoccupait plus que le mien.

Il me semble que je l'ai assez évidemment démontré, puisque je suis resté le seul emprisonné, et conséquemment condamné, de tous les nôtres ; alors que notre association du *Grand Occident de France* avait été la plus éprouvée par les arrestations arbitraires ordonnées par le ministère.

Ce que je voulais — et je le voulais absolument, comme je me suis, depuis bien des années, accoutumé à vouloir — c'était la mise en liberté *immédiate et préalable* de tous les nôtres et la sortie de tous mes compagnons de siège *avant la mienne*, avec l'engagement, que je réclamai et exigeai encore plus tard, que nul d'entre eux ne pût être

inquiété, à aucun moment, pour s'être associé à mon acte de protestation.

Et, lorsque, sûr d'être dans mon droit et d'accord avec la justice et l'équité, j'ai décidé quelque chose, surtout dans des circonstances aussi graves que celles que nous traversions à cette époque, je l'exécute toujours et en prenant toute la responsabilité, sans me soucier des critiques inévitables qui peuvent se produire de la part d'hommes de bonne ou de mauvaise foi.

Je n'ai pas changé aujourd'hui ; MM. Drumont et Cie peuvent en être convaincus.

La physionomie de ces divers incidents fut fidèlement rendue dans notre *Journal officiel du siège*, rédigé au jour le jour et j'en cite textuellement le passage suivant :

Septième journée. — Vendredi 18 août.

Le général Jacquey et M. Magne, munis de ce document (la déclaration reproduite plus haut), partent aussitôt pour la place Beauvau.

Entre temps, Guérin nous donne comme instructions de brûler tous les papiers du *Grand Occident de France*, manifestes et listes d'adhérents (1).

(1) Je dois dire, ici, que, contrairement aux audacieuses affirmations du sieur Spiard, jamais aucune liste ne fut à sa disposition, ni à la disposition de qui que ce soit ; et que, en dehors des Camarades qui venaient ouvertement à nos réunions et qui, par conséquent ne cachaient pas leurs sentiments antijuifs, il ne connut aucun de ceux dont les noms n'avaient ni été publiés, ni laissés à la merci d'une imprudence, d'une indiscrétion ou d'un malfaiteur quelconque. Il est bien évident que si l'agent Oswald avait eu ces listes à sa disposition, comme il le désirait très certainement, le gouvernement n'aurait pas eu besoin de tenter un nouveau coup de force contre le « *Grand Occident* », en ordonnant, pendant que j'étais déjà à Clairvaux et *sur les indications de Spiard*, chassé alors de son emploi, de nouvelles perquisitions en octobre 1900.

Ces perquisitions restèrent, et pour cause de précautions toujours maintenues avec grand soin, aussi infructueuses que les si nombreuses autres que nous avions déjà subies. Je n'en dirai pas plus, car les mêmes précautions nous seront encore utiles, dans l'avenir, pour déjouer les manœuvres du gouvernement et nous garder contre les surprises auxquelles pourraient nous exposer nos sentiments de pitié à l'égard de misérables, sollicitant de nous secours et emploi en faisant appel à notre charité, tel le cas du sieur Spiard.

C'est ainsi que quelques instants après, des débris de papiers brûlés s'envolaient des cheminées du *Fort Chabrol*, au grand ébahissement des voisins, des reporters et des assiégeants.

Le général Jacquey devait revenir à midi ; en ses lieu et place ce fut M. Lépine qui arriva.

Aussitôt rendu, le Préfet s'empresse de raconter qu'on vient de lui télégraphier, du ministère, qu'il n'y a plus d'entente possible, que *Guérin est prisonnier de ses hommes qui, surexcités par l'alcool, se battent entre eux.*

Ces petites calomnies répandues, le policier Lépine fait la roue d'un air béat ; lorsque notre ami Possien, de l'*Intransigeant*, mis au courant de l'incident, appelle Guérin, qui ouvre la fenêtre de son bureau, et lui raconte les faits.

— Celui qui a dit cela est un polisson, répond Guérin. Mes Camarades ne sont point ivres ; depuis que nous sommes ici, nous n'avons bu que de l'eau rougie. Quant à nous battre, nous ne le ferons que contre ceux qui viendront nous attaquer.

Et il referme sa croisée.

Il est 2 heures, et le général Jacquey n'est pas encore arrivé.

Enfin, voici Firmin Faure, Millevoye, Magne, députés, et M. Massard, directeur de la *Patrie*.

Notre *ultimatum* est tombé, paraît-il, *comme un pavé dans une mare à grenouilles.* Ces gens-là ont failli s'arracher les cheveux, les uns voulant accepter, les autres refuser nos conditions.

Bref, la situation est la suivante, les pourparlers sont rompus et une note, communiquée à l'*Havas* et que les députés nous apportent, dit ceci :

Les bruits les plus contradictoires étant répandus sur les résolutions que le Gouvernement aurait arrêtées relativement à M. Guérin, nous sommes autorisés à dire que, dès l'origine, il a été écarté toute solution consistant à donner l'assaut de la maison de la rue de Chabrol et à s'emparer de vive force de l'inculpé.

Il a mis les considérations d'humanité au-dessus de toutes les autres.

En conséquence, et aussi longtemps qu'il sera nécessaire, les mesures prises pour interdire à M. Guérin toute communication avec le dehors, seront maintenues, ainsi que celles destinées à prévenir et à dissiper tout attroupement.

En résumé, c'est par la famine que Waldeck veut nous avoir.

Donc, le Gouvernement avouait son impuissance à m'enlever de force et personne, même pas ses Amis, ne fut dupe de son *humanitarisme mis au-dessus de toutes autres considérations.*

La vérité est que Waldeck et ses amis, nous sachant parfaitement innocents d'un complot créé de toutes pièces, afin d'avoir un prétexte de se débarrasser d'un adversaire gênant, parce que plus énergique et plus déterminé que ceux que le même ministère et les suivants ont depuis trouvés devant eux, n'osaient aller jusqu'à l'assassinat ; et que, de plus, à cette époque, ils craignaient aussi de ne pas trouver parmi les soldats et les officiers de notre armée, les exécuteurs qu'ils pouvaient désirer, sans oser avouer publiquement cette crainte.

Ces craintes de Waldeck et de ses complices étaient, du reste, des plus justifiées et j'en ai eu, à ce moment-là et depuis, des preuves non douteuses.

Les policiers eux-mêmes manquaient de confiance dans leurs troupes, qui n'auraient peut-être pas marché avec toute la bonne volonté désirable ; car, au moment où, paraît-il, on voulait donner *sérieusement* l'assaut — en admettant que ces misérables, courageux surtout avec les pusillanimes et les plus peureux qu'eux-mêmes, aient jamais eu l'intention de mettre pareilles menaces à exécution, avec ou sans la couverture des ordres de la *Commission de la Haute Cour*, qui fut convoquée depuis ces incidents des premières négociations, — au moment, dis-je, où l'on parlait de donner l'assaut, la plupart des agents en civil ou en uniforme se réservaient de *filer à l'anglaise.*

Ils étaient peu désireux de s'exposer aux dangers d'un assaut contre un immeuble bien gardé, et où se trouvaient des citoyens n'ayant commis ni crime ni délit et qui usaient simplement de leur droit de rester chez eux, sans permettre à des adversaires politiques de les molester et de les emprisonner.

Ces dispositions des troupes de police étaient d'autant plus explicables et naturelles que les agents connaissaient parfaitement les sentiments de la population à notre

égard et qu'ils constataient chaque jour, malgré les mensonges rétribués de la presse fondsecrétière, que l'immense majorité de nos concitoyens approuvaient notre énergique attitude.

Ils s'en rendaient si bien compte, que leurs rapports étaient remplis de détails touchant les concours que nous trouvions spontanément autour de nous pour déjouer la surveillance policière dont nous étions entourés.

Si je pouvais, sans compromettre des braves gens encore en place, dire tout ce que j'ai appris à ce sujet, chacun serait édifié sur les vraies raisons de l'hésitation de Waldeck et de ses amis à nous livrer l'assaut.

Les *sentiments humanitaires* de ces Messieurs étaient simplement la *frousse* intense que leur causaient les suites et les conséquences d'une tentative d'assassinat qu'ils n'osaient commettre ; et nous avons vaincu le Gouvernement, non uniquement, parce que, à quelques hommes déterminés nous étions prêts aux derniers sacrifices, mais aussi parce que les criminels qui nous menaçaient ont eu peur que nos cadavres ne soulèvent contre eux la population tout entière, dans une formidable et irrésistible explosion de légitime colère.

Ils savaient aussi qu'ils ne pouvaient espérer protection certaine de la part de l'armée, de ses soldats et de ses chefs, traînés dans la boue depuis trois ans par eux et leurs amis politiques, ni non plus de nombre de leurs agents de police, écœurés par les besognes malpropres auxquelles on les employait depuis trop longtemps.

On a vu quelles calomnies le préfet Lépine répandait contre nos Camarades et de quelle façon, informé de ces infamies par notre ami Possien, j'avais protesté contre elles.

Il appartenait à Drumont de trouver mieux et plus répugnant ; et il fit publier que, pour revenir sur mes engagements de *reddition*, j'avais indiqué cette raison que *mes compagnons de résistance menaçaient de me tuer si je me rendais.*

Lorsque le général Jacquey parla de cette invention ridicule au cours de sa déposition devant la Haute Cour, comme d'un bruit qu'on avait fait courir, je protestai, naturellement, ne voulant pas laisser s'accréditer une légende pareille qui créait à mes compagnons un état d'esprit si étranger à la réalité.

Et puis, tous ceux qui me connaissent me voient-ils subissant de qui que ce soit de semblables menaces ; et, surtout, de compagnons de lutte, n'ignorant rien de mes sentiments à l'égard de procédés de ce genre, d'où qu'ils puissent venir !

Le premier individu qui eût osé me tenir un tel langage, en admettant même qu'il s'en soit trouvé un, n'aurait été tenté, ni de mettre sa menace grossière à exécution, ni de finir de la formuler.

Il est vrai que, dans cet ordre d'idées-là, Drumont et ses dignes collaborateurs, Méry, Papillaud et Devos, ont dépassé toutes limites, me sachant dans l'impossibilité matérielle de les joindre, car ils se sont permis de publier, sous la signature de Gaston Méry, qu'un certain jour, qu'ils n'indiquaient pas, je fus violemment... enguirlandé par un personnage — dont ils ne donnaient pas non plus le nom et pour cause — et que, loin de protester, je m'étais enfui, sans m'aventurer à répliquer à mon insulteur !

A la *Libre Parole*, lorsque les autres rédacteurs et même les typos qui m'y connaissaient, ont lu cela, ils se sont fortement amusés et ma foi... moi aussi.

M. Méry, le signataire de cette bêtise, et ses amis Drumont, Devos et Papillaud, peuvent facilement faire l'expérience de la crainte qu'ils restent susceptibles de m'inspirer ; et je leur permets de s'adjoindre, le jour où ils consentiront à faire cette expérience, s'ils le jugent utile à la sécurité de leurs échines [3] « terrible » engueulandeur que, jusqu'à présent, ils restent seuls à connaître.

Ce jour-là, s'il y avait des spectateurs, et alors je souhaite qu'ils soient nombreux, ils passeraient un instant non dépourvu de gaieté.

J'ai déjà eu, une fois au moins, pour chacun d'eux, l'oc-

casion de juger du courage, devant moi, des Papillaud, Méry et Devos, et l'attitude qu'ils ont eue tous trois eut fait l'édification des plus crédules en ce qui concerne les rodomontades de ces individus.

Quant à Drumont, je néglige d'en parler à ce propos, et je n'ai pas été surpris d'apprendre que lorsque Méry proposa de publier cette histoire fantaisiste, il lui dit :

— Ce sera peut-être tout de même un peu raide et on aura peine à croire que Guérin a pu avoir peur de votre bonhomme.

Pendant que je parle des inventions de Drumont et de celles des individus qui l'aidèrent dans sa campagne d'injures et de calomnies contre un proscrit, il me faut dire un mot d'une autre infamie de ces Messieurs.

C'est au sujet des communications que nous recevions du dehors, malgré la rigueur du *Blocus*.

Ces communications nous parvenaient de différentes manières ; et, presque chaque jour, nous devions modifier nos procédés pour déjouer la surveillance dont nous étions l'objet de la part des policiers de Lépine et de Puibaraud, qui peuplaient littéralement les immeubles environnants, des caves aux greniers, avec et y compris les toits où des agents se tenaient nuit et jour en permanence.

Le moyen le plus régulier nous fut procuré par le dévouement de deux de nos voisines, couturières, dont les ateliers se trouvaient précisément en face de nos fenêtres donnant sur la rue de Chabrol.

Ces deux dévouées voisines avaient bien voulu donner l'hospitalité, dans leurs ateliers, à l'un de nos Camarades chargé de nous faire passer les communications de l'extérieur et de recevoir et de transmettre les nôtres.

Au moment des communications, il se tenait dans une pièce du fond de l'atelier donnant, par une porte, sur la pièce du devant et juste en face d'une fenêtre qu'il laissait ouverte, avec ses volets de bois à peine entrebâillés.

Cette fenêtre donnait sur l'une des nôtres, que nous tenions aussi ouverte, en laissant, entre ses volets, un

espace juste suffisant pour nous permettre de voir dans l'appartement d'en face et laisser nos Camarades et nos voisines voir chez nous.

Pour correspondre, nous écrivions ce que nous avions à dire sur de grandes feuilles de papier blanc, au moyen de gros crayons bleus ; et, de leur côté, nos correspondants transcrivaient leurs réponses ou ce qu'ils avaient à nous apprendre, sur des ardoises et à la craie blanche.

Et nous lisions, les uns et les autres, les inscriptions, ainsi faites, au moyen de lorgnettes.

Pour communiquer ainsi, nous devions, de chaque côté de la rue, être à plusieurs.

Pour ma part, je dictais à un Camarade qui écrivait et, lorsque je présentais la feuille à la lecture, un autre Camarade projetait sur notre papier la lumière d'une petite lampe à réflecteur qui concentrait les rayons sur la feuille blanche, tout en laissant la pièce dans l'obscurité.

Mon frère et nos Camarades procédaient de la même façon et ils s'appliquaient à n'éclairer que les ardoises dont ils se servaient.

Nos si nombreux surveillants, n'apercevant aucune lumière, ni aucun mouvement du dehors, ne pouvaient se douter que, malgré eux et à leur insu, nous recevions des nouvelles des nôtres et leur transmettions nos demandes et nos communications diverses.

Et, comme on devait s'apercevoir que nous étions, aussi complètement que les difficultés le permettaient, au courant des événements du dehors, je prenais chaque jour, deux fois au moins, la précaution de paraître communiquer avec d'imaginaires correspondants, en me livrant à une télégraphie prolongée, le jour par signes et, la nuit, au moyen d'une lanterne dont les verres avaient été revêtus de papiers de couleurs différentes.

Et, je dois dire que nous passâmes quelques bons moments, au cours de ces simulacres de communications, lorsque nous constatâmes que les policiers en surveillance notaient, avec le plus grand soin, nos gestes et nos jeux de lumière.

Les malheureux qui furent chargés de déchiffrer cette télégraphie ont dû y laisser nombre de cheveux, et nous avons peut-être sur la conscience des calvities prématurées dont je fais volontiers mes excuses aux victimes du casse-tête chinois que le Gouvernement imposa à ses collaborateurs, pour deviner les secrets de nos correspondances.

Il n'existait donc, comme on le voit, ni secret ni mystère dans cette correspondance, qui avait, par la force des choses, et à cause des difficultés qu'elle présentait, de nombreux participants et spectateurs.

Cela n'empêcha pas Drumont et ses acolytes de publier que j'échangeais, *dans le plus grand secret et à l'insu de tous*, des correspondances avec mon frère, chargé de me *faire connaître les ordres du Gouvernement et de transmettre mes réponses.*

Cette nouvelle infamie fut d'abord signée du nom de Spiard, dans l'ordure commandée par Drumont à ses complices et dont les frais furent acquittés, non sur la bourse de Drumont qui, même pour satisfaire sa haine, est incapable de sortir un centime de sa poche, mais par le misérable Syveton, qui employa, à cette immonde besogne, une partie des fonds qui lui étaient remis pour lutter contre la Judéo-Maçonnerie.

Aux communications que nous échangions, de la façon que je viens d'indiquer, le sieur Spiard ne fut jamais mêlé ; surtout depuis le jour où nous avions pu constater chez lui une dépression morale et physique très accentuée, à la suite de la rupture des pourparlers engagés avec le Gouvernement par M. Lasies et ses collègues de la Chambre.

Cette dépression fut telle que je le trouvai, le soir même de cette rupture des pourparlers, complètement anéanti et que je dus le dispenser de toute faction en même temps qu'un incident, survenu entre les sieurs Otto et Mayence et nos Camarades, amenait l'isolement de ces deux personnages et leur mise en observation.

Cet incident, le seul de cette nature pendant toute la

durée du *Siège*, fut si violent, et l'attitude de nos Camarades était devenue telle contre nos deux *hospitalisés* que l'un d'eux, Otto, vint me supplier de calmer mes compagnons qui menaçaient de leur faire, à lui et à Mayence, un mauvais parti et formulaient contre eux des accusations qu'il affirmait, naturellement, dénuées de *tout fondement*.

Ces accusations étaient diverses.

L'une d'elles m'obligea à prendre certaines mesures, pour empêcher que, la nuit, nos maigres approvisionnements ne fussent pillés en abusant de la confiance que nous avions les uns dans les autres et dont, jusqu'alors, nous n'avions pas songé à excepter nos deux *compagnons de circonstance*.

Tout ce que nous possédions était, en effet, à la disposition de tous ; et, dans notre pensée, nul ne devait songer à prélever, sur les provisions communes, une part personnelle à l'insu des autres, pour faire ce que le sieur Mayence appelait les *repas complets qui lui étaient indispensables*.

N'ayant pas la preuve absolue, à ce moment, des accusations formulées, je calmai nos Camarades et je fis placer à l'écart, dans une pièce séparée de l'immeuble, nos deux larrons, en même temps que je mettais sous clé nos provisions.

Et ces deux individus, dont la conduite ultérieure confirma si complètement les soupçons qui les avaient visés, durent se contenter de l'ordinaire de tous.

Il est bien entendu que si j'avais eu la *certitude absolue* que les sieurs Otto et Mayence étaient vraiment coupables des vols dont on les accusait, ils ne seraient pas restés une seconde de plus parmi nous.

Je me serais empressé de les faire descendre *soigneusement ligotés* par l'une de nos fenêtres, pour qu'ils aillent se faire « nourrir » ailleurs et au gré de leurs appétits.

De même pour le sieur Spiard, si nous eussions pu

nous douter qu'il était l'agent Oswald et non le pauvre diable pour lequel M. Deglos avait sollicité ma pitié.

Puisque je parle de nos moyens de communications, je crois utile de dire un mot de l'un de ceux qui nous rendirent d'utiles mais trop courts services.

Il s'agit de ce que nous appelions *la Voie ordinaire*.

Cette *Voie ordinaire* n'était autre qu'un des agents chargés de notre surveillance et qui, par sympathie, plutôt que par intérêt très certainement, s'était entendu avec nos Camarades du dehors pour nous faire passer, chaque fois que son tour de service arrivait, à un certain poste dans l'immeuble voisin, 49, rue de Chabrol, des communications ou de petits paquets qu'il prenait le soin d'envelopper dans des journaux du jour, nous procurant ainsi les nouvelles les plus récentes.

Dans un des envois de cette *Voie ordinaire*, je trouvai un mot disant :

— Quelqu'un chez vous doit renseigner mes chefs, cherchez et méfiez-vous.

Je crus, à ce moment, seulement à quelque imprudence ou à une indiscrétion involontaire, commise au dehors et qui avait pu inquiéter *notre bon agent ;* mais nous constatâmes, deux jours après, que la *Voie ordinaire* était coupée et nous ne revîmes plus, parmi nos surveillants, notre obligeant correspondant.

J'ai appris, depuis, que sur une dénonciation, il avait été révoqué.

Ce brave garçon fut, en réalité, victime d'une nouvelle trahison commise par le sieur Spiard qui, dans une lettre (1) adressée à *Mme Spiard* révélait le concours que nos Camarades nous avaient trouvé, révélation qui parvint aussitôt au chef de l'agent Oswald, le sieur Puibaraud.

Ce que nous avons appris ensuite nous a confirmé dans

(1) Lettre remise à l'un de nos visiteurs, qui avait bien voulu se charger de transmettre la correspondance des assiégés à leur famille ou leurs amis.

cette conviction, en expliquant certaines paroles du policier Puibaraud — que nous mettions sur le compte de la vantardise — qui disait, au moment du siège :

— Je sais et je saurai tout ce qui se passe là-dedans *(le Fort Chabrol)*, nous y avons des hommes à nous.

Les *hommes de Puibaraud* c'étaient les sieurs Spiard Otto et Mayence, qui devaient se connaître comme tels et se jalousaient déjà, car leur antipathie réciproque éclatait à chaque minute ; et, le jour où Syveton et Drumont payèrent à Otto et à Mayence les frais d'une feuille ordurière, publiée contre moi par ces deux individus, ils en profitèrent pour vomir leur bile sur leur congénère, au point que leurs *commanditaires* durent les rappeler à plus de tenue, l'agent Spiard-Oswald, qui opérait en même temps et pour les mêmes *bailleurs de fonds*, s'étant plaint amèrement des injures qui lui étaient adressées par ses deux *confrères*.

Et, à partir de ce jour-là, la feuille des Drumont, Syveton, Otto et Mayence, laissa l'agent Spiard en repos pour me réserver tout son venin ; ce dont je fus très honoré, car mériter les injures de pareils individus est infiniment plus agréable que de les avoir comme collaborateurs et comme complices.

Ce sont choses qui conviennent merveilleusement aux Drumont, dit l'Intègre, Méry « sans scrupules » ou Syveton « l'héroïque », dont la fin fut ce que sa vie promettait, sans que sa disparition — dans un scandale dont ne doutent même pas certains de ceux qui affectent de le défendre pour mériter la reconnaissance des *généreux donateurs* assez abusés pour avoir cru en Syveton — puisse être invoquée comme une excuse ou une atténuation aux innombrables malpropretés commises pendant cinq années par l'ex-Trésorier de la *Patrie Française*.

Dois-je ajouter, pour montrer à quelles grotesques inventions Drumont et Méry sont descendus, que lorsqu'ils parlaient de nos communications avec le dehors, par les moyens que de si nombreux et de si spontanés dévouements nous procuraient, ils affirmaient que je profitais de

ces dévouements pour, au lieu de recevoir du pain pour mes Camarades — et pour moi-même... ce que ces Messieurs oubliaient niaisement — envoyer mon linge à blanchir rue Lafayette.

Pourquoi pas à Londres, pendant qu'ils y étaient ?

C'eût été le dernier mot du *chic* et aussi de la *sensationnelle information.*

Tristes sires... et aussi, hélas ! infortunés lecteurs, auxquels on se permet de servir de pareilles calembredaines !

Je devais ces quelques détails sur certains incidents de notre « siège » et nul n'oserait en contester la scrupuleuse exactitude, sans être aisément convaincu de mensonge.

On voit donc que, pour conserver tout le sang-froid indispensable dans des circonstances aussi graves, il fallut plus de tension d'esprit et de volonté calme que pour écrire, sous les frais ombrages du Château Saint-Ange, les articles que Drumont daigne offrir à ses lecteurs, moyennant 3,000 francs par mois, comme appointements fixes, 1,500 francs de frais divers, une part importante des bénéfices nets de sa feuille et tout le *casuel,* que ses exceptionnelles dispositions d'homme d'affaires madré et sans vergogne lui ont permis de réaliser, pendant que les militants de notre cause sacrifiaient tout à leurs idées et passaient des années de leur existence en prison ou en exil, loin de leurs affections les plus chères et de leur pays.

Il est vrai que les deux ou trois individus suspects, que la fatalité avaient enfermés avec nous dans les conditions que j'ai dites, savaient mieux que personne que ni mes Camarades ni moi-même n'aurions toléré, de leur part, le plus faible acte de malfaisance *ouvertement commis.*

Ils se turent donc aussi longtemps qu'ils restèrent à la portée de notre action : et ils conservèrent l'attitude prudente qui convenait infiniment mieux à leur nature que l'allure bravache qu'ils prirent plus tard, à l'instigation de leurs *bailleurs de fonds* et pour mériter le salaire

le plus élevé, seul souci de leurs constantes préoccupations.

Et si le mépris ou la haine se justifie ; c'est encore plus à l'égard des Drumont, des Méry, des Syveton, et autres Papillaud ou Dévos, que contre les vils instruments dont ils se sont servis, pour essayer d'accomplir leurs infamies et lancer leurs outrages contre un homme qu'ils savaient proscrit et qu'ils n'auraient, ni les uns, ni les autres, osé attaquer en face et de près.

Un avenir, prochain je l'espère, mettra à leur place les choses et les gens.

Je passe sur les débuts du siège, qui dura six semaines, du 12 août au 20 septembre, pour arriver immédiatement à la *reddition* qui eut lieu ce dernier jour, à 4 heures 1/2 du matin.

Après les premiers pourparlers, engagés par M. Lasies et ses collègues de la Chambre, et qui furent rompus, le Gouvernement n'ayant pu, à ce moment, se résoudre à accepter loyalement nos conditions et à mettre, *d'abord* en liberté nos si nombreux camarades incarcérés arbitrairement à la prison de la *Santé*, Waldeck et ses amis réfléchirent et, malgré les affirmations du policier Puibaraud qui, quotidiennement, annonçait à ses dignes chefs que *demain* il aurait raison de nous et de notre résistance, les ministres comprirent que nous n'étions ni intimidables ni faciles à prendre.

Leurs réflexions durèrent plus de quinze jours et, reculant encore une fois devant la perspective d'une solution violente qui les inquiétait plus que nous, ils reprirent d'eux-mêmes les négociations, pour lesquelles, cette fois, Millevoye, député de la Seine, nous représenta.

Dans ce duel d'un homme, aidé de quelques Camarades dévoués, contre un Gouvernement qui se croyait tout permis et qui rencontrait, tout à coup, une résistance à laquelle en France, hélas ! nos pires Gouvernants ne sont plus habitués, Millevoye était notre *témoin*.

Tout d'abord, et avant tous nouveaux pourparlers, il réclama l'exécution immédiate de la première et *principale*

condition que j'avais posée : *celle de la mise en liberté préalable de tous nos Camarades prisonniers.*

Waldeck et ses collègues, comprenaut qu'il serait inutile de chercher à nous tromper encore cette fois, comme ils l'avaient infructueusement tenté une première, obtempérèrent.

Le 18 septembre, j'apprenais, par notre télégraphe qui fonctionnait assez régulièrement, que des ordonnances de non-lieu avaient été rendues, en faveur de tous les Bouchers de la Villette et de tous ceux de nos Camarades du *Grand Occident de France*, qui avaient été arrêtés dans la nuit du 11 au 12 août, et qu'ils venaient d'être remis en liberté.

Et cela, sans même avoir été interrogés au cours de leur captivité de trente-cinq jours.

A la honte inoubliable de nos républicains modérés ou avancés, comme à celle des socialistes et des anarchistes, ou prétendus tels, qui soutenaient le Gouvernement, une pareille iniquité a pu être commise, sans qu'une voix s'élevât chez ces politiciens, domestiqués au pouvoir et avides de ses prébendes et de ses mille faveurs, pour protester contre de semblables procédés.

Quelles clameurs les mêmes individus pousseraient si demain, eux, ou l'un quelconque de leurs partisans, étaient victimes des mêmes brutalités policières et des mêmes abus !

Mais, comme il s'agissait de citoyens adversaires de leur politique néfaste, rien n'était plus naturel que de fouler aux pieds les droits les plus légitimes et les lois dites « fondamentales » de la singulière république qu'ils nous ont imposée depuis trente-cinq ans.

Ils approuvèrent, sans hésitation, Waldeck, Millerand, Galliffet, Monis et leurs complices ministériels, établissant les *lettres de cachet* pour se débarrasser de modestes travailleurs, inculpés de *crime contre la sûreté de l'Etat*, et qui n'avaient, en réalité, commis que celui de ne pas s'incliner, avec docilité et admiration, devant les Juifs et leurs créatures.

C'était là, et c'est encore en France, crime de lèse-majesté contre le tout-puissant souverain « l'Argent », et nos Socialistes enjuivés ne pouvaient que s'associer aux mesures arbitraires prises contre d'aussi irrespectueux citoyens.

En même temps que nous apprenions la mise en liberté de nos Camarades arrêtés dans la nuit du coup d'Etat commis par le ministère Waldeck, nous étions également informés que les trois Camarades emprisonnés, pour être sortis du *Fort Chabrol* ou avoir voulu y entrer le 15 août, ainsi que cinq de nos ravitailleurs, étaient aussi rendus à leurs familles.

Ni les uns, ni les autres n'avaient, du reste, commis le plus faible délit et il avait fallu tout le mépris du Gouvernement et de ses magistrats et policiers pour la légalité et le strict droit des gens, pour que ces attentats contre la liberté individuelle pussent être perpétrés ; avec, toujours ! l'approbation unanime — quelle décadence pour ce parti ! — de nos farouches socialistes, qualifiés si justement *Socialistes de Gouvernement* et clients affamés de la « Sociale Lucullus ».

Ces mises en liberté, exigées et obtenues, il ne restait plus à *imposer* de nos primitives conditions que :

1° La garantie, pour tous mes compagnons de résistance, qu'ils pourraient, sans aucune exception, quitter le *Fort Chabrol* sans être inquiétés et sans même que leurs noms pussent être réclamés par les autorités ;

2° Pour l'immeuble, dit le *Fort Chabrol*, la certitude que, *sous aucun prétexte*, il ne pourrait être occupé et que dès la *reddition* il reviendrait à la Société d'imprimerie, principale locataire, sans aucune entrave à ses travaux ni à la publication de notre *Antijuif* ou à l'organisation de nos réunions du *Grand Occident de France* dans les locaux sous-loués par notre association.

Nous étions, à ces points de vue, d'accord avec le droit et avec la loi, et ces conditions ne visaient que les mesures arbitraires que je devais prévoir en présence du

spectacle qui nous était offert, depuis plus d'un mois, alors que le « bon plaisir » était devenu la loi suprême, imposée au pays par un Gouvernement, capable de tout et se croyant tout permis.

Ayant réglé les questions concernant mes compagnons je ne réclamai, pour moi, que le droit de sortir du *Fort Chabrol* pour me rendre à la disposition de la justice, accompagné seulement de notre *Témoin Millevoye* et d'un officier de l'armée française.

Il me plaisait, en effet, par ces temps de *suprématie du pouvoir civil* si insolemment affirmée, d'imposer cette *humiliation* à nos gouvernants et à leurs trop serviles magistrats et policiers.

Je n'avais plus à réclamer de pouvoir me *tenir libre* à la disposition du juge d'instruction Fabre, chargé d'instruire *l'affaire du complot*, et qui pouvait à son gré et sur l'ordre des gouvernants prolonger indéfiniment la prévention des inculpés arrêtés ou encore menacés de l'être, puisque la Haute Cour avait été convoquée, par décret présidentiel du 4 septembre et que sa *Commission d'instruction* fonctionnait depuis le 18.

Cette convocation de la Haute Cour, survenue au cours de notre « blocus », créait un nouvel état de choses, très différent de la situation au moment des premières négociations de M. Lasies et ses collègues de la Chambre.

Aussi, n'était-ce pas à l'heure où tant d'autres membres de différentes organisations d'opposition se trouvaient déjà sous les verrous et dans l'impossibilité d'échapper à la comparution qu'on leur préparait, que je pouvais songer à perdre l'occasion de discuter à la barre d'une assemblée législative, même transformée en tribunal d'exception, mes actes de protestation contre l'arbitraire gouvernemental et nos idées politiques et économiques.

Je dois dire que si nos adversaires avaient commencé par où ils venaient de conclure et s'ils avaient d'abord réuni leur Haute Cour, pour lui déférer immédiatement les citoyens qu'ils inculpaient de complot, au lieu de procéder brutalement à des arrestations en masse exécutées

à tort et à travers ; et, aussi si j'avais été le *seul accusé* du *Grand Occident de France*, c'est de ma propre initiative, et sans le concours d'aucun policier, que je me serais rendu devant le tribunal du Luxembourg, non pour me défendre, mais pour y expliquer ma conduite et y développer — ainsi que je le fis du reste — les raisons légitimes de notre action et *accuser* nos juges.

A nos conditions, ainsi exposées, il fut ajouté, à la prière de mes amis, préoccupés plus que moi, ce dont je leur fus profondément reconnaissant, de l'état de ma santé durement éprouvée par un surmenage de plusieurs années et par les fatigues et les privations que le siège m'avait infligées, une clause devant me permettre, si cela était nécessaire, de passer le temps de l'instruction dans une maison de santé afin d'y rétablir, le mieux possible, mes forces physiques, en vue des efforts qui allaient m'être imposés par un procès, qui s'annonçait comme devant être aussi long que mouvementé.

Je n'acceptai de laisser poser cette condition que pour rassurer mon frère et mes amis, et, aussi, parce que ceux-ci me citaient l'exemple d'autres inculpés de la Haute Cour auxquels cette autorisation avait été donnée.

Ces exemples étaient, en effet, nécessaires pour me décider à formuler une réserve me concernant.

Et puis, je me rendais compte que, si résistant que je puisse être aux fatigues et aux épreuves de toutes sortes, qu'une vie de combats si ardents et si répétés m'a imposées, le physique pouvait ne pas résister aussi victorieusement que le moral, qui restait ce qu'il fut toujours et sera encore, je l'espère, dans l'avenir, surtout aux heures des dangers imminents et des responsabilités définitives à prendre.

Notre *Témoin* Millevoye ajouta encore aux conditions qu'il formulait, qu'avant de devenir le prisonnier de nos ennemis j'aurais le droit d'aller embrasser, une dernière fois, ma chère mère, que deux attaques récentes d'hémiplégie avaient rendue impotente, et à qui, profitant de cette

dernière visite, j'aurais pu annoncer que j'allais entreprendre un *long voyage.*

Millevoye, une fois ces conditions arrêtées, engagea donc les nouveaux pourparlers.

La première difficulté vint de ce que le réquisitoire du Procureur général, Octave Bernard, chargé par le Gouvernement *d'opérer* à la Haute Cour, contenait un paragraphe visant particulièrement la *rébellion du Fort Chabrol* et inculpant, non seulement *l'accusé Jules Guérin,* mais aussi mes compagnons de résistance.

Voici ce paragraphe :

> Attendu qu'il existe en outre :
> 1° Contre Jules Guérin, *et tous autres que la procédure découvrira,* prévention d'avoir, à Paris et en 1899 en réunion armée, résisté à des agents de la force publique agissant pour l'exécution des lois, etc...

C'était donc bien le crime de *Rébellion à main armée* qui était visé, et Waldeck et ses amis prétendirent immédiatement qu'ils ne pouvaient *supprimer* cette partie du réquisitoire introductif de leur Procureur général.

Ils invoquaient le sacro-saint principe de la *séparation des pouvoirs.*

Farceurs ! Comme si un principe, fût-il qualifié ou qualifiable *sacré,* pour le bon public qui en avale de toutes les couleurs, était jamais capable d'embarrasser nos politiciens actuels !

Consulté, sur ce point spécial, je maintins, purement et simplement, les conditions concernant mes compagnons de siège et ma volonté de rester le *seul* inculpé du *Grand Occident de France.*

Et, la mort dans l'âme, à la pensée des victimes que je leur arrachais, nos gouvernants durent *subir* mes exigences et s'asseoir, une fois de plus, sur les principes qui font la *base* de la République Judéo-Maçonnique, que notre malheureux pays supporte, non par enthousiasme mais par veulerie.

Et, peut-être aussi, parce que le spectacle donné par les Drumont et autres ambitieux de même trempe fait hésiter les Français à remplacer leurs maîtres actuels, si indignes soient-ils, par ceux qui cherchent à capter leur confiance, tout en se révélant d'une mentalité et d'une moralité inférieures à celles des pires Juifs et enjuivés vus à l'œuvre.

Toutes mes conditions furent donc admises et il fut convenu qu'une fois tous mes compagnons partis *libres* sous mes yeux et *ne devant être ni recherchés ni même connus*, au moins officiellement, car leurs noms avaient été révélés à nos assiégeants par le sieur Spiard dans l'une des premières lettres qu'il avait pu remettre à nos visiteurs des premiers jours, lettre que « Mme Spiard » avait de suite portée à qui elle était destinée, je sortirais à mon tour, accompagné seulement de notre « Témoin » Millevoye et d'un officier de notre armée.

Je reçus avis que tout était enfin terminé le 19 septembre dans la soirée et, à minuit, nous vîmes arriver Millevoye en compagnie de mon frère, venant, du moins je devais le supposer, me confirmer le résultat de ses laborieuses négociations et régler les conditions de l'exécution des conventions intervenues entre lui et le Gouvernement.

Aussi, on juge de ma surprise lorsque j'entendis Millevoye me dire, très ému :

— Mon cher Guérin, nous avons affaire à des misérables. Tout ce qui était convenu, et formellement, il y a deux heures, est détruit maintenant.

Et, alors, notre *Témoin* m'informa qu'au moment où il se disposait à entrer chez nous, il avait été avisé qu'un ordre de Waldeck avait tout remis en question.

Lépine lui avait *notifié* que *je devais me rendre sans condition à lui, Préfet de Police qui disposerait de moi suivant les ordres qui lui parviendraient, et que mes compagnons ne pourraient se retirer qu'après mon départ.*

C'était une nouvelle édition de la manœuvre déjà tentée au moment des premiers pourparlers et Waldeck escomp-

tait, cette fois, la lassitude que nous pouvions éprouver et aussi la détente qu'avait pu produire, sur nos volontés, la nouvelle que nos conditions avaient été admises et que nos épreuves pouvaient prendre fin.

Mais nos adversaires avaient compté sans nous et ils s'étaient, une fois encore, grossièrement trompés.

Et, comme je voyais Millevoye et mon cher Louis en proie à une violente émotion, je leur dis :

— Il y a encore quelque chose que vous ne me dites pas. Parlez nettement et ne me cachez rien. Nous sommes à une heure grave entre toutes et je tiens à tout savoir pour déterminer la conduite à tenir.

— Oui, me dit Millevoye, pendant que je lisais dans les yeux de mon frère la confirmation de ce que notre *Témoin* m'apprenait, ils ont décidé que, si vous ne vous rendiez pas *de suite et sans conditions*, l'assaut serait donné tout à l'heure. Les troupes du génie sont arrivées avec tout un matériel de siège et même des explosifs pour vous faire sauter si besoin est ; et ils semblent décidés, cette fois, à mettre leurs menaces à exécution.

Je réfléchis un instant, car l'heure était grave en effet ; mais, sûr de la majorité de mes compagnons de résistance et toujours à même de faire sortir, au dernier moment, ceux qui auraient peur, je répondis à Millevoye :

— Merci tout d'abord de ce que vous avez tenté pour éviter un conflit sanglant que nos gouvernants ont préparé ; mais nous ne *subirons* pas la violence morale que ces Messieurs essayent contre nous, en agissant avec la mauvaise foi dont ils viennent de donner une preuve si évidente. Vous direz, à l'heure utile, ce qui s'est passé, et vous établirez les responsabilités.

Donc vous pouvez dire à Waldeck et à ses « exécuteurs » que je maintiens, plus que jamais, les conditions que j'ai posées. Mes compagnons sortiront tous devant moi et sous mes yeux ; ils resteront libres et seront assurés de n'être ni recherchés ni même connus.

Je sortirai ensuite, *le dernier de tous*, avec vous *et un officier de notre armée*, ainsi que je l'ai exigé.

Et de plus, comme avec des hommes capables de se conduire ainsi que nos adversaires viennent de le faire, on peut se défier de tout, je vous prie de vous faire présenter l'officier qui devra nous accompagner, afin d'interdire à ces gens-là de nous désigner un Lévy, un Strauss ou un Dreyfus quelconque, pour pouvoir faire dire à leur presse, friande de ces plaisanteries grossières, que je me suis rendu à un *officier*, mais à un *officier juif*.

Millevoye me prit les mains, et, très ému de tout cela, il me dit :

— Je vais maintenir vos conditions, mais je crains bien, mon cher Guérin, que tout ne se termine par un effroyable drame.

— Alors, mon cher Millevoye, disons-nous adieu et embrassons-nous une dernière fois. Dites à nos Camarades qu'on ne nous aura pas aussi facilement qu'on le croit et qu'ils fassent leur devoir au dehors comme nous allons faire le nôtre ici.

Et, au moment où j'allais aussi embrasser mon cher Louis et lui dire adieu, mon frère m'arrêta en me disant :

— Je ne te quitte pas. Je reste ici et s'ils te tuent, ils me tueront aussi.

Et il resta, pendant que Millevoye, dont l'émotion grandissait, désespéré de n'avoir pu mener à bien sa tâche de conciliateur, allait faire connaître à nos adversaires le maintien de nos conditions.

Le premier mot que Millevoye entendit à sa sortie, fut :

— Et M. Louis Guérin, pourquoi ne sort-il pas avec vous ?

— Il reste avec son frère et les assiégés et si vous voulez tuer Jules Guérin et ses compagnons, vous le tuerez en même temps. Les deux frères ne se quittent pas.

Millevoye mit les fonctionnaires qui l'écoutaient, honteux, je veux le croire, du rôle qu'on leur imposait, au courant des décisions prises, et aussitôt le téléphone fut mis en mouvement avec le ministère de l'Intérieur.

Une demi-heure après, nous vîmes revenir Millevoye qui me dit :

— C'est vous qui avez encore une fois raison, mon cher ami, ils capitulent et renoncent à leurs dernières exigences. Ils subissent vos conditions, telles que je les ai posées. J'ai demandé, comme vous m'en avez prié, à faire connaissance avec l'officier qui doit vous accompagner ; c'est le capitaine Grenier, de la garde républicaine, et vous pouvez être tranquille à ce sujet. Je dois dire au Préfet de Police l'heure à laquelle vous comptez faire partir vos compagnons et celle de votre sortie personnelle.

Il était à ce moment, 2 heures 1/4 du matin.

Je répondis à Millevoye que nous serions prêts vers 4 heures 1/2, ayant tous besoin de prendre nos dispositions pour ce départ.

Le Préfet Lépine crut devoir faire une nouvelle objection sur l'heure que je venais de désigner, et qu'il trouvait trop tardive ; mais il dut y renoncer, comme Waldeck à ses prétentions de la dernière heure, et je maintins la décision prise de sortir entre 4 heures et 4 heures 1/2.

Je réunis mes compagnons et leur appris la réussite des négociations. Ils remercièrent Millevoye de son amicale intervention et mon frère de son concours si dévoué pendant ces longues semaines, au cours desquelles, non seulement il nous avait aidés de toutes ses forces, nous les assiégés, mais encore avait pourvu au besoin des familles de tous nos Camarades emprisonnés ou assiégés, sans avoir recours qu'à sa bourse personnelle et à celle de quelques amis dévoués, parmi lesquels, est-il besoin de le dire, ne se trouvaient ni le *très riche* Drumont, ni le non moins riche Devos, qui ne versèrent pas un centime ni aux uns ni aux autres.

Ils se bornèrent à ouvrir une souscription dans la *Libre Parole* et prièrent notre Camarade Bernard Roux de faire la répartition de son montant.

Cette souscription fut ouverte le 3 septembre, et à la demande de François Coppée, sans qu'un instant cette idée fût

venue à Drumont ou à son Administrateur, qui durent cependant inscrire leur journal et eux-mêmes pour la somme colossale de ..... 450 francs, alors que c'est par milliers de francs que, chaque mois, de généreux donateurs envoient à Drumont des secours *pour les pauvres de la Libre Parole !!*

Ces fonds n'ont jamais été aux pauvres ; et, c'est avec la plus grande difficulté que les malheureux, qui ont la naïveté de s'adresser à Drumont et à son journal, obtiennent des aumônes de 20 ou de 40 sous. Celui qui se voit adjuger une pauvre pièce de cent sous s'entend dire régulièrement : *J'espère qu'avec cela vous allez être hors de besoin !*

Cela veut dire, en langage clair : *Surtout ne revenez pas, hein !*

Combien de fois ai-je assisté à ces petites scènes, et combien de fois les uns et les autres, n'avons-nous pas donné aux malheureux, éconduits brutalement, les secours que notre modeste bourse permettait !

Mais, si la souscription fut ouverte le 3 septembre, ce ne fut que beaucoup plus tard que Drumont et Devos en remirent le montant pour être distribué ; et, durant tout ce temps aucun de nos Camarades, ni aucune famille des assiégés ou des prisonniers ne cessa de recevoir de mon frère les sommes nécessaires à leur existence.

En prévision d'une sortie possible, désirant que mes compagnons de siège pussent aller se reposer quelque temps de leurs fatigues, pendant que je me rendais en prison, puis devant la Haute Cour, j'avais prié mon cher Louis d'apporter sur lui tout ce qu'il pouvait avoir de disponible, comme argent liquide, afin de le partager entre eux.

Nous pûmes ainsi, remettre, immédiatement à chacun des libérés, environ 300 francs..., et, quelques jours après on leur remit encore 200 francs..., ce qui leur assurait quelques semaines de repos en toute tranquillité.

A ce propos, je dois manifester ma surprise du bruit répandu par Drumont et ses acolytes, qui n'en sont pas

à une calomnie et un mensonge près, et attribuant à M. Boni de Castellane le versement, entre mes mains ou entre les mains de mon frère, d'une somme importante destinée à mes compagnons.

C'est là une invention toute gratuite, et jamais M. Boni de Castellane ne nous remit rien pour personne.

Je suis même très étonné que cette calomnie, étant venue à sa connaissance, M. Boni de Castellane ne l'ait pas démentie. Ce fut de sa part une omission qui me surprit.

Je n'ai jamais demandé quoi que ce soit à M. Boni de Castellane ; et, ce fut à l'improviste qu'un jour — nous étions au procès Déroulède au Palais de Justice de Paris — me rencontrant dans la salle des Pas Perdus de la Cour d'Assises, il me dit tout à coup :

— Il paraît que vous installez le *Grand Occident de France* dans un nouveau local ; cela doit vous occasionner de gros frais et je voudrais vous aider à les couvrir. Tenez, me dit-il, en sortant de la poche de sa redingote une liasse de billets de banque, voici ma cotisation personnelle.

J'étais un peu surpris de cette si soudaine générosité.

M. Boni de Castellane, que je n'avais pas aperçu deux fois auparavant, me remettait 10,000 francs ; mais sa réputation de millionnaire bien établie, tempérait la surprise que je pouvais éprouver, causée davantage par la façon spontanée de ce concours, plus que par l'importance de la somme, qui ne représentait qu'une petite partie des dépenses que nous avions engagées et que les événements et leurs conséquences devaient, par la suite, singulièrement augmenter.

M. de Castellane ajouta, lorsque je le remerciai de son concours spontané :

— Je vous aiderai encore, et ces jours-ci je vous enverrai une nouvelle cotisation.

La conséquence de cette promesse fut que je laissai les travaux aller un peu plus loin que, sans ce concours offert, je n'aurais voulu ; mais M. de Castellane — et je ne

lui en tiens nulle rigueur — ne put tenir sa promesse, ce qui m'imposa l'obligation de remplir, sans lui, les charges qu'il m'avait « incité » à laisser créer.

Voilà tout le concours que M. Boni de Castellane nous a apporté et les conditions dans lesquelles il se produisit ; mais, depuis, nous ne reçûmes de lui rien, ni au moment du *Fort Chabrol*, ni pendant, ni après.

Et, si je parle de cet incident, c'est que notre donateur en a, lui-même, parlé à des tiers assez nombreux pour que je puisse considérer qu'il n'y a, en le relatant à mon tour, nulle indiscrétion à commettre.

Et puis, M. de Castellane ne peut admettre qu'on lui impute des générosités qu'il n'a pas « commises », surtout pour en déduire que j'ai gardé leur montant dans ma poche ; celle-ci ne s'étant pas remplie, mais considérablement vidée pendant ces six années de prison et d'exil que je viens de vivre.

Une fois les détails de notre sortie réglés, je fis mes adieux à tous et je constatai que si mes Camarades accueillaient leur délivrance avec calme et dignité, la joie des sieurs Otto et Mayence fut délirante. Ils étaient comme deux agités, ne tenant pas une seconde en place, surtout le « terrible » Mayence, celui que Méry présentait dans ses articles, comme le plus « déterminé » des assiégés ! !

Et, si j'ai dû parler de ces deux personnages et si j'en dois parler encore, ce n'est pas à cause de l'importance que j'attache à leurs individus, mais seulement parce qu'il m'appartient de montrer la qualité des collaborateurs que Drumont et ses acolytes devaient trouver, le jour où ils eurent besoin de *témoins honorables* pour certifier leurs infamies contre moi.

Quant à Spiard, je pourrais n'en point parler.

Le malheureux était dans un tel état d'affaissement physique et moral, qu'il avait plus l'air d'une loque que d'un homme.

Sa figure révélait les inquiétudes qu'il éprouvait ; et,

aujourd'hui que nous connaissons le rôle qu'il jouait auprès de nous, j'en conclus qu'il craignait de se voir dénoncer à nos amis ou à moi, au cours de notre siège, et de recevoir le châtiment qui lui était dû.

D'où cette dépression morale et physique que nous avions constatée et qui s'était si fort accentuée.

Voilà comment se termina ce siège du *Fort Chabrol* qui fut, *le seul acte d'énergie véritable accompli depuis bien des années en France, pour protester contre les abus du pouvoir et ses coups de force.*

Ceci, j'ai le droit et le devoir de le dire sans vanité personnelle ; car, si je l'ai conçu et décidé, pour accomplir cet acte, j'ai trouvé, au dedans comme au dehors, des concours et des dévouements susceptibles d'aller jusqu'aux plus extrêmes limites, en ce qui concerne au moins les Camarades et les Amis restés fidèles à notre cause et aussi — ce qui est de plus en plus rare de nos jours — à l'amitié que j'avais méritée en songeant toujours à eux et à leur sauvegarde, sans me soucier de mon sort personnel.

Le *droit* avait triomphé de la *force* et nous avions donné à nos concitoyens un exemple, qui eût peut-être été suivi plus tard, si, encore une fois les *Chapons* n'étaient parvenus, par leurs intrigues, à tromper et désarmer les *Coqs de combat* de la Bretagne et d'ailleurs (1).

(1) Ces lignes étaient écrites avant les incidents qui viennent de se produire pour les Inventaires des Églises, et si de modestes soldats de la cause catholique ont courageusement payé de leur personne, les « conseilleurs » d'énergie se sont, encore une fois, tenus à l'abri des coups.

VII

La Haute Cour : Prisonnier et Proscrit.

Du *Fort Chabrol* à la *Santé*. — Les inquiétudes du Préfet Lépine. — Sa reconnaissance pour notre *témoin* Millevoye. — La *Haute Cour*. — L'arrêt de compétence. — L'*Affaire de Reuilly*. — Une histoire de Jaurès. — M. Gallichet le « Privilégié ». — « Porte-Drapeau » arrêté, Vice-Président libre. — Nos « diplomates » administratifs. — Ce pauvre Galli ! — Lépine le « bienfaisant ». — La vérité sur l'*Affaire de Reuilly*. — M. Lasies fait la « révolution ». — Une visite de M. Boni de Castellane. — M. Déroulède et les Royalistes. — Deux camps dans un parti. — Les familiers de Joseph Reinach. — MM. Ranc et Dufeuille. — Le *Grand Occident de France* le 23 février 1899. — Ses projets. — Nous rencontrons Déroulède place de la Nation. — Un général ennuyé et un cheval récalcitrant. — Vers l'Elysée ! — Erreur de route. — Trop tard ! — Les troupes rentrent à leur caserne. — Les généraux Roget et de Pellieux. — Manifestants épargnés. — MM. Barrès, Lasies, Talmeyr et Syveton. — A propos d'une réunion. — *Fédération* avortée. — Le *meilleur témoin* du Procureur Bernard. — En plein procès. — Comment on organise une accusation. — Le témoin Mallet. — Son effondrement. — Trois témoignages écartés. — Me Ménard et ses amis Drumont et Méry. — Le trio Verdier, Roblin et Haranchipy. — Autour du *Fort Chabrol*. — MM. Firmin Faure et Guixou Pagès. — Argent mal employé. — Les condamnations. — Du *Luxembourg* à la *Santé*. — De la *Santé* à *Clairvaux*. — Un prisonnier bien gardé. — Un accident regrettable. — Départ pour l'exil. — Drumont se démasque !

En quittant le *Fort Chabrol* je me rendis, en compagnie de Millevoye et du capitaine Grenier, à la Préfec-

ture de police, où des précautions extraordinaires furent immédiatement prises.

Et, dans le grand salon où nous fûmes introduits, une nuée de commissaires et d'agents nous entoura, pendant que les couloirs et les escaliers se garnissaient de factionnaires civils et militaires.

Le Préfet Lépine vint, presque aussitôt, nous rejoindre et s'assurer que j'étais bien gardé.

Il était en proie à une agitation fiévreuse et avait l'allure d'un homme soulagé d'une grosse préoccupation.

Il remercia Millevoye de son intervention qui avait, disait-il, évité de grands malheurs, ce dont il était tout particulièrement reconnaissant au député de Paris.

Une demi-heure après, toujours escorté de nombreux gardes municipaux et agents de la sûreté, j'étais conduit au Dépôt et je prenais congé de Millevoye et du capitaine Grenier.

Je ne restai au Dépôt qu'une heure environ, pour prendre ensuite le chemin de la *Prison de la Santé*.

La voiture qui m'emmenait était flanquée, précédée et suivie de nombreux fiacres où avaient pris place une cinquantaine d'agents, pendant que, sur le chemin suivi par notre cortège, j'apercevais quantité de sergents de ville et d'agents cyclistes, prêts à tous événements.

Je ne pus m'empêcher de trouver bien ridicules ces précautions, n'étant en aucune façon disposé à me sauver et considérant très utile à notre cause ma comparution devant la *Haute Cour*, c'est-à-dire devant le Sénat, pour y discuter nos idées et justifier notre action contre la Judéo-maçonnerie.

Je passerai sur les incidents qui précédèrent la première audience de la *Haute Cour*, pour arriver immédiatement au procès lui-même.

On se rappelle qu'après des débats préliminaires assez ardus et malgré de multiples protestations, dont celle de l'honorable M. Wallon, la *Haute Cour* se déclara compétente pour nous juger, en prenant pour base de son in-

tervention le commencement d'exécution d'un « attentat » à la caserne de Reuilly.

C'était ridicule et aussi de la plus mauvaise foi.

Je passerais volontiers sur cette affaire de Reuilly, si certains amis de M. Déroulède n'avaient été les auteurs ou les propagateurs de légendes tendant à faire croire que j'avais eu une part quelconque dans une « trahison » qui aurait empêché la réussite de l'aventure.

Cette ineptie fut d'abord publiée par Jaurès, l'un de nos proscripteurs les plus acharnés, qui voulut faire de moi le « confident » de Déroulède dans la nuit qui précéda les obsèques de Félix Faure.

Jaurès, qui n'a certes pas l'intelligence qu'on lui prête dans certains milieux, n'oubliait qu'une seule chose : c'est que si j'avais été l'artisan de l'insuccès de Déroulède, mon arrestation et ma condamnation restaient, pour lui et pour ses amis politiques, la plus abominable et la plus évidente des « erreurs judiciaires ».

Sa fable ne résista pas une minute à la discussion, les faits la détruisirent aussi complètement que l'objection résultant d'une condamnation, à la peine la plus grave prononcée par la *Haute Cour ;* et le défenseur si « intéressé » de Dreyfus en fut pour son infamie commise à l'égard d'un homme alors prisonnier à Clairvaux.

Toutefois, en agissant ainsi, Jaurès restait dans son rôle d'adversaire peu scrupuleux sur le choix des moyens à employer contre un ennemi, qu'il ne trouvait pas suffisamment désarmé par une condamnation à 10 ans de prison.

Mais que dire des Drumont, des Thiébaut, des Galli, et autres personnages du même monde ?

M. Gallichet fut, m'a-t-on affirmé, de ceux qui, le plus perfidement et le plus hypocritement, s'appliquèrent à répandre la calomnie « du *Fort Chabrol* d'accord avec le gouvernement ».

Il m'oblige donc à parler de son cas pour s'être trop

volontiers occupé du mien et avoir essayé de dénaturer mes actes.

Je ne crois pas avoir été seul à remarquer, avec quelque surprise, la faveur spéciale dont M. Gallichet, dit Galli, a bénéficié de la part du ministère Waldeck, de ses juges et de ses policiers.

Pendant tout le temps que dura l'agitation anti-Dreyfusiste, et depuis que Déroulède était venu se joindre à ceux qui luttaient depuis plusieurs mois déjà contre les partisans de Dreyfus, M. Galli joua un rôle prépondérant à la *Ligue des Patriotes* comme dans toutes les manifestations auxquelles son chef se trouva mêlé.

Il est vrai que le seul jour où il était, plus ou moins sérieusement, question d'agir, M. Galli manqua à l'appel, car il ne fut pas aux côtés de Déroulède à l'affaire de Reuilly.

Mais cette affaire de Reuilly ne fut pas le prétexte indispensable aux arrestations de la nuit du 11 août au 12 août 1899, car nombreux furent les citoyens arrêtés qui n'y avaient pas figuré, même comme simples assistants.

Malgré le rôle prépondérant de M. Galli, c'est tout au plus s'il fut impliqué dans le procès. Il ne fut jamais arrêté ; et, l'ordonnance de non-lieu, dont il bénéficia, fut au moins surprenante, alors que de nombreux citoyens, dont on connaissait à peine le nom et qui n'avaient rempli que des rôles très secondaires, comme Barillier — porte-drapeau de la *Ligue des Patriotes* — ou Ballière, qui ne fut jamais en vedette, étaient empoignés au milieu de la nuit et jetés brutalement en prison où ils restèrent cinq mois, jusqu'au jour où la *Haute Cour* dut les acquitter.

A côté de Barillier et de Ballière, modestes combattants de l'opposition, il convient de citer aussi les noms de jeunes gens, comme Cailly et Brunet, qui supportèrent, avec beaucoup d'énergie et de bonne humeur, une longue captivité, d'autant plus longue que, plus jeunes que leurs

compagnons de prison, ils devaient davantage tenir à la liberté.

M. Galli est devenu, depuis, conseiller municipal. Je ne puis en féliciter aujourd'hui les électeurs de son quartier, car, encore à l'heure présente, leur représentant joue un piètre rôle à l'Hôtel-de-Ville.

MM. de Selves et Lépine ont de son intelligence une médiocre opinion ; et, l'un de nos amis me disait l'autre jour, à propos du conseiller du quartier de l'Arsenal, que Lépine se faisait un jeu de le mystifier.

— Ce pauvre Galli, disait Lépine, on en fait ce qu'on veut et rien n'est plus aisé que de le faire voter comme on le désire. Il suffit de lui raconter des histoires qu'il gobe immédiatement.

Il y a quelques jours nous discutions sur les inventaires des églises et sur le concours apporté par la police aux inspecteurs de l'enregistrement, et je lui affirmais que je n'étais, en la circonstance, que le serviteur de la loi, opérant sans aucune haine contre les prêtres et leurs fidèles.

« — La preuve, ajoutais-je, c'est que la semaine dernière j'ai eu à prendre une décision au sujet d'un abbé surpris en flagrant délit d'attentat à la pudeur. C'était un nouveau scandale dont la presse anticléricale se serait servie contre l'Eglise et ses ministres.

Qu'ai-je fait ?

J'ai fait amener dans mon cabinet l'abbé coupable, je l'ai sermonné sévèrement et je l'ai renvoyé après lui avoir lavé la tête d'importance.

Et Galli de me dire en me serrant la main avec émotion :

« — Ah ! c'est bien, monsieur le Préfet, vous êtes un brave homme.

Naturellement l'histoire de l'abbé était inventée de toutes pièces, comme la « générosité » du Préfet Lépine.

Et c'est ainsi que nos « diplomates » administratifs se vantent de « rouler » les censeurs que les électeurs pari-

siens désignent, si péniblement tous les quatre ans, pour défendre leurs intérêts de contribuables et d'administrés.

Les exemples de ce genre pullulent du reste et nous avons vu, à Sainte-Clotilde, M. Denys Cochin — que je ne confonds pas cependant avec M. Galli — se mettre en frais d'amabilité pour le Préfet de Police.

M. Lépine était son ami depuis vingt ans, disait-il, et il vantait sa loyauté et sa probité devant les catholiques assemblés sur les marches de l'église.

Et, en réponse à ces amabilités, Lépine donnait aussitôt l'ordre à ses agents et aux gardes municipaux d'employer leurs sabres et les crosses de leurs fusils à casser les têtes et défoncer les poitrines des catholiques, ces autres amis, plus sincères, de M. Denys Cochin.

M. Galli eût donc été bien inspiré en se contentant de cueillir, après notre condamnation par la *Haute Cour*, un mandat électoral, depuis si longtemps convoité par lui et sans succès jusqu'à ce jour.

Les organisateurs de la *Haute Cour* l'avaient épargné, alors qu'ils avaient fait arrêter jusqu'à des enfants de quatorze ans, et les électeurs l'avaient récompensé des épreuves subies par ceux qui avaient tout sacrifié dans la bataille et qui venaient de voir se refermer derrière eux, pour de longues années, les frontières de la patrie ou les grilles des geôles.

Et, pourquoi ces perfidies de certains des amis de M. Déroulède ?

Pour faire croire à l'opinion publique que de la manifestation de Reuilly pouvait sortir un mouvement libérateur irrésistible, vigoureusement et savamment préparé, et dont l'échec était dû à la « trahison », cette éternelle et puérile raison de ceux qui ne peuvent excuser leur imprudence ou leur enfantine présomption.

Rien ne m'eût été plus aisé, pendant les débats de la *Haute Cour*, que de remettre les choses à leur point exact et d'établir la vérité sur l'*Affaire de Reuilly*.

J'y aurais eu quelque droit puisque j'étais, de tous les accusés, Déroulède compris, — et j'espère qu'on vou-

dra bien ne pas m'accuser de crime de lèse-majesté pour avoir répété ici cette vérité — celui qui était le plus menacé par la haine de nos juges politiques et de leurs auxiliaires de la magistrature et de la police.

Mais il ne me convenait pas de me défendre sur le dos de l'un quelconque de mes co-accusés.

Peu m'importait d'être poursuivi à propos de cette *Affaire de Reuilly* et nous ne considérions pas la *Haute Cour* comme un tribunal, mais comme une assemblée de politiciens, déterminés à se débarrasser d'adversaires gênants.

Mais, comme il faut en finir une bonne fois avec ces histoires ridicules de « trahison », et puisqu'on m'a donné le droit d'en parler en y mêlant imprudemment mon nom, j'en use pour dire ce que j'ai vu à la place de la Nation et à la caserne de Reuilly, où la République ne courut jamais le moindre danger.

Je rappellerai brièvement les faits de cette époque de la mort de Félix Faure et de ses obsèques.

J'avais lu, comme tout le monde, dans les journaux du 19 février 1899, que Déroulède avait dit, au cours d'une manifestation à la statue de Jeanne d'Arc :

— Oui, mes amis — il s'adressait, écrivait-on, à la foule qui criait : « A l'Elysée ! » — nous pourrions y aller dès ce soir, mais il y a un mort. Je le respecte, lui, mais non le nouvel élu du parlement qui n'est pas, pour moi, le véritable chef de la nation. Nous aurons à délivrer ensemble le Suffrage universel. A jeudi ! Vive une autre République ! A bas celle-là (1) ! »

Je n'avais prêté aucune importance à ce langage qui avait au moins le tort, en admettant que Déroulède fût vraiment déterminé à aller à l'Elysée le jeudi suivant, d'en prévenir publiquement le Gouvernement.

Cet avis suffisait pour expliquer l'échec de ce qu'il appelait sa « tentative de renversement d'une mauvaise Ré-

(1) Maurice Barrès reproduit ces paroles de Déroulède dans son livre *Scènes et Doctrines du Nationalisme* (Juven éditeur).

publique » qu'il voulait remplacer par une bonne ; et tous les hommes sérieux, ayant l'expérience de l'action politique ont jugé et jugeront encore comme moi.

Je pris donc cela pour de la déclamation et je ne m'inquiétai que de l'attitude des Dreyfusards, déterminés à profiter des obsèques de Félix Faure pour manifester violemment contre l'armée et contre ses chefs. Je réglai, avec mes amis, l'action particulière du *Grand Occident de France* pour cette journée du 23 février, qui s'annonçait comme devant être mouvementée.

La veille, alors que je prenais les dispositions dernières, je reçus successivement la visite de M. Lasies, puis celle de M. Boni de Castellane.

Lasies, emballé comme toujours, m'annonça la révolution (!) et le triomphe des bons Français (!) pour le lendemain, mais fut incapable de m'indiquer par quels moyens il comptait arriver à de si magnifiques et si séduisants résultats.

On conçoit si je restai sceptique lorsque Lasies me quitta en disant : « Demain, nous aurons la victoire ! »

M. Boni de Castellane fut plus calme et se borna à me demander si, le lendemain, mes camarades et moi nous comptions « faire quelque chose ».

M. Boni de Castellane nous avait donné une preuve de sa sympathie ; je n'avais donc aucune raison pour refuser de le renseigner sur nos projets qui, du reste, n'avaient rien de secret, puisqu'ils consistaient, encore une fois, à faire respecter l'armée et la patrie par les Dreyfusards internationalistes.

M. Boni de Castellane approuva ces projets et me dit que, de leur côté, Déroulède et la *Ligue des Patriotes* agiraient énergiquement. Il me demanda si nous les seconderions.

— Mais, lui dis-je, si Déroulède et ses amis se battent contre nos adversaires communs, nous ne les laisserons pas seuls aux prises avec l'ennemi, et nous tâcherons même de ne pas nous laisser devancer par eux.

On a dit, depuis, que le député des Basses-Alpes était,

à ce moment-là, le confident de tous les « secrets » de Déroulède ; c'est affaire entre lui et le président de la *Ligue des Patriotes ;* mais, ce que je sais, c'est qu'il ne me fit part de rien et surtout ne me nomma aucun général, ni le général de Pellieux, ni un autre.

S'il l'avait fait, même vis-à-vis de moi, j'aurais trouvé la chose étrange, car il n'y eût eu aucune raison pour que ces secrets, ainsi colportés, s'arrêtassent là plutôt qu'ailleurs et ne devinssent pas les « secrets de Polichinelle ».

Nous parlâmes, aussi, de la visite que Lasies venait de me faire pour m'annoncer la révolution libératrice pour le lendemain « à heure fixe » et M. Boni de Castellane me quitta sans avoir « trahi », même dans mon bureau, les projets de Déroulède.

Je dois ajouter que si je parle ici de tout cela, c'est, d'abord, qu'il n'y a plus aucun danger pour personne, puisque les condamnés de la *Haute Cour* de 1899-1900 ont payé pour tout le monde ; et, ensuite, parce qu'avant moi les Drumont, les Méry et autres Spiard ont cru devoir livrer au public des détails — combien dénaturés ! — des événements de février 1899.

Il y a encore la question de la « trahison » des royalistes dont Déroulède a fait une excuse — un peu trop bruyamment étalée pour être exacte — à son échec.

Sans trahir des « secrets » dont je pourrais être dépositaire, je puis affirmer que Déroulède s'est absolument trompé sur les idées des royalistes, ou du moins de ceux qui approuvaient le *Manifeste antijuif* du Duc d'Orléans à San Remo.

Ces royalistes-là, avec lesquels de communes idées nous donnaient des points de contact, loin d'être les adversaires de Déroulède à Reuilly, étaient, au contraire, convaincus — eux aussi ! — comme Lasies, que la révolution était pour le lendemain.

Et, loin de gêner l'action de Déroulède, ils poussaient leurs amis à la seconder, avec la pensée, bien entendu,

de la faire dériver vers leur solution particulière, ce qui était leur droit absolu.

Donc, jamais ces royalistes antijuifs n'ont eu, j'en ai eu la preuve évidente, la pensée d'empêcher Déroulède d'agir, au contraire ; ils désiraient seulement l'encadrer, lui et ses partisans, et donner à l'aventure la conclusion de leur préférence.

Je puis ajouter encore qu'ils étaient aussi peu renseignés que possible sur les véritables moyens et sur les concours dont pouvait disposer le Président de la *Ligue des Patriotes*.

Et puis, eussent-ils été informés de tout, ils n'avaient aucun intérêt à s'y opposer, bien au contraire, car, en se plaçant uniquement au point de vue antijuif, ce qui faisait partie de leur programme, ils ne pouvaient ignorer que, sans notre *Grand Occident de France*, Déroulède ne pouvait rien faire ; nos Camarades et moi étions, en effet, assez forts et assez bien organisés pour que la question antijuive fût assurée d'avoir « voix délibérative » le cas échéant.

En affirmant cela, je n'affiche pas d'excessives prétentions, car si Déroulède a quelque pratique de la rue et de la foule, je ne suis pas dénué de toute connaissance en cette matière ; et, au début de l'agitation Dreyfusiste, alors que Déroulède était encore à son ermitage des Charentes, nous avions, dès le premier jour, mis les partisans du traître à la raison dans la rue et ailleurs.

Ce qui peut avoir une apparence de vérité dans les indiscrétions dont on a parlé, en admettant que certaines parties des projets secrets de Déroulède — si ces projets secrets ont vraiment existé — aient pu être connues de personnages royalistes, c'est qu'il ne faut pas omettre que les royalistes sont divisés en deux camps bien distincts.

Les *royalistes antijuifs*, les plus nombreux et de beaucoup, mais les moins intrigants ; et les *royalistes philosémites*, qui disposent de mille moyens pour nuire à leurs coréligionnaires politiques.

Il est bien évident, par exemple, que si un bruit de complot quelconque, organisé aussi bien par Déroulède que par un dévoué du Duc d'Orléans, a pu tomber dans l'oreille de M. Eugène Dufeuille, Joseph Reinach, dont il est le commensal assidu, en a reçu aussitôt la première confidence.

Et l'on voit d'ici l'arrivée de l'ancien chef du bureau politique du Comte de Paris et du Duc d'Orléans dans le salon de l'hôtel de l'avenue Van Dyck, avec le *dernier tuyau* sur les « menées antijuives et nationalistes ».

Les informations « puisées à bonne source » par M. Dufeuille, étaient recueillies avec soin par Joseph Reinach et ses amis, au nombre desquels, ne l'oublions pas, on compte le Banc de la *Haute Cour*, l'un des plus féroces « calmans » du Luxembourg.

Ces choses dites, pour mettre faits et gens à leur place, la manifestation de Reuilly était-elle vraiment sérieuse ?

Je répondrai hardiment : non ; et cette opinion ne date pas d'aujourd'hui, mes amis le savent... et mes ennemis aussi.

Et elle ne pouvait pas l'être, car Déroulède n'avait pas à sa disposition les éléments d'action indispensables à l'entreprise qu'il disait vouloir mener à bon résultat.

Un exposé des faits suffira à le démontrer.

N'ayant aucune entente avec Déroulède et ses amis, je poursuivis avec mes Camarades du *Grand Occident de France* le programme que nous nous étions tracé.

Nous nous trouvâmes donc en nombre suffisant au cimetière du Père Lachaise, d'où les troupes devaient rentrer à leurs casernements après les obsèques de Félix Faure, pour imposer silence aux bandes d'anarchistes de préfecture qui s'étaient massées au même endroit pour manifester contre l'armée et ses chefs.

Et, lorsque les troupes se mirent en marche, nul cri hostile n'avait encore été poussé. Nos adversaires s'étaient livrés à un dénombrement de nos forces et cela les avait décidé à rester cois.

Nous trouvâmes le lendemain, dans leurs journaux, des

articles et des plans montrant à peu près exactement les dispositions que nous avions prises pour engager la bataille, au cas où elle eût été nécessaire.

L'attitude des Dreyfusards restant silencieuse, nous nous mîmes en route, escortant les compagnies qui défilaient dans la direction de la Place de la Nation.

A l'angle du Boulevard de Charonne et de l'Avenue de Taillebourg, une dislocation eut lieu ; une partie des troupes continua vers Vincennes, et l'autre partie, à la tête de laquelle se trouvait un général dont nous ignorions le nom, se dirigea vers la Place de la Nation.

J'étais resté un instant à l'angle de l'Avenue et du Boulevard pour observer l'attitude de nos adversaires et scinder notre petit corps d'armée en deux, si cela était nécessaire, au cas où des antimilitaristes auraient suivi des soldats allant vers Vincennes, pour manifester hostilement.

Ne constatant rien d'anormal, nous prîmes tous l'avenue de Taillebourg, assez en arrière du général qui précédait les troupes que nous accompagnions.

En arrivant au milieu de cette courte voie parisienne, nous aperçûmes, tout à coup, le général arrêté et entouré d'un groupe de citoyens gesticulant et poussant des exclamations.

Un Camarade, qui marchait plus en avant, revint en courant nous dire :

— Déroulède est là-bas avec ses amis.

Je ne m'attendais pas à rencontrer Déroulède à cet endroit, car, à diverses reprises au cours de l'après-midi, nous avions entendu dire : « La *Ligue des Patriotes* est place de la République.

Nous continuâmes donc notre route et j'arrivai avec mes Camarades à l'endroit où Déroulède et ses amis entouraient le général.

Il y avait là, au grand maximum, cent à cent cinquante manifestants, parmi lesquels je reconnus nombre de Bonapartistes très militants et très énergiques qui formaient la très grande majorité du groupe déroulédiste.

Je m'approchai de Déroulède au moment où la troupe reprenait sa route.

Je fis signe à mes Camarades de se grouper sur plusieurs rangs de profondeur et sur toute la longueur de la chaussée que nous suivions, en se tenant par les bras suivant notre tactique habituelle.

Je me plaçai à droite de Déroulède qui, à sa gauche, avait Marcel Habert.

Mon bras droit fut pris par Maurice Barrès qui me dit :

— C'est bien, Guérin, d'être venu.

Je lui répondis :

— Je ne suis pas « venu », je vous ai rencontrés, et je n'ai aucune raison pour ne pas m'associer à votre manifestation.

A peine en chemin, Déroulède, qui s'agitait beaucoup, faisant signe à la foule qui nous regardait passer sympathique, au moins en partie, mais indifférente, car elle ne se joignait pas à nous, Déroulède, dis-je, criait :

— A l'Elysée ! Citoyens, venez avec nous à l'Elysée !

Nous fîmes, ainsi, deux cents mètres environ, de l'avenue Philippe-Auguste au faubourg Saint-Antoine, que nous dépassâmes de quelques pas.

Et, comme Déroulède et ses Amis continuaient à crier à tue-tête : « A l'Elysée ! à l'Elysée ! » cris que j'écoutais sans y attacher grande importance, je dis au Président de la *Ligue des Patriotes :*

— Vous dites d'aller à l'Elysée, mais par quel chemin comptez-vous passer ?

— Nos Amis nous attendent place de la République, me répondit-il.

— Alors, si vous voulez les rejoindre, vous allez trop loin, car nous avons dépassé le faubourg Saint-Antoine et il eût fallu prendre le boulevard Voltaire.

Déroulède, d'un coup d'œil, s'assura que je disais vrai ; et c'est alors que, se retournant, il empoigna d'un geste assez vif pour paraître brutal à la malheureuse bête qui n'en pouvait mais, — elle avait sans doute la bouche sen-

sible — la bride du cheval du général que nous précédions, en criant :

— Mon général, à l'Elysée ! Venez avec nous à l'Elysée !

A ce moment, j'ignorais tout des dispositions du général, mais ce que je vis c'est que le cheval, déjà énervé par les cris et le mouvement qui se faisait autour de lui, manifesta son émotion en pointant plusieurs fois et en menaçant de désarçonner son cavalier.

Celui-ci, qui donnait depuis quelques instants des signes non équivoques de vive impatience, appliqua un vigoureux coup du plat de son sabre sur le bras de Déroulède en lui disant :

— Laissez mon cheval et livrez-moi passage !

Cela ne dénotait pas une entente entre cet officier général et le Président de la *Ligue des Patriotes ;* et, comme on entendait des Amis de Déroulède crier : « L'armée est avec nous ! A l'Elysée ! à l'Elysée ! » je demandai à Déroulède :

— Mais qui donc est ce général ?

— Je ne sais pas, me répondit-il. Ce doit être un général Dreyfusard ; mais ça ne fait rien, il marchera avec nous.

A ce moment Déroulède avait évidemment perdu tout sang-froid, et quand il ajouta : « Nous allons à Paris, à l'Elysée ! » il me convainquit si peu que j'appelai notre dévoué Dupin de Valène, qui assurait le service de nos éclaireurs dans toutes nos manifestations préparées ou spontanées, et je le priai d'aller demander aux soldats d'avant-garde où se rendaient les troupes que nous escortions.

Il revint m'informer qu'elles rejoignaient leur cantonnement à la caserne de Reuilly.

Nous descendions en effet le boulevard Diderot et, lorsque je dis à Déroulède que les soldats se rendaient à leur caserne, rue de Reuilly, que nous étions sur le point d'atteindre, il s'écria :

— Mais ce n'est pas possible ! Barrez cette rue, mes amis, barrez cette rue !

Il était trop tard, et c'était là une tactique ridicule qui aurait conduit, si elle avait pu être exécutée, à un conflit avec la troupe, sur laquelle Déroulède disait compter pour renverser le gouvernement.

En un clin d'œil, on fut à la grille de la caserne, qui fut franchie par les soldats et leur chef, auxquels se mêlèrent quelques manifestants, restés auprès de Déroulède et de Marcel Habert.

Tout cela m'était apparu si étrange que j'avais fait signe à nos Camarades du *Grand Occident* de laisser passer le général et ses soldats, me souciant peu de tomber dans un piège, en compagnie d'un homme évidemment des mieux intentionnés, mais qui venait de me montrer combien ses projets manquaient de bases certaines et sérieuses.

Nous restâmes quelques instants spectateurs des incidents qui se produisirent ensuite, et nous vîmes les manifestants, qui étaient entrés dans la cour de la caserne, expulsés par les soldats de garde, pendant que Déroulède s'agitait, parlant et gesticulant au milieu de la cour et paraissant refuser de quitter le quartier.

La manifestation de Déroulède semblant terminée, nous nous disposions à suivre notre programme personnel, lorsque Lasies, sortant à son tour de la caserne, vint vers moi et me supplia de ne pas partir.

— Déroulède va sortir, il va emmener le régiment et nous allons rentrer dans Paris.

Je regardai Lasies un peu comme on regarde un illuminé parlant tout haut en rêve.

— Comment, lui dis-je, vous avez été soldat et même officier, et vous venez m'annoncer que des soldats, que la passion politique n'excite en aucune façon et qui viennent de rentrer à la caserne pour manger la soupe après une corvée fatigante au suprême degré, vont reboucler leur ceinturon et endosser le sac pour suivre un pékin, ce

pékin fût-il Déroulède ! C'est une plaisanterie, n'est-ce pas ?

Et Lasies en fut si bien convaincu qu'il se résigna à nous suivre, lorsque nous retournâmes au siège du *Grand Occident de France* avec au moins la satisfaction d'avoir empêché, par notre présence au cimetière du Père Lachaise, toute tentative de manifestation violente contre l'armée et contre ses chefs.

La conclusion à tirer de ce récit, très fidèle et très exact, des scènes auxquelles j'ai assisté, est que le général Roget, dont le nom nous fut connu ensuite, n'était en aucune façon d'accord avec Déroulède.

Aussi lorsqu'à la *Haute Cour*, où il vint déposer comme témoin, on commit la malpropreté de le confronter avec un polisson convenablement stylé par un intellectuel, Dreyfusard militant, pour essayer de compromettre un officier général dans une aventure à laquelle il avait été mêlé à son corps défendant, je compris et j'approuvai son hautain mépris pour le Procureur Octave Bernard et ses dédaigneuses réponses à un interrogatoire qui était une honte pour ceux qui l'avaient imaginé.

On a mis aussi en avant le nom du général de Pellieux, alors que celui-ci était mort et, par conséquent, dans l'impossibilité de protester contre le rôle qu'on lui prêtait.

Je ne sais si le général de Pellieux avait pris un engagement quelconque avec Déroulède ; celui-ci, en tous cas, ne l'a jamais dit nettement, et je l'en félicite, surtout si cet engagement a pu exister.

Mais, ce que je sais c'est que, même d'accord avec le Président de la *Ligue des Patriotes*, si le général de Pellieux s'était trouvé à la Place de la Nation au lieu du général Roget, il n'eût pu commettre la folie de marcher sur l'Elysée, à la conquête du pouvoir, en voyant de quelle infime poignée de partisans son complice supposé était accompagné.

Une entreprise de ce genre réclame impérieusement

le concours d'une foule capable d'entraîner les troupes et ce n'est pas celles-ci, surtout lorsqu'elles ne sont représentées, comme c'eût été le cas pour le général de Pellieux, que par deux ou trois cents hommes composant un simple détachement de parade militaire, qui peuvent commencer un tel mouvement au milieu d'une ville comme Paris.

Qu'on essaie de faire admettre des histoires semblables par des gens trop naïfs ou par des citoyens hypnotisés par une mise en scène habile ou par des discours ou des articles enflammés, soit, mais elles ne tiennent pas une minute devant un examen sérieux.

Déroulède et ses amis étaient dans leur rôle en donnant, de très bonne foi je veux le croire — on prend si volontiers ses rêves pour des réalités ! — à l'*Affaire de Reuilly* une importance qu'elle n'eût jamais.

De leur côté, le gouvernement et ses partisans se sont empressés de laisser se créer cette légende du « terrible danger » couru par la République.

Ils y trouvaient deux profits.

D'abord étant vainqueurs, elle augmentait leur prestige de toute la puissance qu'on prêtait si gratuitement à celui qui était le vaincu.

Et, ensuite — et c'est à cela qu'ils tenaient le plus — ils se préparaient à faire de cette « simple manifestation », transformée en « terrible attentat », le prétexte nécessaire et difficile à trouver pour leur coup de force exécuté quelques mois après.

L'*Affaire de Reuilly* servit de base à l'arrêt de compétence qui permit de nous juger et de nous condamner malgré les protestations de jurisconsultes éminents, qui qualifiaient, avec raison, cet arrêt de compétence de forfaiture.

J'aurais laissé bien volontiers à M. Déroulède la réputation d'avoir conçu et organisé un coup d'Etat capable de renverser le gouvernement, si certains de ses Amis, et avec eux Drumont et Méry, ne m'avaient pris à partie avec une telle mauvaise foi.

J'ai bien voulu risquer le bagne, où le Procureur Bernard demandait aux Sénateurs de m'envoyer — ce qui est une preuve non équivoque que j'étais d'accord avec lui, n'est-ce pas, messieurs Drumont et Méry ? — mais je ne puis pousser l'admiration pour M. Déroulède jusqu'à servir d'excuse à ses fautes et à ses erreurs en passant pour le « Traître », livrant des secrets que je n'ai jamais connus et qui n'ont jamais existé.

C'est pourquoi je parle aujourd'hui, alors qu'il n'y a plus de danger pour personne, après être resté muet lorsque j'étais le plus menacé et le plus durement atteint de tous les condamnés de la *Haute Cour*.

Tout dans ce procès de 1899-1900 était étrange.

Les arrestations qui y préludèrent firent des victimes nombreuses parmi d'humbles citoyens qui n'avaient jamais été mêlés à cette manifestation de Reuilly dont on devait faire la base de l'accusation et l'unique prétexte des condamnations prononcées.

Et, cependant, ni M. Syveton, ni M. Talmeyr, ni M. Lasies, ni Maurice Barrès ne furent inquiétés.

Pour Maurice Barrès, je le comprends, car notre nouvel académicien est, avant tout, un écrivain et il était là plus comme historien, toujours intéressant à lire, que comme conspirateur.

Et il a eu la probité de ne jamais se trouver parmi les calomniateurs des prisonniers et des proscrits.

Je conçois, également, que le gouvernement n'ait pas songé à emprisonner M. Talmeyr dont le nom est cité parmi les personnes qui entouraient Déroulède à la place de la Nation (1).

M. Talmeyr, que je ne me rappelle pas avoir jamais vu, n'a, m'affirma-t-on, rien d'un aventurier ; c'est, paraît-il, un homme calme, curieux d'études susceptibles de fournir matière à copie de bon rapport et de placement

(1) Article de M. Bonnamour et *Scènes et Doctrines du Nationalisme* de Maurice Barrès (Juven éditeur).

facile, et je n'ai eu à m'occuper de lui qu'à propos d'un article paru dans le *Gaulois* de M. Arthur Meyer.

Cet article avait pour titre le *Fort Friedland* et M. Talmeyr y prenait la défense d'un jeune gentilhomme accusé de mœurs spéciales, mais qui avait l'attrait, non dédaignable pour M. Talmeyr, d'être le fils d'une famille fort riche et capable d'être reconnaissante à l'égard des avocats de l'accusé.

M. Talmeyr insinuait que l'arrestation du jeune d'Adelsward était une diversion à je ne sais plus quelle opération gouvernementale — celle, je crois, de l'expulsion des congrégations, que M. Talmeyr et ses amis n'ont jamais défendues, autrement que par la plume — d'où le *Fort Friedland*, allusion déplacée au *Fort Chabrol*.

Je dus faire comprendre à M. Maurice Talmeyr toute l'inconvenance de sa conduite et réclamer du *Gaulois* l'insertion de ma lettre.

J'ajouterai que j'étais encore en exil lorsque M. Talmeyr se permit d'écrire son article, alors que cet ex-manifestant de Reuilly, si bien ménagé par les policiers du ministère Waldeck, goûtait la joie d'une aimable et somptueuse hospitalité dans un château du Midi de la France.

M. Talmeyr devait bien, à ceux qui me gardèrent dans leurs geôles, une preuve de reconnaissance, pour n'avoir jamais songé à l'envoyer, fût-ce vingt-quatre heures, au Dépôt ou à la Santé, où restèrent de longs mois des jeunes gens comme Cailly et Brunet.

N'avais-je pas raison de dire que tout était étrange dans ce procès de la *Haute Cour*, pour lequel le gouvernement a trouvé avant, pendant et même après, des concours bien singuliers pour aggraver, par des épreuves morales infiniment pénibles, les condamnations qu'il avait dictées contre les hommes dont il voulait se débarrasser.

A côté de MM. Maurice Barrès et Talmeyr se trouvaient également MM. Syveton et Lasies ; et il faut bien convenir que l'un et l'autre pouvaient et devaient être consi-

dérés comme des conspirateurs avérés, car ils comptaient parmi les chefs de l'opposition.

Ni l'un ni l'autre ne furent inquiétés pourtant.

Pourquoi ?

Pour Lasies, je le comprends à la rigueur. C'est un emballé ; et, libre, il est peu dangereux pour ses adversaires. Sa faconde de Méridional les sert au contraire ; et, s'il était mêlé à un complot sérieux, ce sont surtout ses complices qui seraient en danger à cause de lui.

Son imagination est intarissable et son besoin de parler sans limite.

Lorsqu'il vint déposer, comme témoin à la *Haute Cour*, ses déclarations furent telles que le Procureur Bernard, dans son réquisitoire, put dire :

— Les accusés et leurs défenseurs ont contesté les dépositions des témoins à charge, cités par l'accusation pour démontrer l'existence du complot ; je n'ai pas besoin de tous ces témoins ; un seul me suffit et, celui-là, les accusés ne le récuseront pas, il est des leurs et c'est mon meilleur témoin, c'est M. Lasies.

Et le Procureur Bernard avait raison, car Lasies était venu dire, à la barre de la *Haute Cour*, que, si l'entente entre les accusés avait pu se faire, lors d'une réunion qui avait eu lieu au siège du *Grand Occident de France*, ce ne seraient pas les accusés de la *Haute Cour* qui seraient en prison, mais les Sénateurs et leurs amis.

A cette réunion, où les représentants des organisations d'opposition devaient se rencontrer pour décider d'une action commune contre les manifestations antipatriotiques des Dreyfusards, MM. Galli, Le Provost de Launay et Lasies voulurent imposer à tout le monde la direction unique de Déroulède, alors que je préconisais, d'accord avec la majorité de l'assemblée, une *Fédération des organisations d'opposition*, chacune de ces organisations ayant, dans le Comité directeur de la *Fédération*, un ou plusieurs représentants.

La combinaison déroulédiste fit échouer l'entente et on se sépara plutôt mécontents les uns des autres.

On pense si la déclaration de Lasies fit de l'effet sur nos adversaires devenus nos juges.

Et l'un d'eux, Maxime Lecomte si mes souvenirs sont exacts, s'écria :

— Ça prouve que nous avons bien fait de prendre les devants !

Lasies avait vaillamment « fait blanc de... notre épée ».

Il eût pu, peut-être, nous laisser ce soin aux uns et aux autres, mais son tempérament ne lui permet pas la réflexion lorsque le souci de la « dignité » de ses « amis » le préoccupe.

Plus tard, au moment du vote de l'amnistie, il a encore sauvegardé la « dignité » des proscrits, en prenant violemment à partie l'ex-ministre de la guerre André, dégommé pourtant depuis longtemps, et avec lequel il était à tu et à toi dans les couloirs de la Chambre auparavant.

De tout cela je ne garde aucun ressentiment contre Lasies ; mais on conviendra que c'est bien incohérent.

Et ce n'est pas avec de l'incohérence et des incohérents qu'on peut espérer vaincre des tacticiens politiques de la force et de l'expérience de nos adversaires.

D'où les défaites persistantes de l'opposition, qui ne peuvent surprendre que les ignorants et les trop crédules.

Un autre manifestant de Reuilly bénéficia également de la clémence gouvernementale ; et celui-là était, ou du moins passait, pour un personnage d'importance.

Je veux parler de M. Syveton.

J'ignorais que Syveton eût été aux côtés de Déroulède à Reuilly et il a fallu le livre de Maurice Barrès pour me l'apprendre plus tard.

Pour quelles raisons n'a-t-on pas impliqué Syveton dans le complot et ne l'a-t-on pas arrêté, alors qu'on incarcérait de simples ouvriers, qui n'avaient commis d'autre crime que celui de faire partie de notre *Grand Occident de France ?*

Il est vrai que les échecs de l'opposition, malgré une première victoire partielle aux élections municipales de 1900, étant dus en très grande partie aux intrigues de Syveton, le ministère fut bien inspiré en le laissant libre de continuer et de parfaire l'œuvre de désorganisation des forces de l'opposition.

Je reviendrai sur le rôle de M. Syveton dans un chapitre suivant pour démontrer ce que j'affirme ici.

La *Haute Cour* réunie et l'arrêt de captivité rendu, nous assistâmes, en spectateurs non désintéressés, à la comédie de justice la plus odieuse qui se puisse concevoir.

Pour ma part, outre les charges que l'accusation avait réunies contre moi, et qui me rendaient passible de la peine de mort, en même temps que de peines de simple police, pour jet d'ordures ménagères par-dessus les murs du *Fort Chabrol* et à des heures non réglementaires ! le dossier de la *Commission d'instruction* contenait les plus abominables accusations dont, déjà plusieurs fois, j'avais fait condamner les auteurs, convaincus de mensonges et de calomnies.

Des brochures anonymes, remises par moi au Parquet, pour les poursuites que j'avais exercées, furent reprises par l'accusation, et je fus menacé de dépositions sensationnelles d'où devaient résulter ma confusion définitive et la démonstration que j'étais un abominable bandit.

Rien que cela !

Waldeck, ses policiers et les juges cherchaient non seulement à me supprimer, mais ils voulaient essayer de me déshonorer auparavant.

Cette tâche fut confiée aux témoins Mallet, Verdier, Roblin et Haranchipy, personnages dont je ne prendrais même pas la peine de parler ici si leurs dépositions, devant la *Commission* de la *Haute Cour*, n'étaient pas la preuve la plus évidente des manœuvres infâmes auxquelles le gouvernement eut recours contre un homme

qui avait la grande satisfaction et le grand honneur de mériter à ce point la haine de ses ennemis.

Lorsque le dossier nous fut remis imprimé, mes co-accusés, nos avocats et nos amis me manifestèrent leurs inquiétudes du procédé employé contre moi.

Et les avocats les plus expérimentés ne cessaient de me dire :

— Prenez garde à ce que l'on prépare contre vous. Vous n'êtes pas devant un Tribunal ordinaire, où il est déjà si facile à un Président canaille de bâillonner un accusé qu'on veut déshonorer. Vous allez avoir affaire à des adversaires politiques, et à un Procureur général prêt à tout pour mériter l'avancement qui lui est promis à la suite de la *Haute Cour*. Vous aurez bien de la peine à faire justice de cet échafaudage de calomnies et de mensonges, et votre situation d'accusé dans ces conditions est particulièrement atroce.

Je répondis à tous :

— Rassurez-vous, la calomnie et le mensonge ne sont dangereux que lorsqu'ils cheminent dans l'ombre et lorsque les calomniateurs se cachent et échappent à toute responsabilité. Loin d'être ému ou inquiet de ce qui se prépare contre moi, j'en suis au contraire satisfait. C'est la première fois que, publiquement, je vais me trouver avec mes calomniateurs et je vous réponds que c'est moi qui aurai le dernier mot dans le débat contradictoire qui se prépare, et que j'attends en toute tranquillité de conscience et d'esprit.

Le premier témoin fut le sieur Mallet, industriel important, adjoint au maire du XIXe arrondissement et auquel on avait confié le soin de « m'exécuter ».

Les rôles changèrent ; et, loin d'avoir à éprouver les effets de la haine de cet individu, c'est moi qui le convainquis : de fraude envers la douane et l'octroi ; des crimes d'accaparement et de coalition, tombant sous l'application de l'article 419 du Code pénal ; de tromperie à l'égard de grandes compagnies de chemins de fer et de

conduite odieuse et malhonnête envers ses collaborateurs les plus fidèles et les plus dévoués.

Les témoignages de MM. Lucas et Warin et de Mme Pagniez, pour ne citer que ces noms, achevèrent de fixer l'opinion sur le principal témoin de moralité cité contre moi.

Ces témoins affirmèrent la constante correction de ma conduite et les procédés déloyaux de Mallet.

L'un d'eux, M. Lucas, ajouta même :

— Je faisais de nombreuses affaires avec MM. Guérin et Mallet, mais j'ai dû renoncer à toutes relations avec ce dernier, pour ne pas être compromis dans de malhonnêtes opérations.

La déposition Mallet dura presque deux audiences, et, elle prit fin, avant même que j'eusse terminé de fournir les preuves indiscutables de l'indignité du personnage, sur les protestations des sénateurs qui, médusés par l'attitude piteuse de Mallet, qui semblait implorer son renvoi de la barre où il s'effondrait littéralement, réclamèrent la fin de la déposition en criant :

— Mais c'est le témoin qui devient l'accusé. Faites-le partir.

Après Mallet, j'attendais, pour le lendemain, la comparution des témoins Verdier, Roblin, Haranchipy et j'avais réclamé différents dossiers existant au Parquet et concernant ces individus.

Pour obtenir ces dossiers, je dus déposer des conclusions, longuement motivées, et ce fut contre la volonté du Procureur Bernard que la *Haute Cour* dut décider qu'ils me seraient communiqués.

Une décision contraire eût été trop scandaleuse et, d'autre part, les membres de la *Haute Cour* ne se doutaient pas de ce que contenaient ces dossiers et quelles armes j'allais y trouver.

Je crois même que le Procureur Bernard l'ignorait également.

Ce qui me le fit croire, c'est que le lendemain, au moment où nous nous préparions à nous rendre à l'audience,

je vis arriver dans ma cellule mon avocat, Me Joseph Ménard, qui m'annonça, tout triomphant, qu'après la déposition de Mallet, qui avait tourné à la confusion de l'accusation, le Procureur Bernard renonçait à l'audition des témoins : Verdier, Roblin et Haranchipy.

A la surprise, sincère ou simulée, de Me Ménard, je ne partageai pas sa satisfaction.

Si le Procureur général, qui avait pris connaissance des dossiers réclamés par moi, désirait ne pas voir à la barre les témoins auxquels il renonçait si prudemment, je voulais vivement, pour ma part, me trouver en leur présence et publiquement.

Je signalai donc, à Me Ménard, mon intention de les citer si l'accusation les abandonnait.

Me Ménard ne put, malgré son insistance, me faire renoncer à ma détermination et il m'annonça qu'il allait la communiquer au Procureur Bernard.

Le lendemain, nouvelle démarche et nouvelle insistance de Ménard pour me faire consentir à la non-audition des trois témoignages en question.

Je lui signifiai, très nettement, que ma décision n'était en aucune façon modifiée.

Mon défenseur revint une troisième fois à la charge deux jours après, en me faisant valoir, comme suprême raison, que ces auditions allaient prolonger considérablement les débats — ce qui ne pouvait m'émouvoir — mais que mes co-accusés supporteraient les conséquences de la mauvaise humeur des juges, alors que, parmi eux, un grand nombre pouvaient déjà compter sur un acquittement certain.

Cet argument me fit consentir à la non-audition des sieurs Verdier, Roblin et Haranchipy, mais à la condition absolue que, quoique non comparants à la barre, j'aurais le droit de discuter leurs dépositions dans mes explications et de produire les preuves de leurs mensonges et de leurs calomnies.

Me Ménard se rendit auprès du Procureur Bernard et

il m'annonça que mes droits seraient respectés comme je le désirais.

Lorsqu'à mon retour d'exil je vis Me Ménard *chez lui*, pour lui dire ma façon de penser sur sa conduite à mon égard au cours de ces dernières années, je lui rappelai cet incident de la *Haute Cour* et je lui demandai comment, ayant été le porte-parole du Procureur Bernard pour me faire consentir à ce que des témoins ne fussent pas entendus, il avait laissé publier sans protestation, dans la *Libre Parole*, que si ces auditions n'avaient pas eu lieu, c'était à la suite d'un accord *secret et direct* entre moi et le Procureur Bernard.

— Ce que vous dites est exact et j'ai protesté auprès de Drumont et de Méry contre leurs affirmations.

— Cette protestation n'a jamais été connue, lui répondis-je, et vous deviez à votre réputation d'avocat et d'honnête homme, de la formuler publiquement. Vous ne l'avez pas fait et vous m'avez laissé calomnier par des misérables, dont vous reconnaissez la mauvaise foi, mais dont vous êtes resté l'ami, vous faisant, par votre silence, le complice de leurs infamies.

Et, Me Ménard, dont l'attitude était piteuse, de me répondre :

— Que voulez-vous, j'ai mes intérêts personnels à ménager et je ne pouvais protester publiquement sans me créer des ennemis capables de me faire beaucoup de mal.

Comme il est beau et élevé le rôle de l'avocat ainsi subordonné aux intérêts de l'individu et à la satisfaction de ses ambitions politiques !

Non seulement Me Ménard ne protesta pas contre les calomnies de ses amis Drumont et Méry, mais, pour mériter les subsides de la caisse électorale de la *Libre Parole* et de celle de Syveton, caisses qui se confondaient volontiers depuis que Drumont s'était réconcilié avec celui qu'il appelait le *pion ridicule et prétentieux*, grand argentier de la *Patrie Française*, mon défenseur de la *Haute Cour* se fit l'homme de toutes les entreprises judiciaires orga-

nisées contre notre *Grand Occident de France*, ses journaux, son *Délégué général* proscrit et ses adhérents.

Je reviendrai sur ce sujet d'une façon plus détaillée en parlant des procès qui nous furent intentés par le sieur Devos, procès dans lesquels Me Joseph Ménard joua un rôle d'une loyauté et d'une honnêteté plus que discutables.

Pour quelle raison le Procureur général Octave Bernard renonçait-il, avec tant d'empressement, à l'audition des témoins Verdier, Roblin et Haranchipy ?

C'est qu'il avait appris, par les dossiers judiciaires dont j'avais « exigé » la communication, que ces individus étaient exposés aux plus désagréables déconvenues si on avait l'imprudence de les confronter avec moi à la barre de la *Haute Cour*.

De Verdier, dont je ne parlerai ici (comme des deux autres personnages) *qu'à cause de son rôle de témoin à la Haute Cour*, je n'ai que peu de choses à dire pour remettre les faits à leur point exact.

Lorsque je connus cet individu, il était associé avec un sieur Caen pour le commerce des huiles et graisses et leurs usine et magasins étaient à la Plaine-Saint-Denis.

La situation des deux associés était, en apparence, prospère ; et, lorsque j'accueillis les propositions qu'ils me firent, j'ignorais absolument que leur entreprise ne vivait plus que de circulation de traites de complaisance, négociées par le beau-frère du juif Caen, intéressé d'une Banque d'escompte, qui, depuis, est tombée en déconfiture.

Cette situation embarrassée de Verdier et Caen me fut révélée, quelques mois après la fondation de notre maison Verdier, Caen et Guérin, qui, elle, avait pour objet l'importation de pétroles raffinés, en même temps que j'apprenais que 125,000 francs de traites, portant mon nom, avaient été mises en circulation à mon insu.

Ces traites avaient été remises par MM. Verdier et Caen au beau-frère de ce dernier pour couvrir le débet

important que la maison particulière de mes deux associés avait dans la maison de banque Cahn et Cie.

Je demandai des explications sur cette circulation irrégulière, d'abord à Verdier qui rejeta toute la faute sur Caen, puis à celui-ci qui essaya de le prendre de haut en me disant : qu'associé en nom il n'avait fait qu'user de son droit, en créant ces traites signées aussi de mon nom.

On pense de quelle façon j'accueillis cette raison et je certifiai à M. Caen, ainsi qu'à son beau-frère que si ces traites n'étaient pas immédiatement retirées et détruites, je porterais plainte au Parquet contre leurs auteurs.

Ces traites furent retirées et Caen, que Verdier abandonna à mon légitime ressentiment, dut quitter notre maison.

Nous liquidâmes sa situation ; il toucha la part qui pouvait lui revenir ; et, quelques mois après, Verdier se débarrassait également de lui en rompant leur association Verdier et Caen.

Cette séparation des deux associés s'expliquait d'autant mieux que le capital social de leur affaire particulière — 300,000 francs — était depuis longtemps dévoré, par Verdier disait Caen, par Caen répliquait Verdier.

Et, lorsque parut, en 1892, une première brochure contre moi, signée d'un sieur Boivin, qui implora plus tard ma pitié pour éviter les effets de la condamnation qui l'avait atteint pour ses calomnies et ses diffamations, je priai deux amis, dont Morès, de m'accompagner chez Caen, que nous trouvâmes assez difficilement et qui dut confesser devant mes témoins l'exactitude de ce que je reproduis ici.

Et, pour donner une preuve de la mauvaise foi de Drumont et de son valet de plume Gaston Méry, qui ont osé écrire, dans la *Libre Parole*, en 1902, qu'ils ignoraient absolument ces incidents, voici ce que la *Libre Parole* publiait dans son numéro du 11 mars 1893 :

Procès-verbal.

Nous certifions que M. Caen a reconnu devant nous :

1° Sa participation à la brochure signée Boivin ;

2° Qu'il avait dû quitter la société Verdier, Caen et Guérin à la suite d'un abus fait, à son profit personnel, de la signature sociale au moyen de fausses traites, se montant à environ 125,000 francs, mises en circulation par lui.

Cet aveu nous a été fait, le 25 février 1893, lors d'une visite à M. Caen, à son domicile, 17, rue Lagrange, à 6 heures 45 du soir.

Signé : Marquis DE MORÈS, LEFÈVRE.

Pour le reste de la brochure, qui était de la même exactitude que la partie concernant le juif Caen et ses griefs contre moi, j'adressai, au signataire Boivin, deux témoins, en prenant même l'initiative de proposer la constitution préalable à toute rencontre, d'un *Jury d'honneur* devant trancher la question d'honorabilité à mon sujet, et celle de la bonne ou mauvaise foi de mon adversaire.

Après de très longs pourparlers, causés par les reculades du sieur Boivin, voici la lettre que mes témoins m'envoyaient et qui fut également publiée par la *Libre Parole*, dans son numéro du 3 mars 1893, à la quatrième colonne de la première page :

Cher ami,

Nous avons offert, de votre part, à M. Boivin, la constitution au préalable d'un *Jury d'honneur*, auquel il fait allusion dans sa brochure.

Ce *Jury d'honneur*, qu'il n'était pas en mesure de constituer immédiatement, devait se réunir, d'accord avec nous, à notre retour de Saint-Mihiel, c'est-à-dire aujourd'hui à trois heures.

Nous venons de recevoir, de M. Boivin, une lettre dans laquelle il annonce qu'il recule devant votre offre de constitution du *Jury d'honneur* et il invoque des prétextes fantaisistes, desquels il ressort que les personnes, qu'il a nom-

mées dans sa brochure, refusent de le suivre sur le terrain injurieux et diffamatoire où il s'est placé.

M. Boivin se reconnaît impuissant à faire la preuve de ces diffamations que vous réclamiez et, de plus, il a refusé de vous accorder la réparation par les armes à laquelle vous avez droit.

Nous devons déclarer, pour édifier les personnes qui ont pu recevoir la brochure de M. Boivin, que vous nous avez mis à même de juger la valeur des allégations qui y sont contenues, en nous accompagnant chez l'une des personnes citées.

Celle-ci a reconnu devant nous que les imputations de M. Boivin étaient inexactes et que loin d'avoir eu à se plaindre de vous, c'était au contraire vous-même qui aviez eu à protester contre les actes dont elle s'était rendue coupable.

Signé : MORÈS, LEFÈVRE.

Il fallait, comme on le voit, une audace peu commune à MM. Drumont et Gaston Méry pour reprendre, en 1902, c'est-à-dire dix ans après, contre moi, les infamies publiées en 1893, alors que la *Libre Parole* avait enregistré les preuves des calomnies dont j'avais été l'objet de la part d'adversaires politiques qui étaient, alors, aussi ceux de mes derniers calomniateurs.

La brochure Boivin, comme toutes les campagnes diffamatoires qui furent entreprises contre moi depuis vingt ans, avait eu pour principal inspirateur le Pétroleur Mallet.

Et, à l'heure des responsabilités, lorsque, demandant compte à Boivin de ses injures et de ses calomnies, il fallait encourir les risques des infamies commises, Mallet lâchait Boivin, refusait de le suivre sur le *terrain injurieux et diffamatoire* où il se trouvait pris ; mais, de plus, voici la déclaration que le sieur Mallet me faisait remettre pour échapper aux conséquences de sa conduite :

Paris, le 7 mars 1893.

Monsieur Jules Guérin,

Ayant eu l'occasion de voir M. Paul Mallet, et de l'entretenir de la brochure signée Boivin, ce négociant m'a déclaré

avoir communiqué à M. Boivin, sur sa demande, et dans un but exclusivement politique, un certain nombre de documents relatifs à un procès à vous intenté par la *Société de Colombes*, mais être resté complètement étranger à la rédaction de cette brochure et aux appréciations qu'elle émet.

Signé : Pierre PUPIN.

Tous ces documents, et bien d'autres encore, qu'il serait impossible de reproduire ici, à cause de la place qu'ils prendraient, furent lus à la *Haute Cour ;* et, ni M. Mallet, ni personne ne s'aventura à en nier l'exactitude ou à en contester la portée.

La brochure Boivin fut rééditée ensuite sous de faux noms ou avec des noms et des adresses d'imprimeurs n'ayant jamais existé. Je portai plainte contre les auteurs de ces ordures, ils furent plusieurs fois condamnés ; et, c'est dans les dossiers de ces procès, qui m'avaient donné raison contre mes calomniateurs, que le Procureur Bernard et la *Commission d'instruction* de la *Haute Cour* allèrent chercher les éléments de leurs accusations, dont il me fut si aisé de faire publiquement complète justice.

La mauvaise foi de Drumont et de Gaston Méry fut poussée à un tel point qu'ils en arrivèrent à oublier les appréciations qu'ils avaient publiées, dans les comptes rendus des audiences de la *Haute-Cour*, comptes rendus signés par Gaston Méry lui-même.

Si je voulais reproduire tous les articles de la *Libre Parole* condamnant la conduite de son Directeur, c'est par centaines que je devrais les compter.

Une seule citation suffira.

(Libre Parole 21 novembre 1899). Mais ce fut dans tout l'auditoire un frémissement d'indignation, quand Guérin, tout remué lui-même des paroles qu'il avait dites, démontrant le ridicule des pièces du dossier, *prouva qu'une partie du réquisitoire avait été copiée* — TEXTUELLEMENT MOT A MOT — *sur une brochure anonyme*, œuvre de quelque Juif, que quelques années plus tôt le Parquet avait poursuivie.

— Oh!... fit d'une voix toute l'assistance...

Me Ménard se leva.

En quelques mots il démontra que l'infamie commise était encore plus abominable que ne le disait son client.

Cette brochure, en effet, C'ÉTAIT GUÉRIN LUI-MÊME, QUI L'AVAIT REMISE AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Signé : Gaston MÉRY.

Si les accusations de la *Haute Cour* furent infâmes, si les auditeurs de l'audience du 20 novembre 1899 ont frémi d'indignation à la dénonciation de pareils procédés judiciaires, que doit-on éprouver pour les hommes qui ont, trois années plus tard, recopié, pour en faire des articles injurieux et calomniateurs contre un proscrit, les mêmes brochures, reproduites dans un réquisitoire qu'ils qualifiaient d'infâme et de ridicule.

Je pourrais, il me semble, m'arrêter là au sujet des témoignages des sieurs Verdier, Roblin et Haranchipy, repris par Gaston Méry et Drumont, et renvoyer les lecteurs aux comptes rendus officiels publiés par l'*Eclair*, d'après la sténographie des débats, comptes rendus qui mentionnaient, dans tous leurs détails, les réfutations et les preuves des mensonges commis pour essayer de me déshonorer.

Mais, je tiens à consacrer quelques lignes à chacun des témoins, si prudemment écartés de la *Haute Cour* par le Procureur général Bernard.

Pour Verdier, des témoins et des preuves indiscutables — et qui ne furent, du reste, jamais discutés par personne — établissent que jamais cet individu n'eut à se plaindre de moi, alors qu'au contraire j'avais contre lui les plus sérieux griefs.

Et, lorsqu'il disait, dans sa déposition :

— Guérin m'a fait perdre beaucoup d'argent, en agrémentant cette affirmation mensongère de racontars d'une imbécillité à faire sourire les plus crédules, il fut démontré que les seules sommes perdues par Verdier, *et par ma*

faute, furent celles qu'il espérait toucher, des Pétroleurs coalisés, pour la disparition de notre maison concurrente de leurs entreprises, combinaison dans laquelle je me refusai formellement à entrer, alors que la part qu'on me versait était de 500,000 francs pendant que MM. Verdier et Caen devaient se contenter chacun de 150,000 fr.

D'où 300,000 francs que j'ai évidemment fait perdre à ces messieurs, lesquels étaient prêts à se vendre, parce qu'il ne me plut pas de me laisser acheter.

Pour perdre sa fortune et celle des siens, M. Verdier n'avait besoin d'être aidé par personne.

Il y suffisait très amplement ; et, à peine associé avec lui et son ami Caen, j'entendis celui-ci reprocher à Verdier d'être paresseux, fêtard, de passer ses nuits au jeu où il perdait des sommes considérables.

En une seule soirée, au *Cercle du Château d'Eau*, rue de Bondy, il laissa 15,000 francs au baccara.

On s'explique, dans ces conditions, combien le capital de leur maison d'huiles, de la Plaine-Saint-Denis, s'en alla rapidement.

300,000 francs à ce train-là ne durent guère.

La réputation de Verdier, comme joueur et comme fêtard, était bien établie dans le « monde où l'on s'amuse ».

Il eut même les honneurs d'un chapitre spécial dans un livre, *Les Mémoires d'un Poseur de lapins*, qui parut en 1887.

Il y était dit que, lors d'un voyage de Verdier à New-York, où il se rendait pour la maison Verdier et Caen, s'étant fait accompagner d'une petite amie, celle-ci, sur le paquebot, attira l'attention d'un richissime marchand de porcs de Chicago.

Et, la belle — Margot était son nom — de poser à Verdier son ultimatum.

— Donne-moi 20,000 balles, qui me sont offertes par le riche Américain, ou je te « lâche ».

Pour ne pas être « lâché » pour l'homme de Chicago, Verdier « casqua » la forte somme ; ce que son associé Caen trouva fort mauvais, car les fonds, ainsi sacrifiés à

une opération si parfaitement étrangère aux affaires de la maison de Saint-Denis, étaient destinés à acheter des huiles et graisses et non à graisser la « patte » de la douce Margot.

Jamais Verdier ne contesta l'exactitude de cette histoire d'outre-Atlantique, et j'ai personnellement trop souvent constaté l'état lamentable de Verdier, lorsque la cruelle Margot lui refusait l'accès de son logis, dont le loyer était pourtant à la charge de celui qu'elle appelait irrespectueusement son « graisseux », pour avoir pu douter un instant de l'exactitude des renseignements de l'auteur de ces *Mémoires d'un Poseur de Lapins*.

Depuis, Verdier est devenu bookmaker, marchand de « tuyaux increvables », sous le haut patronage de son bon ami, Rondeaux (1), directeur du *Paris-Courses*.

— D...mandez, rés...tats c...plets, des c...urses !

Je n'ai pas été surpris d'apprendre, pendant que j'étais en exil, combien la présence de cet assidu de nos Hippodromes urbains et interurbains flattait peu M. Stephen Pichon, son cousin par alliance, lorsque Verdier se croyait obligé d'aller, sur les quais des gares, présenter ses vœux à notre *Résident général* en Tunisie, quand celui-ci débarquait à Paris ou quittait la capitale.

— Il est bien regrettable, disait un jour un attaché du ministère des Affaires étrangères, qui connaît Verdier et ses actuelles fréquentations, que ce monsieur ne comprenne pas que sa place n'est pas ici.

Verdier fut l'un des témoins de Drumont, Méry et Spiard-Oswald contre moi ; et, ce faisant, il satisfaisait sa haine personnelle et sa haine politique, car, il ne faut

(1) Une nuit de fête à outrance, il arriva une aventure à Verdier et à son ami Rondeaux, dont M. Olida, le négociant de la rue Drouot, doit se souvenir. — Nos deux fêtards, très pochards, déambulaient vers 5 heures du matin, allant prendre un repos bien gagné, lorsque, passant devant les magasins de M. Olida, l'idée leur vint de s'emparer d'une immense roue de gruyère pour jouer au disque roulant. Les garçons s'interposèrent : discussion, querelle, bataille avec nos deux ivrognes qui voulaient continuer leur jeu et, finalement, une bonne roulée reçue par Verdier et Rondeaux. Celui-ci battu, mais pas content, eut l'idée d'assigner M. Olida pour coups et blessures, et le tribunal correctionnel le débouta avec félicitations pour le négociant ainsi dérangé.

pas omettre ce détail, Verdier fut un Dreyfusard militant, en sa qualité de protestant et de Franc-Maçon.

— A bas Dreyfus ! haro sur les Francs-Maçons ! N'est-ce pas, messieurs Drumont et Méry !

Mais abandonnons Verdier à ses combinaisons de bookmaker, et arrivons à cet autre témoin de la Haute Cour et de Drumont : le sieur Roblin.

Je pourrais dire « les sieurs Roblin », car ils sont deux, le père et le fils.

Le fils me fut présenté par Morès qui, lui-même, l'avait connu par Drumont.

Il nous proposa, à mon frère et à moi, d'entrer en relations d'affaires et de s'intéresser aux importations de Pétrole que nous avions entreprises.

Il avait l'allure d'un garçon sérieux, désireux de se créer une occupation ; nous acceptâmes.

Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que Roblin fils cherchait uniquement le prétexte à un maniement d'argent, et, comme notre temps était largement occupé par la manutention, les achats et les ventes, nous lui avions laissé, sur sa demande, le soin de la comptabilité et de la partie financière.

Comme comptable, il nous amena un être bizarre, absolument inapte à tout travail de comptabilité, mais qui se considérait comme un grand inventeur ayant, nous affirmait Roblin, *imaginé un panier d'une forme spéciale, à attacher au derrière des poules pour les empêcher de casser leurs œufs ! !*

Nous fûmes obligés de congédier ce singulier comptable, que les Roblin remplacèrent par un autre individu, plus incapable encore que le premier, et qui n'avait même pas l'excuse de rêver d'inventions, fussent-elles aussi bizarres que le petit panier en question.

Obligés de nous en débarrasser, encore une fois, notre associé nous amena un boiteux qui ne réussit à marcher à peu près droit que pour filer avec la caisse.

On pense si, dans ces conditions, notre comptabilité était bien tenue.

Roblin fils, en même temps qu'il s'occupait de nos fonds, s'était fait donner par Roblin père une procuration pour administrer le compte de celui-ci au *Crédit Lyonnais*.

Il s'en acquittait de telle façon qu'il pouvait, moyennant 500 francs qu'il prélevait tous les mois officiellement à notre caisse sociale, avoir chevaux et voitures, garçonnière luxueusement meublée, 1, place d'Iéna, dont il avait confié la décoration à un artiste de talent qui avait peint sur les murs, de ce très élégant appartement de jeune fêtard, des compositions suggestives, bien faites pour intéresser les habituées du lieu.

Et, lorsque M. Roblin fils voyageait, il dédaignait le démocratique railway, pour lui préférer les routes, qu'il parcourait dans une confortable voiture, attelée de deux postiers et accompagnée d'un cocher-valet de pied qui complétait dignement un si somptueux équipage.

Avec un pareil train d'existence, le compte du papa dura peu et, un beau jour, il se trouva complètement à sec.

Nous étions en pleine lutte avec les Pétroleurs coalisés, qui, séparés pendant une année, venaient de se syndiquer à nouveau et qui désiraient ardemment la disparition de notre modeste maison.

Pour combler le déficit créé par lui dans la caisse paternelle, Roblin imagina de négocier avec nos concurrents la chute de notre maison ; et, en prévision de la mise à exécution de cette combinaison, il commença à dévaliser nos magasins de toutes les marchandises de valeur qu'il pouvait facilement dérober en notre absence.

Il opérait surtout sur les matières premières de parfumerie, car ces matières coûtaient fort cher sous un très petit volume.

Et, l'une des raisons qui avaient déterminé le Procureur général Bernard à écarter la déposition de Roblin, c'est que, dans l'un des dossiers, que j'avais réclamés, de nom-

breuses déclarations de nos anciens employés dénonçaient ces détournements.

Et, en fait de griefs, il n'existait vraiment que ceux — combien justifiés ! — que nous avions le droit de formuler contre notre trop peu scrupuleux associé.

En quittant notre maison, Roblin s'établit parfumeur sous le nom de Roblin et Cie.

La « Compagnie » était composée du « papa » bailleur d'une partie des fonds et de quelques amis, habilement « tapés » et qui ne revirent jamais leur argent.

Et, comme les scrupules n'étaient pas venus aux Roblin, depuis que nous étions débarrassés d'eux, il leur arriva une aventure assez désagréable, qui se termina par un procès en concurrence déloyale et une condamnation à 8,000 francs de dommages-intérêts et 3,000 francs d'insertions dans des journaux au choix de MM. Roger et Gallet, les honorables parfumeurs bien connus.

MM. Roblin et Cie avaient imaginé de falsifier la marque des Eaux de Cologne, universellement réputées, de Jean-Marie-Farina, et le Tribunal civil de la Seine (1re chambre) dans son jugement (1), très durement motivé pour les falsificateurs, ordonna *la confiscation et la destruction de tous les prospectus, prix-courants, étiquettes, cachets, factures, qui avaient été saisis et décrits.*

Cette condamnation marqua la fin de la nouvelle entreprise de Roblin et Cie, qui avait englouti des sommes importantes.

Depuis, Roblin fils a porté ses talents commerciaux vers les automobiles, avec lesquels il sera peut-être plus heureux, à moins qu'il ne lui arrive un nouvel accident.

Quant au papa, qui vint, *comme témoin*, se porter garant de la loyauté et de la bonne foi de Gaston Méry — et c'est seulement en sa qualité de témoin en cette affaire que je m'occupe de lui ici — il est resté *allumeur* du *Cercle des Lettres et des Arts*, où il fonctionne également comme « prêteur », métier qui rapporte, affirme-t-on, beaucoup

(1) La *Gazette des Tribunaux* du 27 janvier 1901 publia le jugement in extenso.

plus que celui de parfumeur, même en falsifiant les marques concurrentes pour tromper les acheteurs.

Et, qu'on ne se figure pas que je brode pour le plaisir de me venger des faux témoignages des sieurs Roblin père et fils, car voici l'une des lettres qui furent envoyées, en mai 1902, à Gaston Méry pour protester contre ses abominables mensonges :

Monsieur Gaston Méry,

Je dois vous faire part de la stupéfaction que j'ai éprouvée quand je vous ai vu parler, en termes dithyrambiques, de la haute honorabilité de MM. Roblin père et fils.

Je laisse de côté ce dernier, que je ne connais pas ; mais, pour l'autre, il n'en va pas de même.

Il n'a pas dû en croire ses yeux, car c'est la première fois qu'il se voit décerner, sauf par des gens de son espèce, des qualificatifs aussi élogieux.

Vous paraissez n'avoir sur lui que des données superficielles; je vais vous éclairer.

Autrefois, *Caissier-prêteur* du *Cercle des deux Mondes*, on prétend qu'il y a fait une belle fortune dans des conditions peu honorables. Je n'insiste pas, car je ne le sais que par ouï-dire ; mais je l'ai vu à l'œuvre au *Club Anglais* où il prêtait à 50 0/0 par trimestre, soit 200 0/0 par an, aux joueurs décavés.

M. Guérin s'est trompé en le qualifiant de *tenancier de Lupanar*, c'est de *claquedent* qu'il aurait dû dire.

Gaston Méry ne s'est pas vanté de la réception de cette lettre, ni, non plus, de quantité d'autres dont les auteurs m'ont envoyé les copies.

Et c'est ce Roblin père qui vint à la neuvième Chambre, en 1902, pendant mon exil, se porter garant de l'honorabilité de Gaston Méry, ajoutant que, pour sa part, *il m'avait surpris un jour en train de défoncer un coffre-fort.*

Et, comme mon avocat demandait acte au tribunal d'une pareille énormité, qui constituait le plus flagrant des faux

témoignages, le Président essaya de tirer d'affaire le sieur Roblin, en lui disant :

— Ne racontez pas d'histoires de ce genre, vous dépassez la mesure ; allez vous asseoir.

Je fis, néanmoins, poursuivre Roblin père pour faux témoignage, et je fus débouté, sous le prétexte fantaisiste que le témoignage, contre lequel je protestais, n'avait eu aucune importance pour le Tribunal qui l'avait entendu.

Encore proscrit pour longtemps, lorsque ce jugement fut rendu, je dus renoncer à suivre cette affaire, comme d'autres du même genre ; mon éloignement forcé et les frais énormes qui résultaient de ces procès me les rendaient impossibles à soutenir.

Pour le quatrième témoin, Haranchipy, également écarté par le Procureur Bernard, ce fut encore plus extraordinaire.

Cet individu était venu répéter, devant la *Commission d'instruction* de la *Haute-Cour*, le 16 octobre 1899, une abominable calomnie, dirigée d'abord contre mon frère et que ce jour-là il formula contre moi.

Or, *six mois auparavant*, à la suite d'une instruction et d'une expertise réclamées par nous, le sieur Haranchipy avait dû confesser ses odieux mensonges.

La preuve en était dans l'un des dossiers, dont j'avais exigé la communication ; et, cependant, la *Commission d'instruction*, présidée par le Sénateur Bérenger, n'avait pas hésité à enregistrer cette nouvelle infamie, recueillie *sous la foi du serment* par le Sénateur Chovet.

On pense si, dans ces conditions, le Procureur général tenait à éviter la comparution, comme témoin, du sieur Haranchipy.

Cet individu fut également, en 1902, l'un des garants de Gaston Méry et de Drumont ; et, cependant, la *Libre Parole* avait publié, le 7 mai 1900, quatre mois après mon incarcération à Clairvaux, la note suivante en seconde page, comme compte rendu judiciaire des Tribunaux de la veille :

L'affaire Haranchipy-Guérin.

M. Louis Guérin, frère du prisonnier de Clairvaux, poursuivait, devant la huitième chambre correctionnelle, un des témoins de la *Haute Cour*, *à l'audition duquel M. le Procureur général Bernard, qui l'avait cité avec tous les autres ennemis de Jules Guérin, crut devoir renoncer.*

M. Haranchipy avait accusé M. Louis Guérin d'avoir contrefait sa signature, à lui Haranchipy, et de l'avoir faussement apposée au bas d'un acte de société qui le liait à M. Guérin.

Une instruction, ouverte contre M. Guérin, pour crime de faux, a naturellement abouti à une ordonnance de non-lieu.

L'expert Charavay a déclaré que la pièce, arguée de faux par M. Haranchipy, était bien de ce dernier ; et, de deux autres pièces, qu'il avait dit avoir été signées par Louis Guérin ; M. Haranchipy a dû s'en reconnaître l'auteur.

Dans ces conditions il ne restait à Louis Guérin qu'à assigner M. Haranchipy pour dénonciation calomnieuse.

Me Joseph Ménard a soutenu, avec son talent habituel, la plainte, et Haranchipy avait la mine piteuse, quand il entendit, après de longs débats et une longue délibération, le Président lire un jugement qui le condamne à *quinze jours de prison avec sursis, 100 francs d'amende et 2,000 francs de dommages-intérêts.*

L'individu, ainsi condamné pour dénonciation calomnieuse, à une amende, à des dommages-intérêts et à la prison, avait été mis en relation d'affaires avec nous par le frère de l'un de nos amis qui nous recommandait vivement le sieur Haranchipy, lequel venait de réaliser un héritage de 53,000 francs, et voulait, nous disait-on, entreprendre une affaire.

Sur cet héritage de 53,000 francs, 20,000 francs furent d'abord absorbés par divers créanciers qui attendaient depuis des années cette aubaine.

Pendant les quelques mois que dura le commerce entrepris par Haranchipy, celui-ci dépensa en festins, au jeu et en satisfactions de toutes sortes, plus de 15,000 francs.

Certain mois se chiffrait par 4,000 francs de dépenses,

Et, comme nous avions confié des fonds et un matériel important, racheté par nous et par notre mère à notre liquidation avec le sieur Roblin, nous dûmes nous inquiéter du sort réservé à nos intérêts, gérés par un débiteur, si peu ménager de ses ressources personnelles.

A ce moment, Haranchipy était acculé aux pires difficultés ; poursuivi, saisi et sur le point d'être vendu par des créanciers anciens et nouveaux, il nous supplia de l'aider à se tirer d'affaire, invoquant son état maladif et jouant la comédie du Monsieur prêt à perdre la raison.

Nous prîmes l'individu en pitié, le croyant vraiment malade, et nous remontâmes la maison dont la direction fut confiée à mon frère, en assumant la charge du passif annoncé comme étant de 9,000 francs, alors qu'il s'élevait en réalité à plus de 20,000 francs.

Pris entre notre très légitime mécontentement d'avoir été ainsi trompés, et les poursuites de ses créanciers personnels, qui l'accablaient de papier timbré, Haranchipy imagina d'aller offrir ses services au Pétroleur Mallet, affirmant que nous avions commis des faux pour nous emparer de sa maison... et pour payer ses dettes.

Mallet crut à cette fable, remit 1,000 francs à Haranchipy et lui fit déposer une plainte contre mon frère (1).

Cette dénonciation fut reconnue calomnieuse et Haranchipy avoua, devant le juge d'instruction et devant l'expert commis pour l'examen des écritures, être bien l'auteur des signatures qu'il avait contestées d'abord.

La condamnation qui avait frappé Haranchipy pour dénonciation calomnieuse était grave, et j'avais le droit de réclamer la revision du procès de la Haute-Cour.

Aussi fit-on faire appel par le condamné, et la Cour infirma le jugement, en invoquant la « faiblesse d'esprit évidente du dénonciateur », ce qui atténuait sa responsa-

(1) Des témoins entendus à la Haute Cour, vinrent affirmer que le sieur Haranchipy avait avoué s'être entendu avec Mallet et avoir reçu de lui de l'argent pour nous nuire.

bilité et enlevait le caractère de la « mauvaise foi » à son accusation.

Les juges du Luxembourg étaient ainsi débarrassés d'un grave ennui et le faux témoin Haranchipy tiré d'un mauvais pas pour cause « d'imbécillité ».

Ce n'était pas la première fois que cet individu échappait à une condamnation méritée, pour le même motif ; car, déserteur, ayant été traduit devant un conseil de guerre, son avocat, Me C... père, réussit à le faire acquitter comme « inconscient ».

J'ai un double motif de parler de Haranchipy comme déserteur. D'abord pour citer son premier acquittement pour inconscience, et ensuite parce que Drumont et Gaston Méry, s'appuyant sur son témoignage, publièrent dans la *Libre Parole*, qu'en 1895 je m'étais fait domicilier en Allemagne, à Mannheim, pour me dispenser de faire une période de vingt-huit jours.

Le déserteur Haranchipy dénonçant mon antipatriotisme ! Il faut être Drumont et Méry pour trouver de pareils témoignages.

Pour confondre mes détracteurs, je me bornai à écrire au Consul de France à Mannheim, pour lui demander si mon nom figurait sur ses livres, comme ayant été domicilié dans son district consulaire.

Il me répondit par la lettre suivante :

CONSULAT DE FRANCE

dans le Grand Duché de Bade et la Bavière rhénane.

Mannheim, le 20 mai 1902.

Monsieur Jules Guérin,

à Bruxelles.

En réponse à la demande que vous m'avez adressée, par votre lettre du 17 courant, je m'empresse de vous faire connaître que votre nom ne figure, ni sur le registre des décla-

rations de résidence des Français astreints au service militaire, ni sur celui des immatriculations de Français ayant habité à Mannheim depuis l'année 1886 à ce jour.

Recevez, Monsieur..., etc...

Le Consul de France,
S. DE CHAPPEDELAINE.

N'est-ce pas suffisant, tout cela, pour démontrer combien Drumont et ses acolytes avaient surpassé en infamie et en mauvaise foi ceux qu'ils appelaient les *caïmans du Luxembourg*, les *casseroles* de la Sûreté générale ou de la Tour Pointue?

Pendant que les débats se poursuivaient au milieu d'incidents multiples, nous avions l'occasion d'entretiens fréquents entre accusés, au promenoir de la prison ; et, aussi, avec les défenseurs et les amis qui venaient nous visiter.

Un jour que je causais dans ma cellule avec un ami, j'entendis la voix de mon frère qui, dans le couloir, s'entretenait avec quelqu'un.

En entrant dans mon « petit local », il me dit :

— Je viens d'apprendre quelque chose d'assez curieux ; j'ai rencontré tout à l'heure, à ta porte, Me Loyson, secrétaire de ton voisin, M. de Ramel. Il a été fort aimable pour toi et m'a dit que lui et ses amis avaient été très heureux de pouvoir te montrer leur sympathie pendant le blocus du « Fort Chabrol ». Et comme je le remerciais de cette « sympathie », que je pensais toute morale, il insista en me disant que cette « sympathie » s'était affirmée très volontiers autrement.

« — Mais de quelle façon ? lui ai-je dit.

« Par des cotisations pour aider votre frère et ses amis à s'approvisionner et à supporter les charges de leur résistance, me répondit Me Loyson.

— As-tu eu connaissance de ces cotisations ? me demanda mon frère ; pour ma part, je les ai ignorées.

— Moi également ; et, comme cela me semble anormal, j'en parlerai, après l'audience, avec M. de Ramel, mon voisin de cellule.

Et, le soir, après la séance, je posai la question à M. de Ramel.

— Le fait est exact, me dit-il, et c'est M. Guixou-Pagès qui est venu chercher les sommes que nous lui avons remises et qui se sont élevées à 14,000 francs (1).

On peut juger de ma surprise, car, depuis plus de six mois, j'avait fait comprendre, à ce M. Guixou-Pagès, dont la conduite avait été plus que louche au moment du procès des Ligues et des manifestations des 18 et 23 février, que nous ne tolérerions plus qu'il continuât à rôder autour de nous.

Les sommes versées par M. de Ramel, à ce personnage, furent conservées par lui ; et jamais un centime ne nous fut remis, ni employé à l'usage pour lequel elles avaient été demandées.

Je donnai ces indications à M. de Ramel qui abonda dans mon sens ; et il comprit que lui et ses amis avaient été escroqués par un individu sans mandat et qui avait profité de notre résistance pour remplir sa bourse.

— Guixou-Pagès n'est pas le seul, je crois, qui a dû agir ainsi, me dit ensuite M. de Ramel, car nous avons remis encore 2,000 francs à une autre personne qui, disait-elle, voulait tenter un coup pour débloquer le *Fort Chabrol* ou essayer de le ravitailler.

— Quel est le nom de cet audacieux ? demandai-je.

— C'est M. Firmin Faure, et je crois qu'il n'a pas fait, lui non plus, grand'chose pour vous aider.

— Il n'a rien fait que garder vos 2,000 francs ; mais jamais M. Firmin Faure n'est intervenu dans notre résistance, et l'argent qu'il a demandé et reçu lui a servi à satisfaire ses plaisirs, qui sont aussi nombreux et variés. que trop coûteux pour sa modeste bourse de député à 750 francs par mois.

Donc, pendant que nous étions aux prises avec les forces gouvernementales, privés de tout, même d'eau, des

(1) Je crois pouvoir indiquer ce chiffre comm · exact, d'après mes souvenirs, car je n'ai pas retrouvé la petite note où je l'avais consigné.

individus, comme ces Guixou-Pagès et ces Firmin Faure, extorquaient de l'argent à de trop confiants citoyens.

Ne soyons donc pas surpris si nous avons retrouvé, un peu plus tard, les mêmes personnages collaborant avec les Spiard-Oswald, les Drumont, les Méry et les Devos pour publier, contre un prisonnier et un proscrit, des infamies qui se sont étalées, pendant un mois et demi, dans les colonnes de la *Libre Parole*.

Puisque l'occasion est venue de parler de ce M. Guixou-Pagès, il me faut compléter, au moins en partie, les renseignements qui le concernent.

L'existence de ce personnage me fut révélée au cours de la campagne électorale de 1898.

Guixou-Pagès, qui se présentait comme un riche propriétaire du Midi, alors qu'en réalité il était sans ressources et même sans domicile avouable, accompagnait le comte de Sabran-Pontevès, candidat à la Villette-Combat.

Il accabla mon frère de prévenances et d'attentions et alla jusqu'à lui offrir, un jour, de l'aider, en ami, à sortir d'un embarras d'argent, causé par mon absence qui se prolongeait en Algérie, où Drumont me suppliait de rester ; absence qui avait pour conséquence de laisser la *Ligue antisémitique* sans mon utile concours pour lui procurer les ressources indispensables.

Nous avions assez souvent obligé des amis politiques pour trouver naturelle l'offre d'un homme, d'apparence aussi aimable ; cependant, mon frère voulut faire des reconnaissances pour ce prêt, reconnaissances payables à échéances assez proches.

Naturellement, ces reconnaissances furent remboursées à M. Guixou-Pagès, et je me considérais encore comme son obligé lorsque j'appris que l'argent qu'il avait ainsi avancé et qu'il s'était fait rembourser à échéances fixes, avait été sollicité par lui de la Caisse du *Parti Royaliste* qui croyait, en la circonstance, rendre, à son tour, ser-

vice à des amis qui se montraient sympathiques à l'un de ses candidats.

La découverte de ce procédé, jointe aux allures équivoques de M. Guixou-Pagès, avaient donc motivé amplement la mise à l'écart que nous lui avions imposée, plusieurs mois avant les événements du *Fort Chabrol* qu'il utilisa de la façon que l'on connaît maintenant.

Faut-il ajouter que Guixou-Pagès et Spiard-Oswald étaient de vieilles connaissances ? Ils s'étaient liés intimement à Perpignan et à Tarascon ; Guixou-Pagès avait même servi d'avocat à Spiard-Oswald — lorsque Guixou-Pagès pouvait encore exercer sa profession d'avocat — et jamais cet honorable et fervent — oh ! combien ! — antijuif et royaliste parfaitement au courant, et depuis des années, du rôle de policier de Spiard-Oswald, n'en avait avisé personne.

On comprend aisément pourquoi, n'est-il pas vrai ?

Les débats terminés, les accusés acquittés et remis en liberté, nous restâmes, MM. Déroulède, Buffet et moi, seuls locataires des cellules de la *Prison du Luxembourg*, où, séparés du reste du monde, complètement isolés pendant qu'on délibérait sur notre sort, nous attendions les arrêts qui devaient nous frapper.

M. Déroulède se vit infliger dix années de bannissement par 115 voix ; 29 se prononcèrent pour cinq ans et il y eut 61 abstentions.

Les circonstances atténuantes lui avaient été accordées par 200 voix contre une.

Pour M. Buffet, la condamnation fut la même avec 115 voix ; 52 pour cinq ans et 38 abstentions.

Les circonstances atténuantes lui furent votées à l'unanimité.

Mon cas était plus compliqué.

Le Procureur général Bernard, qui s'était contenté du bannissement pour MM. Déroulède et Buffet, réclamait contre moi une peine exceptionnellement sévère.

Et, n'osant demander la peine de mort, il voulait au moins les travaux forcés.

Voici le passage de son réquisitoire, d'après le compte rendu sténographié de l'*Eclair* :

Par conséquent, l'accusé Guérin n'a pas commis le simple meurtre sans préméditation, c'est la préméditation parfaitement arrêtée, c'est l'assassinat.

Oh! Messieurs, je ne demande pas contre Guérin la peine de mort.

M. Jules Guérin. Ne vous gênez pas!

Le Procureur général. Vous lui accorderez les circonstances atténuantes, c'est entendu ; mais j'insiste de toute mon énergie, de toutes les forces de ma conscience, pour que vous le déclariez coupable, aussi bien pour le fait de cette tentative d'assassinat que pour les autres délits insignifiants, insignifiants relativement au crime dont je viens de parler en dernier lieu.

Et le Procureur général Bernard demandait à connexité de ce crime d'assassinat avec le crime de complot, afin de me soustraire à la Cour d'Assises et de me faire *exécuter* à coup sûr par la Haute-Cour.

Si je ne fus pas condamné pour ce crime d'assassinat avec préméditation, qui comportait au moins les travaux forcés à perpétuité, je le dois à la courageuse protestation de l'honorable M. Farinole, sénateur de la Corse, qui, dans l'audience particulière, tenue hors la présence des accusés, démontra l'hypocrisie du Procureur général ne consentant à ce que les circonstances atténuantes me fussent accordées que pour mieux tromper ceux des sénateurs mal familiarisés avec les chinoiseries de la procédure.

Je cite encore l'*Eclair* et son compte rendu sténographique :

L'honorable sénateur de la Corse fait observer à la Haute Cour que si elle admet la tentative de meurtre, cette décision entraîne la peine capitale, même si la circonstance aggravante

de la préméditation est écartée, même si les circonstances atténuantes sont admises.

On vota donc sur ce point spécial de ma culpabilité et, malgré la protestation si éloquente et si énergique de M. Farinole, deux voix votèrent la peine de mort ; celle de M. Gérente, le sénateur d'Alger, qui ne me pardonnait pas mon intervention décisive, j'ai le droit de le dire, dans l'élection de Drumont à Alger — la seule qui réussit au directeur de la *Libre Parole* — et celle du délicat M. Vuillod, sénateur du Jura, l'ex-homme-canon des *Folies-Bergère*.

On voit combien j'étais d'accord avec le Procureur général Bernard, suivant l'imbécile invention qui s'étala le long des colonnes de la *Libre Parole* en 1902.

La tentative d'assassinat ayant été ainsi écartée, la *Haute Cour* se prononça sur les autres crimes et délits qui m'étaient imputés et je fus condamné, non simplement au bannissement, comme mes co-accusés, MM. Déroulède, de Lur-Saluces et Buffet, mais à *dix années de détention dans une enceinte fortifiée* sur le territoire continental de la République par 127 voix (1), c'est-à-dire 12 voix de plus que MM. Déroulède et Buffet.

3 voix votèrent cinq années de détention ; 11 dix ans de bannissement, 1 sept ans et 7 cinq ans de cette dernière peine.

Les circonstances atténuantes ne me furent accordées que par 125 voix, contre 59 qui les refusèrent.

(1) Les voix pour ma condamnation se répartirent ainsi :
Dix ans de détention :
MM. Abeille, Allemand, Aucoin, comte d'Aunay, Barbey, Barodet, Basire, Bassinet, Belle, Bernard, Bezine, Bizarelli, Bizot de Fonteny, Blanc, Boissel, Bonnefoy-Sibour, Bourgeat, Bruel, Brunet, Chantagrel, Chantemille, Chaumié, Claeys, Clamageran, Caillot, Combes, Coste, Couteaux, Crozet-Fourneyron, Cuvinot, Darbet, Deandreis, Delcros, Delpech, Demôle, Denis, Denoix, Depreux, Deprez, Desmons, Destieux-Junca, Drouhet, Dubois, Dubost, Duchesne-Fournet, Durand-Savoyat, Fayard, Fousset, Francoz, Froment, Galtier, Gauthier, Girard (Alfred), Girard (Théodore), Girault, Godin, Goujon, Gravin, général Grévy, Grimaud, Guillemaut, Guillot-Lavaline, Huguet, Jouffrault, Knight, Labiche, Labrousse, Latappy, Laterrade, Laurens, Lecomte, Lefèvre, Legludic, Lelièvre, Le Play, Leporché, Leydet, Lourties, Macherez, Magnin, Malézieux, Merlo, Millaud, Milliez-Lacroix, Million, Mir, Monestier, Nioche, Obissier Saint-Martin, Paul Gé-

A cette condamnation ne manquaient que de nouvelles calomnies et de nouveaux outrages.

MM. Drumont et Cie se chargèrent de combler cette lacune, en profitant de mon exil pour se livrer à cette besogne.

Pourtant, au cours des débats publics, qui venaient de se terminer, j'avais triomphé de toutes les calomnies qui m'avaient assailli antérieurement, si bien que lorsque, condamnés et acquittés échangèrent, avant leur séparation, des souvenirs de leur commune captivité, mon voisin de cellule, M. de Ramel, dont l'expérience en matière de mœurs judiciaires n'est pas mince, me remettait l'une de ses photographies avec la mention suivante :

A Jules Guérin.

Qui s'est montré aussi fort devant la Haute-Cour, pour vaincre la calomnie, qu'il s'est montré ailleurs courageux pour triompher de l'anarchie.

Souvenir affectueux.
Prison du Luxembourg, 3 janvier 1900.

F. de Ramel.

rente, Paul Strauss, Pauliac, Peaudecerf, Perreal, Poirrier, Pradal, Prillieux, Ratier, Régismanset, Roy, Reymond, Ringat, Rolland, Rousseau, Saillard, Saint-Prix, Saint-Romme, De Sal, Savary, Siegfried, Signard, Tassin, Thovenet, Thézard, Thuillier, Trystram, Vallé, Velten, Vilar, Vinet, Volland, Vuillod, Waddington, et Fallières, Président.

Six années de détention :

M. Ranc.

Cinq années de détention :

MM. Fortier, Lesouef et Thorel.

Dix années de bannissement :

MM. Barrière, Bastide, Bidault, Dollestable, Fayot, Garreau, Gomot, Guérin, Haulon, Hugot et Salomon.

Sept années de bannissement :

M. Félix Mortier.

Cinq années de bannissement :

MM. Boulanger, Fruchier, Garran de Balsan, Maquennehen, Pauliat et Piot.

N'ont voté aucune pénalité :

MM. D'Audiffret-Pasquier, Baduel, de Béjarry, Bernot, de Blois, Bodinier, Bonnefille, Cabart-Danneville, de Carné, de Casabianca, Delobeau, Dumont, Fleury, Fresneau, Gailly, Haigan, Haugoumar-Desportes, général Japy, De Lamarzelle, Le Provost de Launay, Leroux, Maillard, De Maillé, de Marcère, Maret, Martell, Merlet, Ollivier, Parissot, Peytral, Hervé de Saisy, Sébline, Teisserenc de Bort et Wallon.

Il y eut encore 19 abstentions.

Et, le 6 janvier 1900, trois jours après, j'étais emprisonné à Clairvaux par mes ennemis, en attendant que mes ex-amis m'abreuvent de leurs outrages pour se venger de l'indépendance, conservée malgré la prison et l'exil par le prisonnier et le proscrit.

Mon sort était celui des « vaincus » ; les exemples semblables abondent dans l'histoire des peuples et des individus et démontrent qu'il ne faut chercher de récompense aux épreuves subies pour ses idées et pour son pays que dans la seule satisfaction du devoir accompli.

Il ne restait plus, alors, qu'à diriger les condamnés, les uns vers la frontière et moi vers la nouvelle prison qui m'était destinée.

MM. Déroulède et Buffet quittèrent, les premiers, la *Prison du Luxembourg* et, quelques heures après, le Gardien chef vint dans ma cellule me dire :

— Monsieur Guérin, voulez-vous venir ?

En même temps deux gardiens enlevaient ma malle contenant mes livres et mes vêtements.

En arrivant dans l'antichambre, qui servait de poste de garde à cette prison, installée dans la grande bibliothèque du Luxembourg, j'y constatai la présence des gardiens que nous connaissions et de quelques agents de la Sûreté, dont le nombre avait été plus que triplé à cet instant ; et, aussi, de huit gardes municipaux, à la tête desquels se trouvait un homme que je reconnus pour le conducteur de la voiture cellulaire, qui, d'habitude, conduisait ceux des accusés qu'on transférait quotidiennement de la *Santé* au Luxembourg, puis du Luxembourg à la *Santé*, ces Messieurs ayant préféré le séjour de la prison régulière au séjour de la prison de circonstance, installée à proximité de la salle d'audience.

Au milieu de ces gardiens, de ces agents et des gardes municipaux j'aperçus aussi MM. Mouquin et Noriot, commissaire et officier de paix.

Et, comme je regardais tout ce monde un peu étonné

d'être entouré d'autant de gardes du corps, le conducteur de la voiture cellulaire me dit :

— Monsieur Guérin, nous venons vous chercher.

— Me chercher, vous ? pourquoi ?

— Mais pour vous emmener dans la voiture qui stationne dans la cour.

— Je refuse de vous accompagner, je désire être transféré à une nouvelle prison en fiacre ; c'est mon droit, et je le ferai respecter.

— Mais, me dit M. Mouquin, qui, pendant ce colloque, me regardait d'un air inquiet et embarrassé, MM. Déroulède et Buffet sont conduits à la *Santé* de la même façon et ils n'ont rien dit.

— C'est possible ; ces Messieurs ont, en effet, accepté ce mode de transport en commun, pour qu'on les laisse à la Santé dont ils préféraient les cellules aux baraques sans air et sans lumière construites ici ; mais je n'ai, moi, passé aucun contrat de ce genre et je veux que mon droit de sortir d'ici, autrement qu'en voiture cellulaire, soit respecté. Non que la voiture cellulaire m'effraie, je l'ai déjà expérimentée ; mais parce que je pressens, dans ce que l'on veut m'imposer, une mesure vexatoire, grossière, et qu'il ne me plaît pas de la subir.

— Mais, monsieur Guérin, vous n'allez pas vous battre ici contre ces braves gens qui doivent vous escorter, dit Mouquin, en désignant les gardes municipaux qui assistaient à cette discussion, pâles et ne cachant guère leur déplaisir d'être commandés pour une aussi vilaine corvée.

— Je me battrais contre le monde entier, si c'était nécessaire, et vous me tuerez et m'enlèverez en morceaux, plutôt que me faire consentir à subir l'imbécile vexation qu'on vous fait commettre.

— Je vous en prie, monsieur Guérin...

— Inutile d'insister, vous ne me ferez pas changer de détermination.

— Mais, monsieur Guérin, j'ai des ordres du préfet et...

— Allez en demander d'autres !

Et, comme j'avais à me demander ce qui allait se passer,

j'avais concentré toute mon énergie musculaire pour, au moindre signe fait par Mouquin pour m'enlever, lui sauter à la gorge et, si solide qu'il soit lui-même, ce n'est pas aisément qu'on nous aurait séparés, moi vivant encore.

Ce fut pour tous ceux qui étaient là un instant d'anxiété.

Qu'allait-il advenir ?

Mouquin me regarda un instant ; il lut sur ma figure la détermination bien prise et, s'adressant aux gardes et aux agents, il dit tout à coup :

— Attendez un instant, je vais téléphoner.

Deux minutes après il revenait, et m'informait que le Préfet Lépine l'avait autorisé à me transférer en voiture de place, mais que je ne pouvais partir que dans une demi-heure ou trois quarts d'heure.

Il était alors huit heures du soir et aucun des agents et des gardiens de service n'avait encore dîné.

Moi, pas davantage

On me fit entrer dans la salle qui servait de Greffe à la *Prison du Luxembourg ;* et, comme je m'asseyais sur un siège le long de la table, sur un signe, un gardien se précipita pour enlever d'auprès de moi un grattoir qui servait au Greffier-comptable pour tailler ses crayons.

Ce petit incident me rappela que, le jour où nous devions comparaître une dernière fois devant la *Haute Cour,* alors que nous étions déclarés coupables, pour présenter nos ultimes observations sur la peine à appliquer, je reçus, dans ma cellule, la visite de l'honorable M. Pons, directeur de la *Conciergerie,* qui avait été chargé de la direction de la *Prison du Luxembourg.*

— J'ai, monsieur Guérin, une pénible mission à accomplir.

— De quoi s'agit-il ?

— J'ai reçu l'ordre, de M. le Président et de M. le Procureur général, de visiter votre cellule et de vous fouiller, avant qu'on vous conduise à l'audience.

— Est-ce une mesure générale ?

— Non, elle vous concerne seul.

— Et, pourquoi cette visite et cette fouille ?

— On craint que vous n'ayez des armes dissimulées ici ou sur vous et que vous ne vous en serviez contre vos juges.

Et, comme le très brave homme, qu'est M. Pons, semblait plus qu'embarrassé de la mission dont on l'avait chargé, je lui dis :

— Ma parole d'honneur vous suffirait-elle ?

— Certainement, Monsieur Guérin.

— Eh bien, je vous la donne. Vous pouvez rassurer ceux qui ont peur de moi à ce point. J'attends la condamnation qu'on va prononcer, quelle qu'elle soit, en toute tranquillité d'esprit et de conscience, et je n'ai pas l'intention de tuer qui que ce soit.

C'est bien là encore une preuve évidente que j'étais l'ami du Gouvernement, n'est-ce pas, monsieur Drumont ?

Mais revenons à mon départ du Luxembourg.

Après trois quarts d'heure d'attente, je vis reparaître MM. Mouquin et Noriot qui me dirent :

— Monsieur Guérin, tout est prêt pour votre départ. Voulez-vous venir avec nous ?

Je quittai la salle du Greffe en compagnie de ces Messieurs, précédé, encadré et suivi par une nuée d'agents de la Sûreté, et je montai dans un fiacre, avec MM. Mouquin et Noriot, pendant qu'un agent prenait place sur le siège à côté du cocher.

Au lieu de sortir directement du Luxembourg par la porte habituelle, je constatai que nous traversions tout le parc, pour aller sortir par l'entrée donnant sur les jardins de l'avenue de l'Observatoire.

Ce trajet me fit comprendre les raisons de la longue attente qui m'avait été annoncée.

On avait fait évacuer les jardins du Luxembourg, on y avait placé quantité de gardes municipaux et d'agents, chargés de surveiller les grilles et les portes, et notre voiture traversa le parc entre deux rangées de factionnaires.

— Pourquoi toutes ces ridicules précautions ? ne pus-je m'empêcher de dire à MM. Mouquin et Noriot, on a donc bien peur que je vous échappe ?

— Dame ! me répondit Mouquin, avec des hommes comme vous et vos amis, il est bon de prendre toutes les précautions !

Et, c'est dans ces conditions que je revis la *Prison de la Santé*. Je ne devais pas y rester longtemps, car, dès le lendemain, après MM. Déroulède et Buffet, déjà en route pour l'exil, je la quittais à mon tour pour aller faire connaissance avec la *Prison de Clairvaux*. Il était dix heures du soir !

Ma famille, seule autorisée à me voir avant mon départ pour une direction que nous ignorions encore, avait pu me rendre visite dans l'après-midi.

Drumont, qui avait demandé une autorisation spéciale, daigna aussi se déranger.

Il fut très affectueux, me combla d'attentions et de compliments, vitupéra mes juges, les qualifia avec une sévérité que je ne trouvais pas excessive et conclut en me disant :

— Voyez-vous, mon cher Guérin, je vous considère comme le « Christ antisémite » et j'ai pensé à vous apporter un souvenir du sacrifice, que vous faites à notre cause, de votre liberté. Voici une médaille qui est la reproduction de la tête du Christ, telle qu'elle fut trouvée, lors de fouilles récentes, près de Jérusalem. Permettez-moi de vous l'offrir comme gage de mon *inaltérable affection*.

Cette générosité inusitée de Drumont était bien faite pour me surprendre et je devais le croire bien bouleversé par les événements et par les condamnations pour rompre ainsi avec ses habitudes d'économie bien connues.

Je le remerciai donc doublement ; et je n'ai eu, que beaucoup plus tard, l'explication de cette générosité.

Cette médaille ne coûtait rien à Drumont.

Elle faisait, en effet, partie d'une douzaine du même

genre qui lui avaient été données en échange de quatre lignes de publicité dans la *Libre Parole*.

Plus tard, à Clairvaux, j'eus encore une surprise du même genre, le jour où Drumont m'expédia un bronze « le Défi », qui me fut apporté par M. Albert Monniot, le premier de l'an 1901.

Ce bronze portait une plaque gravée avec l'inscription suivante :

A JULES GUÉRIN

Prisonnier des Juifs à Clairvaux.

Edouard Drumont et ses collaborateurs.

1er janvier 1901.

D'une simple médaille, Drumont passait au bronze, il n'était plus possible de douter de son affection pour le *Christ antisémite*.

J'ai eu, encore à ce sujet, une grosse désillusion, à l'heure où, trouvant que je n'étais pas suffisamment « crucifié », après trois ans passés en prison et en exil, Drumont ajoutait plusieurs clous à ma croix et choisissait, pour me les enfoncer en plein cœur, l'heure même où ma pauvre mère s'éteignait loin de moi, sans que j'aie pu l'embrasser une dernière fois.

Quelle preuve — et combien certaine, celle-là ! — que j'étais l'ami de mes geôliers et de mes proscripteurs, n'est-ce pas, monsieur Drumont ? et que Morès avait donc raison de vous traiter de « vieux misérable » !

J'ai dit que j'eus une nouvelle désillusion à propos du bronze que Drumont m'avait fait envoyer à Clairvaux.

Elle me fut apportée par l'un des collaborateurs du Directeur de la *Libre Parole*, Raphaël Viau, lequel m'affirma que ce bronze n'avait pas coûté un centime à Drumont et qu'il provenait d'un Juif, nommé Manassé, qui l'avait donné pour n'être plus attaqué dans la *Libre Parole*.

Cela me parut monumental, même à ce moment ; mais, aujourd'hui, je suis moins surpris et, ce que j'ai appris sur les trafics, les chantages et le mercantilisme effréné de Drumont, me font considérer cette histoire édifiante du *cadeau* du Juif Manassé comme un incident très ordinaire.

Mais je puis dire que si j'ai perdu toute illusion sur le dévouement, le désintéressement et l'affection de Drumont, je possède au moins deux souvenirs intéressants. Je les montre quelquefois à des amis, et je leur en raconte l'histoire.

C'est un sujet de conversation ; et, au point de vue de notre histoire contemporaine, il n'est pas dénué d'intérêt, on en conviendra.

Mon départ de la prison de la Santé, pour celle de Clairvaux, eut beaucoup plus le caractère d'un enlèvement que celui d'un transfert d'une prison à une autre.

MM. Déroulède et Buffet, embarqués à Paris à la gare de l'Est, étaient depuis longtemps hors frontière, lorsqu'à dix heures du soir on vint me prévenir, dans ma cellule, de me préparer au départ.

Quelques instants après, j'étais au Greffe où M. Hamard signait les pièces administratives, donnant un reçu de ma personne, et je prenais place dans un fiacre à galerie, traîné par deux chevaux, en compagnie du chef actuel de la Sûreté et de trois inspecteurs spécialement choisis, car, à nous cinq, nous faisions bien près de dix mètres.

— Nous sommes tous d'une belle taille, dis-je à M. Hamard, au moment de monter en voiture, ces malheureux chevaux vont avoir la charge maxima.

Nous franchîmes les portes de la prison ; puis, ce fut une course folle dans une direction encore inconnue pour moi.

Sur la route suivie par notre voiture, précédée et suivie de nombreuses autres où une cinquantaine d'agents avaient pris place, je remarquai des gardiens de la paix,

échelonnés de cinquante en cinquante mètres et de nombreux agents cyclistes.

Le pont d'Austerlitz, que nous franchîmes à toute allure, était gardé à ses extrémités, comme plusieurs autres, par des escouades d'agents formant barrage pour arrêter les amis qui, en permanence autour de la *Santé*, surveillaient mon départ, non pour m'enlever, ce à quoi je me serais opposé, voulant, jusqu'au bout, sacrifier ma liberté à la défense de mes idées, mais pour savoir au moins où l'on se préparait à me conduire.

Nous prîmes le boulevard de la Contrescarpe, la place de la Bastille et le boulevard Richard-Lenoir.

Tout à coup, arrivés au coin de l'avenue de la République, notre voiture s'arrêta brusquement.

L'un des chevaux s'était abattu.

Les agents, qui peuplaient les voitures qui nous escortaient, dégringolent de leur véhicule, on nous entoure et j'entends :

— Le cheval est mort ; c'est un coup préparé ; ils l'ont tué pour enlever Guérin.

On parlemente, tout le monde perd la tête, la foule s'amasse et, finalement, devant l'embarras général, je questionne.

On se décide à me dire l'accident survenu et, en compensation de la courtoisie de M. Hamard, je lui conseille de me transborder dans l'une des voitures qui nous accompagnent en la faisant ranger à contre-sens de la nôtre pour former un couloir entre les deux portières ouvertes.

M. Hamard, soulagé d'un grand poids, car il appréhendait des bagarres, si j'avais été reconnu par la foule et par ceux de mes amis qui avaient conservé la bonne piste, me remercia et je changeai de véhicule.

Nous reprîmes notre course, escortés du même cortège, et nous arrivâmes enfin à la gare de Pantin.

MM. Déroulède et Buffet avaient été embarqués le matin à la gare de l'Est, pour moi on prenait un surcroît de précautions qui démontrait bien — n'est-ce pas, Drumont ? — que j'étais d'accord avec le gouvernement.

En arrivant à la gare de Pantin, je trouvai nombre de gardiens de la paix en uniforme et un plus grand nombre encore d'agents en bourgeois.

Je fus remis, par M. Hamard, aux mains de M. Colonna d'Istria, commissaire spécial de surveillance de la gare de l'Est, et on me fit monter dans un wagon à couloir, qui attendait sur une voie spéciale, et où prirent place, avec moi, outre M. Colonna d'Istria, 2 commissaires de transfèrement, 2 inspecteurs principaux et 40 agents de la Sûreté.

On fit arrêter l'express de Belfort en gare de Pantin, au grand étonnement des voyageurs, et j'arrivai le matin à sept heures à Clairvaux.

J'étais attendu par le directeur de la prison, le Sous-Préfet de Bar-sur-Aube, et une escorte d'une vingtaine de gendarmes avait été réunie pour s'adjoindre aux agents de police qui me suivaient depuis Paris.

C'est dans cet équipage que je franchis la porte de la prison pour aller habiter le quartier des détenus politiques de l'ancienne abbaye de Saint-Bernard.

Nos politiciens anticléricaux sont les farouches adversaires des couvents.

Ils ne peuvent admettre que des hommes, disposant de leur libre arbitre, se confinent, pour leur existence, dans des monastères, d'où, cependant, ils peuvent sortir à leur gré, et où ils ne restent qu'en vertu de leur volonté.

Et, pour libérer ces reclus volontaires, ils détruisent les congrégations et s'emparent des couvents.

Une fois les maîtres, ils les transforment en prisons, mettent des grilles aux fenêtres et aux portes, les peuplent de geôliers et y renferment... leurs adversaires politiques, après avoir eu le soin de faire graver sur les murs de ces constructions, *vestiges de la barbarie des temps passés !* la devise de mensonge et d'imposture : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Le jour même de mon arrivée, par le train suivant,

débarquaient à Clairvaux 12 gardiens supplémentaires expédiés spécialement de Paris pour surveiller le nouveau prisonnier.

Cette garde spéciale étonna le personnel de la prison, au point que des gardiens, qui avaient vu défiler au même quartier politique : les condamnés de la Commune, Blanqui, Ernest Roche, Emile Gauthier, Kropotkine, le député du Cher : Jules Breton et de nombreux anarchistes dont : Sébastien Faure, Jean Grave, Fortuné Henri et tant d'autres, souvent en grand nombre à la fois, au point que des gardiens, dis-je, se demandaient ce que je pouvais être pour que de pareilles précautions fussent prises par le gouvernement pour me garder.

On envoyait 12 gardiens pour un seul prisonnier, alors que précédemment le service de garde du quartier politique, dont le dernier locataire avait été le Duc d'Orléans, était assuré, quels que fussent le nombre et la qualité des prisonniers, par les deux gardiens qui faisaient, en même temps, le service de l'infirmerie.

Ces deux gardiens, Hareng et un vieux bonhomme dont le nom m'échappe et qu'on surnommait *Chapeau de tôle* (1), parce qu'il avait été marin et avait coiffé le grand chapeau de cuir bouilli de l'ancienne tenue, n'étaient plus suffisants pour moi seul.

Outre ces 12 gardiens, qui furent installés de chaque côté de ma cellule et du parloir attenant, on quadrupla le nombre des sentinelles qui veillaient le jour et la nuit autour des murs de ronde.

On multiplia les rondes à un tel point que j'entendais de 130 à 142 cris par heure.

Tous les quarts d'heure retentissaient les cris de : *Sentinelles, prenez garde à vous !* répétés par chaque faction-

(1) Cet animal-là, lorsque je devins si faible à la suite, de l'intoxication par l'oxyde de carbone, qu'on pensait me voir succomber à la prison, n'avait qu'un seul objectif. « Si le politique claque là-haut, disait-il, c'est moi qui irai le déclarer à la mairie et la famille me donnera bien 100 francs. Ce jour-là je me paie des bottines vernies. » C'était son rêve, l'ambition de sa vie et je n'ai pas contribué à le réaliser. Pauvre « chapeau de tôle ! »

naire, puis *Rien de nouveau ! — Rien de nouveau !* ou, encore, *la sentinelle numéro 8 ne répond pas.*

Satanée sentinelle numéro 8, combien de fois n'a-t-elle pas fait recommencer la série des appels et des réponses !

Et, entre temps, combien aussi de : *Halte-là ; qui vive ? Halte-là, ou je fais feu ! Ronde de ceci ! Ronde de cela !*

Au point que je ne dormais guère que le matin, à partir de cinq ou six heures, lorsque les derniers cris avaient cessé.

De plus, comme on avait remarqué que des sentinelles, que je pouvais vaguement apercevoir de ma fenêtre, au travers des arbres et par-dessus le premier mur de mon promenoir spécial — 30 mètres de long sur 8 de large — m'avaient salué amicalement, on avait doublé certaines de ces sentinelles avec des gardiens.

Puis, comme ce n'était pas assez encore, on imagina mieux.

La nuit un gardien, relayé toutes les deux heures, était de faction dans mon promenoir-cour, sous mes fenêtres, fusil chargé, avec la consigne de ne pas perdre de vue, un seul instant, la baie grillée de ma cellule, contre laquelle on avait placé, deux jours après mon arrivée, un bec de gaz allumé avant la nuit et éteint seulement après le lever du jour.

Toutes ces mesures furent encore jugées insuffisantes ; et, un mois après mon internement à Clairvaux, on changeait toutes les serrures du bâtiment où j'étais enfermé ; les ouvertures, donnant sur une cour intérieure qui était restée jusqu'alors garnie de portes ou de fenêtres pleines en chêne épais, furent également munies de formidables grilles.

Au rez-de-chaussée, pour pénétrer dans le promenoir-cour, je passais par une petite porte très étroite et close par un panneau de chaînes de cinq centimètres d'épaisseur. Cette porte aussi fut jugée insuffisante et on l'agrémenta d'une solide grille.

Plus tard, Waldeck, ayant appris que je pouvais, en montant en haut de la fenêtre assez élevée de ma cellule,

apercevoir, à deux kilomètres de là, une partie de la route nationale, l'ordre fut donné d'exhausser le grand mur extérieur, qui avait 90 centimètres d'épaisseur, de 2m,50 sur 800 mètres de parcours.

Le budget des prisons dut être considérablement augmenté pendant les deux années que je passai dans les geôles de notre troisième République.

En plus de ces précautions, le personnel de Clairvaux, du directeur au simple gardien, et aussi les officiers et les sous-officiers de garde avaient reçu les avis les plus comminatoires pour le cas d'évasion de ma part.

C'était, pour tous, l'inculpation de complicité avec destitution et Cour d'assises, au point que le directeur, ce pauvre M. Souriaux, que je finissais par plaindre vraiment, ne commença à respirer que le jour où il me vit franchir, pour aller en exil, la dernière porte de son domaine.

Et, pour prévenir mes lecteurs contre toute idée d'exagération, qui pourrait m'être prêtée gratuitement, j'ajouterai que toutes ces précautions ridicules, prises contre moi, furent détaillées dans la *Libre Parole* de Drumont, qui, à ce moment-là, trouvait cela odieux... ou du moins affectait cette opinion.

Les mesures spéciales ne s'arrêtèrent pas là, car, tout malheureux détenu soupçonné d'avoir *cherché* à entrer en communication avec moi, par simple curiosité, distraction bien explicable, ou pour quémander une cigarette (1) était « illico » envoyé en cellule ou au cachot noir pour des trente ou soixante jours, avec nourriture réduite, fers, etc...

(1) Moi, qui n'ai jamais fumé, j'ai dépensé pendant mon séjour à Clairvaux plus qu'un fumeur endurci, pour perdre dans tous les coins de ma cour ou jeter au-dessus des murs des cigares ou des cigarettes. Je priais aussi mes visiteurs d'en semer — par inadvertance ! — le plus possible sur le long chemin qu'ils étaient obligés de parcourir pour arriver *jusqu'à moi* et s'en retourner ensuite.

Et les détenus, *qui* circulaient pour les travaux intérieurs, fouillaient du regard le moindre repli de terrain et interrogeaient la plus petite pierre.

Pauvres bougres ! qui tous n'étaient pas des malfaiteurs, il s'en faut !

Ah ! la double boucle, messieurs Jaurès et consorts, vous pouvez en parler ; elle existe, non seulement pour les malfaiteurs avérés, mais aussi pour de malheureux garçons, condamnés à mort pour une violence grave, commise dans un jour d'erreur, et qu'ils expient de longs mois et de longues années entre les murs de Clairvaux.

J'en ai vu, parmi les deux cents détentionnaires militaires, qui, entrés à Clairvaux à 22 et 23 ans, y étaient encore à 35 ans, devenus déjà presque des vieillards... et qui y sont peut-être encore, malgré une conduite qui montrait combien ils s'étaient amendés et adoucis.

Les peines de vingt ans sont presque les moins nombreuses, et quantité de ces infortunés égarés ont à subir des trente et quarante ans de détention, peines que l'on réduit tous les deux ou trois ans, pour conduite exemplaire, de une ou deux années.

L'un de ces malheureux avait cinquante-trois ans de prison à faire.

Il est beau, le régime qui produit encore de pareilles fautes de la part des condamnés et qui maintient d'aussi effroyables peines.

Et combien d'officiers, à qui j'ai parlé de ces faits et qui m'ont dit, émus jusqu'aux larmes :

— Mais on devrait grâcier ces malheureux dès qu'ils ont donné des preuves de leur retour à de meilleurs sentiments !

Le pouvoir civil est moins tendre et nos politiciens ne tombent pas dans ces sentimentalités !

Puisque je parle des cruautés terribles que mon long séjour dans les diverses prisons de France et d'Algérie, où mes adversaires politiques m'ont envoyé, m'a fait connaître, il me revient à la pensée un fait qui révèle une férocité remarquable.

Un jour, un Inspecteur principal des services pénitentiaires arrive dans une prison, — que je ne nommerai pas au cas où le personnel serait le même qu'il y a quelques années — pour y faire son inspection semestrielle.

Il vérifie, suivant son habitude, avec une attention particulière, les cellules de force où on enferme les détenus punis de privation de lumière, de réduction de nourriture, poussée au point de ne recevoir une soupe que tous les deux ou trois jours avec simplement la « boule de son » et la cruche d'eau, et pour tout couchage un plancher ou même le sol du cachot.

Dans ces cachots, et avec ce régime, l'emmuré ne garde que son pantalon et sa chemise pour tout vêtement.

Un fonctionnaire, dont l'expérience de ces choses des prisons fut longue, et qui conserva des sentiments d'humanité qu'il eut souvent à « imposer » à des collègues féroces, me disait :

— Quand on sort les malheureux de là, après un ou deux mois de ce régime, il faut les garder six mois à l'hôpital pour rétablir leur santé, si même ils ne restent pas infirmes pour le restant de leurs jours, ou lorsqu'ils ne sont pas tuberculeux et condamnés à une mort certaine et plus ou moins rapide.

Arrivé dans l'un de ces cachots, dont l'étroite lucarne était bouchée par une hotte de bois placée contre le grillage, l'Inspecteur principal en tournée constata qu'une fente d'un millimètre environ s'était produite, par effet d'humidité ou de chaleur, dans l'une des planches, de l'épaisseur réglementaire de cinq centimètres.

Et un mince — très mince ! — filet de jour passait par cette fente.

— Pourquoi, monsieur le directeur, n'avez-vous pas fait boucher cette fente du bois ?

— Je n'ai pas cru cela utile, la fente est si étroite, un millimètre à peine.

— Il faut la faire supprimer ; voyez-vous, en fermant la porte, on voit très bien cette trace de lumière ; c'est une distraction pour le détenu !

Un filet de lumière passant par une fente d'un millimètre, une distraction pour le malheureux enfoui là !

N'est-ce pas effroyable de penser qu'une cervelle

d'homme, affirmé civilisé, peut enfanter de pareilles cruautés ?

On sera peut-être moins surpris, lorsqu'on saura que l'individu, à l'âme si féroce, n'était autre que M. l'inspecteur principal du service pénitentiaire, Puibaraud.

En voilà un dont la mort n'a pas dû mettre sincèrement en deuil beaucoup de monde.

Je ne parlerai pas des multiples vexations qui furent essayées par mon geôlier du ministère, car les ordres me concernant étaient donnés au directeur de Clairvaux, directement par Waldeck-Rousseau (1) pour essayer de m'exaspérer. Il n'y parvint pas et j'ai le droit de dire — Drumont et les articles de la *Libre Parole* de 1900-1901 l'ont confirmé — que le dédain que m'inspiraient de telles vilenies ne se démentit jamais.

Aussi, lorsque, tous les trois mois au moins, — au lieu de tous les six mois, suivant l'habitude — un Inspecteur principal venait visiter la prison et qu'il pénétrait dans ma cellule, mes réponses à ses questions restaient invariables.

— Monsieur Guérin, je suis l'Inspecteur des services pénitentiaires en tournée d'inspection, et je viens vous demander si le régime qui vous est imposé n'est pas trop rigoureux ?

— Je ne le discute pas, je le subis, voilà tout.

— Au cas où vous auriez une plainte à formuler, je suis prêt à la recevoir.

— Je ne me plains jamais.

— Vous pourriez avoir une réclamation à faire.

— Je ne réclame rien.

— Mais si vous aviez une observation...

— Je ne fais jamais d'observations.

(1) Le Directeur, qui m'en devait la communication, dut me montrer les ordres originaux. Ils étaient signés Waldeck-Rousseau et portaient, non comme d'usage : *Le Directeur des Services Pénitentiaires au Directeur de Clairvaux*, mais : *le Président du Conseil au Directeur de Clairvaux*. Et c'étaient des ordres tous plus désagréables les uns que les autres, pour ma famille, pour mes amis et pour moi.

Et l'entretien, toujours le même, s'arrêtait là.

Deux saluts polis et le fonctionnaire allait « fonctionner » ailleurs.

Mais, j'en ai assez dit sur mon séjour à Clairvaux, et si quelqu'un pouvait douter de ce que j'avance, je ne pourrais lui conseiller une lecture plus édifiante que celle de la *Libre Parole* où il trouverait les articles des collaborateurs de Drumont, confirmant ce que je dis et manifestant des indignations qui — hormis pour Drumont et Méry — étaient évidemment sincères !

J'arrive immédiatement aux raisons qui amenèrent mon départ de Clairvaux pour l'exil.

Quelques mois après mon arrivée dans l'ancienne abbaye de Saint-Bernard, j'éprouvai une lassitude générale que les nuits, même les meilleures, ne faisaient pas cesser.

Je me sentais, de jour en jour, devenir plus faible, au point qu'à un moment le moindre poids un peu lourd pesait trop à mes mains et que mes jambes refusaient de me porter.

Je dus interrompre mes travaux et mes lectures, car au bout d'une heure je m'assoupissais sur mon papier ou sur mon livre, la tête lourde et incapable de lire ou d'écrire.

Et, comme en prison il faut tuer le temps pour que le temps ne vous tue pas, pendant les vingt-deux heures que je restais seul chaque jour, je me mis petit à petit, ne voulant demander aucune autorisation pour faire venir des outils, à un travail de menuiserie.

On me laissa faire, c'était du reste mon droit de choisir mon travail, et je passai mes six derniers mois de séjour à Clairvaux en me fabriquant tout un mobilier : lit, tables, fauteuils, sièges, buffet, bibliothèque, etc., qui me permirent de demander qu'on enlevât l'agencement réglementaire de ma cellule, et je fus vraiment dans *mes meubles*.

Mais, de janvier en juillet 1901, la faiblesse qui me terrassait alla en s'aggravant.

J'attribuai cela au manque d'exercice, depuis les deux années déjà que j'étais enfermé, et cela devint si grave que, persuadé que je succomberais en prison, je pris mes dispositions dernières, sans toutefois inquiéter les miens.

Cette faiblesse grandissante préoccupait le directeur et surtout l'excellent homme qu'était le médecin de la prison, M. le docteur Luthier.

Comme mes jambes me portaient de plus en plus difficilement, il essaya des réactions électriques sur les muscles, mais sans succès.

J'en arrivai à renoncer à toute promenade, et lorsque je descendais au promenoir-cour, je restais sur une chaise pliante, à l'air — au peu d'air qui venait dans cette étroite cour, où les murs poussaient si bien et si haut.

J'en étais là, lorsqu'un matin, je venais de m'assoupir après le départ de la dernière sentinelle — cette sentinelle numéro 8 qui ne répondait jamais au premier appel — quand son dernier cri me réveilla.

Il était 5 heures du matin, un rayon de soleil traversait ma cellule et donnait en plein sur le poêle qui s'y trouvait installé à mi-chemin de la porte — contiguë à la fenêtre et formant avec elle un angle droit — et du mur du fond.

Mon regard, suivant machinalement ce rayon lumineux où jouaient les poussières et les impuretés de l'air, que ces rayons lumineux révèlent si bien, se porta sur le poêle.

Et j'aperçus, sortant de l'ouverture de cet appareil, des tourbillons de petites poussières et de gaz.

Alors je compris ; et comme on avait pris la précaution, pour le cas d'une faiblesse m'empêchant de me lever la nuit, de placer à la tête de mon lit un bouton électrique, je m'en servis, pour la première fois du reste, pour appeler les gardiens de service autour de ma cellule.

Le premier qui répondit fut le gardien Porte, et je

lui montrai l'ouverture du poêle et les gaz qui s'en échappaient.

— *Qu'est-ce que c'est que cela*, me dit-il ; d'où ça vient-il ?

Comme je savais que, sous ma cellule, au rez-de-chaussée, se trouvait la cuisine de l'infirmerie, je lui demandai si la nuit le feu du fourneau, alimenté au bois et au charbon, y était éteint.

— Non, me dit-il, on couvre seulement le feu avec de la charbonnette, pour le cas où on aurait besoin de feu la nuit rapidement, si quelqu'un était malade.

— Alors, lui dis-je, il doit y avoir communication entre mon poêle et le fourneau de la cuisine, et l'oxyde de carbone qui se dégage dans la cheminée se répand par mon poêle dans ma cellule.

C'était le secret cherché de mon malaise persistant et allant en augmentant chaque jour.

Affolement général : directeur, contrôleur, gardien chef accourent ; on examine les lieux et on s'aperçoit que le tuyau de mon poêle avait été placé — par erreur, j'en suis convaincu, et je le répète ici parce que je n'aime pas ces comédies jouées pour muer en tentatives d'assassinat des accidents de la nature de celui qui venait de détruire si gravement ma santé — le tuyau de mon poêle, dis-je, avait été placé dans la conduite de tirage allant du rez-de-chaussée au toit, au lieu de l'être dans celle destinée au premier étage et allant de cet étage au faîte du bâtiment.

Le docteur Luthier, qui était accouru aussitôt, confirma très loyalement cette origine de mon affaiblissement et il me dit :

— Il est fort heureux que, vous sentant oppressé la nuit, vous avez dormi la fenêtre ouverte, sans cela, nous vous aurions trouvé mort un matin. Soyez bien persuadé cependant qu'il y a là un simple accident, et que nul n'est capable ici de commettre un assassinat contre vous.

J'en étais convaincu, car, depuis deux années, j'avais apprécié les gens qui m'entouraient et qui, tout en ac-

complissant leur service et observant les mesures rigoureuses dictées contre moi, faisaient leur devoir sans y mettre de méchanceté, et souvent me laissaient deviner qu'ils en étaient les premiers affectés.

Le directeur fut immédiatement appelé à Paris et, à son retour, il vint m'informer que M. le Président du Conseil, *vivement ému* de l'état de santé où je me trouvais, par suite de l'accident survenu, autorisait, à l'avenir pour moi, une promenade deux fois par jour dans une cour contiguë à celle où j'étais confiné depuis de longs mois et beaucoup plus grande.

— J'apprécie beaucoup, monsieur le Directeur, la délicate attention de M. Waldeck-Rousseau et je loue fort ses *sentiments d'humanité*, peut-être un peu tardifs. C'est en effet très aimable de sa part de me permettre de me promener deux fois par jour dans une cour plus vaste... maintenant que je ne puis plus marcher.

J'appris plus tard qu'un rapport sur mon état avait été demandé à M. le docteur Luthier, et que celui-ci avait très nettement répondu qu'au point d'épuisement et d'anémie où j'en étais arrivé, par suite de l'intoxication que j'avais subie, il considérait impossible que je puisse me rétablir si l'on me gardait davantage enfermé.

Et, le 16 juillet 1901, je fus informé que le reste du temps de ma détention était commué en bannissement.

Le soir même, à 11 heures 1/2, en compagnie du commissaire France et de deux inspecteurs, on me conduisit à la gare de Clairvaux où je prenais place, avec mes trois compagnons, dans l'express de Belfort qu'on y avait fait stopper exceptionnellement.

Nous arrivâmes à la frontière franco-suisse, le matin ; mon escorte m'abandonna, et je me retrouvai libre de mes actes, proscrit et impotent, après deux années d'emprisonnement.

Une partie de mes épreuves était terminée ; mais les plus pénibles, les plus douloureuses, celles que je dus

à des amis auxquels j'avais été dévoué jusqu'aux plus extrêmes limites, allaient commencer.

A peine étais-je à Bruxelles que Drumont se démasquait, pour essayer de détruire une œuvre qui gênait ses combinaisons politico-financières et d'achever un homme qu'il jugeait assez désarmé et assez atteint par la maladie, contractée dans les geôles qu'il venait à peine de quitter, pour pouvoir être attaqué sans danger pour ses insulteurs.

Il était tellement certain de ma mort très prochaine, après la visite qu'il me fit au commencement de juillet dans ma prison, que, de retour à Paris, il répondait à qui lui demandait de mes nouvelles :

— J'ai trouvé ce pauvre Guérin bien bas, je l'ai dit dans mon article, et il n'est plus que l'ombre de ce que vous l'avez connu. Je doute qu'il résiste encore longtemps.

Et, comme il est homme de précaution, il fit préparer l'article nécrologique à publier au lendemain de ma mort.

Drumont excelle dans l'art d'enterrer ses amis, et il y met d'autant plus de cœur que, morts, ils ne lui portent plus ombrage et qu'ils lui sont encore utiles.

Une tombe est une excellente tribune et fournit ample matière pour le « bel article ».

La « note émue » s'y place aisément, et pour « planter le décor », rien ne vaut les tentures noires lamées d'argent ou de laine.

M. Edouard Drumont a une bien belle âme ! l'âme du mufle !

VIII

Les Opinions de Drumont.

Opinions successives et contradictoires. — Toussenel et les *Juifs Rois de l'époque*. — La France Juive de 1841. — Drumont et les Pereire. — Le cordonnier de la rue Quincampoix et le *Crédit mobilier*. — Une œuvre géniale devient entreprise infâme. — Drumont et le Juif Moïse Millaud. — Drumont et Freycinet. — Drumont et l'Empire. — Drumont et Déroulède. — La fureur d'un candidat malheureux. — Une accusation de Drumont. — Les 200,000 francs de Rothschild. — La grande trahison (!) de Déroulède et la grande trahison ! de Jules Guérin. — Toujours les 200,000 frs. — La candidature de M. Firmin Faure. — Député français au service des maîtres chanteurs. — L'affaire Casa-Riera. — Les 800,000 francs de M. de Castellane. — Le *Drapeau* quotidien. — Déroulède le *Concurrent*. — Syveton et le *Pacte obscur* des mécontents. — Une visite et une lettre de M. Syveton. — Lettre de M. Jules Lemaître. — Combinaison judéo-opportuniste. — Une *Fédération d'opposition*. — L'élection du 17e en 1902. — La candidature de M. Piou. — Les manœuvres du trio Syveton, Drumont, Méry. — Division regrettable. — Un siège compromis, mais heureusement conquis. — M. Piou battu. — Les trois auxiliaires du ministère. — La maison *Drumont and Co* et l'officine Syveton.

J'ai montré de quelle façon Drumont avait fait publier contre moi dans son journal, dans cette *Libre Parole* dont il a fait le *Libre Mensonge*, des calomnies et des

outrages qui juraient singulièrement avec les louanges qui s'étalèrent, pendant dix années, le long des colonnes de sa feuille en faveur du « Bon géant ».

Je ne suis pas le seul exemple de cette façon de procéder, car Drumont est, par excellence, l'homme des opinions successives et contradictoires.

Et je vais citer quelques exemples, entre mille, de la facilité avec laquelle il brûle aujourd'hui ce qu'il adora la veille.

Ses convictions religieuses, qu'il affiche avec une ostentation calculée, valent ses convictions politiques et ses déclarations d'affection et de dévouement à l'égard de ses amis.

Il n'a rien du « fier Sicambre » qui se courbait devant l'image divine ; il est simplement le vieux sycophante qui se vautre dans la boue du mensonge et de l'imposture, si dans cette boue il peut trouver un peu de cet or dont la possession est et a toujours été le seul but de son existence.

Avant sa collaboration à cette œuvre collective de la *France Juive*, qu'il fut chargé de mettre au point, et qu'il agrémenta de faits et d'anecdotes, imaginés pour satisfaire ses rancunes de journaliste de second ordre, et aussi de longs emprunts à l'ouvrage, si intéressant encore aujourd'hui, de Toussenel, *Les Juifs Rois de l'époque* (1), avant sa collaboration à la *France Juive*, dis-je, Drumont était rédacteur aux appointements de 500 francs... par mois, à la *Liberté* des Pereire.

C'était, de tous les collaborateurs choisis par ces déjà si puissants financiers, le plus obséquieux et le plus flagorneur.

Mais, après avoir caressé, pendant plusieurs années, l'espoir de devenir le directeur de la *Liberté*, il l'avoue

(1) Cet ouvrage en deux volumes date de 1841. Il fut la première œuvre antijuive qui appela vraiment l'attention publique sur les Juifs et leur rôle dans le passé et le présent.
Et en 1841, Drumont n'était pas né !

nettement dans ses livres, il devint furieux de la déconvenue qu'il éprouva ensuite.

Il ne manqua pas de s'en venger, en consacrant aux Pereire, dans la *France Juive*, des pages violentes que chacun croyait sincères, ignorant un passé connu seulement des gens de l'époque et, surtout, des écrivains très mêlés aux *choses du journalisme*, plus mystérieuses pour le public il y a quarante ou cinquante ans qu'aujourd'hui.

Voici l'une de ces pages :

(France Juive, tome I, page 353, 4e §.) Tandis que les oiseaux, mis en joie par le premier sourire du printemps, gazouillaient dans les arbres du jardin, un souvenir obstiné me venait du bottier de mon père.

Il habitait un logement haut perché, dans une maison triste, sans air, fétide, de la rue Quincampoix.

Un jour, ma mère m'emmena avec elle, pour savoir pourquoi on n'apportait pas une paire de bottes promises depuis longtemps.

Quand nous arrivâmes dans l'escalier noir, un escalier à la rampe humide que je sens toujours, tant sont vivaces les impressions enfantines, suinter sous mes doigts, tout le monde des commères du voisinage commentait la lamentable histoire du malheureux.

Avec les économies de toute sa vie, il avait, par l'entremise d'un changeur juif, acheté des actions du *Crédit mobilier* à l'insu de sa femme.

Il avait tout perdu et il s'était pendu avec les cordons de son tablier de travail.

Nombreux ont dû être les braves gens qui ont frémi de colère et d'indignation à la lecture de cette lamentable fin du *Pauvre cordonnier qui se pend au fond de son taudis, avec les cordons de son tablier*, et cela *pendant que les oiseaux gazouillaient dans les arbres aux premiers sourires du printemps.*

La voilà bien là la « note émue » et le « décor planté ».

Eh bien ! tout ça, c'était une blague.

Les attaques contre les Pereire n'avaient pour cause

que la colère de leur ex-employé, furieux de n'avoir pu participer aux profits réalisés par ses patrons.

Lorsque Drumont recevait à la *Liberté* les 500 francs qu'on lui donnait chez les Pereire, et lorsqu'il espérait aussi participer à d'autres profits, voici ce qu'il écrivait pour se féliciter d'avoir enfin trouvé une place, rétribuée à son gré :

J'étais chargé de la dernière heure au Corps Législatif ; entre temps, j'abordais le leading article, l'étude littéraire, le portrait des célébrités du jour — le tout pour cinq cents francs par mois.

C'est à partir de ce moment que je commençai à être heureux et je pense toujours avec émotion à cette vaste salle de la rue Montmartre qu'ont traversée, rien que de mon temps, tant d'hommes de talent, tant de débutants, d'importuns, de besoigneux. A cette époque j'étais déjà connu, j'avais pendant quatre ans, tenu, comme on disait jadis, le sceptre de la critique littéraire au *Bien Public*. Le *Bien Public* disparu, j'étais forcé, pour nourrir les miens, de faire de la copie à trois sous la ligne et d'apporter au *Petit Journal* des articles dont on coupait le quart faute de place.

A la mort d'Emile Pereire, Drumont écrivait un article qui ne pouvait que le recommander à la famille du financier. Voici en quels termes il s'exprimait sur lui :

Une grande existence vient de finir et le temps manque pour esquisser, même rapidement, la puissante individualité qui a disparu hier.....

Ce millionnaire ne ressemblait en rien aux financiers d'autrefois et aux traitants engraissés par les gabelles, aux fermiers généraux cousus d'or.

Les créations auxquelles Emile Pereire attacha son nom ne furent pas les parties aventureuses d'un joueur hardi, décidé à jouer le tout pour le tout, elles furent des spéculations philosophiques avant d'être des spéculations financières.....

Le moment où Emile Pereire nous semble vraiment grand, le moment disons-le, où il paraîtra grand à la postérité est cette époque intermédiaire, entre 1881 et 1886, époque rem-

plie de luttes soutenues avec un indomptable courage, d'efforts poursuivis avec une énergie jamais lassée..... (1). . .

Le moment ne vint, pour Drumont, de juger définitivement l'œuvre d'Emile Pereire, que lorsqu'il eut trouvé, chez les catholiques, une source de profits à escompter et une fortune plus rapide à réaliser.

Drumont ne fut pas moins lyrique pour célébrer les vertus du frère, voici en quels termes il parlait d'Isaac Pereire :

Celui qui vient d'expirer, écrivions-nous au lendemain de la mort d'Emile Pereire, n'a point été seulement un des personnages les plus considérables de son siècle, il a poussé son siècle dans le sens où il voulait qu'il allât, il ne s'est point contenté, comme beaucoup, de se mêler aux événements, il a créé un monde, modifié absolument les milieux sociaux, déplacé complètement les plans sur lesquels évoluait la société avant lui. . . . . .

Le *Crédit mobilier* ne fut que la Banque commanditaire, passée de l'abstraction dans le fait. On sait les services qu'il rendit ; il commandita, soutint, aida, releva les entreprises les plus diverses.

Ce *Crédit mobilier*, déclaré création infâme et qualifié d'instrument de ruine de l'Epargne Française, et qui, au dire de Drumont, avait causé la mort du pauvre cordonnier de son père, était, dix ans avant la publication de la *France Juive* — Drumont avait alors 31 ans — une œuvre merveilleuse, commanditant, subventionnant et relevant toutes les grandes entreprises nationales et qui faisait *couler le Pactole comme un fleuve immense portant partout, l'abondance, la fécondité et la vie.*

Pauvre cordonnier, tu as bien fait de te pendre pour ne pas voir tout cela! et, pour que tu ne sois pas tenté de protester, Drumont t'a occis.

(1) *Liberté*, 9 janvier 1875.

Ce que Drumont avait fait pour les Pereire, il devait le renouveler au moment de la mort du Juif Moïse Millaud qui acceptait la copie de Drumont au *Petit Journal*.

Nous lisons en effet, dans le *Bien Public* du 16 octobre 1871 :

La mort de Moïse Millaud a produit une véritable sensation de tristesse. Celui qui vient de mourir avait, en effet, obligé d'innombrables personnes, en sa vie si longtemps mêlée, à tout et à tous, non par bienveillance seulement, mais par un sentiment qu'on retrouve chez tous les grands remueurs d'affaires ou d'idées de cette génération, chez Mirès, chez Millaud et chez bien d'autres. La bonté vient du cerveau plus que du cœur peut-être chez les individualités de cette trempe ; le mobile du bien qu'elles font est un grand respect de l'intelligence, un parti-pris de ne point laisser, sans lui donner une aide quelconque, passer à côté d'eux un homme, dans lequel ils ont reconnu quelque chose.

A ce moment-là, Drumont ne songeait pas à reprocher au Juif Moïse Millaud de ne lui payer sa copie que trois sous la ligne.

Pour ce prix-là, il lui aurait baisé les pieds de son vivant ; il les léchait après sa mort pour que les successeurs lui conservassent une part de collaboration.

Si des Juifs, qu'il avait intérêt à flatter, nous cherchons d'un autre côté, nous lisons, à propos de Napoléon III, dans le *Bien Public* du 7 mars 1870 (1) :

L'aigle de l'oncle s'est trouvé un oison chez le neveu.

. . . . . .

L'homme de Sedan parodie le Grand Empereur.

Le 16 juillet 1871, il écrit, encore dans le *Bien Public* :

La destinée semble poursuivre et traquer à travers la vie tous ceux qui jouèrent un rôle actif en cette tragique aven-

(1) Le *Bien public* était le journal dévoué à la politique de Thiers.

ture ; tous les acteurs de ce drame rêvé par des faiseurs, tous ceux qui ont aux mains la souillure malhonnête et la tache maudite du sang répandu pour une cause inavouable, tous ceux-là se sont écroulés brusquement en pleine force, en plein éclat, en plein succès. Le malheur les a choisis parmi la foule et les a terrassés de son aile, comme si un signe invisible, imprimé sur leurs fronts, les eût désignés d'avance.

La malédiction qui était sur cette œuvre mauvaise a frappé jusqu'aux crédules et aux abusés.

Après l'Empereur qu'il qualifiait *Oison*, c'était l'Empire qu'il appelait *œuvre mauvaise et inavouable*.

Plus tard, à la mort de Napoléon III, Drumont, qui cherchait sa voie et escomptait peut-être une restauration reconnaissante à ses précurseurs, change de ton. Il devient impérialiste.

Voici ce qu'il écrit :

On peut, il me semble, le dire sans être accusé de paradoxe, Napoléon III a été le vrai fondateur de l'Empire, l'Empereur avait été trop grand, il était impossible de comprendre l'Empire sans lui. L'infériorité relative du second Empereur a mis en lumière toute la valeur du système en tant que mécanisme fonctionnel, elle a montré que pour que l'Empire existât, durât plus de vingt ans, occupât une place immense dans le monde il n'était pas besoin d'un homme de génie ; en un mot, elle a prouvé qu'un Empire était possible en France sans un Empereur.....

Ses amis (de Napoléon III) savent très bien que, partout il passait, il laissait des traces d'argent.

Il était profondément bon, en effet, indulgent, fidèle à ses amis, il ne les servait pas tous, mais il permettait à tous de se servir de lui. Il n'offrait pas toujours, mais il ne refusait jamais.

Si nous cherchons d'autres exemples des opinions successives et différentes de Drumont, nous lisons :

(*Bien Public*, 24 septembre 1871) .....M. de Freycinet aura, dans la justice que l'impartiale histoire sera obligée de ren-

dre à ces gigantesques et rapides créations, la part la plus glorieuse et la plus méritée. Pour féconder ainsi le néant et organiser le chaos, il faut un esprit d'une trempe peu ordinaire, un cerveau constitué avec d'exceptionnelles facultés.

Que ne ferait point, dans des conditions normales, une individualité qui s'est affirmée de cette façon, au milieu de si déplorables circonstances. Un pays qui a de tels hommes en réserve n'est pas encore au tombeau et on est tenté de remercier M. de Freycinet, moins de ce qu'il a accompli dans un passé si proche de nous que de ce qu'il nous fait espérer dans l'avenir.

Plus tard dans la *France Juive* (tome II, page 351) il écrit :

Dans la vie politique, l'austère protestant est, par excellence, l'homme de la fourberie et du mensonge.

Freycinet, félin, onctueux et trompant tout le monde, ne donne guère l'idée d'une de ces figures rigides qui répugnent aux compromis et repoussent toute lâcheté morale.

Un peu plus loin, toujours sur Freycinet :

Ce qui domine en lui c'est la lâcheté intellectuelle et morale.

Regardons maintenant plus près de nous, dans les rangs de l'opposition de 1898 et 1899, parmi les hommes qui furent aussi du Boulangisme et prenons Déroulède pour exemple.

On se souvient que Drumont s'appliquait à me représenter comme l'ennemi personnel de Déroulède, et c'est de Drumont que vient cette histoire ridicule, à laquelle crut, paraît-il, le Président de la *Ligue des Patriotes*, de mon projet de brûler la cervelle à Déroulède si celui-ci gênait les projets politiques que j'avais formés.

De haine pour Déroulède, je n'en ai jamais éprouvé, je me suis contenté de n'être pas d'accord avec lui et je l'ai dit loyalement et nettement en expliquant pourquoi.

J'ajouterai que mes camarades, qui furent des *Amis de Morès*, n'avaient, comme moi-même, qu'une sympathie

mitigée pour lui, depuis ce que Rochefort avait publié des sentiments de Déroulède envers Morès.

C'était au moment de l'affaire Norton, ce piège organisé par Constans et Clémenceau pour diviser l'opposition et éloigner, les uns des autres, des hommes qui, unis, pouvaient être dangereux.

Je cite l'article du Directeur de l'*Intransigeant :*

Il y a quelques mois, MM. Déroulède et Théodore Cahu d'un côté, MM. de Morès et Jules Guérin de l'autre, prirent le train pour Londres dans l'intention de me rendre visite et se rencontrèrent fortuitement sur le bateau de Calais.

MM. Déroulède et Cahu ayant, les premiers, sonné à ma porte, je les reçus avec empressement ; et, naturellement, les priai de rester à déjeuner.

Quelques instants plus tard, arrivaient chez moi MM. de Morès et Guérin qui montèrent au salon, tandis que mes deux premiers visiteurs se tenaient dans la salle à manger.

Quand les Français passent le détroit pour m'apporter leurs compliments, j'ai l'habitude de leur offrir la côtelette de l'exil, ce qui nous permet de causer plus longuement et plus à notre aise.

J'avais invité Déroulède et Cahu; j'allais inviter MM. de Morès et Guérin, quand je me rappelai que l'ancien Président de la *Ligue des Patriotes* avait témoigné autrefois devant moi une certaine aversion pour le marquis à la grosse canne.

Je quittai donc un instant celui-ci pour descendre demander à Déroulède s'il voyait un inconvénient quelconque à ce qu'ils se trouvassent tous quatre réunis à ma table.

— Je ne veux pas déjeuner avec M. de Morès, me dit-il immédiatement. S'il doit rester, j'aime mieux m'en aller : il a des allures qui ne me vont pas. *Il me fait l'effet d'un gentilhomme de grande route.*

Très gêné, j'allai reprendre dans le salon l'entretien interrompu et je ne demandai pas à MM. de Morès et Guérin, contre lesquels je n'avais aucun grief, de me faire l'honneur de partager notre repas.

Ils partirent, probablement fort surpris de ce manque d'hospitalité.

Deux années plus tard, Morès prenait en effet, la *Grande Route* qui le conduisit à une mort héroïque, qu'il

a trouvée dans un guet-apens, dont les vrais auteurs restent inconnus et ne seront peut-être jamais châtiés.

Si même nous avions eu pour Déroulède la « haine » que Drumont affirmait, ne pourrions-nous, aujourd'hui encore, dire au Directeur de la *Libre Parole* que cette haine, de ceux qu'il prétend appeler ses « Disciples », était le résultat naturel de ses écrits de la *France Juive* et du *Testament d'un Antisémite?*

Voici quelques extraits édifiants sur les sentiments de Drumont à l'égard de celui qu'il appelait, hier encore, le « Grand Français », le « Grand Patriote » et le « Grand Proscrit » .

(France Juive, tome I, page 156) : Figurez-vous un Déroulède vraiment patriote au lieu de s'être enrégimenté dans le parti de Gambetta par amour pour la réclame banale...

(France Juive, tome I, page 470) : Au moment où Déroulède et la *Ligue des Patriotes* provoquaient niaisement l'Allemagne, nous n'avions pas même de munitions, les cartouches de nos arsenaux étaient avariées et hors d'état de servir...

(France Juive, tome I, page 488) : Tout se passe absolument entre Juifs, et la vie de milliers de Berrichons, de Bretons, de Poitevins, de Bourguignons se joue sur une carte, dans une arrière-boutique voisine de la Bourse, entre quelques Israélites. Il est convenu que le premier Mayer fera l'insulteur, et que le second Mayer fera l'insulté, qui bondit au nom de sa mère.

Pour faire réussir le coup il faut trouver un imbécile de bonne foi ; Déroulède est là...

(France Juive, tome I, page 490, 491 et 492) : Sans doute, si l'on pouvait enfermer deux ou trois heures ce vaniteux dangereux (Déroulède), s'il pouvait se recueillir dans cet isolement qui pèse à ces natures comme le silence du tombeau, il serait effrayé lui-même du danger qu'il a fait courir à son pays...

Cette équipée de Déroulède à la rue Saint-Marc, qui ne fut que ridicule, aurait pu être dangereuse si l'Allemagne, pour des raisons que nous avons déduites, n'avait pas été résolue à

la paix, si Paris, devinant d'instinct, sans savoir au juste la vérité, les spéculations cachées là-dessous, ne fût resté profondément indifférent.

Supposez que Déroulède, au lieu d'être un poseur et un fanfaron de patriotisme...

(*France Juive*, tome II, page 256) : Quand on annonça l'*Ami Fritz*, M. de Saint-Genest rappela, dans le *Figaro*, que ces hommes, auxquels on allait ouvrir la maison de Molière avaient couvert d'injures notre héroïque armée de Metz. Plus dégradés que les Juifs qui venaient dépouiller les cadavres, ces futurs collaborateurs du *Drapeau* de Déroulède avaient dépouillé nos morts de leur linceul de gloire...

J'ai vu depuis cet homme, qui se nomme Paul Déroulède, mettre sa main dans la main de Naquet et imposer, comme Vice-Président, à ses ligueurs ce Juif infâme qui, pour enrichir une société financière, avait vendu à nos ennemis le secret de la poudre sans fumée.

Et, encore, le jour où Déroulède, déjà philosémite, vient gêner les ambitions de Drumont, candidat aux élections municipales dans le quartier du Gros-Caillou, où il fut battu à plate couture — comme plus tard à Amiens, puis à Alger, d'où les Algériens écœurés, après l'avoir eu comme député pendant quatre ans, lui signifièrent son congé — les accusations les plus violentes pleuvent.

C'est du Drumont et du vrai!

(*Testament d'un antisémite*, page 1) : L'Argent ! c'est lui qui a toujours le dernier mot à notre époque, il barre le chemin aux idées et, en un tour de main, il transforme les amis en adversaires et les adversaires en amis.

Lorsque M. Paul Déroulède est venu fulminer contre les Juifs à Neuilly, prononcer un discours qui était plus violent que le mien, il savait à quoi s'en tenir sur la question sémitique, il avait eu le temps de se faire une opinion à ce sujet.

On peut ne pas être Antisémite, mais personne n'admettra qu'un écrivain de la valeur de Déroulède ait pu, en quelques semaines, changer deux fois d'avis sur ce point.

Quelques semaines après le discours de Neuilly, Déroulède venait au Gros-Caillou déclarer, avec les mêmes gestes, avec

les mêmes intonations, la même passion apparente que l'Antisémitisme était la honte de notre siècle, que les Juifs étaient le modèle de toutes les vertus et que ceux qui les attaquent tenaient un langage indigne d'une époque civilisée.

Que s'était-il donc passé ?

Naquet avait entamé une de ces négociations louches, dans lesquelles il est incomparable ; et, Rothschild avait donné 200,000 francs aux Boulangistes, pour les élections municipales, à la condition que les candidats ne se placeraient pas sur le terrain antisémitique.

Sans *doute* Déroulède *niera le fait.* Ce n'est pas un homme de noble simplicité, comme de Mun, qui trouve tout naturel qu'on n'approuve pas tout ce qu'il fait. L'ancien Président de la *Ligue des Patriotes* a le nez de Polichinelle et Polichinelle, dans la comédie italienne, est un type de martial dans lequel entre un peu de fourberie ou du moins de rouerie.

Le fait des 200,000 francs versés par les Rothschild n'en est pas moins connu de tous à la *Ligue des Patriotes.* La Duchesse d'Uzès y a fait allusion dans une interview. Un membre zélé de la *Ligue*, ami de Déroulède, investi par le général, a été combattu en dessous par le *Comité national* parce qu'il se présentait nettement comme Antisémite.

Il ne faut pas être surpris de ce chiffre de 200,000 francs indiqué avec une telle certitude par Drumont ; ces 200,000 francs... sont un tarif bien établi.

Déroulède, combattant la candidature de Drumont au Gros-Caillou, reçoit 200,000 francs de Rothschild en 1890.

En 1902, pour avoir trouvé mauvais que Drumont instituе, sous le couvert de l'Antisémitisme, le chantage, l'escroquerie aux faux remèdes ou à la publicité en faveur des *Requins de la Bourse*, j'étais accusé d'avoir touché 200,000 francs des Juifs pour combattre Drumont et 200,000 francs de Waldeck-Rousseau et de ses amis pour empêcher les électeurs d'avoir confiance en M. Firmin Faure, que ses électeurs d'Oran avaient congédié avec tant de raison et qui venait solliciter les suffrages des habitants de Levallois-Perret.

Si grande ! que puisse être ma valeur personnelle, je crois que Waldeck aurait fait une opération plus aisée et

moins coûteuse, en proposant beaucoup moins à M. Firmin Faure pour ne pas se présenter, et celui-ci aurait accepté avec empressement.

Ce marché que nul — hélas ! dirait-il — n'a songé à lui proposer, lui eût peut-être épargné ces singuliers voyages en Espagne pour y rechercher des armes de chantage contre le marquis de Casa Riera, besogne pour laquelle les électeurs de la banlieue parisienne ne l'avaient pas envoyé à la Chambre et qui s'accorde mal, on en conviendra, avec le mandat d'un député français.

Ces citations des livres de Drumont ont été rafraîchies dans la *Libre Parole*, à l'heure où Déroulède eut l'idée de créer un journal quotidien.

Alors, ce ne fut plus le Grand Patriote, le Grand Français, le Grand Proscrit ; les majuscules disparurent en même temps que les éloges et une hostilité à peine déguisée remplaça subitement les louanges et les témoignages d'admiration.

Déroulède était devenu le « concurrent » ; il avait, de plus, donné barre sur lui avec son discours de février 1901 à Saint-Sébastien, dont Jaurès fit un si ridicule usage contre moi ; et, lorsque je vis Drumont dans ma cellule à Clairvaux, au commencement de juillet, j'en entendis de raides sur le compte du Président de la *Ligue des Patriotes*.

— *Cet homme qui me doit toute sa popularité, créée par la réclame que je lui ai fait faire, et qui vient nous enlever le pain de la bouche !* me disait Drumont, en proie à une colère qui lui faisait perdre toute notion de l'endroit où nous nous trouvions.

Je fus obligé de lui rappeler que 12 paires d'oreilles nous écoutaient et que mes gardiens étaient obligés de répéter ce qu'ils entendaient.

Ah ! bien oui, Drumont, qui n'était sans doute pas fâché que ses « compliments » pour Déroulède et son *Drapeau* quotidien tombent dans d'autres oreilles que les miennes, continuait plus violemment encore :

— Ce Déroulède n'a aucune reconnaissance pour personne ; ainsi, voyez pour Castellane qui lui a donné plus de 800,000 francs pour sa campagne ; il l'accuse maintenant de trahison (1). Hein, Guérin, si Castellane m'avait donné cela !

Mais se reprenant :

— S'il vous avait donné une pareille somme, ce que vous auriez pu faire !

— Le fait est que si j'avais eu à ma disposition 800,000 francs... j'aurais été moins embarrassé pour faire ce que je voulais faire.

— Ah ! ajouta Drumont, si Castellane avait voulu me donner une lettre me disant tout cela, je l'aurais exécuté, ce grand Polichinelle !

Drumont, à la pensée de ces 800,000 francs, écumait véritablement.

Le *Drapeau* que Déroulède avait eu la singulière idée de fonder avec le concours administratif et financier de M. J.-B. Gérin et de M. Wiallard-Crémieux, nos vieilles connaissances, dut bientôt renoncer à paraître.

Il est en effet impossible, nous l'avons essayé également, de conduire une telle œuvre de loin.

Drumont, lors de sa fuite de 1894, avait appris les dangers de l'absence ; mais il avait eu cet avantage, c'est qu'à l'heure des difficultés, qu'il disait avoir rencontrées, il nous trouva, naïfs que nous étions, tous avec lui ; alors que, proscrits ou prisonniers, il fut toujours contre nous.

Le *Drapeau* quotidien disparu, Déroulède publia dans son *Drapeau* bi-mensuel un article où il disait, le 14 décembre 1901 :

Il y a des heures où il faut savoir prendre des décisions promptes et définitives.

(1) M. de Castellane, que j'ai eu l'occasion de voir depuis mon retour et de questionner à ce sujet, m'a confirmé avoir vu Drumont au sujet du discours de Déroulède à Saint-Sébastien, mais n'avoir pas indiqué ce chiffre de 800.000 francs comme montant de ses dons à M. Déroulède.

A quoi bon prolonger une situation difficile, quand il est possible d'en sortir ?

Eh ! oui, sans doute, *les obstacles ont été semés à profusion sur notre route*, dès l'apparition du *Drapeau* quotidien et personne à côté de nous n'a rien fait pour nous frayer le chemin ; bien plus, *il y a eu des volontés mauvaises* qui se sont mises en travers et nous l'ont barré...

Veut-on que la faute en soit à moi seul ?

A mon refus de *signer le pacte obscur des mécontents ?*

A ma volonté bien arrêtée de *n'être ni leur dupe, ni leur complice ?*

A mon obstination de ne m'occuper que des idées et non des personnes ?

A mon intransigeance Républicaine Pléhiscitaire ?

J'y consens...

J'ai refusé, à mon tour, de signer, en mars 1902, ce *Pacte obscur des mécontents*, que Syveton était venu me proposer en me révélant, espérant me séduire — il avait jusqu'à ce jour-là rencontré sur sa route tant d'intrigants, tant de gens prêts à toutes les compromissions, par ambition et par intérêt ! — comme suprême argument d'une longue discussion, qui me fit apprécier la pauvreté de son intelligence si surfaite, les combinaisons d'argent qui faisaient le fond de toutes ses préoccupations.

C'était à propos de cette fameuse réunion de Nancy, pour laquelle nous avions exigé, au nom de notre *Grand Occident de France*, une participation publique et égale à celle que nous accordions à la *Patrie française.*

Nous venions d'être deux fois dupés, à Lyon, par Syveton et il ne nous convenait pas de jouer plus longtemps ce rôle de *chiens de garde de réunions publiques*, au service des conférenciers effrayés par les menaces des Dreyfusards.

Lors de la dernière réunion de Lyon, MM. Syveton et Cavaignac, qui devaient y faire une conférence, appréhendaient vivement les violences annoncées par les Apple-

ton et les Sébastien Faure, qui promettaient aux conférenciers une réception mouvementée.

J'étais, à ce moment encore, à Clairvaux ; et, affolé par l'idée des dangers qui pouvaient l'atteindre — c'était, on s'en souviendra, après les manifestations de Saint-Etienne et de Toulouse où les réunions nationalistes n'avaient pu avoir lieu — M. Syveton, qui ne comptait que sur nos Camarades de Lyon pour le protéger, était désespéré de leur refus de concourir à une conférence où il était question de tout hormis d'Antisémitisme.

Je reçus dans ma prison la lettre suivante :

Paris, le 26 juin 1901.

Mon cher ami,

Les nouvelles que nous avons eues ces derniers temps, au sujet de votre santé, nous ont attristés et inquiétés ; nous avons tous été contents de vous savoir mieux portant ; lorsqu'un homme a montré comme vous ce qu'il pouvait faire pour une cause, ce n'est plus seulement l'amitié, c'est aussi l'intérêt du parti national qui veulent qu'il garde toute son énergie morale avec toute sa force physique.

Les uns et les autres nous irions vous voir et causer avec vous dans votre prison, si notre vie n'était si surchargée et surmenée ; mais vous savez combien l'union pour laquelle vous parliez si éloquemment, s'est maintenue entre nous et vos amis qui continuent à recevoir votre inspiration.

Un peu partout nous travaillons ensemble ; ils nous prêtent le concours de leur courage ; *nous l'avons vu* et nous le reverrons dans quelques jours à Lyon.

Ne nous croyez pas ingrats, mon cher ami, et comptez en particulier sur le dévouement et l'affection de votre bien attaché.

G. Syveton.

Je fis répondre, par l'ami qui me glissa cette missive, que nos Camarades de Lyon étaient seuls maîtres de décider de leur attitude et que, s'ils n'avaient pas été trompés une première fois, ils n'auraient pas décidé de s'abstenir.

Nos Camarades avaient émis le désir, bien légitime, puisqu'ils avaient tous les risques de la bataille contre les adversaires, de voir un des nôtres prendre la parole *au nom des Antijuifs*, dans les réunions dont ils assuraient la sécurité.

On avait promis, puis on avait *oublié* cet engagement.

Le lendemain, je recevais une nouvelle lettre, de M. Jules Lemaître, lettre que je reproduis :

Cher Monsieur Guérin,

D'abord, tous mes vœux pour votre prompt rétablissement, avec l'expression de toute mon indignation contre les abominables procédés dont vous êtes victime.

La lutte devient de plus en plus ardente. Ce gouvernement est capable de tout. Je dois dire que partout où nous allons, c'est dans la *Ligue Antisémite que nous trouvons l'aide la plus efficace contre les anarchistes de Préfecture.*

A Lyon, le commandant Mège a été admirable.

A Toulouse, malheureusement, les organisateurs de la réunion avaient (sans nous consulter) négligé de demander leur concours à vos Amis.

Depuis lors, les membres de la *Ligue Antisémite* disent avoir besoin d'un ordre formel de vous, leur chef, pour marcher avec nous.

Je viens vous prier, très simplement, de leur donner cet ordre, si vous jugez, comme nous, *que l'union est indispensable entre tous les éléments de l'opposition.*

Croyez que nous prenons tous part au long supplice de votre captivité. Je sais que ni le courage ni la patience ne vous manquent, mais je voudrais que la pensée des innombrables amis que vous avez dans le pays, vous fût un réconfort et augmentât votre force de résistance.

Agréez, cher Monsieur Guérin, l'assurance de mes sentiments bien cordialement dévoués.

Jules LEMAITRE.

Par déférence pour le Président de la *Patrie Française*, que nous distinguions de son intrigant trésorier, je me décidai aussitôt à envoyer l'un des nôtres à Lyon, pour demander aux membres de notre Section d'assurer,

encore une fois, la garde de la réunion, en réclamant qu'il y fût parlé de la question antijuive.

Nos Camarades se dévouèrent à nouveau. MM. Syveton et Cavaignac s'engagèrent à satisfaire nos Camarades ; et, pendant que ceux-ci se battaient contre les bandes qui assaillaient les portes de la salle, les conférenciers oublièrent, à nouveau, ce qu'ils avaient promis.

Plus tard, lors de la visite que M. Syveton me fit à Bruxelles — où il arriva avec une fausse barbe qu'il ne quitta que dans la petite pièce où on l'introduisit pour me prévenir de son arrivée — j'appris que cette obstination à éviter la question Antijuive venait de ce qu'il recevait des fonds de judéo-opportunistes.

On comprend donc que lorsqu'il me dit :

— Mais si le *Grand Occident* nous aide dans notre campagne, il est naturel que la Caisse de la *Patrie Française* vous aide pour votre propagande personnelle, et comme vous n'avez pas beaucoup d'argent...

— Nous sommes pauvres, en effet, lui dis-je en l'interrompant, mais nous ne pouvons accepter des concours financiers, lorsque nous pouvons craindre que les fonds qui les produisent viennent d'origines juives.

— Comment donc, alors, comprenez-vous la lutte contre le gouvernement ?

— Toujours de la même façon. Par la création d'une *Fédération de toutes les organisations d'opposition*, si cette union de tous est réalisable, ou du plus grand nombre possible à fédérer. Le comité directeur de cette *Fédération* serait composé d'un ou plusieurs représentants de chaque organisation fédérée et ce Comité directeur ferait appel à tous les concours financiers et autres.

— Cette combinaison est impossible, me dit Syveton.

— Alors, marchez de votre côté et nous du nôtre, car nous ne pouvons entrer dans des combinaisons mystérieuses qui cachent les compromissions que vous venez de m'avouer.

Et nous nous quittâmes là-dessus.

Drumont fut moins scrupuleux et, aux premières ouvertures que lui fit *le pion ridicule et prétentieux* (1), il s'entendit avec le *grand argentier* pour participer aux profits pécuniaires résultant du maniement sans contrôle de sommes qui se chiffrèrent par plusieurs millions ; sommes qui furent employées de telle façon que les succès remportés en 1900, après les condamnations de la *Haute Cour*, ne furent pas confirmés aux élections de 1904, où la majorité nationaliste et antijuive du Conseil municipal de Paris fut remplacée par une majorité gouvernementale.

Ici, je vais placer une anecdote qui montrera à quelles manœuvres les Drumont, les Syveton et les Méry pouvaient se livrer pour extorquer de l'argent aux organisations et aux membres de l'opposition.

La situation de M. Piou, Président de l'*Action libérale*, était très compromise dans la circonscription de Saint-Gaudens dont il était le député.

Ses amis se préoccupaient de lui trouver une autre circonscription, moins *blocardée*, où il pourrait être élu.

Il était, en effet, important que le Chef de la plus riche et de l'une des plus fortes organisations d'opposition eût un siège à la Chambre pour y diriger le groupe de ses amis.

On pensa à un siège à Paris ; et comme le XVII[e] arrondissement, qu'on venait de conquérir aux élections municipales, semblait propice à cette tentative électorale, on pressentit les différents groupes pouvant y avoir une influence.

Je reçus la visite d'un ami de M. Piou qui m'exposa la situation et, j'acquiesçai, bien volontiers et pour deux raisons, à la proposition de présenter M. Piou.

La première, c'est que je trouvais, comme ses amis, que sa présence pouvait être utile à la Chambre et la seconde visait la lutte qu'on appréhendait entre MM. Jousselin et Pugliesi-Conti, tous deux disposés à se présenter.

(1) C'est ainsi qu'il appelait Syveton, auparavant.

Cette lutte, entre deux conseillers de l'opposition, pour un siège législatif, ne pouvait que jeter le trouble parmi les électeurs et diminuer les deux concurrents, le vaincu comme le vainqueur ; si encore leurs discussions n'amenaient pas le triomphe du candidat dreyfusard gouvernemental.

Nos Camarades avaient les mêmes soucis que moi: ils m'en avaient fait part depuis plusieurs semaines et je trouvais, comme nombre de citoyens, que la candidature Piou pouvait mettre tout le monde d'accord.

Je promis notre approbation et, au besoin, d'en parler directement à MM. Jousselin et Pugliesi-Conti, qui tous deux étaient membres de notre *Grand Occident de France*.

Tout le monde avait compté sans MM. Drumont, Syveton et Gaston Méry.

Ce dernier était l'obligé de M. Jousselin, qui l'avait commandité d'une assez forte somme pour son *Echo du Merveilleux ;* il fit donc tout pour flatter les espérances du Conseiller municipal du XVIIe arrondissement et pour le pousser à ne pas abandonner la partie.

Ceci, d'autant plus, que Drumont et Syveton, de leur côté, travaillaient à obtenir l'un, un achat de parts de la *Libre Parole* — de celles que Drumont avait encore à liquider à 2,000 francs... l'une, sur le paquet qu'il s'était attribué — et l'autre un fort versement à la caisse de la *Patrie Française* pour prix de ses bons offices.

On sait le résultat.

MM. Pugliesi-Conti et Jousselin se disputèrent le siège et il fut fort heureux que cette compétition, entre nationalistes et antijuifs, n'eût pas fait triompher le candidat gouvernemental.

Le siège fut heureusement conquis, mais M. Piou subit un échec très regrettable dans son ancienne circonscription.

De quel côté sont donc, et ont été, les précieux *Auxiliaires du ministère ;* du côté des prisonniers et des proscrits ou du côté des « *Trafiquants* » *de l'Antisémitisme* de la *Maison Drumont and Co* et de l'*Officine Syveton ?*

IX

Les Convictions politiques de Drumont

Drumont à Clairvaux. — L'agent Oswald découvert. — Mouchard châtié et chassé. — Drumont et Devos le recueillent. — Un travail clandestin. — Surpris et dénoncé. — L'accusation des adversaires. — Henry Maret et l'Antisémitisme. — Devos pire que J.-B. Gérin. — Affaires louches et tripotages. — Drumont nie. — Le *Comité national antijuif*. — Contre les Royalistes. — Excommunication majeure. — Drumont et le Duc d'Orléans. — Une lettre injurieuse. — Drumont républicain. — M. de la Ferronnays à l'index. — La France aux Français ! ! — Les 10,000 francs du Parti Royaliste. — Dans la poche de Drumont. — Le député d'Alger et ses électeurs. — Un singulier législateur. — Une « mauvaise blague » de Morinaud ! — Un *Proconsul implacable et féroce*. — Un Préfet de Police sympathique ! ! — En Prison, à Barberousse. — Excommunication retirée. — On vend la *Libre Parole*. — Drumont et son million. — Trop cher ! — Seconde proposition. — Articles de M. Charles Maurras. — Pas de petits profits. — Les plaintes de MM. les Administrateurs. — Contre le *Grand Occident* et l'*Antijuif*. — Mauvaise humeur du *Philosophe* de l'Antisémitisme. — Les idées de Me Ménard. — Gaston Méry et Cie. — Un « entôlage » bien mené. — Les inquiétudes d'un Secrétaire de Rédaction. — Devos et Méry. — Un appel aux artistes. — Donnez, Drumont encaisse ! — Drumont furieux. — Devos se fâche. — L'âme de Drumont. — Me Ménard vend la mèche ! — Le silence vaut de l'or. — Les louanges valent encore plus. — Comment Drumont partage. — Le Juif Bernhard et la *Libre Parole*. — 86,000 francs perdus. — Les moyens de Drumont.

La dernière fois que je vis Drumont, ce fut dans ma cellule à Clairvaux.

On venait de découvrir les raisons de mon état de santé et, à son retour à Paris, il ne put faire moins que d'écrire un article ne disant qu'une partie de la vérité, car je ne voulais pas augmenter les inquiétudes de ma famille, que je cherchais au contraire à rassurer, tout en me sentant chaque jour plus affaibli.

Des nouvelles trop pessimistes pouvaient donner lieu à des articles plus nombreux, à des discussions plus ou moins vives et risquer de rendre inutiles les précautions que, depuis deux ans, on prenait autour de ma mère pour l'empêcher de savoir où j'étais et ce que j'étais devenu.

On lui avait dit que j'avais dû faire un « très long voyage » en Amérique, pour une importante affaire de pétroles et que je resterais certainement très longtemps absent.

Cette absence dura six années et ma chère mère était morte depuis quatre ans lorsque les frontières me furent ouvertes.

Pendant la dernière visite de Drumont, nous n'avions pas uniquement causé de Déroulède et de Dubuc, sur le compte desquels le Directeur de la *Libre Parole* avait formulé les appréciations les plus désobligeantes.

Je lui fis diverses observations.

Je lui signalai les bruits qui couraient, concernant des entrevues, constatées par divers témoins, entre son administrateur Devos et le sieur Spiard.

Spiard, dont nos amis avaient découvert le rôle de mouchard trois mois après mon entrée à Clairvaux, avait été chassé de l'emploi, que ma pitié pour l'état de misère où il se trouvait à la fin de 1898 lui avait procuré, sur la recommandation et les renseignements favorables fournis par M. Deglos.

Je dois dire que, lorsque mon frère eut la certitude de la conduite de cet individu, il lui administra, avant de le chasser, une de ces corrections qui font époque dans la vie d'un gredin de cette sorte; et si des amis n'étaient intervenus, pour lui enlever des mains l'agent Oswald,

futur collaborateur de Drumont, jamais celui-ci n'eût pu faire signer au sieur Spiard les infamies publiées contre moi et contre mon frère et mes amis.

D'où cette haine de Spiard-Oswald contre mon cher Louis et les calomnies abominables de ce coquin châtié si justement, calomnies auxquelles Drumont a pris une part que je ne lui pardonnerai jamais.

Je dus dire à Drumont ma surprise d'apprendre ces relations de son Administrateur avec un mouchard avéré et les visites que celui-ci faisait à la *Libre Parole*.

Un rédacteur, venant un matin prendre son courrier, avait surpris, dans la petite salle de rédaction, Devos et Spiard travaillant ensemble sur la collection de la *Libre Parole*, prenant des notes et préparant contre moi l'ignoble pamphlet qui vit le jour plus tard.

Cela se passait quinze jours à peine après que Spiard avait été découvert, châtié et chassé.

Drumont nia, naturellement, affirma qu'on s'était certainement trompé et me jura solennellement que nul n'oserait se permettre, chez lui, de tramer quoi que ce soit contre « son cher Guérin », le « prisonnier des Juifs condamné par les caïmans du Luxembourg à de longues années de prison pour complaire aux Juifs, etc..., etc... »

J'ai pu apprécier, depuis, la loyauté de Drumont et la valeur de ses serments solennels, donnés à un prisonnier et à un proscrit.

Et, lorsqu'il osa écrire qu'il « avait défendu son œuvre contre mes attaques et contre celles de mes amis, attaques que rien ne pouvait justifier de note part. », il mentait effrontément, car nous n'avions, en réalité, fait que nous défendre contre les manœuvres dirigées contre nous et notre organisation par son journal.

Le livre, qu'il fit signer par l'agent Spiard dit Oswald, et les articles de son digne collaborateur Gaston Méry, étaient préparés depuis le mois d'avril 1900, quatre mois après ma condamnation par la Haute Cour et alors que j'étais encore pour près d'une année et demie à Clairvaux, avant d'aller subir l'exil pendant quatre autres années.

Il est une autre observation que je dus faire à Drumont.

Depuis l'affaire Dreyfus, et surtout depuis la victoire partielle de l'opposition, en très grande majorité antijuive alors, aux élections municipales de 1900, la presse juive et gouvernementale multipliait ses attaques contre les Antijuifs et l'Antisémitisme.

Et, de tous côtés, nos adversaires publiaient dans leurs journaux, ou déclaraient dans leurs conférences publiques ou privées, que l'Antisémitisme était une spéculation comme une autre et que ses partisans en faisaient surtout une excellente affaire.

On n'a pas oublié les articles violents de M. Henry Maret, aujourd'hui dans l'opposition, au moins relativement, sur ce thème.

Et, à l'appui de ces accusations contre l'Antisémitisme et contre les Antijuifs, on citait divers exemples d'affaires louches qui, malheureusement, étaient réelles.

J'en parlai à Drumont et j'ajoutai :

— Vous comprenez combien il m'est pénible de lire ici ces accusations, et surtout d'apprendre qu'elles ont une base réelle, alors qu'en fait de spéculations, mes amis et moi, recevons des coups depuis des années et qu'en fait de profit je me vois en prison pour longtemps.

Vous avez, ajoutai-je, autour de vous des hommes qui doivent abuser de la confiance que vous leur accordez — c'est moi qui en avais une confiance injustifiée en celui à qui je parlais ainsi! — et qui vous compromettent dans de sales affaires qu'on retourne ensuite contre vous et contre nous.

Vous vous plaigniez auparavant d'avoir le financier Gérin, vous avez aujourd'hui Devos et les tripotages de celui-ci valent les tripotages de celui-là.

— Mais c'est une calomnie, mon cher Guérin, tout cela n'a jamais existé, et Devos est incapable de.....

— Cependant, interrompis-je.

Et je citai différentes affaires très malpropres sur lesquelles j'avais eu, quelques jours auparavant, des indications précises.

Drumont nia comme un... vilain diable ; et il m'a montré, depuis, combien je m'illusionnais en mettant sur le compte du seul Devos tous les chantages et toutes les louches affaires de la boutique du boulevard Montmartre.

Aussi, lorsque nos protestations, contre ces malpropretés, durent devenir publiques pour nous distinguer de ces mercantis, Drumont eut-il recours à ses ordinaires moyens pour calomnier et diffamer ceux qui avaient dénoncé ses complices derrière lesquels, en fin de compte, nous le découvrîmes inspirateur et principal bénéficiaire.

La rupture était faite entre les *Trafiquants de l'Antisémitisme* et ceux qui avaient loyalement combattu pour une cause ou pour des idées, leur sacrifiant tout : avoir, modeste ou important, santé, liberté et existence même.

Le premier acte hostile, ouvertement commis par Drumont, quoique encore prudemment, fut la création de son fameux *Comité national antijuif* de 1901-1902 dont la durée n'excéda pas le temps... de lancer une souscription et d'en faire disparaître le produit.

Drumont avait constitué ce *Comité national antijuif*, auquel il réservait un rôle souverain dans les élections, à seule fin de canaliser toutes les souscriptions électorales vers sa caisse particulière, à sa façon ordinaire.

Sans consulter personne, il avait inscrit des noms et les avait publiés. Cette façon de procéder, si conforme ! ! aux affirmations répétées de Drumont, de son respect de la liberté des autres, présenta des inconvénients et donna lieu à des incidents.

D'abord ceux de nos amis, dont il avait fait figurer les noms dans sa liste, lui demandèrent pour quelles raisons il avait omis de faire représenter notre *Grand Occident de France* parmi les membres de son grand Comité électoral antijuif qui, dans sa pensée, devait organiser la campagne électorale du Parti.

Et, à la grande stupéfaction de tous, Drumont déclara que cette omission avait été commise par lui parce qu'il

voulait un comité « exclusivement républicain » et qu'au *Grand Occident* on acceptait les royalistes.

Ainsi Drumont, qui doit sa fortune, considérable aujourd'hui, en très grande partie aux royalistes qui furent les acheteurs de ses livres, les bailleurs de fonds de son journal et la majorité de ses abonnés, les excommuniait.

Et, lorsque je lui demandai des explications, il m'écrivit une lettre violente, que j'ai communiquée à M. de Lur Saluce, dans laquelle il s'affirmait *l'adversaire irréductible des royalistes* et allait jusqu'à outrager gravement leur chef, le Duc d'Orléans.

Ces « convictions républicaines » de Drumont me firent sourire et je lui répondis la lettre qui convenait et que notre *Antijuif* publia *in extenso*.

Cette horreur de Drumont pour les royalistes était inspirée uniquement par son désir de s'affirmer républicain devant ses électeurs algériens qui, en 1898, l'avaient élu exclusivement comme Antijuif.

Quelque temps auparavant, Drumont avait poussé l'excommunication des royalistes jusqu'à interdire l'insertion, dans la *Libre Parole*, du compte rendu de l'une des réunions hebdomadaires du vendredi de notre *Comité d'études sociales* parce que, ce jour-là, la conférence avait été faite par M. de la Ferronnays, député royaliste de la Loire-Inférieure.

Pourtant le sujet de cette conférence était conforme à nos idées antijuives, puisque M. de la Ferronays avait parlé du projet de loi de M. de Pontbriand sur la situation des étrangers et des Juifs en France.

Cette excommunication des royalistes antijuifs, devenus d'autant plus nombreux que le chef du *Parti royaliste* avait fait une adhésion retentissante à l'Antisémitisme dans son manifeste de San Remo, était à la fois odieuse et ridicule.

Odieuse, parce qu'elle était en contradiction formelle avec le programme antijuif, résumé dans la devise *La France aux Français* et non à telle catégorie de Français de telle ou telle opinion, de telle ou telle croyance, dès

l'instant où ils étaient, comme nous, des Antijuifs sincères et convaincus.

Elle l'était d'autant plus qu'une année auparavant — je tiens le fait du plus autorisé des royalistes — Drumont, au moment du procès Zola, avait reçu et accepté du *Parti royaliste* un don de 10,000 francs, comme cotisation de ce parti pour aider à combattre les dreyfusards ; ce pourquoi il fallait, à la fois, des hommes dévoués et courageux et de l'argent pour payer les frais des réunions, panser les blessés et nourrir les prisonniers.

Lorsque ce renseignement me fut donné, je me rappelai qu'un jour Drumont m'avait fait demander, dans son bureau directorial à la *Libre Parole*, pour *une communication importante.*

— Mon cher Guérin, me dit-il, j'ai une bonne nouvelle à vous communiquer. Je sais que votre *Ligue* est pauvre et quels sacrifices personnels vous faites pour subvenir aux dépenses de la propagande, afin de lutter contre les millions répandus par le Syndicat Dreyfus. Une fidèle abonnée de la *Libre Parole*, veuve d'un brave officier, est venue me voir et m'a remis quelques billets de cent francs pour contribuer à la défense de l'armée.

Voici 200 francs pour la caisse de la Ligue ; et, si vous en avez encore besoin, je pourrai vous en remettre trois ou quatre cents autres.

Je donnerai aussi « quelque chose » à la *Jeunesse antisémite* de Dubuc.

Je ne sais si Drumont remit *quelque chose* à Dubuc ; mais pour la Ligue, il versa, en trois fois, une somme totale de 725 francs,qui servirent à payer une faible, très faible partie de nos dépenses de propagande.

Or, la « fidèle abonnée » de la *Libre Parole*, veuve d'un vaillant officier, était en réalité le *Parti royaliste* qui avait remis, non, 725 francs pour la *Ligue*, et admettons autant pour la *Jeunesse Antisémite*, mais bel et bien 10,000 francs, dont Drumont, suivant son habitude, avait gardé la presque totalité.

L'excommunication des royalistes était également ridicule, car elle ne pouvait se justifier, ni avoir la moindre sanction en dehors du clan dirigé par Drumont.

Et, de plus, elle dura juste le temps qu'il fallut aux Algériens pour signifier son congé à leur député. Celui-ci, pendant les quatre années de sa députation, n'avait pas mis vingt fois les pieds à la Chambre. Il avait compris son mandat de telle façon qu'il alla jusqu'à voter, ou à laisser voter en son nom, contre la loi qui dégrevait les Alcools industriels de droits importants contre lesquels j'avais fait le premier, et presque seul, une campagne active dans la *Libre Parole*.

Cette réforme, qui intéressait si gravement les cultivateurs d'Algérie, eut le vote de Drumont contre elle ; et lorsque je lui en fis l'observation, m'étonnant d'un pareil vote qui était si contraire aux intérêts de ses électeurs, il me répondit :

— Mais je n'ai pas fait attention à cela, vous savez, mon cher Guérin, combien j'ai peu le temps d'aller à la Chambre, avec mon journal, mes livres et les multiples occupations qui m'absorbent.

Je laisse mes boîtes à Morinaud et c'est ce « bougre-là » qui m'a certainement fait cette « mauvaise blague ».

Je regardai Drumont, un peu surpris et pensant que les Algériens avaient en lui un bien singulier député.

Cette circonstance fut l'une des occasions que j'eus de regretter d'avoir contribué à l'élection de Drumont et d'y avoir concouru si activement, que Lépine, alors gouverneur de l'Algérie, s'empressa de me faire arrêter, sous prétexte qu'un antijuif Algérien avait donné un soufflet à un individu débarquant du paquebot venant de Marseille à Alger, au milieu d'un convoi d'anarchistes de préfecture, envoyés pour combattre Drumont et les candidats antijuifs.

Je dois même faire remarquer que, dans les nombreux articles et dans le livre ordurier, publiés par Drumont contre moi, il s'est gardé, avec soin, de parler de la cam-

pagne électorale de 1898 en Algérie, campagne au cours de laquelle j'avais fait connaissance avec la *Prison de Barberousse*, où le gouvernement me fit enfermer par son représentant Lépine.

Drumont a esquivé la question, sentant combien il lui eût été difficile de dire que le prisonnier de Barberousse était l'ami de ses geôliers, et particulièrement de celui que Drumont appelait constamment, dans son unique et sempiternel discours, qu'il répéta pendant deux mois aux Algériens, au point que les auditeurs en récitaient les phrases avant lui : le *Proconsul implacable et féroce*.

Depuis, ledit *Proconsul* est devenu *M. Lépine* ou bien notre *actif Préfet de Police*, et on annonce aimablement ses déplacements et le mariage de ses rejetons.

Lorsque je parlerai de Gaston Méry, je dirai le pourquoi de ces délicates attentions pour l'actuel préfet de Police, attentions si différentes des injures qu'on pouvait lire dans la *Libre Parole* contre l'ex-gouverneur de l'Algérie.

Non seulement l'excommunication des Royalistes n'eut pas de durée ; mais, du jour où les Algériens désabusés renvoyèrent Drumont à ses chères... spéculations politico-pharmaceutiques, notre « farouche républicain » de 1898 à 1902 redevint le solliciteur de ceux qu'il avait mis hors l'Antisémitisme.

Et l'on vit régulièrement, depuis lors, dans la *Libre Parole*, les comptes rendus de toutes les manifestations royalistes, les communications officielles du bureau politique du Duc d'Orléans et les mentions les plus sympathiques des déplacements de celui que Drumont outrageait si violemment dans la correspondance, qu'il m'adressait fin 1901, à Bruxelles, pour bien me convaincre de son républicanisme intransigeant.

La *Libre Parole* publia même toute une série d'articles de M. Charles Maurras.

Et, lorsqu'on parlait de ces changements d'attitude devant M. J.-B. Gérin et Aubry, membres du *Conseil des Intéressés* de la *Libre Parole*, ils répondaient :

— Parbleu, Drumont a reçu des royalistes 50,000 francs pour cela !

Est-ce exact, je n'en sais rien ; les propos ont cependant leur valeur puisqu'ils viennent de deux administrateurs de Drumont, qui doivent savoir ce qui se passe dans l'arrière-cuisine de la Maison *Drumont and Co.*

Ce que je sais, par exemple, et pertinemment, c'est qu'à deux reprises, Drumont essaya de vendre son journal au *Parti royaliste.*

La première fois, ce fut en 1902, au moment de la publication des articles de M. Charles Maurras ; mais la combinaison échoua, Drumont ayant demandé, outre le maintien de sa situation de rédacteur en chef avec des appointements très augmentés, un million pour lui personnellement.

La seconde négociation est beaucoup plus récente.

Elle date des premiers jours de janvier 1906. Drumont envoya à Londres M. Léon Daudet, proposer au Duc d'Orléans de racheter la *Libre Parole* moyennant un million.

Le Duc d'Orléans trouva la somme excessive et éconduisit le solliciteur.

M. Daudet revint sans le million désiré par Drumont pour boucher ses « trous à la Lune ».

La somme demandée par M. Léon Daudet représente, en effet, exactement le montant des 500 parts, vendues 2,000 francs l'une, aux actuels porteurs de parts, dont un grand nombre réclament impérieusement le *Bilan social* et demandent où sont allés les fonds qu'ils ont remis.

Le nombre des parts étant de 800, et les conventions Gérin-Drumont n'attribuant à chacun d'eux que 150 parts, soit 300, le produit du placement des 500 autres devait entrer dans la caisse sociale, soit un million.

Et ledit million n'y est jamais entré, même pas en partie.

Pour Drumont il n'est pas de petits profits !

Les grosses sommes lui conviennent évidemment mieux que les petites ; mais il ne dédaigne pas celles-ci, même lorsqu'il s'agit de quelques centaines de francs.

Exemple :

J'ai dit que sur les 10,000 francs, remis à Drumont, par le *Parti royaliste*, pour la *Caisse de propagande antijuive*, au moment du procès Zola, il nous avait versé, pour la *Ligue*, en plusieurs fois 725 francs...

Eh bien ! ces 725 francs il se les fit rembourser par la caisse de la *Libre Parole*.

Preuve :

Un jour notre bon ami Bouttier, alors en procès avec la *Libre Parole*, pour avoir communication des comptes et du bilan toujours refusés, et pour cause, reçut la visite à Nancy, d'un M. Desbarres, employé de M. J.-B. Gérin, placé par lui d'abord à la *Libre Parole*, d'où Devos s'empressa de le congédier une fois administrateur en titre, puis au *Drapeau quotidien* de Déroulède.

Cet employé de M. J.-B. Gérin venait, disait-il, de la part de M. Aubry, membre du Conseil des Intéressés de la *Libre Parole* — M. Gérin évitait de mettre son nom trop en avant — apporter à Bouttier la preuve des malversations de Devos.

Il remit à notre ami toute une série de documents intéressants et, en outre, la copie des passages principaux d'un rapport d'expert en écritures commerciales. M. Kling, que Drumont et Devos avaient dû consentir à laisser intervenir pour éviter que leurs collègues du Conseil des Intéressés donnassent suite à leurs projets de plainte contre son agent Devos.

Le procès-verbal de la séance du 29 juillet 1903 mentionne l'adjonction de la copie de *Deux plaintes rédigées contre Devos par trois membres du Conseil.*

Je reparlerai, du reste, de ces questions de querelles entre les membres du Conseil des Intéressés : MM. Turquet, J.-B. Gérin et Aubry, d'une part, et leur collègue Drumont et l'administrateur Devos, d'autre part.

C'est extrêmement édifiant et concluant.

C'est dans ces extraits du rapport Kling que j'ai constaté ce remboursement de 725 francs, fait à Drumont, en deux fois, de la somme qu'il avait versée à la *Ligue*, sur le don de 10,000 francs du parti royaliste.

Je reviens donc aux manœuvres de Drumont contre notre *Grand Occident de France*, contre son journal *l'Antijuif* et contre moi-même.

Elles commencèrent, ainsi que je l'ai établi, pendant que j'étais encore à Clairvaux et alors que je devais y séjourner encore près d'une année et demie.

Pourquoi Drumont voulait-il détruire le *Grand Occident de France* et son organe l'*Antijuif*, alors qu'il me savait pour longtemps en prison ?

Il y avait à cette conduite deux raisons :

L'une morale, parce que, me disait Joseph Ménard, alors secrétaire de rédaction à la *Libre Parole*, lors de sa première visite à Clairvaux, je portais, paraît-il, ombrage au *Chef incontesté de l'Antisémitisme*.

— Drumont est d'assez mauvaise humeur tous les matins, me dit-il, depuis que, dans son courrier, il trouve chaque jour des lettres lui disant qu'il est le *philosophe* du Parti, mais que « l'homme d'action », le « chef désigné », c'est le Prisonnier de Clairvaux : Jules Guérin. Il trouve, aussi, mauvais que dans les manifestations et les réunions, on crie plus : « Vive Guérin ! » que : « Vive Drumont ! »

— Il faut rassurer Drumont, dis-je à Ménard, et lui affirmer que je ne désire pas le « détrôner ». Je n'aspire qu'à faire mon devoir et rien de plus. Du reste, je suis ici maintenant pour dix ans, cela doit tranquilliser Drumont.

— Pas du tout. Et comme il pense bien qu'une amnistie viendra avant dix ans, il est inquiet pour le jour de la libération.

Et Me Ménard, en me parlant ainsi, approuvait les cor-

respondants de Drumont qui, disait-il, devenait vieux, avait de « mauvaises habitudes » et était de plus en plus « chambré » par Gaston Méry et une collaboratrice qui l'aidait à « entôler le vieux ».

Le Secrétaire de Rédaction de la *Libre Parole* m'apprit encore un tas de choses stupéfiantes sur Drumont, Méry, Devos, me disant ses vives craintes d'être « sapé » par Gaston Méry et sa « collaboratrice », devenue maîtresse souveraine chez Drumont, et y faisant maison nette de tous les vieux serviteurs.

— La première victime va être la « vieille et fidèle Marie » au passage Landrieu et moi au journal ; — Gaston Méry veut ma place et, avec le concours qu'il a maintenant auprès de Drumont, — concours dont il s'est assuré la fidélité depuis des années (1) — il parviendra à me remplacer.

Il y aura sans doute plus tard encore des changements au journal, car Méry aspire à en être le Rédacteur en chef et l'administrateur. Il hait Devos, qui le lui rend bien, et il a provoqué dernièrement un incident qui a failli amener le départ de Devos, à propos d'un article de l'*Aurore* du 26 novembre 1900.

Cet article parlait d'une circulaire de Devos. Je le reproduis :

LES ÉTRENNES AUX ABONNÉS DE LA LIBRE PAROLE
Donnez, Drumont encaisse !

Un certain nombre d'artistes peintres, sculpteurs, graveurs, ont reçu la petite circulaire que voici :

(1) L'association Méry et Cie date de quelques mois avant la tournée faite par Mme Eugénie Buffet « la chanteuse des rues ». On y voyait alors la « Belle Mme X.... » chanter dans les cours la *Berceuse Bleue* de Montoya pour recevoir le soir, avec son « sigisbée » Gaston Méry, place au feu et au couvert ; car, à cette époque M. le Conseiller Municipal du faubourg Montmartre prenait ses plaisirs et satisfaisait ses besoins où il pouvait. Depuis, tout a beaucoup changé pour lui et pour son associée et ça changera sans doute encore !!

LA LIBRE PAROLE
Journal politique quotidien,

Directeur :
ÉDOUARD DRUMONT
Administration.

Paris, le 23 Novembre 1900.

Nous organisons, pour le 1er janvier prochain, une distribution de récompenses à nos abonnés.

Nous voudrions comprendre, parmi nos récompenses, quelques œuvres d'art, de peu d'importance bien entendu ; et, pour ceci, nous venons solliciter votre concours.

Peut-être n'avez-vous pas eu, vous aussi, toujours à vous louer des Juifs ?

Peut-être n'hésiterez-vous pas à mettre à notre disposition une de vos œuvres, si petite qu'elle soit !.

En échange, nous vous offrirons tout ce que nous pouvons offrir, c'est-à-dire de mettre à votre disposition la *Libre Parole* chaque fois que vous voudrez bien nous faire une communication : salons, expositions, etc...:

Nous ferions figurer, si vous le désirez dans la nomenclature des récompenses, le don que vous voudriez bien nous faire, comme étant une acquisition faite par la *Libre Parole*.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'administrateur :

J. DUBOIS.

N'est-ce pas que c'est délicieux?
A bas les juifs!

Pendant que je lisais cet article, que Me Ménard m'avait apporté, celui-ci, tout hilare, me disait :

— Est-ce drôle, et Drumont était furieux que cette circulaire, signée d'un nom de fantaisie, fût tombée aux mains des adversaires.

Il en...guirlanda Devos et lui fit le reproche de n'avoir pas mieux pris ses précautions.

Il remit ensuite, pour la composition, une lettre qu'il avait faite chez lui, aussitôt que Méry lui eut fait remettre l'*Aurore*, avec quelques commentaires contre la maladresse de Devos, par sa commissionnaire ordinaire.

La lettre en question avait, en effet, paru dans la *Libre Parole* du 28 novembre 1900, après l'article de Drumont. En voici le début :

Mon cher Devos,

Vous savez qu'absolument étranger à l'Administration du journal et, d'ailleurs, absent de Paris pendant deux mois et demi, je n'ai jamais eu connaissance du mécanisme et des détails du concours que vous organisiez pour les étrennes. J'ai trouvé simplement, très ingénieuse et très heureuse votre idée de distribuer, par voie de concours, des cadeaux à tous ces fidèles abonnés, auxquels nous unit le lien d'une véritable affection.

Aujourd'hui, j'ai l'impression, qu'avec le régime que nous subissons, cette idée ne vous procurera que des tracasseries, des chicanes et des ennuis.

— Cette fois — c'est toujours Me Ménard qui parle — Devos, qui sentait que le tour lui venait de Méry, lequel, après avoir fait congédier la « vieille et fidèle Marie », sa tante et protectrice, travaillait à le faire partir à son tour, se fâcha ; il reprocha à Drumont de le lâcher, de le désavouer, alors qu'il savait très bien l'envoi de la circulaire, ridiculisée par l'*Aurore*, et il déclara qu'il partait, donnait sa démission.

Il resta trois jours, sans venir au journal, à la grande joie de Méry ; puis, voyant qu'on ne courait pas derrière lui, il revint prendre sa place et continuer son métier.

L'*Aurore* ne fut pas dupe du désaveu de Drumont et, dans son numéro du 29 janvier 1900, elle publiait une petite note ainsi conçue :

Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs, il y a deux jours, le délicieux appel de la *Libre Parole*, à la générosité des peintres et des sculpteurs.

A la suite de cette publicité, Drumont adresse à son Administrateur une lettre plus délicieuse encore.

Ici l'*Aurore* reproduisait la lettre citée plus haut et terminait ainsi :

Ce n'est pas moi ! C'est Devos !
La semaine dernière, à la Chambre, Drumont s'écriait :
— Ce n'est pas moi, c'est Papillaud !
Ce n'est jamais lui. Drumont est une belle âme qui n'aime pas les ennuis.

Me Ménard ne me parlait pas de tout cela comme un homme qui l'aurait entendu dire.
Non pas !
— J'ai vu, j'ai entendu, m'affirmait-il, et ça m'a bien amusé ; et à un moment, comme Devos disait à Drumont :
— Mais pourquoi empêcher cette combinaison des dons artistiques pour les abonnés ? Nous en avons fait bien d'autres.
— Oui, répliqua Drumont, mais il ne faut pas que ça se sache, et avec des maladresses comme celle-là, vous nous conduiriez tous au bagne.
— Oh ! oh ! dis-je à Ménard ; mais alors, comment se fait-il que Drumont garde un individu qui peut le mener aussi loin ? Il n'a qu'à s'en débarrasser.
— Il s'en gardera bien, car il a toujours besoin d'un homme qui lui permettra de « voler » — le mot a été dit — 300,000 francs par an, sans se faire prendre... Et puis, Devos lui sert pour quantité d'affaires où il n'ose mettre son nom : affaires financières, affaires de terrains, vente de produits pharmaceutiques.
— Comment, quels produits pharmaceutiques ?
— Mais le *Traitement des RR. PP. Chartreux !* le *Vin des Chabannes*, la *Tisane du docteur Laroche*, etc... etc... J'ai eu en mains, pour des différends à examiner, les traités de ces affaires avec le pharmacien Malavant ; je suis donc bien renseigné.

Je n'en revenais pas.

Et, c'était là le vrai résultat de toutes les luttes passées, de la prison où j'étais encore !

Lorsque je vis qu'après notre dernier entretien, à Clairvaux, Drumont continuait à tolérer ces trafics et à y participer, je consultai nos amis et nous protestâmes pour nous distinguer de ces mercantis et bien marquer notre mise à l'écart de tous ces trafics répugnants.

Nous essayâmes, aussi longtemps que possible, de faire comprendre à Drumont, d'abord notre détermination bien arrêtée de protester contre les tripotages dont Me Ménard nous avait confirmé l'existence, et combien il était urgent qu'il se débarrassât et nous délivrât tous du même coup de Devos, Méry et Cie.

Nous n'agissions ainsi que dans l'intérêt de la cause et de nos idées, afin de limiter ce scandale à ceux que nous croyions être les seuls vrais coupables.

Nous avons appris, depuis, que le premier coupable était celui qui prélevait la part du lion dans toutes ces affaires ; et, d'un jour à l'autre, plus de renseignements nous parvenaient sur les façons de procéder de Drumont.

Son désir de voir disparaître le *Grand Occident* et l'*Antijuif* venait des troubles que notre modeste organe avait jetés dans ses opérations de chantage contre les financiers lanceurs d'affaires.

Lorsqu'un financier ou une société voulait lancer une affaire, Drumont lui dépêchait son émissaire, qui demandait quelle part on réservait à la *Libre Parole* sur le budget de publicité.

Cette part était toujours trouvée trop faible et l'émissaire faisait ressortir que la *Libre Parole* était le journal le plus dangereux pour les émissions, s'il s'y montrait hostile, et que, par conséquent, il ne pouvait admettre une part de publicité ordinaire.

Le silence de la *Libre Parole* et de Drumont sur une affaire véreuse, voire même bonne, avait un grand prix et sa publicité favorable une valeur inestimable.

On comprenait et on payait la forte somme dont Drumont encaissait la grosse part.

Dans l'entourage de M. J.-B. Gérin, on protestait contre cette prétention de Drumont, et on citait une affaire ayant ainsi produit 30,000 francs, sur lesquels Drumont préleva d'abord 20,000 francs, Devos 5,000 francs, et la caisse du journal reçut le reste.

Tout cela alla bien tant que la *Libre Parole* resta la *seule feuille antijuive ;* et, au moment où l'*Antijuif* parut, en août 1898, Drumont venait d'arracher une somme importante au juif Bernhard qui avait créé, un peu auparavant, la *Banque spéciale des valeurs industrielles.*

Lorsque je vis des annonces pour cette banque dans la *Libre Parole*, je signalai le fait à Drumont en lui disant qui était le lanceur de cette affaire, que je connaissais de longue date à sa valeur, et dont le rôle, comme juge consulaire au Tribunal de Commerce, avait été tel que ses collègues avaient dû le mettre en quarantaine et l'empêcher de siéger.

C'était à notre retour d'Algérie, et Drumont me répondit de l'air bonhomme qu'il sait si bien prendre :

— Mais, mon cher ami, j'ignore tout de cette affaire ; c'est Devos qui a dû traiter cela. Je lui en parlerai.

J'étudiai la combinaison financière du Juif Bernhard, dont la *Libre Parole* avait elle-même dénoncé la conduite, en 1895, à propos de l'affaire Humbert et des procès auxquels elle donna lieu au Tribunal de Commerce, et je ne tardai pas à me rendre compte qu'il y avait là une nouvelle et dangereuse flibusterie.

Les titres de 100 francs étaient déjà à près de 300 francs et les « gogos » achetaient, achetaient sur la foi des « boniments » de certains journaux, parmi lesquels la *Libre Parole.*

Je fis une campagne très documentée dans l'*Antijuif* et je provoquai le retrait des fonds confiés au Juif Bernhard.

Celui-ci, qui venait d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur, à la veille d'être arrêté et condamné pour vol,

escroquerie, abus de confiance et infraction à la loi sur les Sociétés, se suicida.

La situation fut liquidée ainsi à temps et elle donna 70 0/0 aux actionnaires, mais seulement sur le cours au pair de 100 francs des actions ; mais le produit considérable de toutes les majorations de 100 à 280 et 300 francs..., que le Juif Bernhard avait réussi à provoquer, avait déjà disparu, comme aurait disparu le reste si nous avions laissé se continuer, quelques mois encore, cette gigantesque escroquerie.

Drumont, qui s'était fait promettre 100,000 francs..., pour cette affaire, n'en toucha que 14,000, dont une faible partie fut encaissée par la Société de la *Libre Parole* et il ne m'a jamais pardonné de lui avoir fait perdre avec notre modeste *Antijuif*, les 86,000 francs..., qu'il avait encore à recevoir et que le Juif Bernhard aurait naturellement prélevés sur l'avoir des lecteurs et des abonnés de la *Libre Parole*, conduits chez lui par son Directeur.

D'où les perfidies sans nombre contre le *Grand Occident de France*, son organe l'*Antijuif* et moi-même ; et, aussi, la campagne de calomnies entreprise et poursuivie par tous les moyens et quels moyens ! !

Pour terminer ce chapitre où j'ai parlé du *Comité National antijuif*, fondé par Drumont en 1902, et dont tous les candidats furent battus à plate couture — avec un tel patronage cela s'explique — y compris le Président lui-même, je ne puis me dispenser de relater deux incidents qui se produisirent.

On sait combien Drumont est *respectueux* de la liberté des autres. Chez lui c'est une passion, un fanatisme et il l'a bien prouvé avec ce pauvre Lasies, dont il avait collé le nom parmi les membres de son Comité d'Appel... à la caisse.

La *Libre Parole* annonça d'abord la création du Comité en question, puis elle donna le nom de ses membres, recrutés on sait comment, et enfin elle publia un manifeste se terminant par « Vive la République ».

C'était nécessaire, paraît-il, pour les électeurs d'Alger !

Lasies, qui n'avait pas protesté contre la publication de son nom comme membre du Comité, ne put, tout de même, pousser la condescendance envers Drumont jusqu'à signer un manifeste républicain — je veux dire d'apparence républicaine, bien entendu.

— Vous comprenez, Drumont, que mes électeurs qui sont Bonapartistes, et m'ont élu comme tel, la trouveraient mauvaise de me voir tout à coup crier : « Vive la République ! » Je ne puis mettre mon nom au bas de votre manifeste.

— C'est à prendre ou à laisser, répliqua Drumont, avec son habituelle outrecuidance, et si vous me refusez votre nom pour mon manifeste, je vous préviens que c'est la rupture entre nous et que plus jamais nous ne vous citerons dans la *Libre Parole*, quoi que vous fassiez.

Lasies maintint énergiquement son refus, et je ne fus pas le seul à rire des efforts faits par Drumont pour éviter de laisser citer le nom de Lasies dans les comptes rendus des séances du Parlement, où le député du Gers prenait la parole souvent, il faut le dire, très utilement et très crânement.

Je rends très volontiers cette justice à un homme qui n'eut pas toujours à mon égard l'attitude qui convenait — notamment le jour où il consentit, pendant vingt-quatre heures seulement, car il se retira aussitôt — à être le témoin contre moi, en compagnie du sieur Papillaud, du financier J.-B. Gérin.

Depuis, par la force des choses, Drumont dut renoncer à cette attitude grotesque et Lasies redevint — pour combien de temps ! — d'abord M. Lasies, ensuite l'énergique député du Gers, puis notre ami, notre bon, notre excellent ami Lasies.

Un autre incident fut provoqué par l'attitude de notre ami Baranton, conseiller municipal du IVe arrondissement et dont le nom avait également été « accaparé » par Drumont.

Baranton fut l'un des premiers à dire son étonnement de voir le *Grand Occident de France*, non représenté dans un *Comité électoral* qui avait la prétention de parler et d'agir — mais surtout d'encaisser — au nom de tout le Parti Antijuif.

Ce qu'il vit et entendit, à la seule séance à laquelle il consentit à assister, l'écœura tellement qu'il ne mit plus jamais les pieds 14, boulevard Montmartre.

Et, au moment où Drumont entama, contre notre organisation et contre moi, sa hideuse campagne de mensonges et de calomnies, Baranton se rangea très nettement et très loyalement, avec sa droiture habituelle, de mon côté.

Drumont ne lui pardonna pas cela et, à son tour, Baranton fut excommunié par le Pontife du boulevard Montmartre.

Baranton répondit, à cette manifestation nouvelle du respect de Drumont pour la liberté de penser des autres, par la lettre fort digne que je reproduis ici et que Drumont se garda bien de publier dans la *Libre Parole*, s'appliquant, au contraire, à éviter de mettre sous les yeux de ses lecteurs — de moins en moins nombreux — toutes les pièces des procès de tendance qu'il fait à ceux qui ont le très grand honneur de lui déplaire pour leur indépendance et leur loyauté.

Voici cette lettre de Baranton :

Monsieur Drumont,

Dans le numéro de la *Libre Parole* du 18 mai, mes amis ont relevé et me communiquent un article intitulé *Comité National Antijuif*, dans lequel je suis exclu de toute organisation ultérieure (???).

Je ne comprends pas bien, et je vous serais particulièrement reconnaissant de m'expliquer cette mesure.

J'avais donné mon adhésion à la formation d'un *Comité électoral* destiné à lutter en faveur des candidats antijuifs et à compléter l'action du *Grand Occident de France*.

Jules Guérin, actuellement en exil, pouvait en effet se trouver paralysé dans la direction de la campagne par les

obstacles apportés à ses communications avec nos amis sur l'ordre du ministère Reinach.

Dès les premières réunions de ce Comité, *j'ai dû constater, à mon grand regret, qu'il n'était question que d'argent et que les conditions d'un appel de fonds étaient l'unique objet des préoccupations de la majorité du Comité.*

Je fais de la politique par devoir et je ne saurais accepter un rôle dans une combinaison financière quelconque. J'ai donc dû m'abstenir de paraître aux réunions suivantes, ce que vous constatez d'ailleurs.

La lutte, entamée dans la suite par M. Devos contre notre ami Jules Guérin, a été un motif de plus pour me confirmer dans ma volonté d'abstention complète.

J'aurais pu certes vous donner ma démission du *Comité National Antijuif*, mais, outre l'intérêt général du Parti, qui me commandait de ne pas rendre publics *mes sentiments de répulsion personnelle concernant l'action pécuniaire du Comité*, je pensais, comme je pense encore aujourd'hui, que la lutte de quelques personnalités entre elles ne pouvait être un motif de division dans le Parti Antijuif.

Mis en demeure par mon collègue, Gaston Méry, d'opter entre vous et Guérin, j'ai répondu par un refus formel, en déclarant que je vous mettais entièrement hors de cause, mais que je ne lâcherais jamais Guérin au moment où d'autres profitaient de son exil pour l'attaquer.

Je vous vis le lendemain de cette conversation et je vous exposai à vous-même que Guérin et la Ligue du *G.-O.-F.* m'ayant donné leur appui aux élections municipales, parfois même à mon insu, *et toujours avec le plus entier désintéressement*, je me devais d'être reconnaissant à l'égard de mes amis et je vous répétai alors l'estime et le respect que j'avais pour vous comme Chef de l'Antisémitisme et auteur des ouvrages qui nous ont ouvert les yeux sur le danger national.

Vous avez alors accepté ma neutralité et vous avez compris comme moi que les luttes de personnes auxquelles nous ne restions étrangers ni l'un ni l'autre, suivant nos affections personnelles, ne pouvaient et ne devaient pas se manifester par un acte public, susceptible de faire croire à une Scission dans le Parti Antijuif.

Les élections définitives ont eu lieu le 11 mai et dès ce moment le *Comité National Antijuif* cessait d'exister.

C'est le 17 mai que je suis pris à parti à cause de mon abstention aux séances de ce Comité.

Je vous remercie d'avoir attendu une date qui enlève toute valeur à votre décision.

Quant à la décision que vous prétendez prendre à l'égard des organisations ultérieures (?), j'ignore au nom de qui vous pouvez la prendre et vous avouerez que la haine a mal inspiré l'auteur de cette proposition, un homme pouvant être difficilement exclu aussi bien d'une organisation disparue que d'une organisation à venir.

Au surplus, vous vous êtes épargné un refus de ma part en m'excluant de toute organisation dans laquelle figureraient les détracteurs de l'exilé, qui, seul, a eu le courage d'agir quand d'autres péroraient en chambre et que ses adversaires refusent d'entendre contradictoirement devant des hommes d'honneur.

Recevez donc pour vous-même les remerciements d'un Antijuif sincère.

Paul BARANTON.

P.-S. — L'annonce de mon exclusion, parue en caractères spéciaux dans le numéro du 18 mai de la *Libre Parole*, ayant pu donner lieu chez vos lecteurs à des interprétations malveillantes à mon égard, je compte sur votre loyauté pour m'éviter d'exiger l'insertion de cette réponse dans votre plus prochain numéro.

Baranton fit l'expérience de la « loyauté » de Drumont qui n'inséra pas sa lettre, malgré le droit évident de notre ami.

Celui-ci négligea, comme de peu d'importance, cette non-insertion de sa protestation contre des procédés qui engendrèrent tant de découragement et d'écœurement chez les Antijuifs les plus sincères, les plus dévoués et les plus désintéressés.

La « mauvaise foi est l'âme des polémiques », disait un jour Drumont, qui s'y connaît mieux que quiconque !

X

1868-1902 : Autres temps, mêmes procédés.

Drumont prépare ses batteries..... de cuisine. — Ses dignes collaborateurs. — Spiard, auteur et éditeur. — Les protestations. — Gentilhomme et mouchard. — Un éditeur écœuré. — Un lancement difficile. — Visite d'un collaborateur du *Journal*. — Personnages mystérieux. — Le *Petit Bleu* et le *Soir* de Bruxelles. — Le *Matin*. — Puibaraud patronne l'œuvre de Drumont, Méry et Spiard. — La *Libre Parole* commence. — Droit de réponse refusé. — L'agent Oswald. — Une sale affaire. — *Spiard* et *Spiar*. — Une nouvelle preuve. — Un précédent. — Le *Casse-Gueule*. — Contre M. Odelin. — Drumont dicte, Devos écrit. — Un autographe. — Un autre précédent. — Le protégé de Louis Veuillot. — Le complice du policier Marchal de Bussy. — L'*Inflexible*. — Un joli merle ! — Les *Mémoires* de Rochefort. — Drumont jugé par Louis Veuillot. — Comme l'*Inflexible !* — Chez l'imprimeur Hoste de Gand. — L'heure du partage. — Les complices se querellent. — L'agent Oswald « mange le morceau ». — La vérité sur le rôle du trio : Drumont, Méry et Devos. — Syveton paye ! — Spiard accuse ! — En 1870. — Même aventure. — La *Mère Duchêne*. — Marchal et Drumont. — Le *Pou littéraire*. — La *Tante Duchêne*. — Le Mobilier de Marchal de Bussy. — Maison à bon marché. — Drumont censeur sévère. — Un *ménage à Troyes !* — La moralité de Drumont et de Méry. — « Faiseurs » !

Lorsque Drumont eut la conviction que nous n'accepterions aucune solidarité avec lui et ses acolytes et que nous protesterions contre les tripotages qu'il commet-

tait, sous le couvert de l'*Antisémitisme*, en s'abritant derrière le nom de Devos, comme il s'était, au cours des trois premières années de la *Libre Parole*, abrité derrière MM. J.-B. Gérin et Wiallard, il résolut de faire attaquer notre organisation, son organe et moi-même, afin de *prendre les devants*.

Tel le coquin pris en flagrant délit de vol et qui crie le premier : *Au voleur !* pour donner le change.

Mais, malgré le bannissement que j'avais encore à subir pendant huit années, et qui mettait les frontières entre Drumont et moi, le directeur de la *Libre Parole* n'osa pas, *lui-même et ouvertement*, entreprendre sa campagne de mensonges et de calomnies.

Il eut recours à un moyen détourné et utilisa le travail, commencé au lendemain de l'expulsion du mouchard découvert parmi le personnel du journal et de notre imprimerie, le sieur Charles Spiard.

Et, c'est alors que parut le livre innommable qui fut publié sous la signature de Ch. Spiard, auteur et éditeur, et sans que l'imprimeur eût osé mettre son nom sur son travail.

Ce livre, tissu d'inepties et d'injures ordurières, ne pouvait m'émouvoir.

Il n'était que la répétition des brochures dont j'avais fait, déjà plusieurs fois, justice et dont la *Libre Parole* avait si souvent flétri l'ignominie, notamment et en dernier lieu, lors de l'usage que le Procureur général de la *Haute Cour* en avait voulu faire si imprudemment. J'ajouterai que c'est dans des comptes rendus signés « Gaston Méry » que la *Libre Parole* signala l'ignominie du procédé employé contre moi.

Les auteurs de cette malpropreté sentaient si bien que leur œuvre mensongère n'aurait aucun succès auprès des honnêtes gens, qu'ils agrémentèrent leurs élucubrations en citant des propos tenus, affirmaient-ils audacieusement, par des personnes honorables et dont les noms étaient destinés à impressionner les lecteurs.

Malheureusement pour les Drumont, Spiard et consorts, ces personnes, qu'on avait ainsi gratuitement mises en cause, protestèrent contre le langage et les attitudes qu'on leur prêtait à mon égard.

Je cite quelques-unes de ces protestations. Elles suffiront à faire juger la conduite des auteurs de l'innommable livre lancé contre un proscrit et contre l'œuvre modeste, mais utile, qu'il avait créée.

M. Roque, rédacteur au *Clairon de la Villette*, répondait à l'ami qui lui avait communiqué le livre signé Spiard :

Monsieur,

Lorsque vous êtes venu chez moi pour me prier de répondre à la demande de M. Jules Guérin que vous m'avez communiquée, sans mettre en doute votre bonne foi, je vous ai demandé de vouloir bien mettre sous mes yeux le volume où vous avez cueilli cette phrase : « On vous donne un quart d'heure, etc. »

L'invention est réellement trop forte ; à présent que je l'ai lue à la page 83 du volume, tenant à rendre hommage à la vérité, je déclare que jamais et en aucune circonstance, je n'ai porté d'ordre verbal ou écrit à M. Jules Guérin ou à d'autres personnes.

M. Ottaviani, journaliste, dit :

J'oppose le démenti le plus formel aux déclarations de l'auteur du livre et j'affirme sur l'honneur de n'avoir jamais été chargé directement ou indirectement d'un voyage de ce genre à Bruxelles.

De M. Moro-Giafferi, avocat :

Je suis stupéfait d'apprendre que, dans un livre que je n'ai pas encore lu, on m'attribue un rôle d'intermédiaire entre vous et S. A. I. Monseigneur le Prince Napoléon.

Il n'y a rien de vrai dans cette affirmation.

J'ajoute qu'elle est même d'une invraisemblance absolue, ni vous ni moi ne pouvions avoir une idée pareille.

Du Prince Victor-Napoléon, par une lettre de M. Blanc, son secrétaire particulier :

Comme vous le constatez, le Prince Napoléon n'a jamais eu avec vous aucune relation directe ou indirecte et aucune démarche n'a été faite auprès de S. A. I. soit en votre faveur, soit en faveur du *Grand Occident de France* ou de votre journal.

M. Deglos, qui nous recommanda le sieur Spiard, répondait à mon frère :

Je reçois votre lettre recommandée du 25 courant, vous m'y apprenez la publication que j'ignorais, d'un livre dans lequel il serait question de propos que je vous aurais tenus.

Puisque vous me dites ne pas être disposé à les supporter aujourd'hui, je ne crois pas que vous ayez été disposé à les supporter à tout autre moment.

M. Dallemand, architecte :

Il est inexact que j'aie remis à l'auteur du livre en question les indications qu'il donne.

De M. *Léopold Stévens, artiste peintre* :

Mon cher Jules,

Ai-je besoin de te dire que toute cette histoire me concernant est de pure invention depuis le commencement jusqu'à la fin. Inutile donc d'insister sur un de ses détails plus que sur un autre.

J'espère avoir la possibilité de t'aller voir bientôt.

Bien à toi de tout cœur, mon cher Jules,

Léopold STÉVENS.

De M. Max Régis, ancien Maire d'Alger :

Mon cher Guérin,

Je tiens tout d'abord à te présenter mes excuses pour le retard apporté à répondre à tes deux lettres des 23 et 24 avril,

retard qui ne doit être imputable qu'au surmenage de ces derniers temps.

Je n'ai jamais causé à l'auteur du livre en question et n'ai pu par conséquent lui tenir les propos qu'il me prête, tant en ce qui concerne la dame B... W... que la lettre de Morès.

Je te l'affirme sur l'honneur et je ne comprends pas pourquoi cet individu se sert de mon nom pour son odieuse campagne contre toi.

Ces gens-là abusent un peu trop de ton absence pour se livrer à toutes sortes d'infamies à ton égard.

Heureusement que ton exil sera de courte durée et que bientôt tu pourras retourner en France infliger une correction à tous ces misérables.

Bien cordialement à toi.

Max Régis.

De M. Sarrien, député et ancien Ministre :

Monsieur,

Je n'ai jamais tenu les propos que vous m'indiquez et jamais vous n'avez été au service du ministère de l'Intérieur à l'époque où j'étais ministre de l'Intérieur.

Recevez, monsieur... etc.

De M. Auloy, négociant :

Monsieur,

J'ai été quelque peu surpris de votre lettre du 23 courant, ayant appris par elle que j'étais mis en cause dans un livre de polémique, ainsi que Mme Auloy.

Je n'ai pas l'honneur de connaître Mme de P... et, par conséquent, « je ne l'ai jamais vue ni ne lui ai jamais parlé ».

D'autre part, je n'ai permis à personne de se servir de mon nom pour échafauder ces accusations.

Quant à Mme Auloy, elle ignore complètement comme moi la personne et l'objet en question.

...Il ne me plaît en aucune façon de servir des combinaisons plus ou moins intéressées que je soupçonne autour de cette histoire ridicule et rocambolesque.

De M. Mayol de Lupé :

Monsieur,

Votre lettre recommandée n'a pu m'être remise que tardivement, j'ai parcouru le livre que vous me signalez ; l'auteur est venu chez moi, cela est vrai, et je n'ai pas alors *satisfait ses désirs.*

Aujourd'hui, il mêle mon nom à des querelles qui ne me regardent pas, en des termes que je désavoue, je ne romprai pas le silence qui entoure son œuvre.

Je dois ajouter que le désaveu de M. Mayol de Lupé était particulièrement intéressant, car les étranges relations que le sieur Spiard affirmait avoir eues avec ce gentilhomme royaliste et son ami et coreligionnaire politique, M. Auloy, semblaient bien singulières à tous.

Ils protestèrent contre le rôle qui leur était prêté. C'était bien, mais il eût certainement mieux valu, pour eux, éconduire un individu chassé de notre imprimerie et de notre journal comme mouchard avéré, que consentir à des entrevues et à des conciliabules avec un tel personnage.

Plus tard, Spiard, de complicité avec Drumont et Méry, en abusa contre eux encore plus que contre moi-même, puisque j'avais l'honneur d'être injurié par un coquin qui affirmait leur complaisance à son égard.

Je n'en dirai pas davantage pour ne pas affliger des amis royalistes, antijuifs sincères et dévoués, qui furent et sont restés les amis du proscrit, mais je devais au moins dire mon avis sur la regrettable condescendance de MM. Mayol de Lupé et Auloy à l'égard d'un malfaiteur pris en flagrant délit.

J'ajouterai encore que lorsqu'on m'apprit à Bruxelles qu'un livre allait paraître contre moi et que M. Fayard, éditeur, allait s'en faire le propagateur, je questionnai par dépêche ce négociant et lui envoyai le télégramme suivant :

Bruxelles, 11 avril 1902

Fayard, éditeur,

58, Boulevard Saint-Michel,

Paris.

J'apprends que sous le couvert d'un individu dont vous ne pouvez ignorer l'indignité, vous êtes le véritable éditeur du livre injurieux et diffamatoire qu'un journal vous appartenant annonçait ce matin.

Je vous considère comme responsable de cette infamie et prends acte pour vous en demander réparation comme il conviendra.

Jules GUÉRIN.

A cette dépêche, M. Fayard me répondit aussitôt :

Oppose démenti le plus formel ; ne suis pas l'éditeur du volume ; ai vu l'auteur pour la première fois, il y a quinze jours ; j'avais été demandé comme vendeur du volume, ai refusé après lecture.

FAYARD.

Avant l'apparition de leur innommable livre, MM. Drumont et Méry essayèrent d'en faire parler par la presse parisienne, et des *bonnes feuilles* furent remises à la rédaction du *Journal*, dont le directeur et le secrétaire de rédaction eurent la loyauté de me donner connaissance pour publier une réponse, en même temps qu'ils auraient parlé des attaques dont j'étais l'objet.

Je reçus donc à Bruxelles la visite de M. Ludovic Naudeau, rédacteur au *Journal*, et l'un de ses collaborateurs les plus actifs et les plus distingués.

Je dis à M. Ludovic Naudeau ce qu'était le signataire du volume qu'il me montrait, comment et pourquoi il avait été chassé de chez nous ; je lui montrai, preuves en mains, quel était le passé de l'individu, passé qu'une enquête à Tarascon, Marseille et Perpignan nous avait révélé, et il fut édifié au point que le *Journal* ne dit mot de l'ordurier pamphlet qui lui avait été remis.

Et, je me souviens qu'au cours de la conversation, ayant dit à M. Ludovic Naudeau que je ne pouvais croire que des journalistes honorables se fassent les complaisants échos d'un Spiard, mouchard et condamné de droit commun, le rédacteur du *Journal* me répondit :

— Vous avez raison, mais je crois que, derrière cet individu, il y a d'autres personnages qui veulent vous atteindre, sans se faire connaître.

Les autres personnages, c'étaient les Drumont, les Méry, les Syveton et les Devos.

Ayant échoué du côté du *Journal*, Drumont et Cie cherchèrent à lancer leur pamphlet d'autre façon.

Ils firent envoyer, sous forme de *Correspondance parisienne*, une note à deux journaux importants de Bruxelles, le *Petit Bleu* et le *Soir*, qui, de bonne foi, la reproduisirent.

Lorsqu'elle parut, je me rendis auprès des directeurs de ces journaux, et je les édifiai, comme j'avais édifié M. Ludovic Naudeau, sur le compte du signataire du volume.

Ils insérèrent, très correctement, une lettre d'explications que je leur adressai, et les projets de Drumont furent encore une fois déjoués.

Quelques jours après, ce fut au tour du *Matin* de Paris de publier un assez long extrait du livre Spiard.

Je ne fus pas surpris de cela, car le *Matin* avait alors un collaborateur qui signait Louis Manini et qui devait se faire tout naturellement le garant de l'honorabilité de la bande Drumont, Méry, Spiard et Syveton.

Louis Manini n'était qu'un pseudonyme, et ce collaborateur du *Matin* n'était autre que Puibaraud, patron de Spiard et de tous les espions qui avaient pu, depuis des années, se glisser dans tous les Partis d'opposition.

Je dois dire que le *Matin* et son rédacteur, M. Gaston Leroux, lorsqu'ils connurent la moralité du signataire du livre dont ils avaient cité des passages, publièrent ma protestation et éconduisirent le complice du directeur

de la *Libre Parole*, lorsqu'il émit la prétention de faire insérer une réponse à ma protestation.

Le pétard de Drumont et Cie fit donc long feu et l'ordure qu'on avait tirée à 25,000 exemplaires resta pour compte à ses auteurs.

A peine le livre paru, Drumont, qui n'attendait que des articles publiés par des journaux autres que le sien, commença, dans la *Libre Parole*, la campagne préparée contre moi.

Et pendant six semaines, les lecteurs de Drumont se virent servir, par tranches, le contenu des brochures anonymes publiées par mes adversaires depuis plusieurs années (1).

Les articles de la *Libre Parole* étaient naturellement signés Gaston Méry, *car Drumont n'aurait pu trouver, en dehors de cet individu, et parmi ses collaborateurs, un seul homme capable de consentir à accomplir une pareille besogne.*

Dans ces articles, je fus présenté comme l'*Auxiliaire du Ministère* et la preuve du concours que j'apportais à Waldeck et à ses amis, Drumont et Méry disaient la trouver dans le livre signé Spiard.

— Ce n'est pas nous, écrivaient-ils, qui affirmons tout cela ; c'est l'*honorable* M. Spiard qui vient de publier un *ouvrage très documenté* et que nous ne connaissons que pour l'avoir reçu comme tous les journalistes. *Nous ne sommes pour rien, absolument pour rien,* dans la rédaction et la publication de ce livre, nous en parlons en toute indépendance, et M. Jules Guérin n'a qu'à s'en prendre à M. Spiard.

(1) Toutes ces brochures anonymes, qui eurent plusieurs éditions, à intervalles plus ou moins longs, étaient, elles-mêmes, les reproductions de la brochure Boivin dont j'avais démontré les mensonges et dont j'avais fait condamner en 1892 le signataire.

J'ajoute que celui-ci, au cours du procès, fit implorer ma pitié, invoquant la maladie de cœur qu'il avait, disait-il, contractée en se voyant abandonné par ceux qui l'avaient poussé à me calomnier et à publier les infamies qu'il avait signées si imprudemment.

L'imposture était évidente pour tous, mais la preuve matérielle n'était pas aisée à produire.

Mes amis se montraient très affectés de ne pouvoir prendre Drumont et sa bande la main dans le sac aux infamies qu'ils avaient préparées habilement, croyaient-ils !

— Attendez, disais-je à mes amis, patientez, nous finirons bien par connaître toute la vérité sur cette nouvelle manœuvre de Drumont. Nous avons affaire, c'est évident, à des individus parfaitement d'accord, et ils se sont entendus contre moi et contre nous tous, dans l'espoir de satisfaire leur haine et... de réaliser aussi quelques sérieux profits. *La haine les unit* en ce moment, cela ne durera pas, car *le partage du profit qu'ils espèrent les brouillera ;* c'est toujours ce qui arrive aux malfaiteurs qui ont commis un mauvais coup. Le quart d'heure de Rabelais pour les coquins est toujours ce moment du partage.

Et j'attendais patiemment, tout en adressant à la *Libre Parole* des réponses réfutant chaque article.

Naturellement, mes réponses ne furent point insérées, et lorsque j'assignai la *Libre Parole* devant le Tribunal correctionnel, pour refus d'insertion et obtenir la publication de mes lettres, comme j'étais l'*Auxiliaire du Ministère*, les magistrats décidèrent que Drumont pouvait attaquer un proscrit et que le proscrit n'avait pas le droit de répondre, malgré la loi qui le lui donnait.

Si je n'avais pas été l'*Auxiliaire du Ministère*, quel sort eût-on donc fait à ma demande ?

Pourtant, combien de fois la *Libre Parole* n'a-t-elle pas accusé, non sans raison, les juges de la neuvième Chambre de *rendre des services* au Gouvernement et par ordre, et non des arrêts dictés par des consciences de magistrats ?

N'ai-je pas le droit de dire que le jour où je demandai justice, conformément à la loi sur la Presse, contre Dru-

mont et son journal, le Tribunal, *par ordre*, décida de donner satisfaction à Drumont et à son ami Méry ?

Je fus en effet débouté de ma demande. N'était-ce pas là le salaire des outrages adressés à un proscrit par les *véritables Auxiliaires du ministère ?*

Nous verrons, par la suite, combien cette thèse est soutenable et quels autres services Drumont et ses acolytes rendirent à Waldeck et Puibaraud ; à Combes et à Lépine.

Non seulement Drumont et Méry nièrent tout rapport avec Spiard et *le présentèrent comme un écrivain honorable et digne de foi ;* mais ils le défendirent contre l'accusation portée contre lui d'être un agent secret de Puibaraud et d'Hennion.

Ils abusaient de ce que la preuve matérielle nous manquait.

Cette preuve nous fut apportée *par un ami de la « Libre Parole »*, qui, depuis des années, renseignait régulièrement Drumont sur les dessous de la politique gouvernementale.

Nous reçûmes donc un petit mot nous disant :

« Si vous voulez avoir la preuve que Spiard est un mouchard à la solde de la *Préfecture de Police* et de la *Sûreté Générale*, consultez donc le *Figaro* du 6 septembre 1893. »

Nous nous empressâmes de suivre le conseil qui nous était donné et voici ce que nous lûmes, dans le *Figaro*, à la date indiquée, sous le titre *La Sûreté Générale*, étude de mœurs policières, signée *Un ancien spécial :*

L'agent secret ne le reste pas toute sa vie. La Sûreté a l'habitude de « lâcher » ses agents « secrets » quitte à les reprendre si besoin est. Il est des cas, cependant, d'agents ayant rendu de tels services, que la *Sûreté* s'est fait un devoir de les conserver toujours.

Le commissaire spécial n'est jamais obligé de donner les noms de ses agents secrets, ceux-ci opèrent sous sa responsabilité.

Il arrive alors qu'un agent secret peut émarger à la fois à la *Sûreté Générale* et à la *Préfecture de Police*.

Un sieur Oswald, de son véritable nom Charles Spiar, était accrédité ainsi auprès de M. Lozé, Préfet de Police et de M. Fabre, commissaire spécial de la gare de Vincennes.

Le plus joli, c'est que M. Oswald était recherché par la Police pour purger une condamnation à deux ans de prison prononcée par le Tribunal de Tarascon.

Oswald s'était réfugié à Paris et avait trouvé un abri chez son ami, M. Fabre.

Quand Oswald allait en voyage pour le compte de M. Fabre, il importait que M. Lozé ne s'aperçût pas de son absence.

Quel moyen employait-il?

Il fabriquait des rapports faux d'un bout à l'autre et M. Fabre, pour lui rendre service, les mettait à la poste à Paris. M. Lozé finit par s'apercevoir du truc et congédia Oswold.

Lorsque l'*Antijuif* reproduisit cet article du *Figaro*, les Méry, les Drumont, les Devos et les Syveton furent assommés.

Comment parer un tel coup?

— C'est une sale affaire, dit Drumont, et je commence à croire que Méry nous a engagés dans une mauvaise aventure.

Mais, comme Drumont n'en est pas à un mensonge près, il eut recours à son habituel procédé qui consiste à tout nier, même l'évidence.

Et, le 21 mai 1902, la *Libre Parole* publiait une lettre de Spiard, datée du 17 — pourquoi ces quatre jours de réflexion? — affirmant que le *Spiard* de Drumont n'avait rien de commun avec le *Spiar-Oswald* du *Figaro*, ajoutant : « *Je mets au défi M. Guérin de prouver que l'agent Oswald-Spiar sans D et le Charles Spiard avec un D ne faisaient qu'une seule et même personne.*

C'était, on peut le dire, le comble du *Culot*.

Et le *Culot*, ce n'est pas ce qui fait défaut à Drumont et à ses acolytes.

Nous ne pensions pas qu'une nouvelle preuve fût bien nécessaire pour convaincre les gens de bonne foi sur l'identité des deux Spiard.

L'ancien spécial du *Figaro* avait oublié le D du Spiard dont il parlait ; mais le prénom était le même et, de plus,

le Spiard de Drumont venait de Tarascon et il y avait bien été condamné.

Donc !

Encore une fois, la preuve des nouveaux mensonges de *Drumont nous fut apportée* :

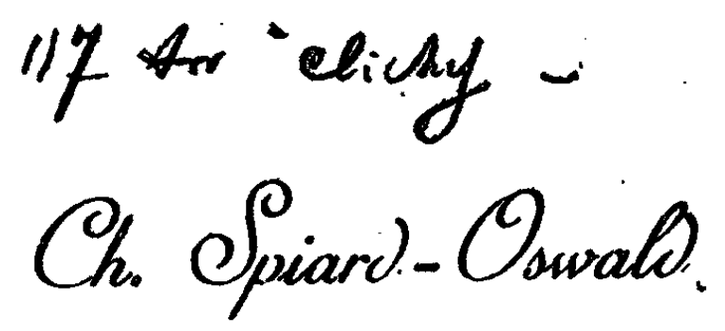
L'un de nos Camarades, de notre section de Lyon, avait fait son service avec Spiard dans un régiment d'artillerie et s'était trouvé avec lui en résidence à Tarascon.

Lorsqu'il lut le nom de Spiard, cité dans la *Libre Parole* et dans l'*Antijuif*, il se rappela son voisin de régiment et il se souvint l'avoir rencontré à Paris quelques années auparavant.

Après un entretien de quelques instants, au hasard d'une rencontre sur le boulevard, Spiard invita notre Camarade à lui faire visite pendant son séjour à Paris, et il lui donna une carte sur laquelle il écrivit son adresse au crayon.

Notre Camarade se rappelait cette circonstance, et, aussi, que le nom de Spiard, inscrit sur cette carte, était accompagné d'un second, ce qui l'avait étonné à ce moment.

Il rechercha cette carte, la retrouva heureusement et s'empressa de nous l'adresser. Nous la fîmes reproduire en cliché, et en voici l'exacte reproduction :



C'était la preuve absolue que le Spiard de Drumont était bien l'agent Oswald.

Drumont se garda bien de faire connaître tous ces détails à ses lecteurs qui, en foule, le quittaient, indignés

d'une campagne dont cependant ils ne connaissaient pas encore tous les dessous.

Au cours des polémiques échangées, je reçus nombre de protestations ; et, plusieurs amis, qui connaissaient Drumont depuis longtemps, et l'ont définitivement abandonné après cette nouvelle preuve de sa mauvaise foi et de sa malhonnêteté, me rappelèrent la conduite que tint le Directeur de la *Libre Parole* contre un homme qui, m'affirma-t-on, lui avait rendu de très grands services : M. Odelin.

Je ne connaissais que très peu M. Odelin et j'ignorais absolument quels rapports personnels il avait eus avec Drumont.

Je ne savais pas davantage tout ce que Drumont avait fait contre lui au moment de leur brouille.

On me mit au courant et je reconnus le procédé employé contre M. Odelin dans ce qui était entrepris contre moi.

Pour diffamer son ancien ami, dont il était l'obligé, Drumont fit publier une brochure ordurière nommée le *Casse-Gueule*, que nous avions vu vendre en 1896 sur le boulevard et que nous pensions bien être inspirée ou au moins vue favorablement par Drumont ; mais comme elle portait, comme éditeur, le nom de Hayard — celui qu'on appelait l'*Empereur des Camelots* — et comme gérant le nom de Beaufort, nous n'y avions attaché qu'une importance très secondaire.

Cette affirmation de la participation de Drumont à cette publication, et sa ressemblance avec celle dirigée contre moi me conduisirent à faire une enquête sur cet incident.

Au cours de cette enquête je reçus, à Bruxelles, la visite d'un collaborateur de Drumont, Raphaël Viau, qui avait désiré me voir pour me demander — ce qui lui arrivait à peu près tous les trois mois — de l'aider à payer son loyer.

Nous causâmes, naturellement, de la conduite de Drumont à mon endroit.

Je fus amené à lui parler de ce qui m'avait été affirmé à propos du *Casse-Gueule* où M. Odelin était violemment injurié.

— Mais, me dit Raphaël Viau, je suis bien au courant de cette affaire-là. C'est bien Drumont et Devos qui ont fait publier cette brochure qui a eu quelques numéros, et c'est moi qui en ai fait la rédaction, d'après les notes que Devos me remettait de la part de Drumont.

Seulement Drumont, pour ne pas laisser trace de sa participation, dictait ces notes à Devos. Je dois même en avoir encore dans un dossier avec quelques numéros du *Casse-Gueule*.

Et, en reconnaissance du service nouveau que je lui rendais, je reçus, trois jours après, deux exemplaires du *Casse-Gueule* des 15 septembre et 31 décembre 1896, accompagnée d'une note écrite par Devos sous la dictée de Drumont et donnant le canevas d'un article à faire avec le titre :

Le scandale du Faubourg-Montmartre.
La bande Judas, Mourlon et Cie.

Cet article fut publié dans le numéro du *Casse-Gueule*, « Journal politique, satirique et financier », du 31 décembre 1896, numéro qui étalait, en gros caractères, les titres suivants :

Mourlon le voleur.
Le scandale du Faubourg-Montmartre.
Aux Pieds Humides.

Je n'oserais reproduire un seul passage du contenu de cette publication, afin qu'on ne soit pas obligé de cacher ce livre aux enfants, tellement ce *Casse-Gueule* était ordurier et pornographique.

Je me bornerai à placer ici une reproduction de l'autographe de Devos :

Le scandale du Faubourg Montmartre

Encore la bande [redacted] Mouvlon Judas et compagnie

et l'Alphonse Bourlo

Vous avez que leur second professionnel appelle [redacted] à la bourse connaissait la mère Emile, une bonne petite vieille et d'une soixantaine d'années à la figure rieuse, [redacted] taillée en forte de la halle et qui faisait pour ne pas cracher sur la verte.

La mère Emile [illegible] se tient « aux pieds humides » et vend des actions de société en liquidation depuis 0.10 jusqu'à 1.f 50 Son mari, le fils Emile, mort il y a une dizaine d'années a maintenu un petit pécule avec l'intérêt resté toujours [redacted] intact jusque ces derniers jours.

Il y a deux mois environ Bourlon a l'instar des marchands de [redacted] cartes transparentes se promène sur les marches de la Bourse offrant aux juifs allemands sa Machoire et faisant aux jeunes des propositions obscènes...

L'article du *Casse-Gueule* développait la note dictée par Drumont à Devos.

Cette brochure était envoyée, par Drumont, gratuitement, de tous côtés et à toutes les personnes du monde, du clergé, de l'industrie et du commerce qui étaient ou pouvaient être en relations avec M. Odelin.

La famille de celui-ci en était assaillie (1), partout où il se trouvait un parent de M. Odelin. Celui-ci n'était pas seul injurié et diffamé, car son frère, le chanoine Odelin, de l'archevêché de Paris, était également l'objet des pires outrages.

Et, tout cela, sous le couvert de Hayard, indiqué comme directeur et d'un camelot, Beaufort, bombardé gérant.

Ce même procédé correspondait absolument à celui qui venait d'être employé contre moi ; mais si ses auteurs ne m'inspiraient pas moins de mépris qu'à M. Odelin, je n'avais aucune disposition à laisser ces outrages impunis.

Lorsque M. Mourlon injurié, lui aussi, dans ce *Casse-Gueule*, poursuivit Hayard et le camelot Beaufort, et les fit condamner à des dommages-intérêts, Drumont et Devos refusèrent de payer l'amende, les frais et les condamnations, et ils ne s'y décidèrent (2) qu'à la veille du scandale qui devait découler de l'arrestation de Beaufort, comme gérant responsable du *Casse-Gueule*, pour la contrainte par corps applicable pour l'amende et pour les dommages et intérêts.

Si la campagne de Drumont et de Méry contre moi révoltait des Français, les Belges, qui la connurent, ne furent pas moins sévères pour le Directeur de la *Libre Parole*.

Et l'un d'eux, un homme que son âge faisait le contemporain des Proscrits de l'Empire, qu'il a tous connus lorsqu'ils vinrent se réfugier à Bruxelles, me disait un jour :

(1) C'était bien le même procédé signalé par Rochefort à propos de *l'Inflexible* de Drumont-Maréchal.

(2) Hayard et Beaufort menacèrent de faire du bruit et Drumont paya.

— Drumont vous fait le coup de l'*Inflexible*, dont nous sommes quelques-uns encore à nous souvenir ici, parmi les survivants de cette époque de 1851 à 1870. Relisez les journaux de l'époque et vous retrouverez la trace de cette affaire, dans laquelle Drumont fut convaincu de complicité avec le policier Marchal de Bussy dans les campagnes de calomnies et d'outrages menées, pour le compte de la police impériale, contre Rochefort et l'opposition républicaine de l'époque.

Je cherchai ; et, ce que j'ai trouvé est en effet édifiant.

Voici ce que publiait Villemessant, le 17 octobre 1868, dans le *Diable à quatre*, au cours d'une polémique avec Louis Veuillot, à qui il répondait :

Les seules représailles que je veuille exercer contre mon insulteur ordinaire, c'est de lui rappeler cette lettre écrite d'un tout autre style.

28 mars 1867. — Monsieur Jouvin vous a-t-il parlé d'un jeune garçon qui me prie de le recommander à vous?

Il se sent, hélas ! après en avoir essayé, plus *fait* pour votre bâtiment que pour le mien. Il a quelque lecture, de la vivacité dans l'esprit, de l'élégance dans la main ; il a aussi un fort grand appétit pour des raisons très légitimes. Mais je pourrais satisfaire son appétit qu'il ne me resterait pas. *Pour me rester, il faut une âme de héros ;* ce n'est pas encore son fait, *il est oiseau, et c'est chez vous que l'on gazouille.*

Quant au jeune garçon de grand appétit, que me recommandait si chaleureusement M. Veuillot, voici son histoire : elle est édifiante.

Quoique ce débutant, élevé à l'école de l'*Univers*, n'eût ni le talent, ni même la connaissance du métier qu'on a le droit d'exiger d'une recrue, je l'engageai dans mes troupes légères pour être agréable à son ancien patron.

Il signa, chez moi, quelques chroniques sans saveur quoique prétentieuses, que je lui payai aussi cher qu'au meilleur de mes rédacteurs ; après quoi je le laissai volontiers voler à d'autres conquêtes.

Je ne savais ce qu'il était devenu, quand on me dit qu'il était attaché comme secrétaire de rédaction au journal des sieurs Bussy et Stamir.

Mon collaborateur Albert Wolff fit, dans une de ses Chro-

niques, d'ironiques compliments à M. Veuillot du progrès rapide de son élève dans la carrière de l'éreintement.

Aussitôt *M. Drumont* — tel est le nom du protégé de l'*Univers* — nous écrivit pour protester, *avec une indignation bien sentie*, contre une accusation si déshonorante.

Nous lui accusâmes réception de sa lettre sans la publier. Il l'envoya au *Gaulois* qui fut heureux de l'insérer.

M. Drumont opposait à notre insinuation *le plus formel démenti ;* il n'avait jamais été mêlé en quoi que ce soit à la rédaction de ce papier.

Comme pièce justificative, il produisait en même temps une déclaration du sieur Charles Marchal, lequel attestait que le jeune Drumont n'avait jamais apporté un concours quelconque à *l'INFLEXIBLE*, et qu'il était resté absolument étranger, directement ou indirectement, à cette publication.

Le sieur Stamir, de son côté, délivrait à M. Drumont un certificat identique.

Ah ! les bons billets qu'avait La Châtre !

Eh bien ! la vérité de tout cela *c'est que M. Drumont était bel et bien affilié à la bande des diffamateurs, qu'il se vautrait dans cette boue infecte et exerçait, dans le journal que vous savez, des fonctions régulières.*

En veut-on une preuve, une preuve incontestable ?

Mon confrère Albert Wolff ayant fait remise pleine et entière, à l'imprimeur Fischlin, de l'amende de 10,000 francs à laquelle il avait été condamné pour avoir prêté ses presses aux sieurs Stamir et Marchal, ce père de famille, dans l'effusion de sa reconnaissance, a livré à Wolff les épreuves d'un numéro de *l'Inflexible, entièrement corrigé de la main de M. Edouard Drumont* (1).

Et pour que celui-ci, *à qui les dénégations coûtent peu*, ne soit pas tenté de crier à la calomnie, je lui mets sous les yeux l'autographe très fidèle du bon à tirer donné par lui et orné de ses initiales.

(Bon à tirer à 3,000 Ex. E. D.)!!!! (2).

(1) En 1896 Drumont dictait le *Casse-gueule* à Devos et en 1902 c'est lui qui commandait l'agent Spiard après avoir obéi à l'agent Marchal.

(2) Le *Diable à quatre* reproduit, en effet, un cliché photographique de ce *Bon à tirer* qui est bien de l'écriture de Drumont et signé de ses initiales E. D. que nous connaissons tous.

Et qu'il ne vienne pas dire que ces initiales ne lui appartiennent pas : nous avons en mains une lettre de l'imprimeur belge dévoilant son incognito.

Quelle est là-dessus l'opinion de M. Veuillot?

En me recommandant M. Drumont : *Il est oiseau, m'écrivait-il, et c'est chez vous que l'on gazouille !*

Oiseau! oui, car c'est un joli merle qui, au lieu de siffler, croasse dans les plus fétides marais.

DE VILLEMESSANT.

Il y a quelques années Rochefort, dans ses *Mémoires*, parla des publications ordurières dirigées contre lui et ses amis, tel l'*Inflexible*.

Il ne nomme que Charles Marchal et l'un de ses complices Stamir, le troisième « Drumont » ayant, comme toujours, pris la précaution de se dissimuler.

(*Mémoires de Rochefort*, tome I, pages 339, 340, 341.) Le ministère aveuglé par son impuissance à enrayer cette explosion de l'opinion publique ligottée depuis tantôt dix-sept ans, prit le honteux parti de me jeter dans les jambes des écrivains, *des familiers de la plus basse police*, qui furent chargés de fouiller dans mon passé et d'y dénicher tout ce qui serait susceptible de me déshonorer aux yeux de cette foule qui commençait à me traiter en idole.

Mais les tristes héros qui acceptent une pareille mission portent en eux-mêmes le contre-poison de leurs infamies : c'est-à-dire qu'ils ne sont même pas capables d'exercer leur sale métier.

Tout de suite on lança sur Paris quatre ou cinq brochuriers qui dépassèrent le but, au point de mettre tous les rieurs et tous les indignés, qui y étaient déjà, de mon côté.

Les histoires dont on me fit le héros touchaient au fantastique.

J'avais trois enfants, ce qui était vrai, mais ce qui l'était moins, je les avais abandonnés.

Et savez-vous qui en prenait le soin?

L'Impératrice elle-même, qui, dédaignant les injures dont la couvrait leur père, les avait recueillis et les élevait à ses frais.

Et les brochuriers ajoutaient victorieusement :

« Voilà comment se venge une souveraine ».

Ces imbécillités me réjouissaient et le matin, à déjeuner, mes enfants eux-mêmes me les lisaient en se tordant.

Cependant, si on est bête quand on est petit, quand on est grand on l'est parfois autant et même davantage.

J'ai rappelé plus haut, comment, à la suite d'une publication ordurière, dont la police avait envoyé un exemplaire à ma fille dans sa pension même, j'avais, faute de mieux, malmené l'imprimeur de cette chose innommable.

Mais, n'ayant pu mettre la main ou la canne sur les auteurs, je fus assez..... comment dirai-je? pour leur intenter, non un procès devant le tribunal correctionnel où, par une des nombreuses aberrations de la loi, la preuve n'est pas admise, mais devant le Tribunal civil où je les conviais à apporter tous les documents qu'ils prétendaient avoir recueillis à mon sujet.

Les deux agents se présentèrent : je ne les avais jamais vus. Ils se faisaient appeler par des pseudonymes : l'un signait Charles de Bussy et avait été condamné plusieurs fois pour abus de confiance (1), l'autre s'intitulait Stamir, nom qui était une abréviation et une déformation du sien.

La foule était énorme et menaçante pour les deux drôles qui, aux questions du Président, n'eurent que cette réponse :

— Nous n'avons jamais prétendu que M. Rochefort avait été condamné deux fois pour escroquerie ; nous avons simplement demandé :

M. Rochefort connaît-il un journaliste qui a été condamné deux fois pour escroquerie?

Du moment où il ne connaît pas de journaliste condamné dans ces conditions, notre interrogation tombe d'elle-même.

— Mais, insista le Président, vous l'avez accusé de porter un faux nom.

Sans doute, répliqua le vieux gibier de prison, Charles Marchal dit de Bussy, il signe Henri Rochefort et il se nomme en réalité Victor Henri de Rochefort-Luçay.

On se rend facilement compte des huées qui accueillaient chacune de ces répliques. Par le plus particulier des hasards,

(1) Quelle nouvelle ressemblance avec le Charles Spiard-Oswald de 1902!

le substitut chargé de requérir était un de mes anciens condisciples, nommé Chevrier, qui avait fait ses études en même temps que moi au collège Saint-Louis.

Il fut très loyal ; j'ajouterai même que jamais, sous la République, je n'ai rencontré un magistrat, debout ou assis, qui montrât à mon égard autant de sincérité et de bonne foi.

Il apprit aux juges que personne mieux que lui n'était à même de les renseigner sur ma personnalité, attendu que nous avions passé ensemble plusieurs années à Saint-Louis ; que nul Français ne pouvait l'être plus que moi qui appartenais à une très ancienne famille ; qu'en ce qui concernait mes condamnations, il en avait relevé deux en effet, sur mon casier judiciaire : à 25 francs d'amende, pour duel; ce qui n'avait rien de déshonorant, au contraire, puisqu'il s'agissait d'affaires d'honneur.

Puis, fouillant le passé et le présent des deux crapules citées à l'audience, il les dévêtit publiquement et les fouetta jusqu'au sang.

Enfin, quand il en arriva à l'envoi prémédité à mon enfant même de ce placard ignoble, l'indignation et le dégoût lui firent monter les larmes aux yeux, si bien que tout le monde pleurait avec lui dans la salle.

Pour qu'il n'y ait aucun doute sur les liens qui existaient entre Marchal de Bussy, Stamir et Drumont, j'ajoute à cet extrait des *Mémoires* d'Henri Rochefort, cet autre extrait de la presse de l'époque qui montre Drumont intimement associé à ses deux complices.

Procès Villemessant, Marchal de Bussy.

Ce jour-là Marchal de Bussy et Stamir sortirent du Tribunal sous les huées du public qui avait assisté à l'audience. Ils étaient accompagnés de plusieurs personnes dont M. Drumont. A peine avaient-ils mis les pieds dans la rue qu'ils furent enveloppés d'une foule hostile qui criait : « A l'eau ! à l'eau ! ! »

Marchal et Drumont menacèrent la foule de leurs pistolets. Drumont à lui tout seul en tenait deux.

Aussi étaient-ils, l'un et l'autre, poursuivis, quelques

semaines plus tard, en correctionnelle pour port d'armes prohibées.

Le compte rendu du procès, publié dans le *Droit*, journal judiciaire, du 22 octobre 1868, dit :

Le Président (à Marchal). — Le 5 août, vers 6 heures du soir, vous sortiez de l'audience et vous étiez suivi d'un groupe d'individus. Arrivé à la place Saint-Michel, vous vous êtes retourné vers ces personnes ; vous étiez armé d'une canne à épée et vous avez tiré de votre poche un revolver à 6 coups que vous avez dirigé contre le groupe.

R. — Parfaitement, c'est exact.

D. — Drumont s'est précipité à vos côtés et il a tiré deux pistolets de sa poche, comme vous aviez pris votre revolver.

R. — Sans doute, des pistolets nous en avons toujours. Vous comprenez, quand on est attaqué.

Le jugement condamne Marchal, en état de récidive, à six jours de prison et Drumont, défaillant à 25 francs d'amende.

Drumont, ce jour-là, n'avait pas osé se présenter, il avait abandonné son complice et avait préféré faire défaut.

Villemessant venait de publier les preuves de sa participation à la Rédaction de l'*Inflexible* dans le numéro du *Diable à quatre* du 17 octobre 1868, c'est-à-dire quatre jours avant ce procès en correctionnelle.

On s'étonnait que l'*Inflexible* qui s'imprimait en Belgique pût entrer si aisément en France et s'y distribuer, alors que les journaux étaient soumis à mille formalités vexatoires.

Et, à propos de ces facilités, accordées à Marchal de Bussy, Stamir et Drumont, pour leur permettre de répandre leurs pamphlets, voici ce que Louis Ulbach disait dans ses *Lettres de Ferragus* publiées dans le *Figaro*.

Je me hâte de dire, monsieur le ministre (Pinard, ministre de l'Intérieur de l'Empire) que je ne suppose pas que ces malheureux émargent aux fonds secrets. Leurs protestations furibondes de dévouement envers l'Empire, ses institutions et sa

dynastie ne sont qu'un prétexte et une sauvegarde, Ils vous salissent de leur sympathie pour arriver à vous salir plus efficacement de leurs injures. Mais je ne crois pas que vous leur ayez donné mission de vous salir à ce point-là.

A quoi bon une police qui se traduirait par l'odeur et par l'aspect?

Il vous faut des mouchards plus ingénieux, des agents plus subtils.

Non, c'est uniquement par vocation et ce n'est pas par ordre qu'ils écrivent ainsi.

Je l'affirme, affirmez-le aussi, monsieur le Ministre, il en est temps! car ils viennent de vous faire impudemment leur complice.

L'Inflexible, ne trouvant plus en France d'imprimeur a été en chercher un en Belgique; et c'est avec l'autorisation du Ministère de l'intérieur que passent et que circulent désormais ces turpitudes.

Il y a là un fait grave sur lequel j'ose demander une explication, fût-elle sous la forme d'un *Communiqué*...

Si, après en avoir pris connaissance, vous laissez vendre et circuler l'*Inflexible* vous en devenez responsable.

Louis Veuillot, qui avait tant recommandé Drumont, interpellé par Villemessant au sujet de son protégé, répondait dans l'*Univers* du 19 octobre 1868 :

...Je viens, dit-il dans sa réponse, au jeune garçon que je vous ai recommandé « si chaleureusement ». Vous le maltraitez fort. Il a trempé, dites-vous, dans l'*Inflexible*. Je ne l'avais pas envoyé là et je conçois votre colère.

Veut-on une citation de la prose de l'*Inflexible* et des infâmies qu'on y débitait.

Voici ce qu'on y trouvait au sujet de Rochefort :

Voici un fait bien précis et qui sera éclairci d'une façon éclatante dans l'*Inflexible*. Nous posons nettement cette question à M. Henri Rochefort : Connaît-il le journaliste de la presse dite *PETITE* auquel au mois de Novembre dernier, la Chancellerie refusa l'autorisation de porter une Croix

étrangère, après avoir vu son dossier judiciaire portant deux condamnations pour escroquerie?

Si M. Rochefort ne répond pas, nous répondrons pour lui.

Au nom près de l'adversaire mis en cause, on dirait que cela est tiré de la *Libre Parole* et signé Gaston Méry.

Notre vieil ami de Belgique, si au courant des événements de la fin de l'Empire, avait raison, plus raison qu'il ne le supposait.

Si l'*Inflexible* avait dû être imprimé en Belgique, parce que le trio D[illegible], Marchal et Stamir de 1868, ne pouvait trouver un imprimeur français disposé à lui prêter ses presses, le trio Drumont, Spiard, Méry avait dû venir à Gand pour faire imprimer son ordure chez M. Hoste qui, plus tard, déclarait, devant le Tribunal de Namur, pour s'excuser d'avoir prêté ses presses à une telle besogne, *qu'il n'aurait jamais accepté d'imprimer ce livre s'il l'avait lu auparavant.*

Et, comme je le pensais, c'est à l'heure du *Partage* que cette association de malfaiteurs se querella et que l'agent Spiard-Oswald, qui se prétendait volé par Drumont, Devos et Méry, « mangea le morceau ».

Pour satisfaire sa rage d'avoir été « volé » par ses complices, il publia une de ces feuilles qui ont à peine quelques numéros, mais les numéros, cette fois, furent intéressants à lire.

J'y fus, comme bien on pense, largement injurié ; mais j'eus, comme compensation, d'y lire de nombreux articles où Drumont, Méry et Devos étaient accusés des pires canailleries.

Je poursuivis cette feuille et ses auteurs pour provoquer un débat public, afin d'en connaître le vrai responsable, car aucun article n'était signé et il était impossible de mettre la main sur l'individu indiqué comme gérant.

Dans cette feuille, le sieur Spiard accusait Drumont

d'avoir menti en faisant affirmer, sous la signature de Gaston Méry, que ni lui, ni son journal, ni ses acolytes n'avaient pris une part quelconque à la rédaction et à la publication du livre qu'il avait signé.

Je contrôlai aussitôt les affirmations de l'agent Oswald et j'acquis la certitude que le livre avait bien été imprimé clandestinement en Belgique — comme l'*Inflexible* — que Devos, l'homme de Drumont, en avait acquitté tous les frais pour un tirage de 25,000 exemplaires, que la dépense totale de ce tirage, y compris les sommes versées à Spiard pour l'envoyer à Gand corriger les épreuves et le faire vivre à Paris plusieurs mois à l'abri des difficultés, s'étaient élevées à 17,000 francs ; dont, bien entendu, pas un centime n'était sorti de la caisse de Drumont.

Ce n'est pas dans ses habitudes !

Ces 17,000 francs avaient été fournis par Syveton, lequel les avait prélevés sur les fonds versés à la Caisse de la *Patrie Française* pour la propagande d'opposition.

Ce qui faisait dire à Puibaraud, parlant à des fonctionnaires :

— Dites maintenant que mon service ne sert à rien ; j'ai trouvé le moyen de faire « exécuter » Guérin par Drumont, et c'est la Caisse de la *Patrie Française* qui a tout payé.

Dans ses attaques contre Drumont, Spiard donnait tous les détails utiles à confondre ses bailleurs de fonds et il ajoutait, pour justifier ses accusations de vol, que sa part de bénéfices — il devait, disait-il, partager par moitié le produit de la vente du livre avec Drumont — s'élevait à 60,000 francs... non compris les sommes extorquées, affirmait-il, au *Parti Royaliste*, aux Bonapartistes et aux Pétroleurs, en faisant ressortir aux premiers que le scandale pouvait les atteindre, et en montrant aux derniers combien le livre était violent contre leur irréductible adversaire.

Je ne crois pas que les Royalistes et les Bonapartistes aient versé une somme quelconque pour empêcher l'appa-

rition de cette ordure ; je serais moins étonné si j'apprenais que Mallet a versé quelques billets de 1,000 francs à Drumont et à Devos, mais 25,000 francs... comme disait Spiard, cela me paraît exagéré, même de la part de Mallet.

Ce Pétroleur est comme Drumont, il encaisse volontiers, mais débourse plus difficilement.

Outre ces accusations de vol, l'agent Oswald gratifiait le trio Drumont, Devos et Méry d'une collection d'injures qui ne pouvaient que m'amuser fort.

On était loin de *l'honorable auteur* des *Sensationnelles révélations* sur Guérin et le *Fort Chabrol*.

Drumont était traité par son complice et ami de la veille de vieux gredin, de filou, de vieillard malpropre et vicieux.

Gaston Méry, de marlou, de casserole — c'était bien son tour ! — et autres noms d'oiseaux.

Quant à Devos, c'était le flibustier, l'homme à tout faire, et Spiard annonçait le prochain hymen de l'Administrateur de la *Libre Parole* avec l'une des filles du Panamiste Arton, qui, disait-il, ne quittait pas les bureaux de la *Libre Parole* et y avait ses entrées à toute heure.

Je passai quelques gais moments à suivre cette édifiante querelle.

Cette aventure n'était, du reste, pas la seule de la vie de Drumont ; et déjà, au moins une fois, il s'était trouvé aux prises avec un complice, furieux d'avoir été volé par lui à l'heure du partage des bénéfices.

J'ai retrouvé, dans les journaux de l'époque, ce que disait de Drumont Marchal de Bussy, dont il avait été l'ami et le collaborateur pour vomir les pires infamies sur les proscrits de l'Empire et les républicains militants de cette époque, et j'en reproduis quelques extraits ici.

Voici d'abord un article de la *Mère Duchêne* du 23 janvier 1870 :

LES TRAITRES

Nous publierons bientôt une étude inexorable, sous ce titre alléchant pour les amateurs de la justice, appliquée aux scélérats les plus horribles que l'enfer ait vomis depuis Caïn, qui tua son frère par trahison et Judas qui vendit son Maître en lui donnant un baiser, *jusqu'à Drumont —, faux écrivain, obscène et dégradé, serpent vil, qui a déjà été signalé,* — en attendant mon plus implacable châtiment, auquel, comme Troppmann, il ne pourra échapper.

Oh! combien de fausses Marie-Madeleine avez-vous, vous autres, les honnêtes gens, hommes de cœur, ramassées dans la boue des trottoirs, pour les arracher au vice et à la misère, pour les régénérer, les soulager, les rendre meilleures, les faire saintes..... et même les épouser.... pauvres niais! O pauvres fiancés du vice, époux de la mort!.....

Ce n'est pas là qu'un galant homme doit aller chercher l'épouse chrétienne.

Ce n'est pas au coin du passage Jouffroy, au bras d'Augustine ; et ce n'est pas en compagnie d'un *Figariste qu'un brave homme devait, dans un cabaret du Palais-Royal, tendre sa main loyale et généreuse à un noir coquin, et avoir pitié d'Edouard Drumont, le pou littéraire, que le Figaro, lui-même a démasqué, qui trahit son bienfaiteur avec la créature ramassée, qu'il a rendue ivrogne et folle, et qu'il gruge. Ce Judas trahit Alfred d'Aunay, son ami ; Villemessant et Victor Palmé, qui lui insérèrent par mégarde deux mauvais articles ; le comte de Pesquidoux, son Mécène ; Henri Lasserre, son hôte, deux cœurs charitables dont il a mangé le pain et qu'il a calomniés, comme un mauvais mendiant, un mendiant ingrat qu'il est.*

Ce petit drôle, louchon, jaune, cagneux, haineux, ivrogne, puant le bouc, rempli de mercure, mac sans farlane, voué à l'absinthe et aux vices païens, a vécu aux crocs des vierges folles de la rue de la Lune, de Pauline de Mélin et de tant d'autres, qu'il a aussi traînées dans ses vidanges de plume. Il a rendu son père fou, il a volé un bateau à un gargotier et des chemises à une pauvre Phryné des ruelles ; il a escroqué 500 francs à un dentiste et failli compromettre à ce propos un galant homme. Nous publierons ses lettres et ses forfaits odieux.

Il a laissé sa mère et sa sœur dans la misère, en buvant le bordeaux des salons particuliers et fumant les londrès de la prostitution et de la police. Cette chenille, ce détritus d'homme, réfractaire par-dessus le marché, ce traître vulgaire, qui escroque les bateliers, finira la galerie que nous allons commencer par Caïn, son illustre maître.

Le 30 janvier 1870, Marchal de Bussy dit encore dans la même feuille :

LES BONS AMIS

Défiez-vous des gens qui se disent chaudement vos amis. Généralement ce sont des blagueurs, des carottiers, autrement dit des Polonais, des journalistes de la basse pègre, mendiants haineux, jaloux, envieux et sales, des *Drumont*, des avocats d'assassins et de voleurs, des grugeurs, des fripons ; ils veulent vous prendre votre argent, votre femme, votre fille, votre honneur.

Défiez-vous encore des parents et des déclassés, surtout des filles trompées et trompeuses que vous ramassez par pitié dans la crotte.....

Marchal de Bussy reprochait à son ami Drumont de lui avoir enlevé à la fois sa maîtresse, à qui il l'avait présenté, et son mobilier, qu'il avait eu l'imprudence de mettre au nom de la future amie de Drumont.

Dans ce même numéro du 30 janvier, il revient encore sur Drumont sous ce titre :

LES AMIS DU PEUPLE

..... C'est M. Rochefort qui a empêché ce *Drumont* de continuer à écrire au *Figaro* ; c'est cet obscur, niais, vil *Drumont* qui a été souterrainement l'ennemi le plus fielleux, le plus cruel, le plus nuisible, de Rochefort.

C'est lui qui mouchardait le *Figaro*, Rochefort et toute sa bande pour le compte de leurs ennemis.

Il avait un pied chez les catholiques et les napoléoniens ; et il a soufflé toutes les notes qui ont si cruellement atteint Rochefort et Villemessant....

Il a, par un de ses parents, ex-employé à la police, obtenu, pour déshonorer Rochefort et ses complices, Wolf, Noir, Gill, Vallès, des notes précieuses et très exactes qui ont alimenté la presse contre Rochfort et les Figaristes.

Rochefort est donc un imbécile d'avoir été joué, leurré, berné, *par le plus petit, le plus vil, le plus immonde, le plus sale, le plus lâche, le plus dégradé des êtres qui ont grouillé dans le ruisseau de la basse littérature.*

La *Mère Duchêne* disparaît, mais, presque aussitôt, Marchal de Bussy, qui n'a pas digéré la conduite de Drumont à son endroit, fait paraître une nouvelle feuille, la *Tante Duchêne.*

Et, le 6 février, il publie un autre article contre Drumont, où il l'accuse à nouveau de s'être emparé de ses meubles et de son amie.

Je cite encore :

LES AMIS

Défiez-vous de ceux qui prennent ce nom, soyez obligeant pour eux en paroles, mais en même temps méfiant: Quand l'un d'eux a recours à votre bourse, prêtez-lui..... toute votre attention, mais pas le moindre napoléon. Il ne vous le rendrait jamais et vous appellerait mouchard, pour peu que lui ou vous fussiez journaliste.

Ne donnez jamais à coucher à vos amis, sous prétexte qu'ils demeurent loin, que leur portier est sourd, qu'on leur refuse la clef de leur hôtel comme retardataires; quant aux monacos!

Autrement, si vous faites deux lits, ils se relèveront la nuit pour aller trouver votre femme et si vous *Le* surprenez, *Il* dira qu'il se trompait, qu'Il cherchait..... une autre pièce.

N'invitez jamais vos amis à dîner, à moins qu'il ne soit avéré qu'ils peuvent vous en faire autant.

Ne les laissez pas seuls avec votre femme ou avec quelqu'un avec qui vous voulez faire affaire ; ils vous débineront.

Ne soyez jamais assez cruche fêlée pour mettre vos meubles

et votre loyer au nom d'une femme ; elle vous flanquera à la porte, si c'est une coquine, pour faire la noce avec une crapule que vous aurez hébergée : GŒTHE et Ed. DRUMONT.

Je ne sais, naturellement pas, si le policier Marchal de Bussy, précurseur du mouchard Charles Spiard-Oswald — Drumont entre deux Charles ! — était l'ami de la dame qu'il accusait Drumont de lui avoir soufflée en même temps qu'il lui volait son mobilier ; mais, ce qui est certain, c'est qu'après avoir vécu avec cette amie de Marchal de Bussy, depuis le jour où elle quitta celui-ci pour le futur employé et admirateur des Pereire, Millaud et Mirès, jusqu'en 1882, Drumont l'épousa le 19 juin de cette même année.

Et, si je parle ici de cette particularité de la vie de Drumont, ce n'est pas pour le simple plaisir de lui être désagréable, mais pour faire ressortir la profonde hypocrisie de cet homme qui se présente au public comme un saint, parle avec indignation de ceux de ses collaborateurs et de ses amis qui peuvent avoir une « petite amie », ce qui est leur droit ; et qui, encore à l'heure présente, s'affiche avec une grosse dame divorcée, chez laquelle — nombreux sont ceux qui l'ont vu — Gaston Méry, il y a dix ans, chaussait les pantoufles de l'ex-mari et endossait son coin de feu.

Ce fait est connu de tous à la *Libre Parole*, où les rédacteurs s'amusèrent beaucoup le jour où Gaston Méry passa la main à Drumont et fit de sa vieille amie : la *Patronne*.

A cette époque, un malicieux fit annoncer l'apparition d'un roman d'actualité :

Un ménage à Troyes

Roman de mœurs indiennes

titre qui eut un gros succès parmi les initiés.

Tout ceci n'a pas empêché Drumont de publier, avec son audace habituelle, un article paru dans la *Libre Pa-*

role (1) contre « l'Union libre », qu'il qualifiait « abomination de la désolation ».

Ah ! ils sont d'une jolie moralité, les *faiseurs de morale* de l'acabit de Drumont et de Gaston Méry !

Quels « faiseurs », que ces pierrots-là !

Mais aussi quels naïfs, ceux qui croient un mot de ce qu'ils disent ou écrivent !

(1) Libre Parole du 5 mars 1903.

XI

La maison Drumont and C°.

La gestion Drumont-Devos. — Juif et Juif. — Mauvais pour une Ligue, bon pour les Affaires. — Actionnaires juifs. — *Gaston* fait marcher *Robert*. — Oppenheim souscrit et Drumont encaisse. — Les *Humbert*. — Une campagne interrompue. — *Ils marchent*. — On vend du papier. — Lettres confidentielles et personnelles. — Une *Œuvre de vérité !*..... et de bon rapport. — Drumont, Devos et J.-B. Gérin. — Une opération de 140,000 francs. — Collection de faux. — Plaintes en cours. — Un procès en divorce. — Devos placier. — 25 0/0 de commission. — Drumont prêteur. — 40 0/0 d'intérêt. — Nouveaux appels de fonds. — Manœuvres déloyales. — Un bazar. — On tient tous les articles. — Un *serviteur respectueux*. — Actionnaires mécontents. — Un procès. — Le commandant Z, commissionnaire. — Comptes impossibles à rendre. — Me Joseph Ménard et ses *amis* de la *Libre Parole*. — 24,000 francs escroqués. — Omissions frauduleuses. — Les démarches de Papillaud. — Contre les journaux *amis*. — Une circulaire intéressante. — Une Loterie. — 5,000 numéros fictifs. — Un concours d'abonnés. — Un article de l'*Aurore*. — Drumont lâche Devos. — Affaires de terrains. — Le domaine de *Sahali*. — La *Distillerie du Centre*. — Devos associé du Juif Darosberg, Marquis de Strada. — Le Juif Peixoto et l'*Equitable*. — Les *Classes Laborieuses* du Juif Cahen. — Une trouvaille de Drumont. — Clichés « truqués ». — Au téléphone ! — Une maison « bien française ». — Les *Requins de la Bourse*. — La *Tribu des Rophé*. — Drumont et Mary Raynaud. — La *France Juive* et la *Libre Parole*. — La *Coopération*. — Un chantage de 40,000 fr. —

Une lettre dont Drumont ne s'est pas vanté. — Le *Traitement du Chartreux*. — Le Faux *Dom Marie*. — Protestation des Chartreux. — La délicatesse ! de Drumont. — Une escroquerie bien combinée. — Histoire d'une plainte et d'un Procureur drumontiste. — Impunité scandaleuse. — Drumont augmente le prix de sa drogue. — Plus fort que Mangin.

J'ai dit que le motif principal de la campagne organisée par Drumont contre le *Grand Occident de France*, contre son journal *l'Antijuif* et contre moi-même, était de supprimer une organisation qui gênait ses combinaisons d'affaires et pouvait à chaque instant déjouer ses projets ou les contrecarrer.

Naturellement Drumont a toujours déclaré à tous, comme il me le déclarait à moi-même, dans ma cellule à Clairvaux, que jamais ni lui ni son Intendant, ni son journal, ni personne autour de lui, et avec son assentiment, ne s'était livré ou mêlé à aucune affaire pouvant nuire à notre cause et la compromettre en justifiant les attaques des adversaires.

A l'entendre, la *Libre Parole* est restée, depuis la première heure, le journal indépendant par excellence, n'ayant aucune compromission avec les financiers juifs ou judaïsants, ni avec le gouvernement.

Au point de vue antijuif, Drumont affirme également que son journal a toujours combattu sincèrement Israël et n'a jamais accepté de partager avec les Juifs les profits qu'il accuse ceux-ci de réaliser au détriment des « Français de France ».

J'ai montré combien ces affirmations étaient contredites par ce qui s'est passé au cours de la gestion Drumont. J.-B. Gérin et Crémieux dit Wiallard.

Voyons donc ce que fut et est encore la gestion Drumont-Devos.

Outre les chantages et les affaires malpropres de la première période *d'exploitation* de la *Libre Parole*, au point de vue antijuif, le journal avait eu la malchance

d'avoir, comme premier administrateur-fondateur de la Société de la *Libre Parole* — raison sociale Wiallard et Cie — un Juif bien authentique, appartenant à cette catégorie de fils d'Israël que les statuts de la première *Ligue antisémitique* visaient particulièrement.

Ils disaient, en effet, au chapitre du *Recrutement de ses membres :*

Article 32. — Ne peuvent faire partie de la Ligue :

1° Les Juifs ;

2° Les Juifs-renégats.

M. Crémieux dit Wiallard n'eût pas été admis à la Ligue ; mais, lorsqu'il s'est agi d'une affaire pouvant, comme premiers avantages, rapporter à Drumont : 300,000 francs de parts bénéficiaires (chiffre considérablement augmenté ensuite), 42,000 francs d'appointements et d'allocations annuelles spéciales, une voiture au mois et une part exceptionnelle dans les profits de toute nature des « opérations » de la *Libre Parole*, profits dont ceux qui étaient avouables formaient la plus faible part, ah ! alors, un Juif-renégat, comme disait l'article 32 des statuts de la Ligue, devait être le bienvenu.

Pour ce qui concerne la gestion *Drumont-Devos*, outre que nombre d'affaires traitées par elle sont ou resteront sans doute longtemps encore, sinon toujours, inconnues, il me serait impossible de les énumérer toutes ici.

Et, pour ne parler que des principales, il me faudra encore les résumer considérablement, faute de la place qu'elles exigeraient.

Un des propos courants, auxquels donnait lieu la *Libre Parole*, visait les Actionnaires du journal de Drumont ; et, combien de fois n'avons-nous pas lu ou entendu cette phrase :

Les actionnaires de Drumont sont presque tous des Juifs.

Nous étions des premiers à en rire. On voyait mal, en effet, les Juifs souscrivant des parts d'un journal antisémite.

J'ai acquis, cependant, la preuve qu'il y avait des Juifs parmi les actionnaires.

Mais ces Juifs n'étaient pas devenus actionnaires *par enthousiasme pour* Drumont.

Ils avaient *dû* prendre des parts, achetées à Drumont personnellement, sur celles que celui-ci s'était allouées.

Exemple :

En 1897, parurent plusieurs articles sur le Juif Oppenheim, dont les aventures financières avaient donné lieu à quelques démêlés judiciaires.

Ces articles, *signés Gaston Méry*, furent subitement arrêtés, comme cela arrivait souvent sans qu'on sût vraiment le pourquoi de ces brusques interruptions de campagnes violentes, entreprises contre des individualités susceptibles de *casquer*, comme dit si élégamment l'*Intendant* de Drumont.

Tout à coup le Juif Oppenheim devint *tabou*.

Je n'eus la raison de ce silence que plus tard, en 1902, lorsque au cours de la polémique engagée avec Drumont et ses acolytes, je reçus, à Bruxelles, la visite de l'employé de M. J.-B. Gérin qui m'apportait — sans me dire toutefois que c'était à l'instigation de son patron — toute une collection de documents, pour, me disait-il, me montrer ce qu'étaient Drumont, Devos et Cie.

Parmi ces documents d'une authenticité incontestable, et contrôlés depuis avec le plus grand soin, se trouvait une liste d'actionnaires de la *Libre Parole* où figurait en bonne place, *au numéro d'ordre 262, le* Baron Robert-Emmanuel-Pacifique Oppenheim, *64 Avenue du Bois-de-Boulogne*, inscrit pour trois parts, nos 432, 433, 434, payées par lui 6,000 francs à Drumont.

Et voilà pourquoi le juif Oppenheim devint personnage *tabou*, ayant compris ce que voulaient dire les articles signés Gaston Méry.

Drumont encaissa 6,000 francs, sur lesquels il donna à son ami Méry une honnête commission, prix de son labeur, et la *Libre Parole* compta un Juif de plus.

Un autre Juif, Heymann, figure également pour une

part, nº 357, toujours de la série Drumont. Pourquoi ce Juif est-il devenu actionnaire de la feuille du boulevard Montmartre ? Mystère ! qui se découvrira sans doute un jour.

L'*Affaire Humbert* donna lieu à une spéculation analogue.

Drumont avait encore des parts à *céder* au prix de 2,000 francs *à des Antisémites sincères et convaincus*, comme MM. Oppenheim et Heymann.

En 1894 et 1895 — d'octobre à fin juin — parut, dans la *Libre Parole*, toute une série d'articles sur l'*Affaire Humbert*, affaire qui ne devait avoir de conclusion que beaucoup plus tard.

Le dernier de ces articles, du 29 juin 1895, signé comme les autres de cette série, Hervé Breton, annonçait, dans son dernier paragraphe, que cette AFFAIRE HUMBERT *allait donner lieu à une interpellation au parlement.*

Cette interpellation ne se produisit jamais.

Mais, ce qui arriva, ce fut le départ brusque de la *Libre Parole* de M. Hervé Breton, quelque temps après le dernier article paru ; et des bruits ont couru depuis, que ce départ fut motivé par la résistance que ce rédacteur avait opposée à l'interruption d'une campagne intéressante et justifiée.

Et on dit aussi — mais que ne dit-on pas ! — que les Humbert avaient compris et fait acheter, par un ami qui leur voulait du bien et qui consentit à faire les démarches utiles auprès de Drumont, six parts de la *Libre Parole* pour 12,000 francs...

Et M. Desbarres affirmait — en homme bien renseigné qu'il était, et de son chef et par son patron M. J.-B. Gérin — que ces 12,000 francs... n'entrèrent jamais dans la caisse du journal.

Je n'en suis pas surpris, le contraire m'eût étonné.

Ces 12,000 francs, si aisément obtenus une première fois, allèchèrent Drumont. Aussi le 17 décembre 1898, puis

le 5 octobre 1901, des articles ho. iles aux Humbert parurent encore, mais signés cette fois *Gaston Méry*.

Ce ne fut évidemment pas sans profit pour celui-ci et son patron ; et le coup Oppenheim vait trop bien réussi pour qu'il n'eût pas une seconde édition contre la *Dame aux cents millions*.

Comme il serait intéressant d'interviewer la recluse de Rennes, si elle voulait parler !

En même temps que Drumont *plaçait* ses parts de la *Libre Parole* au Juif Oppenheim et aux Humbert, et par les moyens dont je viens de parler, son *Intendant* Devos opérait pour le compte de son patron auprès des Antisémites, pour leur colloquer des parts à 2,000 francs en plus grand nombre possible.

Les années 1898-1899 et 1900 furent favorables à ces opérations.

On était en pleine *Affaire Dreyfus ;* les tirages de tous les journaux étaient devenus énormes, et la *Libre Parole* fut particulièrement favorisée.

C'était le moment de *battre la caisse*.

La maison *Drumont and Co* n'y manqua pas.

Mais, comme la durée de la Société Wiallard-Crémieux et Cie, devenue Devos et Cie, était limitée à douze années, de 1892 à 1904, on commença par la prolonger jusqu'en 1916 ; et, le 17 mars 1898, on expédiait une lettre personnelle à tous les porteurs de parts et à toutes les personnes susceptibles de *casquer*, comme dit l'*Intendant*.

LA LIBRE PAROLE
Journal politique quotidien.

Directeur :
ÉDOUARD DRUMONT

Administration.

Paris, le 17 mars 1898.

Personnelle.

Monsieur,

Le *Conseil des Intéressés* de la Société du journal *la Libre*

Parole, d'accord avec la Gérance, a décidé, dans sa dernière réunion, de prolonger la durée de la Société jusqu'en avril 1916. Dans la même réunion, il a été décidé que les Parts pourraient être divisées en huitièmes.

Vous pourrez constater, par le tableau ci-joint, que les bénéfices de notre Société ont toujours progressé depuis la fondation de la *Libre Parole*. Il suffit de considérer le chemin parcouru depuis six ans pour se rendre compte de l'exceptionnelle importance que notre journal a prise dans la *Presse française*.

Malgré tous les obstacles la *Libre Parole* a triomphé par la seule force de la vérité. Ce sont les événements eux-mêmes qui se sont chargés de justifier tout ce qu'elle avait affirmé. Ce sont eux qui ont prouvé qu'en dénonçant les turpitudes du régime juif, la *Libre Parole* avait accompli la plus patriotique de toutes les tâches.

Nos amis qui, dès le début, ont eu confiance dans notre œuvre et se sont intéressés à elle, *ont fait en même temps un placement sérieux*. Ils touchent dès à présent et très légitimement *un revenu rémunérateur* qui, nous l'espérons, *ne fera que s'accroître davantage*.

Nous avons pensé que, dans ces conditions, il vous serait peut-être agréable de vous inscrire parmi nos porteurs de Parts, et en vous associant à nous et à notre œuvre, *de placer avantageusement vos capitaux*. Dans le cas où cette offre vous agréerait, nous vous prions de vouloir bien nous aviser dans le plus bref délai.

Le nombre de titres disponibles étant très restreint, les demandes seront classées au fur et à mesure de leur arrivée.

En attendant le plaisir de vous lire,

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

L'Administrateur,
DEVOS.

P. S. — La part entière est de 2,000 francs... et le huitième de part vaut 250 francs.

Bon placement pour *œuvre de vérité*, donnant *revenu rémunérateur* qui *s'accroîtra davantage encore*, voilà le boniment séduisant pour faire acheter, par les gogos, des Parts de la *Libre Parole* dont Drumont s'empressait de se défaire, pour les remplacer par des billets bleus ou

de l'or ; de cet or qu'il aime tant, qu'il avoue avoir toujours dans les tiroirs de sa table de travail, afin de le manier en même temps qu'il prépare son article quotidien.

Quel spectacle pour un cerveau organisé (1), que celui de Drumont plongeant la main dans son tiroir et tripotant les louis d'or tout en songeant à la phrase lapidaire qui flétrira le Juif avide et rapace !

Et, pour allécher M. Gogo, la même lettre du 17 mars 1898 remettait aux Antisémites *tapés* par Drumont un « Tableau des bénéfices qui ont toujours progressé ».

Cet appel ayant *rendu* insuffisamment, en 1900 on le renouvelle.

1899 avait été particulièrement favorable.

L'affaire Dreyfus, le Fort Chabrol — Drumont ne me fut guère reconnaissant des profits qu'il réalisa par suite de l'augmentation de vente que je lui procurai — la *Haute Cour* et tous les incidents qui accompagnèrent les arrestations du mois d'août 1899 : une résistance de six semaines et notre procès, tous ces événements avaient augmenté les recettes de la boutique du boulevard Montmartre et conséquemment les bénéfices réalisés.

Aussi, le 21 mai, au moment de l'envoi aux actionnaires du compte des résultats de 1899, Drumont faisait à nouveau adresser une *Confidentielle* aux « Antisémites » encore *tapables*.

LA LIBRE PAROLE
Journal politique quotidien.

—

Directeur :
ÉDOUARD DRUMONT

—

Administration.

—

Paris, le 21 mai 1900.

Confidentielle.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus *une épreuve du*

(1) Expression chère à Drumont.

bilan qui sera adressé dans quelques jours à tous nos porteurs de parts.

Vous pourrez constater la marche progressive de nos affaires *et*, en même temps, le *revenu rémunérateur* de nos titres, puisque cette année, le dividende dépasse 6 0/0.

Aujourd'hui nous entrons dans notre 9e année en pleine prospérité.

Nous avons la satisfaction de vous avoir fait coopérer à une œuvre patriotique et de vous avoir aidé à faire un placement sérieux.

Il nous reste encore quelques titres à placer, des parts entières à 2,000 francs... et des huitièmes de part à 250 fr.

Nous avons pensé *vous faire profiter de ce cours initial*, car, après la publication du bilan de 1899, *il est certain que ce titre fera prime.*

Veuillez donc bien, je vous prie, par retour du courrier, me faire connaître votre intention à cet égard.

Recevez, cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur.

C. Devos.

Le dividende s'étant élevé à 124 francs par part, on s'empressait de justifier le cours de 2,000 francs, présenté comme *valeur réelle* desdites parts, en invoquant un revenu dépassant 6 0/0.

Et on faisait ressortir à nouveau la « progression » des dividendes distribués :

Pour 1893	60 fr.
1894	30
1895	40
1896	50
1897	86
1898	120
1899	124

C'était alléchant.

Mais cela ne pouvait durer, et Drumont le savait bien

C'est pourquoi il liquidait son portefeuille et y remplaçait les Parts de son journal par de bons *Consolidés anglais* ou de la *Rente allemande,* exemple que son ami Syveton suivit, lorsqu'il eut à mettre en sûreté les économies qu'il avait réalisées sur les fonds de la *Patrie Française,* économies qu'on put retrouver plus tard dans les conditions que l'on sait.

Lorsque M. J.-B. Gérin apprit les *Confidentielles* et les *Personnelles,* adressées un peu de tous côtés aux « tapables », il pensa que l'opération, à laquelle Drumont se livrait pour se débarrasser de son « papier », pouvait également lui profiter.

Mais il rencontra une résistance sérieuse de la part de son collègue Drumont, du *Conseil des Intéressés* et de la part de leur administrateur Devos qui n'entendaient pas laisser M. J.-B. Gérin *taper* leur clientèle.

Et M. J.-B. Gérin dut passer par l'intermédiaire de Drumont et de Devos pour écouler un certain nombre des parts qui lui restaient.

D'où un traité de vente de parts mises par M. J.-B. Gérin au nom de Mme Gérin, et vendues, non à la Société de la *Libre Parole,* ni à son directeur politique, membre du *Conseil des Intéressés,* ou à son Administrateur Devos, mais à Mme Devos, en vertu d'un contrat que Mme Devos déclara avoir toujours ignoré, *n'avoir jamais signé,* et au sujet duquel elle déposa une plainte contre X... pour faux.

Ce contrat de vente, entre Mme J.-B. Gérin et Mme Devos, fut dénoncé à la Société de la *Libre Parole* « pour qu'elle n'en ignore », par l'acte suivant :

L'an mil neuf cent, le dix-sept avril.

A la requête de Mme Louise-Joséphine-Hélène Gérin, née Rothfritsch, dûment assistée et autorisée de son mari demeurant à Paris, 87, rue Bassano :

Elisant domicile en mon étude.

J'ai Stanislas-Louis Essirard (1), huissier près le Tribunal Civil de la Seine, séant à Paris, audiencier à la Cour d'Appel de Paris, y demeurant, 17, rue du Louvre, soussigné,

Signifié, dit et déclaré à la Société du journal *la Libre Parole* dont le siège est à Paris, 14, boulevard Montmartre, en la personne de MM. ses directeurs et administrateurs, audit siège où étant et parlant à un employé de ladite Société ainsi déclaré :

Que la requérante a vendu à Mme Céline-Eugénie Coullon, épouse de M. Devos, soixante-dix parts dudit journal portant les numéros quatre cent cinquante-huit (458) à cinq cent six (506) et cinq cent dix-huit (518) à cinq cent trente-huit (538) :

A ce que ladite Société n'en *ignore* et ait à la présente signification tels égards que de droit.

Lui déclarant que la présente notification lui est faite en conformité de l'article 1690 du Code civil.

Dont acte sous toutes réserves.

A ce que ladite société n'en ignore je lui ai, en parlant comme dessus, laissé copie du précédent sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication d'un côté que les nom et demeure de la partie et de l'autre que le cachet de *mon* étude apposé sur la fermeture du pli, le tout conformément à la loi.

Coût six francs 35 centimes, timbre spécial de la copie une feuille à 60 centimes.

Signé : L. Essirard.

Enregistré à Paris, le dix-huit avril 1900, deux francs cinquante centimes.

Original 2 francs, Copie 0 fr. 50, Timbre 1 fr. 20, Enregist. 2 fr. 50, Pli 0 fr. 15. Total 6 fr. 35.

La plainte est encore en cours à l'heure présente, suivant les débats du procès en divorce, intenté par

(1) Pour que M. Essirard, huissier, ait pu signifier cet acte il a fallu lui remettre le contrat de vente intervenu entre Mme Gérin et Mme Devos signé des deux parties, pièce sans laquelle il ne pouvait dresser son acte de signification. Qu'est devenu cet acte de vente, où a-t-il été enregistré, et qui l'a signé au lieu et place de Mme Devos qui déclare l'avoir ignoré jusqu'au jour où la signification fut publiée ?

Mme Devos contre l'administrateur de la *Libre Parole*, procès sur lequel j'aurai l'occasion de revenir.

Et, non seulement, Mme Devos qualifiait fausse la signature placée au bas du contrat ainsi dénoncé, qu'elle ignora jusqu'au jour où l'acte ci-dessus fut publié par l'*Antijuif*, mais le transfert des 70 parts ainsi vendues, ne fut jamais mentionné sur le livre de transfert de la Société de la *Libre Parole*, pourtant légalement informée.

Cette omission frauduleuse constitue évidemment un faux en écritures commerciales et on doit être surpris de l'impunité dont, malgré plusieurs plaintes portées au Parquet, Devos et Drumont ont jusqu'à ce jour bénéficié.

Sur la plainte en faux, portée par Mme Devos (1), M. Hamard s'est, disait l'avocat de Devos, Me Couhin, transporté à la *Libre Parole*, et il a constaté que le livre des transferts ne portait pas mention dudit transfert par Mme Devos.

Celle-ci aurait été informée, de la part du Substitut chargé de l'enquête, par M. Archer, commissaire de police du quartier Saint-Vincent-de-Paul, qu'il n'y avait pas lieu de suivre sur sa plainte.

Pourtant le contrat de vente, entre Mme Devos et Mme J.-B. Gérin, pour 70 parts de la *Libre Parole* — représentant 140,000 francs au cours de 2,000 francs la part — a dû être signé par les deux parties pour que Me Essirard ait pu le dénoncer officiellement.

Et, comme Mme Devos nie formellement l'avoir signé et affirme même qu'elle ignorait cette opération ; qui donc a signé pour elle un contrat de cette importance ?

Je ne vois guère qu'une personne qui pourrait nous renseigner à ce sujet, c'est Devos, qui est coutumier de ces procédés et pour qui une signature de plus ou de moins ne compte guère, que ce soit la sienne et surtout celle d'un autre, s'il y a profit à en tirer.

(1) Plainte dont j'ai connu les détails par les débats du procès en divorce entre Devos et Mme Devos, plaidé aux audiences des 23 février et 2 mars devant la 4e chambre, pour être confirmé à l'audience du vendredi 9 mars 1906.

Dans l'audience du 2 mars 1906, les magistrats de la quatrième chambre furent impressionnés par les protestations de Mme Devos, au sujet de cette signature donnée en son lieu et place, et ils ont ordonné une enquête supplémentaire.

Il faut espérer que, malgré les *influences* que Drumont a pu faire intervenir jusqu'ici, l'auteur des faux sera découvert et châtié.

Les 70 parts nos 458 à 506 et nos 518 à 532 furent vendues par Drumont et Devos, grâce à la *confidentielle* du 21 mai 1900, que le contrat entre Mme Devos et Mme Gérin avait provoquée, et le rapport de M. Kling, cet expert désigné à la suite du conflit entre MM. Turquet, J.-B. Gérin et Aubry, d'une part, et MM. Drumont et Devos, de l'autre, nous révéla que, sur ces ventes de parts, Devos faisait créditer son compte de 500 francs par Part pour... frais de vente.

500 francs sur 2,000 francs !

Tout le monde connaît des Juifs qui n'oseraient demander une *Gommission* aussi élevée !

Ceci me rappelle une petite anecdote, non dénuée d'intérêt, et qui date des premiers jours de l'antisémitisme en Algérie.

Les Antijuifs algériens avaient alors à leur tête un homme d'une certaine énergie, M. de Redon, et celui-ci faisait fréquemment le voyage de Paris pour les nécessités de la bataille engagée contre les Juifs, tout-puissants dans notre colonie africaine.

A l'un de ses voyages, qui s'était prolongé, M. de Redon se trouva à court d'argent et eut besoin d'un billet de 1,000 francs.

A qui s'adresser, sinon au riche écrivain de la *France Juive* qui encaissait des redevances importantes et qui avait inscrit dans les Statuts de la première *Ligue antisémitique :*

Article 31. — *Dans la mesure de ses ressources, le Comité*

exécutif fournira aux adhérents les moyens de soutenir la lutte contre les Juifs.

C'était le moment ou jamais, pour le Président de ce *Comité exécutif*, de *s'exécuter*.

Il pouvait le faire d'autant plus volontiers que M. de Redon, antijuif et adhérent de la *Ligue*, ne demandait ni un cadeau ni un secours, mais simplement un prêt lui permettant de terminer ce qu'il avait à faire à Paris et de regagner l'Algérie.

A cette demande, Drumont prit son air le plus renfrogné et répondit :

— Mon Dieu ! mon bien cher ami, je voudrais bien vous être agréable ; mais, vous le savez, je ne suis pas riche, je suis un *modeste écrivain*, qui a risqué ses pauvres ressources dans la bataille — c'était, et c'est encore son éternel boniment — et je n'ai pas une pareille somme chez moi. Pensez donc, 1,000 francs, mais c'est presque une fortune !

Et, comme M. de Redon le regardait sans pouvoir dissimuler la surprise que lui causait cette singulière réponse d'un homme qu'il savait déjà riche de la vente de ses livres, Drumont ajouta :

— Je vais cependant essayer de vous obliger et je verrai des amis, pour leur demander de vous avancer cette somme. Voulez-vous revenir demain ?

M. de Redon revint, le lendemain, à l'heure convenue et Drumont lui dit :

— J'ai pu heureusement trouver ce qu'il vous fallait chez un ami obligeant. Il m'a remis la somme, mais vous le savez ces services-là ça se paye toujours, même aux amis, et l'argent est rare et cher, surtout en ce moment. Pour la régularité de la chose et pour la justification du versement de la somme qui m'a été confiée, je vous demanderai une reconnaissance à trois mois. Et, pour que la question des intérêts soit réglée de suite, je vais vous remettre 900 francs.

900 francs pour 1,000 francs à trois mois cela faisait 400 francs par an ou 40 0/0.

M. de Redon accepta, parce qu'il avait un besoin urgent de cette somme, mais il ne faut pas être surpris si, plus tard, ayant appris que son prêteur était Drumont, il abandonna la cause antijuive, car il avait trouvé, lui aussi, en Drumont, un usurier plus Juif que le plus usurier des Juifs.

L'appel de fonds du 17 mars 1898 avait donné quelques résultats et l'un de nos Camarades du *Grand Occident* s'y était très naturellement laissé prendre.

Voici la lettre qu'il reçut pour le décider à un achat :

LA LIBRE PAROLE
Journal politique quotidien.

Directeur :
ÉDOUARD DRUMONT

Administration.

Paris, le 23 avril 1898.

Monsieur,

Je vous remercie bien vivement de votre intention de devenir des nôtres.

Il nous reste encore 25 parts entières de 2,000 francs que nous serions heureux de voir souscrire de préférence par des amis de la *Libre Parole*.

Je vous serais donc obligé, Monsieur, de vouloir bien nous dire, le plus tôt possible, pour combien de titres nous devons vous inscrire. Une fois votre réponse connue, nous préparerons ces titres que vous pourriez recevoir dans la huitaine.

Vous nous demandez comment se peuvent réaliser nos parts. En premier lieu, maintenant que nous avons rendu facultative la division des parts en huitièmes, les titres seront plus facilement négociables, *et le marché s'en ouvrira très prochainement à la Bourse*. D'autre part, il arrive fréquemment que certains de nos porteurs de parts nous demandent de leur pla-

cer les titres qu'ils possèdent et dont ils veulent se défaire ; comme des demandes d'achat nous parviennent également de nos lecteurs, nous nous chargeons du transfert de ces titres. *Il suffit donc, lorsqu'on veut vendre, de nous en informer ; il est rare qu'il ne se trouve pas immédiatement preneur.*

Si votre demande nous parvient avant la fin du mois, nous pourrons vous faire participer au dividende de l'exercice 1897 pour la somme de 56 francs par Part, qui constitue le reliquat restant à verser.

Veuillez donc avoir l'obligeance de nous dire, avant le 1er mai, combien de Parts nous devons vous réserver.

Vous pouvez m'envoyer les fonds à mon nom, 14, boulevard Montmartre, soit en un chèque, soit en espèces *sous pli recommandé* !

Dans cette attente et avec tous mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

DEVOS.

Drumont faisait savoir, par Devos, que les amis de la *Libre Parole* avaient *la préférence pour ces placements ;* et, pour engager encore plus vivement les acheteurs, il leur faisait indiquer aussi les facilités de réalisation qu'ils rencontreraient.

Le Marché des Parts s'ouvrira prochainement à la Bourse et on ajoute que lorsqu'un vendeur se présente *il est rare qu'on ne trouve pas immédiatement preneur.*

Et, huit mois après, à un porteur de parts, M. N....., qui s'en était aussi laissé colloquer 17 parts, soit, au prix fort, 34,000 francs... de papier et qui, inquiet de la marche des affaires du journal et des tripotages qu'on lui signalait de divers côtés, demandait à se défaire de ses titres, Devos répondait aussitôt :

Paris, le 13 janvier 1899.

Monsieur,

La loi sur les Sociétés défend aux administrateurs de racheter leurs propres titres. Tout ce que je peux faire pour

vous être agréable, c'est, un jour, de vous indiquer un acheteur.

DEVOS.

Le ton avait changé.

C'était l'aveu des mensonges commis auparavant pour donner au papier, créé par MM. Drumont et J.-B. Gérin, quatre fois sa valeur.

Dans toutes les langues du monde cela s'appelle *des manœuvres frauduleuses et de l'escroquerie.*

Au même actionnaire, auquel Drumont faisait répondre ainsi, en concluant par de *sincères salutations*, on écrivait différemment deux années auparavant, le 18 juillet 1897.

C'est qu'on attendait de lui toute une série de profits à tirer d'assurances, de rentes viagères, etc...

La maison *Drumont and Co* tient tous les articles, ce n'est pas un journal, c'est un *Bazar.*

Voyez plutôt :

LA LIBRE PAROLE

Journal politique quotidien.

Directeur :
ÉDOUARD DRUMONT

Administration.

Paris, le 18 juillet 1897.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 12 courant, j'ai l'honneur de vous rappeler que je suis entièrement à votre disposition pour les assurances et rentes viagères que vous désirez traiter par l'intermédiaire de la *Libre Parole.*

Vous avez vu, avec votre police incendie, que j'ai fait mon possible pour vous être agréable ; j'avoue ne pas avoir réussi assez à temps, être arrivé comme les carabiniers, mais je vous assure que j'ai fait tout ce qui était humainement possible de faire. Plus de dix propositions ont été soumises aux Conseils de différentes compagnies ; cela durait cinq jours, puis la proposition revenait avec avis défavorable (affaire trop minime).

Envoyez-moi donc tous les renseignements afférents à votre rente viagère, âge, etc., et je vais m'occuper à avoir de bonnes conditions. Si vous avez une préférence pour une Compagnie, dites-le, j'aime mieux être guidé !

Vous verrez que vous n'avez pas devant vous un homme léger et que je m'occupe sérieusement de mon affaire. Je ne sais réellement pas pourquoi vous avez porté ce jugement-là sur moi, vous me portez préjudice en faisant de semblables appréciations sur mon compte à mon Directeur. Mais, *j'aime votre franchise, vous devez avoir au fond un très bon cœur* (1) *et je vous respecte de trop (sic) pour supposer un instant que vous ayez voulu me faire du mal.* Malgré ce petit incident je reste

Votre *serviteur*, qui *vous salue respectueusement.*

DEVOS.

Dans cette lettre on fait des excuses, on avoue qu'on est *arrivé comme les carabiniers*, on vante *le bon cœur* et *la franchise de la victime*, et l'on termine obséquieusement par

Votre serviteur qui vous salue respectueusement.

L'*Intendant* de la Maison Drumont n'est pas fier en 1897, il débute à peine et il a besoin de ne pas offusquer la clientèle.

Plus tard, on ne *salue plus respectueusement*, comme un *bon serviteur*, M. l'actionnaire, on lui adresse simplement de « sincères salutations ».

Puis, lorsque le même actionnaire se fâche, on l'envoie carrément promener et, en fin de compte, il est obligé de faire un procès pour réclamer un bilan qui ne peut être obtenu, car Drumont et Devos s'appliquent à appeler *Bilan* ce qui n'est qu'un simple compte d'exploitation des exercices écoulés, envoyé aux actionnaires au commencement du mois de mai de chaque année.

Tous les actionnaires ne se laissèrent pourtant pas maltraiter ainsi et il en fut qui montrèrent les dents et entreprirent de faire rendre gorge à ces flibustiers de la *Libre Parole.*

(1) Cet actionnaire avait surtout un bon porte-monnaie !

De ce nombre fut notre ami Bouttier, qui réclama d'abord doucement, puis impérieusement la communication du *Bilan*.

Espérant berner Bouttier, comme ils avaient berné déjà tant d'actionnaires, Drumont et Devos expédièrent à notre ami un émissaire, M. Biot, dit le Commandant Z...

Celui-ci, qu'on met un peu à toutes les besognes, accepta la commission et arriva, un beau jour, à Nancy, pour supplier Bouttier *de ne pas demander de comptes en ce moment, car il était impossible de les produire.*

Notre ami éconduisit le Commandant Z... et assigna Devos et Cie — la raison sociale officielle du journal — devant le Tribunal de Commerce de la Seine, pour obtenir, suivant son droit d'actionnaire, communication des comptes et du bilan de la société.

Drumont parvint à faire traîner ce procès huit mois ; mais Devos et Cie furent néanmoins condamnés par un jugement en date du 10 août 1903.

Je cite le texte de la condamnation, prononcée d'après la *Gazette des Tribunaux* du 9 septembre 1903.

Le Tribunal,

Par ces motifs :

Dit que Bouttier a le droit de prendre connaissance des *Bilans* de la Société Devos et Cie pour les années 1900 et 1901, ainsi que des documents et livres de la Société et d'en examiner la sincérité et l'exactitude.

Dit toutefois que cette communication devra avoir lieu au siège social, et sans aucun déplacement des documents sociaux ;

Dit en conséquence que, dans la huitaine de la signification du présent jugement, Devos ès qualités devra tenir à la disposition de Bouttier, au siège social, le registre des délibérations du *Conseil des Intéressés*, les noms des membres de ce Conseil et leurs adresses, ainsi que le traité passé entre les sieurs Gérin et Drumont, le bilan de la société pour les années 1900 et 1901, ainsi que les livres et état de caisse, et ce à peine de 20 francs par jour de retard, pendant quinze jours, passé lequel délai il sera fait droit...

Et condamne Devos ès qualités par les voies de droit, aux

dépens et même au coût de l'enregistrement du présent jugement.

On pouvait croire l'affaire terminée et que Drumont, qui a si souvent protesté contre les administrateurs de Sociétés qui empêchaient leurs actionnaires de voir clair dans les comptes, allait donner satisfaction à M. Bouttier suivant le jugement rendu.

Eh bien ! pas du tout et comme il lui était impossible de produire les comptes et le bilan, et qu'il tenait à garder secret le traité Drumont-Gérin, il fit faire appel.

C'était toujours du temps gagné.

On fit à nouveau traîner l'affaire qui, cependant, devait revenir devant le Tribunal Civil en juillet 1905.

Me Joseph Ménard, que Gaston Méry avait réussi à chasser du Secrétariat pour prendre sa place, devait plaider contre Bouttier.

On n'osa pas aller jusqu'à la barre et, avant le jour de l'audience, on proposa à notre ami le remboursement des Parts qu'il possédait, au prix qu'il les avait payées et, aussi, le remboursement intégral des frais qu'il avait été obligé de faire.

Consulté sur cette proposition, je conseillai à Bouttier de l'accepter et pour deux raisons.

La première, c'est qu'il sauvait ses fonds et rentrait dans ses débours pour frais de poursuites ; et, ensuite, parce que c'était l'aveu le plus formel du désir de Drumont et Devos d'éviter tout contrôle sérieux de leur gestion.

J'ai dit que Me Joseph Ménard, heureux de conserver la situation d'avocat d'une maison qui l'avait chassé d'un emploi infiniment plus important, devait plaider contre Bouttier devant le Tribunal Civil.

Il était déjà intervenu, lors d'un incident qui s'était produit entre *Devos et Cie* et l'un de nos amis, secrétaire du *Syndicat des Porteurs de parts de la Libre Parole.*

Cet ami avait, dans une circulaire adressée aux actionnaires, exposé la situation à eux créée par la conduite

de leur Administrateur et avait notamment signalé l'étrange démarche faite par M. Biot, de la part de Drumont, chez notre ami Bouttier à Nancy.

L'affaire venait donc, pour diffamation, devant la 9e Chambre, et Me Ménard et ses clients s'apprêtaient à tout nier suivant leur coutume.

Mais notre ami Bouttier avait fait exprès le voyage de Paris pour les confondre ; et lorsqu'il se présenta à la barre, pour affirmer l'exactitude de la visite qui lui avait été faite et son but, Me Ménard n'osa insister et il déclara immédiatement qu'il abandonnait son action.

Tout le monde fut surpris de cette renonciation, excepté Bouttier et nos Camarades au courant de l'affaire et de ses conséquences, car Me Ménard appréhendait une bien désagréable aventure, s'il avait osé prendre la parole contre notre Camarade assigné et contre le témoignage de Bouttier.

Celui-ci lui aurait rappelé certaine visite, faite à Nancy, pour plaider un procès intenté par un Dreyfusard à notre jeune Camarade, Fernand Rousselot.

Me Ménard, que chacun croyait alors sincèrement mon ami et celui des nôtres, fut l'objet d'une réception très cordiale de la part de nos amis de Nancy et de Lunéville.

Et, lorsqu'on vint à causer de la conduite de Drumont et de ses acolytes à mon égard et à l'égard du *Grand Occident de France*, Ménard répondit textuellement aux questions qui lui avaient été posées :

— Il n'y a qu'à mépriser ces gens-là, ce sont tous des canailles.

Et c'est de ces canailles que Me Joseph Ménard est resté l'ami et l'avocat.

On voit aisément la tête de l'avocat de Devos et Cie devant la 9e Chambre si, l'affaire se plaidant, notre ami Bouttier avait rappelé à Me Ménard, défenseur de Drumont et consorts, l'appréciation — combien sévère ! — qu'il avait portée à Nancy sur ses clients.

Me Ménard comprit le danger et il lâcha Devos et Cie.

Pendant que Drumont et Devos opéraient ainsi sur les Parts qu'ils avaient encore à vendre, M. J.-B. Gérin qui, par un traité entre Mme Gérin et Mme Devos, avait obtenu qu'on lui en plaçât 70, s'occupait de son côté de chercher des victimes parmi sa clientèle de la *Banque des Français*, amorcée par son journal, *la Semaine Financière*.

Et c'est ainsi qu'il arriva à colloquer à M. L....., notaire honoraire en province, 12 parts de la *Libre Parole* qu'il lui fit payer 24,000 francs en lui faisant croire que c'était là un papier très difficile à trouver et d'un rapport certain.

La rapidité avec laquelle M. J.-B. Gérin exécuta cette affaire de 24,000 francs de Parts, fit naître un doute dans l'esprit de M. L.....

Il lui demanda le nom de son ou de ses vendeurs ; on lui refusa ce renseignement.

Il dut assigner M. J.-B. Gérin et la *Banque des Français*.

Malheureusement, retenu loin de Paris par son âge et son état de santé plus encore que par la distance, il ne put venir soutenir lui-même ses intérêts et fut la victime de la plus évidente des manœuvres frauduleuses.

On objecta à son avoué, devant le Tribunal Civil, que le transfert des titres colloqués à M. L..... était absolument régulier ; on produisit, à cet effet, les écritures de la *Libre Parole*, desquelles il résultait qu'une partie au moins des titres provenait de MM. D...-P..... père et fils et que ceux-ci les avaient vendus à M. L..... par l'entremise de M. J.-B. Gérin et de sa Banque.

Or il résulte d'une enquête, faite depuis, que M. L... fit la connaissance de notre ami Bouttier, que les écritures, produites devant le Tribunal pour le faire débouter étaient fausses, car MM. D...-P... père et fils avaient vendu leurs titres plus d'une année avant la collocation de ces titres à M. L.....

De plus, MM. D...-P... père et fils avaient vendu leurs

parts à 1,000 francs l'une, alors que M. J.-B. Gérin les avait comptées 2,000 francs... chacune à M. L.....

Sur une plainte en escroquerie et abus de confiance, qui donna lieu à une enquête dont fut chargé M. Bleynie, commissaire aux délégations judiciaires, M. J.-B. Gérin fut interrogé et il reconnut devant ce magistrat qu'il existait des *omissions frauduleuses* sur le livre des transferts de la *Libre Parole* et que ces *omissions avaient pour but de frauder le fisc.*

Elles servaient aussi, comme on le voit, à voler 24,000 francs à un brave homme qui avait eu le tort de confier ses fonds à l'un des associés de la maison *Drumont and Co.*

Le parquet ne put continuer les poursuites, malgré l'évidence de l'escroquerie et de l'abus de confiance parce que M. L..... n'avait eu que trop tard les renseignements sur le vol dont il avait été victime ; il en résulta que sa plainte arriva alors que les délais de prescription de trois ans étaient écoulés.

Cependant si la prescription a atteint les délits d'abus de confiance et d'escroquerie, il restait le crime de faux qui n'est prescrit qu'au bout de dix années.

Et M. L..... n'eut plus qu'à porter une plainte en faux qui suivra son cours.

Il faut espérer que, malgré les multiples démarches que fait faire Drumont par son émissaire habituel auprès des ministères, le sieur Papillaud, justice sera enfin rendue à M. L.....

Un dernier détail, mais combien curieux, sur cette affaire de M. L.....

M. L..... ignorait absolument notre ami Bouttier et le syndicat des Porteurs de Parts, mais il accablait Devos et J.-B. Gérin de réclamations... pour être remboursé de la somme qui lui avait été escroquée.

Un membre du *Conseil des Intéressés*, M. Aubry, apprit au journal que M. L..... actionnaire se plaignait de Devos.

Il s'empressa aussitôt de révéler ces faits à M. Bout-

tier, lorsqu'il expédia M. Desbarres à Nancy ; et en même temps que le nom et l'adresse de M. L....., il donnait également toute une liste d'actionnaires mécontents.

De ces actionnaires, qui verbalement ou par correspondance, suivant leur lieu de résidence, criaient : *au voleur !* et réclamaient des comptes, on en trouve un peu partout en France, dans le Nord, dans l'Est, dans le Midi, dans le Centre et il est à souhaiter qu'ils aient enfin gain de cause, malgré les « influences » que Drumont peut faire agir en échange de certains services rendus par lui au Gouvernement ou à certains ministres, magistrats ou fonctionnaires.

Je reviendrai sur ce sujet un peu plus loin.

J'en ai dit assez, je crois, sur ces affaires de tripotages sur les Parts de la *Libre Parole ;* je passe à d'autres affaires.

Le premier soin de Devos, une fois bombardé *rentier* et *administrateur*, fut de chercher, d'accord avec son patron Drumont, à augmenter la clientèle des abonnés de la *Libre Parole ;* et comme cette clientèle ne pouvait se recruter parmi les lecteurs des feuilles adversaires, on fit voler aux journaux antigouvernementaux comme l'*Autorité*, le *Soleil* et l'*Intransigeant*, le plus possible de *Services d'abonnés* ou de *parties de ces Services*, lorsqu'on craignait de donner l'éveil aux intéressés.

Et je possède encore un certain nombre de bandes du *Soleil* et de l'*Autorité*, datant de 1897, qui m'ont été apportées par M. Desbarres en 1902, bandes qui proviennent de ces vols.

Aussitôt en possession des noms et adresses des abonnés des journaux indiqués, Drumont et Devos envoyaient circulaires ou correspondants pour obtenir une souscription à un abonnement à la *Libre Parole*.

Et puisque je parle des étranges procédés, employés par Drumont et Devos à l'égard de journaux, qualifiés « amis », il me faut indiquer celui dont les deux compères firent usage en 1900.

Les 29 et 30 octobre de cette année-là, parut dans les journaux : l'*Eclair*, l'*Echo de Paris*, l'*Autorité*, la *Vérité Française*, l'*Intransigeant*, le *Soleil* et le *Petit Journal*, tous à cette époque anti-dreyfusards, une note composée en bandes de 0m,04 de hauteur sur la largeur des 6 colonnes de la quatrième page et en forts caractères. Elle était ainsi conçue :

J'achète les *Bons de l'Exposition* de 1900 entre deux et trois francs, prix suivant la série.

Envoyez les numéros par carte postale à M. Millet, 101, avenue d'Argenteuil, à Asnières (Seine), et par retour du courrier vous recevrez une offre aux conditions ci-dessus.

Quantité de lecteurs nationalistes ou antijuifs écrivirent à M. Millet pour lui proposer les Bons qu'ils pouvaient posséder et, à leur grande surprise, ils reçurent en réponse la circulaire suivante :

Asnières, le novembre 1900.

Monsieur et cher compatriote,

J'ai reçu l'offre que vous avez bien voulu me faire de vos Bons de l'Exposition ; je ne suis acheteur que d'un seul aux conditions ci-dessous :

J'ai voulu avant tout faire œuvre de propagande française et répandre les idées qui sont miennes : je suis antijuif.

Il faut que les Français honnêtes aident ceux qui les défendent, non seulement dans leurs plus chères croyances et leurs plus glorieuses traditions, mais encore dans leurs intérêts matériels.

Les Français, vraiment dignes de ce nom, se doivent à eux-mêmes de montrer pour la propagande du bien l'énergie que d'autres montrent pour la propagande du mal.

En ce temps de palinodies, la *Libre Parole*, sous la direction d'Edouard Drumont, n'a jamais dévié du programme qu'elle s'était tracé dès le premier jour : éclairer le pays, lui montrer où étaient ses véritables ennemis, en un mot rendre la *France aux Français*.

Pour aider à la diffusion de cet organe, je fais donc un sacrifice personnel en achetant 4 francs un Bon de l'Exposition ; mais je tiens à ce que ce sacrifice soit profitable à ma cause.

Pour atteindre ce but, par suite d'une entente avec le journal *la Libre Parole*, il vous sera servi un abonnement d'un an aux conditions suivantes :

L'abonnement annuel à ce journal est de 24 francs ; vous enverrez un Bon de l'Exposition que je m'engage à rembourser au journal pour 4 francs, vous y joindrez un mandat de 20 fr. et la *Libre Parole* vous sera servie pendant un an.

J'espère, Monsieur et cher Compatriote, que vous voudrez bien profiter de mon offre et, dans cet espoir, je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

MILLET.

Nota. — Cette offre n'est valable que pour les mois de Novembre et Décembre.

Adresser les demandes d'abonnement à M. l'Administrateur de la *Libre Parole*,

14, boulevard Montmartre, à Paris.

M. Millet était simplement un garçon de bureau de la *Libre Parole* et son nom était employé par Drumont et Devos, pour ne pas appeler l'attention des Directeurs et des administrateurs des journaux sur l'annonce qu'ils faisaient insérer et dont l'unique but était, encore une fois, de « voler » la clientèle des journaux « amis ».

On voit de quelle délicatesse sont les procédés de la maison *Drumont and Co.*

De cette affaire des abonnés des journaux concurrents de la *Libre Parole*, je passe à une autre qui intéresse, celle-là, les abonnés de Drumont, Devos et Cie.

Il s'agit de la *Loterie* organisée par Drumont et Devos en août 1897, loterie à laquelle tous les abonnés anciens et nouveaux avaient droit de prendre part.

Cette idée était venue à Drumont et Devos précisément à l'heure où ils avaient réussi à faire dérober une certaine quantité de listes d'abonnés des journaux l'*Autorité*, le *Soleil* et l'*Intransigeant*.

Il fallait offrir un appât à cette nouvelle clientèle pour l'attirer à la *Libre Parole*.

La Loterie fut jugée propre à cet effet.

Cette Loterie devait avoir une quantité de lots, et Drumont fit même, dans la *Libre Parole* du 3 août 1897, un article sur les *Lois existantes* où il était question d'un lot sensationnel — pour l'époque au moins, car depuis on est arrivé à des offres infiniment plus séduisantes — consistant en une voiture attelée d'un âne.

Le lot était acquis, disait Drumont, l'âne avait été baptisé *Youddi* et le Directeur de la *Libre Parole* donnait sur lui, sur son caractère, sur la couleur de son poil des détails précis.

Les 15,000 ! ! abonnés de la *Libre Parole* avaient chacun un numéro, inscrit en rouge sur la bande de leur journal, et j'ai même retrouvé et conservé celle qui m'était destinée, car j'étais *abonné payant* au journal de Drumont, qui, malgré ma collaboration gratuite et les services qu'il me demandait depuis des années, ne m'avait jamais fait gracieusement le service de sa feuille.

Il n'y a, je l'ai dit, pour lui, ni petites économies ni petits profits.

Tout est bon à prendre et bon à garder.

Les abonnés s'intéressèrent à cette Loterie et ils crurent de bonne foi *que c'était arrivé !*

Eh bien ! en cette occasion, alors que tous les lots avaient été donnés gratuitement, Drumont et Devos les « roulèrent » cyniquement en faisant commencer le numérotage des bandes au n° 5,001 pour aller, disaient-ils, jusqu'à 15,000 alors que le nombre des abonnés atteignait à peine 9,000.

Cette combinaison avait l'avantage de laisser 5,000 chances sur 15,000, soit un tiers à la disposition de Drumont et Devos et de faire croire aux abonnés et au public que le nombre des abonnements était plus considérable qu'il ne l'était en réalité.

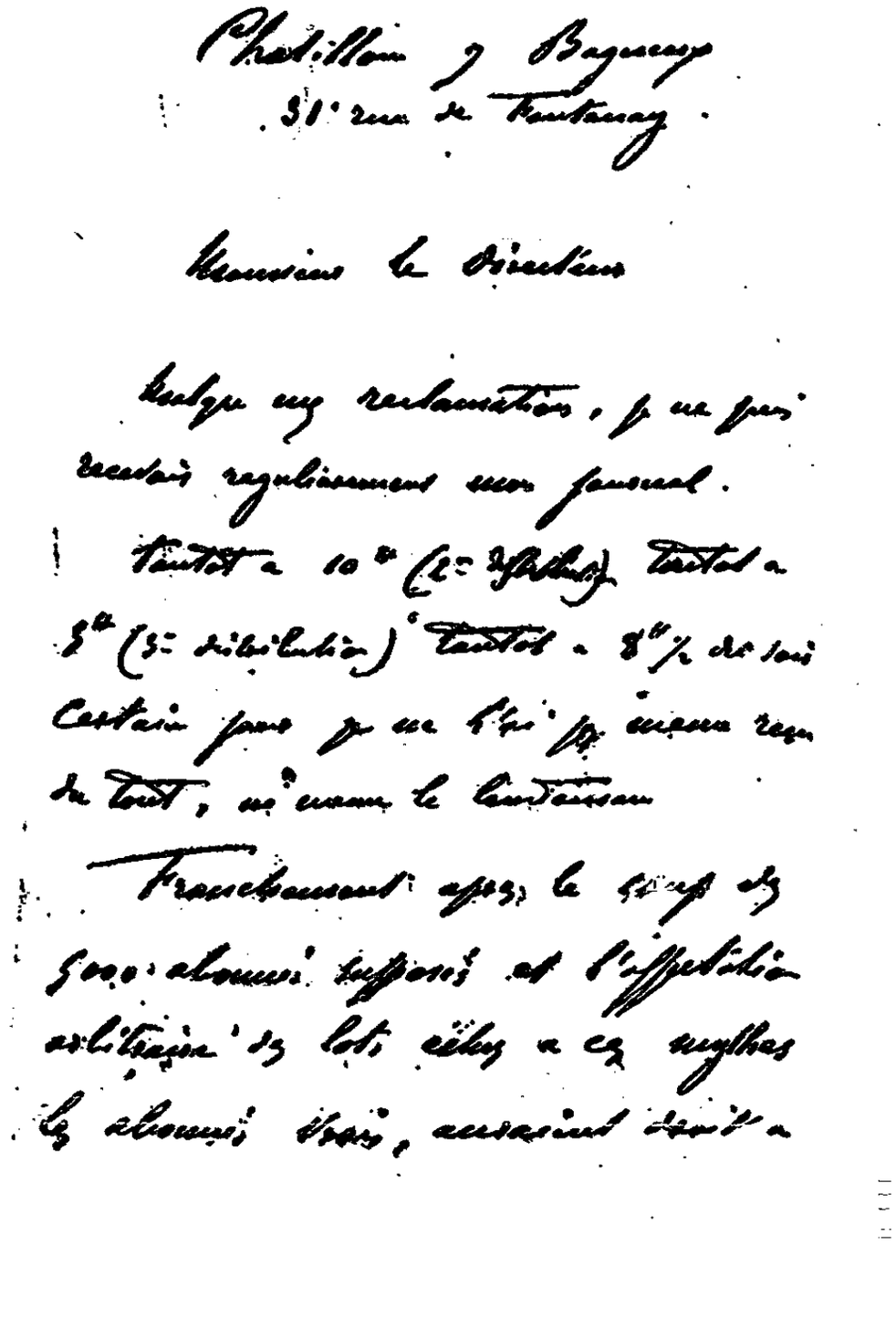
Un assez grand nombre de lots furent, naturellement, gagnés par les 5,000 numéros fictifs et ces lots furent attribués, au seul gré de Drumont et de Devos ou conservés par eux.

Ils en augmentaient leur profit personnel ou en fai-

saient généreusement des cadeaux qui ne leur coûtaient rien.

Certains abonnés apprirent ce fait et en manifestèrent quelque colère.

Témoin celui-ci, dont je reproduis l'autographe.



Quant à l'âne Youddy, il n'exista jamais ; on acheta, le 14 août 1897, 450 francs un poney au jardin d'acclimatation et 100 francs un harnais le 31 du même mois.

Quant à la voiture, nul n'en entendit parler.

Et ce gros lot sensationnel fut gagné par le n°... 3,560, l'un des 5,000 fictifs.

La *Libre Parole* avait gagné au cours de cette Loterie :

7 abonnés à Paris

Et 201 en province (1).

En octobre 1900, nouvelle combinaison pour un *Concours d'Abonnés.*

C'est celui qui donna lieu à l'article de l'*Aurore* et à la lettre de Drumont (2), désavouant Devos qui sollicitait les artistes peintres et sculpteurs pour les lots et par l'entremise d'un M. J. Dubois de l'administration, personnage imaginaire.

En même temps qu'on *tapait* les artistes on envoyait une autre circulaire aux commerçants auxquels on proposait une combinaison de billets qui devait faire merveille.

Mais les commerçants ne « rendirent » pas plus que les artistes.

Je ne puis citer cette circulaire spéciale, datée du 24 octobre 1900, car elle tiendrait une place trop grande, et elle ne la mérite pas.

Des concours d'abonnés, Drumont et Devos passent à la vente des *Breloques*, un nouveau *Bedit gommerçé* qu'ils n'osent pratiquer à découvert, et pour lequel ils se servent encore une fois du nom de M. Millet, employé de l'administration.

Les acheteurs furent sollicités par des circulaires leur

(1) Ces renseignements viennent toujours de la même source : Desbarres, Gérin et Aubry et il serait difficile à Drumont et Devos d'en contester l'exactitude.

(2) Article et lettre déjà cités.

offrant ces *Breloques* à 7 fr. 50 la douzaine, mais ce ne fut pas encore une grosse opération et on l'abandonna.

Les affaires de terrains et d'immeubles furent traitées en même temps que les affaires de rentes viagères — on tient tous les articles dans cette boutique ! — et on vit, pendant des mois et des mois, une annonce, dont on variait de temps en temps le texte, recommandant les :

Terrains de la Napoule.

Ces annonces disaient :

La Napoule, station hivernale près Cannes (Alpes-Maritimes).

Terrains boisés à bâtir de 1 à 3 francs le mètre.

Villas confortables depuis 8,000 francs.

Pour ces affaires de terrains, qui datent de 1895, il fallut d'abord s'adresser à M. Duchâteau au bureau du journal ; puis, pour une raison mystérieuse, M. Duchâteau disparut pour faire place à M. Dumoulin, toujours au bureau du journal.

L'opération se continua en 1896 et 1897 — il y avait sans doute beaucoup de terrains à vendre ! — et elle se termina par de gros profits pour Drumont et Cie et par un procès qui leur fut intenté par des mécontents qui prétendaient avoir été lésés gravement.

On parla aussi d'une affaire d'achat d'une propriété en Tunisie dénommée « domaine de Sahali ».

Drumont commença par en être le locataire, mais il ne payait, paraît-il, que très difficilement le loyer et comme les propriétaires étaient plutôt gênés, ils finirent par se décider à vendre.

Drumont, qui venait de vendre la récolte de foins de l'année : 30,000 francs..., s'arrangea pour acheter le tout pour un peu plus de 100,000 francs... en roulant de son mieux les vendeurs et les intermédiaires, chargés de traiter cette affaire.

Mais, là encore, les choses n'allèrent pas toutes seules, et lors du procès en divorce, entre Mme Devos et l'*Intendant* de Drumont, il fut question de signatures apposées sur les actes de vente et sur les pièces de purge des hypothèques légales, signatures *que Mme Devos se refusa à reconnaître comme siennes.*

Et, comme l'avocat de Devos affirmait que ces signatures avaient été reçues par un clerc du notaire chargé des actes, au domicile même des époux Devos, *Mme Devos affirma n'avoir jamais vu ce clerc et réclama d'être confrontée avec lui.*

D'où émoi du Tribunal et décision d'enquêter sur ce nouveau fait (1).

Mais abandonnons le domaine de « Sahali », pour revenir à Drumont et Devos et à leur officine du boulevard.

Nous les trouvons, sous le nom de Devos, associés et administrateurs, d'une entreprise dénommée *Distillerie du Centre.*

Là, Devos est encore : Monsieur l'Administrateur, et en quelle compagnie !

Le président du Conseil d'Administration n'est autre que le Juif Darosberg, dit Marquis de Strada, qui compte autant de condamnations qu'un Juif agioteur peut en supporter.

Cette affaire se termina par un procès, fait par des actionnaires au Juif Darosberg et à son excellent ami Devos, et la liquidation fut prononcée malgré les efforts des deux associés.

(1) 4e Chambre Civile, audience du vendredi 2 mars 1906.

Devos et le Juif Darosberg n'avaient pas entrepris que cette seule affaire ; et nombreuses furent celles qu'ils organisèrent ensemble en inventant des Sociétés belges, constituées à des centaines de mille francs de capital et dont les seuls fonds venaient des gogos qu'on y plumait et qui ne revoyaient jamais leurs... plumes !

Il me serait impossible de parler de toutes les affaires traitées dans les mêmes conditions, et j'arrive aux annonces juives de la *Libre Parole*.

Drumont et Devos ont toujours crié à la calomnie lorsque l'*Antijuif* parlait de ces annonces, en faveur des Juifs que l'on combattait ou paraissait combattre en première page, et chez lesquels on conduisait les lecteurs et les abonnés de la *Libre Parole*, moyennant de fortes redevances de publicité, pour les annonces en deuxième, troisième et quatrième pages, voire même en première.

Ce dernier cas se présenta en faveur d'une compagnie d'assurances américaine, l'*Equitable*, qui vient de donner lieu au scandale qui défraie la Presse universelle.

Cette compagnie, au moment où elle commença ses opérations en France, avait pour directeur un Juif nommé Peixoto.

Drumont commença par un éreintement en règle, et le tout se termina par une bonne réclame en faveur de l'*Equitable*, réclame qui se continuait encore ces jours derniers dans la *Libre Parole*, pour défendre les administrateurs de l'*Equitable*, au moment où les malversations commises à cette compagnie faisaient le plus de bruit, et donnaient lieu à des enquêtes officielles aux Etats-Unis, enquêtes qui révélèrent des détournements considérables.

Donc Drumont avait joué, là encore, une abominable comédie pour arracher la forte somme à un Juif, directeur d'une entreprise étrangère, dont les Français en général, et ses lecteurs en particulier, devaient être victimes sur la foi de la publicité faite par la *Libre Parole*.

Une autre fois, comme une maison juive lui proposait une affaire de publicité intéressante, Drumont trouva un stratagème curieux pour ne pas donner l'éveil à ses lecteurs et rendre service aux Juifs, qui lui offraient une bonne subvention à encaisser.

Il s'agit des *Classes Laborieuses*, dont le propriétaire, le Juif Cahen, voulait faire une société anonyme au capital de 15,750,000 francs...

Pour trouver ces 16 millions, on fit appel à l'épargne française ; en commençant par l'émission de 75,000 actions de 5 livres, vendues 126 francs, en comptant la livre sterling à 25 fr. 20 le cours fort.

Tous les journaux non antijuifs pouvaient accepter cette annonce ; mais il semblait que la *Libre Parole* dût s'abstenir d'envoyer ses abonnés et ses acheteurs au numéro porter leurs économies à une entreprise juive.

Drumont fit néanmoins demander le cliché qui devait paraître sur quatre colonnes de largeur, en se disant qu'on ne s'apercevrait pas que ces *Classes Laborieuses* étaient en réalité un magasin juif.

Mais, en possession du cliché, on découvrit que dans le texte figuraient les membres du Conseil d'Administration et en tête : *M. René Cahen, propriétaire actuel des « Classes Laborieuses »*.

Il était difficile de publier cette annonce dans ces conditions.

Le cœur de Drumont en saignait ; mais son imagination d'hommes d'affaires eut vite fait de tourner la difficulté ; car, le 16 décembre 1897, le cliché Cahen passait dans la *Libre Parole* sur quatre colonnes de largeur.

Voici le *truc* trouvé par Drumont :

Il fit enlever, dans le cliché qu'il publia, le nom du Juif Cahen qui resta sur les clichés publiés par les autres journaux au même moment.

Et pour que Drumont ne puisse démentir le fait, je reproduis ici les parties essentielles de deux clichés, parus

en même temps, l'un dans la *Libre Parole* (1) et l'autre dans la *Lanterne* (2).

Lorsque cette annonce passa, nombreuses furent les protestations et Drumont s'empressa d'y répondre en affirmant son ignorance de l'existence de Juifs à la tête de cette affaire des *Classes Laborieuses*.

Mais lorsque nous parlâmes de cette supercherie dans l'*Antijuif*, un habitué de la *Libre Parole* se souvint d'une

(1)

LA L

EXTRA

AUX CLASSES

CAPITAL : £

Divisé en 75,000 Actions de Préférence cumulatives à 7 0/0 de £5 (Frs. 126) chaqu
250,000 Actions ordinaires de £1 (Frs. 25.20) chaque . . . . . .

Il n'y a pas d'Obligations et d'après les Statuts, il n

Emission au pair de 75.000 Actions de l

Les actions ordinaires ne sont pas émises en souscription publique

Les actions de préférence sont payables : 12/6 (Frs. 15.75) en souscrivant, 37/6 (Frs. 47.25) à la répartition, 25 (Frs.31.50) un mois après, 25 (31.50) deux mois après.

Les actions de préférence ont droit à un dividende cumulatif et privilégié de 7 pour cent par an, et ont la priorité sur les actions ordinaires comme Capital et comme Dividende. Les intérêts des actions de préférence seront payés trimestriellement les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre de chaque année.

Les créances et le stock représentent un actif de plus de £ 216,000 (Frs 5,400,000) qui est garanti par les vendeurs pour le chiffre ci-dessus.

Conseil d'administration

ROBERT EMMERIQUE, aux Classes Laborieuses depuis vingt-cinq ans, et depuis huit ans fondé de pouvoirs de la maison, 48, boulevard de Strasbourg, Paris, directeur.

EUGÈNE DERBAINE, aux Classes Laborieuses depuis quinze ans, et depuis huit ans associé en chef, sous-directeur, 48, boulevard de Strasbourg, Paris.

CHARLES BAKER (administrateur délégué des Magasins de Chas. Baker and Cº., Ltd., 271-276, High Holborn, Londres).

JOSEPH CASH (directeur de J. et J. Cash, Ltd., fabricants de cravattes, Coventry.

JAMES LEE (propriétaire et directeur des Magasins de nouveautés Affreton and Cº, 198 à 212, Westminster Bridge Road, Londres).

Banquiers à Londres :

BARR'S BANK, LIMITED, Bartholomew Lane, London, E. C.

Banquiers à Paris

GENERAL ASSOCIATION, LIMITED, 45,

Siège social

6, Princes Street, Bank Lon

Cette Société est formée dans le but d'
de nouveautés bien connu[illegible] à Paris sou
Laborieuses », situés[illegible] et 38, boulevard
et 37, rue du Faubourg-Saint-Martin, à P
à Saint-Germain, Pontoise, Chantilly, C
des annexes sous le nom du « Petit Bazi
Germain et à Meulan.

D'après les arrangements qui ont été fa
jouira du grand avantage de la continua
mode de l'affaire. Monsieur Robert Emm
la maison il y a vingt-cinq ans, a eu gra
chemin et est arrivé à en être le fondé d
a rempli depuis huit ans, a accepté les fo
la nouvelle Société. Il sera secondé dans
Debraine, qui avait également mérité la
maison depuis quinze ans et qui depuis
très importants services dans Achats.

La maison, depuis son début, a pr
croyable, les bénéfices nets augmentant
bénéfices nets pendant les six dernier
suivants :

Bénéfices nets ans. 1901 (from 1st January 1901, t
" " 1902 " " 1902,
" " 1903 " " 1903,
" " 1904 " " 1904,
" " 1905 " " 1905,
" " 1906 " " 1906,
" " 1907 sont certifiés, en outre de
Books, devant d'autres

On voit donc que les bénéfices nets
prendre trois fois plus forts qu'il n'est

conversation téléphonique, dont il n'entendit que la moitié dans les bureaux du journal.

L'*Intendant* Devos venait d'être appelé à l'appareil.

— Allo ! allo !.....

— .....

— Oui, c'est moi, M. Drumont.

— .....

— Non, Monsieur Drumont, il n'y a pas eu moyen ; c'était trop visible !

(2)

EXTR.

AUX CLASSES

CAPITAL : £

Divisé en 75,000 Actions de Préférence cumulatives à 7 0/0 de £ 5 (Frs. 125) chaq
250,000 Actions ordinaires de £ 1 (Frs. 25.20) chaque . . . . . .

Il n'y a pas d'Obligations et d'après les Statuts, il n

Emission au pair de 75.000 Actions de

Les actions ordinaires ne sont pas offertes en souscription publique

Les actions de préférence sont payables : 12/6 (Frs. 15 75) en souscrivant, 37/6 (Frs. 47 25) à la répartition, 25 (Frs. 31 50) un mois après, 25 (31 50) deux mois après.

Les actions de préférence ont droit à un dividende cumulatif et privilégié de 7 pour cent par an, et ont la priorité sur les actions ordinaires comme Capital et comme Dividende. Les intérêts des actions de préférence seront payés trimestriellement les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre de chaque année.

Les créances et le stock représentent un actif de plus de £ 216,000 (Frs 5,400,000) qui est garanti par les vendeurs pour le chiffre ci-dessus.

Conseil d'administration

MM. RENÉ CARRÉ (propriétaire actuel des « Classes Laborieuses », 46, boulevard de Strasbourg, Paris).
ROBERT EMMERIQUE, aux Classes Laborieuses depuis vingt-cinq ans, et depuis huit ans fondé de pouvoirs de la maison, 46, boulevard de Strasbourg, Paris, *directeur*.
EUGÈNE DEBRAINE, aux Classes Laborieuses depuis quinze ans, et depuis huit ans acheteur en chef, *sous-directeur*, 46, boulevard de Strasbourg, Paris.
CHARLES BAKER (administrateur délégué des Magasins de Chas. Baker and Co., Ltd., 271-274, High Holborn, Londres).
JOSEPH CASH (directeur de J. et J. Cash, Ltd., fabricants de rubans), Coventry.
JAMES LEE (propriétaire et directeur des Magasins de nouveautés Atkinson and Co, 193 à 202, Westminster Bridge Road, Londres).

Banquiers à Londres

PARR'S BANK, LIMITED, Bartholomew Lane, Londres, E. C.

Banquiers à Par

GENERAL ASSOCIATION, LIMITED, 45,
Siège social
9, Princes Street, Bank Lon

Cette Société est formée dans le but d
de nouveautés bien connus à Paris sou
Laborieuses », situés 46 et 48, boulevar
et 87, rue du Faubourg-Saint-Martin, à
à Saint-Germain, Pontoise, Chantilly,
des annexes sous le nom de « Petit Sai
Germain et à Meulan.

D'après les arrangements qui ont été
jouira du grand avantage de la continua
telle de l'affaire. Monsieur Robert Emm
la maison il y a vingt-cinq ans, a su gra
chemin et est arrivé à en être le fondé
a rempli depuis huit ans, a accepté les f
la nouvelle Société. Il sera secondé dans
Debraine, qui avait également mérité la
maison depuis quinze ans et qui depui
très importants services des Achats.

La maison, depuis son début, a pr
croyable, les bénéfices nets augmentant
bénéfices nets pendant les six dernie
suivants :

Bénéfices nets ann.		1891 (5 mois, le 31 janvier 1892)		
—	—	1892	—	1893
—	—	1893	—	1894
—	—	1894	—	1895
—	—	1895	—	1896
—	—	1896	—	1897
—	—	1897 sont estimés, en raison d		
		brutes, devoir dépasse		

On voit donc que les bénéfices net
presque *trois fois* plus forts qu'il n'est

— .....

— C'est, en effet, bien ennuyeux, c'était une bonne affaire.

— .....

— Oui, Monsieur Drumont.

— .....

— C'est peut-être possible ; je vais voir, Monsieur Drumont.

— .....

— Oui, monsieur Drumont, c'est une bonne idée et je vais tâcher de rattraper cette affaire.

Et, le lendemain, *la bonne idée* de Drumont était mise en pratique ; on supprimait le nom de Cahen et on encaissait le produit de la *bonne affaire* qu'on venait de *rattraper*.

Un autre jour, ce fut à propos des *Galeries Lafayette* et de la publicité faite par la *Libre Parole* à ce magasin.

Un Antijuif, très au courant des affaires de nouveautés et de lingerie — il est du bâtiment ! — écrivit pour signaler à Drumont que les *Galeries Lafayette* étaient un magasin Juif et que, par conséquent, la *Libre Parole* devrait se dispenser d'accepter leur publicité.

Voici la lettre qu'il reçut :

Paris, le 6 octobre 1899.

Monsieur,

Les *Galeries Lafayette* étaient dirigées par des Juifs ; ces derniers ont vendu à des *bons Français* qui ont mis ce magasin en Société anonyme et voilà pourquoi la *Libre Parole* s'autorise à faire de la Publicité.

Si demain les Rothschild passaient la main à des Français la *Libre Parole* ferait de la publicité pour la banque de la rue Laffitte.

Conservez vos illusions, cher Monsieur, et croyez à mes meilleurs sentiments.

L'Administrateur,

DEVOS.

Et c'est ainsi que fut enlevé à un Antijuif dévoué sa dernière illusion, celle qu'il se faisait de la bonne foi de Drumont et de son administrateur, car il savait que si les *Galeries Lafayette* avaient été mises en société anonyme, les propriétaires et directeurs étaient toujours les mêmes Juifs.

Il en était de même pour la *Compagnie des Warrants* des Juifs Cahen et Cie, dont la publicité s'étalait souvent et sur plusieurs colonnes de la *Libre Parole*.

On y lisait des boniments comme celui-ci :

De l'Amour! toujours de l'Amour! Vous qui aimez l'Amour, allez à la *Compagnie Française des Warrants* qui met en vente la liqueur d'Amour à 4 fr. 90 la bouteille, valeur réelle 10 fr.

Une autre fois, on vantait les valeurs *Pétroles de Sainte-Marie* lancées par les Juifs S. D. Cohen ou bien un ouvrage de Léo Taxil ; ou encore on insérait la publicité de l'éditeur Rouff, alors qu'un auteur antijuif aurait eu de la peine à obtenir une pauvre petite ligne en faveur de son ouvrage.

C'est encore la *Banque Vormus* et toute une collection de financiers interlopes, que nous avions baptisés, dans l'*Antijuif*, les *Requins de la Bourse*.

D'abord, sous le nom de *Correspondance Marc*, on trouve le Juif Fribourg, embusqué derrière les guichets de sa *Banque Syndicale* dont la *Correspondance Marc* était le bulletin d'appel aux gogos, et dont la publicité devait être en bonne place chez Drumont.

Le Juif Fribourg fut un jour coffré ; et, la veille même de son arrestation, alors que l'*Antijuif* avait déjà dénoncé les faits, Drumont faisait encore solliciter le Juif Fribourg pour une annonce dans l'almanach de la *Libre Parole* pour l'année 1903.

Derrière le *Financier Quotidien*, également locataire des colonnes de la *Libre Parole*, on trouve le Juif Milliaud.

Avec *l'Univers Financier*, organe de la *Banque de l'Industrie Française*, c'est le juif Dreyfus.

Au *Moniteur des rentiers*, fonctionne le Juif J. Lévis.

Et, lorsque le tenancier de l'officine n'est pas juif, c'est par exemple le banquier Gilbert, qui fonde la *Banque Catholique* et le *Messager de l'Epargne*, lesquels tombent en déconfiture et emportent, aux naïfs souscripteurs, dont pas mal de lecteurs de Drumont trompés par la *Libre Parole*, un nombre respectable de millions.

Le *Bulletin Financier* de Drumont, pour n'être plus entre les mains de J.-B. Gérin, n'en vante pas moins les valeurs les moins recommandables.

Telle celle des *Fers et Aciers Robert* cotés à 140 francs, pour lesquelles Drumont annonçait des cours prochains encore plus élevés, et qui dégringolèrent d'un seul coup à 30 francs..., pour n'avoir plus bientôt que la valeur du papier d'emballage.

Ou bien encore les *Mines d'or du Klondike*, les plus riches du monde entier, dont un *Syndicat* annonce dans la *Libre Parole* l'émission à 87 fr. 50 et qui revenaient aux vendeurs à 3 fr. 50.

Un mois après, le coup fait, elles étaient à 0 fr. 50 à la *Bourse des Pieds Humides ;* et même à ce prix elles ne trouvaient pas acheteur.

Je pourrais encore parler en détail de la *Cote financière*, de la *Caisse des Mines*, du *Comptoir National des Rentiers*, du *Conseil Financier*, de la *Banque Lyonnaise* qui tous trouvaient bon accueil à la *Libre Parole*, moyennant partage des sommes extorquées aux lecteurs de Drumont.

La liste de ces valeurs est édifiante et je n'en donne ici qu'une très faible partie :

Société des Bois entrecroisés — Société Liva et Tavagnasco — Casino de Chaudé-Fontaine — Charbonnages de Colomb... — Vénise à Paris — Union des Œuvres — Vichy-Etoile — La Valpellinè.

Puis aussi :

La *Compagnie Générale des Mines*, dont les actions émises à 105 francs..., sont, immédiatement après, invendables.

Les *Biens Fonciers*, titres vendus 325 francs... qui tombent à 10 francs...

Les *Katchkar* — privilégiées S. V. P. — qui de 600 francs arrivent immédiatement à 8 francs...

Et combien d'autres encore :

Mines de Biabaux — Mines de l'Hérault, etc., etc...

La *Libre Parole* n'est plus un journal, ce n'est même plus un simple bazar, c'est la caverne d'Ali-Drumont, mais il y a plus de 40 voleurs.

Pour finir cette longue série, deux citations encore, mais combien édifiantes !

On se souvient d'un article de Drumont dans la *Libre Parole* du 18 octobre 1892 sur la *Tribu des Rophé.*

J'en cite quelques parties :

Le nom d'Alcide Rophé vient de s'ajouter à l'interminable liste des banquiers véreux qui ont enlevé leurs économies à de trop naïfs clients... Il est vrai que, pour consoler les victimes, on annonce que, dans le quartier, d'innombrables maisons similaires vont s'effondrer de la même façon.

Il y a là une occasion d'étudier un aspect original de l'état social extraordinaire, au milieu duquel nous vivons, de saisir sur le vif ce qu'a d'extravagant, de bizarre, de cocasse, cette société actuelle, si souvent décrite et si peu connue.

Je crois qu'Alcide Rophé n'avait guère d'autre antécédent qu'un pouff qui avait fait quelque bruit jadis. Mais la plupart des fondateurs de ces banques interlopes sont purement et simplement des repris de justice ; ils ont tous à leur actif une ou plusieurs condamnations pour des faits analogues (1).

Macé-Berneau avait été condamné. Mary Raynaud avait été gratifié de deux ans de prison avant de fonder la Banque d'Etat. Cela ne l'a pas empêché de soumissionner des emprunts municipaux et même de se présenter à la députation et d'être élu.

(1) Combien ces lignes sont intéressantes à lire alors que ces dernières années les colonnes de la *Libre Parole* étaient remplies par la publicité de ces *banques interlopes* et de ces *banquiers véreux* tous *repris de justice*.

Un des directeurs de la *Banque des Chemins de fer* (1), sur les livres de laquelle on trouverait les noms de beaucoup de députés en vue, avait été condamné en 1878 à six mois de prison ; en 1881 il avait subi une nouvelle condamnation à quinze mois... Il avait changé de nom sans se donner, d'ailleurs, la peine de cacher beaucoup le premier nom, et il était en rapport avec un grand nombre d'hommes politiques (2).

Après cet article, on pouvait penser que jamais les Juifs Rophé ne s'aventureraient à proposer de la publicité à la *Libre Parole* de crainte d'y être reçus à coup de botte et de redescendre l'escalier plus vite qu'ils ne l'auraient monté.

C'est du moins ce que vous et moi aurions pensé et, en cela, nous nous serions, comme on dit vulgairement, « mis le doigt dans l'œil ».

Et les Juifs Rophé, qui connaissent le cœur de Drumont et ont parfaitement compris la véritable signification de l'article publié contre eux, n'hésitèrent pas à envoyer leurs annonces à la *Libre Parole*, pour leur officine de la rue de la Banque.

Et leurs annonces furent parfaitement accueillies et insérées moyennant bonne redevance.

Cet exemple des Juifs Rophé de la *Tribu des Rophé* est encore surpassé par celui de Mary Raynaud dont Drumont rappelait également les aventures dans cet article du 18 octobre 1892.

Drumont ne fut pas tendre pour ce financier ; et, dans le *Testament d'un Antisémite*, on a lu les lignes qu'il lui consacrait :

Je les rappelle :

Mary Raynaud, avec l'expérience que pouvaient lui donner ses trois ans de prison (page 177).

(1) Ce directeur de la Banque des Chemins de fer, le sieur Calais dit Mollien, est revenu opérer en France une fois la prescription acquise et, journellement, les affaires qu'il lance figurent aux annonces ou dans le *Bulletin Financier* de la *Libre Parole*. Un *Requin* de plus ou de moins !

(2) Il n'a pas changé aujourd hui et c'est avec Drumont et son journal qu'il est maintenant en rapport d'affaires.

Qu'a volé Mary Raynaud ? Quatre ou cinq pauvres millions.

A qui les a-t-il volés ? A des gens qui savaient à n'en pas douter qu'on risque quelque chose quand on veut toucher 30 0/0 l'an de son argent (page 196).

Mary Raynaud spécule et perd l'argent de ses clients (page 222).

Donc Drumont ne peut invoquer qu'il ignorait Mary Raynaud et ses « opérations financières ».

Croyez-vous que les colonnes de la *Libre Parole* aient été fermées à l'ex-directeur de la *Banque d'Etat*, condamné à trois ans de prison, le jour où, libéré, il vint reprendre le cours de ses « affaires », interrompues de la façon que l'on sait ?

Ce serait bien mal apprécier Drumont.

Libéré, Mary Raynaud s'empressa de remplacer son ex-*Banque d'Etat* par le *Crédit International*, ayant pour Moniteur spécial le *Financier International*.

Et les colonnes de la *Libre Parole* furent ouvertes à ce *Financier International*, guide sûr et intègre des Rentiers.

Cette nouvelle entreprise eut le sort de la première, et, un jour, après une année ou deux de « travail », Mary Raynaud leva de nouveau le pied, partit pour l'Angleterre et laissa sa clientèle, dont Drumont avait contribué de son mieux à entretenir la confiance, sans nouvelles et sans argent.

Dans le *Testament d'un Antisémite* Drumont, faisant allusion à l'hospitalité qu'avait trouvée Mary Raynaud au *Gaulois* d'Arthur Meyer, pour dépouiller l'épargne, écrivait :

(Page 245) Imaginez quelle attitude piteuse nous aurions, vous ou moi, si dans un journal nous appartenant, l'homme chargé par nous de la partie financière était parti en emportant l'argent d'autrui.

Il nous semblerait que chacun va nous désigner du doigt en disant : « Connaissez-vous ce directeur de journal qui ose

parler dans sa feuille des scandales républicains? C'était l'associé d'un voleur déjà condamné à trois ans de prison. »

Lorsque Mary Raynaud s'enfuit pour la seconde fois, je me demandais quelle *attitude piteuse* allait avoir Drumont et la *Libre Parole*, Directeur et journal se trouvant pris en flagrant délit de complicité avec *un voleur déjà condamné à trois ans de prison.*

Drumont ne fut pas « piteux » le moins du monde et il prit cela très bien, à son habitude.

Il fit faire un *Fait divers* bien senti où il blaguait impudemment les *éternels gogos*, victimes des financiers, louches qui finissent toujours par lever le pied.

Et Drumont a raison, en fait, d'affecter un tel mépris pour les *Eternels gogos*, puisqu'il y a encore, si réduit qu'en soit le nombre, des lecteurs pour son journal et des clients pour les filous qui partagent avec lui.

Pour terminer cette si longue, quoique si incomplète, énumération des tripotages et des affaires louches auxquels Drumont s'est mêlé ou qu'il a imaginés, je vais finir par l'exposé de deux des plus significatives *opérations* du Directeur de la *Libre Parole* au cours de ces dernières années.

J'ai dit que Drumont était un maître-chanteur et qu'il employait volontiers la menace et l'intimidation pour extorquer de l'argent aux Juifs comme aux non-Juifs, des places et des faveurs à nos gouvernants et aussi pour obtenir ce qu'il désire, soit pour lui et pour ses amis, soit contre ses adversaires.

Parmi les innombrables chantages qu'il a commis, il en est un qui demande qu'on en parle longuement.

C'est celui dont a été victime la Compagnie d'assurances la *Coopération*, qui fut contrainte, par Drumont et son Intendant, de leur verser de très fortes sommes et de subir des traités de publicité extrêmement onéreux.

Lorsque je reçus à Bruxelles la visite du fondateur de

cette Société, M. Reuilly, qui venait me demander le concours de nos journaux, il me conta dans tous ses détails la manœuvre employée pour lui faire verser une première somme de 20,000 francs, en plus de ce qu'il avait déjà payé à Drumont et à son acolyte, pour les articles déjà insérés dans la feuille du boulevard Montmartre.

Voici, du reste, le récit qu'il me fit de son aventure, récit dont d'autres personnes ont eu également la confidence et qui sont prêtes à déposer si besoin était.

— Lorsque j'eus terminé le projet de constitution de la *Coopération*, me dit M. Reuilly, l'idée me vint d'aller voir Drumont, qui me reçut avec l'air mi-aimable, mi-désagréable que connaissent bien ceux qui l'approchent. Je lui exposai mon idée, lui offrant de placer le projet sous son haut patronage, en me réservant seulement d'en rester l'exécuteur pratique.

Drumont m'écouta, parut s'intéresser à ce que je lui exposai ; et, lorsque j'eus terminé, il me dit :

— Votre idée me paraît bonne, mais vous savez *combien je suis étranger !* aux affaires, quelle est *mon ignorance profonde à leur sujet !*

Voyez donc mon Administrateur, M. Devos, et ce qu'il fera sera bien fait.

Je franchis donc la porte qui sépare le bureau du *Maître* de celui de l'*Intendant*, et je recommençai mes explications, que M. Devos écouta de l'air d'un bœuf qui entend un opéra.

Sa figure ne s'éclaira qu'à mes derniers mots ; et je fus abasourdi d'entendre le représentant de Drumont me dire, en me tapant sur la cuisse :

— Tout cela, c'est très joli, mon cher monsieur, mais : *avez-vous de la galette ?*

Et comme, effaré d'une pareille réponse, je regardais autour de moi pour bien m'assurer que j'étais à la *Libre Parole*, dans les bureaux du journal désintéressé ! par

excellence, l'*Intendant* me renouvela sa question, en ajoutant :

— Vous paraissez ne pas me comprendre ?

Je n'avais que trop bien compris, et mon silence venait de ma stupéfaction.

L'*Intendant* m'indiqua, alors, les conditions auxquelles la publicité de la *Libre Parole* pouvait être acquise à mon projet.

Avec les Amis, que j'avais déjà réunis, nous lançâmes le premier appel de fonds, et j'eus le regret de constater que de tous les journaux, dont nous avions besoin pour notre publicité, ce fut celui de Drumont qui nous coûta le plus cher et dont les exigences furent les plus grandes.

Je n'en avais pas fini avec celui-ci ; et, alors que nous étions en plein lancement de notre émission, je lus, dans la *Libre Parole*, des annonces en faveur d'une compagnie similaire, dont le titre pouvait faire confusion avec le nôtre.

Ces annonces étant contraires à nos conventions avec MM. Drumont et Devos, j'allai voir ce dernier pour lui faire part de ma surprise. Il m'en procura aussitôt une nouvelle en me répondant textuellement :

— Que voulez-vous, mon cher M. Reuilly, *les affaires sont les affaires ;* et je dois vous informer, d'accord avec Drumont, que nous ne pouvons continuer à insérer vos articles et vos annonces, que si vous signez immédiatement avec nous un traité de publicité, nous assurant 20,000 francs pour cette première année.

Sans cela, ajouta-t-il, nous serons bien obligés d'accepter les propositions qui nous sont faites par vos concurrents qui nous offrent cette somme.

Et, comme je sursautais et manifestais ma stupéfaction, M. Devos ajouta :

— Il est bien entendu que ces 20,000 francs... seront payables d'avance ; car nous ne voulons pas courir les risques de l'insuccès de votre entreprise.

— Si, auparavant, me dit M. Reuilly à ce passage de

son récit, j'avais des illusions sur Drumont et sur Devos, elles disparurent complètement ce jour-là.

Je me trouvais en présence *d'un chantage parfaitement caractérisé*, et Drumont et Devos mettaient, à la *Coopération* comme à moi, le couteau sur la gorge, en me disant : ou tu paieras ou tu mourras.

J'ai bien regretté, à ce moment-là, que l'affaire fût déjà si largement engagée, car je me serais empressé d'y renoncer et de dire pourquoi.

Malheureusement, il était trop tard et MM. Drumont et Devos le savaient bien.

C'est pourquoi ils spéculaient sur la situation et imposaient à la *Coopération* une aussi lourde contribution, sous peine de mort.

Nous nous coupâmes donc un bras, pour sauver le corps menacé tout entier ; mais je fus fixé, ainsi que mes amis, sur les procédés de Drumont, que nous considérions autrefois comme un *philosophe désintéressé*, dont le seul souci était de répandre des idées et de rester, ainsi qu'il me le disait, au cours de ma première visite à la *Libre Parole*, « *absolument étranger aux affaires* ».

Lorsque je portai à l'*Intendant* de Drumont le traité signé et nos 20,000 francs, je dis à Devos :

— Le sacrifice que vous nous imposez est extrêmement lourd, il dépasse même tout ce que nous avions prévu et nous avons pensé que, peut-être, M. Drumont voudrait bien faire un article sur la *Coopération*, expliquer son but essentiellement antijuif et antimaçonnique, afin qu'au moins le plus grand nombre de ses lecteurs deviennent les clients ou les participants de notre association.

— Cela n'est pas possible me répondit l'*Intendant*, Drumont ne peut pas faire d'article d'affaires sans se diminuer et, s'il le pouvait, me dit-il en se rengorgeant, *je doublerais ses appointements*.

En me rappelant cette réponse du gros Devos, M. Reuilly ajoutait à quel point il en fut étonné.

Cette idée des appointements de Drumont, doublés par

Devos, lui avait paru à juste titre monumentale. Elle donne la mesure exacte des compromissions auxquelles s'est prêté celui qui exploita le dévouement désintéressé de tant d'Antijuifs, et dont le neveu de sa cuisinière parlait avec cette désinvolture,

Quelle chute pour l'*Incontesté !*

Se voir ainsi traité par un être d'intelligence et d'instruction absolument nulles, et dont l'éducation reste de beaucoup au-dessous de celle du plus humble des charretiers ! !

J'ai appris que, depuis, les 20,000 francs extorqués à la Coopération, de la façon qui me fut contée par M. Reuilly ont été suivis de 20,000 autres.

Je n'en ai pas été surpris ; le contraire, seul, aurait pu m'étonner ; et, lorsque Drumont disait, un jour, dans le papier timbré qu'il envoyait à l'imprimeur de notre journal *qu'il nous trouvait trop pauvres*, nous les Antijuifs indépendants, dont la ruine, la prison et l'exil furent le lot, j'avais quelque raison d'être plus fier de notre pauvreté que lui de son insolence de parvenu, dont la fortune est le résultat du vol, de l'escroquerie et du chantage.

Il est bien entendu que si MM. Drumont et Devos hurlaient encore à la calomnie, à propos de cette histoire, parfaitement authentique, je suis à leur entière disposition pour en fournir les preuves.

Depuis mon retour, j'ai pu voir les directeurs actuels de la *Coopération* et j'ai appris, avec satisfaction, que cette affaire, dirigée par des hommes capables et actifs, avait définitivement écarté Drumont et ses acolytes ; et que notre honorable ami, M. de Tinseau, qui avait eu la confirmation du chantage opéré par Drumont contre la Société, avait adressé au Directeur de la *Libre Parole* une lettre que celui-ci s'est bien gardé de publier.

La seconde opération de Drumont rentre dans la catégorie des entreprises politico-pharmaceutiques, et lors-

que je l'ai connue, par Mᵉ Joseph Ménard, je ne pouvais, comme je l'ai dit, en croire mes oreilles.

Il s'agit de la drogue vendue, encore actuellement, sous le nom de *Traitement du Chartreux.*

L'histoire de l'invention de cette drogue est curieuse.

Elle fut d'abord dénommée *Traitement des RR. PP. Chartreux* et on recommandait aux acheteurs, pour éviter la contrefaçon, d'exiger la signature de garantie :

Du Prieur Dom Marie.

Cela dura quelques mois, depuis novembre et décembre 1897 jusqu'à la fin de mars 1898.

A partir de cette époque les *RR. PP. Chartreux* disparaissent de l'annonce et ce n'est plus que le :

Traitement du Chartreux.

Les religieux avaient protesté contre l'abus fait de leur nom avec une impudence que nul jusqu'à ce jour n'avait osé pousser aussi loin.

Mais si les *RR. PP. Chartreux* avaient disparu de l'annonce, on laissait encore la mention :

Exiger la signature du Prieur Dom Marie.

De nouvelles protestations des religieux font dégringoler *Dom Marie* du grade de *Prieur* de l'Ordre au rang de simple R. P.

Aussi, pour remplacer *le titre* disparu, on dit alors aux acheteurs qu'il leur faut exiger :

La signature Dom Marie et le Timbre bleu de l'Etat français.

Le cliché de l'étiquette, que je reproduis plus loin, donne un échantillon du boniment, imaginé par Drumont-Devos, pour mieux surprendre la confiance des malades.

La signature *Dom Marie* est l'œuvre de Devos et il suffit de comparer cette signature avec les autographes, du personnage, contenus dans ce livre, pour s'en assurer, sans avoir besoin pour cela d'être « expert en écritures ».

C'est même à propos de cette signature, créée par Devos, que se produisit un incident comique.

Il avait été convenu, entre Drumont et son *Intendant*, que celui-ci ferait exécuter cette signature et, pour éviter toute indiscrétion, il l'avait faite lui-même.

Mais, ignorant la différence d'orthographe du « Don Christobald » d'un roman qui faisait alors ses délices, au « Dom Marie » à créer, il écrivit *Don Marie*.

Et Drumont eut toutes les peines du monde à lui faire comprendre qu'il fallait écrire *Dom*.

On ne peut s'imaginer combien cet incident égayait Me Ménard qui l'avait connu des premiers, et combien il amusa plus tard Gaston Méry et son *associée*, qui s'empressèrent tous deux d'en profiter pour démolir encore un peu l'*Intendant* dans l'esprit du *Cher Maître*.

— Ce n'est pas avec M. Méry, disait la dame, que ces ennuis seraient à craindre ! Il est si bête, ce gros Devos !

Ce cliché reproduit exactement celui que Drumont et Devos publient sur les brochures vantant les vertus de leur drogue, brochures signées d'un docteur *François Demaude*, lorsque le panégyriste n'est pas le *Dr Félix Laroche*.

Ces deux personnages existent-ils réellement ou sont-ils inventés de toutes pièces par Drumont et son *Intendant* ?

Je pencherais plutôt vers cette seconde hypothèse, et cela ferait, non un seul faux, commis par Devos au moyen de la signature *Dom Marie*, mais trois faux bien caractérisés.

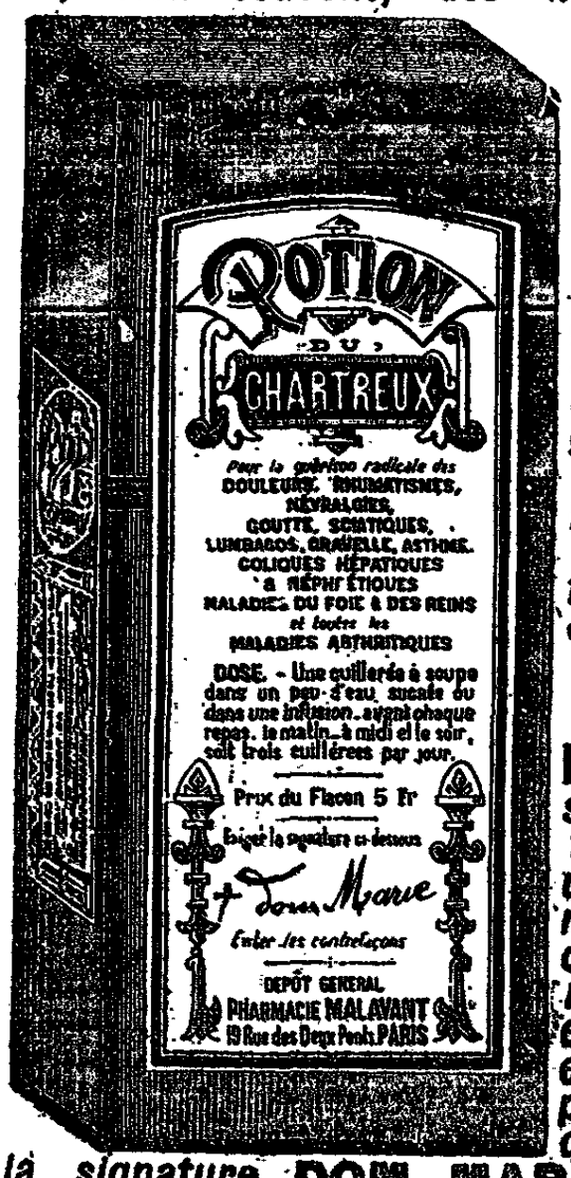
Et, cependant, ces faux restent impunis.

Depuis des années, le même trafic criminel se continue sans que le Parquet, sévère applicateur de la loi aux petits fraudeurs, se soit encore décidé à intervenir pour empêcher le commerce criminel de la *Maison Drumont and Co.*

Pourtant aucun doute ne peut exister et cette affaire du

LE TRAITEMENT DU CHARTREUX

Comme toutes les bonnes préparations, le **TRAITEMENT DU CHARTREUX** *a des imitateurs, et, bien souvent, des malades nous ont dit avoir acheté, chez un pharmacien un Traitement portant une marque similaire et que ce Traitement ne leur avait produit aucun soulagement.*


QOTION
DU
CHARTREUX
Pour la guérison radicale des
DOULEURS, RHUMATISMES,
NÉVRALGIES,
GOUTTE, SCIATIQUES,
LUMBAGOS, GRAVELLE, ASTHME,
COLIQUES HÉPATIQUES
& NÉPHRÉTIQUES
MALADIES DU FOIE & DES REINS
et toutes les
MALADIES ARTHRITIQUES
DOSE. - Une cuillerée à soupe dans un peu d'eau sucrée ou dans une infusion, avant chaque repas, le matin, à midi et le soir, soit trois cuillerées par jour.
Prix du Flacon 5 Fr
Exiger la signature ci-dessous
† Dom Marie
Eviter les contrefaçons
DEPÔT GENERAL
PHARMACIE MALAVANT
19 Rue des Deux Ponts, PARIS

Pour éviter les **CONTREFAÇONS,** *il faut toujours exiger que les flacons du* **TRAITEMENT DU CHARTREUX** *soient contenus dans une boîte dont nous donnons ci-contre la reproduction et que la boîte et les flacons portent les étiquettes avec la signature* **DOM MARIE.**

Sur le côté de la boîte il doit y avoir la bande de garantie avec le **TIMBRE BLEU DE L'ÉTAT FRANÇAIS.**

Traitement du Chartreux tombe sous l'application de l'article 405 du Code pénal qui dit :

Article 405 du Code pénal. — Quiconque, *soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités*, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour présenter *l'existence de fausses entreprises*, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique, se sera fait remettre ou délivrer, ou aura tenté de se faire remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharges, et aura, par un de ces moyens, escroqué ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui, sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins ou de cinq ans au plus, et d'une amende de 50 francs au moins ou de 3,000 francs au plus.

Le coupable pourra être, en outre, à compter du jour où il aura subi sa peine, interdit pendant cinq ans au moins et dix ans au plus du droit mentionné à l'article 42 du présent Code. Le tout, sauf les peines plus graves, s'il y a un crime de faux. (Code Pénal 9, 40, 147 et suivants et 165.)

Et, non seulement l'article 405 du *Code pénal* est applicable en la circonstance, mais de nombreux arrêts de cassation confirment absolument cette application.

J'en cite quelques-uns ici :

L'usage d'un faux qualifié pour présenter l'existence d'un crédit imaginaire, suivi de la remise d'une somme d'argent, suffit pour constituer le délit d'escroquerie, abstraction faite de toutes autres manœuvres frauduleuses *(Cassation*, 9 Septembre 1844, 25 Août 1854.)

Et même l'usage *d'un faux* nom et *d'une fausse qualité*, à l'aide desquels on se fait remettre des fonds ou des valeurs, est constitutif du délit d'escroquerie, indépendamment des manœuvres frauduleuses quelconques (cassation du 4 Février 1858.)

La tromperie sur la nature de la marchandise vendue peut être considérée comme constituant le délit d'escroquerie, lorsque, pour déterminer l'acheteur à acheter la marchandise,

le vendeur a fait usage d'un faux nom et d'une fausse qualité. (Cassation du 10 Décembre 1858.)

Les allégations mensongères deviennent des manœuvres frauduleuses, lorsqu'elles sont accompagnées d'actes extérieurs et matériels destinés à donner crédit à ces allégations. (Cassation 13 Juin 1857, 13 Février et 20 Décembre 1862 ; 12 et 17 Novembre 1864.)

Tous ces arrêts et notamment ceux du 4 février et du 10 décembre 1858 et suivants sont précis et ne prêtent à aucune hésitation.

Eh bien ! non seulement le Parquet, qui a connu cette affaire du faux *Prieur Dom Marie* et du faux *Traitement du Chartreux*, n'a pas poursuivi d'office, comme c'était son devoir, mais il a objecté, à la question posée de sa non-intervention : *qu'il n'avait reçu aucune plainte.*

Lorsque je connus cette réponse, je résolus de combler cette lacune et je pris l'initiative de la plainte que je portai moi-même à M. Fabre, procureur de la République, lequel ne me sembla pas très enthousiaste à poursuivre Drumont et ses acolytes (1).

Plus il me montrait d'hésitation, plus je m'obstinais dans mon idée de pousser l'expérience jusqu'au bout, et je produisis à M. Fabre toutes les preuves à l'appui de ma plainte.

Le procureur de la République dut donc se résigner à intervenir et, quelque temps après, je recevais une convocation au Cabinet de M. Fabre, où je me rendis, assez curieux de savoir le résultat de l'enquête qu'on m'avait annoncée.

M. Fabre m'informa qu'il avait fait interroger le pharmacien, successeur de M. Malavant — mort depuis près de deux ans, et dont on inscrit cependant encore le nom sur les étiquettes et les brochures du *Traitement du Chartreux*, — et que ce pharmacien lui avait déclaré que ma

(1) Un simple rapprochement entre l'affaire du faux *Dom Marie* et le faux *Traitement du Chartreux*, et la falsification de la marque des Eaux de Cologne de Jean-Marie Farina montre combien Drumont et Devos devaient être d'accord contre moi avec les Roblin père et fils.

plainte n'avait aucune raison d'être, *car M. Devos n'était absolument pour rien dans la fabrication et la vente du produit ;* et que l'administrateur de la *Libre Parole* était simplement *son agent de publicité.*

En me communiquant ce procès-verbal d'enquête, M. Fabre me semblait débarrassé d'un gros souci, celui d'être obligé de poursuivre Drumont et Devos pour un crime de faux, dont la réalité est pourtant indéniable.

Je regardai M. Fabre et je lui répondis :

— Je regrette, Monsieur le Procureur de la République, de relever un acte aussi irrespectueux de la part des vendeurs du *Traitement du Chartreux*, mais je suis obligé de constater que ces Messieurs *se sont payé la tête* des magistrats et des enquêteurs de votre parquet.

— Mais, comment cela, Monsieur Guérin ? me dit notre indulgent (1) Procureur de la République.

Et, alors, je donnai à M. Fabre la preuve irréfutable que les marques *Traitement du Chartreux* (agrémentées des différentes orthographes : *Du Chartreu, Duchartreu, Deschartreux, des Chartreux)* étaient bien déposées par M. Devos, leur propriétaire, sous les nos 70,708, 70,709, 70,710, 70,711, 70,712 et enregistrées au *Bulletin officiel de la propriété industrielle et commerciale* (publication officielle du *Ministère du Commerce)* dans son numéro du 1er août 1901.

En même temps que ces marques, Devos déposait aussi celle de la *Tisane du Dr Laroche, Dr Félix Laroche* et de la *Poudre des Chabannes* (2) — *tonique, digestive* et *laxative ;* toutes les vertus indispensables aux bonnes recettes !

M. Fabre parut un peu ennuyé de mon insistance et de la précision de mes preuves ; mais il m'affirma qu'il allait faire le nécessaire pour continuer l'enquête et établir la vérité.

(1) Indulgent pour MM. Devos et Drumont, car M. Fabre, il n'y a pas très longtemps *occupait personnellement* le siège du ministère public dans l'affaire Jaluzot-Printemps-Rayon d'Épargne, pour requérir contre M. Jaluzot l'application de l'article 405 du Code pénal qui atteint si incontestablement Drumont et Devos, leur Traitement du Chartreux et la fausse signature « Dom Marie ».

(2) Dépôts 70.713 ; 70.714 ; 70.715.

Je le quittai, persuadé qu'il n'en ferait rien et que si nombre de personnages politiques et financiers étaient devenus *Tabou* à la *Libre Parole*, Drumont et son entourage étaient également *Tabou* au Parquet de la Seine.

Aussi ne fus-je pas surpris de recevoir, quinze jours après, un avis de M. Fabre, me disant *qu'il n'y avait lieu de suivre sur ma plainte.*

Je ne me décourageai pas, et, voulant pousser jusqu'au bout cette affaire, j'allai au *Ministère de la Justice* où je renouvelai ma plainte en faux contre Devos, tout en manifestant ma surprise de la réponse extraordinaire de M. Fabre, ajoutant que je devais supposer : ou qu'on avait peur de Drumont, ou bien que les services qu'il avait rendus, ou fait rendre par certains individus de son entourage, lui assuraient une scandaleuse impunité.

Il me fut affirmé qu'il n'en était rien et que nul ne devait échapper aux conséquences des délits et des crimes commis.

J'attends ; et ma plainte suit son cours en ce moment.

Au cours de ces derniers mois, j'ai cependant appris une chose intéressante ; c'est que M. Chaumié, Ministre de la Justice, est, depuis plusieurs mois, l'objet de démarches pressantes de la part de Drumont et par l'entremise de l'ordinaire messager du Directeur de la *Libre Parole* auprès des gouvernants : Papillaud.

A côté de la tromperie dont sont victimes les malades, et des crimes et délits tombant sous l'application de l'article 405 du Code pénal, il semble que Drumont aurait dû éviter d'abuser du nom des *Chartreux* et de compromettre un ordre religieux dans de malpropres spéculations.

Ce serait bien mal connaître Drumont que le supposer capable d'être arrêté par un scrupule aussi honorable.

Bien loin de respecter les droits des *Chartreux*, il ne leur a pas pardonné leurs protestations contre l'abus fait de leur nom.

Ces protestations furent nombreuses, notamment au mo-

ment où Drumont-Devos faisaient insérer, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, des annonces que cette publication acceptait de bonne foi.

Et, le 30 janvier 1902, cette *Semaine religieuse* publiait la note suivante :

Nos lecteurs ont pu voir, plusieurs fois déjà à cette même place, une réclame intitulé *Traitement du Chartreux Dom Marie*. Nous recevons, à ce sujet, de la *Grande Chartreuse*, la note suivante que nous nous faisons un devoir de publier :

Les *RR. PP. Chartreux* déclarent qu'ils sont absolument étrangers au *Traitement du Chartreux Dom Marie*. Ils protestent contre une *usurpation* de leur nom qui ne peut qu'induire le public en erreur sur l'origine de ces produits.

Le Père Procureur.

En présence de ces protestations, si Drumont avait eu la moindre probité, il se serait empressé de supprimer son *Traitement du Chartreux* et de défendre à son *Intendant* et associé *d'abuser plus longtemps du nom des religieux de la Chartreuse* pour *induire le public en erreur sur l'origine du produit*, affublé du titre *Traitement du Chartreux*.

Cette conduite s'imposait d'autant plus à Drumont qu'il s'affirme catholique, et catholique convaincu et pratiquant — ah ! le bon billet ! — et qu'il a écrit nombre d'articles pour défendre les congrégations.

Ces articles sont faits pour les lecteurs naïfs ou mal informés et ils font partie de la comédie jouée par Drumont pour tromper l'opinion, comme il continue à tromper les malades.

Lors de nos premiers conflits avec Drumont, quand il poussa l'audace jusqu'à prétendre, par papier d'huissier, que l'accuser lui et son *Intendant* d'avoir abusé du nom des Chartreux et d'avoir inventé un prieur *Dom Marie*, était une calomnie, nous écrivîmes au Supérieur des Chartreux pour être informés exactement.

Voici la réponse qui nous fut adressée :

J. M. J.

GRANDE CHARTREUSE, 30 mars 1902.

Monsieur le Directeur de *l'Antijuif*,

En réponse à votre honorée lettre du 27 mars, je déclare que les Chartreux sont absolument étrangers au traitement médical, dit *Traitement du Chartreux* du *R. P. Dom Marie*.

Ils ne connaissent ledit traitement que par les journaux.

Vous me demandez, Monsieur, si mon nom est bien celui dont on a fait usage pour le produit lancé sous le couvert de M. Malavant de Paris. — Au bas de cette lettre ma signature répondra sans ambiguité à cette question.

Je n'ai du reste jamais connu chez nous un profès du nom de *Dom Marie*, et je puis affirmer, en connaissance de cause, que depuis le jour où l'on m'a imposé la charge de gouverner l'ordre des *Chartreux*, c'est-à-dire depuis bientôt dix ans, pas un religieux n'a porté ce nom ni en France ni à l'étranger, si ce n'est un novice qui vient de nous quitter après être resté chez nous 5 mois.

Veuillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

F. Michel,
Prieur des Chartreux.

P. S. — J'ajoute ceci, comme éclaircissement : le nom de Marie est porté par beaucoup de religieux comme premier ou second nom. Ainsi nous avons un Dom Marie Joseph, un Dom Marie Augustin, un Dom Pierre Marie etc., etc. Mais un Dom Marie tout court, non, je déclare qu'il n'y en a pas.

F. M...

Donc, pas de *Dom Marie* et encore moins de *Prieur Dom Marie*.

Voulant être renseigné plus complètement encore sur le côté commercial de l'entreprise de Drumont-Devos, nous écrivîmes une nouvelle lettre pour demander certaines précisions et nous reçûmes de M. l'abbé Rey, une assez longue réponse dont je tire quelques extraits.

20 mai 1902.

Monsieur le Directeur de l'*Antijuif*,

En ma qualité de propriétaire des marques de la *Grande Chartreuse*, le R. P. général me charge de répondre à votre lettre du 12 courant.

Je mets à part toute question de personnes et je déclare que les *Chartreux* ont toujours protesté, même par la voie des journaux, contre l'emploi de leur nom pour désigner des produits quelconques.

Les *Chartreux* n'étant pas reconnus pouvaient-ils poursuivre devant les tribunaux ?.....

Je crois avec *tous les Chartreux* que M. Devos n'a pas le droit d'appeler ses produits *Traitement du Chartreux*.

Il y a là une question de droit que je serais heureux de voir trancher par un tribunal et les *Chartreux* seraient alors débarrassés d'une foule de lettres se rapportant au produit susnommé.

L'abus cesserait et la délicatesse commerciale et industrielle y gagnerait.

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées.

Abbé C. Rey.

Drumont spéculait sur ce que les *Chartreux*, n'étant pas reconnus, ne pouvaient lui interdire de *tromper le public* en *abusant de leur nom*, et cet abus continua et continue encore *aux dépens de la délicatesse industrielle et commerciale*.

Et aujourd'hui que les Chartreux ont été expulsés, comme congrégation non autorisée, et leur marque la *Chartreuse* saisie, M. le Procureur de la République Fabre continue à laisser Drumont-Devos tromper le public avec leur *Traitement du Chartreux* qui lui, n'a été ni saisi, ni même inquiété.

N'ai-je pas le droit de dire encore à ce sujet :

De quels services inavouables cette singulière tolérance et cette impunité scandaleuse sont-elles donc le salaire ! !

Non seulement Drumont abusa, et continue à abuser du nom des Chartreux, mais il fit encore mieux au moment de leur expulsion.

A ce moment nous constatâmes une modification dans l'annonce publiée, le lundi, dans la *Libre Parole*.

La *Potion du Chartreux* — car il y a dans le *Traitement :* Potion, Pilules et Pommade ; il faut bien en faire pour tous les goûts — auparavant indiquée comme coûtant 5 francs..., était portée à 6 francs... et le *Traitement* complet facturé 9 francs (comprenant la potion 6 francs et la pommade 3 francs).

La raison de cette augmentation de 1 franc était intéressante à connaître.

L'un de nos amis se rendit à la pharmacie de la rue des Deux-Ponts et demanda un *Traitement du Chartreux*.

En recevant le paquet, qu'on venait de lui préparer, il allongea 8 francs...

— Mais c'est 9 francs lui fit-on observer.

— Comment, 9 francs ? Mais j'ai toujours payé 8 francs.

— C'est exact, monsieur, mais nous avons dû augmenter ce *Traitement* de 1 franc depuis l'expulsion des *Chartreux ;* car, maintenant il nous faut supporter des frais beaucoup plus considérables pour faire venir ces produits d'Espagne, où nos *bons religieux* ont dû se réfugier, après les persécutions que leur font subir cet abominable Combes et notre odieux gouvernement de francs-maçons.

Et à l'appui de ce *boniment*, stupéfiant de cynisme, puisqu'on sait que cette drogue n'a jamais cessé d'être fabriquée rue des Deux-Ponts à Paris, on produisit à notre ami une circulaire du Dr *François Demaude* — où diable peut bien percher ce singulier médicastre ! — sur la couverture de laquelle on avait ajouté au tampon rouge :

A partir du 1er juillet 1903.

Le prix de la Potion du *Chartreux* sera de 6 francs.

J'ai conservé cette brochure et elle ne dépare pas, on en conviendra, la collection des documents curieux que j'ai pu réunir depuis quatre ans sur les spéculations malpropres des *Trafiquants de l'Antisémitisme*.

Qu'on ne se figure pas que le « bon Public » reste incrédule devant les « boniments » publiés par la maison *Drumont and Co*, car voici un échantillon de la correspondance accompagnant la demande d'envoi de la drogue de la rue des Deux-Ponts.

Paris, 11 janvier 1903.

Monsieur,

Veuillez m'envoyer à l'adresse ci-dessus, deux flacons de Baume des Chartreux et un flacon de Pastilles.

Je voudrais vous recommander de faire une grande provision de ces excellents médicaments pour le cas (malheureusement probable) où les *Chartreux* viendraient à quitter la France.

Pour Dieu! ne laïcisez pas ces remèdes, *faits avec tant de soins et de patience par les bons religieux.*

D'abord aucune pharmacie, ni la vôtre ni une autre, ne saurait inspirer la même confiance aux clients.

Quant à moi j'avoue que j'abandonnerais (à mon grand regret) ce traitement le jour où je saurais qu'il ne vient plus de la source où il a pris son origine.

Recevez mes compliments.

Madame L. O.....

Quelle foi dans *ces remèdes, faits avec tant de soins par les bons religieux,* qu'aucune pharmacie, *même celle de Drumont-Devos, ne saurait inspirer la même confiance!*

Et surtout *ne laissez pas laïciser ce produit!*

Je ne sais si cette bonne et naïve Mme L. O... a conservé sa confiance au *Traitement du Chartreux,* mais si elle l'a fait, combien Drumont et son *Intendant* ont dû rire de cette confiance.

Aussi n'ai-je pas été surpris, lorsqu'on m'a affirmé qu'à la lecture des correspondances de ce genre, Drumont et Devos s'amusaient follement.

Lorsque Devos en parlait il ne manquait jamais de s'esclaffer en disant :

— Hein! elle est bien bonne. C'est nous, les *Bons*

Pères pour les *poires* qui nous *reflent* leur *bonne galette.*

Comme la publicité est nécessaire à des opérations de ce genre, les courtiers vont en proposer volontiers à *Mossieu l'Intendant*, lequel les reçoit plus ou moins bien suivant le temps qu'il fait.

Régulièrement, les jours de bon soleil réconfortant, il répond à leur proposition :

— Pourquoi voulez-vous, s'écrie-t-il, que nous vous *foulions* de la publicité avec un temps pareil ? Les rhumatisants ne *gueulent* pas quand il fait beau. Ce qu'il nous faut, c'est de la pluie et de l'humidité, alors les commandes *rappliquent.*

Comme mercantilisme, tout cela n'est déjà pas mal, n'est-ce pas ?

Eh bien, il y a mieux encore.

D'abord un mot sur le *Traitement* lui-même et sur les produits qui le composent :

Potion, Baume-Pommade et Pilule vendus 6 + 5 + 3 = 14 francs.

Sait-on à combien revient le tout ?

Au maximum à 0 fr. 80, parce qu'il y a dans ce prix pour 0 fr. 60 de boîtes, de flacons, d'étiquettes et de bouchons.

Quant à la drogue elle-même, Drumont et Devos s'en tirent avec 0 fr. 20, quatre sous.

Cette drogue est présentée comme un composé savamment dosé de *Plantes diurétiques et dépuratives qui tamisent le sang.*

Or cette drogue, pour pouvoir opérer une réaction, au moins apparente et passagère, chez les malades, contient deux poisons dangereux à répandre dans l'organisme humain : le *Colchique* et le *Salicylate de soude.*

Il résulte de l'absorption de ces toxiques, suivant les malades qui les ingurgitent, des symptômes de malaise

et de faiblesse qui souvent provoquèrent des correspondances au pharmacien débitant.

Drumont et Devos avaient prévu le cas ; il faisait partie de leurs spéculations et lorsque le malade écrivait :

— J'ai pris votre *Traitement du Chartreux*, mais il m'a causé un affaiblissement qui m'inquiète.

— Rassurez-vous, faisaient répondre Drumont et son *Intendant* par leur praticien droguiste, c'est au contraire un excellent symptôme. Cela prouve que le *Traitement* agit et pour remédier à votre affaiblissement, tout passager, prenez notre *Vin des Chabannes*, qui est un excellent reconstituant.

Car, à côté du *Traitement du Chartreux* il y a aussi le *Traitement des Chabannes*, comportant, lui aussi, différentes drogues.

D'abord le *Vin*, puis les *Pilules*, puis enfin la *Poudre des Chabannes*.

La maison *Drumont and Co* est, comme je l'ai dit, et comme je le prouve encore, un bazar des mieux montés.

Comment voulez-vous qu'on ait le temps de penser à l'*Antisémitisme*, alors que ces spéculations demandent tant de temps et de combinaisons diverses ?

L'*Antisémitisme*, c'est le pavillon qui couvre la marchandise ; celle-ci, ce sont les drogues, les chantages, les faux et toutes les compromissions possibles et imaginables dont je n'ai pu donner, faute de place suffisante, que quelques exemples.

Pour finir cette question du *Traitement du Chartreux*, je ne puis mieux faire que de reproduire ici le premier boniment imaginé par Drumont pour lancer sa drogue.

Le voici :

La découverte du *Traitement des RR. PP. Chartreux*, Potion, Baume, est fort ancienne ; elle remonte aux débats du siècle dernier et fut l'œuvre et le résultat des longues méditations de deux Bénédictins de la Trappe de Pavie, *Dom François* et *Dom Augustin*.

Dom François, célèbre médecin chimiste, dont les remarquables ouvrages de botanique et de médecine ornent encore

les bibliothèques des facultés de Rome, préconisa le premier ce remède et, dans un livre qu'il intitula *Des maladies constitutionnelles*, il fut le précurseur du *Traitement dépuratif* des maladies caractérisées par l'excès de l'acide urique dans le sang.

De très loin on venait en pèlerinage à la Trappe et l'on voyait accrochées aux murs, qui entouraient le monastère, des béquilles, ex-voto que les malades laissaient en souvenir de leur guérison.

Puis vint la Révolution ; la Chartreuse de Pavie fut dépouillée de ses richesses artistiques et sa bibliothèque devint la proie des flammes. Elle ne fut rendue à sa destination qu'en 1845, époque où plusieurs religieux de la Chartreuse de Grenoble vinrent la repeupler.

Le Prieur *Dom Marie* fouilla la bibliothèque et ce n'est qu'en 1847, que les *Chartreux* retrouvèrent au milieu de nombreux documents médicaux, la formule détaillée du célèbre baume et de la Potion découverte par *Dom François*.

De toutes parts, de tous les coins de la France et de l'Italie, on accourait pour consulter *Dom Marie* et c'était un concert de bénédictions qui s'élevait de cette foule de rhumatisants et de goutteux guéris miraculeusement par le *Traitement des RR. PP. Chartreux*.

Dites après cela que Drumont ne surpasse pas le plus charlatan des marchands de crayons, et Mangin le célèbre bonimenteur serait tombé en admiration devant l'invention des *RR. PP. Dom François*, et *Dom Marie*.

Dans le boniment *le R. P. Augustin* paraît un peu négligé, n'est-il pas vrai ?

Il a pourtant sa part dans les travaux enrichissant une bibliothèque que les Révolutionnaires brûlent, mais dans laquelle, quoique brûlée soixante ans auparavant, cet autre R. P. imaginé, *Dom Marie*, trouve tout de même de nombreux documents médicaux et surtout... la bienfaisante — bienfaisante surtout pour la poche de Drumont — formule qui permet de vendre 14 francs... une drogue qui ne coûte que 4 sous ou 0 fr. 80, emballage compris.

Un dernier détail pour terminer.

Lorsque les *Chartreux* protestèrent, dans la *Semaine religieuse* de Grenoble, contre l'abus fait de leur nom et la tromperie dont le public était victime en même temps que l'*Antijuif* dénonçait le honteux trafic que je viens d'exposer, il fallut bien que Drumont se résignât à supprimer de ses annonces la signature *Dom Marie*, maintenue cependant sur les étiquettes des flacons et des boîtes.

Mais, pour donner à sa drogue un nouveau patronage, susceptible de tromper les malades, Drumont expédia son *Intendant* à Saint-Laurent-du-Pont pour obtenir, moyennant compensations diverses, du propriétaire de la *Pharmacie de la Grande-Chartreuse*, la faculté d'agrémenter l'annonce du *Traitement du Chartreux* de l'indication suivante qui complétait celle précédemment employée.

Auparavant les annonces se terminaient ainsi :

Dépôt général à Paris, pharmacie Malavant, 19 rue des Deux-Ponts.

Après les protestations et les démarches de l'*Intendant* on lut :

Dépôt à la pharmacie de l'*Hôpital de la Grande Chartreuse*. (Hôpital Saint-Bruno) à Saint-Laurent-du-Pont (Isère), et au dépôt général, etc...

Le dépôt général était passé en deuxième ligne et le dépôt de la pharmacie de Saint-Laurent-du-Pont (Isère) entretenait l'illusion indispensable chez les malades.

Est-il possible de trouver abus de confiance, tromperie, escroquerie et faux plus nettement caractérisés ?

Non, n'est-ce pas !

Et que doit-on penser des gens auxquels notre gouvernement, qu'ils paraissent combattre pour ses abus, accorde le profit d'une impunité si prolongée et d'une tolérance si singulière ?

J'en ai terminé avec ce chapitre des *Affaires* de la *Maison Drumont and Co* dont je n'ai pu citer que quelques exemples, que j'espère concluants pour tous.

XII

Après le Maître, les Valets.

I

GASTON MÉRY

Le dernier venu. — Gaston Méry, philosémite. — Un pion fielleux. — Son entrée à la *Libre Parole*. — Le « réactionnaire » et le « clérical » Drumont. — Un livre « remanié ». — Oublis fâcheux. — Gaston Méry anticlérical. — Le *Parti National* selon Gaston. — Un mauvais Camarade. — Gaston Méry contre Boisandré. — L'affaire Lebaudy. — Une lettre de Boisandré. — Une malpropreté de Méry. — Je lui *secoue les puces*. — Une première correction. — Nouvelle preuve de la bonne foi de Drumont. — Lépine protecteur des beaux-frères de Gaston Méry. — La *Libre Parole* au service du Préfet de Police. — Papillaud défend Combes, Méry sert Lépine. — Un mariage. — Une qualité omise. — MM. Faralicq. — Les dessous d'une réélection. — Gaston Méry candidat de l'Administration. — Une visite à Clairvaux. — La gratitude de Gaston Méry. — Ses remerciements. — Opinions de Drumont et de Gaston Méry. — Un article de Drumont. — Un *professeur d'énergie*. — Nouveaux mensonges de *Bel ami*. — A Alger. — Drumont Sénateur! Méry Député! — Surprise et indignation des Algériens. — La Maison de commerce de Gaston Méry. — Les annonces du Juif Fischer. — Comment on exploite ses contemporains. — Les apparitions de Tilly. — Spéculations de terrains et comment on fait naître l'idée d'une basilique. — La quête chez les Voyantes. — Les « bedides gommis-

sions » d'un charlatan. — Gaston Méry contre Firmin Faure. — La succession de Syveton. — Contre l'Amiral Bienaimé. — Gaston et Oscar. — Une candidature impossible.

Quel autre titre possible à ce dernier chapitre des *Trafiquants de l'Antisémitisme ?*

J'ai donné au *Maître* la place à laquelle il avait droit ; et je termine en parlant des individus qui, autour de lui, et d'après ses ordres, ont collaboré à l'œuvre de déconsidération de l'*Antisémitisme.*

Parmi ces individus, celui qui, avant tout, attire particulièrement l'attention, c'est, de toute évidence, Gaston Méry.

Non à cause de la valeur qu'il représente, elle est nulle ; et il suffit de crever d'une pointe acérée ce ballon démesurément gonflé, telle la grenouille de la fable, pour en faire sortir le vent et réduire le personnage à rien, c'est-à-dire à sa valeur exacte.

J'ai dit, dans un chapitre précédent, en parlant de la création de la *Libre Parole*, que Gaston Méry n'était pas au nombre de ses collaborateurs de la première heure.

Nous ne l'avions pas davantage aperçu auparavant, alors que la première *Ligue Antisémitique*, que Drumont s'empressa d'enterrer, essayait une agitation active que *Morès et ses Amis* continuèrent en 1890, 1891 et 1892, au grand déplaisir de Drumont.

A cette époque de la fondation de la *Libre Parole*, Gaston Méry était si éloigné de l'Antisémitisme qu'il était sur le point, en avril 1892, de faire paraître un volume où Drumont et son « œuvre » étaient violemment pris à partie.

Gaston Méry était alors un très modeste pion d'une école officielle et il se morfondait dans une très secondaire situation dans l'enseignement, situation dont il ne pouvait sortir par ses capacités, car il était le seul à en avoir une haute idée, ses supérieurs appréciant leur subordonné comme il convenait.

Lorsqu'il apprit la création d'un nouveau journal, il intrigua pour y obtenir une place ; et, pour cela, il se fit aussi plat et obséquieux qu'il fallut.

Agréé par Drumont, sur des recommandations dont il trahit les auteurs plus tard, il se précipita chez l'éditeur auquel il venait de placer son bouquin et il en remania, au dernier moment, les pages qu'il consacrait au *Clérical Drumont et à sa campagne réactionnaire, contre la République et la Libre pensée, au profit des conservateurs de l'Eglise romaine.*

L'idée de ce livre était la lutte des *Celtes* contre les *Latins ;* des hommes du Nord contre l'envahissement des situations budgétaires par les Méridionaux.

C'était l'explosion de colère du pion aigri et intrigant contre des concurrents plus capables ou plus habiles.

Et cette lutte entre les deux éléments était présentée, par Gaston Méry, comme infiniment plus logique que celle préconisée par l'affreux « clérical » Drumont, qui voulait jeter les Français contre les Juifs, dans le seul but de recommencer les guerres de religion.

On voit combien Gaston Méry était antisémite à cette époque.

Le reste de son livre était un ramassis d'idées incohérentes et contradictoires, empruntées un peu partout au cours de conversations ou à la suite de confidences, dont Gaston Méry s'était servi pour écrire les quelques centaines de pages d'un livre qui se vendait huit jours après sur les quais, parmi les bouquins à 0 fr. 10 ; et encore ne trouvait-il pas d'acheteurs.

Mais si, à la veille d'entrer comme rédacteur à la *Libre Parole,* Gaston Méry s'était empressé d'enlever de son livre les attaques violentes contre son *nouveau patron,* il lui fut impossible de tout remanier et des traces restèrent de son anticléricalisme, qui lui servait alors de recommandation dans les milieux universitaires et dont il espérait un « avancement » que sa valeur ne pouvait lui procurer.

Ces « corrections » restées incomplètes — Gaston Méry ne se doutant pas en 1892 que, dix ans après, il ferait le signe de la Croix en réunion publique pour mendier les suffrages des catholiques — ont laissé subsister des pages comme celle-ci qui édifiera, je veux l'espérer, les membres de l'*Action Libérale Populaire* et de la *Ligue Patriotique des Françaises*, sur les convictions catholiques de Gaston Méry et son dévouement respectueux à l'Eglise.

C'est son personnage principal qu'il fait parler, personnage qui, en fait, représente l'auteur du livre, Gaston Méry lui-même.

— J'en accepte l'augure, fit Jean. Je crois, en effet, que le moment est venu de lever les masques. Parler au nom de l'Eglise, c'était *s'assurer une puissante alliée ;* mais aujourd'hui l'*Antisémitisme* est assez fort pour arborer fièrement sa propre cocarde. Aujourd'hui, Drumont l'a compris lui-même, *il y a mieux à faire que de batailler au nom de l'Eglise qui est Latine,* contre la Franc-Maçonnerie qui est Juive : *c'est de combattre à la fois les Jacobins qui reçoivent leur mot d'ordre du Grand Orient et les cléricaux qui reçoivent le leur du Vatican,* en notre propre nom, au nom du peuple, du vieux peuple de Gaule. De cette façon, si nous formons un parti ce ne sera pas le parti d'une caste, ce sera le parti de tous les gens de même sang, le vrai *Parti National,* depuis si longtemps rêvé (1) !

En 1892, Gaston Méry enlevait son masque et il enlevait aussi celui de Drumont dont les convictions catholiques valent celles de « son cher Gaston ».

Il a, depuis, remis ce masque sur son visage ; et, sans scrupules il le porte aujourd'hui, avec une confiance qu'il est utile de détruire, en montrant l'arriviste cynique qui écrivait, dans le même livre de 1892 :

Des scrupules, je n'en aurai pas. Oui, je romprai brusquement dès que les circonstances rendront cette rupture indis-

(1) *Jean Révolte*, par Gaston Méry, page 90.

pensable. Après, j'aurai des remords, sans doute, je me connais ; mais les remords, c'est comme le reste, ça s'use (1).

Il s'agit, pour le héros de Gaston Méry — en fait Gaston Méry — d'abandonner une malheureuse enfant séduite, afin d'épouser une jeune fille riche.

Alors pas de scrupules et au diable les remords : ça s'use.

Et, lorsque ses manœuvres, auprès de cette jeune fille riche, qu'il est arrivé à séduire elle aussi, réussissent, cette exclamation de triomphe :

Elle m'aime, dit-il, l'avenir, l'avenir est à moi (2).

Gaston Méry a dû pousser la même exclamation le jour où, ayant réussi à jeter dans les bras de Drumont sa vieille amie, pour « entôler le vieux », comme disait le gai méridional qu'est Me Joseph Ménard, il espéra enfin tenir la place de Secrétaire général (!) de la rédaction de la *Libre Parole* et parvenir plus tard à celle de Directeur de ce journal, en attendant l'héritage du « vieux ».

C'est, comme on le voit, un bien joli Monsieur !

Ces passages du livre de Gaston Méry ne sont pas les seuls à citer pour faire juger le personnage.

On sait qu'actuellement l'un des principaux collaborateurs de MM. Drumont et Gaston Méry est M. Léon Daudet, fils de l'écrivain Alphonse Daudet.

On fit souvent remarquer combien M. Léon Daudet était peu à sa place comme collaborateur d'un journal où son père et les siens furent violemment injuriés par Drumont.

Mais il paraît que M. Léon Daudet, que je n'ai jamais vu et ne connais pas, a une âme exquise et qu'il pardonne et oublie volontiers les injures, lorsqu'il peut appuyer son pardon sur une collaboration régulière et suffisamment rétribuée.

(1) *Jean Révolte*, page 208.
(2) *Jean Révolte*, page 240.

Il a donc, très certainement, pardonné, à Gaston Méry comme à Drumont, cette page que je trouve encore dans le livre de son actuel ami et collaborateur :

— Ah ! oui, parlons-en de ton Daudet ! un fameux caractère ! fit Révolte n'y tenant plus. Un joli Monsieur qui ne fait ses livres qu'avec des confidences volées. Un Alphonse de lettres ! Lui, un artiste, allons donc ! Un Ohnet, pire qu'Ohnet, un Ohnet colorié, une image d'Epinal. Si tu n'as que des Méridionaux de cette farine à nous opposer, vraiment tu nous fais la partie trop belle. Daudet et ses trois moutures de Tartarin ! Oh ! le pitre ! Oh ! le singe ! Un homme dont Camille de Sainte-Croix a pu écrire : « Je ne révélerai rien en disant que Daudet est indigne d'estime. » Au surplus, je ne sais pas pourquoi je m'acharne après lui. Il n'est pas pire que les autres, ils se valent en somme (1).

Les autres : c'étaient les écrivains du Midi dont les succès faisaient déborder le fiel dont l'âme de Gaston Méry est remplie. C'étaient, notamment, Moréas, Morice, Charles Maurras, fondateurs d'une école romaine (2), pour lesquels le futur catholique et antisémite n'était pas tendre.

Depuis, Charles Maurras est devenu, comme bien d'autres, le *cher ami* et le *vaillant écrivain*, etc..., et, en parlant de lui et de ceux qui étaient de son école romane, on n'écrirait plus — au moins pour le moment, car plus tard Gaston Méry, comme Drumont, pourrait bien encore changer d'avis sur eux et sur d'autres — : « A bas les Cigaliers, les Félibres, les Romans, les Symbolistes et tout le tremblement ; en avant la musique ! »

La musique sert aujourd'hui à Gaston Méry pour accompagner les *chansons* qu'on apprend aux Juifs capables de *chanter*, aux Humbert, aux tenanciers de cercles, ou aux vieilles dames dévotes, dont on vide la bourse dans la poche du directeur de l'*Echo du Merveilleux*.

(1) *Jean Révolte*, page 110.
(2) *Jean Révolte*, pages 121 et 122.

On voit donc de quelle façon Gaston Méry devint Antisémite et Catholique, en trouvant une place de rédacteur à la *Libre Parole*.

Si Drumont ne l'avait pas agréé, nous aurions vu le même individu, farouche anticlérical et Dreyfusard intransigeant, pour peu que le syndicat eût jugé bon d'accepter ses services.

C'est ce qu'on appelle la *puissance de la conviction*.

Cette conviction n'est en réalité pour les Gaston Méry, qu'on est appelé à coudoyer dans les milieux politiques, qu'une simple question de situation et de prix.

La conduite de Gaston Méry, depuis 1892, est restée conforme à celle qu'il avait avant son entrée chez Drumont.

Nul ne fut plus mauvais Camarade pour ses collaborateurs, et il n'est pas une malpropreté qui lui parût impossible à commettre, lorsqu'il y avait une situation à atteindre et quelqu'un à remplacer.

L'objectif de Méry fut, dès le premier jour, la place de Secrétaire de la Rédaction.

Et, pendant dix ans, il ne cessa de commettre des perfidies sans nombre contre les titulaires de cette situation : MM. Georges Duval, de Boisandré, Albert Monniot et Joseph Ménard.

On sait de quelle façon et par quels moyens il a atteint son but aujourd'hui.

Pour donner une idée de sa façon d'agir à l'égard de ses collaborateurs, je rappellerai ici un incident qui se produisit au procès des maîtres-chanteurs, lors de la mort du jeune Max Lebaudy.

Au cours d'une audience, M. de Boisandré, qui avait été cité comme témoin, fut accusé, par deux inculpés, MM. Chiarisolo et Cesti, d'avoir touché d'eux une somme de 1,000 francs.

Et le soir de cette audience, à la *Libre Parole*, où j'étais passé pour corriger un article, je constatai l'isole-

ment dans lequel on tenait l'ex-secrétaire de la Rédaction.

J'appris les raisons de cet isolement, en lisant les feuilles de 7 heures, et je me souvins d'un fait qui s'était produit quelques jours auparavant.

Comme j'arrivais au journal, pour y prendre ma correspondance, au moment où je quittais la salle de la petite rédaction où se trouvaient les casiers à lettres, Gaston Méry me dit :

— Je voudrais vous montrer quelque chose pour le cas où j'aurais besoin de votre témoignage.

Et, comme je le regardais surpris, il prit, dans le casier de Boisandré, une carte cornée que le garçon venait d'y déposer de la part d'un visiteur.

Sur cette carte je lus le nom de Chiarisolo.

Ce nom ne me disait absolument rien, mais le ton de Gaston Méry ne me convenant pas, je lui répondis :

— Ce que vous faites m'étonne ; et comme il ne me convient pas de servir des combinaisons que je ne comprends pas ou que je pourrais comprendre trop, je vous avertis que j'ai complètement oublié ce que vous venez de me montrer, et j'espère que vous éviterez d'insister.

Gaston Méry se le tint pour dit et il n'insista pas.

Quelques jours plus tard, lors de l'incident d'audience du procès Lebaudy, je compris quelle avait été la pensée malfaisante de Gaston Méry contre son « cher ami » Boisandré.

Dès le premier moment j'avais, du reste, trouvé que le crédit accordé à une accusation portée par un Cesti, par quelques « amis » de Boisandré, dont Gaston Méry était le plus acharné, était étrange.

Mon opinion fut de suite partagée par la plupart des rédacteurs du journal, et le lendemain on ne trouvait plus cette crédulité si complaisante, alors qu'aucune preuve n'était produite, que chez Drumont et Gaston Méry.

Je parle de cet incident d'une façon bien indépendante

car M. de Boisandré qui me trouvait trop socialiste — ce qui offusquait ses convictions conservatrices de journaliste à particule ! — me montrait une certaine hostilité.

En le défendant contre Gaston Méry, je n'avais obéi qu'au sentiment que fait naître l'impression causée par une louche besogne, préparée hypocritement.

Plus tard, au moment de la Haute Cour, M. de Boisandré me manifesta ses regrets de l'hostilité qu'il avait montrée à mon endroit, dans une lettre dont je reproduis un extrait ici :

Paris, 21 novembre 1899.

Mon cher Guérin,

J'ai lu la première partie de votre interrogatoire avec une émotion doublée par le souvenir.....

Vous en souvenez-vous ? C'était au temps de la première *Ligue ;* nous nous réunissions de temps à autre entre Camarades.....

Nous étions bien peu nombreux en ce temps-là, et maintenant c'est toute la France qui pense comme nous. Cela ne vous empêche pas, d'ailleurs, d'être tombé entre les mains des bourreaux à la solde des Juifs.

J'ai bien pensé aussi que nous avions eu de légers dissentiments, des discussions qui d'ailleurs, j'en suis sûr, n'ont pas laissé plus de traces dans votre cœur que dans le mien.....

Dans tous les cas, mon cher ami, vous savez bien que même aux heures où nous n'étions pas d'accord, mon affection pour vous est restée entière.

Je ne vous aurais pas dit cela dans une circonstance quelconque, mais je tiens à vous le dire aujourd'hui.

Une bonne poignée de mains et vive l'avenir et aussi l'espérance !

A. DE BOISANDRÉ.

M. de Boisandré avait raison ; et, lorsque je comparaissais devant la Haute Cour, mon cœur avait oublié tous les dissentiments qui avaient pu naître entre soldats

de la même cause et toutes les petites perfidies dont j'avais pu être l'objet, comme tant d'autres.

Quelle importance pouvaient avoir ces futilités dans le grand drame qui se jouait et où l'avenir et l'espérance étaient, pour moi, le bagne possible, mais la prison certaine ?

Depuis cette lettre, M. de Boisandré est de nouveau revenu à son attitude hostile première, et si je puis le déplorer, c'est pour lui et non pour moi.

La tarentule de la candidature piqua un jour M. de Boisandré ; il fit à son ambition d'être élu le sacrifice de ce qu'il *affirmait être ses affections ; cela ne lui a pas* réussi et constitue un châtiment suffisant. Je ne lui en souhaite pas d'autres.

Si Gaston Méry était un mauvais Camarade pour ses collaborateurs de la *Libre Parole*, il était également un mauvais ami pour les Antijuifs qui combattaient aux côtés de Drumont.

J'eus un jour à faire l'expérience de son hostilité contre tous ceux dont il croyait avoir à redouter l'influence ; et, avec son hypocrisie coutumière, il poussa un pauvre garçon, M. Cravoisier, à glisser dans un article une ou deux phrases fielleuses contre moi (1).

Et comme Drumont avait dû intervenir — je n'étais pas encore en prison et mon concours gratuit était plus utile que jamais — et prendre une résolution contre son collaborateur, ce fut Gaston Méry qui eut l'audace de venir me demander d'empêcher le renvoi d'un ami qui avait *commis un acte de mauvaise humeur* et qui avait une femme et un enfant à nourrir.

A ce moment je ne savais pas exactement le rôle de Gaston Méry dans ce malpropre incident.

Je lui répondis que j'étais tout disposé à pardonner au coupable et que je ne voulais pas, pour une question

(1) Depuis, M. Cravoisier, qui avait appris à connaître Gaston Méry, me fit à plusieurs reprises, manifester ses regrets de l'action qu'il avait commise contre moi, et ses appréciations sur Gaston Méry étaient aussi dures que justifiées.

de si peu d'importance, priver un homme de sa situation, et de pain sa femme et son bébé.

Mais j'ajoutai :

— Je pardonne d'autant plus volontiers que je suis convaincu que Cravoisier, qui est un nerveux et un aigri, a été poussé à m'être hostile par quelqu'un que vous connaissez bien.

— Mais, me dit Méry, vous ne pensez pas, mon cher Guérin, que je puisse être pour quelque chose là-dedans.

— Je n'en ai pas la certitude, car notre entretien prendrait une tournure tout à fait différente, et c'est à vous que j'administrerais la correction que je ne puis songer à donner à un malheureux garçon, tuberculeux et incapable de se défendre.

Et, comme la vanité de Gaston Méry lui fait prendre quelquefois des attitudes imprudentes, je dus lui faire comprendre instantanément que ma menace de correction était d'une facile exécution.

Je le saisis d'une main par le revers de sa jaquette et le secouai de telle façon qu'il n'insista pas.

Et il eut raison !

C'est d'ailleurs à une aventure de ce genre qu'il a dû le « commencement de correction » que je lui ai administré le samedi 24 février 1906, au coin du boulevard des Italiens et de la rue Le Peletier.

J'étais bien déterminé à attendre, pour corriger Gaston Méry, d'abord l'apparition de ce livre, afin de bien expliquer mon « geste » et aussi d'avoir, auparavant, rencontré Drumont.

Après le *Maître*, le *Valet*.

Le hasard a voulu que ce samedi-là, à 5 heures 1/4 de l'après-midi, Gaston Méry se trouvât sur ma route.

Tout d'abord je ne le reconnus pas. Cette face jaune, que le fiel longtemps amassé semble avoir marquée, ne me rappelait pas l'individu que je vis pour la dernière fois, dans ma cellule à Clairvaux, où il venait, avant les élec-

tions municipales de 1900, solliciter mon appui et celui de mes amis, *au cas où il accepterait d'être candidat.*

Au moment où j'aperçus Gaston Méry, j'avais un bras chargé d'une très volumineuse serviette en cuir contenant nombre de papiers ; et, entre autres, une forte liasse des épreuves de ce livre.

Suivant le programme que je m'étais fixé, je voulais me borner à aviser simplement Gaston Méry que, si le jour de sa correction n'était pas encore venu, cette rencontre « à blanc » ne signifiait pas que j'y renonçais.

Instantanément un rassemblement s'était formé, et Gaston Méry eut la malencontreuse idée de vouloir plastronner, comme le jour où, dans le cabinet de Drumont, j'avais dû lui « secouer les puces ».

Je lui administrai aussitôt une calotte qui le fit chanceler ; il se rattrappa instinctivement à mon infortuné « pépin », pendu au bras qui tenait ma serviette ; et, en ramenant le manche du pépin vers moi, je ramenai la face de Méry sous mon poing droit.

Du coup, ce fut en avant qu'il piqua une tête, et sa laide face fut saisie sous mon bras gauche, en même temps que je commençai à lui administrer quelques « souvenirs » assez cuisants.

Des spectateurs intervinrent et m'enlevèrent Gaston Méry des mains, en nous séparant l'un de l'autre.

C'est alors que je vis l'état de la figure de mon individu, état plutôt piteux, car le front, le menton, l'œil et le nez portaient des empreintes visibles de ma main.

Je profitai de l'occasion pour présenter Gaston Méry à la foule qui nous entourait en disant :

— L'individu que je viens de corriger s'appelle Gaston Méry, il est conseiller municipal de Paris. Il joue la comédie de défendre les églises pendant que ses deux beaux-frères, que son ami Lépine a placés dans la police et dont il aide l'avancement pour remercier Gaston Méry des services que celui-ci lui rend, montent à l'assaut des édifices religieux sous les ordres de leur Préfet.

Je rappelai brièvement la comédie de l'arrestation de

Gaston Méry, à l'église du Gros-Caillou, arrestation opérée d'accord avec Lépine et avant que son protégé fût exposé à commettre le plus faible délit, pour faire croire au public qu'il avait sincèrement protesté contre les inventaires.

Gaston Méry était très ennuyé de voir dévoiler ses accointances avec le Préfet Lépine, et il essaya de nier en balbutiant :

— Oh ! qui donc croira cela !

Et comme, en anonnant cette réponse, il faisait un geste douteux, je lui administrai deux nouvelles taloches.

On se précipita à nouveau pour me l'enlever, non des mains, cette fois, mais des pieds, en me disant :

— Ne le battez plus, monsieur Guérin, il en a reçu assez !

J'acquiesçai à cette prière et je partis en disant à Gaston Méry :

— Ceci n'est qu'un acompte ; je te distribuerai le reste plus tard.

Le lendemain, alors que je devais m'attendre à quelque procès pour violences, car des témoins, Gaston Méry n'oserait m'en envoyer, il est beaucoup trop prudent pour courir ce risque (1), je lus, dans la *Libre Parole*, un article, non signé, où Gaston Méry racontait qu'il m'avait donné une gifle, un coup de poing, qu'il m'avait pris à la gorge ! ! !...

— Et moi, que faisais-je pendant ce temps-là ? aurait dit le regretté Alphonse Allais.

Je n'étais pas fâché de cet accès de vanité de mon « corrigé » de la veille, car cela me donnait droit à une revanche puisque, d'après l'article de la *Libre Parole*, j'étais le vaincu.

Et lorsque je prendrai cette revanche, c'est-à-dire à la

(1) Je rappellerai qu'en 1902, au moment où Gaston Méry signait les articles publiés contre moi, je lui adressai des témoins. Il se défila prudemment craignant les conséquences d'une rencontre qui lui eût laissé des *souvenirs pénibles*.

prochaine occasion, M. Gaston Méry ne pourra plus dire niaisement, comme le 24 février :

— C'est un « guet-apens », vous abusez de votre force ! N'avait-il pas abusé de mon exil ?

Chacun son tour, n'est-il pas vrai ? Le mien est enfin venu, et j'entends en profiter demain et aussi souvent que je trouverai la face de Gaston Méry sous ma main et son fond de culotte sous ma botte.

Pour avoir une nouvelle preuve de la mauvaise foi de Drumont, je lui envoyai la lettre suivante, rectifiant la note parue dans son journal.

Paris, le 25 février 1906.

Monsieur le Gérant de la *Libre Parole*,

Je vous adresse la rectification suivante à un article paru dans votre numéro de ce jour, 25 février 1906 :

Monsieur Edouard Drumont,

Directeur de la *Libre Parole*,

Vous publiez sans signature, ce dont je ne suis pas surpris, une note fantaisiste, ce qui me surprend encore moins, de l'incident qui s'est produit hier, fortuitement, entre moi et votre ami Gaston Méry.

Vous prenez la précaution de ne pas me nommer, dans l'espoir d'échapper à l'obligation d'insérer une rectification que vous avez prévue ; mais, ainsi que vous le dites, je suis suffisamment désigné par les calomnies et les diffamations que vous formulez contre moi, calomnies et diffamations pour lesquelles la *Libre Parole* a déjà été condamnée, pour me donner incontestablement droit de réponse.

J'en use donc pour rectifier votre article :

Votre ami Méry a pu avoir *l'intention* de répondre par des coups à des *observations* justifiées, mais l'intention ne peut être réputée pour le fait en pareille matière.

Il ne m'a jamais saisi à la gorge et ne m'a pas fait reculer, et pour cause.

Quant aux marques qu'il porte au visage, et qui font de

votre *distingué* collaborateur un personnage aisément *distingwable*, pour quelques jours au moins, ma main a suffi pour les produire et votre « classique » instrument contondant est un argument de circonstance.

Pour mon modeste pépin, dont votre ami chercha, en effet, à s'emparer pour me frapper, je doute qu'il figure jamais dans le *méryfique* musée de vos glorieux trophées, car il est chez moi au repos dans mon porte-parapluies.

Il ne porte aucune marque belge, étant né à Paris, et il continuera à me protéger, non contre la vaillance (!!) de M. Gaston Méry, mais contre les giboulées de mars, infiniment plus redoutables pour mon chapeau, qui resta en place sur ma tête pendant l'incident.

Je n'en dirai pas autant du couvre-chef de votre « terrible » secrétaire de Rédaction.

Je néglige de relever les « paroles historiques » que vous prêtez à M. Méry ; cela a si peu d'importance !

Et je m'abstiendrai de répéter celles *infiniment plus significatives* que je lui adressai, à la joie des assistants, car je ne veux vous fournir aucun prétexte à un refus d'insertion que vous saisiriez avec empressement.

Je requiers l'insertion de cette rectification, conformément à la loi.

Et, en attendant l'occasion de m'entretenir avec vous des questions que vous avez soulevées pendant mon exil, je vous salue comme il convient.

Jules GUÉRIN.

Comme je l'avais prévu, Drumont s'empressa de ne pas publier cette rectification, afin de ne pas faire connaître à ses lecteurs la vérité sur l'incident.

J'aurais pu lui adresser ma lettre par ministère d'huissier et en exiger, conformément à la loi, la publication.

C'était un nouveau procès, des frais et le risque de voir, comme en 1902, les magistrats méconnaître mon droit, par ordre.

J'y renonçai, pour ménager, à la fois, ma bourse de proscrit, trop pauvre pour payer aussi cher en frais de justice, la maigre satisfaction de voir à nouveau ma prose dans la *Libre Parole ;* et aussi mon temps, employable

plus utilement qu'à passer des après-midi entiers à la 9e Chambre, pour *attendre* le tour de rôle de mon affaire.

Gaston Méry osait nier avoir placé ses parents dans la police, grâce à la bienveillance du Préfet Lépine.

Voici la preuve de mes affirmations.

Le 11 février 1904, la *Libre Parole* publiait, en première page et sous le titre *Mariage de Mlle Renée Méry*, un compte rendu de la cérémonie qui avait eu lieu deux jours auparavant, le 9 février, à la mairie du 9e arrondissement et à l'Eglise Notre-Dame-de-Lorette.

Voici deux extraits de cet article :

Hier, à midi, a été célébré, en l'église Notre-Dame-de-Lorette, le mariage de Mlle Renée Méry, sœur de notre ami et vaillant collaborateur Gaston Méry, avec M. René Faralicq, *docteur en droit !*.....

Invités et amis sont ensuite passés dans la sacristie où les jeunes époux, entourés de leurs témoins : MM. Gaston Méry et Léon Méry, oncle de la mariée, Bruand, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, et F. Faralicq recevaient les compliments et les souhaits de bonheur.

Or, au moment où M. René-Eugène-Alexandre Faralicq était fiancé à Mlle Renée Méry, il était sans situation comme sans fortune, ce qui est un grave inconvénient pour un jeune ménage dont l'épousée est de son côté sans avoir.

Il fallait donc trouver, au moins, une situation au futur.

Pour cela, Gaston Méry s'adressa, tout naturellement, à son nouvel ami Lépine, à qui il avait rendu déjà quelques services, notamment à l'époque où Lépine était en conflit avec son ministre Combes et le fils de celui-ci, Edgar.

Gaston Méry mit, d'accord avec Drumont qui aime assez ce genre de politique en partie double, la *Libre Parole* au service du Préfet menacé.

Lépine était si bien menacé à cette époque, qu'il fut

même remplacé par Vel-Durand et que la nomination de celui-ci allait paraître à l'*Officiel*, lorsque Lépine, grâce à Loubet — *Loubet la Honte*, par Gaston Méry !! — d'une part et à Gaston Méry de l'autre, réussit à se maintenir.

Il y parvint en menaçant Combes, père et fils, de faire publier dans la *Libre Parole* toute une série de documents sur le rôle d'Edgar Combes dans les affaires de cercles, affaires que le journal de Drumont avait déjà annoncées dans plusieurs numéros, sur les indications fournies à Gaston Méry par Lépine.

Ce qui corse encore cette histoire du conflit entre Combes et Lépine, c'est qu'en même temps que Gaston Méry servait Lépine contre Combes, son collaborateur Papillaud, toujours d'accord avec Drumont — la politique de celui-ci devenait en partie triple — allait témoigner, au palais de justice en faveur de son cher Edgar Combes, *son ami de vingt ans*, dans l'affaire du *Million des Chartreux*, où Papillaud joua un rôle dont je reparlerai dans la partie de ce chapitre que je consacrerai à cet individu.

Mais revenons à M. René-Eugène-Alexandre Faralicq, devenu, grâce à son beau-frère, le conseiller municipal nationaliste, fonctionnaire de la Préfecture de Police comme secrétaire du Commissaire de Police de Vanves.

Il occupait donc cette fonction au moment de son mariage ; et pour ne pas révéler ce détail intéressant aux lecteurs de la *Libre Parole*, qui n'auraient pas manqué de protester, on donnait au jeune marié la seule qualité de : *docteur en droit*. Pendant qu'on indiquait complaisamment les titres de l'un des témoins : conservateur honoraire des Eaux et Forêts !

C'était pourtant le moment d'ajouter au titre de docteur en droit : *Secrétaire du commissaire de police de Vanves.*

Lorsqu'on raconta cela à mon frère et quand il m'en apprit la nouvelle en exil, je ne pouvais y croire.

— Ce doit être une confusion, lui dis-je, car, je ne puis

tout de même croire que Drumont et ses acolytes poussent le cynisme aussi loin.

Le soir du départ de mon frère, venu pour passer le dimanche avec moi en Belgique, je profitai de ce qu'un de mes voisins avait le téléphone avec Paris pour lui demander de me laisser téléphoner au Commissariat de Police de Vanves, dont j'avais trouvé le numéro dans l'Indicateur français des téléphones.

Mis en communication avec le réseau de Paris, je demandai :

— Allo, le 709,37.

— C'est ici, monsieur.

— Je suis bien en communication avec le Commissariat de police de Vanves ?

— Oui, monsieur.

— Je voudrais parler à M. le Secrétaire du Commissaire.

— C'est moi, monsieur.

— C'est bien à M. René Faralicq que j'ai l'avantage de parler.

— Oui, monsieur.

— Vous êtes bien le beau-frère de M. Gaston Méry.

— C'est moi-même.

— Je vous remercie, monsieur, c'est tout ce que je voulais savoir.

Et je raccrochai le récepteur, bien convaincu que le renseignement apporté par mon frère était exact.

Je recherchai dans le *Bulletin Municipal*, qui publie les mutations dans le personnel de nos deux administrations : Préfecture de la Seine et Préfecture de Police, et, non seulement j'y trouvai la confirmation de ce que je venais d'apprendre, mais je vis qu'un autre M. Faralicq, Gaston-Eugène-Elie, frère de René-Eugène-Alexandre était, lui aussi, fonctionnaire de Lépine.

Son avancement était même particulièrement rapide, car on le trouve en 1904, le 25 mai (1), déjà inspecteur

(1) *Bulletin Municipal Officiel* du 25 mai 1904.

principal des gardiens de la Paix et promu ce jour-là officier de Paix du IIIe arrondissement.

Il est actuellement officier de Paix du Xe et si j'avais encore le *Fort Chabrol*, et qu'une manifestation s'y produisît, c'est le beau-frère de M. Gaston Méry qui arrêterait les manifestants antijuifs, et moi-même, le cas échéant.

On voit de quelle façon l'opposition peut être dirigée par des Drumont et des Gaston Méry qui jouent double jeu et touchent, à la fois, les souscriptions que les catholiques ont encore la naïveté de leur envoyer, pendant que le gouvernement et ses fonctionnaires leur dispensent les faveurs du pouvoir, pour eux et leurs parents et amis.

La bienveillance de Lépine et celle du Préfet de Selves ne se bornèrent pas à procurer places et avancement rapide à MM. Faralicq frères, beaux-frères de M. Gaston Méry.

En 1904, la question de la réélection se posait pour Gaston Méry.

Il avait intrigué de son mieux pour n'avoir pas de concurrents, ou n'être au moins combattu que par un compétiteur facile à vaincre.

On lui manifesta la reconnaissance due à ses services, en poussant les complaisances à l'extrême.

Et, dans le quartier qu'il représente, où se trouve le siège du *Grand Orient*, il bénéficia de l'avantage vraiment extraordinaire de n'avoir même pas de concurrent pendant la plus grande partie de la période électorale.

Lépine avait donné le mot d'ordre à son personnel administratif et à ses agents de voter pour Gaston Méry.

Il lui devait bien cela pour l'avoir aidé à conserver sa place de Préfet de Police.

Mais, comme cette absence de concurrent commençait à faire jaser dans les milieux politiques, où l'on s'étonnait d'un fait aussi anormal, on se résigna à susciter, huit jours avant le scrutin, une candidature de circonstance, qui ne pouvait empêcher Gaston Méry d'être élu au

premier tour, grâce à l'appui de l'administration et à la complaisance des FF .·.

Cette manœuvre fit peu de dupes dans les milieux « bien informés » ; et, pour donner le change, *sauver la face*, la *Libre Parole* annonça une interpellation de Gaston Méry sur les manœuvres gouvernementales au cours de la période électorale.

C'était le comble de l'aplomb !

Mais Drumont et Méry restent convaincus qu'ils feront « avaler » toutes les « bourdes » imaginables à leurs confiants lecteurs.

Aussi, ne se gênent-ils pas, au contraire.

A diverses reprises, des discussions eurent lieu au Conseil municipal, au cours desquelles le Préfet Lépine fut mis en cause.

Gaston Méry, soucieux de faire croire à son indépendance, y prit part ; mais sur un simple froncement de sourcils de Lépine, il devenait sage comme une image et on lit dans les comptes rendus des séances du Conseil des phrases comme celle-ci :

Mon intention n'est pas de demander au Conseil un blâme pour M. le Préfet de Police.

Parbleu !

Ces excuses au Préfet Lépine sont confirmées par des articles de la *Libre Parole*, publiés sous forme d'interviews dans lesquels Méry était désigné ainsi : *notre distingué collaborateur et ami Gaston Méry, le vaillant* — oh ! combien — *conseiller municipal du Faubourg Montmartre, déclare* (1) :

Gaston Méry, questionné sur les apaches qui encombrent les voies parisiennes et y chourinent les passants à leur aise, ce qui est une preuve indiscutable de la haute vigilance et des capacités du Préfet de Police, affirmait :

(1) *Libre Parole* du 2 août 1905.

Etre à même de juger que la police fait tout le possible pour écarter du boulevard les souteneurs et les filles. Les responsabilités sont ailleurs qu'à la Préfecture de Police.

Une opinion contraire de Gaston Méry eût été imprudente, et Lépine se fût empressé de lui rappeler que ce n'était pas pour être en.....guirlandé par la *Libre Parole* — comme aux temps antérieurs — qu'il avait donné places et prébendes aux beaux-frères de Gaston Méry et fait voter pour celui-ci en 1904.

Le Préfet Lépine, qui est nerveux et a souvent, paraît-il, des moments d'impatience, ne fut pas toujours aussi aimable envers le « porte plume » de Drumont.

Et, un jour, que Gaston Méry, avec son inconscience coutumière, discutait dans la salle de la bibliothèque du Conseil municipal, au sujet des articles publiés contre moi dans la *Libre Parole,* avec des conseillers nationalistes, il s'attira, tout à coup, cette réplique de Lépine, impatienté par l'outrecuidance de son protégé.

— Mais taisez-vous donc, Méry, vous savez que ce que vous avez raconté sur le « Fort Chabrol » et l'affaire Leproust était ridicule, et que vous n'avez pas dit un mot de vérité.

Gaston Méry tourna les talons sans oser répliquer, et les spectateurs de l'incident se regardèrent en souriant ; l'attitude des deux amis si soudainement en désaccord était curieuse à observer.

Gaston Méry venait de faire l'expérience des violences subites de son ami, et sa contenance était plutôt piteuse.

Il avait l'air de l'écolier auquel le maître vient d'allonger un coup de férule.

L'un des témoins de cette scène fut Mme la comtesse de Martel, notre vaillante Gyp, qui, un jour, fut à même d'apprécier, d'une façon toute particulière, les procédés de Drumont.

En septembre 1899, Gyp collaborait à la *Libre Parole*

qui publiait chaque dimanche un article de Mme la Comtesse de Martel.

Au lendemain de la manifestation du 23 septembre de la même année, qualifiée *Triomphe de la République*, Gyp fit un article sur cette si édifiante cérémonie.

L'article n'ayant pas été inséré dans le numéro du dimanche matin, Gyp crut à un accident et s'apprêtait à s'informer à ce sujet, lorsque Gaston Méry lui fit une visite au cours de l'après-midi de ce même dimanche.

Il venait expliquer pourquoi l'article n'avait pas été inséré.

— Drumont m'envoie vous parler de votre article de ce matin ; il n'a pu passer, car vous y faites une allusion à Mme Waldeck-Rousseau. Nous ne pouvons être désagréables à Mme Waldeck-Rousseau ; *car c'est à elle que nous devons que Guérin et ses compagnons du Fort Chabrol n'aient pas été fusillés et dynamités au cours du siège.*

Alors, que devenait la fable *de ma résistance organisée d'accord avec le ministère Waldeck*, contée dans 40 articles de la *Libre Parole*, puisque c'était Mme Waldeck-Rousseau, affirmait ainsi Drumont à Mme la Comtesse de Martel, qui, sur des sollicitations que j'ignore encore, avait empêché notre massacre par la dynamite et la fusillade.

N'est-ce pas là encore une preuve indiscutable de la mauvaise foi de Drumont et de Gaston Méry ?

Pour compléter leurs calomnies imbéciles, Drumont et Méry disaient aussi que je n'étais sorti de Clairvaux, pour aller en exil rejoindre MM. de Lur-Saluces, Déroulède, Marcel Habert et Buffet, *qu'après une nouvelle entente entre Waldeck et moi.*

Voilà ce qu'on lisait en mai et juin 1902 dans la *Libre Parole.*

Plus tard, en 1903, à la suite d'articles de la presse gouvernementale, soulignant la façon perfide dont Drumont faisait parler dans son journal de l'amnistie, pour

l'empêcher d'être votée, le Directeur de la *Libre Parole* protestait contre l'attitude qu'on lui prêtait.

Et il faisait écrire, par Papillaud cette fois, que, loin d'agir contre l'Amnistie pour retarder mon retour en France, il avait prouvé l'excellence de ses sentiments à mon égard, en *multipliant les démarches pour obtenir ma sortie de Clairvaux et ma liberté en exil* (1).

Je n'avais donc pas négocié, comme Drumont l'avait fait écrire en 1902, cette libération relative, dont il s'attribuait en 1903 tout l'honneur.

Je répondis à l'article Papillaud-Drumont par celui-ci, qui fut publié, le 14 janvier 1903, dans la *Tribune française* :

Les mensonges de Drumont.

Pour s'excuser de sa dernière malpropreté, commise comme toujours par procuration, *Drumont affirme que c'est, grâce à ses démarches, que Waldeck m'ouvrit les portes de Clairvaux.*

M. Drumont a déjà oublié les articles qu'il fit signer par son pourvoyeur Gaston Méry et dans lesquels il me qualifiait *d'Auxiliaire du ministère, affirmant que ma prison ne fut convertie en exil qu'à la suite d'une entente entre Waldeck et moi.*

Cette contradiction n'étonnera personne, car le mensonge a des inconvénients, et, après avoir menti une fois, M. Drumont doit continuer.

Seulement, il ne me convient pas de le laisser faire, sans lui mettre le nez dans ses ordures.

(1) Je reproduis ici l'extrait de l'article commandé à Papillaud par Drumont en réponse à un filet du *Radical* sur l'amnistie.

La Libre Parole du 14 janvier 1903.

N'ont-ils donc pas su, eux (les rédacteurs du *Radical*) ce que tout le monde a su à Paris, n'ont-ils pas su, dis-je, que c'était grâce aux démarches d'Edouard Drumont que le seul accusé de la Haute-Cour condamné à la prison, avait vu s'ouvrir les portes de Clairvaux.

Pendant six mois Edouard Drumont d'un côté, et moi d'un autre, avons supplié des amis et personnels de M. Waldeck-Rousseau, de mettre fin à la détention de ce condamné. PAPILLAUD.

Je ne ferai pas l'honneur à Drumont et à Méry d'examiner davantage les calomnies qu'ils se sont permis de publier.

Je me borne à reproduire ici deux articles, l'un de Drumont et l'autre de Méry, et une dépêche et une lettre de ce dernier, dépêche et lettre qu'il eut l'audace de nier.

En réponse à ce nouveau mensonge, *l'Antijuif* publia les clichés photographiques de cette lettre et de cette dépêche.

Voici, d'abord, l'article de Drumont, paru dans la *Libre Parole du 29 août 1892*, quatre mois après l'apparition de son premier numéro.

Il démontre combien Drumont, déjà à ce moment, connaissait ma lutte contre les puissants spéculateurs de notre époque.

Cet article, dont je ne donne que des extraits, parut à la veille du procès relatif au *Duel Morès-Mayer* et parce que la presse judéo-maçonnique réclamait, tout particulièrement contre moi, une condamnation exceptionnelle.

Ce que j'appréhende un peu, écrivait Drumont, c'est le tempérament fougueux de Guérin.

Guérin, d'après les notes perfides que je vois courir dans certains journaux, semble avoir été recommandé au prône de la Synagogue, et l'on va probablement tenter de le mettre hors de lui afin d'arriver à le mettre dedans.....

Cette animosité particulière s'explique à un certain point de vue.

Plus qu'aucun de nous, peut-être, Guérin représente le *Travailleur français*, écrasé et ruiné par les Syndicats juifs. Petit employé à 16 ans, dans une grande maison de raffinage de Pétrole, chef de comptabilité à 19 ans, chef de bureau et du personnel à 21 ans, directeur de la maison à 25 ans, il a vécu constamment avec les ouvriers. Il connaît mieux que personne les effroyables prélèvements qu'opèrent les monopoleurs Juifs aux dépens du petit consommateur. *Il a essayé d'affranchir le commerce de ces tributs monstrueux et il a été brisé dans la lutte.*

On ferait un roman émouvant au possible de la lutte de cet homme, seul, n'ayant pour toutes armes que l'intelligence,

l'activité et la volonté, contre toutes les forces sociales, mises au service de la Juiverie tripoteuse et accapareuse.

Ce vaillant, trempé pour la résistance, n'a pas été découragé une minute. Après avoir eu le maniement de sommes énormes, il a vécu de sa force physique ; il a travaillé comme un homme de peine, il a traîné avec son frère une petite voiture à bras, dans laquelle il allait chercher de vieux chiffons.

On comprend l'influence qu'exerce parmi les travailleurs ce *bon géant*, toujours de belle humeur, *qui a, sans doute, des haines terribles dans le cœur, mais qui sait que son heure viendra* et se contente d'aller, de temps en temps, regarder bien en face les grands barons juifs avec un sourire doux, qui ne les rassure pas.....

Allons, c'est entendu, mon cher Guérin, je compte sur vous... Gardez vos ardeurs de tempérament pour de meilleures occasions, car vous savez bien que tout ce que l'on machine contre nous est vain, et que nous aurons notre jour. Ne faites pas de chagrin à vos amis, en vous prêtant au jeu de nos ennemis, qui seraient charmés de vous condamner à deux ans de prison pour outrages à la magistrature. Soyez respectueux avec le président, déférant avec l'avocat général, aimable avec le greffier et affable avec le municipal.

Léo Taxil viendra déclarer, paraît-il, que vous avez choisi précisément le moment où il était là pour tenir des propos affreux. Gardez-vous de rien démentir et répondez poliment au Président : « Parfaitement, Monsieur le Président, ce récit doit être aussi exact que les *Amours secrètes de Pie IX*. Vous savez que ce vieillard, trouvant trop froides les religieuses que lui livraient les couvents d'Italie, se faisait amener des filles plus lascives par une Juive nommée Zora. M. Léo Taxil l'a affirmé, et, certainement ce doit être vrai. En tout cas, si ce n'est pas vrai, c'est un honneur pour moi d'être calomnié comme l'a été ce Saint Prêtre chargé d'années, dont les libres penseurs comme moi et les adversaires les plus déterminés de la Papauté eux-mêmes, n'ont jamais parlé qu'avec le respect qui est dû à la vieillesse. »

Dix ans plus tard, presque jour pour jour, Drumont reprenait, pour la compléter, la besogne de Léo Taxil contre le *Bon géant*.

Après Drumont je cite du Méry de 1901.

Voici ce qu'écrivait à mon sujet le *Bel Ami* de la *Libre Parole* à l'heure où je pouvais lui être utile pour la satisfaction de ses ambitions électorales (1) :

Un professeur d'énergie.

Le mot de *professeur d'énergie* que Maurice Barrès a mis à la mode, n'a guère, en notre temps, qu'un sens rétrospectif. Je ne vois, à l'heure actuelle, qu'un homme auquel il puisse s'appliquer : Jules Guérin.

Le *professeur d'énergie* n'est pas précisément un homme d'action, il est quelque chose de plus. Ce qui distingue l'homme d'action, c'est le goût du risque et la décision. Mais l'homme d'action est un peu comme l'artiste ; il y a des jours et même des années, comme dit Murger, où il n'est pas en train. Ce qui caractérise, au contraire, le *professeur d'énergie*, c'est la continuité dans l'effort, l'absence d'à-coups dans la volonté.

Il y a encore entre eux une autre différence. Suivant l'adage latin on naît poète, mais on devient orateur.

De même, peut-on dire, on naît homme d'action, mais on devient *homme d'énergie*.

Le besoin d'agir est un don ; on l'a ou on ne l'a pas. L'énergie s'acquiert. C'est une richesse qu'on amasse peu à peu. C'est l'épargne et la canalisation de la volonté. C'est la volonté au service, non d'une passion, mais de l'intelligence et de la raison.

Ainsi entendue, l'expression de Maurice Barrès s'ajuste à merveille au caractère et à la vie de Jules Guérin. Elle aurait pu être créée pour lui et pour lui seul, en ces années où les événements auraient dû faire surgir tant d'hommes, et où ils en ont révélé si peu.

Tous les actes de Jules Guérin, ceux de sa vie privée comme ceux de sa vie publique, montrent combien, même avant qu'il eût atteint l'âge viril, il a su discipliner les forces de son être. Comme un général qui sait tirer parti du moindre pli du terrain, de la moindre circonstance de lieu ou de temps, qui ne gaspille aucune de ses munitions et utilise tous ses hommes en les plaçant tous au poste qui leur convient, Jules

(1) *Le Turco* du 17 mai 1901.

Guérin, qui a mis en pratique le *Gnôti Seauton* de Socrate et qui se connaît admirablement, ne perd rien, quand il s'est choisi un but, des ressources que lui offrent sa chance, le hasard, les conditions où il se trouve et ses facultés personnelles. C'est un organisateur.

Mais ce n'est pas seulement un organisateur dans le sens ordinaire du terme, un homme qui sait disposer des choses et commander aux êtres, c'est un organisateur de soi-même. Et il l'est si bien, que cette énergie — qu'il a fortifiée par l'entraînement, comme par l'entraînement il a fortifié ses muscles — n'a jamais nui, en lui, aux qualités du cœur. L'énergie, chez Jules Guérin, n'a pas tué la sensibilité. Elle l'a équilibrée. Jules Guérin est un *professeur d'énergie* qui serait, en même temps, un *professeur de générosité*.

Et c'est, sans doute, parce qu'à ces deux points de vue il leur était supérieur, supérieur de milliers de coudées, comme une montagne est supérieure à une taupinière, *que les déprimés sans vigueur et sans âme qui détiennent le pouvoir, ont concentré contre Jules Guérin toute leur haine et toute leur lâcheté*. S'ils ont cru, par la persécution, le ramener à leur taille, ils se sont trompés.

Ils ont voulu l'abattre, ils l'ont grandi. Ceux qui ne connaissaient point Guérin l'aiment aujourd'hui, et ceux qui l'aimaient déjà, l'admirent.

Dans un temps où l'on ne croyait plus à l'héroïsme, la monstrueuse injustice de l'emprisonnement de Jules Guérin et la sérénité courageuse avec laquelle il le supporte, auront eu, *au moins, ce résultat de nous rendre une foi que nous avions* perdue.

Gaston Méry.

Comme on le voit, c'était tout de même différent des articles signés Gaston Méry, une année après.

Mais ce n'est pas tout.

Voici la dépêche et la lettre que Gaston Méry m'adressait à Clairvaux pour me remercier du concours que le *Grand Occident* avait apporté à son élection de Conseiller municipal du quartier du Faubourg-Montmartre.

Pour la dépêche, je donne le texte, car le cliché est de dimensions trop grandes pour la forme de ce livre.

Jules Guérin, Prisonnier politique.
Clairvaux (Aube).

PARIS n° 32768 — Mots 32 — Dépar' le 9 mai 1900 — 11 heures 06 du matin.
Merci du Concours du *Grand Occident de France* pour m'aider à mettre en déroute Dreyfusards et faux Français.
A vous cordialement.
Gaston MÉRY.

Quoique cette dépêche ait été publiée dans l'*Antijuif* en 1900, Gaston Méry la niait en 1902.

Je lui répondis en reproduisant la photographie de cette pièce et en publiant également la photographie de sa lettre du 21 mai 1900.

Je reproduis aujourd'hui des extraits photographiés et clichés de cette édifiante correspondance :

(Voir le cliché page 429)

Je ne sais si M. Gaston Méry aura de nouveau l'audace de nier sa signature. Il ne lui resterait alors qu'à me poursuivre pour faux et usage de faux ; et... je l'en défie !

Pour compléter le portrait moral de ce digne collaborateur de Drumont, que dire encore sans donner à ce volume une étendue trop considérable ?

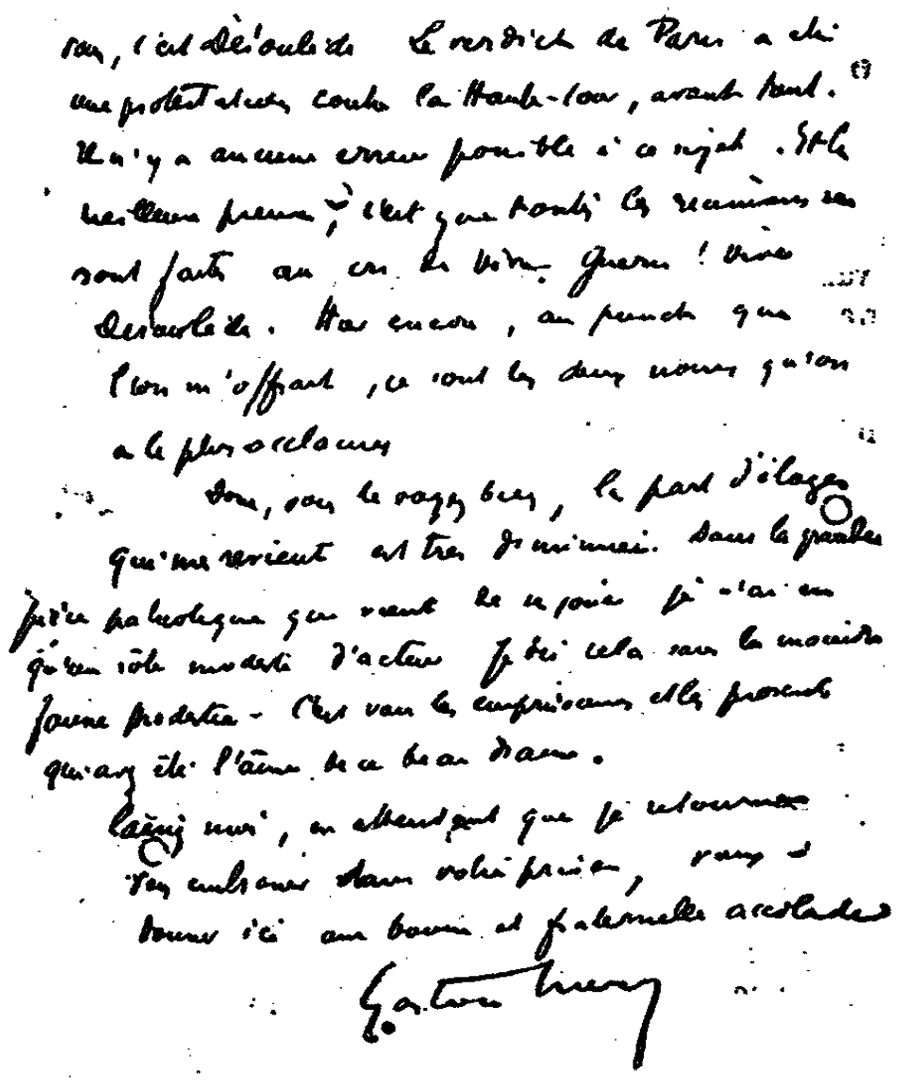
Au point de vue antijuif, encore un exemple de sa conviction et de son désintéressement.

Gaston Méry se transformait volontiers, et le plus souvent possible, en courtier de publicité pour gagner quelques sous et augmenter ses appointements, ainsi que les *bédides gommissions* que Drumont et Devos lui allouaient sur les *chantages* suivis de résultats.

La *Libre Parole* du 18 janvier 1899 publiait, dans ses *Echos*, la petite réclame suivante :

Les curiosités du style :
Il est très curieux de constater que, pour exprimer une

même pensée, deux personnes ne se servent jamais de termes identiques. Nous faisions cette remarque en feuilletant les innombrables témoignages flatteurs qui se sont produits au sujet d'une découverte nouvelle. Jugez de la variété épisto-



laire des extraits de lettres, venues de tous les points de la France, qui à notre demande sont à la disposition du Public, 19, avenue de l'Opéra.

« Vos *Verres isométropes* m'ont considérablement soulagé la vue... » — « Avec grand merci, justifié par plusieurs heures de lecture sans fatigue »... — « Vos verres sont excellents sous tous les rapports, ils défient toute comparaison ... » — « Vos *Verres isométropes* sont d'une limpidité merveilleuse et j'en suis

très satisfaite... » — « Je porte vos *Verres isométropes* en vous écrivant, la vision est extraordinairement nette, quoique le jour soit très sombre... » — « Vos verres répondent à tout ce que vous annoncez, ils augmentent l'étendue de la vision et ne fatiguent pas l'œil... » — « Je suis ravi des *Verres isométropes*, j'y vois trois ou quatre fois mieux qu'avant et je travaille longtemps sans fatigue. »

Avouons que M. Tout le Monde a encore plus d'imagination que le réclamiste le plus distingué.

Ce style était d'autant plus curieux que c'était celui de Gaston Méry, et que le *Marchand de lorgnettes* dont il vantait les produits était un Juif nommé Fischer qui paya pour cette réclame une somme assez ronde.

A bas les Juifs ! n'est-ce pas Monsieur Gaston Méry !

Mais, vive le bon Juif Fischer qui donne la bonne et productive annonce !

Comme homme privé, j'ai dit ce que valait Gaston Méry, s'associant à une vieille amie pour *entôler* Drumont, comme disait le joyeux Me Joseph Ménard.

Cette *opération* de Gaston Méry, guignant l'héritage du « cher maître », donna lieu un jour à un fait particulièrement odieux.

« L'associée » de Gaston Méry éprouva le besoin d'accompagner le *Maître* dans l'un de ses voyages en Algérie, et il ne lui fut pas difficile de faire agréer son projet par Drumont.

Mais, comment justifier, aux yeux des Algériens, la présence aux côtés de Drumont, veuf depuis longtemps, d'une dame aussi encombrante que la déjà vieille amie de Gaston Méry.

Celui-ci ne fut pas embarrassé pour trouver une combinaison à son gré.

Depuis 1898, il caressait l'idée de voir Drumont nommé Sénateur d'Alger et de se présenter pour le remplacer à la Chambre.

Accompagner, lui aussi, Drumont en Algérie, servait donc ses ambitions encore cachées et l'autorisait à em-

mener avec lui Mme Méry, dont la présence permettait de présenter *l'associée* comme une amie de la femme légitime.

Il faut s'appeler Gaston Méry pour imposer à une femme digne de tous les respects un semblable rôle.

Les Algériens, qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, ne tardèrent pas à définir la situation de *l'associée* dans la combinaison Méry-Drumont ; et, dans ce grand village qu'est Alger, où tout le monde connaît tout le monde, les commentaires allèrent leur train.

Au point que je dus répondre à de nombreuses lettres, dont j'ai conservé quelques-unes, en rétablissant la vérité et en défendant Mme Méry contre les suppositions désobligeantes que sa présence, destinée à expliquer celle de *l'associée* de son mari, avait fait naître.

Nombre d'Algériens ne pardonnèrent jamais à Drumont et Gaston Méry leur conduite à l'égard de Mme Méry en cette circonstance, et ce fut un motif de plus à l'échec de Drumont en 1902.

Pour terminer ce chapitre consacré à Gaston Méry, je ne puis me dispenser de parler des spéculations malpropres auxquelles il se livre, en exploitant la crédulité de tant de braves gens, trop naïfs et trop crédules, avec ses histoires de *Merveilleux* qu'il a organisées depuis bientôt dix ans.

Les apparitions de Tilly, qui, paraît-il, rencontrent encore des convaincus, furent, pour Gaston Méry, une source de profits qu'il eut le regret de voir limiter, à la suite des protestations de Mgr Amette, évêque de Bayeux.

Gaston Méry en devint furieux contre ce prélat.

Pensez donc, il avait déjà fait sortir des visions de deux hallucinées : Marie Martel et la petite Polinière, une grande cathédrale dont il publiait, dans son torchon *méryfique*, les plans, allant s'agrandissant à chaque numéro.

L'auteur de ces plans n'était autre que M. Binet, architecte de la Porte monumentale de l'Exposition de 1900,

et l'opposition que Gaston Méry trouva chez l'honorable évêque de Bayeux déjou« tous les calculs déjà faits pour des spéculations de terrains et la construction d'une monumentale basiliquc, le tout susceptible de *Ponnes bedides gommissions* pour l'intéressant Gaston Méry.

Celui-ci se rattrapa sur les vieilles dévotes dont il tourneboule la cervelle avec ses histoires de fantômes et de maisons hantées.

Pour ces apparitions fantastiques, Gaston Méry s'assura le concours de ventriloques qui jouaient le rôle des esprits parleurs et frappeurs, si bien qu'un jour, alors qu'il villégiaturait en Seine-et-Marne, il fut à son tour victime d'une mystification bien organisée.

Un ventriloque du pays, M. L....., feignit de se prêter aux combinaisons de Gaston Méry ; et, au moment où celui-ci s'apprêtait, à son habitude, à *battre la Caisse*, M. L..... et ses voisins dévoilèrent le *truc*, et ce ne fut dans tout le pays qu'un immense éclat de rire.

Gaston Méry en fut à un tel point contrit qu'il quitta le pays et renonça à y revenir villégiaturer l'année suivante.

Cette aventure de Gaston Méry vaut d'ailleurs celle qui vient d'arriver aux inventeurs d'apparitions à Alger, dont les journaux ont parlé, et dont le secret vient d'être vendu par le domestique qui jouait *le fantôme.*

Mais, assez sur ce triste personnage, et laissons Gaston Méry à ses occupations de politicien et de charlatan.

Il est le digne Valet d'un *Maître* tel que Drumont dont il escompte si fébrilement l'héritage.

En attendant, il continue à prélever autant d'argent qu'il peut en obtenir des *Voyantes extra lucides* qu'il lance et qui doivent lui verser le *tant pour cent* de leurs recettes, sous peine de voir leur lucidité contestée et qualifiée sévèrement dans la feuille spéciale de Gaston Méry.

Ce chapitre s'arrêtait là, lorsque j'ai appris, par la

Libre Parole, que Gaston Méry posait sa candidature à Levallois-Clichy pour les prochaines élections législatives.

Je ne puis croire que les patronages des Comités de l'*Action libérale* et de la *Patrie Française* puissent être accordés à Gaston Méry.

Pour les catholiques de l'*Action libérale*, ma démonstration doit être suffisante en ce qui concerne les spéculations politiques de l'ex-pion anticlérical de 1892 ; le même individu qui joue aujourd'hui la comédie d'un catholicisme de convaincu pour « piper » l'argent et les suffrages des catholiques sincères.

Pour la *Patrie Française*, que préside en ce moment l'Amiral Bienaimé, je me bornerai à reproduire un filet, dicté à un journaliste d'une complaisance illimitée, M. Oscar Havard, par Gaston Méry et qui passa en fin d'une *Lettre de Paris* dans le *Nouvelliste de Bordeaux*, le 24 décembre 1904, au lendemain de la mort de Syveton.

On annonce, écrivait Oscar, la candidature de notre excellent confrère, M. Gaston Méry, de la *Libre Parole*.

L'Amiral Bienaimé ayant accepté le patronage des Radicaux-socialistes dissidents, il est naturel que les Nationalistes cherchent un autre candidat. M. Gaston Méry se donnera comme le champion de l'Antisémitisme et plaidera la thèse de l'assassinat de Syveton : Bonne chance à notre confrère.

Oscar HAVARD.

L'Amiral Bienaimé était alors, dans l'intérêt de la candidature Méry, le *vendu* aux Radicaux, et le *bon candidat*, affirmait Oscar, devait être Gaston.

Cette note perfide n'ayant pas donné aux Nationalistes du *Deuxième* l'idée de réserver la place de Syveton à Gaston Méry, celui-ci ne put continuer sa petite manœuvre.

Je m'amusai fort en lisant le nom de l'auteur de cette note du *Nouvelliste*, car je me rappelai qu'au temps où M. Oscar Havard écrivait dans la *Libre Parole* des arti-

cles signés *Gallus*, Gaston Méry ne manquait jamais de s'emparer des épreuves des articles de ce rédacteur intermittent, pour en faire la lecture à haute voix, avec des commentaires peu charitables.

Et, il ajoutait régulièrement :

— Comment Drumont accepte-t-il des âneries pareilles. C'est insensé. Demain on recevra encore des désabonnements.

Pauvre Gallus ! Pauvre Oscar !

N'ayant pu prendre la place de Syveton, Gaston Méry qui, depuis longtemps, ambitionne un siège législatif, le sollicite des électeurs de Levallois-Clichy.

Je souhaite que ceux-ci le renvoient à d'autres, car il serait inadmissible qu'un pareil personnage, aujourd'hui démasqué, puisse tromper encore une fois un collège électoral.

Si les électeurs de Levallois et de Clichy ont assez de Firmin Faure, ce qui ne me surprend pas, au contraire, qu'ils cherchent un candidat parmi eux ou parmi les hommes de conviction et d'énergie qui peuvent les représenter dignement et utilement, mais qu'ils se gardent de Gaston Méry comme de la peste.

Mon devoir était d'informer les directeurs de l'*Action Libérale* et de la *Patrie Française* de mon intention de combattre toute candidature de Gaston Méry, où qu'elle se produise.

J'ai accompli ce devoir et je continuerai auprès de tous les citoyens qui pourraient être sollicités par le plus vil des trois *Valets* de Drumont.

Je n'exagère pas en qualifiant de « vil » un individu de l'espèce de Gaston Méry.

Ce qualificatif lui convient à merveille, car il est le seul journaliste ! capable d'accepter certaines besognes jugées trop répugnantes par tous.

Ainsi, au moment de la disparition de Syveton, dans le scandale que l'on sait, lorsqu'il était question de « lettres

écrites par la belle-fille de Syveton à son concierge », nul écrivain, digne de ce nom, ne consentit à prendre l'initiative de publier ces ordures.

Pourtant les copies de ces lettres couraient toutes les salles de rédaction; mais il répugnait aux hommes de cœur de les faire entrer dans le domaine des informations publiques.

Ce fut encore Gaston Méry qui devint, moyennant profits, soyez-en bien convaincus, le collaborateur d'un *don Juan du Cordon*, pour livrer ces lettres d'une détraquée à la curiosité publique.

Un fait comme celui-là suffirait à jauger la mentalité et la moralité de l'individu, si tant d'autres n'étaient à y joindre.

II

LE GROS DEVOS

Un neveu de province. — Un Administrateur selon Drumont. — Un spectacle comique. — Protestation du Personnel. — Gérant et Administrateur. — La famille de M. l'Administrateur. — « Auguste! » — Un incident. — Contre M. Albert Monniot. — Mougeot « tabou ». — Une entreprise d'embauchage. — Toujours le bazar Drumont and Co. — Une grave affaire. — Les marchands de décorations. — Un projet de M. Henri Rochefort. — Il échoue! — Un mystère! — Tout se découvre! — MM. Firmin Faure et Devos. — Les conséquences d'une indiscrétion. — Une trahison nouvelle de l'Intendant. — MM. Gérault-Richard et Devos. — Les « affaires sont les affaires ». — Une séance du *Conseil des Intéressés*. — Devos est un voleur! — Drumont se fâche. — Deuxième séance. — Revolver au poing! — Une note du *Gil Blas*. — Devos-Arton. — A la quatrième Chambre. — Débats instructifs. — Un témoin indigne. — L'ami de Devos. — Encore des faux. — Une enquête. — Gaston Méry et Devos. — Un article du *Cri de Paris*. — La *Librairie antisémite*. — Les Souscriptions! — La *Statue de Morès*. — Où est l'argent? — La souscription Henry. — Un Concours de la *Libre Parole*. — On paie enfin. — Nouvelle Souscription. — Contre l'*Antijuif*. — Ménard et Devos. — Contre la *Tribune française*. — Ma visite à Ménard. — Avocat diffamateur de son client. — Deux cambrioleurs prudents. — Lettres anonymes. — MM. Vervoort et Devos. — Un espion pincé. — La *Libre Casserole*.

Après Gaston Méry, je vais parler du gros Devos, celui que Drumont a qualifié l'*Intendant* de l'Antisémitisme et

dont il a fait, à plusieurs reprises, le plus flatteur des portraits.

Devos, comme je l'ai dit, est le neveu de la « vieille et fidèle Marie », dont Drumont se plaisait à parler dans la *France Juive*, et que Méry et son *associée* ont fait renvoyer de chez le directeur de la *Libre Parole*, pour mieux « chambrer » celui-ci.

En 1892, Devos était sans emploi, à Lille, et vivait aux crochets de ses beaux-parents, modestes travailleurs, qu'il ne veut plus connaître aujourd'hui.

Il s'empressa de venir à Paris solliciter, patronné par sa tante, une place d'employé à l'administration de la *Libre Parole*, que dirigeait alors l'association Drumont et J.-B. Gérin.

On a vu, par la lettre que j'ai publiée dans un chapitre précédent, comme Devos espionnait le personnel de l'Administration et MM. J.-B. Gérin, Wiallard-Crémieux, Leo Biron, Mourlon, Gadobert et Odelin, pour le compte de celui dont il est devenu, actuellement, « l'homme de paille ».

Quoique qualifié *rentier*, dans l'acte qui le nommait Administrateur en remplacement de M. Wial ard-Crémieux, le gros Devos n'avait pas un sou vaillant, ses appointements lui suffisant à peine pour vivre dans les modestes logements à 400 francs... qu'il occupa successivement rue Ramey et rue de la Tour-d'Auvergne.

Ceci se passait au commencement de 1895.

Un an après, son train de vie avait changé ; et, telle la grenouille de la fable, on le voyait pavaner sa suffisance de parvenu dans les bureaux de la *Libre Parole*, se mirant, avec complaisance, dans les glaces de toutes les pièces.

C'était un spectacle tellement comique que celui de ce gros individu, déambulant comme un dindon, que les rédacteurs s'amusaient à couvrir les glaces des bureaux d'affiches et de placards.

Et lorsque Devos paraissait ennuyé de ces obstacles

opposés à l'admiration de sa personne, quelqu'un s'amusait toujours à lui demander :

— Qu'avez-vous, Devos ? Ah ! la glace qui est cachée. Voulez-vous qu'on enlève les affiches ?

Et l'on riait.

A l'administration, son attitude était également ridicule et les employés, qui avaient été ses collègues et qu'il traitait maintenant comme des chiens, se risquèrent un jour à adresser à M. Turquet, président du *Conseil des Intéressés*, la protestation suivante :

Monsieur le Président

Les soussignés employés dans les bureaux de l'administration de la "Libre Parole" ont l'honneur de vous exposer respectueusement la situation fâcheuse dans laquelle les met la conduite de Monsieur l'Administrateur à leur égard.

L'exercice de leurs fonctions devenant impossible par suite des vexations continuelles dont ils sont l'objet ; ils vous prient Monsieur le Président, de vouloir bien faire une enquête qui justifiera pleinement le bien fondé de leur plainte.

Comptant sur vos hauts sentiments de justice, ils vous assurent de leur plus respectueux dévouement

G. Coquin — Mottier — A. Delahaye

J. Mahaudo (illegible) — Lyon — A. Pichon

Drumont et Devos profitèrent de cette adresse, que les procédés de Devos justifiaient amplement, pour renvoyer tout le personnel.

Celui-ci commençait à être trop au courant des chantages et des tripotages dont j'ai parlé, et l'occasion était bonne de faire *maison nette*.

On renvoya même Masson, qui avait été engagé par Drumont pour son élection d'Alger et qu'il avait fait venir exprès de Constantine.

Plus tard, il reprit Masson comme Gérant ; mais, ça ne dura guère, car, après la période électorale de 1902, il y eut de violentes querelles entre M. l'Administrateur et le Gérant.

Ce dernier protestait contre l'usage que Devos et Drumont prétendaient faire de son nom pour signer des placards ridicules, présentés comme des merveilles de propagande, et qui n'étaient que prétexte à « taper » les Antijuifs et à leur soutirer de l'argent pour cette création spéciale de Drumont et Devos, dénommée *Œuvre de propagande antijuive*.

Ces querelles entre Devos et Masson créaient des scènes scandaleuses et, presque journellement, le Gérant poursuivait l'administrateur de bureau en bureau en lui disant :

— Vous êtes une canaille, monsieur Devos. Vous êtes un voleur, monsieur Devos, et moi je suis un honnête homme.

Et Masson concluait régulièrement par cette phrase, énergique et colorée :

— Et puis, vous savez, moi, je vous em..... !

Mossieu l'Administrateur en était réduit à se réfugier dans le cabinet de Drumont, lequel cherchait à calmer de son mieux son irascible Gérant.

Cette vie ne pouvait durer plus longtemps et Masson quitta une seconde fois la *Libre Parole*.

Tout cela ne prouve évidemment pas qu'le gros Devos soit l'homme au cœur excellent, vanté par son patron.

Mais il y a mieux encore :

Deux années après son installation au poste d'Administrateur, le gros Devos avait déjà réalisé de très importantes économies sur son traitement, qu'cependant il dépensait largement, pour se rattraper des années difficiles qu'il avait vécues jusque-là.

Devenu riche, très riche même, on eût pu penser qu'il allait donner un peu d'aisance à sa famille, à son vieux père, à sa vieille mère et chercher à « établir » sa sœur.

Ah ! bien oui ! l'*Intendant* vaut le *Maître* et, loin de faire le moindre sacrifice pour les siens, il trouva plus simple le moyen de donner des emplois à la *Libre Parole* à son père, à sa mère et à sa sœur.

Et, ne croyez pas que ces emplois étaient faciles à remplir. Ils étaient, au contraire, très pénibles, parce que la vanité imbécile de ce parvenu l'empêchait de laisser voir que ses vieux parents devaient encore travailler pour vivre.

Il plaça donc père, mère et sœur dans les caves du 14, boulevard Montmartre où s'emmagasinaient les collections et où ils triaient les bouillons ; leur allouant pour ce travail de taupes un salaire total de 300 francs par mois environ.

Cette combinaison lui procurait le double avantage de n'avoir pas à dépenser un centime pour faire vivre les siens, et, en même temps, de dissimuler à tous l'existence des trois êtres qu'il confinait dans les caves de l'immeuble, poussant même la précaution jusqu'à leur défendre de dire qui ils étaient.

Il poussait cette précaution si loin, qu'il avait baptisé son vieux père *Auguste*, et qu'un jour, sa sœur étant tombée malade, il laissait cette note pour son chef de vente, afin que le triage ne fût pas interrompu :

Mr Jaud Leur

La jeune dame trieuse
est malade, comme l'autre ne
connait pas bien le service et
doit soigner sa fille veuillez
convoquer pour demain samedi
deux femmes qui assureront le
service pendant la maladie

La jeune dame trieuse qui était malade et *l'autre* qui devait soigner sa fille, c'était sa mère et sa sœur.

Ce trait ne suffit-il pas à peindre un individu de cette sorte.

Un jour, cependant, Devos rompit avec les procédés dont il usait à l'égard des siens.

Ce fut en faveur d'un sien beau-frère, fonctionnaire des postes, et qui désirait un « coup de piston » pour obtenir un avancement qui ne venait pas.

Et, comme la recommandation qui pouvait être utile à son beau-frère ne lui coûtait pas un centime, Devos s'employa à *obtenir ce « coup de piston »*.

Tout d'abord, on voit mal l'administrateur de la *Libre Parole*, même son Directeur, apostillant une demande de faveur, adressée au gouvernement.

Nous ne nous serions, ni les uns, ni les autres, exposés à pareille aventure dans l'intérêt même des solliciteurs.

Où tous nous eussions échoué, Devos réussit parfaitement.

Et, un soir, en arrivant à la *Libre Parole*, j'entendis une vive discussion à propos d'un filet, publié dans le numéro du matin, où le Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, Mougeot, avait été assez vivement malmené et à juste titre, par M. Albert Monniot.

— Albert Monniot, clamait Devos, avait commis une infamie et publié cette note pour être désagréable à M. l'administrateur.

Au cours des propos échangés entre Devos et Papillaud et leurs collaborateurs présents, j'appris que l'article d'Albert Monniot avait mécontenté un membre du gouvernement, devenu « tabou », comme bien d'autres avant et depuis, car Mougeot, sur une sollicitation du *démarcheur* habituel de Drumont, Papillaud, s'était empressé d'accorder au beau-frère de Devos l'avancement qu'il ambitionnait.

Si Drumont emploie Devos à toutes sortes de combinaisons, afin de se dissimuler derrière son *Intendant*, il est une entreprise spéciale dont il me faut dire un mot.

A chaque instant, au cours des années 1897, 1898, 1899, 1901 et 1902, nous étions priés, au *Grand Occident de France*, d'envoyer des Camarades soutenir des candidats et des Comités amis, partout où les adversaires concentraient leurs troupes amenées de tous côtés pour empêcher les réunions, insulter les orateurs et détruire la liberté de la parole.

Nous répondions toujours à ces appels et nous allions « gratuitement » aider nos coreligionnaires politiques à résister aux assauts qu'on leur livrait.

Drumont n'ignorait pas les sollicitations dont nous étions l'objet constamment et l'idée lui vint de monter une « Entreprise d'embauchage » de façon à faire *casquer* encore à ce sujet les candidats.

Devos fut son intermédiaire et celui-ci confia le soin des embauchages et du pilotage des embauchés à un malheureux bougre qui, en fin de compte, fut la victime du métier qu'on lui fit faire.

Devos ne voulait, en effet, pas plus que son patron, s'exposer à recevoir des coups dans les manifestations si souvent violentes.

Et, pour y récolter profits sans risques, ils se servaient d'un pauvre diable, heureux de trouver cette aubaine.

Je reproduis ici un billet d'embauchage qu'un ami put se procurer, un jour que Devos avait promis le concours des « Bouchers de la Villette ».

On pourrait_on pas
avoir pour demain quelques solides
tueurs (sans blouse). une dizaine
On paierait une bonne
journée
Devos

Je dois dire que les « solides tueurs » (sans blouse), auxquels on promettait une bonne journée, restèrent chez eux et Drumont dut se contenter de pauvres hères rencontrés sur les boulevards, en quête d'une corvée pour avoir quelques sous.

Cette entreprise, qui dura une année à peu près, procura à Drumont et à Devos une soixantaine de mille francs dont ils dépensèrent environ 20 billets de mille à payer leurs embauchés ; et, sur ces 20,000 francs, leur intermédiaire garda pour lui environ 5,000 francs...

Drumont et Devos, ayant appris que cette somme avait été *épargnée* par leur commis, lui en firent d'amers reproches.

Cela fut l'occasion d'une nouvelle scène dans les bureaux de la *Libre Parole*, scène qui fut suivie du départ de *l'indélicat !* embaucheur.

Malheureusement pour lui, celui-ci, qui ne s'était jamais vu pareille somme dans les mains, en usa et abusa au point d'en mourir.

Après avoir quitté Drumont et Devos, il eut l'idée de faire un voyage d'agrément et c'est en passant par Bruxelles qu'il me fit demander de le recevoir pour me *raconter des choses intéressantes.*

Elles l'étaient en effet, car elles me révélèrent une nouvelle combinaison de la *Maison Drumont and Co.*

Les faveurs que Drumont, Devos, Méry et Papillaud obtiennent si aisément de nos gouvernants qui nous réservent, à nous, *les Auxiliaires du ministère !* la prison et l'exil, s'expliquent facilement et je vais en donner une preuve convaincante, qui ne doit certainement pas être la seule.

Un jour, nos amis Montégut et Possien, rédacteurs à l'*Intransigeant*, furent appelés chez leur directeur, M. Henri Rochefort, par un coup de téléphone.

Ils s'y rendirent aussitôt, et Henri Rochefort leur apprit qu'il venait de recevoir la visite d'un important négociant de Paris, auquel des *Amis du Gouvernement* de Waldeck, Millerand et consorts, avaient proposé la Légion d'honneur, moyennant versement de la forte somme.

— Ce négociant, qui est des nôtres, dit Rochefort, est tout prêt à faire pincer ses solliciteurs. Ceux-ci ont pris

un rendez-vous avec lui demain après-midi ; l'heure doit en être fixée, par téléphone, dans la matinée ; venez demain ici vers 11 heures, nous déjeunerons et nous causerons.

Rochefort retint à dîner nos amis Montégut et Possien et, à table, ne se trouvait, avec Mme Rochefort, Rochefort et ses deux collaborateurs, qu'un ami sur la discrétion duquel on croyait pouvoir compter.

On évita de parler devant les domestiques, et le plan de la petite opération du lendemain fut arrêté.

Le négociant devait cacher Montégut et Possien dans une pièce communiquant avec celle où seraient reçus les amis du gouvernement.

La conversation devait être soigneusement enregistrée.

De plus, pour confirmer au négociant les propositions qu'on venait de lui faire, ses deux visiteurs devaient, après leur entretien, se diriger avec lui vers les bureaux d'un journal ministériel, et, sur leur route, ils « rencontreraient », fortuitement, le chef de cabinet d'un ministre.

Et, les présentations faites, le chef de Cabinet dirait au négociant :

— Vous pouvez absolument compter sur ce que ces Messieurs vous ont promis.

Ce devait être la confirmation officielle du marché traité par les mandataires.

Montégut et Possien, informés de l'endroit où devait avoir lieu cette *rencontre fortuite !* devaient photographier le groupe.

On voit d'ici ce que pouvait produire le lendemain la lecture de l'*Intransigeant*, parlant de cette double scène sténographiée et photographiée.

C'était la chute certaine du ministère Waldeck-Millerand et Cie, s'effondrant dans un scandale d'autant plus retentissant que ceux qui se trouvaient au gouvernement, alors, avaient été les plus violents contre le gendre de Grévy : Wilson, le marchand de décorations.

Les conséquences de cette affaire ne s'arrêtaient même

pas à la chute du ministère ; ce pouvait être la fin de la politique de persécution, œuvre de Waldeck, de Combes et du « Bloc » ; et, ce que nous voyons depuis six ans n'aurait certainement pas eu lieu.

C'était aussi la fin des proscriptions et des emprisonnements.

Malheureusement tout échoua.

Le lendemain, lorsque Montégut et Possien arrivèrent chez M. Henri Rochefort, celui-ci leur apprit qu'il venait de recevoir un coup de téléphone du négociant ami, lui disant que les projets faits la veille étaient irréalisables.

— J'ai été appelé tout à l'heure au téléphone, avait-il dit au Directeur de l'*Intransigeant*, et au lieu de recevoir l'indication de l'heure du rendez-vous chez moi, les deux individus m'ont dit : « Ne comptez pas sur nous aujourd'hui. Vous êtes trop malin pour nous ! »

Que s'était-il passé depuis la veille ; une indiscrétion avait-elle été commise ? Ce n'était certainement pas du côté de Rochefort et de ses collaborateurs, du moins le pensaient-ils, puisqu'ils n'avaient parlé de cette affaire que devant Mme Rochefort et *l'ami sûr* qui assistait au dîner de la veille.

Quelque temps se passa et un jour, que notre ami Possien, en congé de convalescence, se trouvait à Bordeaux, il rencontra sur la place de la Comédie, devant le *Grand Théâtre*, le frère des deux intermédiaires qui étaient venus proposer la Croix de la Légion d'honneur au négociant parisien.

— Tiens, que fais-tu par ici ? dit ce *troisième frère*, sorte de bohème d'allures souvent trop libres et qui tutoie tout le monde.

— Je suis de passage, reprit Possien ? je viens me reposer dans le Midi. Et toi ?

— Oh ! moi, je fais toujours de la publicité et je viens ici pour la *France de Bordeaux*.

Et on cause, on cause !

Tout à coup le *troisième frère* s'écrie :

— Ah ! mais, il faut que je te parle de quelque chose. Vous avez voulu monter un coup contre mes frères ; mais vous n'avez pas été assez malins. Quand nous vendons des décorations, nous ne nous faisons pas prendre.

— De quoi s'agit-il ? répliqua Possien, intrigué et curieux de continuer cette conversation. Explique-toi.

— Allons, allons, ne fais donc pas l'ignorant. C'est bien toi qui devais, avec Montégut, te trouver chez M. X... pendant que mes frères s'y trouveraient aussi. Vous aviez arrangé tout cela chez Rochefort la veille et vous pensiez bien réussir votre coup le lendemain. Seulement le soir même, mon frère était prévenu par Devos qui lui téléphonait :

— Méfiez-vous, on vous tend un piège pour demain. Vous devez savoir où, n'y allez pas !

Ce qui s'était passé et qui avait intrigué Rochefort et ses deux collaborateurs s'expliquait.

L'ami sûr, qui assistait au dîner, était M. Firmin Faure, qui, en quittant la maison de Rochefort, s'était rendu aussitôt à la *Libre Parole,* dont il était alors le collaborateur et l'orateur ! ! et il avait raconté à Devos toute l'histoire.

Je ne dis pas qu'il avait commis cette indiscrétion dans le but de provoquer une trahison, que Devos est très capable d'avoir commise seul et de son propre chef et très certainement d'accord avec Drumont.

Je tiens à laisser à chacun le soin d'expliquer son rôle dans cette affaire; mais la trahison n'en avait pas moins été commise, soit avec la complicité de M. Firmin Faure, soit par la faute de son inexcusable imprudence.

Je n'ai pas mis ici les noms des *acteurs gouvernementaux* de ce petit drame politique ; mais il est bien entendu que je me réserve s'il y a lieu, pour confondre Drumont et Devos, de les prononcer et d'invoquer le témoignage de nos amis Montégut et Possien et aussi ceux de MM. Henri Rochefort et Firmin Faure.

Le profit que Drumont et Devos tiraient de cette trahison était double.

D'abord ils enlevaient une affaire sensationnelle à un concurrent de leur boutique — car c'est comme un concurrent qu'ils ont toujours considéré l'*Intransigeant* — et puis ils s'assuraient des reconnaissances utiles du côté gouvernemental.

Ces accointances de Devos et Drumont avec des amis du gouvernement et les directeurs et administrateurs de certaines feuilles ministérielles, ont fait que je n'ai été que très médiocrement surpris de trouver, un jour, dans la *Petite République* de MM. Gérault-Richard et Dejean, une réclame en faveur de la *Libre Parole*, le 27 mai 1903, pour le numéro publié par Drumont sur Alphonse de Rothschild et la mort du grand Juif de la rue Laffitte.

Je n'ai même pu me dispenser d'envoyer, ce jour-là, à M. Gérault-Richard la lettre suivante :

Monsieur Gérault-Richard,
Directeur de la *Petite République*, à Paris.

Je lis dans le numéro de ce jour de votre journal :

(Ici la réclame pour la *Libre-Parole*).

Votre feuille faisant de la réclame à celle de Drumont, cela explique bien des choses.

En emprisonnant et exilant les condamnés de la Haute Cour, vous vous débarrassiez encore plus des *gêneurs* que de vos adversaires politiques. L'heure des affaires avait sonné pour vous comme pour les *Trafiquants de l'Antisémitisme ;* et si vous étiez, au moins en apparence, séparé d'eux sur le terrain des idées, le *terrain des affaires* voit votre édifiante réconciliation.

Forain a dit un jour, parlant de notre malheureux pays et de ce qui s'y passait : *Doux Pays ;* les proscrits peuvent ajouter, grâce aux rapprochements que vous leur révélez : *Tristes temps ! tristes gens !*

Drumont a trouvé le *Traitement du Chartreux* et le *Vin des Chabannes*, sans compter d'autres et très multiples moyens d'exploiter ses concitoyens. Evitez de lui faire concurrence

dans ses *affaires ;* vous vous fâcheriez et cette fois véritablement et non plus pour la galerie et les bons *gobeurs* dont j'ai eu l'honneur d'être.

« Bonnes affaires », Monsieur Gérault-Richard.

Jules GUÉRIN.

Je voudrais m'arrêter ici et laisser le gros Devos à son *Intendance,* mais je ne puis omettre de parler de deux ou trois incidents qui valent la peine d'être contés.

L'un d'eux s'est produit au cours d'une séance du *Conseil des Intéressés* de la *Libre Parole.*

Ce jour-là, Devos et un Administrateur, M. Aubry — déjà cité — s'empoignèrent vigoureusement.

M. Aubry finit par dire à Devos :

— Vous êtes un voleur !

Drumont intervint.

— Il est impossible, dit-il à M. Aubry, que vous traitiez ainsi notre Administrateur.

— Quant à vous, répliqua M. Aubry, vous êtes son complice !

Là-dessus, Drumont bondit et voulut s'élancer sur M. Aubry ; MM. Turquet et J.-B. Gérin s'interposèrent pour empêcher un pugilat et, un instant après, le gros Devos et les membres du *Conseil des Intéressés* étaient à la recherche d'une des pantoufles de Drumont (1), que ceui-ci avait perdue en s'élançant sur M. Aubry.

Cette séance, si mouvementée, fut suivie d'une autre encore plus fertile en incidents graves.

A celle-là, Drumont n'assistait pas ; il était à ce moment en villégiature au Château Saint-Ange, près de Moret-sur-Loing (2).

(1) Drumont qui est rhumatisant était venu ce jour-là en pantoufles à son journal et s'il conseille aux *gogos* d'acheter son *Traitement du Chartreux*, il se garde bien d'en faire usage. Pourtant, il affirme dans les annonces de son *Traitement*, que cette drogue guérit tous les malades !

(2) Les villégiatures que l'antisémitisme m'a procurées se sont passées dans les Prisons de la Santé, du Luxembourg et du Dépôt à Paris dans la Prison de Barberousse à Alger, et dans celle de Clairvaux. Le château Saint-Ange doit leur être préférable !

La querelle entre M. Aubry et le gros Devos reprit, plus violente encore qu'à la séance précédente.

Mais cette fois Devos se fâcha et voulut étrangler M. Aubry.

Le *Maître* lui avait montré la *manière de faire* et comme M. Aubry est un homme de petite taille et déjà âgé, l'*Intendant* se sentait un courage indomptable.

Malheureusement pour lui, M. Aubry, que l'agression de Drumont avait incité à prendre des précautions pour sa sécurité au cours de séances du Conseil si agitées, sortit immédiatement de sa poche un revolver qu'il braqua sur l'*Intendant*.

Celui-ci se mit aussitôt à hurler à l'assassin, et il se précipita dans l'entrée des bureaux de la *Libre Parole* pour demander aide et supplier un garçon de bureau d'aller chercher les agents.

Le *Gil Blas* rendait compte de ce dernier « incident » dans son numéro du 21 septembre 1905, dans un écho que je reproduis :

Histoires contemporaines.

Par ces temps d'affaires ténébreuses, il y a des affaires dont on ne parle point.

L'administrateur d'un journal violemment hostile aux Israélites s'est vu assailli, en séance du Conseil, par un actionnaire grincheux qui brandissait un revolver. Les garçons de bureau, affolés, se sont précipités. On a mis dehors le gêneur qui proférait de terribles imprécations. Et l'Administrateur, le calme revenu, a pu annoncer à l'assemblée *son prochain mariage avec la fille d'un Israélite notoire*, qui mourut tragiquement voici quelques semaines, laissant un nom attaché aux grandes histoires de la troisième République.

A quel *prochain mariage* le *Gil Blas* faisait-il donc allusion ?

Pour être renseigné, il suffirait de relire les journaux de juillet 1905, parlant du suicide d'Arton, le corrupteur

des Panamistes, dont la *Libre Parole* narra avec tant de détails les hauts faits.

Voici ce que l'on trouve dans la *Petite République* du 18 juillet 1905 à la fin d'un article sur Arton :

Arton laisse une veuve, un fils et deux filles dont la plus jeune doit épouser bientôt M. Devos, Administrateur de la *Libre Parole*.

Le rédacteur de la *Petite République* qui, dans la soirée, avait rédigé son article sur l'un des événements sensationnels du jour, ignorait la combinaison d'affaires de la maison *Drumont and Co* avec la maison de MM. Gérault-Richard et Dejean, relations d'affaires qui se dénoncèrent par la réclame faite à la *Libre Parole* par la *Petite République* et par l'insertion régulière, en sixième page de ce journal judéo-gouvernemental, de l'annonce, grand format, du *Traitement du Chartreux* qui occupe une largeur de quatre colonnes sur près de 0m,30 de hauteur (1).

Drumont et Devos furent très ennuyés de voir l'intimité de Mlle Arton avec la *Libre Parole* et son *Intendant* ainsi dévoilée publiquement, mais ils se gardèrent bien de répondre à la note du *Gil Blas* ou à l'article de la *Petite République* dans la *Libre Parole*.

Les derniers lecteurs de cette feuille eussent pu se demander ce que voulaient dire ces informations et s'enquérir de leur réalité.

Mais, comme il fallait répondre tout de même, fût-ce par un mensonge, Drumont n'hésita pas et il en commit deux.

Il fit demander à la *Patrie* de publier une note disant :

Un journal annonce le mariage de M. Devos, Administrateur de la *Libre Parole*, avec l'une des filles d'Arton. Or, on sait que M. Devos est marié.

(1) On peut trouver le type de ces réclames dans de nombreux numéros de la *Petite République* et notamment dans celui du 18 septembre 1905.

De bonne foi la *Patrie* du 19 juillet 1905 inséra cette note ; mais, ce que Drumont s'était bien gardé d'y ajouter, c'est que, depuis six mois, le Tribunal était saisi d'une demande en divorce, intentée par Mme Devos contre l'*Intendant*... Cette demande en divorce avait pour motifs l'abandon par Devos du domicile conjugal et des injures graves à l'égard de sa « femme », *qu'il ne trouvait plus à la « hauteur » de la situation, que lui l'Intendant de Drumont occupait maintenant.*

Ce procès de divorce, comme je l'ai déjà dit, suit son cours en ce moment et la 4e Chambre civile lui a déjà consacré plusieurs audiences (23 février, 2 mars et 9 mars 1906).

Au cours des débats, on apprit des choses bien intéressantes.

Non seulement Devos avait abandonné le domicile conjugal ; mais, craignant le bruit que pourrait faire un divorce, si contraire aux idées religieuses de la clientèle de la *Libre Parole*, il avait proposé à Mme Devos une séparation à l'amiable, moyennant une pension alimentaire, et il avait commencé par placer à son nom dans un établissement financier une somme de 40,000 francs....

— Nous irons chacun de notre côté, proposait-il.

Mme Devos refusa d'accepter ce marché et elle demanda le divorce qui seul pouvait établir une situation nette.

L'enquête donna lieu à l'audition de différents témoins cités à la requête des époux Devos.

Les dépositions de ces témoins furent lues à l'audience.

L'un d'eux disait :

Un jour, me rendant à un rendez-vous que M. Devos m'avait donné dans son bureau d'administrateur à la *Libre Parole*, je le surpris en *conversation joyeuse* avec Mlle X... (1).

Et, comme je faisais remarquer à M. Devos que sa femme ne serait peut-être pas contente si elle apprenait ses relations

(1) L'avocat de Devos avait demandé à son confrère de ne prononcer aucun nom à l'audience publique, c'est pourquoi on disait : mademoiselle X...

avec Mlle X..., il me répondit : *Ma femme, je m'en f..., elle me dégoûte. Elle n'est pas à la hauteur de celle-là.*

C'était curieux à entendre ; mais ce qui ne le fut pas moins, c'est la réplique de l'avocat de Devos, Me Couhin (1).

— Comment, s'écria Me Couhin, peut-on invoquer un pareil témoignage donné par un individu condamné à la prison pour vol et dont nul tribunal ou nul honnête homme ne peut prendre les dires en considération ?

Et sait-on qui était ce témoin, ainsi maltraité par l'avocat de Devos ?

Tout simplement le mouchard Spiard-Oswald, le complice de Drumont, Devos et Gaston Méry dans la campagne d'injures et de calomnies entreprise contre moi.

L'avocat de Mme Devos répliqua avec beaucoup d'à-propos :

— Pardon, mon cher confrère, mais ce témoin, que vous qualifiez de voleur, *était un ami personnel de M. Devos,* et l'incident, qui fait l'objet de son témoignage, s'est produit dans le bureau de M. Devos, à la *Libre Parole, où il allait à un rendez-vous donné par votre client.*

Me Couhin parut plus qu'embarrassé, pendant que son client baissait le nez sous les regards interrogateurs des membres du Tribunal.

Cet incident et plusieurs autres du même genre faisant mal augurer de la tournure de l'affaire, Devos et son défenseur crurent utile à leur cause de formuler une revendication contre Mme Devos, en prétendant que le divorce devait être prononcé contre elle, pour injures graves envers son mari.

Et l'injure grave — unique ! — invoquée était une plainte, déposée par Mme Devos contre X..., auteur de signatures apposées sur différents actes, et notamment

(1) Me Ménard n'avait pu, en cette occasion, assister son « *cher ami Devos* » à cause de sa clientèle catholique qui se serait offusquée de le voir plaider une affaire de divorce. Il se borna à conseiller de son mieux l'*Intendant*, sans paraître publiquement dans cette affaire, scabreuse à plus d'un titre.

sur ceux dressés par le notaire, chargé de régulariser la cession à un tiers du *Domaine de Sahali*.

La signature personnelle de Mme Devos était indispensable pour ces actes, et le notaire prétendait que cette signature, qu'il avait eu le tort de ne pas recevoir, dans son étude et en sa présence, suivant la loi, avait été donnée à l'un de ses clercs au domicile des époux Devos.

Or, Mme Devos, par l'organe de son défenseur, Me Masson, affirmait à la barre de la 4e Chambre, comme au moment de la plainte en faux contre X..., *n'avoir jamais donné cette signature et n'avoir jamais vu le clerc en question.*

Me Masson réclama même la confrontation de sa cliente avec ce clerc.

— Il ne doit pas être mort, ce clerc ; qu'on nous le montre, s'exclamait-il.

Et le Tribunal clôtura ce nouvel incident d'audience, en remettant l'affaire à huitaine pour supplément d'enquête.

Voilà tout de même bien des faux relevés dans les écritures commerciales et privées de l'*Intendant* de Drumont.

Faux transferts de titres, faux sur actes notariés, fausse signature : *Dom Marie !*

Combien d'individus, qui n'ont pas commis le demi-quart de ces crimes, ont été poursuivis, arrêtés et condamnés !

Quelle influence protège donc l'*Intendant ?*

Est-ce la crainte que nos Gouvernants ont de Drumont et de son journal ou les services qu'ils rendent à ceux qu'ils semblent combattre ?

J'ajoute, à propos des articles du *Gil Blas* et de la *Petite République*, que cette histoire de Mlle X... avec l'*Intendant* est connue de tous à la *Libre Parole*, où Mlle X... est, depuis plusieurs années, absolument chez elle, y passe une grande partie des journées et y possède une influence qui se manifeste de façon visible dans la

tenue plus soignée de l'*Intendant*, dont elle a entrepris de faire un gentleman fort distingué, cavalier et musicien.

Devos, violoniste ! Pitié pour les oreilles de mes contemporains !

Devos, cavalier ! Pauvre bête !

C'est le cheval que je plains, bien entendu.

Eh bien ! qu'en pensez-vous, lecteurs anciens et actuels de la *Libre Parole*, Antijuifs et Catholiques ?

Nous avons vu en 1892 l'administration Wiallard-Crémieux ; c'était déjà bien, on vous prépare l'administration Devos-Arton, c'est mieux.

Quelle revanche pour Israël !

Et Me Couhin, défenseur de Devos, ne pouvait se défendre d'une pointe d'ironie lorsqu'il disait au Tribunal pour expliquer la présence journalière de Mlle X... dans les bureaux de la *Libre Parole* :

— Mais cette présence n'est pas extraordinaire ; elle s'explique par ce fait que le père de Mlle X... avait été, pendant longtemps, vivement attaqué par la *Libre Parole*, à propos d'une affaire qui se termina par son arrestation et sa condamnation.

Mais, comment donc, Me Couhin ; mais, rien n'est évidemment plus naturel ! et il faudrait avoir l'entendement absolument bouché pour ne pas comprendre cela.

Je ne connais pas Me Couhin, mais j'ai l'idée qu'il doit bien s'amuser et que cette affaire Devos-Arton, Drumont, Panama, Sahali, Traitement du Chartreux, etc... restera une des causes curieuses qu'il aura eu l'occasion de plaider au cours de sa carrière d'avocat.

Gaston Méry, qui hait Devos, espère beaucoup de cette affaire Arton pour arriver, un jour prochain, à débarquer Devos et pour s'emparer, alors, de tout le journal, administration et rédaction.

Nous avons eu souvent l'occasion de constater cette haine de Gaston Méry contre Devos. On peut dire qu'il

ne s'écoulait pas de jour, sans qu'on entendît Méry accablant Devos des pires accusations.

Un jour, que Devos reprochait à Méry de n'avoir pas fait un article la veille, Gaston répondait à l'*Intendant* :

— C'est possible, mais je gagne 4,000 francs... alors que vous en gagnez 100,000.

Une autre fois, il demandait de tous côtés des conseils pour mettre son *Echo du Merveilleux* en société afin, disait-il, de s'affranchir de *cette canaille de Devos* qui lui *volait* tous les bénéfices de cette affaire.

Mais, ce qui valait à Devos les plus violentes accusations, c'était, d'une part, la *Librairie antisémite* et, d'autre part, *l'Œuvre de propagande antijuive* dont j'ai déjà parlé.

Sur ces sujets, Gaston Méry était intarissable.

— Mais cette *Librairie antisémite*, c'est un vol organisé. Devos achète des bouquins au rabais et les revend 3 fr. 50. Il vole les malheureux auteurs qui s'aventurent dans cette caverne. Quant à l'argent qu'il reçoit pour *l'Œuvre de propagande*, c'est dans sa poche qu'il passe.

Voilà ce que nous entendions à la *Libre Parole*, et Gaston Méry tenait les mêmes propos partout.

L'un de nos amis, abonné de la *Libre Parole*, et qui toujours envoyait ses souscriptions lors des appels de fonds lancés par Drumont et Devos dans leur journal, m'écrivait, au moment où les premiers différends éclatèrent entre la bande de Drumont et le *Grand Occident* :

8 décembre 1901.

Mon cher Camarade,

Retenu depuis longtemps à la campagne, souffrant, je vous écris quelques lignes pour vous dire mes impressions au sujet du différend qui vient de s'élever entre le *Grand Occident* et la *Libre Parole*.

Souvent, au centre même de la lutte, on est un peu grisé, les paroles de calme, de paix sont rares et pourtant elles sont bonnes à entendre parfois.

Pour moi qui, loin de vous, ai connu tout cela depuis long-

temps, étonné souvent et inquiet avec les autres, sans oser rien dire ou... presque rien, *je sais que vous avez raison.*

Il y a des compromissions curieuses, une attitude blâmable.

Combien de fois Méry a-t-il dit devant moi, ceci :

Devos est un voleur.

Il ajoutait volontiers :

« Drumont n'est pour rien dans ce commerce louche et ces spéculations malhonnêtes (il parlait de la souscription *pour la propagande antijuive*).

« Ne donnez rien, conseillait-il, c'est Devos qui marche », et Drumont, à qui cela fait le plus grand tort, ne se doute pas de ce vol indigne.....

Et notre ami ajoutait ensuite :

« Et, aujourd'hui, Devos est pour Méry *l'ami intime.* »

On voit quelle était l'opinion de Gaston Méry sur Devos, en comparaison de celle qu'il affecte d'avoir aujourd'hui.

Ces appels de fonds, qui étaient ainsi jugés par Gaston Méry, provoquaient des articles, malheureusement justifiés, dans les journaux adversaires.

Et, à la suite de l'un de ces appels, le *Cri de Paris* publiait l'article suivant :

Passez à la caisse.

La campagne a été dure pour la Caisse, toute milliardaire qu'elle soit, de la rue des Postes, si l'on en croit la circulaire confidentielle que le journal de Drumont adresse à tous ses amis personnels, sous la signature de l'Administrateur, de la *Libre Parole*, où l'on cueille ces perles :

« ... Depuis deux ans, malgré ses faibles ressources, notre *Œuvre de propagande antisémitique* a jeté, dans la circulation, plus de 20,000 livres et brochures (maigre succès!) qui ont beaucoup aidé à la vulgarisation de l'idée antisémitique. C'est beaucoup !... Ce n'est pas assez ! (Gourmand, va !)

Nous voudrions, par une large diffusion de ces publications, appeler sur l'Antisémitisme l'attention de ceux qui l'ignorent

(Il y en a donc encore !) et gagner à notre cause tous les bons Français qui ne s'y sont pas encore ralliés.

Suit un long développement de ce lamento, humide de larmes et d'appels déchirants à la guerre civile. Puis on arrive au couplet intéressant.

Les moyens de notre œuvre sont bien faibles ! ! (Oh ! oh !) en regard de ceux de nos adversaires. Néanmoins, avec l'aide des patriotes (attention MM. Déroulède, Habert et Millevoye !) nous pourrons faire beaucoup pour le bien de notre pauvre pays (trémolos à l'orchestre).

Nous avons des volumes et des brochures en préparation. Bornons-nous à annoncer un magnifique ouvrage sur les Rothschild (Oh ! très nouveau ça !) et sur leur rôle dans l'histoire contemporaine ; puis la conquête juive (de plus en plus neuf !), d'autres volumes encore et des brochures (n'en jetez plus, la cour est pleine !).

... Tel est notre programme (Oh ! plein d'intérêt !).

Aux armes, donc, dirions-nous volontiers (comment donc !) C'est-à-dire à la propagande féconde du *Livre antisémite* gratuit (mais pas encore, hélas ! obligatoire !).

Prière d'adresser le présent bulletin avec le montant de la souscription (je te crois, parbleu !) à M. Charles Devos (Administrateur de la *Libre Parole)*, 14, boulevard Montmartre, à Paris.

Cet appel désespéré du R. P. Du Lac et de son état-major aux fidèles est trop significatif et réjouissant, pour que nous ne nous empressions pas de le communiquer aux bonnes âmes qui seraient heureuses de contribuer à remplir ce tonneau des Danaïdes. On ne les tondra jamais assez.

Non seulement tout l'Antisémitisme et tous les Antijuifs étaient éclaboussés par ces *vols indignes* — style Méry — mais toute l'opposition en était atteinte.

Nous croyions tous que la *Librairie antisémite* était la propriété de la *Libre Parole ;* et, lorsque Drumont fit publier et vendre, par sa boutique, l'ordure signée Spiard, je fis assigner la *Libre Parole* et aussi sa *Librairie* pour calomnies et diffamations, afin d'établir les responsabilités.

Devant le Tribunal, on nous opposa que la *Librairie antisémite* était la *propriété personnelle* de Devos, ce qui confirmait les preuves qu'on avait que les fonds envoyés

par les Antijuifs pour la propagande restaient dans la poche de l'*Intendant* — sauf partage avec le *Maître* bien entendu.

Il y a quelques mois, lorsque Mme Devos revendiquait la moitié de la communauté du ménage Devos, elle demanda que la *Librairie antisémite* y fût comprise.

Et, alors, on lui objecta, contrairement à ce qui nous avait été opposé deux ans auparavant, que cette boutique appartenait à la *Libre Parole.*

Le Tribunal n'admit pas cette deuxième transformation et Mme Devos put faire entrer cette *Librairie* vagabonde dans l'avoir du ménage.

Au moment où ce différend surgit entre Mme Devos et l'*Intendant* — fin 1904 — on vit disparaître de la *Libre Parole,* l'adresse du 45, rue Vivienne et la *Librairie antisémite* était indiquée : 14, boulevard Montmartre, à la *Libre Parole.*

Pendant ce temps on mit en vente la *Librairie antisémite* au plus offrant et dernier enchérisseur (1).

Et le fonds commercial de cette affaire, qui comportait un loyer annuel de 4,000 francs... avec bail, dont 2,000 fr. consignés d'avance, un matériel évalué 624 francs... et qui payait 370 fr. 35 d'impositions, fut adjugé, sur une mise à prix de 10,000 francs avec une consignation de 500 francs..., pour enchérir, pour la somme totale de 190 francs...

L'acheteur, pour le compte de qui l'avoué enchérisseur opéra, était l'*Intendant.*

Mme Devos était évidemment frustrée d'une grande partie de ses droits sur la valeur de cette *Librairie,* et les appels de fonds continuent toujours avec force boniments, soit pour la *Propagande antijuive,* soit pour les *Abonnements gratuits.*

Puisque je parle de ces appels de fonds, je reviens à la Souscription pour la *Statue de Morès.*

(1) *Petites affiches* du 11 février 1905.

Cette souscription donna près de 28,000 francs.

Je ne sais ce que le sculpteur reçut de Drumont-Devos, mais il est bien évident que cette somme de 28,000 francs était bien suffisante pour payer l'artiste et couvrir le prix du bronze et les frais d'érection du monument.

Aujourd'hui, M. Marquet de Vasselot est mort et la *Statue de Morès* n'est érigée nulle part.

Drumont en parlait encore dernièrement dans un article, pour dire son indignation — comédien ! — contre nos Gouvernants qui n'ont pas encore accordé un emplacement pour ce monument.

Mais ce qu'il s'est bien gardé de dire, *c'est qu'à l'heure actuelle, le bronze de Morès est encore en souffrance chez le fondeur et que la facture de celui-ci est restée impayée* malgré les nombreuses réclamations adressées à Drumont qui s'est borné à répondre chaque fois :

— Le *Comité* a été dissous, il y a longtemps ; il n'y a pas d'argent pour payer le fondeur, et qu'on ne m'embête pas avec cette affaire-là !

Si bien qu'à l'heure présente, quelques amis de Morès et moi nous nous sommes cotisés, et nous cherchons les concours utiles à racheter ce bronze que, après cinq années d'attente vaine et de démarches nombreuses pour être payé, le fondeur s'apprêtait à remettre à la fonte.

En quelles mains sont passés ou sont restés les 28,000 francs versés, je ne le sais ; mais ce qui est hors de doute, c'est que le devoir de Drumont et du Comité — et ce *Comité* c'est Drumont — était de s'assurer que le bronze était ou pouvait être payé au fondeur.

La souscription pour la *Statue de Morès* n'est pas la seule qui peut donner lieu à des soupçons.

Au moment du *Fort Chabrol* une souscription fut faite pour les victimes des arrestations.

L'*Antijuif* a établi, d'incontestable façon, que sur les sommes recueillies Drumont n'en distribua qu'une partie. Quant au reste, nul ne sait ce qu'il est devenu.

Pour la souscription en faveur de Mme Henry, qui produisit près de 140,000 francs, on affirme encore aujourd'hui que cette somme n'a pas été remise à la bénéficiaire.

Quel emploi en a-t-on fait ? où se trouve-t-elle ?

On ne le sait pas davantage.

Tout ce que l'on a pu apprendre, il y a dix-huit mois environ par la *Libre Parole*, c'est que sur cette somme de près de 140,000 francs..., une partie — très faible — avait été employée à faire face aux frais du procès de Mme Henry contre le Juif Joseph Reinach, et une autre somme avait été employée à envoyer, *comme prime aux lecteurs de la Libre Parole*, une petite brochure donnant la plaidoirie des avocats.

Les prix indiqués pour ces envois étaient d'une exagération flagrante ; et, comme toujours, Drumont avait conservé le plus clair de la somme ainsi affectée.

Pour le reste, qui représente encore près de 100,000 fr. nul n'a plus eu de nouvelles depuis ; et on s'explique mal, ou plutôt on ne s'explique pas du tout, que cette souscription, qui date de sept ans, ne soit pas déjà entre les mains de Mme Henry.

En ce moment, encore, Drumont reçoit des fonds pour les victimes des bagarres causées par les *Inventaires*.

Qui donc surveille l'emploi et la répartition de ces fonds ?

Drumont et sa bande !

C'est trop insuffisant comme garantie, et je ne m'avancerai pas outre mesure en affirmant ici que les *Victimes des Inventaires* ne verront jamais la totalité des sommes versées à leur profit.

J'ai même fait une remarque intéressante à ce sujet.

On sait que la *Libre Parole* avait ouvert un concours sur l'élection du Président de la République qui devait succéder à M. Loubet.

Il y avait 10,000 francs de prix en espèces, qui furent gagnés par 7 personnes.

Le 1er prix était de 5,000 francs, le 2e de 3,000, le 3e de 1,000, le 4e de 500, le 5e de 250, le 6e de 150 et le 7e de 100.

Le dépouillement fut *pénible* et le résultat ne fut indiqué que dans le numéro du 21 janvier 1906.

Tous ceux qui connaissent les habitudes de Drumont, passé maître en fait de *bluff*, s'attendaient, le lendemain, à lire un compte rendu ébouriffant des visites faites par l'*Intendant* ou par des correspondants aux heureux gagnants des lots, si *généreusement distribués*.

Ni le lendemain, ni les jours suivants, la *Libre Parole* ne parla de son Concours, ni des gagnants, ni des lots.

Cela devint inquiétant pour les *Heureux gagnants*.

Dix jours, vingt jours s'écoulent, rien.

On commençait à désespérer ; lorsque le 11 février, on put lire, dans un modeste *Au jour le jour*, le compte rendu d'un *Voyage à Chartres*, informant *discrètement* les lecteurs de la *Libre Parole* que l'*Intendant* s'était rendu, avec un rédacteur, à Chartres, porter le gros lot de 5,000 francs, à M. Vincent Rochais, son titulaire.

Cette discrétion inusitée parut aux habitués des procédés de Drumont bien extraordinaire et on ne peut s'empêcher de faire remarquer que *c'est seulement lorsque la souscription, en faveur des catholiques* morts ou blessés en défendant la liberté et les Eglises, avait atteint, entre les mains de Drumont, la somme de 12,595 fr. 95 que le Directeur de la *Libre Parole* s'était décidé à verser les 5,000 francs dus à M. Vincent Rochais.

Quant aux autres gagnants, la *Libre Parole* ne souffla mot des versements à leur faire.

Ont-ils reçu l'argent qu'ils avaient gagné ? Mystère !

Et, depuis, il ne fut plus jamais question de M. Poughéol, avocat à Pont-l'Evêque, gagnant 3,000 francs... ; de M. Buscail, Café du Commerce à Amélie-les-Bains, gagnant 1,000 francs ; de M. Richard, au Château de Suzanne à Bray-sur-Somme, gagnant 500 francs ; de M. Roze, 206, boulevard Pereire à Paris, gagnant 250 francs ; de M. de Ponthieu, place Henry-Thiers à Epernay, gagnant 150 fr. ; ni de M. Baraine, cultivateur à Abondant, gagnant 100 fr...

C'est la première fois que Drumont montre autant de discrétion à l'occasion de sa « générosité ».

Le vrai motif de cette attitude inusitée serait bien intéressant à connaître.

Il me faudrait consacrer encore nombre de pages si je voulais passer en revue tous les méfaits de Drumont et de son *Intendant* et pour en finir avec le rôle rempli par le gros Devos, je me bornerai à parler de trois incidents qui se sont produits, d'abord au moment où Devos affecta de poursuivre l'*Antijuif* et la *Tribune française* qui avaient dénoncé les « opérations » politico-pharmaceutiques de Drumont et de son *Intendant*.

Pour l'*Antijuif*, Devos assigna le Gerant du journal ; et, en même temps, de complicité avec Joseph Ménard, il obtenait que ce gérant fît défaut pour faire condamner le journal au maximum et sans débats.

Cette combinaison réussit ; et, plus tard, le malheureux, à qui ils avaient fait commettre cette trahison, fut abandonné dans une misère noire par les coquins qui avaient ainsi obtenu contre l'*Antijuif* une condamnation, que les magistrats s'empressèrent de fixer au maximum.

Dans la *Tribune française*, je signais moi-même les articles ; mais, au jour de l'assignation, Devos et Ménard évitèrent de me poursuivre.

Ils préméditaient, en assignant seulement le Gérant du journal, de refaire le coup qu'ils avaient réussi contre l'*Antijuif*.

Seulement, comme ils avaient assigné aussi la *Société* du Journal, je me fis citer comme témoin, ce qui permettait d'exiger ma présence aux débats.

Lorsque Me Joseph Ménard sut que je devais venir, à mes risques et périls, comme témoin comparant, même prisonnier pour avoir *rompu mon ban*, car j'étais alors proscrit, il s'empressa de faire supprimer l'affaire.

Et lors de la visite que je lui fis à ma rentrée en France il eut l'audace de me dire :

— Mais, une preuve de mes bons sentiments à votre égard, c'est que j'ai fait supprimer l'affaire engagée par Devos contre la *Tribune française* pour vos articles.

— Et vous en concluez, sans doute, lui dis-je, que je vous dois de la reconnaissance ?

— .....

— Vous avez raison de ne pas y croire sérieusement, car la raison qui vous a fait supprimer cette affaire fut le souci de votre réputation. Vous aviez pris la précaution de ne pas m'assigner, pour essayer, à nouveau, la manœuvre exécutée contre l'*Antijuif ;* et lorsque vous avez vu que je la déjouais comme témoin, vous vous êtes ravisé.

Et vous avez bien fait, car témoin comparant, j'aurais simplement dit au Tribunal, devant lequel vous vous présentiez pour Devos :

« *La Tribune française* est poursuivie pour des articles que j'ai écrits et signés. On les qualifie ici : calomniateurs et diffamatoires, alors qu'ils disent des vérités incontestables. Et, pour preuve, je n'ai qu'à ajouter que tout ce que j'ai publié, sur les tripotages de Devos et de Drumont, c'est Me Ménard, ex-secrétaire de Rédaction de la *Libre Parole*, qui me l'a révélé, à l'heure où, chassé par Gaston Méry du journal, il traitait Méry et Devos de canailles et m'en fournissait les preuves. »

Et Me Joseph Ménard baissa le nez et resta coi.

En même temps que Devos et Ménard organisaient ces attentats contre l'*Antijuif*, on m'expédiait à Bruxelles deux individus, pour cambrioler mon domicile et voler tous les documents que je pouvais avoir contre Drumont et ses acolytes.

Devos remit à ces deux cambrioleurs, que j'ai la charité de ne pas nommer ici, le « viatique » nécessaire à leur voyage.

Seulement une expédition de ce genre est dangereuse en Belgique, où les cambrioleurs ne sont pas protégés par l'impunité ou les complaisances d'un Préfet de Police

comme Lépine, et les deux *opérateurs* de la *Maison Drumont and Co* n'étaient pas disposés à en risquer l'exécution.

Ils voulaient seulement faire croire à Drumont et Devos qu'ils allaient sérieusement cambrioler chez moi.

Leur expédition se borna à un voyage qu'ils firent à Anvers, d'où l'un d'eux me téléphona en me disant :

— Je suis un tel, je me trouve à Lille avec un ami et nous voulons faire une farce à Drumont et à Devos. Téléphonez donc à la *Patrie* que vous avez été cambriolé cette nuit, et demain vous vous amuserez en lisant la *Libre Parole*.

Je répondis, à ce coup de téléphone, que je désirais n'être pas mêlé à des farces de cette nature et j'invitai l'individu à cesser cette plaisanterie.

Le but de cette communication, qu'on me demandait de faire à la *Patrie* — il était environ midi — était de faire croire qu'on m'avait volé des pièces importantes et de faire envoyer la forte somme par Devos et Drumont pour les payer.

Je m'enquis auprès de l'Administration des Téléphones de Belgique de l'endroit où se trouvait ce correspondant et on me répondit qu'on m'avait téléphoné, non de Lille, mais du bureau de la Bourse d'Anvers.

Une autre fois, ce furent des lettres anonymes, envoyées contre moi à des amis de province, dont notre dévoué et fidèle Bouttier, qui me les retourna aussitôt.

J'ai montré l'une de ces lettres à MM. Chenu et Clunet, dont les noms y étaient cités et ils me manifestèrent à la fois leur surprise et leur indignation.

Ces lettres étaient faites à la machine à écrire ; mais les défauts d'impression qu'elles contenaient, comparés à ceux d'autres lettres de même origine, montrent qu'elles venaient de la *Libre Parole*.

Drumont et Devos employèrent encore un autre moyen.

Ils envoyèrent des journaux annotés au crayon bleu, les accompagnant de notes diffamatoires, faites toujours

avec la même machine à écrire, et dans lesquelles il était dit : que je dirigeais un journal avec le Juif Deutsch et son directeur M. Vervoort, lequel, pour la circonstance, était traité d'escroc, d'agent de la *Sûreté générale* et accusé d'être « l'homme du million des Chartreux ».

Ces mentions au crayon bleu, quoique d'écriture déguisée à leurs débuts, dénonçaient leur auteur dans les derniers mots.

Et le gros Devos avait oublié de modifier le G des mots *Sûreté générale*, accolés au nom de M. Vervoort, G qu'il fait en bouclant deux fois l'O de la lettre.

Je dois ajouter que M. Vervoort avisé, par moi, des injures dont il était l'objet, m'offrit de m'écrire une lettre déclarant que je n'étais absolument pour rien dans son journal *le Petit Bleu*, mais il n'osa demander compte à Drumont et Devos des outrages que ceux-ci lui avaient adressés pour m'atteindre en même temps...

M. Vervoort est un pacifique !

Enfin, pour compléter la série des machinations de Drumont contre un proscrit, je rappellerai encore deux faits.

Un jour parvinrent à mes voisins, du village belge que j'habitais, le livre signé par Spiard, sans que rien pût indiquer l'expéditeur, sinon que les envois étaient faits de Paris.

J'en profitai pour porter plainte au Parquet de Namur, contre Spiard et l'imprimeur dont je connaissais le nom depuis quelques mois, à la suite de la brouille survenue entre Drumont et l'agent Oswald.

Une enquête fut ordonnée, de laquelle il résulta que le livre avait bien été imprimé clandestinement à Gand, chez M. Hoste, et que celui-ci en avait expédié les ballots à un M. Haranchipy, 3, rue du Helder, à Paris.

Je poursuivis celui-ci, comme M. Hoste et Spiard ; et, pour s'excuser, le sieur Haranchipy adressa à mon avoué qui l'avait fait assigner, une lettre où il disait :

Je suis absolument étranger à la publication de la brochure incriminée.

Je n'ai jamais collaboré à sa confection, je ne l'ai jamais commandée.

On s'est servi de mon nom à mon insu et il sera très facile à votre client de trouver le coupable.

Donc, suivant les dires du sieur Haranchipy, il y aurait eu, là encore, un faux de plus commis par Drumont et Devos.

Enfin, un jour, on me signala le passage à Wépion d'un individu d'allures louches qui se renseignait sur mes faits et gestes, demandant qui je recevais, ce que je faisais, si je recevais beaucoup de lettres, de quels endroits, etc..., etc...

Je priai mes voisins de me prévenir si on revoyait le personnage rôder dans le village ou ses environs.

Et, un matin, je fus avisé que cet individu se trouvait en faction sur la route auprès de chez moi.

Je l'allai trouver et le questionnai.

Il essaya d'abord de se tirer d'affaire en me disant :

— Je n'ai pas à vous faire connaître ce que je fais ici, la route est libre et vous n'avez pas le droit de m'interroger.

Sûr que je ne faisais pas erreur, puisque plusieurs voisins reconnaissaient le bonhomme, j'empoignai mon gaillard au collet et lui donnai le choix entre : venir immédiatement et de bonne grâce chez l'échevin du village le plus près, ou prendre un bain dans la Meuse, dont la route seule nous séparait.

Nous étions au mois de janvier ; il préféra la visite à l'échevin.

Chez ce magistrat municipal il donna son nom, mais nous refusa son adresse ; et comme il n'avait pas commis de délit caractérisé, il fallait l'y obliger.

Je lui donnai aussitôt l'occasion de porter une plainte contre moi en lui allongeant un soufflet, oh ! léger.

Il déclara alors être M. Gaston Hotessier (1), demeurant 13, rue des Sables, à Bruxelles, être descendu à Namur, hôtel de la Couronne, où du reste il allait, disait-il, retourner aussitôt.

Je l'accompagnai à Namur et demandai sa comparution devant le Commissaire de police, où l'affaire se compliqua, car l'adresse qu'il avait donnée à Bruxelles était fausse, ce qui, en Belgique, pour un étranger surtout, est un délit.

Le lendemain, la Presse de Namur racontait cet incident en ces termes :

Jeudi matin, les habitants de Wépion ont été témoins d'un incident qui s'est terminé dans l'un des bureaux de la police de Namur.

Un individu, dont on ignorait le nom, était venu, l'année dernière, surveiller les alentours de la villa occupée par M. Jules Guérin, l'un des exilés français condamnés par la Haute Cour.

Justement inquiet des allures de ce rôdeur, M. Guérin se promit, s'il revenait, de rechercher à quel individu il avait affaire.

Jeudi matin, la présence de ce personnage lui fut de nouveau signalée ; c'était bien le même que celui qui était venu l'an dernier à la même époque.

Conduit devant l'un des échevins de la commune de Wépion, ce mystérieux personnage refusa de fournir des explications, il se contenta de donner un nom, insuffisant pour justifier sa présence et les mobiles qui le faisaient agir ainsi.

De retour à Namur, où il était arrivé le matin même, il fut appelé devant M. Barzin, commissaire de police adjoint.

Il commença par nier, démentant les témoins qui affirmaient le reconnaître ; mais, pressé de questions et comprenant que son attitude devenait dangereuse, il finit par déclarer qu'il était envoyé par M. Devos, administrateur de la *Libre Parole* et son directeur, Ed. Drumont, pour se renseigner sur les faits et gestes de M. Guérin.

(1) Cet individu était et est peut-être encore le correspondant de la *Libre Parole* à Lille, et parmi les papiers saisis sur lui par le commissaire de police de Namur, se trouvait en effet une carte de correspondant du journal de Drumont.

Il s'excusa auprès du condamné de la Haute Cour, sur le rôle indigne qu'on lui faisait jouer, dit-il, et après avoir demandé pardon, il se hâta de reprendre le *train* pour Lille d'où il était parti la veille.

Ces étranges procédés : lettres anonymes, dénonciations calomnieuses et espionnage, employés par Drumont contre un proscrit, montrent combien le Directeur de la *Libre Parole* est autorisé à flétrir les délateurs et les mouchards de la Franc-Maçonnerie ! ! !

Et, aussi, comme le disait justement un journal belge, ce n'est plus la *Libre Parole* qu'il faudrait mettre comme titre à la feuille du boulevard Montmartre, mais la *Libre Casserole*, avec comme sous-titre bien justifié :

Drumont pire que Vadecard.

III

PAPILLAUD

La « Terreur » ! des Parlementaires. — Une botte de Sénateur. — Papillaud contre Morès. — Une leçon. — L'ami des Blocards. — Gaston Méry et son « ami Papillaud ». — Le *Million des Chartreux*. — Le cuisinier Cendre. — Papillaud voyage ! — A la Commission d'enquête. — Une confrontation pour rire. — L'X mystérieux. — « Pour donner le change. » — L'Evêque de Grenoble. — Un démenti. — Les documents d'Edgar. — Le Trio complet.

J'en arrive au troisième *Valet* de Drumont ; celui dont il a fait depuis quatorze ans son *démarcheur* auprès de tous les gouvernements, et qu'il charge de toutes les besognes louches qui exigent aussi peu de scrupules chez celui qui les commande, que chez celui qui les exécute.

Ce qui m'a toujours étonné, c'est la sorte de *Terreur* inspirée à nos Parlementaires par Papillaud.

Est-ce peur d'être empoigné dans la *Libre Parole* ou d'être embroché par Papillaud, on ne sait ; mais, ce qui est vrai, c'est que nombre de politiciens ont une crainte ridicule de cet individu.

Un seul homme avait bien compris Papillaud, c'était le sénateur Garran de Balzan ; et, un jour qu'il rencontra le *Démarcheur* de Drumont, au lendemain d'un article injurieux publié contre lui, M. Garran de Balzan allongea, dans le derrière de Papillaud, un formidable coup de botte.

Papillaud brailla, à son habitude, mais se le tint pour dit.

Il essaya bien, un soir, une vague revanche en allant cracher sur les pieds de son « Botteur » ; mais encore avait-il eu le soin de se faire accompagner par deux amis qui, en intervenant au bon moment, lui évitèrent une seconde édition du « coup de pied au c... » qui lui avait coupé la respiration.

Pour ma part, j'ai eu peu souvent affaire à Papillaud.

La première fois, ce fut le surlendemain du jour où je l'aperçus à la *Libre Parole*, où il venait d'entrer comme rédacteur.

Il vint me trouver à Aubervilliers, à notre entrepôt de Pétrole, pour me demander de lui rendre un service en lui avançant le montant d'un billet de 500 francs à lui souscrit par un éditeur, depuis disparu.

Inutile d'ajouter que le billet ne fut pas payé à son échéance.

Plus tard, lorsque réconcilié avec Drumont je revins à la *Libre Parole*, Papillaud, qui s'était permis des attaques contre Morès, vint à moi dans la salle de rédaction, la main tendue et la bouche en « fond de poule ».

Je l'invitai à remettre sa main en place et à éviter même de m'apercevoir à l'avenir.

Il comprit ; et, alors que ses collaborateurs croyaient à un conflit, il n'insista pas.

Il fallut la mort de Morès pour qu'une détente se produisît. Le soir de la nouvelle de l'assassinat d'El Ouatia, Papillaud m'assura qu'il prenait une part très vive à la perte que notre cause et chacun de ceux qui aimaient Morès venaient de faire.

Malgré cela nos rapports furent toujours assez réservés.

Au moment du *Fort Chabrol*, on se souvient de l'incl-

dent qui se produisit entre Papillaud et Lasies, incident qui avait si fortement ému le député du Gers que je dus le réconforter.

Il est vrai que, trois ans plus tard, M. Lasies acceptait d'être contre moi, proscrit, le témoin du financier J.-B. Gérin et en compagnie de Papillaud.

Comprenne qui pourra toutes ces contradictions, car la mentalité de tous ces gens-là paraît bien compliquée.

La dernière fois que j'entendis parler de Papillaud, ce fut encore par Me Joseph Ménard, dans ma cellule à Clairvaux.

Il me dit la surprise douloureuse éprouvée quelques jours auparavant par mon frère Louis, surprise qu'il affirmait avoir partagée, en apercevant, dans un restaurant de la rue Royale, où ils s'étaient arrêtés pour souper, mon frère n'ayant même pas eu le temps de dîner ce jour-là, Papillaud faisant la fête et extrêmement gai, au milieu de tout un groupe de Dreyfusards notoires, ses amis personnels, et dont plusieurs étaient attachés de cabinet des membres du ministère Waldeck.

— Ainsi, ajoutait Ménard, jouant une indignation qu'il ne devait pas ressentir, pendant que vous, les condamnés de la Haute Cour, vous êtes en prison et en exil pour de longues années, on voit des hommes comme Papillaud mener joyeuse vie en compagnie de ceux qui vous ont fait condamner. C'est honteux, ajoutait-il.

Ce n'était évidemment pas très bien, mais j'en avais tant entendu à la *Libre Parole*, sur Papillaud, que ce que me contait Ménard ne pouvait me surprendre.

Que de fois Gaston Méry, jaloux de l'influence de Papillaud auprès de Drumont, n'a-t-il pas dit :

— La vie que mène Papillaud est extraordinaire. Il n'est pas payé plus que moi ici et n'a pas de fortune personnelle : cependant, avec les 350 francs par mois qu'il gagne ici il vit sur le pied de 50,000 francs de rente. Il est vrai qu'on le rencontre dans toutes les antichambres

ministérielles et que jamais il n'attaque les ministres qui ont des fonds secrets à leur disposition (1).

Voilà quel était le ton général des appréciations de Gaston Méry sur son « ami » Papillaud.

Il est vrai que celui-ci, de son côté, appréciait Gaston Méry à sa valeur, car, au moment où il sollicitait les suffrages des électeurs de Saint-Denis, en 1902, il vint trouver notre ami Bernard Roux pour lui demander son appui.

Bernard Roux lui objecta la conduite de Drumont, Méry et Devos à notre égard ; et Papillaud de lui répondre :

— Mais je suis absolument de votre avis. La campagne qu'on fait contre le *Grand Occident de France* et contre Jules Guérin est abominable ; c'est cette canaille de Gaston Méry qui pousse Drumont à cela. Et même pour moi, croyez-vous qu'on me soutienne à la *Libre Parole !* Je suis obligé de me fâcher pour que Gaston Méry, qui mène maintenant le journal, laisse passer mes notes de réunions.

Devant l'un des nôtres, voilà comment parlait Papillaud pour obtenir un appui électoral ; mais sitôt le besoin de cet appui passé il revenait à ses vrais sentiments, qui lui étaient dictés par son désir de ne pas mécontenter Drumont et par la nécessité de bien servir les gouvernants dispensateurs des « fonds secrets ».

Cette fréquentation constante des adversaires de notre cause et les profits qu'il en tirait devaient l'exposer à des ennuis assez graves.

L'un de ces ennuis le menaça à l'époque du ministère Combes, au cours duquel *Papillaud bénéficia de faveurs tout à fait exceptionnelles.*

(1) On peut penser si je fus égayé par l'article publié ces temps derniers par la *Libre Parole* sous la signature de Papillaud, article reprochant au lieutenant colonel Rousset, député de la Meuse, d'avoir voté en faveur des *fonds secrets.* Au fond de son cœur Papillaud devait bénir les députés partisans des *fonds secrets!*

Il était resté l'ami très intime et le compagnon de plaisirs d'Edgar Combes.

Aussi, lorsque éclata l'affaire dite du *Million des Chartreux*, nous fûmes quelques-uns à n'être pas très surpris d'y voir mêler le nom de Papillaud et aussi celui de Devos.

Au cours de l'instruction, confiée à M. de Valles, Papillaud et Devos furent entendus en témoignage.

Papillaud déclara être l'ami d'Edgar Combes depuis vingt-cinq ans et lui avoir conservé la plus profonde affection.

Quant à Devos, le motif de sa convocation était sa présence à Saint-Laurent-du-Pont et à Voiron (Isère), au moment où les Chartreux attendaient qu'on statue sur leur sort.

Qu'allait donc faire Devos, administrateur de la *Libre Parole*, à ce moment, dans l'Isère, alors que c'était la place d'un rédacteur, si Drumont voulait renseigner son journal sur les événements qui se passaient autour du couvent des Chartreux ?

Ce qu'il allait faire ? Essayer d'un « chantage », au dernier moment, sur les « Chartreux » pour que ceux-ci ne s'opposent plus à ce que les feuilles religieuses publient les annonces du *Traitement du Chartreux*.

— Vous avez besoin d'être défendus en ce moment, allait dire Devos de la part de Drumont ; nous vous défendrons de notre mieux, mais ne gênez plus nos affaires de pharmacie.

C'était très clair et il fallait l'ignorance des membres de la *Commission d'enquête* pour perdre leur temps à écouter les mensonges de Devos et de Papillaud, bien déterminés à ne rien dire de vrai.

J'eus immédiatement l'intuition qu'une comédie se jouait, dans laquelle Drumont et ses acolytes d'une part, et le personnel gouvernemental de l'autre tenaient des rôles en apparence opposés.

Voulant être fixé et avoir en tout cas le droit, plus

tard, de dire mon avis sur ces ténébreuses affaires, j'adressai la dépêche suivante à la commission d'enquête :

Namur, le 2 juillet 1904.

Commission enquête Chartreux, Palais-Bourbon, Paris.

Journaux m'apprennent déposition Devos. Pourquoi ne lui avoir pas demandé raison de sa présence à Fourvoirie où c'était place d'un rédacteur et non administrateur homme d'affaires de Drumont et en nom dans vente d'une drogue débitée comme *Traitement du Chartreux Dom Marie* sous faux nom et avec fausse signature sans que Gouvernants, qui nous ont fait condamner et emprisonner poursuivent cette tromperie ni l'empêchent ? Pourquoi ne pas entendre aussi sieur Papillaud, intermédiaire habituel de Drumont auprès de tous Ministères ? Attitude de ces individus scandaleuse et devoir commission d'enquête est de faire lumière sur comédie d'opposition qu'ils jouent, si elle ne veut passer pour tromper l'opinion et manquer à sa mission.

Jules GUÉRIN.

Je fus d'autant plus convaincu de la comédie qui se jouait des deux côtés, que M. Flandin se garda bien de faire questionner Devos sur le vrai motif de sa présence à Fourvoirie et de ses visites personnelles et répétées à M. l'abbé Rey.

J'adressai le 6 juillet cette autre dépêche, après la déposition de Papillaud :

Flandin, Pt. Commission Enquête Chartreux.

Palais-Bourbon, Paris.

Mon télégramme du 2 bien parvenu à Commission, mais étouffé. En suis pas surpris, Commission enquête étant destinée à être dupe ou complice des politiciens de métier. Avez été berné par Devos et Papillaud, hommes d'affaires de Drumont. Attendrai donc dépôt rapport Commission avec curiosité pour publier ce que membres ont volontairement omis de rechercher dans l'intérêt de la vérité.

Il faut que lumière soit faite sur comédie d'opposition jouée

par les Mercantis du Nationalisme et de l'Antisémitisme d'affaires qui ont essayé de salir les hommes que la Haute Cour a frappés.

Jules GUÉRIN.

Lorsqu'on rechercha quel était le personnage qui s'était rendu chez les Chartreux pour proposer un marché, moyennant le versement d'une grosse somme, on se livra, dans les couloirs de la Chambre, à de nombreux commentaires.

Et, un beau jour, le nom de Papillaud surgit enfin, comme celui du visiteur mystérieux qui s'était présenté à la porte principale à Fourvoirie, demandant à parler au Père supérieur pour affaire d'extrême urgence.

Un rédacteur du *Matin* publia, le 28 juin, un article sur cette visite avec une interview du cuisinier Cendre qui avait ouvert au visiteur et s'affirmait capable de le reconnaître entre mille.

Le cuisinier Cendre fit un portrait du personnage qu'il avait reçu et qui, disait-il, se tenait au bas de l'escalier, *dans une attitude de parvenu orgueilleux*, pendant qu'on allait annoncer sa visite, sans toutefois avoir voulu confier sa carte au domestique des Chartreux.

A peine le *Matin* avait-il publié cet article, que Papillaud quittait aussitôt Paris ; et, le lendemain, après avoir fait acte de présence à Aix-les-Bains, il filait, dare dare, à Pignerol où se trouvait le Père supérieur, puis revenait sans désemparer à Fourvoirie et à Grenoble.

Immédiatement après ce voyage, le cuisinier Cendre déclare... qu'il n'est plus certain de reconnaître le visiteur.

Cette absence, si soudaine et si inexplicable autrement que par la crainte d'une indiscrétion redoutée du cuisinier Cendre, provoqua de nouveaux commentaires et Papillaud fut, à ce moment, à peu près nettement et formellement désigné comme l'auteur de la démarche faite d'accord avec Edgar Combes.

Sa liaison avec celui-ci, leurs rapports journaliers autorisaient davantage encore ces soupçons.

Le 4 juillet, Papillaud était convoqué et entendu par la Commission d'enquête.

Il prit, pour expliquer sa conduite, son ton agressif habituel, et lorsqu'un membre de la Commission lui demanda :

— Tout à l'heure, M. Papillaud a dit être allé à Grenoble jeudi dernier ; y aurait-il indiscrétion à lui demander le but de son voyage ?

— Il y aurait indiscrétion, répondit Papillaud. J'ai eu le soin de déclarer que j'étais allé à Grenoble, que de Grenoble j'étais allé voir les Chartreux à Pignerol — non pas à Saint-Laurent-du-Pont ni à Fourvoirie, mais à Pignerol — et j'ai ajouté que ce voyage n'avait aucun rapport avec le travail de la Commission.

Et cette Commission, dont l'enquête fut à la fois si longue et si incomplète, se contenta de cette réponse !!

On en arriva ensuite à la confrontation entre Papillaud et le cuisinier Cendre, à qui le Président posa la question suivante :

— Monsieur Cendre, connaissez-vous la personne qui est à ma droite ? Vous ne l'avez jamais vue, vous l'affirmez ?

— Non, je ne l'ai jamais vue.

Et ce fut encore tout.

Et Papillaud se retira.

Cependant un Membre de la Commission fit une constatation, mentionnée au procès-verbal de la séance. Il dit :

— Il y a une chose que la sténographie ne peut pas retenir et que je demande à faire constater : M. Cendre, tout à l'heure mis en présence de M. Papillaud, a déclaré qu'il ne le connaissait pas. Mais je tiens à faire constater que M. Cendre a fait cette déclaration, après avoir

simplement jeté les yeux sur M. Papillaud et sans plus ample examen.

— C'est exact, ajouta un autre membre, il a dit : non, sans regarder.

Et, un peu plus tard, le cuisinier Cendre reconnaissait M. Mascuraud, lequel pouvait précisément prouver qu'à la date où le visiteur s'était présenté à Fourvoirie, il n'avait pas quitté Paris.

Et c'est ainsi qu'une fois de plus une ridicule comédie fut jouée et le public berné.

Un détail fut cependant oublié lorsque le cuisinier Cendre feignit de reconnaître Mascuraud, c'est que le R. P. Dom Michel avait déclaré auparavant que :

Le mystérieux visiteur, dont il ne pouvait dire le nom, avait l'intention formelle, dont on pouvait être certain, de rendre service aux Chartreux et qu'il avait le vif désir de les voir rester en France.

Ce n'était guère le cas de Mascuraud, on en convien-dra, tandis que de tels sentiments pouvaient très bien être attribués avec une sincère conviction à Papillaud.

En réalité, toute cette enquête de la Commission n'arriva à convaincre personne, et Papillaud éprouva le besoin d'expliquer son mystérieux voyage à Pignerol et à Grenoble.

Il publia donc une interview de Mgr Henry, évêque de Grenoble, avec lequel il affirmait avoir eu une « longue » conversation au cours de son voyage.

Il espérait ainsi se créer un alibi et donner le change sur les véritables motifs de sa présence dans l'Isère.

Mais, aussitôt, l'évêque de Grenoble, ainsi mis en cause, s'empressa, par une lettre adressée à la *Libre Parole* et dont nous donnons ici quelques extraits, de convaincre Papillaud d'avoir menti quant à la durée de l'entrevue et d'avoir dénaturé le caractère de ses paroles.

Voici cet extrait de la lettre de Mgr Henry :

Evêché de Grenoble.

Grenoble, 12 juillet 1904.

Monsieur,

Absent de Grenoble depuis piusieurs jours je ne reçois qu'aujourd'hui communication de l'article me concernant, publié dans la *Libre Parole* du 9 juillet.

La physionomie qu'y revêt, sous votre plume, l'entretien que vous êtes venu me demander à Grenoble, est si complètement défigurée que je me vois dans l'obligation d'opposer un démenti formel à votre récit.

Vous dites d'abord que vous avez eu avec moi une *longue conversation*. Or je vous ai reçu au moment où j'allais prendre le train pour me rendre dans une paroisse du voisinage ; la voiture qui devait me conduire à la gare attendait dans la cour de l'évêché et notre conversation n'a duré en réalité que quelques minutes.

Ce démenti formel, auquel il devait s'attendre, n'arrangeant pas les affaires de Papillaud, il essaya encore de parer le coup qui allait lui être porté en publiant plusieurs articles sur les négociations plus ou moins réelles du ministère Waldeck avec les Chartreux.

Ces articles parurent dans la *Libre Parole* des 9, 11 et 12 juillet 1904, sous le titre *Les Chartreux et le ministère Waldeck-Rousseau*.

Les documents de ces articles lui avaient été fournis par son ami, Edgar Combes, qui profitait de la circonstance pour faire attaquer les membres du ministère précédent qui à ce moment étaient à la tête du mouvement anticombiste, dirigé par Millerand en personne.

De tout cela il ressort, d'une façon évidente, que le visiteur de Fourvoirie, à « *l'allure de parvenu orgueilleux* », barbu et bedonnant, était bien le Papillaud de Drumont, qui affirmait au R. P. Dom Michel vouloir rendre service aux *Chartreux* et désirer leur maintien en France.

Ses rapports avec son ami Edgar Combes lui donnaient un crédit spécial et nul *Démarcheur* ne pouvait

mieux convenir que celui qui, dénoncé, compromettait à la fois le gouvernement et l'opposition.

D'où, accord entre les partis pour faire le silence sur cette affaire et organiser la comédie qui s'est jouée au cours des séances de cette Commission d'enquête, dite du *Million des Chartreux*.

On voit que Papillaud ne dépare pas le *Trio* des valets de Drumont, et dans le concert d'injures et de calomnies dont je fus l'objet en exil, il devait faire sa partie.

CONCLUSION

Lorsque je commençai cet ouvrage, sur les *Trafiquants de l'Antisémitisme*, j'étais encore en exil.

Depuis, les frontières ont été ouvertes aux proscrits et j'ai pu contrôler tout ce qui m'a été révélé, pendant ces cinq dernières années, sur les trafics innombrables de la *Maison Drumont and Co.*

Non seulement j'ai pu contrôler tout ce qui m'avait été révélé auparavant ; mais, depuis cinq mois, chaque jour m'a apporté un nouveau fait et une nouvelle preuve.

Aussi ai-je dû négliger nombre de choses intéressantes et édifiantes, car il m'eût fallu plus de deux volumes comme celui-ci pour tout dire.

J'y ai renoncé, me réservant cependant de revenir sur tout ce que j'ai dû omettre si, après l'apparition de cet ouvrage, une suite est rendue nécessaire pour compléter la série des méfaits de Drumont et de ses acolytes.

Nombreux seront aussi ceux de nos amis qui s'étonneront de l'indulgence que j'ai montrée ici pour certains personnages politiques qui se sont bien mal comportés, à l'égard du *Grand Occident de France* et de moi-même, au cours de ces années de si dures et si douloureuses épreuves.

Ces personnages doivent cette indulgence à des raisons qu'approuveront tous les gens de cœur ; et si j'ai voulu oublier, au moins quant à présent, bien des trahisons, des malfaisances ou des lâchetés, c'est par reconnaissance

affectueuse pour des amis fidèles et dévoués, dont le dévouement aux idées, et l'affection pour le proscrit qui souffrait pour elles ne se sont jamais démentis.

Pourtant que de perfidies, de calomnies habiles ou grossières furent employées pour tromper ces dévouements et détruire ces affections !

Il m'eût été facile de me venger, en publiant toute la vérité sur les événements et sur le compte des individus qui m'attaquèrent, ou me laissèrent attaquer, alors qu'ils devaient, à ma discrétion, et à l'esprit de sacrifice qui m'anima en toutes circonstances, avant et au cours du siège du *Fort Chabrol* et pendant comme depuis le procès de la *Haute Cour*, une sécurité qu'ils employèrent contre celui qui avait, malgré les calomnies et les diffamations les plus atroces, gardé « un bœuf sur la langue ».

Si des hommes, qui ont manqué au devoir, que leur dictait la plus élémentaire honnêteté, se sont comportés comme de véritables ennemis ; j'ai eu aussi l'immense satisfaction morale, la seule qui compte vraiment pour moi, de voir naître et s'affirmer des amitiés précieuses qui m'ont réconforté et soutenu aux heures les plus critiques et les plus angoissantes de l'exil.

Et à cause des « braves gens » j'ai oublié, sinon pardonné, aux « autres ».

J'espère même que ceux-ci me permettront de continuer ce sacrifice à mes amis fidèles, et qu'ils ne m'obligeront pas à me « souvenir » d'eux et à dire ce que j'ai voulu taire.

Aux heures douloureuses, il m'arrivait de connaître, dans l'isolement fatal qui est le lot des proscrits, des protestations courageuses, comme celle que M. de Lur Saluces envoyait un jour au journal *Le Soleil*, pour ne pas laisser associer son nom à la « conspiration du silence » organisée contre un exilé, dont on affectait d'oublier le nom, alors qu'on parlait de rouvrir les frontières à des Français qui n'avaient pu les franchir depuis de si longues années.

Voici cette protestation, qui fut reproduite dans le *Soleil* du 30 mai 1905, au grand déplaisir de Drumont et de sa bande.

A propos d'une interview.

Nous recevons de M. le comte Eugène de Lur Saluces la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Dans l'interview, publiée par le *Soleil du 27* mai, on me prête le propos suivant :

Ne croyez pas que l'apaisement sera obtenu par le simple retour en France de trois proscrits.

C'est par inadvertance que mon interlocuteur m'attribue cette manière de compter mes compagnons d'exil.

Je n'ai jamais oublié que nous sommes quatre et n'ai pas plus l'intention de passer sous silence M. Déroulède que M. Jules Guérin qui, en Belgique comme en France, a conservé toutes mes sympathies.

Je vous serais infiniment reconnaissant de vouloir bien inscrire cette petite rectification dans votre journal et, en vous remerciant à l'avance, je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Comte E. de Lur Saluces.

Bruxelles, 27 mai 1905.

Plus tard, à l'heure du retour des proscrits, Drumont et sa bande allèrent réclamer de M. Ernest Renauld, directeur du *Soleil*, l'engagement *de ne pas parler de Jules Guérin ;* et pour être agréable à ces honorables *Trafiquants de l'Antisémitisme*, M. Ernest Renauld fit couper tout ce qui, dans les comptes rendus ou interviews, concernant mon retour en France, pouvait déplaire au directeur de la *Libre Parole*.

Cela évita à Drumont de lire dans le *Soleil* la réponse très digne faite par M. de Lur Saluces, interviewé par un des nouveaux embauchés de Gaston Méry.

Cet Antisémite, de date récente, demanda à M. de Lur Saluces :

— Et M. Jules Guérin ?

Il s'attira cette réplique :

— Je crois, monsieur, que vous êtes rédacteur à la *Libre Parole*, et tout ce que je pourrai vous dire de M. Jules Guérin ne pourrait qu'être très désagréable à votre journal.

Le nouvel embauché n'insista pas.

Je tiens ce détail, non de M. Lur Saluces, mais de plusieurs journalistes présents à l'incident, qui s'amusèrent fort de la mine déconfite de l'envoyé de Drumont et de Gaston Méry.

Cette protestation de M. de Lur Saluces ne fut pas la seule.

Drumont fit insérer, un jour, dans sa feuille de chantage, une note perfide à propos d'une communication émanant du Bureau politique du Duc d'Orléans.

Cette note n'était pas signée, naturellement, et elle « insinuait » mais ne me nommait pas.

Je posai nettement la question à M. Bézine, directeur du Bureau politique du *Parti royaliste*, et il me répondit une lettre trop longue pour être insérée ici, mais dans laquelle il me disait :

Que jamais la note, dont parlait Drumont, n'avait visé ni notre organisation du Grand Occident de France, ni ses journaux, ni moi-même et qu'il n'avait jamais autorisé qui que ce soit à en dénaturer le sens et la portée.

Drumont avait, encore une fois, commis une ignominie.

Et, puisque je parle du *Parti royaliste* et du Duc d'Orléans, je tiens à détruire une des légendes créées par Drumont et ses satellites.

Drumont a fait écrire ou dire en diverses circonstances ; d'abord que Waldeck m'avait fait remettre 200,000 francs,

— on sait que c'est un tarif ! — pour dénoncer ses trafics — il était si facile de ne pas les commettre ! — puis, une autre fois, que c'étaient les Juifs qui me donnèrent ces 200,000 francs — les Juifs connaissent le chemin de la caisse de Drumont et ils savent ce qu'ils y ont versé ! — enfin, pour corser ses histoires, Drumont fit courir le bruit *que le Duc d'Orléans faisait à Jules Guérin une rente de 100,000 francs par an !*

Je n'insisterai pas sur les libéralités de Waldeck et des Juifs à mon endroit, car jusqu'à présent elles n'ont consisté qu'à m'octroyer, avec une générosité dont je ne puis leur être reconnaissant : procès, perquisitions, arrestations, prison et exil.

Quant au Duc d'Orléans, il ne me pardonnerait pas de laisser subsister une légende semblable touchant les libéralités que Drumont lui attribua si gratuitement.

La vérité est que ni le Duc d'Orléans, ni aucun parti politique ne m'a jamais versé un centime pour m'aider à supporter la prison et la proscription ; et qu'aux heures difficiles des six années que je viens de vivre à Clairvaux et en exil, heures difficiles créées par les nécessités de la lutte engagée et non pour mes besoins personnels, infiniment plus modestes que ceux de Drumont ou de son Intendant, je n'ai trouvé ou demandé aide qu'à quelques amis personnels ou à ma famille.

J'ajouterai même que des charges, qui pèsent encore sur moi et sur les miens, sont nées exclusivement des engagements pris au cours de la bataille de ces dernières années, qui nous a coûté cher — très cher — et de toutes façons.

J'ai dit que j'avais négligé nombre de faits au cours de cette étude sur les *Traflquants de l'Antisémitisme ;* et j'ai dit vrai.

Je n'ai pas, en effet, parlé de Syveton aussi longuement qu'il eut convenu, et qu'il était de mon droit de le faire pour avoir été calomnié odieusement par celui qui m'écri-

vait, le 26 juin 1901, en me demandant un nouveau service et un nouveau sacrifice :

Ne nous croyez pas ingrats, mon cher ami, et comptez en particulier sur le dévouement et l'affection de votre bien attaché.

G. SYVETON.

Pour me prouver sa gratitude, son dévouement et son affection, non seulement Syveton paya à Drumont les frais du livre signé Spiard, mais il commandita personnelle-les *deux hospitalisés* du *Fort Chabrol* qui, aussitôt sortis, avaient entrepris une série d'opérations de chantage contre moi ; sans succès du reste.

A peine en prison à la *Santé*, je reçus, d'abord par un visiteur, une première lettre pleine de protestations de dévouement et d'admiration et qui se terminait ainsi :

Nous voulons aller au Transvaal avec une centaine d'amis combattre les Anglais et risquer notre vie avec les Boers. Le GRAND OCCIDENT *voudrait-il nous faire les frais de cette expédition ?*

Le *Grand Occident* ne *marcha* pas dans cette combinaison, car nous avions appris, dès le lendemain de la reddition, nombre de choses intéressantes sur les deux personnages et certaines de leurs accointances.

Aussi, laissai-je leur lettre sans réponse.

Quelques jour après, une nouvelle lettre me parvint, mais envoyée cette fois directement à la prison. Elle fut naturellement saisie, ce que voulaient ses auteurs, et envoyée à la *Commission d'instruction*.

Comme on m'y menaçait de *révélations dangereuses pour moi*, les deux individus furent convoqués par le sénateur Bérenger et ses collègues.

Cette menace ne pouvait m'émouvoir ; et, en prison je n'avais pas plus de « voix » qu'en liberté.

Quinze jours après, encore une nouvelle tentative de chantage.

Cette fois on m'annonçait le retour en France du frère de l'un des deux maîtres-chanteurs réfugiés à Londres comme déserteur, et qui était décidé, me disait-on, à rentrer *avec des lettres très graves de M. de Lur Saluces*.

Je calmai les inquiétudes de mes amis qui s'effrayaient de ces manœuvres, surtout, me disaient-ils, avec raison, que j'allais au devant d'un Tribunal d'exception où tout était à craindre.

Je les rassurai de mon mieux et leur déclarai qu'en tous cas je ne subirais jamais ce chantage, quelles qu'en puissent être les conséquences.

Plus tard, à Bruxelles, en causant avec M. de Lur Saluces, mon voisin d'exil, je sus ce qui s'était passé à Londres avec le déserteur-maître-chanteur.

Celui-ci, profitant de ce que le nom de son frère figurait parmi ceux des assiégés du *Fort Chabrol*, avait sollicité un secours de M. de Lur Saluces et du duc d'Orléans, à titre de Français dans la misère, frère d'un adversaire du gouvernement et dont le nom venait d'être mêlé à un événement retentissant.

Le premier motif invoqué était suffisant pour la remise d'un secours ; il fut accordé.

Mécontent de la somme remise ou alléché par un premier résultat, le déserteur menaça de provoquer un scandale, puis, de rentrer en France pour *faire des révélations devant la Haute Cour*, si on ne lui versait une forte somme.

Il fut éconduit à Londres par M. de Lur Saluces, comme ses deux complices l'avaient été par moi à Paris ; avec avis, qu'à la moindre tentative nouvelle de chantage, son cas serait soumis aux autorités anglaises.

Et le personnage resta à Londres et se tint coi.

On voit que ces collaborateurs, recrutés par Syveton, Drumont et Cie étaient bien dignes de figurer dans la troupe employée contre moi.

Ils ne furent pas les seuls.

On se souvient sans doute des articles élogieux consacrés à un jeune polisson nommé Flavien Brenier, dans la *Libre Parole* de 1902 au moment des élections.

Ce Flavien Brenier avait figuré au nombre des témoins de la Haute Cour ; et sa déposition nous apprit, avec une stupéfaction qui provoqua des protestations de la part de plusieurs sénateurs, que Brunet, le plus jeune des accusés — il n'avait pas encore tiré au sort — avait été arrêté, emprisonné pendant cinq mois *pour des lettres que lui avait écrites* le même Flavien Brenier.

Celui-ci signait ses lettres « *Flavien Brenier, des Frères de la mort !!!* ».

Et, pendant que l'auteur de ces lettres, compromettantes disait-on, était libre et comparaissait comme témoin, celui qui les avait reçues était emprisonné et déféré à la Haute Cour.

Drumont prit, naturellement, à son service cet *Auxiliaire* du policier Hennion, qui avait provoqué l'arrestation du jeune et sympathique Brunet.

Un autre collaborateur, dont le rapport Hennion mentionne le nom à diverses reprises, comme auteur de dénonciations dont la Haute Cour fit état contre les accusés, un sieur Rochetal dit Claude Aclan a, depuis 1899, ses grandes et petites entrées à la *Libre Parole*.

Il est le *graphologue ! officiel* de Drumont et de Gaston Méry et il opère à la fois à la *Libre Parole* et à l'*Echo du Merveilleux*.

La collection ne serait pas complète si je ne mentionnais aussi un sieur Liégeois, correspondant de Drumont et Devos à Marseille.

Cet individu s'était faufilé au *Soleil du Midi* et, un jour, les Directeurs de ce journal royaliste découvrirent que leur nouveau collaborateur avait été spécialement accrédité par Hennion, auprès de M. Lesbres, commissaire spécial à Marseille, pour fournir des renseignements sur

les partis d'opposition en général, et sur l'organisation royaliste en particulier.

Les preuves indiscutables du rôle de Liégeois auprès du Commissaire spécial de Marseille furent données à M. Fournier, l'un des actionnaires du *Soleil du Midi*.

M. Fournier et ses amis chassèrent le mouchard dénoncé, et celui-ci fut signalé de tous côtés, notamment à Drumont, *dont il resta, cependant*, le correspondant.

Drumont conserva, en effet, ce Liégeois ; et, le jour où des protestations se produisirent, nombreuses et indignées, il lui adjoignit un sous-correspondant, bien choisi aussi celui-là.

C'était un reporter d'une feuille dreyfusarde qui avait été mêlé, un an auparavant, et très activement, aux tentatives d'agressions contre les députés antijuifs, rentrant en France après leur élection, et contre Rochefort lors de son voyage à Alger.

On voit à qui vont les sympathies de Drumont et on se demandera quel puissant motif oblige le directeur de la *Libre Parole* à combattre les militants les plus dévoués de l'Antisémitisme, pour ne s'intéresser qu'au sort des Méry, des Devos, des Spiard, des Brenier, des Rochetal, des Liégeois et autres individus de même acabit.

Policiers, mouchards, maîtres-chanteurs forment une association d'individus unis par leurs affinités naturelles, par leurs vices et leurs besoins ; et la besogne qu'ils accomplissent n'est dangereuse que lorsqu'on l'ignore ou quand on commet l'imprudence de la croire négligeable.

Me faut-il encore rappeler une opération fructueuse de Drumont contre le *Casino de Monte-Carlo*, dont la *Libre Parole*, à ses débuts, ne chanta pas précisément les louanges, ce qui apprit au directeur de cette maison de jeu une « *chanson* » dont Drumont avait donné la *note*.

Drumont profita de ce « chantage » pour placer dix de ses parts au prix de 20,000 francs et pour reproduire dans la *Libre Parole* de grandes annonces, sur les délices

de la *Côte d'Azur* et de Monte-Carlo, annonces sur lesquelles, dit le rapport Kling, dont j'ai déjà parlé, Drumont-Devos prélevèrent de fortes commissions.

Il était utile, indispensable même, de faire connaître tout cela au public, afin de lui montrer les dessous de la politique pratiquée par un clan de mercantis, qui se jouent depuis de trop longues années de la crédulité publique.

On comprendra donc, maintenant, comment et pourquoi tous les efforts de l'Opposition, tous les dévouements, tous les sacrifices ont été frappés de stérilité.

D'opposition véritable il n'en existe, pas ; car si les uns : les modestes, sont fidèles et dévoués ; ceux qui ont la prétention de les conduire sont les prisonniers, les associés ou les complices des hommes qu'ils paraissent combattre.

Ce sont les *mauvais bergers* qui tondent le troupeau en attendant de le vendre au plus offrant et dernier enchérisseur.

Lorsque je quittai les bancs de la *Haute Cour* pour aller, pendant plusieurs années, vivre en prison et en exil, je disais à mes adversaires devenus mes juges (1) :

Nous nous sommes révoltés contre vous et contre le régime que vous nous avez imposé et nous avons cherché autour de nous ceux qui, autant que nous, avaient souffert et nous les avons réunis.

Ce faisant, nous avons agi dans la limite de notre droit ; nous saurons continuer cette œuvre et la poursuivre jusqu'au jour où ce que nous voulons sera consacré par des actes définitifs.

Si nous ne pouvons le faire, parce que vous nous aurez condamnés, permettez-moi de vous dire que, même au fond de ma prison, j'aurai une satisfaction qui me compensera de toutes mes souffrances et de toutes mes peines : J'aurai fait mon devoir.

(1) Compte rendu sténographique de *L'Éclair*.

Ce devoir, je me suis efforcé de l'accomplir sans regret et sans crainte ; j'ai combattu ceux que je considérais comme nos adversaires et j'ai bien volontiers tout sacrifié dans la bataille.

Drumont m'a révélé, ensuite, que nous avions encore d'autres ennemis à combattre et qu'il était à leur tête.

Et, contre lui et contre ses complices j'ai continué, sans crainte et sans faiblesse, à faire mon devoir.

Ce devoir est accompli maintenant ; s'il exige d'autres sacrifices je suis prêt à les supporter.

Mais ce que je veux aussi, c'est que nul ne puisse douter de ma sincérité et de ma loyauté, dans le combat que j'ai été contraint d'engager contre des hommes que je croyais mes amis et que je supposais comme moi, et autant que moi dévoués à notre cause.

Aussi je ne puis mieux terminer ce dernier chapitre de mon livre qu'en rappelant l'offre que nous fîmes (1), dès la première heure du conflit créé et voulu par Drumont, pour détruire et supprimer une organisation et un homme dont l'indépendance gênait ses combinaisons politico-financières.

J'offre donc, encore aujourd'hui, à Drumont et à ses complices, la constitution d'un *Jury d'honneur* qui jugera mes actes et les leurs ; et, si je n'ai pas dit la vérité

(1) Voici la note publiée dans plusieurs *numéros* de l'*Antijuif* notamment les 25 mai, 1er et 8 juin.

JURY D'HONNEUR OU TRIBUNAL D'ARBITRAGE

MM. Gaston Méry et Devos prétendent que c'est l'*Antijuif*, le *Grand Occident de France* et notre ami Jules Guérin qui ont voulu et cherché la polémique actuelle, pour jeter le désordre parmi les Antijuifs.

Ils ont menti et mentent toujours ! Nous proposons, depuis plus de six mois, la constitution d'un *Jury d'honneur* ou d'un *Tribunal d'Arbitrage*, dont les membres seront choisis, moitié par eux et moitié par nous, pour trancher le différend qu'ils ont créé et dont ils gardent la responsabilité.

Nous avons déclaré, et déclarons encore, que s'il est établi que l'*Antijuif* n'a pas dit la vérité entière et absolue dans les articles qu'il a publiés nous nous offrons à le reconnaître et à faire des excuses publiques.

Nous attendons toujours l'acceptation de ces messieurs et nous laissons aux Antijuifs sincères et convaincus le soin de juger de quel côté sont la loyauté et la franchise.

et seulement la vérité, je m'engage à leur faire des excuses publiques.

Mais, si Drumont décline une nouvelle fois cette offre d'un débat loyal, il sera définitivement jugé et condamné par tous les honnêtes gens et par tous les partisans fidèles et convaincus d'une cause qu'il a exploitée comme un mercanti, comme un *Trafiquant* sans honneur et sans scrupules.

Jules GUÉRIN.

15 mars 1906.

Imp. Centrale de Paris, 18, rue Saint-Sauveur. — A. PLOCQUE, Directeur.

INDEX ALPHABETIQUE

A

Abeille 242
Action libérale . 404, 433 424
Actan (Claude), voir Rochetal . . . . . .
Aigouin. 64
Alphan 143
Allemand. 242
Amette (Mgr) 432
Amis de Morès (Les) 91 à 93 97, 101. 271
Amis de La Villette (Les) 80, 97, ... 98
Andrieux 72 76
Antijuif (L') . 31, 34, 97, 106, 128, 129, 137, 141 à 143, 152, 153, 157, 165, 183, 284, 289, 295, 300 à 302, 318, 319, 340, 350, 370, 372, 375, 394, 400, 424, 436, 460, 463, 464, 491
Appleton 278
Archer 350
Artigues 64
Arton . . 64, 101, 133, 450, 451, 455
Astier. 438
Aubry . . 28, 292, 294, 351, 362, 367, 449, 450
Aucoin 242
Audiffret-Pasquier. . . 243
Autorité (L'). . 21, 362 364
Augustin (Dom.). 398 399
Auloy 311
Aunay (d'). 334
Aurore (L') 296 à 299, 339, 367

B

Baduel 243
Ballière. 198
Banque catholique 376
Banque des Chemins de fer 378
Banque d'Etat 379
Banque des Français. . . 360
Banque de France. . . . 49
Banque de l'Industrie française 376
Banque Lyonnaise. . . . 376
Banque syndicale 375
Baraine. 462
Baranton . . 303, 304 306
Barbe 64
Barbey 242
Barodet 242
Barrès (Maurice), 195, 201, 207, 212, 213, 215, 426
Barrière. 243
Barrillier 198
Barzin 468
Basire 242
Bassinet 242

Bastide 243
Beaufort 320 323
Béjarry (de) 243
Belle 242
Béral 64
Bérenger . . 158, 433 486
Berl 144
Bernard (sénateur) . . . 242
Bernard (Octave), procureur général près la Haute Cour, 142, 186, 195, 210, 212, 214, 218 à 220, 225, 226, 230, 233, 234, 240 à 242
Bernhard (banquier juif) 284 301 302
Bernheim 143
Bernot 243
Bertrand . . . . 45, 62 à 64
Bézine (sénateur) . . . 242
Bézine 484
Bidault 243
Bienaimé (L'amiral) 402 433
Biens fonciers 377
Bien Public (Le) 267, 269 270
Biez (Jacques) . . . 1, 8 18
Binet 432
Biot (O.) 339 357
Biron (Léo) 40, 41, 53, 54 437
Bizarelli 243
Bizot de Fonteny . . . 242
Blanc, sénateur 242
Blanc, secrétaire du prince Victor 310
Blanqui 253
Bleynie 361
Bloch (E. K.) 143
Bloch (Marc) 143
Blois (Comte de) . . . 243
Bloum 143
Bodinier 243
Boisandré (de) 18, 46, 83, 133, 134, 401, 407 à 410
Boissel 242
Boivin . . . 222 à 225 315
Bonnefille 243
Bonnefoy-Sibour 242
Boucheries militaires . . . 10
Bouchers de La Villette . 165 182 443
Bourgeat 242
Bourmont (de) 156
Bouttier, 29, 294, 357 à 362
Breni r 488 489
Breton (Hervé) 343
Breton A (Jules) . . . 253
Brisson 125
Bruand 416
Bruel 242
Brunet . 157, 198, 213 488
Brunet, sénateur . . . 242
Buffet (André) 156, 240, 242 244, 245, 248, 250, 251, 422
Buffet (Eugénie) 296
Bulletin financier (de la *Libre Parole*) . . . 376 378
Bulletin municipal (Le) . . 418
Buscaille 462

C

Cabart-Danneville . . . 243
Caen (René), des *Classes* Laborieuses, 221 à 223 227, 339, 371, 374
Cahen 143
Cahen (Benjamin) . . . 143
Cahen (Oscar) 143
Cahn et Cie 222
Cahu (Théod.) 272
Caillaux 242
Cailly . . 122, 124, 156, 157 198, 213
Caisse des Mines . . . 376
Camarades de La Villette . 8
Cambon (Jules) 64
Carné (de) 243
Casabianca (de) 243
Casa-Riera (Mis de) 264 276
Casino de Chaudefontaine . 376
Casse-Gueule (Le) . . 307, 320 321, 323, 325
Castellane (Comte Boni de) . . 192, 193, 195, 202 . . 203, 264, 277

Caussidière 71 135
Cavaignac(Godefroy)277, 281
Cendre . 470, 476, 477, 478
Cerf 143
Cesti. 71, 407 408
Chabannes (Vin, poudre. Traitement des) 91, 299, 390 398 448
Chabert. 64
Chantagrel 242
Chantemille. 242
Chappedelaine (de) . . 237
Charavay. 234
Chararbonnages de Colombie 376
Chartreux (Traitement du) 91 107, 299, 340, 385 à 390 392 à 400
Chaumié. 242 391
Chevrier 328
Chiarisolo 407 408
Chovet 233
Christophle . . 45, 49 à 51
Clairon de La Villette . . 309
Claeys 242
Clamageran. 242
Classes Laborieuses 371 à 373
Clémenceau . . . 69, 72, 73 75 à 77 92
Clément. 140
Cocarde (La) . . . 40 60
Cochin (Denys) 200
Cœlio. 82
Cohen 143
Cohen (E.) 143
Colonna d'Istria. 252
Combes (Edgar) . 416 417 474, 476 479
Combes (Emile) 242, 317 401 416, 417, 446 473
Comité national antijuif . . 284 288, 302, 304 305
Comité royaliste 139
Compagnie générale des Mines 377
Comptoir National des rentiers 376
Conscience (François) . . 43 45, 46, 48 49
Conseil financier (Le). . . . 376
Constans 71 272
Coopération (La) . . 380 381 383 384
Coppée (François). . . . 190
Correspondance Marc. . . 375
Cosquin. 438
Coste. 242
Cote financière (La) . . . 376
Couhin (Mᵉ) . 350, 453 455
Couteaux. 242
Cravoisier 410 411
Crédit foncier 47 à 51, 53, 63
Crédit international . . . 379
Crémieux-Foa. 79
Cri de Paris (Le) . 436 457
Crozet-Fourneyron . . 242
Cuvinot. 64

D

Dallemand 310
Darbot 242
Darosberg. . 339, 369 370
Daudet (Alph.). . 405 406
Daudet (Léon) . 293 405
David 132
Deandreis. 242
Deglos . 159, 178, 285 310
Dejean. 448 451
Delcros. 242
Délivrance (La). 70
Dellestable 243
Delobeau 243
Deloncle 64
Delpech 242
Demachy 60 62
Demaude (Dʳ François) 386 395
Demôle. 242
Denis. 242
Denoix 242
Depreux 242

Deroulède 97, 124, 125, 156 192, 195, 197, 198, 200 à 212 214, 215, 240, 242, 244, 245 248, 250, 251, 264, 271 à 277 458, 483
Desbarres 294, 343, 362, 267 438
Desmons 242
Desprez 242
Destieux-Junca 242
Deutsch 141 466
Devos 15, 31, 40 à 43, 45, 60 65, 67, 68, 71, 79, 85 à 87, 97 106, 110, 112, 113, 115 à 118 122, 126, 127, 135, 166, 173 174, 181, 190, 191, 239, 284 à 288, 294, 296 à 301, 305, 307 308, 314, 318, 321, 323, 325 331 à 333, 339 à 342, 344, 345 347 à 351, 354 à 367, 369, 370 373, 374, 381 à 386, 389 à 394 396 à 398, 429. 436, 437 à 444, 447 à 461, 463 à 468 474, 475, 488 à 491
Devos (Mme) 349 à 351, 369 452, à 454, 459
Diable à Quatre (Le) 324, 325 329
Distillerie du Centre . . . 369
Drapeau (Le) . 125, 264, 274 276 à 278, 294
Drault (Jean) 18
Dreyfus. 3, 4, 118, 127, 143 189, 197, 198, 287, 344 346
Dreyfus (Camille) . 64 79
Drouhet 242
Drumont 1 à 3, 5 à 8, 10 à 13 15 à 38, 40 à 54, 56, 60 à 97 102 à 117, 119 à 135, 137, 138 142, 145 à 147, 150, 151, 159 162 à 164, 166, 167, 169, 172 à 174 176, 179 à 181, 187, 190, 191, 193, 195, 197, 203, 211 212, 220, 222, 225, 226, 228 229, 233, 236, 237, 239, 242 243, 247 à 251, 255, 258, 259, 263 à 265, 267 à 271, 273 à 277 282 à 304, 306 à 309, 312 à 321, 323 à 326, 328 329, 331, à 348, 351 à 386, 389 à 394, 396 à 406, 408 410 à 412, 414 à 426, 429 à 431 433 à 437, 439, 442 à 444, 447 à 449, 451 à 458, 460 à 470 472 à 475, 480, 483 à 492
Dubois 242
Dubois (J.), de la *Libre Parole* 297, 367
Dubost 242
Dubuc. . 97, 122 à 124, 156 285, 290
Duchêne (*La Mère*) 307, 333, 336
Duchêne-Fournet . . . 242
Ducret 69
Dufeuille 195, 205
Dumay (Gaston) . 9, 89, 92 93, 98, 147
Dumont 243
Dupin de Valène . 131, 143 208
Dupuy (Ch.) 120
Durand-Savoyat. . . . 242
Duval (Georges). . 46, 407

E

Echo du Merveilleux (L'). 283 406, 456, 488
Echo de Paris (L') . . . 363
Eclair (L') 226, 241, 363, 490
Elissagaray (d'). . . . 123
Ephrussi 95
Essirard 349, 350

F

Fabre . 165, 184, 389 à 391
Fallières 243
Faralicq . . 401, 416 à 419
Farinole 241, 242
Farny (Colonel de) . . 10

Faure, (commissaire de police) 318
Faure (Félix) . . . 197, 201
Faure (Firmin) 133, 134, 160 161, 170, 195, 238, 239, 264 275, 276, 279, 402, 434, 436 447
Faure (Sébastien) 118, 121, 253
Fayard, . . . 242, 312, 313
Fayot. 243
Ferronnays (Marquis de La). 284, 289
Figaro (Le) . 72, 75, 92, 274 317, 318, 334. 335
Financier International (Le) 379
Financier quotidien (Le) . 375
Fischer . . . 107, 401, 430
Flandin 475
Fleury 243
Forain 448
Fort Chabrol (Le) 97, 135, 137 148, 152, 154, 157, 158, 160 163, 164, 168, 170, 179, 183 184, 186, 193 à 195, 197, 213 216, 237, 238, 240, 333, 346 419, 421, 460, 471, 482, 486, 487
Fortier 243
Fournier 489
Fousset. 242
France (La) 159
France de Bordeaux (La). 446
France Juive (La). 1, 2, 5 à 7 21, 103, 167, 265, 266, 268 271, 273, 274, 339, 351, 437
François (Dom.). . 398, 399
Francoz. 242
Fréchencourt (de) . . . 156
Fresneau 243
Freycinet (de) 10, 264, 270, 271
Fribourg 375
Froment 242
Fruchier 243

G

Gadobert 33, 41, 53, 54, 437
Gailly 243
Galeries Lafayette . 374 375
Galli. . 195, 197 à 200 214
Galliffet (Gén. de) 145 182
Galtier 242
Garran de Balzan 243, 470
Garreau 243
Gaulois (Le) 69, 83, 213, 325, 379
Gauthier 242
Gautier (Émile) 253
Gazette des Tribunaux . . 357
Gérault-Richard 86, 436, 448 449
Gérente 142, 242
Gérin 15, 17 à 26, 28, 29, 31 à 36, 38 à 46, 48 à 54, 59, 64, 65, 110, 277, 284, 292 à 294 301, 303, 308, 339, 340, 342 343, 348, 349, 351, 355, 360 361, 367, 376, 437, 449, 472
Gerschell 143
Gervaize 160
Gil Blas (Le) 436, 450, 451, 454
Gill (André 336
Girard (Alfred) 242
Girard (Th.). 242
Girault 242
Godefroy 156
Godin. 242
Gomot 64, 243
Goujon 242
Grand Occident de France. 2 26, 97, 119, 121, 122, 125 127 à 129, 137, 139, 146, 147 151, 156, 163 à 165, 168, 169 182, 183, 185, 186, 192, 195 202, 204, 209, 210, 214, 215 221, 278, 283, 284, 288, 289 295, 300, 302, 304, 340, 353 359, 427, 428, 442, 456, 473 481, 484, 486, 491
Grand Orient. 125
Gravin 242
Grenier (Capne) 190, 195, 196
Grévy (le président) . . 445
Grévy (général) 242
Grimaud 242
Grodet 64

Gruson 104
Guérin (E.) 243
Guérin (Jules) 3, 24, 40, 84 86, 97, 98, 102 à 104, 106 107, 112, 113, 115, 116, 120 124, 125, 128, 129, 133 à 135 139, 142, 144, 146, 154, 161 164, 165, 169, 170, 174, 186 187, 189, 207, 218, 221, 223 224 à 226, 232, 234, 236, 241 243 à 245, 247 à 249, 251, 258 263, 264, 272, 277, 280, 286 287, 290, 291, 295, 304, 305 309, 310, 313, 315, 318, 332 333, 390, 409, 413, 415, 422 424 à 428, 468, 473, 475, 476 483 à 485, 491, 492
Guérin (Louis) . . 146, 188 189, 191, 234, 286, 472
Guillemaut 242
Guixou-Pagès 195, 238 à 240
Guyot (Yves) 64
Guyot-Lavaline 242
Gyp 150, 421, 422

H

Habert (Marcel) . 156, 207, 209, 422, 458
Halgan 243
Hamard, 156, 157, 250, 251, 252
Haranchipy . 195, 216, 218 219, 221, 226, 233, 234, 235 236, 466, 467
Harang 253
Havard (Oscar) . 433, 434
Havas (Agence) 170
Haugoumar Des Portes 243
Haulon 243
Haute Cour (La) 1, 120, 123 171, 173, 184, 185, 186, 191 195, 196, 197, 198, 200, 201 210, 214, 216, 217, 218, 220 221, 225, 226, 233, 234, 235 242, 243, 246, 282, 286, 308 482, 490
Hayard (Napoléon) 320, 323
Hennion . . 159, 317, 488
Henri (Fortuné) 253
Henry 436
Henry (Mme) 461
Henry (Mgr) 478
Hertz (Cornélius) 69, 72, 73 75, 76, 77, 92
Heymann 342, 343
Hinstin (Général . . . 10
Hoste . . . 307, 331 466
Hostein 159
Hotessier 467
Houdaille (Octave) . . 74
Huguet 242
Hugot 243
D'Hulst (Mgr) . . 2, 6, 7
Humbert (Affaire) 301, 339 343, 344, 406

I

Inflexible (L') 307, 323, 324 325, 326, 329, 330, 332
Institut Catholique 1, 6
Intransigeant (L') 21, 86, 160 362, 363, 364, 444, 445, 446 448
Israël 143

J

Jacquey (Général) 160, 164, 169, 170, 173
Jaluzot 40, 60, 390
Japy (Général) 243
Jaudhuin 441
Jaurès . . 195, 197, 256, 276
Jeunesse Antisémite . . 97, 110 122, 123, 124, 290
Jouffrault 242
Jour (Le) 36, 37
Journal (Le) . . 307, 313, 314
Journal (Petit) . 267, 269, 363
Jousselin 282, 283
Jouvin 324

K

Katchkar 377
Kling . . 294, 295, 351, 490
Klotz. 143
Knight. 242
Kropotkine 253
Kuenzi 41, 60

L

Labiche 242
Labori 143
Labrousse 242
Labruyère (G. de) 79, 85 à 87
Lamarzelle (de) 243
Lamase. 40
Lambs 151
Lang. 143
Lang (Moïse) 143
Lanterne (La) 372
Laroche (Dr Félix) 386, 390
Lasies 137, 160 à 162, 164, 176
181, 184, 195, 202, 203, 209
212 à 215, 302, 303, 472
334
Lasserre 242
Latappy 242
Laterrade 242
Laurens 242
Laurent (Charles) . . 36, 37
Lazare (Bernard) . . . 79
Lebaudy . . . 401, 407, 408
Lecomte (Maxime) 215, 242
Lefèvre. 242
Lefèvre (Louis) . 223, 224
Lefranc (Jacques) 45, 48, 51
Leludic. 242
Lelièvre 242
Lemaître (Jules) . 264, 280
Lépine 62, 120, 121, 137, 139
148, 150, 151, 156, 170, 172
174, 187, 190, 195, 196, 199
200, 246, 291, 292, 317, 401
412, 413, 416, 417, 419 à 421
465
Le Play 242
Leporché 242
Le Provost de Launay 214, 243
Leroux 243
Leroux (Gaston) . . . 314
Leroy-Beaulieu (Anatole) 1, 6
Lesbres 488
Lesonef 243
Levaillant (Isaïe) . . . 121
Le Veillé 60, 61
Lévy 189
Lévy (Achille) 143
Lévy (Daniel). 143
Lévy (H) 143
Lévy (Nathan) 143
Leydet 242
Libermann 143
Liberté (La) 5, 79, 265, 267, 268
Librairie Antisémite 436, 459
Libre Parole 1, 2, 6, 7, 13 à 18
21 à 27, 29, 31, 34, 35, 37 à
41, 43, 46 à 48, 50, 51, 53
54, 56 à 59, 61, 62, 65 à 70
73, 78 à 81, 83 à 88, 90, 92
93, 95 à 97, 103, 106 à 110
112, 114 à 119, 122, 125, 128
129, 142, 145, 151, 163, 164
166, 167, 173, 190, 191, 220
222, 224, 225, 233, 236, 242
255, 258, 259, 264, 273, 276
283 à 286, 289 à 295, 298
300 à 303, 306 à 308, 315 à
320, 323, 331, 337 à 346
348 à 350, 353 à 355, 359
360, 362 à 365, 370 à 372
374, 375, 377 à 384, 390, 391
395, 401 à 403, 405, 407, 410
413 à 417, 420 à 424, 426
429, 433, 434, 436 à 440, 442
444, 447, 448, 450, 452 à
459, 461, 462, 464, 465, 469
470, 472, 474, 478, 479, 483
488, 489
Libre Parole Illustrée 45, 55, 57
58, 59
Liégeois 488, 489
Ligney 153, 154
Ligues antijuives Algériennes 114

Ligue antisémitique 1, 2, 8, 10 à 12, 97, 101, 103, 106, 107 109, 110 à 117, 119 à 122 128, 138, 139, 165, 239, 246 280, 290, 294, 295, 341, 351 402
Ligue des Droits de l'Homme 121
Ligue des Patriotes . 124, 139 198, 202 à 204, 206 à 208 210, 271, 272, 275, 276
Ligue Patriotique des Françuises 404
Loi (La) 66, 67
Loubet 461
Lourties 242
Loyson. 237
Lozé 318
Lur Saluces (Cte de) . . 156 242, 289, 422, 482 à 484, 487
Luthier (Dr) . . . 260 à 262

M

Macé-Berneau 377
Macherez. 243
Magne . 160, 164, 169, 170
Magnin. 242
Maillard 243
Maillé (de) 243
Malavant, pharmacien 299 387, 389, 393, 400
Mallet. . . 195, 216 à 218 224, 225, 235, 333
Malézieux 242
Manassé 249, 250
Manini (Louis) 314
Mantoux 143
Maquenehem 243
Marcère (de) 243
Marchal de Bussy. 71, 135 307, 323 à 329, 331, 333 335 à 337
Marchant (J.) 38
Maret (Henri) . 284 287
Maret 243
Mariage 143
Marie (Dom) 340, 383 à 385 389, 392, 393, 399, 400, 454 475
Marie (La vieille). . . . 296 298, 437
Marquet de Vassclot, sculpteur 460
Martel (Marie) 432
Martell. 243
Mascuraud 478
Massard 160, 170
Masson. 438, 439
Masson, avocat 454
Matin (Le). . 307, 314, 476
Maurras (Charles). . . 284, 292, 293, 466
Mauvrac (Julien) . . . 12
Mayer (Capitaine). . . 424
Mayer 143
Mayence, . . 158, 176, 177 179, 193
Mayol de Lupé 312
Ménard (Joseph) Voir après la lettre Z
Méric 242
Merlet 243
Méry (Gaston), 15, 19, 30, 31 36, 39, 45, 46, 62, 71, 73, 74 79, 81, 82, 85 à 87, 93, 94 97, 105, 118, 119, 129, 135 137, 142, 164, 166, 173, 174 179, 181, 193, 195, 203 ,211 212, 220, 222, 224 à 226, 228 229, 231 à 233, 236, 239, 259 282 à 284, 286, 291, 296, 298 300, 305, 307, 308, 312 à 315 317, 323, 331, 333, 337, 338 342, 344, 358, 386, 401 à 424 426, 437, 444, 453, 455 à 458 464, 470, 472, 473, 484, 488 489, 491
Méry (Mme) 416, 431
Méry (Léon) 416
Messager de l'Epargne . . 376
Meyer (Arthur) . . 1, 7, 69 79, 83, 213, 379
Michel (Dom), 393, 478, 479
Millaud (Sénateur). . . 242

BIBLIOTHEQUE NATIONALE
Désinfection 19 84
N° 8213

Millerand . . 137, 142, 144 145, 167, 182, 444, 479
Millet 363, 364, 368
Millevoye . . 137, 170, 181 184 à 190, 195, 196, 458
Milliard 242
Milliaud (Moïse) . . . 261 269, 337, 375
Milliès-Lacroix 242
Million 242
Mines de Biabaux 377
Mines de l'Hérault 377
Mines d'or du Klondike . . 376
Mir 242
Mirès 269, 337
Moitry 9
Monestier 242
Monis 182
Monniot (Albert) . . . 46 105, 249, 407, 436, 442
Montégut . . 160, 444 à 447
Montoya 296
Moréas 406
Morès 1, 3, 8, 9, 11, 13, 16 à 19, 40, 41, 46, 60, 62, 65 69 à 72, 74 à 81, 84 à 92 94 à 101, 104, 110, 112, 138 140, 146, 223, 224, 249, 272 311, 424, 436, 459, 460, 470 471
Morès et ses amis 1, 2, 9, 12 61, 91, 97, 99, 101, 138, 402
Morice 406
Morinaud 281, 291
Moro-Giafferi 309
Mortier 243
Mougeot 436, 442
Mouquin . . . . . 244 à 248
Mourlon 40, 41, 321 à 323, 437
Mun (Albert de) 275
Mürger (Henri) 426

N

National (Le) . . . 20, 22, 40
Norton 69, 71, 72
Nioche 242
Noriot 244, 247, 248
Napoléon III . . . 269, 270
Napoléon (Prince Victor) 309, 310
Naquet 274, 275
Noir (Victor) 336
Nouvelliste de Bordeaux (le) 433, 434

O

Oswald (L'agent), Voir à Spiard . . . . . .
Odelin 15, 26, 38, 40 45, 60, 307, 320, 321, 323 437
Obissier St-Martin . . 242
Olida 228
Ollivier 243
Œuvre de Propagande antijuive (L') 439
Oppenheim (Baron R.) 339, 342, 343, 344
Orléans (Duc d') . . 203, 205 253, 284, 289, 292, 293, 484 485, 487
Ottaviani 309
Otto 158, 176, 177, 179, 193

P

Pagniez (Mme) 218
Palmé (Victor) 334
Papillaud (A.). 85, 97, 104, 118, 137, 161, 162, 166, 173, 174, 181, 299, 303, 339, 361, 391, 401, 417, 423, 442, 444, 470 à 480
Paquelin (Dr) 79
Paquin 143
Paris (Comte de) . . . 205
Parissot 243
Parti National Antijuif . . 124
Patrie (La) . . . 160, 451, 465
Patrie Française (La) 121, 179 220, 278, 280, 281, 283, 332, 348, 433, 434

Pauliac 243
Pauliat 243
Peaudecerf 243
Peixoto 339, 370
Pellieux (Général de) . . 195, 203, 210
Pesquidoux (de) 334
Perréal 243
Pereire (Les) . . . . . 5, 79, 264 à 269, 337
Petit (Pierre) 145
Petit Bleu (*Le*), *de Bruxelles* 307, 314
Petit Bleu (*Le*) *de Paris* . 466
Petite République (*La*) . 448, 451
Pétroles de Ste-Marie (*Les*) 375
Peytral 243
Picart 143
Pichon (Stephen) 228
Pichon 438
Pierard (Me) . . . 55, 57, 67, 329
Pinard 243
Piot 243
Piou 264, 282, 283
Poirrier 243
Pons 246, 247
Pontbriand (de) 289
Ponthieu (de) 462
Porte 260
Possien (A.) 160, 170, 172, 444 à 447
Pottier 438
Poughéol 462
Pradal 243
Pressenssé (de) 121
Prillieux 243
Pugliesi-Conti 282
Puibaraud 120, 121, 137, 140, 148, 151, 156, 174, 178, 181, 258, 307, 317, 332
Pupin 225

R

Radhen (Bno de) . . . 63
Radical (Le) 423
Ramel (de) . . 237, 238, 243
Ranc 195, 205, 243
Ratier 243
Raynaud (Mary) 107, 339, 377 à 380
Redon (de) . . . 351 à 353
Régis (Max) 97, 129 à 132, 135, 310, 311
Regismanset 243
Reinach (Jacques de) . 64
Reinach (Joseph) 64, 195, 205, 305, 461
Renauld (Ernest) . . . 483
Reuilly (Affaire de) 195, 211
Reuilly (Coopération) 380 à 384
Rey (Abbé) . 393, 394, 475
Rey (Sénateur) 243
Risser 143
Ringat 243
Robert (fers et aciers) . 376
Roblin 195, 216, 218, 219, 221, 226, 229 à 233, 235
Roche (Commissaire) . 133
Rochefort (Henri) 85, 86, 272, 307, 324 à 327, 330, 331, 335, 336, 436, 444 à 447, 489
Rochefort (Mme) . 445, 446
Rochetal . . . 160, 488, 489
Rodays (de) 92
Roget (Général) . . 195, 210
Rolland 243
Rondeaux 228
Rophé . . . 339, 377, 378
Roque 309
Rosemberg 143
Rothschild (Les) 47, 48, 121, 141, 143, 264, 275, 448
Rottembourg 143
Rouff 375
Rousseau 243
Rousselot (Fernand) . . 359
Roux (Bernard) 9, 89, 92, 93, 98, 99, 111, 190, 473
Rouyer 7
Rochais (Vincent) . . . 462
Richard 462
Roze 462

Librairie Félix JUVEN, 122, Rue Réaumur, Paris

Dernières Nouveautés :

Confessions d'une Princesse

(Journal de la Princesse de Saxe)

On se souvient des aventures de la Princesse de Saxe et du précepteur Giron. L'héroïne vient de se décider à publier le récit des faits et son livre ouvre un jour des plus curieux sur la vie privée et les mœurs... fâcheuses des petites cours allemandes. 3.50

Mémoires du Pope Gapone

(Les dessous de la Révolution russe)

On sait la part prise par le Pope Gapone aux premières manifestations révolutionnaires russes. Son récit, des plus poignants, en même temps que très caractéristique, est un superbe roman vécu 3.50

Guillaume II intime

par Jules HOCHE

Vingt-cinq éditions successives n'ont pas épuisé le succès de ce livre piquant, histoire anecdotique du Kaiser et de son entourage, qu'illustrent de nombreuses photographies des plus amusantes. . 3.50

Les Scandales Allemands

par A. STÉPHANY

Profonde corruption des hauts fonctionnaires administratifs, arbitraire du régime policier, tares honteuses de certains officiers, voilà ce que dénonce Stéphany. Les dossiers en main, il énumère les noms, dénonce les vices. Et nous achevons la lecture de son livre avec cette conviction consolante que jamais l'Allemagne ne s'annexera l'âme alsacienne. 3.50

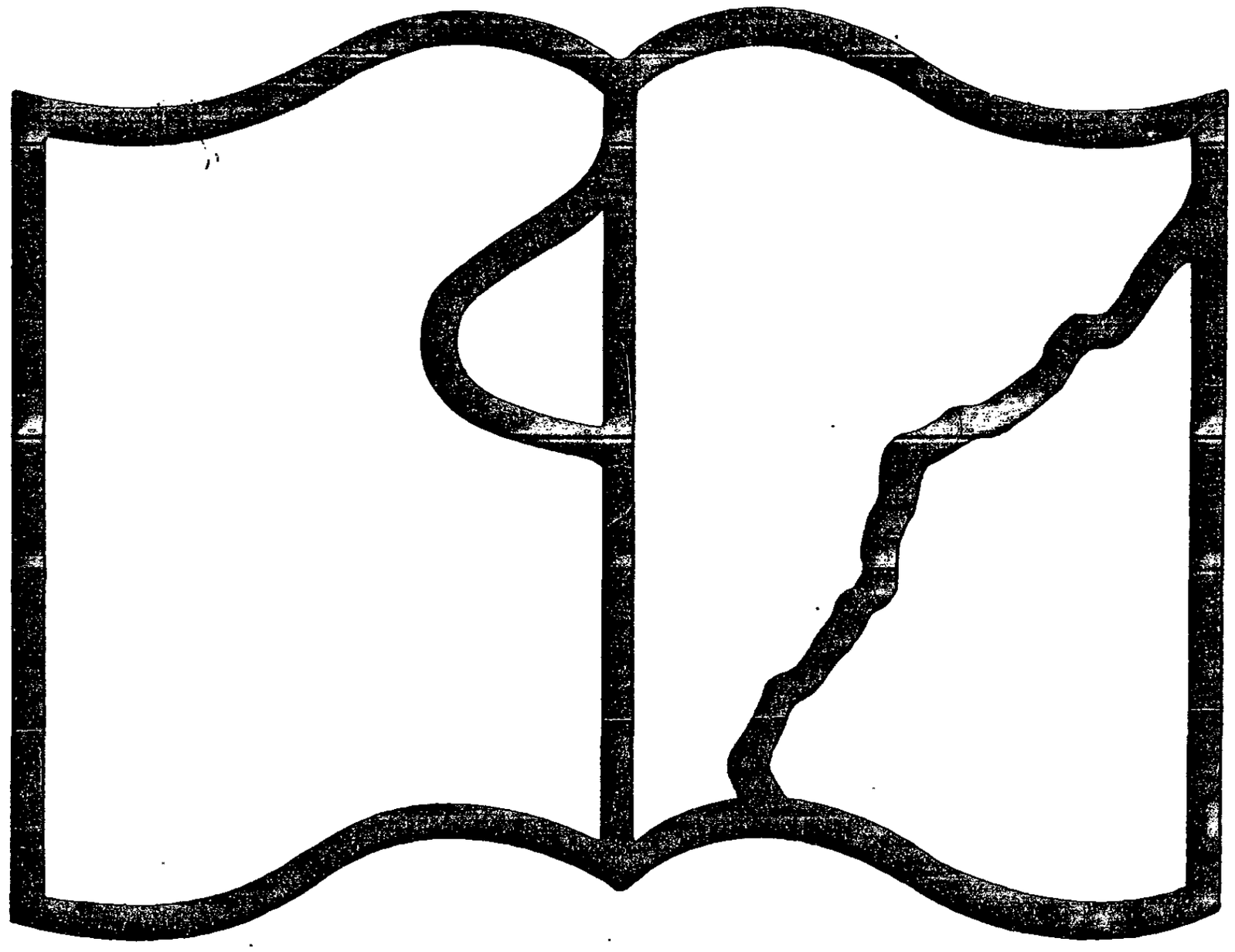
Les Femmes du Second Empire

par Frédéric LOLIÉE

Histoire anecdotique d'après des documents inédits. — Mme de Castiglione, Mme de Metternich, Comtesse Walewska, etc. — Nombreuses illustrations 7.50

Les Aventures de Sherlock-Holmes

6 vol. à 3 fr. 50. - Chaque volume forme un tout complet.



Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11